



HAL
open science

LE FÉMINISME ROUMAIN ET SES AFFINITÉS AVEC LE FÉMINISME FRANÇAIS (1918-1940)

Andreea Dimitriu

► **To cite this version:**

Andreea Dimitriu. LE FÉMINISME ROUMAIN ET SES AFFINITÉS AVEC LE FÉMINISME FRANÇAIS (1918-1940). Histoire. Université d'Angers, 2011. Français. NNT: . tel-00806021

HAL Id: tel-00806021

<https://theses.hal.science/tel-00806021>

Submitted on 29 Mar 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



LE FÉMINISME ROUMAIN ET SES AFFINITÉS AVEC LE FÉMINISME FRANÇAIS (1918-1940)

Thèse de Doctorat

Spécialité : Histoire
ÉCOLE DOCTORALE Sociétés, Cultures, Échanges

Présentée et soutenue publiquement
le : 29 septembre 2011
à : Université « Alexandru Ioan Cuza » Iași
par : Andreea DIMITRIU

Devant le jury ci-dessous :

Mme Sylvie CHAPERON, Professeure des Universités, Université Toulouse Le Mirail, (rapporteur) ;
M. George CIPĂIANU, Professeur des Universités, Université « Babeș-Bolyai » Cluj-Napoca, (rapporteur) ;
Mme Cristiana OGHINĂ-PAVIE, Maître de Conférences, Université d'Angers (autre membre) ;
M. Ion AGRIGOROAIEI, Professeur des Universités, Université « Alexandru Ioan Cuza » Iași (autre membre) ;
Directrice de thèse : Mme Christine BARD, Professeure des Universités, Université d'Angers
et **co-directeur** : M. Ioan CIUPERCĂ, Professeur des Universités, Université « Alexandru Ioan Cuza » Iași ;

Laboratoire CERHIO, 11 Bd Lavoisier 49045 Angers cedex 01.

Abréviations

- AECPFR** – Association pour l'Émancipation Civile et Politique des Femmes Roumaines
- AIIAI** – Annuaire de l'histoire et d'archéologie « A. D. Xenopol », Iași
- AISF** – Alliance internationale pour le suffrage des femmes
- AMN Hist.** – Acta Musei Napocensis. Historia, Cluj-Napoca
- AMP** – Acta Musei Porolissensis, Zalău
- ANIC** – Les Archives Nationales Historiques Centrales, Bucarest
- BDIC** – Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine, Nanterre
- BMD** – Bibliothèque Marguerite Durand, Paris
- BMIM** – Bucarest. Matériaux d'histoire et muséographie
- CAF** – Centre des Archives du Féminisme, Angers
- CARHIF** – Centre d'Archives pour l'Histoire des Femmes, Bruxelles
- CIF** – Conseil International des Femmes
- CNFF** – Conseil National des Femmes Françaises
- CNFR** – Conseil National des Femmes Romaines
- GNFR** – Groupement National des Femmes Roumaines
- MIF** – Petite Entente Féminine
- MN** – Musée National, Bucarest
- M Of.** – Journal Officiel
- PNL** – Parti National Libéral
- PNT** – Parti National Paysan
- PSD** – Parti Social Démocrate
- RdI** – Revue d'histoire
- RFR** – Réunion des Femmes Roumaines
- SAI** – Études et articles d'histoire, Bucarest
- SJANB** – Service Départemental des Archives Nationales Brașov
- SJANI** – Service Départemental des Archives Nationales Iași
- SONFR** – Société Orthodoxe Nationale des Femmes Roumaines
- UER** – Union des Éducatrices Roumaines
- UFR** – Union des Femmes Roumaines

SOMMAIRE

Abréviations	
Introduction.....	5
Première partie Le féminisme roumain – début et évolution jusqu’ à la Grande Unité.....	17
Chapitre 1 : Les origines et l’esquisse du mouvement jusqu’en 1916.....	19
1.1. L’associationnisme féministe.....	23
1.2. Le Féminisme et le mouvement socialiste.....	41
1.3. Les débuts d’une doctrine féministe.....	47
1.4. Vers la revendication du droit de vote.....	58
1.5. La spécificité nationale et les tendances d’unification du mouvement.....	64
1.6. Les premiers contacts avec le mouvement féministe international.....	69
Chapitre 2 : La Première Guerre Mondiale et « l’affaire féministe ».....	79
2.1. L’attitude des féministes par rapport à la guerre.....	83
2.2. L’implication sociale.....	90
2.3. La Reine Marie – l’image de la femme roumaine pendant la guerre <i>versus</i> l’absence des femmes des témoignages écrits.....	99
2.4. La reprise de l’activité propagandiste. L’Apparition de l’Association pour l’émancipation civile et politique des femmes roumaines.....	103
2.5. La « perte » du droit de vote.....	111
2.6. Les « victoires » de la guerre.....	116
Deuxième partie Les années vingt – l’apogée du féminisme roumain.....	123
Chapitre 1 : L’intégration, l’organisation et le développement du mouvement.....	126
1.1. Les deux tendances du féminisme roumain.....	129
1.2. Le Conseil National des Femmes Roumaines.....	138
1.3. La Reine Marie, la plus importante militante du mouvement féministe.....	143
1.4. La Relation avec la France. La Visite de Madame Avril de Sainte-Croix.....	146
1.5. Deux nouvelles sociétés féministes.....	148
1.6. La position des partis politiques par rapport aux revendications féministes.....	151
1.7. La condition et le travail de la femme. Le milieu rural et l’implication des associations féministes.....	158
1.7.1. L’analphabétisme féminin – un obstacle dans la propagation du mouvement.....	166
1.7.2. La présence des femmes dans l’industrie.....	169
1.7.3. « Le personnel féminin du corps des fonctionnaires ».....	172
Chapitre 2 : L’Activité du mouvement féministe	
2.1. Le CNFR reflété dans les rapports du CIF.....	176
2.2. Vers le futur droit de vote.....	181
2.3. Une « victoire » du féminisme roumain : l’article 6 de la Constitution de 1923.....	190
2.4. De nouvelles modalités d’action et un droit de vote inespéré.....	199
2.5. La Conférence des minorités de 1925 – une action nationale avec des « impressions » internationales.....	202

2.6. La loi électorale de 1926.....	208
2.7. La Maison de la Femme – le siège du CNFR.....	212
2.8. Le vote municipal – le premier droit politique.....	217
Chapitre 3 : Les actions en plan international.....	225
3.1. L’adhésion et l’affirmation au sein du CIF.....	227
3.2. La Petite Entente Féminine – une initiative roumaine.....	232
Troisième partie Le militantisme féministe des années trente.....	238
Chapitre 1 : Les tendances de regroupement du mouvement et les conflits internes.....	242
1.1. Le Groupement National des Femmes Roumaines – un « parti féminin »?.....	243
1.2. La première participation des femmes aux élections.....	256
1.3. L’Union des Femmes ouvrières.....	273
1.4. La visite de deux féministes françaises en Roumanie.....	275
1.5. Le scandale politique des conseillères.....	282
1.6. Le Front Féminin, la paix et la démocratie.....	293
1.7. Vers la fin du mouvement féministe.....	301
Chapitre 2 : Les domaines d’action et les dernières « victoires »	
2.1. L’obtention des droits civils.....	309
2.2. Le travail de la femme.....	321
2.3. L’abortion et la prostitution.....	327
2.4. Les droits politiques « intégraux ».....	335
Conclusions.....	341
Bibliographie.....	348
Table des Annexes.....	365

Introduction

En Roumanie, 20 ans après la chute du régime communiste, la liberté d'expression a permis une recherche continue, et des sujets jadis absents ou simplement évités de bonne science commencent à être abordés et étudiés. Durant les dernières années, le féminisme¹, défini comme une doctrine militante pour l'émancipation de la femme dans tous les domaines de la vie, recèle une place importante au cadre des sujets de recherche scientifique abordés dans le milieu universitaire roumain, et celui d'Iași en particulier, situé tout au début du chemin.

Devenu un sujet de plus en plus fréquent dans le paysage contemporaine, le féminisme a bénéficié de l'apport cadre de la « nouvelle histoire » de l'École des Annales, à travers une approche de l'espace de la vie privée, du quotidien, par l'appel à l'altérité et à l'image d'autrui, comme une modalité de reconstruction du mental collectif. L'historiographie française a eu l'initiative du « rafraîchissement » de la problématique sociale et des techniques d'investigation du passé. Le thème abordé se distingue par le fait d'être moins connu et recherché, le manque d'une histoire du mouvement féministe de l'espace roumain représentant le principal impulse dans notre choix, une démarche soutenue, par ailleurs, en Roumanie, comme en France.

Cette thèse, sans se proposer de réaliser un tableau complet, s'arrête notamment sur l'histoire du féminisme roumain, en essayant une analyse de l'évolution du mouvement dès son apparition jusqu'à la veille de la Seconde Guerre Mondiale. Pourquoi la période de l'entre-deux-guerres ? La réponse à une telle question est relativement simple, ayant en vue que l'apogée du mouvement est encadré par les années 1918-1930, fait qui est reconnu tant par les féministes, dans leurs mémoires, ainsi que par ceux qui se sont déjà intéressés à ce sujet. L'établissement des limites temporelles nous a situés devant le problème de rapporter cette recherche à une chronologie pertinente au cadre de l'histoire du mouvement féminin.

L'année 1918 a une signification à part pour le peuple roumain, par l'unification et la formation de l'État, mais du point de vue de l'histoire du mouvement, on peut rajouter à cet événement la fin de la Première Guerre Mondiale et la naissance de l'une des plus importantes

¹ Dans l'opinion d'Elena C. Meissner, « le féminisme, dans son sens plus restreint, est le mouvement par lequel la femme demande le progrès par la culture, par la formation de sa personnalité, par l'affirmation de son individualité; ou bien, *le féminisme*, dans un sens plus large, c'est le mouvement social par lequel les femmes demandent de participer à la vie d'état, à la vie sociale par l'exercice des droits politiques intégraux et à tous les responsabilités et les droits qui en découlent ». Elena C. Meissner, *Dreptatea cauzei feministe*, Iași, Les Ateliers graphiques « Lumina Moldovei », 1923, p. 24 ; Ștefania Mihăilescu, *Din istoria feminismului românesc. Antologie de texte (1838-1929)*, Iași, Éditions Polirom, 2002, p. 275.

organisations féministes, avec un rôle décisif pour l'entière période de l'entre-deux-guerres. L'accomplissement de l'objectif national à la fin de la conflagration a créé un nouveau contexte et a permis l'affirmation et la consolidation du courant féministe. Le deuxième repère chronologique, l'année 1940, représente plutôt une limite conventionnelle, pouvant être quand même associée au changement du régime politique, situation favorable à Alexandrina Cantacuzino, dont les sympathies pour l'extrême droite étaient déjà bien connues. Evidemment, après l'instauration du régime autoritaire de Carol II et l'obtention des droits politiques « intégraux » à travers la nouvelle Constitution de 1938, le mouvement féministe a commencé un processus de désintégration, qui s'est déroulé jusqu'à la fin de la Deuxième Guerre Mondiale.

Avec cet ouvrage, nous nous sommes proposés de mettre en valeur le trajet parcouru par ce mouvement à partir des associations à un profond caractère philanthropique jusqu'à un « parti féministe », du féminisme social à celui politique et de l'activisme culturel au militantisme conscient. À la fois, nous n'avons pas omis le fait que, ce courant, avec des réverbérations internationales, est apparu est s'est manifesté à travers des variantes nationales d'une grande diversité et originalité, ce qui a conduit inévitablement à une perspective comparative, afin d'en mettre en évidence les traits généraux et les notes spécifiques, notre choix étant orienté vers l'exemple français.

Dès le début il faut préciser que nous nous sommes proposé une reconstitution et une récupération de l'histoire du mouvement en Roumanie, au cadre desquelles il fallait traiter d'une manière synchronique les affinités avec le milieu français, avec les « féminismes » spécifiques à cet espace. Dans l'historiographie française, beaucoup plus variée jusqu'à ce moment-ci, on parle de l'existence de plusieurs formes de manifestation de ce courant, ce qui mène, inévitablement, à une difficulté de l'approche et à une complexité de la mise en évidence des points communs. La diversité des formes conduit à une ambiguïté concernant l'emploi du terme *féminisme*, mais aussi à sa définition, situation qui ne nous empêche pas d'affirmer que cette notion porte à la fois sur une doctrine, qui avait l'objectif de poser le problème de l'inégalité sociale et politique des sexes, ainsi qu'à un mouvement des femmes, qui a réfléchi et a réagi conformément aux idées de l'émancipation. Le concept de *féminisme* a connu plusieurs interprétations, en étant concrétisé essentiellement par l'émancipation des

femmes du point de vue intellectuel, économique, moral, social, politique ou institutionnel, qui conduisent finalement à une égalité avec l'homme de tous ces côtés².

Nous savons très bien que le féminisme n'a pas eu « une bonne réputation » (et peut-être qu'aujourd'hui même ne l'a toujours pas) au cadre de la société patriarcale et traditionaliste, dans laquelle les décisions législatives et la vie politique représentaient l'apanage des hommes, la plupart d'eux réfractaires aux idées de l'émancipation. Et pourtant, le mouvement a connu son apogée pendant l'entre-deux-guerres, relevant de la diversité des associations et des façons de se manifester, de l'émergence du problème et de l'essai d'attirer l'opinion publique vers les revendications promues. L'affirmation « Je ne suis pas féministe, mais... »³ peut être traduite par la peur du ridicule, le manque d'éducation et, par conséquent, par une initiative publique de la majorité des femmes, ce qui a conduit à un mouvement d'émancipation d'une moindre ampleur dans l'espace roumain par rapport à celui français.

Notre ouvrage essaie également de montrer que, malgré le degré élevé d'analphabétisme de la population féminine et de l'inculture des femmes provenant du milieu rural, le mouvement est apparu dans l'espace urbain, avant la Première Guerre Mondiale, et s'y est développé jusqu'à la fin des années vingt, époque caractérisée par une unité de la réflexion sociale et nationale, une solidarité devant un programme féministe étendu. Le principal rôle au cadre du mouvement a été détenu par les représentantes de l'élite féminine, qui ont effectués des études à l'étranger, notamment en France, où elles ont eu les premiers contacts avec les idées de l'émancipation. Ce fait contribue à la mise en discussion de la problématique de la représentativité du mouvement et de l'implication des femmes du milieu rural, débattue par notre démarche.

En ce qui regarde le concept de *l'affinité*, nous avons opté pour son utilisation dans le sens stricte de *ressemblance*, qui sera mis en relief au parcours de la thèse par plusieurs directions d'affirmation du mouvement. Dans le même temps, nous avons souhaité une mise en valeur des aspects moins connus sur les liaisons d'entre ces pays du point de vue de l'émancipation de l'élément féminin, sur les relations officielles et personnelles, qui se sont développées entre les féministes, le principal enjeu en étant constitué tant par les actions de chaque mouvement, que par les principales organisations internationales des femmes.

² Mihaela Frunză, « Postcolonialism și feminism. O paralelă conceptuală și tematică », in *Caietele Echino*, vol. 1, Cluj, 2001, p. 110 ; Daniela Roventa-Frumușani, *Concepts fondamentaux pour les études de genre*, Paris, Éditions des Archives Contemporaines, 2009, p. 20-24.

³ Michelle Perrot, *Mon histoire des femmes*, Paris, Éditions du Seuil, 2006, p. 210-211.

Les affinités avec le mouvement en France à l'égard du programme, de la variété des formes de manifestation, des éléments féminins y impliqués et de l'activité au plan international, sont tous pointés au parcours de la thèse, cette démarche de la découverte des ressemblances entre les deux menant vers des considérations intéressantes sur le caractère unitaire du phénomène, les spécificités nationales et les relations privilégiées maintenues avec ce pays. Nous trouvons qu'il n'est plus nécessaire d'insister sur la forte influence française, apercevable dans la société roumaine, dans tous les domaines d'activité, le courant féministe n'en faisant pas une exception.

Bien que notre thèse accorde une importance à cette influence, elle se propose de montrer que le mouvement féministe autochtone ne représente simplement une « copie » de celui français, mais se manifeste directement, en ayant une perspective et une action propres, en étant adapté au contexte national, social, économique et culturel, différent de celui de l'Hexagone.

Le mouvement féministe en Roumanie n'a plus été analysé d'une manière exhaustive, en tenant compte des informations recueillies jusqu'au présent, situation qui, d'une part, représente pour nous un avantage, traduit par l'innovation d'une perspective globale du féminisme, et d'autre part, un désavantage, qui transparaît dans les manques existants, justifiables dans ce cas-ci. Dans les conditions où l'étude sur ce thème dans le milieu historiographique roumain a commencé à prendre une forme pendant la dernière décennie, le stade actuel de la recherche se trouve sur un palier de début, en observant la nécessité de couvrir une région géographique située dans un cône d'ombre, comme dans le cas des pays de l'Europe de l'Est. Jusqu'à présent, la Roumanie en offre une image très peu connue, au niveau national et, surtout, au niveau international, où le travail de récupération et de reconfiguration historique devrait permettre de rendre complète l'histoire du féminisme européen.

Alexandra Petrescu, l'une des chercheurs de date récente, qui s'est intéressée aux droits politiques des femmes de la Roumanie et de la Belgique, remarque le fait que « les féminismes de l'Europe de l'Est » ne représentent pas actuellement un thème d'analyse historique dans la recherche occidentale française et belge, c'est-à-dire dans l'espace francophone. Cependant, le mouvement roumain intègre ce milieu et se manifeste par la même intensité durant l'époque de l'entre-deux-guerres⁴. Nous considérons, à juste raison, que cette situation doit être changée, par la récupération de l'histoire de ce phénomène et de la

⁴ Alexandra Petrescu, *Feminismele din Europa de Est. Între memorie și uitare*. Disponible sur : <http://www.sferapoliticii.ro/sfera/123-124/art12-petrescu.html> [consulté le 17 janvier 2009].

mémoire des féministes roumaines et l'introduction des études bien effectuées et argumentées dans le circuit scientifique international, où cette lacune est observable.

En ce qui concerne l'historiographie du sujet abordé, nous pouvons observer plusieurs étapes de recherche, soit du point de vue chronologique, soit à travers de la perspective analysée. Pendant l'époque du communisme, l'historiographie pose le problème d'une perspective quantitative, en considérant les femmes et leur histoire importantes pour leur nombre ou, bien au contraire, pour l'unicité de la manifestation féminine dans la société, au cas où l'analyse ne subit pas l'influence de l'idéologie du régime. Par conséquent, nous pouvons citer Parschiva Cîncea, avec l'ouvrage *Mișcarea pentru emanciparea femeii în România*, paru en 1967; l'étude de Gheorghe I. Florescu, « Mișcarea feministă între anii 1918-1921 », publié dans *Anuarul Institutului de Istorie și Arheologie A. D. Xenopol* d'Iași, en 1977, qui fait émerger de nouvelles données rapportées à cette époque-là, *Contribuții la istoricul Reuniunii Femeilor Române din Brașov*, appartenant à Mircea Băltescu, publié en 1967, ainsi que la collection iconographique *Personalități feminine*, dont l'auteur est Elena Dunăreanu, parue à Sibiu en 1975.

Au niveau européen, dans la deuxième moitié du XXe siècle, la problématique féministe s'impose comme un thème de premier plan, en faisant transparaître la tendance d'un équilibre de la situation sur le plan historiographique par des analyses ponctuelles, par une attention particulière sur les significations et par l'appel constant à la documentation. Nous en observons un éloignement progressif du domaine des confrontations théoriques, tenant de la sphère de l'idéologique⁵, vers « des aspects imposés par la praxis », où l'élément historique occupe une place essentielle⁶.

Après le moment 1989, le féminisme comme sujet d'étude, connaît une évolution graduelle, en passant de la sphère de l'histoire vers des domaines connexes, des approches comme l'anthropologie, l'ethnographie, la sociologie, la religion, les sciences politiques et la philosophie, ce qui nous permet d'en saisir une approche pluridisciplinaire. Autour des années 2000 ils ont été créés, auprès de grandes universités de la Roumanie, des centres de recherche

⁵ Nous avons en vue les théories féministes proposées par Gerda Lerner, Juliet Mitchell, Catherine MacKinnon, Judith Butler (et la liste pourrait en continuer), qui mettent l'accent sur la dimension du *genre*, et incorpore une doctrine des droits égaux pour les femmes, et, en même mesure, une idéologie des transformations sociopolitiques. Judith Butler, *Genul-un măr al discordiei. Feminismul și subversiunea identității*, Bucarest, Éditions Univers, 2000 ; Gisela Bock, *Femeia în istoria Europei din evul mediu până în zilele noastre*, Iași, Éditions Polirom, 2002 ; Otilia Dragomir, Mihaela Miroiu (ed.), *Lexicon feminist*, Iași, Éditions Polirom, 2002 ; Hélène Hirata, *Dictionnaire critique du féminisme*, Paris, Presses Universitaires de France, 2000.

⁶ Alexandru Zub, *Feminism și « gândire corectă » (glose istoriografice)*, in Cătălin et Maria Nicoleta Turlicu (coord.), *Condiția femeii în societatea modernă*, Iași, Éditions Performantica, 2004, p. 11-12.

réservés à l'étude de la femme et du féminisme, étant donné la grande ouverture vers ce domaine, des centres axés sur les sciences politiques, philosophiques et historiques. Nous pouvons en citer le Centre des études féministes au cadre de la Faculté des Lettres, Histoire et Théologie à l'Université de l'Ouest de Timișoara en 1999, où se développe 4 années plus tard le Centre Interdisciplinaire des Études de Genres, ensuite un Centre de même type, auprès de l'Université « Babeș-Bolyai » de Cluj, les deux avec des programmes de master, des projets de recherche et des revues de spécialité. Nous ne pouvons pas oublier la prodigieuse activité de Mihaela Miroiu et celle du groupement créé auprès de l'École Nationale d'Études Politiques et Administratives, dans le domaine des théories politiques, des études de genre et de la philosophie féministe, ainsi que celle de Alin Ciupală, professeur universitaire à la Faculté d'Histoire, de l'Université de Bucarest, orienté vers le rôle de la femme pendant le XIXe siècle.

L'historiographie récente se fait remarquer par le numéro élevé des études, des articles et des publications axés notamment sur le féminisme poste-socialiste, la philosophie et les théories politiques féministes, ainsi que sur l'histoire et l'image de la femme en général, et moins sur l'histoire du mouvement féministe. Pourtant, nous pouvons mentionner, parmi les bouquins parus pendant la dernière décennie, ceux qui appartiennent à Simona Stinger, *Asociaționism și emancipare în Transilvania până la primul război mondial* (2001) et *Pagini de feminism universal* (2002), où sont abordés le mouvement féministe de la Transylvanie et le féminisme au niveau international ; ceux de Ghizela Cosma, *Prezențe feminine. Studii despre femei în România*, ciblé sur la situation et la condition de la femme roumaine, et *Femeile și politica în România. Evoluția dreptului de vot în perioada interbelică*, une analyse intéressante sur le problème des droits politiques des femmes, ainsi que les nombreux articles publiés par Alexandra Petrescu dans la revue « *Studia Politica. Romanian Political Science Review* » au sujet du féminisme roumain de l'entre-deux-guerres et son activité internationale, l'émancipation de l'élément féminin dans l'espace roumain, aussi comme dans l'espace belge, rassemblés dans le bouquin *Femeia în imaginarul politic*, publié en 2008. Au niveau du milieu académique d'Iași, il est important de citer le volume d'études édité par Cătălin Turliuc et Nicoleta Turliuc, *Condiția femeii în societatea modernă*, paru en 2004, qui contient des articles sur le statut juridique et les droits de la population féminine.

Du milieu français, où ce sujet a été débattu plus en détail, nous avons sélectionné les études qui ont servi à notre objectif, de montrer l'existence des affinités et de les mettre en lumière, ce qui nous a permis de redonner une forme à l'image des « féminismes » de l'Hexagone, et l'évolution du courant au niveau international. Nous pouvons aussi rappeler le

seul ouvrage sur l'histoire du mouvement féministe d'entre les deux-guerres dans l'espace français, *Les Filles de Marianne. Histoire des féminismes. 1914-1940*, publié en 1995, qui nous a permis la compréhension et l'approfondissement de ce phénomène ; celui de Michèle Riot-Sarcey, *Histoire du féminisme*, dans une perspective vaste du mouvement ; le volume d'études, intitulé *Le Siècle des féminismes*, le résultat de la recherche de 27 cadres universitaires sur les pays européens occidentaux, ainsi que l'ouvrage *European Feminisms 1700-1950*, de Karen Offen, une analyse globale de ce phénomène avec des connexions internationales.

Pour pouvoir réaliser ce travail, les sources de documentation sont représentées par des matériaux inédits, retrouvés dans les fonds des archives nationales et internationales, et par des documents publiés pendant la dernière décennie. Aux Archives Nationales, le travail de documentation et de recherche, effectué dans la limite du temps eu à notre disposition, nous a permis l'identification et l'analyse des documents de deux fonds personnels Constantin Meissner et Aida Vrioni, d'un fond familial, Cantacuzino et de celui de la Société Nationale Orthodoxe des Femmes Roumaines (SONFR). Il faut avouer que les fonds Meissner et Cantacuzino ont représenté un réel aide dans la connaissance et l'analyse des faits historiques de la perspective des deux leaders du mouvement (Elena Meissner et Alexandrina Gr. Cantacuzino).

Les mémoires, assez nombreux, nous ont permis la compréhension de l'organisation du mouvement, et, en particulier, de celle de quelques organisations féministes, l'Association pour l'émancipation civile et politique de la femme, l'Union des Femmes Roumaines, Le Groupement National de la Femme Roumaine, ainsi que de leur manifestation dans l'espace publique. Une difficulté inhérente à toute recherche a été constituée par le manque de l'archive du Conseil National des Femmes Roumaines, qui est disparue après 1944, n'étant identifiée ni en ce moment-même. Nous considérons que cela nous aurait permis d'offrir une image complète du mouvement, étant donné l'importance de ce for sur le plan interne, où il était désirable d'entendre la *voix* de toutes les associations et fédérations, mais aussi sur le plan international.

La perspective ouverte par ces documents a été continuée avec les sources recherchées au Service Départemental des Archives Nationales d'Iași, où nous avons étudié le fond personnel Tereza et Eleonora Strătilescu, comme dossier de la Collection des Manuscrites, tous ceux-ci en contribuant à la connaissance de ces féministes et à la manifestation du phénomène dans la ville d'Iași. Un autre Service Départemental qui nous a attiré l'attention et où nous avons trouvé des documents portant sur la Réunion des Femmes Roumaines dans le

fond homonyme, la plupart parlant de l'époque de l'avant guerre, est celui de Braşov. Toujours dans cette ville, la documentation à l'Archive du Musée « Casa Mureşenilor », nous a permis l'identification et l'analyse des détails intéressants sur la Réunion.

Le côté particulier de ce travail est représenté par la réalisation des stages de documentations à l'étranger, auprès de deux centres d'archive situés à Angers et à Bruxelles, le Centre des Archives du féminisme (CAF) et le Centre d'Archives pour l'Histoire des Femmes (CARHIF), où nous avons réussi à accéder aux dossiers, bien que peu nombreux, portant sur le mouvement en Roumanie et son implication au plan international, sur les relations officielles et personnelles existantes entre les leaders féministes. À la fois, nous avons eu en vue la Bibliothèque Marguerite Durand de Paris, spécialisée sur le féministe français et la condition de la femme, où le travail de documentation nous a permis une sélection et l'étude d'un nombre significatif de dossiers thématiques, contenant des informations plus qu'importantes sur ce sujet, mentionnant ponctuellement la Roumanie, parmi d'autres. Une autre institution sur laquelle nous nous sommes appuyés est la Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine (BDIC) de Paris, où le dossier sur la Roumanie, provenant du fond Duchène, nous a apporté des informations très conformes à la recherche.

Il nous semble extrêmement intéressant le fait qu'une série de documents, comme par exemple, le Manifeste du Groupement des Femmes Roumaines (sous forme d'affiche A6), et quelques numéros de journaux et de revues, édités en roumain, soient trouvés dans trois centres différents, comme celui d'Angers, de Paris et de Bucarest, situation qui représente un argument en plus pour montrer les liaisons fortes existantes entre les féministes, dans notre cas, entre celles de la France et de la Roumanie. Par conséquent, pour rendre intègre cette étude, nous avons réussi à rassembler une collection significative de sources primaires, sélectionnées et analysées suite à un intense travail de terrain, effectué dans plusieurs centres de recherche (Iaşi, Bucureşti, Angers, Paris, Bruxelles), ayant de cette façon la possibilité d'intégrer les sources de la Roumanie à celles de l'extérieur.

Un rôle important dans la rédaction revient aux documents publiés pendant les dernières années, qui contiennent des articles de presse, des brochures, des discours, des conférences, des statuts des associations, parmi lesquelles il faut nommer l'anthologie des textes en deux volumes appartenant à Ştefania Mihăilescu, intitulée d'une manière suggestive *Din istoria feminismului românesc*, qui couvre la période 1838-1948 ; le volume de *Corespondenţă* de Maria Baiulescu, édité par Ruxandra Moaşa-Nazare, avec des détails sur la vie et l'activité de la Présidente de la Réunion des Femmes Roumaines et sur ses relations

avec les autres féministes, et le premier volume de documents édité par Ștefan Păun, sur la Ligue des Droits et des Devoirs de la Femme. Notre démarche s'appuie également sur la presse féministe, assez bien représentée à cette époque, celle au caractère général, parmi les plus importants journaux figurant *Dimineața* et *Adevărul* et, non dernièrement, les mémoires, qui ont contribué à la reconstitution de l'atmosphère au cadre du mouvement et à la compréhension de l'impacte eu au niveau de l'opinion publique.

Dans la rédaction de la thèse, nous avons tenu compte de la confrontation des archives internes avec celles internationales, la variété et la diversité des sources nous permettant de comparer et de corroborer ces sources pour une perspective analytique et pour la découverte des arguments pertinents à l'appui de notre démonstration. Pour la réalisation de notre plan de recherche, notre principale préoccupation a été de redonner le caractère unitaire à cet ouvrage, simultanément avec un traitement organisé sur les problèmes et les événements.

Dans l'enchaînement de l'histoire et de l'évolution du mouvement féministe, nous pouvons distinguer trois étapes, qui justifient la structure de la thèse en trois parties, dans une perspective chronologique, cette organisation nous servir à illustrer une évolution sinusoïdale du phénomène et à individualiser d'une perspective comparative les stades de l'évolution. La première étape, correspondante à la première partie, ciblée sur l'émergence du courant, son encadrement dans ce que l'on appelle la « première vague », met en relief l'apport des associations féminines, au caractère philanthropique et social au départ, qui au fur à mesure ont acquis l'adjectif « féministe », à travers l'approche exclusive du sujet « la condition et le statut de la femme dans la société ».

Au fil du temps, nous avons assisté à une extension des revendications et à une prise de conscience sur le rôle de la femme perçu par l'élite féminine, pour que ce fait puisse se refléter ensuite sur la masse de la population féminine. Par conséquent, entre la fin du XIXe siècle, lorsque « le féminisme, comme le typhus, sont les deux maux qui ont hanté le pays »⁷, conformément à l'opinion de certains auteurs, les premières années d'après la guerre, quand le mouvement féministe gagne une ampleur sans précédent et constitue déjà une réalité sociale acceptée et reconnue, les efforts des femmes de se faire entendre dans l'espace public ont été signifiants. La guerre représente un épisode important au cadre du mouvement, au niveau national et surtout international, mais le cas roumain est assez intéressant, étant donné que les femmes ne réussissent pas à obtenir les droits politiques et civils qu'au niveau principal, par le

⁷ Aurora Liiceanu, « Rivalitate și solidaritate : începuturile feminismului în România », in Mădălina Nicolaescu, *Cine suntem noi ? Despre identitatea femeilor din România modernă*, Bucarest, Éditions Anima, 1996, p. 20-21.

biais de la Constitution de 1923, la principale cause en étant le manque des mémoires écrits au sujet des actions féminines durant le conflit armé.

Après l'acquis de l'apprentissage et de l'expérience nécessaire du mouvement féministe, la deuxième étape, correspondant à la deuxième partie de notre thèse (1918-1929), représente une analyse de la plus active époque de l'histoire de ce phénomène, le nouveau contexte après l'unité en offrant les prémisses nécessaires à une véritable affirmation et à un progrès rapide des cadres organisationnels du féminisme roumain. L'acceptation du problème de l'émancipation de la femme dans le discours publique, ce qui n'est pas l'équivalent de sa reconnaissance, représente un pas important effectué par les organisations féministes qui s'unifient et qui se manifestent d'une manière solidaire et de plus en plus active dans la société, l'objectif « moteur » en étant d'obtenir le droit de vote.

Malgré que la Constitution de 1923 reconnaît, en principe, les droits de la femme, cela ne se traduisant pas par un succès pour la cause féministe, puisque les lois de ratification de l'accord des droits politiques sont adoptées seulement 15 ans plus tard. Excepté la forte affirmation sur le plan international, à travers la participation aux congrès du Conseil International des Femmes (CIF) et à ceux de l'Alliance Internationale pour le Suffrage des Femmes (AISF), le point culminant en étant l'élection d'Alexandrina Gr. Cantacuzino comme vice-présidente du CIF, le plus important des événements est représenté par l'obtention du droit de vote au niveau de la commune et du département dans l'été de 1929.

À partir de ce moment-là il suit la troisième étape, correspondant à la dernière partie de la thèse, dans laquelle nous observons, d'une manière critique, et analysons l'activité du mouvement et l'implication dans la vie politique d'un nombre considérable de féministes, ainsi que l'apparition des divergences internes, avec des effets ressentis en temps. L'accord des premiers droits politiques partiels constitue l'élément qui amène une scission au niveau organisationnel et idéologique, étant donné qu'une partie des féministes, accompagnées par Alexandrina Gr. Cantacuzino choisissent de mettre en place « un parti féminin ». Les derniers droits obtenus, ceux civils, en 1932, et ceux politiques « intégraux », en 1938, représente « le couronnement des efforts » des féministes. Suite à l'instauration de la dictature du Carol II, le mouvement interne commence un processus de dissolution, une partie des associations en disparaissant, mais les plus importantes, comme par exemple l'AECPPFR et le GNFR (disparu en 1939 et reconstitué en 1940), continuent leurs activités même pendant la guerre. La situation du pays devient de plus en plus compliquée après l'instauration du nouveau régime politique autoritaire, en étant imposés des changements majeurs au niveau de tous les aspects

de la vie, ces modifications apportant au mouvement féministe le plus désiré trophée, le droit de vote, s'agissant en fait d'un droit « purement formel ».

Au cours de ce travail de recherche, nous avons souligné tant les affinités de deux mouvements, que les liaisons et les contacts entre les féministes, par le biais des visites, de la correspondance, des activités communes au cadre des commissions des organisations internationales et la prise de position à l'égard des principaux problèmes au niveau européen, ce de la paix en étant fortement débattu dans les années trente. Nous nous sommes arrêtés sur les aspects mentionnés, que nous avons considérés révélateurs de plusieurs points de vue.

Notre volonté de nous inscrire dans un débat d'ampleur, censée à élucider une part des problèmes mis en discussion par ce phénomène, nous a déterminé à aborder une série de principes méthodologiques de base, parmi lesquels la définition précise de la problématique choisie, la reconstitution des événements et des faits historiques, à partir d'un traitement critique des sources, d'une perspective comparative, tant de l'évolution du mouvement féministe avant et après la Première Guerre Mondiale, que de l'espace français, en en mettant surtout en évidence les ressemblances. Dans le même temps, nous avons pris en considération les connotations temporelles, qui en offrent une distribution fidèle en temps des événements, en accord avec les deux perspectives, horizontale et verticale, appliquées dans notre travail. En partant de l'idée généralement valable que, le fait historique est représenté par tout détail du passé que le chercheur estime d'utile pour son argument, nous avons essayé de reconstituer une histoire du mouvement féministe qui démarre justement avec les événements qui ont marqué son évolution sinusoïdale, étudiée de façon diachronique.

Dans l'analyse du phénomène et de la réalisation de la synthèse, nous avons cherché à nous expliquer la manifestation et l'ampleur de ce courant dans l'espace roumain, comment a-t-il agi sur le plan international et son encadrement dans le contexte social et politique spécifique à notre pays. Pour la reconstitution de ce mouvement, du point de vue méthodologique, nous avons essayé de corroborer les méthodes qualitatives et celles quantitatives. Par conséquent, l'introspection, l'analyse, la synthèse, l'interprétation et le rassemblement des sources et des éléments indispensables au discours historique nous ont conduits vers la réalisation d'une étude qui offre plusieurs perspectives et angles de compréhension du phénomène. La recherche se veut à la fois une étude quantitative par l'analyse des enquêtes et des statistiques sur les femmes instruites, les employées dans de différents domaines industriels, dans l'observation et l'interprétation du numéro des femmes (quelques données sommaires) membres des associations féministes.

Nous avons essayé de maintenir l'objectivité scientifique imposée, en optant pour une expression impartiale et équilibrée, ayant comme fondement l'application de certaines méthodes historiques appropriées afin de pouvoir profiter d'autant de sources tellement variées. La perspective verticale de notre recherche a été ciblée sur la mise en valeur du contexte national et international, sur l'observation de l'accord des droits civils et politiques dans les autres pays européens, la France en étant constamment suivie, surtout du côté de la mise en évidence des affinités. La priorité accordée à l'élément temporel dans la recherche entreprise relève de l'essai de la reconstitution des rythmes d'évolution, de la mise en lumière des continuités, des changements, des scissions et des transformations produites durant l'époque étudiée.

Selon les paroles d'Alexandru Zub, « l'historien constate, analyse, reconstitue, met en connexion si complexe que possible, sur la verticale de la durée, le phénomène qu'il se propose de comprendre et de rendre intelligible aux autres ; pour lui le mouvement féministe et *l'isme* qu'il produit durant le dernier siècle font partie de l'histoire, et leur placement contextuel reste une exigence de méthode »⁸, qui peut être acquise seulement par le biais de l'approfondissement d'une rigueur professionnelle.

⁸ Alexandru Zub, *op. cit.*, p. 14.

Première partie

Le féminisme roumain – début et évolution jusqu’ à la Grande Unité

Nous pouvons dire que le féminisme, mouvement social revendicatif, est un produit naturel de l’époque moderne qui se manifeste en même temps que le progrès général de la société. Dans son étude sur le féminisme, Elena Bogdan souligne que « dans l’évolution de la société humaine, le féminisme constitue *l’unique* forme de progrès social que l’histoire n’a pas enregistrée et, par conséquent, n’a pas pu la répéter – comme se répètent les autres mœurs, des autres époques »¹. Il est le résultat de la modernisation de la société dans son ensemble.

Le début du mouvement féministe moderne² commence dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, quand les effets de l’illuminisme et de la Révolution Française, l’expansion du capitalisme et les modifications importantes produites dans les sociétés occidentales conduisent à des réformes politiques et à la mise en question de la position et de l’identité féminine. Dans la littérature de spécialité anglo-saxonne la période surnommée « le féminisme illuministe » est dominée par les idées de Mary Wollstonecraft présentés dans l’œuvre *A Vindication of the Rights of Woman* (1792). L’écrivaine met en question des concepts clef comme *féminin, féminité, égalité* (sous l’influence de Locke, Rousseau et Paine). De plus, elle soutient une éducation égale pour les deux sexes afin d’obtenir les libertés personnelles et l’indépendance économique en même temps que les responsabilités afférentes³.

En France les féministes du début du XXe siècle justifient leurs actions et objectifs par le retour dans l’histoire de leur mouvement et de leurs idées, elles attirent l’attention de l’opinion publique sur Christine de Pisan, Poullain de la Barre (les premières théoriciennes), Condorcet

¹ Elena Dr. Bogdan, *Studii sociale. Feminismul*, Timișoara, Typographie Huniadi, 1926, p. 5 ; voir aussi Ștefania Mihăilescu, *Din istoria feminismului românesc. Antologie de texte (1838-1929)*, vol. I, Iași, Édition Polirom, 2002, p. 11.

² Dans l’historiographie contemporaine il y a plusieurs approches sur le début du féminisme moderne. Par conséquent, nous mentionnons l’existence d’un « féminisme prémature », intitulé *Querelle des femmes* (1400-1600) et marqué par les théories de Christine de Pisan, auteure de l’œuvre *Trésor de la Cité des Dames* (1405). Geneviève Fraisse, dans son œuvre consacrée à l’histoire des femmes, parle du texte *De l’égalité des deux sexes* de Poullain de la Barre qu’elle considère déterminant dans l’évolution de l’idéologie féministe ; voir Otilia Dragomir, Mihaela Miroiu (ed.), *Lexicon feminist*, Iași, Édition Polirom, 2002, p. 136 ; Otilia Dragomir (coord.), *Femei, cuvinte și imagini. Perspective feministe*, Iași, Édition Polirom, 2002, p. 29 ; Geneviève Fraisse, *Les femmes et leur histoire*, Paris, Éditions Gallimard, 2010, p. 37-64 ; Annelise Carbonnier, Michel Toulet, Jean-Michel Lecat, *La longue marche des femmes. Des citoyennes aux suffragistes (1789-1920)*, Paris, Éditions Phébus, 2008, p. 25-26.

³ Otilia Dragomir (coord.), *op. cit.*, p. 29 ; Otilia Dragomir, Mihaela Miroiu (ed.), *op. cit.*, p. 136, 377 ; Simona Stiger, *Pagini de feminism universal*, Arad, Éditions University Press « Vasile Goldiș », 2002, p. 25-26 ; André Michel, *Le féminisme*, Paris, Presses Universitaire de France, 2001, p. 50.

qui militent pour l'implication des femmes dans la vie politique, aussi comme Olympe de Gouges, auteure de la *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne* (1791)⁴, considérée « pionnière » du féminisme grâce à son courage de parler au public et à son implication dans la Révolution Française, mais aussi à ses œuvres sur les droits de la femme⁵.

La seconde moitié du XXI^e siècle met en évidence le féminisme libéral qui correspond à la première vague et soutient l'égalité totale des droits des femmes et des hommes. Son promoteur, sur le plan théorique et du point de vue politique, est John Stuart Mill avec les œuvres *De la liberté* et *De l'assujettissement des femmes* (1869). L'auteur soutient que « l'assujettissement » des femmes est du aux idées préconçues créées et entretenues par la société traditionnelle et non pas à une infériorité physique ou psychique des femmes. Pour améliorer la situation de la femme il est nécessaire d'accorder aux femmes des droits civils et politiques en assurant pourtant la division sexuelle du travail, c'est-à-dire maintenir les activités de ménage ce qui, finalement, conduit à une émancipation seulement de l'élite qui emploie des femmes de ménage qui n'ont pas trop de possibilités financières⁶.

Le féminisme socialiste qui apparaît dans la même période a ses origines dans le « socialisme utopique » de Charles Fourier, Saint-Simon et Robert Owen qui considèrent que les moyens pour instituer une « société juste » basée sur la répartition en fonction des besoins sont les expériences sociales faites sur des communautés (phalanstères) dirigées d'après les principes de l'égalité et de la justesse. Par contre, le marxisme est centré sur le concept de révolution prolétaire qui finalement conduit à l'élimination de toute forme d'exploitation, voir l'exploitation de la femme aussi⁷. Dans ses *Manuscrits* de 1844, Marx définit la famille comme un premier rapport social, où la femme est celle qui facilite les relations et le mécanisme de production⁸.

Le mouvement féministe n'a pas une théorie générale, mais il existe plutôt plusieurs lignes directrices : il y a le féminisme libérale, le féminisme social, le féminisme marxiste, le

⁴ Christine Bard, *Les filles de Marianne. Histoire des féminismes. 1914-1940*, Paris, Fayard, 1995, p. 19. Pour le texte intégral de la déclaration et la présentation de l'auteure, voir Olympe de Gouges, *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne*, Postface d'Emanuèle Gaulier, Paris, Éditions Mille et une nuits, 2009.

⁵ Michèle Riot-Sarcey, *Histoire du féminisme*, Paris, Éditions La Découverte, 2008, p. 9-10.

⁶ Otilia Dragomir, Mihaela Miroiu (ed.), *op. cit.*, p. 125-126, p. 136-137. À côté de John Stuart Mill il faut mentionner aussi Harriet Taylor, son épouse, avec l'ouvrage *Enfranchisement of Women*, qui se centre sur les idées d'éducation et partenariat, ayant en vue la possibilité de corroborer la carrière et la vie de famille. Mihaela Frunză, *Ideologie și feminism*, Cluj-Napoca, Éditions Limes, 2004, p. 19.

⁷ *Ibid.*, p. 134-135. Pour plus de détails sur le socialisme féministe et ses idées sur la condition de la femme, voir Charles Sowerwine, *Les femmes et le socialisme*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politique, 1978 ; August Bebel, *Femeia și socialismul*, Bucarest, Éditions Politică, 1963.

⁸ Geneviève Fraisse, *op. cit.*, p. 98-99. Voir aussi Mihaela Frunză, *op. cit.*, p. 65-68.

féminisme radical et, plus récemment, le postféminisme et l'écoféminisme, ce qui donne le droit aux historiens et aux théoriciens de parler de plusieurs féminismes, chacun ayant son idéologie et sa spécificité.

Dans cet ouvrage nous analysons d'une perspective historique et idéologique le féminisme libérale, nommé « réformiste » ou de l'égalité des droits, en considérant que la ligne directrice du mouvement est l'égalité des droits juridiques et à l'éducation des femmes et des hommes⁹. De plus, il faut souligner le fait que le mouvement socialiste qui naît dans cette période attire les femmes ouvrières dans ses sections et ses réunions. C'est ici que quelques féministes se font remarquer en réclamant les idées socialistes et leur cause.

Il est important de savoir que le mouvement féministe est apparu et s'est manifesté sous forme de variantes nationales d'une grande diversité et originalité, ce qui mène à une approche comparative en vue de les analyser et de valoriser ses traits généraux et sa spécificité. Dans l'espace roumain il y a une controverse du féminisme au moment où les femmes montrent clairement leur intention de s'impliquer dans la prise de décision dans la société. Dans la période d'entre les deux guerres mondiales les femmes réclament leurs droits politiques et il apparaît une nouvelle plateforme d'action féministe.

Chapitre 1

Les origines et l'esquisse du mouvement jusqu'en 1916

Le passage des coutumes et de la mentalité orientales aux pratiques occidentales, la révolution de 1848, l'union des deux principautés (la Moldavie et la Valachie) et la naissance de la nation roumaine à partir des institutions démocratiques, créées d'après le modèle occidental sont les principaux éléments qui caractérisent la période d'avant 1916. Ces événements de l'histoire des roumains produisent, au fur et à mesure, par leur ampleur, des mutations profondes

⁹ Il est important de mentionner que la délimitation de ces courants et l'idée d'idéologie dans la théorie du féminisme, sont apparus dans la deuxième moitié du XXe siècle. Daniela Roventa-Frumușani, *Concepts fondamentaux pour les études de genre*, Paris, Éditions des archives contemporaines, 2009, p. 20-24. Louise Toupin, *Les courants de pensée féministe*, 1998, édition numérique réalisée par Jean-Marie Tremblay, http://classiques.ugac.ca/contemporains/toupin_louise/courants_pensee_feministe/courants_pensee_feministe.pdf. Pour une brève présentation du féminisme universel, voir Otilia Dragomir, Mihaela Miroiu (ed.), *op. cit.*, p. 125-128, 136-138.

et de durée dans la vie sociale et politique et ils mènent à un changement des rapports sociaux et de genre¹⁰ et, implicitement, de la position de la femme dans la société¹¹.

Dans son ouvrage sur l'histoire de la femme, Gisela Bock affirme que « le féminisme du début » n'est pas un mouvement organisé, de masse, mais plutôt une action des individualités, la plupart d'entre eux des femmes qui se manifestent de plus en plus dans l'espace public. Cela se passe sur le territoire roumain aussi où le mouvement féministe apparaît dans la première moitié du XIXe siècle, même si timidement et de façon isolée. Avant la fondation des associations féministes stables, d'une part nous pouvons parler d'un « féminisme publiciste et littéraire » qui a comme principaux thèmes les mariages conventionnels, la condition sociale et économique de la femme et d'autre part d'un féminisme philanthropique qui veut soutenir les pauvres¹².

Elena Meissner, la présidente de l'Association pour l'Émancipation Civile et Politique des Femmes Roumaines (AECPPFR), dans sa réponse au questionnaire de C. Săteanu, fait un court historique du féminisme et elle apprécie que « ce mouvement a été préparé comme « une idée précurseur » en Moldavie avant la formation des sociétés et beaucoup avant la naturalisation et la diffusion du terme « féminisme »¹³. Elle y mentionne deux pionnières. La première est Sofia Cocea (1839-1861), jeune institutrice, qui, dans sa courte vie de 22 ans, a mené une intense propagande par l'intermédiaire de la presse afin de « préparer les femmes pour participer à l'émancipation intellectuelle du pays, lutter pour les droits de l'homme libre, faire augmenter leur intérêt pour les affaires sérieuses des hommes » et elle soutient l'idée que les femmes doivent se développer d'une « autre » manière. La deuxième est Sofia Nădejde, une « remarquable intellectuelle », « écrivaine de mérite et très appréciée », de filière socialiste, qui a réclamé les droits des femmes dans la revue « Contemporanul ». Elena Meissner, en parlant de cette revue, témoigne : « Souvent, pendant ma vie d'étudiante la lecture du « Contemporanul » me prenait tant de temps que j'étais en retard avec la transcription des notes prises à l'Université.

¹⁰ Voir Joan Scott, « Le genre une catégorie utile de l'analyse historique », in *Cahiers genres et développement*, n° 1, Paris, 2000, p. 41-67.

¹¹ Ionela Băluță, *Lois juridiques, lois sociales et construction des genres*, in Luc Capdevila et al., *Le genre face aux mutations. Masculin et féminin, du Moyen Âge à nos jours*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2002, p. 113.

¹² Entre les exemples d'ouvrages nous mentionnons en France les romans *Indiana* et *Léila* (1832 et 1833) de George Sand, qui a soutenu profondément l'activité philanthropique et dans l'espace roumain les études sur les femmes *Des femmes pour une femme*, *Les femmes en Orient* et *Les femmes fortes* de Dora d'Istria, les journaux *Amicul familiei*, sous la direction de Constanța Dunca-Schiau, *Mama și copilul*, édité par Maria Rosetti. Gisela Bock, *Femeia în istoria Europei. Din Evul Mediu până în zilele noastre*, traduction de Mariana Cristina Bărbulescu, Iași, Éditions Polirom, 2002, p. 141-149.

¹³ Les Archives Nationales Historiques Centrales (ANIC), fond Constantin Meissner, dossier XI/94, f. 15.

Il m'est arrivé une fois à cause d'une signature de D. A. Teodoru, collaborateur de la revue, donnée sur un manifeste qui m'est parvenu, le sévère ministre D. A. Sturdza a refusé de me donner un poste de suppléante »¹⁴.

Aurora Liiceanu traite l'idée de « féminisme à son propre compte » représenté par les femmes qui se manifestent en public soit dans le domaine de la création artistique et littéraire, soit dans des activités philanthropiques, grâce au besoin d'affirmation personnelle qui existe d'avant et en même temps que le féminisme comme mouvement social. Cet « avant » nous intéresse particulièrement parce qu'il représente les individualités qui ont développé le « féminisme de début »¹⁵, dont nous avons déjà énumérées deux.

Dans l'espace roumain comme dans le reste de l'Europe, le mouvement féministe n'a pas été révolutionnaire parce que, premièrement, les femmes n'avaient pas assez de pouvoir pour organiser une telle manifestation pour leur propre cause et, en plus, ce moyen ne garantissait pas une meilleure position, mais parfois il arrivait le contraire¹⁶. En parlant de cet aspect, Alin Ciupală considère que les roumaines n'ont pas adopté l'idée d'une révolution en considérant que les changements doivent partir d'eux-mêmes pour les répandre sous la forme d'une propagande soutenue à la grande masse féminine. L'émancipation de la femme est conditionnée par l'éducation, la seule possibilité d'obtenir un meilleur statut social, la reconnaissance des caractéristiques féminines et l'acquisition d'une nouvelle dignité par ses propres pouvoirs, non pas par l'initiative des hommes.

Conformément à Gisela Bock le féminisme a été un mouvement social qui a compris que « le problème de la femme » est sociale et dont l'organisation et la manifestation de plus en plus large dans l'espace européen a représenté une « nouveauté historique ». Ce mouvement ne se définit pas seulement comme une évasion de l'espace domestique, mais aussi une cause de « l'élargissement de la sphère » et de la modernisation de la société, qui s'est produite graduellement, le nouvel espace étant occupé par les femmes dans des étapes et avec beaucoup d'efforts¹⁷.

¹⁴ *Ibid.*, ff. 15-16.

¹⁵ Aurora Liiceanu, *Rivalitate și solidaritate : începuturile feminismului în România*, in Mădălina Nicolaescu, *Cine suntem noi? Despre identitatea femeilor din România Modernă*, Bucarest, Éditions Anima, 1996, p. 20-21.

¹⁶ Gisela Bock, *op. cit.*, p. 151.

¹⁷ *Ibid.*, p. 151-152.

Des événements historiques comme la révolution de 1848¹⁸, l'union des principautés¹⁹ et la guerre d'indépendance de 1877-1878²⁰, ont été des occasions d'affirmation et de sortie de l'espace privé, réservé par excellence à la femme. Les sorties dans l'espace public sont individuelles par des articles et brochures ou en groupe dans les salons littéraires et les comités nés pour soutenir l'activité de guerre. Ayant comme point de départ la dichotomie public-privé, Alin Ciupală montre que le XIXe siècle est caractérisé par tous les degrés d'émancipation, de l'action de charité jusqu'au mouvement social, culturel et politique, avec des décalages dans les différentes parties de l'Europe. Il remarque l'existence d'au moins deux types de manifestations de l'émancipation féminine : dans les institutions (comme les associations, les comités, les sociétés), dont nous trouvons plus ou moins les traces dans les archives et d'autres qui ont un rapport plutôt avec les modes de vie : les voyages, la littérature par la correspondance et les salons littéraires et artistiques²¹.

Lorsqu'en France le féminisme connaît un développement rapide et des conceptions diverses, ce qui nous fait parler de plusieurs féminismes (radical, réformiste et modéré, dans les années 1920)²², dans la Roumanie du début du XXe siècle on constate la délimitation d'une seule tendance, celle réformiste, axée sur l'émancipation de la femme par l'éducation, par des actions et des activités de promotion du mouvement afin d'attirer l'opinion publique vers le changement du statut et de la condition de la femme. Cette direction a un caractère modéré, les féministes

¹⁸ Parmi les femmes impliquées dans la révolution nous mentionnons : Ana Ipătescu, qui par son intervention a réussi à sauver le gouvernement révolutionnaire ; Maria Rosetti, dont l'activité est présentée au superlatif par Jules Michelet dans un des chapitres de son ouvrage, *Légendes démocratiques du Nord* (1854), traduit en roumain par D. Munteanu-Râmnic en 1909 ; Elena Cuza, Pelaghia Roșu, Sevastița Bălcescu et Zoe Goleșcu etc. Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2002, p. 19 ; Idem, *Pro Femina-Femei în revoluția de la 1848 : Maria Rosetti*, in I et II, n° 5 et 6, septembre et mai 1999, p. 26-28, 25-28.

¹⁹ L'Unité des Principautés a connu l'activité de Dora d'Istria (Elena Ghica), personnalité qui bénéficie d'un grand prestige dans les cercles intellectuels européens, dans les pages des journaux et des revues de l'Occident, où elle soutient l'idée de l'union et l'application du principe des nationalités, conditions essentielles pour l'amélioration de la situation des femmes roumaines ; nous mentionnons aussi l'activité de Sofia Cocea Chrisoscoleu et le travail de Constanța Dunca Schiau, surtout dans le domaine du développement et de l'organisation de l'enseignement roumain. Pour plus de détails, voir Andreea Dimitriu, *Les premières féministes roumaines et l'Union des Principautés Roumaines*, in Doina Spiță (coord.), *La France et les Roumains depuis 150 ans, relations politiques et culturelles*, Iași, Éditions Universitaires « Alexandru Ioan Cuza », Iași, 2010, p. 59-65 ; Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2002, p. 20-21, 66-69, 70-72.

²⁰ La participation des femmes dans la campagne d'indépendance est considérée par Alin Ciupală « le baptême du feu » pour toute l'élite roumaine qui participe à l'effort de guerre par son importante contribution dans le domaine sanitaire. Il est essentiel qu'à la fermeture des hostilités, les comités n'arrêtent pas leur activité, mais se transforment dans des sociétés et des associations qui agissent dans les domaines sanitaire et charitable, mais aussi dans celui féministe. Alin Ciupală, *Femeia în societatea românească a secolului al XIX-lea. Între public și privat*, Bucarest, Éditions Meridiane, 2003, p. 85-86.

²¹ Alin Ciupală, *op. cit.*, 2003, p. 80-83.

²² Christine Bard, *op. cit.*, p. 22.

considérant que les modifications civiles et juridiques nécessitent du temps pour être bien délimitées, mais aussi pour les faire comprendre et accepter. En même temps nous constatons que le mouvement féministe est apparu en même temps dans les Principautés Roumaines et en France, mais son développement dans l'espace roumain a été beaucoup plus lent que dans l'espace français, nécessitant une plus longue période pour se faire délimiter, organiser et accepter comme une « question » publique. Si en France on passe relativement vite à l'organisation des associations et à la réclamation des droits, c'est-à-dire à une activité féministe concrète, notre pays s'est trouvé dans l'impossibilité de suivre avec la même rapidité et d'avoir la même évolution. Cela est dû à de multiples aspects : d'une part le problème national qui devait être résolu par l'union de toutes les provinces roumaines, d'autre part, la société patriarcale qui traversait une période de transition où tout changement par rapport à l'état original était considéré inapproprié et le degré augmenté d'analphabétisme de la population. Christine Bard est d'opinion que les difficultés pour attirer de nouvelles adhérentes très présentes dans les Principautés se retrouvent aussi dans l'Hexagone, probablement pas dans la même mesure mais avec les mêmes causes : les femmes bourgeoises très peu intéressées et désirant ne pas être le sujet d'une situation ridicule, les ouvrières et les paysannes trop fatiguées après une longue journée de travail et dans un état d'ignorance continue par rapport au mouvement en question. Par conséquent, la majorité des femmes ne connaît pas ni ne veut connaître ses droits et reste « indifférente à la campagne en faveur de ses droits civiles », les droits politiques sont déjà situés dans un plan beaucoup plus éloigné²³.

La participation des femmes aux moments importants dans l'histoire moderne de la Roumanie contribue à l'organisation et à la maturité dans des étapes du mouvement féministe, par l'intégration de sociétés et des organisations dans l'effort général pour la réforme de la société, mais aussi par l'acquisition d'une expérience si nécessaire dans le milieu roumain immobile et réfractaire à n'importe quelle modification ou transformation.

1.1. L'associationnisme féministe

En 1870 Constanța Dunca-Schiau commence son mémoire adressé au Ministre des Cultes et de l'Instruction Publique pour faire reconnaître la Société pour encourager les femmes à travailler avec le discours suivant : « par les associations on a accompli toutes les grandes œuvres

²³ *Ibid.*, p. 25.

du siècle », idée que l'on retrouve constamment dans la littérature féminine de l'époque et dans les premières publications féminines. L'appel à réagir, à renoncer à l'attitude d'isolement et d'indifférence se traduit visiblement dans les pages des premiers journaux féministes dont *Femeia* (1868), édition I. Gheorghiu, la publication bihebdomadaire *Femeia Română* (Bucarest 1878-1881), sous la direction de Maria Flechtenmacher, *Rândunica* (Iași, 1893) et *Dochia* (Iași, 1896-1899) sous la direction d'Adela Xenool²⁴.

Dans une autre partie de l'Europe, Elise van Calcar présente la situation de 1884 de la manière suivante : « La définition du terme « féminisme » est de plus en plus vaste, jour après jour, et si la société évite de nous accorder ce qui nous appartient légitimement, alors les femmes s'associent et forment pour elles-mêmes des organisations semblables à celles d'où elles sont exclues »²⁵, ce que nous retrouvons aussi dans l'espace roumain.

Du point de vue juridique, les « laboratoires » du mouvement d'émancipation de la femme, conformément à la dénomination des associations et des sociétés féministes, sont apparus et se sont développés grâce au droit de s'associer garanti à tous les citoyens, sans tenir compte du sexe, par la Constitution de 1866, droit que les femmes roumaines utilisent, en le considérant une opportunité pour se rendre visibles dans l'espace public²⁶. Le terme « se rendre visible » est bien utilisé car les premières rencontres des femmes qui apparaissent alors, avant la dernière décennie du XIXe siècle, ne peuvent pas être considérées féministes puisque elles n'ont pas comme but d'accorder des droits aux femmes, leurs programmes ne réclamant pas des revendications de ce genre. Comme nous pouvons l'observer, les raisons de ces premières associations sont de nature philanthropique et sociale, en suivant le soutien des filles orphelines et, en général, de la population pauvre, la fondation d'écoles privées, pensionnats et ateliers, pour améliorer, d'une part, l'enseignement des femmes, qui était à ses débuts et, d'autre part, l'éducation théorique et pratique accordée aux jeunes.

En France, une fois le droit de s'associer obtenu en 1868, les féministes, quoique minoritaires, se réunissent et s'organisent²⁷ par la mise en place de conférences et de réunions publiques comme celles de Tivoli Vaux-Hall où les discussions ont comme sujet le travail de la

²⁴ Alin Ciupală, *op. cit.*, 2003, p. 86. Pour une chronologie des publications féministes roumaines, voir Otilia Dragomir, Mihaela Miroiu (ed.), *op. cit.*, p. 209-212.

²⁵ Gisela Bock, *op. cit.*, p. 152.

²⁶ Silvana Rachieru, *Includerea/excluderea socială a femeilor în România modernă (1878-1914)*, in Alin Ciupală (coord.), *Despre femei și istoria lor în România*, Bucarest, Éditions Universitaires de Bucarest, 2004, p. 45-46.

²⁷ Laurence Klejman, Florence Rochefort, *L'égalité en marche. Le féminisme sous la Troisième République*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1989, p. 31. Voir aussi Andrée Michel, *op. cit.*, p. 74-75.

femme, mais aussi par la fondation des clubs et de journaux féminins. C'est dans cette atmosphère d'effervescence que sont jetées les bases des structures féminines, par les initiatives « dispersées » de ceux qui soutiennent le mouvement. Nous soulignons l'activité de Léon Richer et Maria Deraises qui ont fondé l'Association pour le droit de la femme et le journal féminin « Le droit des femmes », moyens par lesquels les féministes désirent mobiliser l'opinion publique pour ce qu'elles réclament : « les droits civils », l'accès à l'enseignement secondaire et supérieur, le droit au travail et l'égalité des salaires²⁸.

Alin Ciupală remarque le fait que la deuxième moitié du XIXe siècle a consacré dans l'espace roumain des sociétés et des associations féminines, en en identifiant quelques dizaines existant et agissant surtout dans le milieu urbain. Elles sont divisées en deux grandes catégories : la première comprend des associations qui ont des objectifs spécifiques comme l'amélioration de la situation de la femme par le soutien matériel, moral et social, surtout dans le domaine de l'éducation et, la deuxième, comprenant surtout les associations ayant des objectifs sociaux, culturels ou économiques qui s'adressent à une plus vaste partie de la population²⁹. Un autre aspect traité par l'historien, qui relève aussi du désir d'affirmation des femmes dans l'espace public et celui d'être reconnues en public, regarde les démarches faites par la plupart des sociétés pour obtenir la personnalité juridique ce qui implique naturellement un statut, une direction, du capital, des objectifs, un programme et un plan d'action³⁰. Démarches qui auront du succès, pour la plupart d'entre elles, après 1920, conformément à *Anuarului Asociațiilor și fundațiilor recunoscute persoane juridice*, édition officielle de 1925³¹.

Les appels des féministes, des militantes du mouvement et de quelques personnalités importantes de la vie politique et culturelle, adressés aux femmes de toutes les catégories sociales, de soutenir les efforts pour obtenir leurs droits et de combattre les attitudes traditionnelles ne sont pas restés sans écho, les résultats commençant à se faire sentir dans les années précurseurs de la Première Guerre Mondiale. C'est pourquoi on observe une manifestation tantôt audacieuse tantôt timide de l'émancipation des femmes qui se produit premièrement au niveau de la conscience et du « for intérieur féminin ». Ce phénomène de l'émancipation, conséquence des expériences sociales et intellectuelles accumulées mène à une

²⁸ *Ibid.*, p. 39-50.

²⁹ Alin Ciupală, *op. cit.*, 2003, p. 84.

³⁰ *Ibid.*, p. 84-85.

³¹ Pour plus de détails, voir *Anuarul Asociațiilor și fundațiilor recunoscute persoane juridice*, édition officielle, Bucarest, Typographie du Prison Văcărești, 1925.

relative facilitation de l'essor de l'espace étroit de la maison et de l'entrée dans la sphère publique qu'elles occupent petit à petit, dans un nombre assez important³².

La Transylvanie

Les débuts du mouvement datent du milieu du XIXe siècle, moment où à Braşov est née la première Réunion des femmes roumaines, même si elle n'est pas déclarée féministe, mais qui représente une action concrète des femmes pour l'éducation des jeunes orphelines sans possibilités matérielles. Si nous nous arrêtons seulement à l'idée de l'association des femmes, sans en suivre les objectifs, le programme et le public cible, alors il faut mentionner la Société des femmes roumaines de Buda, créée en 1815, avec 33 membres issues de familles de marchands macédo-roumains, dont l'objectif est « de contribuer par des moyens financiers au soutien du capital des écoles nationales de confession orthodoxe du Royaume de Hongrie »³³.

L'idée fondatrice de cette réunion appartient au savant Iacob Mureşianu, soutenu par Aaron Florian et Ioan Maiorescu, ayant comme objectif de départ « aider à l'éducation des fillettes roumaines plus pauvres, orphelines après la Révolution de 1848 »³⁴. Contrairement à ce qui est déclaré dans ses statuts (la réunion est présentée comme une société purement philanthropique³⁵) toute l'activité de la réunion s'intègre dans le programme politique du mouvement pour la libération nationale dans la Transylvanie qui se retrouve sous la direction de ses leaders et qui est subventionnée par l'Église orthodoxe et Grecque-Catholique, les banques roumaines et des hommes d'affaires roumains de tous horizons.

L'appel intitulé « Adresare către femeile cele mai iubitoare de omenire » était accompagné par des instructions concernant la quête de l'argent et des objets des différentes régions : « pour pouvoir mieux collaborer en vue de l'accomplissement de l'objectif de la Réunion nous vous prions de réunir les femmes roumaines de la région et de fonder un conseil filial qui comporte quatre membres, une présidente, une caissière et une secrétaire, qui

³² Alin Ciupală, *op. cit.*, 2003, p. 86.

³³ Otilia Dragomir, Mihaela, Miroiu (ed.), *op. cit.*, p. 200 ; voir aussi O. Lugoşianu, *Societatea femeilor române din anul 1815*, Bucarest, L'Établissement graphique I.V. Socecu, 1895, p. 3-9.

³⁴ Maria Nicolau, *Compt public al Fondului Reuniunii Femeilor Române spre ajutorul creşterii fetiţelor orfane şi actele acesteia*, Braşov, 1853, p. 63-64 ; voir aussi Ştefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2002, p. 60-64, 132-140 ; « Primii ani de organizaţie şi creştere a Reuniunii Femeilor Române din Braşov (1850-1855) », in *Carpaţi*, année VI, n° 339, le 8 septembre 1926, p. 1.

³⁵ Le Service Départementale des Archives Nationales Braşov (SJANB), fond Reuniunea Femeilor Române, dossier 20/4154, ff. 1-3.

enregistreront les colis faits et encourageront les autres femmes à souscrire à leur but en nous communiquant leurs résultats »³⁶.

Les années suivant l'action de la Réunion se remarque aussi sur le plan culturel et social par le développement de l'enseignement pour les filles avec la création des écoles privées et des internats, le soutien des jeunes femmes sans ressources, ainsi que par l'intense activité de propagande et de soutien à la lutte pour l'émancipation nationale. Dans ce sens-là nous mentionnons la création à Braşov, lors du mouvement mémorandiste, d'un comité politique secret, dirigé par Elena Baiulescu qui a le mérite d'avoir envoyé au parlement italien une lettre de reconnaissance et de condamnation des représailles austro-hongroises signée par 920 femmes³⁷.

À la fin du XIXe et le début du XXe siècle, d'après le modèle de la réunion de Braşov, nous constatons l'augmentation rapide du nombre des associations féminines. On dénombre en 1914 103 organisations semblables en Transylvanie et Banat, parmi lesquelles nous évoquons les plus importantes à Sibiu, Blaj, Hunedoara, Deva, Făgăraş, Sălaj³⁸ et qui, avant tout, ont eu un but national en gardant aussi l'objectif culturel-philanthropique au début, féministe plus tard. L'élément national est visible dans la volonté des roumaines de porter le costume traditionnel de chaque région. C'est pourquoi il apparaît au milieu féminin l'idée centrale du développement de l'industrie domestique en créant des écoles et des ateliers pour confectionner des costumes nationaux et des tissus spécifiques roumains³⁹.

Pour obtenir l'autorisation de fonctionnement ces organisations ont été obligées d'inscrire dans leurs statuts principalement des objectifs culturels et philanthropiques, ceux d'ordre politique ne pouvant pas être mentionnés et affichés en public. Même dans ces conditions, une fois le pacte dualiste austro-hongrois signé, leur activité était fortement menacée et soumise à des pressions. Mais avec le soutien de l'ASTRA (Association de la Transylvanie pour la littérature roumaine et la culture du peuple roumain), fondée en 1861, un « vrai for tutélaire »,

³⁶ Mircea Băltescu, « Contribuții la istoricul Reuniunii Femeilor Române din Braşov », in *Culegere de studii și cercetări a Muzeului regional Braşov*, I^{er} année, Braşov, 1967, p. 198-199.

³⁷ Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2002, p. 24, 138 ; « Reuniunea [Femeilor Române din Braşov] de la 1867 până la 1912 », in *Carpați*, année VI, n° 339, le 8 septembre 1926, p. 1-2.

³⁸ Elena Pop Hossu-Longin, *Amintiri. 1880-1930*, Cluj, Typographie Barițiu, 1932, p. 7-39. Voir aussi Simona Stiger, *Asociaționism și emancipare în Transilvania până la primul război mondial*, Arad, Éditions de la Fondation « Moise Nicoară », 2001 ; I. Muscat, « Reuniunea Femeilor Române Sălăjene (1881-1918) », in AMP, X, Zalău, 1986, p. 551-569.

³⁹ Idem, « Reuniunea femeilor române din comitatul Huniadoarei », in *Unirea Femeilor Române*, année III, n° 2, Iași, le 1 avril 1911, p. 183-185.

cette activité continue et maintient le contact avec le mouvement national ; les documents de la période en discussion sont la preuve de l'implication des réunions dans les activités politiques déroulées par le Parti National Roumain dans la lutte contre l'assimilation forcée avec la population de langue hongroise⁴⁰.

Le début du XXe siècle apporte une rapide augmentation du nombre des organisations de femmes, comme conséquence, d'une part, de l'activité déroulée par les associations déjà existantes, d'autre part, de l'extension des objectifs qui ont en vue l'amélioration de la condition de la femme par le développement des industries comme celle domestique ou textile, par lesquelles les femmes obtiennent une émancipation économique. Conformément au bilan fait par la chercheuse Simona Stiger et consacré aux réunions féminines roumaines de la Transylvanie à la fin de l'année 1914, les organisations fondées après 1900 ont un caractère confessionnel et la majorité proviennent du milieu rural. La prolifération de ces réunions rend nécessaire une coordination centralisée et une unification du mouvement pour réduire le caractère dispersé de leur activité⁴¹.

Jusqu'à la Première Guerre Mondiale les organisations de femmes déroulent leur activité plutôt isolément bien que leurs programmes et statuts soient semblables comprenant à peu près les mêmes objectifs et moyens d'action. L'initiative d'unification des réunions et des associations de femmes sous un seul comité appartient à la réunion de Braşov, mais l'idée est exposée pour la première fois par Maria Baiulescu dans un discours présenté au 60e anniversaire de cette association en 1911. Les premiers pas de la création de l'Union des Femmes Roumaines se font dans le cadre d'un congrès qui s'est déroulé entre le 3 et 4 juin 1913, à Braşov, au moment où on a voté le programme, la direction et les statuts qui allaient être envoyés aux autorités⁴². « Gazeta Transilvaniei » signale les significations nationales et l'importance de la création de cette union et remarque, en même temps, le fait que de plus de 60 réunions qui existaient en ce temps-là seulement une moitié y a adhéré et a fixé comme objectif principal

⁴⁰ Ştefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2002, p. 22-24.

⁴¹ Simona Stiger, *op. cit.*, 2001, p. 84-89 ; voir aussi Eugenia Glodariu, « Unele considerații privind mişcarea feministă din Transilvania (a doua jumătate a sec. al XIX-lea – începutul sec. al XX-lea) », extrait de AMN Hist., XX, Cluj-Napoca, 1983, p. 232-240.

⁴² Maria Baiulescu, « Zece ani în România Mare și șaptesprezece ani de la înființare. Istoricul », in *Anuarul Uniunii Femeilor Române din România Mare. Al șaptesprezecelea an de la întemeiere (1913-1930) sub înaltul patronaj al M. S. Regina Maria*, Braşov, septembre 1930, p. 1-3 ; *Statutele Uniunii Femeilor Române din Ungaria*, Braşov, Typographie Ciurcu & Comp., 1913 ; Ştefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2002, p. 165-166 ; voir aussi Mircea Băltescu, *op. cit.*, p. 208-209 ; Simona Stiger, *op. cit.*, 2001, p. 89-97.

« veiller à l'unité de pensée et d'évolution de la femme roumaine, de son sort social et de son bien être »⁴³.

Dans les conditions d'une intensification de la politique d'assimilation des roumains à la population hongroise, le programme et les statuts élus à Braşov, qui devaient être présentés aux autorités pour être approuvés, comprenaient en général des objectifs philanthropiques et culturels, effaçant de façon délibérée les préoccupations politiques, voir le soutien qui allait être accordé au mouvement national. Le programme envoyé aux réunions des femmes pour être débattu, approuvé au cadre du congrès, suit les aspects suivants : « le problème de l'éducation de nos fillettes, cultiver des sentiments religieux et le soin des églises, cultiver l'industrie nationale féminine, perpétuer et perfectionner les motifs nationaux, l'éducation systématique du foyer et de l'industrie domestique et des institutions philanthropiques »⁴⁴.

Une année plus tard, à Sibiu, se déroule le deuxième Congrès de l'union, auquel ont participé des représentantes des organisations des femmes de la Transylvanie, présentes en plus grand nombre qu'à Braşov, et du Vieux Royaume, mais aussi des autres institutions culturelles, comme la Société Orthodoxe de Bucarest, représentée par Natalia Pruncu et Astra, représentée par Andrei Bârseanu. Dans son discours inaugural, Maria Baiulescu a annoncé l'obtention de l'approbation officielle des nouveaux statuts, a rappelé le rôle et les directions d'activité, a réaffirmé la signification de la lutte unie et de cette union, a émis l'idée de la mission de la femme comme « mère du peuple » (d'où la nécessité de soigner les orphelins) : « Nous créerons une nouvelle ère, de la pensée, du jugement et de la culture, propre à la nouvelle époque de développement dans laquelle nous vivons... la femmes ne sera plus une poupée sans vigueur... ni une esclave soumise... mais un être humain... elle aura les mêmes droits d'existence... nous donnerons des caresses à notre grande famille roumaine... nous serons des championnes de culture et pilons de croyance dans notre ancien pays »⁴⁵.

Pour comprendre l'enthousiasme de l'opinion publique que le mouvement féminin a déjà à cette époque-là, il faut souligner le fait que les journaux « Adevărul », « Dimineaţa », « Românuł », « Lucefărul », « Gazeta Transilvaniei », « Telegraful Român », « Unirea » et « Foaia poporului » ont été représentés par correspondance à ce congrès et ils ont débattu largement l'événement et ses significations dans leurs pages. Du Vieux Royaume ont participé

⁴³ SJANB, fond Reuniunea Femeilor Române, dossier 2688/6875, ff. 1-2.

⁴⁴ Maria Baiulescu, *Zece ani în România Mare...*, p. 2 ; Ştefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2002, p. 166.

⁴⁵ « Gazeta Transilvaniei », LXXVII, n° 114, Braşov, 1914, p. 1.

plusieurs déléguées comme Maria Glogoveanu, Maria Demetriad, Aristia Dissescu de Bucarest et Eleonora Strătilescu, Elena Socor, Elena Meissner de Iași⁴⁶, qui ont exprimé leur pleine solidarité avec les aspirations féministes de l'Empire Austro-hongrois, idée exprimée par la présidente de l'Union des Institutrices Roumaines : « Depuis que nous nous sommes constituées notre pensée s'est dirigée vers vous, nous nous sommes adressées à vous, nous avons senti le devoir de penser et de travailler pour vos objectifs. Nous avons senti dès le début le besoin d'approcher les liaisons morales avec tous nos frères d'au-delà des frontières, de partout dans le monde, pour accomplir l'union de la culture roumaine »⁴⁷.

Eleonora Strătilescu fait une présentation détaillée du congrès mais aussi de la situation de l'implication de la femme roumaine de la Transylvanie dans les pages de la revue « Unirea femeilor române ». La féministe de la Moldavie observe les nombreuses forces de la nation roumaine, représentées par les femmes « courageuses, actives, pleines d'enthousiasme et d'esprit d'initiative », qui s'intéressent et travaillent pour les problèmes sociaux et nationaux, avec un niveau de culture plus élevé que celui des Principautés, à côté d'un esprit vif et agile. Ce qui l'enchant et provoque chez elle un sentiment d'étonnement est la nuance « féministe » observable dans tous les discours. L'auteure remarque les grands progrès faits par l'idée de mettre la femme à côté de l'homme dans la vie sociale et culturelle, de plus en plus de gens reconnaissant l'avantage de « l'émancipation » de la femme de tous les points de vue⁴⁸.

Les Principautés Roumaines

Dans le Vieux Royaume la première association « consciemment féministe »⁴⁹ est apparue à Iași en 1867 ; fait connu par l'intermédiaire de la presse (les journaux « Dreptatea » et « Telegraful român »). La première réunion des femmes roumaines pour aider à éduquer les filles pauvres et orphelines s'est constituée à l'initiative de la femme de presse et écrivaine Cornelia Emilian⁵⁰, la femme du professeur Ștefan Emilian, originaire de la Transylvanie, l'un des

⁴⁶ Simona Stiger, *op. cit.*, 2001, p. 94-95.

⁴⁷ Eleonora Strătilescu, « Congresul de la Sibiu al Uniunii Femeilor Române din Ungaria », in *Unirea Femeilor Române*, année VI, n° 6, Iași, juin 1914, p. 269-271.

⁴⁸ *Ibid.*, p. 270-271.

⁴⁹ Calypso Corneliu Botez, *Problema drepturilor femeii române*, Bucarest, Les Ateliers graphiques SOCEC & Co., 1919, p. 7.

⁵⁰ Pour des détails sur la vie et l'activité de Cornelia Emilian, voir Ionela Băluță, « Les rapports des genres dans la deuxième moitié du XIX^e siècle roumain », in *Studia Politica. Romanian Political Science Review*, vol. II, n° 2, Bucarest, 2002, p. 425-426 ; Cornelia Emilian, *Câte ceva*, Bucarest, Typographie Moderne, 1909.

fondateurs de la Réunion de Braşov qui avait comme principal objectif de « guider les filles à choisir un métier pour gagner leurs vies »⁵¹. Bien que l'adjectif « féministe » apparaisse, cette réunion est plutôt philanthropique par ses objectifs mais nous ne pouvons pas omettre qu'elle a en vue l'amélioration de l'éducation des filles par la création des écoles qui leur offrent la possibilité de pratiquer une profession.

Ses statuts prévoyaient la fondation d'une première école de métiers, objectif réalisé en 1870 par l'inauguration d'une école professionnelle de filles qui suivaient des cours de lingerie et de couture durant cinq années, l'inauguration d'une internat (1875)⁵² et la création des ateliers de couture, qui ont un rôle important dans la guerre d'indépendance. Grâce au prestige gagné par son activité et l'augmentation permanente des fonds et du nombre de membres, la Réunion est reconnue en 1892 comme personne juridique par les *Corps Législatifs*⁵³.

Nous apprenons des articles qu'Eleonora Străţilescu consacre aux sociétés culturelles et de bienfaisance qu'un nombre important des diplômés de cette école sont devenus des maîtres dans les écoles d'état, très peu d'entre elles ont ouvert des ateliers privés et la plupart mettent à profit le métier appris pour fabriquer ce dont elles ont besoin à la maison⁵⁴. De là, la conclusion qu'en 1909 la majorité des femmes occupaient des emplois dans l'enseignement et en ce qui concerne l'industrie, leur nombre est petit, même insignifiant, si nous pensons aux postes avec une plus grande responsabilité.

Comme nous l'avons déjà mentionné, un grand nombre des comités de femmes fondés pour soutenir l'effort humain et matériel lors de la guerre d'indépendance est devenus des associations permanentes, avec un programme semblable, sinon identique, à celui des réunions créées jusqu'alors ; nous pouvons en énumérer les associations de Brăila, Piatra-Neamţ, Bacău, Roman, Focşani et d'autres villes, dont le but reste le même : « le réveil des femmes » par

⁵¹ En ce qui concerne l'année de fondement, nous considérons que l'année 1867 identifiée dans les statuts publiés dans la presse à cette date-là et après vingt-trois ans aussi, découverte personnelle au cadre du Fond Documentaire « G. T. Kirileanu », de la Bibliothèque du département de Piatra-Neamţ, et aussi d'Alin Ciupală dans le Fond du Ministère des Cultes et de l'Instruction Publique aux ANIC) correspond à la vérité historique et non pas l'année 1868, comme nous observons chez Calypso Corneliu Botez et même dans l'Archive des Mureşanu, fond Réunion des Femmes Roumaines, dossier 573, doc. n° 9178, f. 1. *Statutele Societăţii Reuniunea Femeilor Române din Iaşi pentru creşterea fetelor române sărace*, Iaşi, Typographie Nationale, 1890, p. 3-7 ; Alin Ciupală *et. al.*, *Istoria femeii din România în documente (1866-1918)*, Bucarest, Éditions de l'Université de Bucarest, 2008, p. 72-79.

⁵² Eleonora Străţilescu, « Societăţii culturale şi de binefacere din Iaşi », in *Unirea Femeilor Române*, I^{er} année, n° 1, Iaşi, le 24 janvier 1909, p. 38.

⁵³ *Recunoaşterea Societăţii Reuniunea Femeilor Române din Iaşi ca persoana morală prin legea din 3 decembrie 1892*, Iaşi, Typographie Nationale, 1895, p. 9-16.

⁵⁴ Eleonora Străţilescu, *Societăţii culturale...*, p. 38-39.

l'éducation. Bucarest connaît seulement en 1879 la fondation d'une section féminine dans le cadre de la société La Concorde Roumaine, dirigée par Paulina Zaharescu, la directrice de l'école professionnelle de filles,⁵⁵ dont les plus vastes objectifs comprennent aussi l'éducation et la « moralisation » des femmes, par l'intermédiaire des conférences, des ateliers et des écoles de métiers⁵⁶.

En 1894 La Réunion des Femmes Roumaines de Iași se transforme en la Ligue des femmes de la Roumanie, qui mentionne dans son statut que « dans la lutte pour vivre la place de la femme est trop étroite, ... et la femme du peuple n'a pas la conscience de sa valeur d'être humain »⁵⁷. Son but est d'obtenir l'extraction de la femme du milieu des mineurs et des interdictions, assurer sa place légitime dans la société, la soutenir dans sa démarche pour s'assurer « l'indépendance économique » et l'amélioration de sa condition générale. Ces objectifs sont transformés en revendications et mentionnés dans les deux pétitions présentées à l'Assemblée des Députés en 1896⁵⁸ et en 1898. Même si ces objectifs ne sont pas pris en considération, avec l'objection principale de l'inopportunité du problème,⁵⁹ l'action des féministes d'Iași s'inscrit sur la tendance du courant réformiste qui fait voir de plus en plus sa présence au début du XXe siècle, dans le contexte des efforts de modernisation et de restructuration de la société roumaine⁶⁰. La loi est « bizarre » : dans une société qui vient de se créer, la femme n'est reconnue comme personne morale ou juridique qu'avec l'accumulation d'un capital d'au moins 10 000 lei, situation qu'on rencontre aussi dans le cas de la Ligue « considérée dans la catégorie des mineurs jusqu'à la disposition de la somme » qui lui donne le droit de solliciter la reconnaissance⁶¹.

Les statuts de la Ligue mentionnent que toutes les femmes pouvaient être des membres, indépendamment de leur nationalité et elles sont divisées en trois catégories : « membres fondatrices », représentées par toutes les signataires des statuts de fondation, les membres « actives », qui payaient une cotisation mensuelle (dans le cas en discussion 50 *bani*) et les

⁵⁵ Otilia Dragomir, Mihaela Miroiu (ed.), *op. cit.*, p. 201.

⁵⁶ « Femeia Română », année II, n° 99, Bucarest, le 8 février 1879, p. 1 ; voir aussi Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2002, p. 79-81.

⁵⁷ *Statutele Ligii Femeilor din România*, Iași, Typographie Evenimentul, 1894, p. 1-3 ; Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2002, p. 96-103 ; Liliana Popescu, *Politica sexelor*, Bucarest, Éditions Maiko, 2004, p. 71-73.

⁵⁸ *Dezbaterile Adunării Deputaților*, session 1895/1896, le 5 mars 1896, p. 463.

⁵⁹ Marian Pruteanu, *Discursuri despre femeie în România dintre cele două războaie mondiale*, in Alin Ciupală (coord.), *Despre femei...*, 2004, p. 122.

⁶⁰ Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2002, p. 28.

⁶¹ « Darea de seamă asupra Ligei », in *Buletinul Ligii Femeilor*, I^{er} année, n° 1, Iași, 1895, p. 1.

« membres correspondants et d'honneur », hommes et femmes, qui ont une contribution par des donations ou par l'activité effectuée. L'inscription est faite à la recommandation d'un autre membre actif ou bien par correspondance, en payant en même temps la cotisation mensuelle. En ce qui concerne les membres d'honneur, au début il y en a trois : G. A. Scorțescu, le directeur du journal « Evenimentul », Ioan Găvănescu, inspecteur et professeur universitaire, et Nicolae Ionescu, ancien professeur universitaire⁶². Du point de vue de l'organisation, la Ligue est constituée pour toutes ses sections de différentes villes, celles-ci sont formées en fonction des adhésions, qui devaient être nombreuses. Chaque section est composée de l'Assemblée générale (les membres actives et celles correspondantes), le Comité (toutes les membres fondatrices pour cinq années) et le Bureau, comprenant une présidente, deux vice-présidentes, deux secrétaires et une caissière, dont le travail est rémunéré⁶³.

Il est intéressant de connaître les moyens assez variés, au moins sur papier, qu'on considérait nécessaires pour accomplir les objectifs, dont nous mentionnons : des ateliers professionnels et des écoles de cuisine, « insistance auprès du gouvernement et des corps législatifs » pour modifier les lois regardant les femmes, des études et des recherches de la situation de la femme, des écoles de peinture, de travaux domestiques, « d'adultes », « d'amélioration pour les enfants vicieux », des cours et des conférences, des bibliothèques et des salles de lecture, des revues féminines, des abonnements aux différentes revues étrangères (féminines, scientifiques et littéraires), des différentes publications (traductions, brochures de propagande) faites et distribuées par la Ligue et « des aides médicales et pharmaceutiques » accordés gratuitement aux ouvrières pauvres⁶⁴. Les tentatives d'extension territoriale de la Ligue n'ont pas eu beaucoup de succès, le nombre de femmes n'ayant pas été assez grand pour permettre des actions concrètes en vue de la création et du développement d'une nouvelle filiale. Une seule section est fondée à Bucarest en janvier 1895, ayant comme dirigeant Elena Găvănescu⁶⁵.

Observant cette énumération de moyens nous nous demandons pourtant combien d'entre eux ont vraiment été mis en pratique ? Pourquoi la si belle théorie ne se retrouve pas dans la réalité sociale ? Nous avons en vue les résultats très faibles, surtout en ce qui concerne le nombre

⁶² *Ibid.*, p. 1.

⁶³ *Statutele Ligii ...*, p. 4-6 ; Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2002, p. 97-98.

⁶⁴ *Ibid.*, p. 14-15 ; Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2002, p. 101-102.

⁶⁵ Otilia Dragomir, Mihaela Miroiu (ed.), *op. cit.*, p. 214.

d'adhésions. Tout ce qui caractérise la période jusqu'à la première guerre mondiale peut être expliqué par le fait que la société était traditionnelle, ancrée dans le passé, bien que dans un processus de modernisation et le mouvement féministe de chez nous était au début de son chemin, dans une période d'apprentissage et d'accumulation d'expériences par les sorties dans le public, mais aussi par le contact avec le mouvement d'émancipation du reste de l'Europe, surtout la France. Dans notre analyse nous pouvons considérer comme causes de la faible représentation l'attitude de la société par rapport aux femmes et à leur émancipation, l'analyse de l'attitude des hommes mène inévitablement au terme « contradictoire ». Un autre aspect qui a contribué à l'anéantissement du mouvement est la situation de la Transylvanie où les femmes roumaines voulaient communiquer et réagir ensemble avec leurs « sœurs » du Vieux Royaume, mais ce désir a été entravé par les autorités hongroises qui ont contrôlé leur activité et n'ont pas permis l'inscription des membres d'au-delà de la province⁶⁶.

Les années du début du XXe siècle représentent la période de création de plusieurs associations féministes, axées toujours sur le besoin d'émancipation de la femme par l'éducation et l'instruction et de déterminer les femmes à prendre conscience de leurs capacités et possibilités d'affirmation peu connues et de soutenir et aider les enfants et les filles sans possibilités matérielles.

En 1900 à Bucarest est fondée l'Association des femmes roumaines *Sprijinul* (Le Soutien) à l'initiative de quelques femmes intellectuelles comme Ecaterina Arbore, Virginia Alexandrescu, Izabela Sadoveanu, Ema Beldiman, « médecins et professeurs », dont l'objectif principal est « l'aide matériel et moral des femmes qui cherchent à gagner seules leur vie par le travail soit intellectuel, soit manuel [...] dans l'idée de leur réveil de l'ignorance »⁶⁷. Elles ont en vue l'encouragement des industries féminines, le soutien des membres pour leur faire connaître et appliquer les lois regardant les contrats et les documents de vente, la propagation de la culture par des conférences et par la fondation d'une bibliothèque publique et l'organisation d'œuvres de bienfaisance. La société a comme projet aussi la fondation d'un siège, avec une salle de lecture et un « foyer » pour les étudiantes, les professeurs et autres femmes ouvrières qui n'ont pas un logement convenable. Le Sénat reconnaît la femme comme personne morale et juridique en 1906, moment où beaucoup d'aspects sont déjà réalisés, comme le bureau d'information, un

⁶⁶ Liliana Popescu, *op. cit.*, p. 73.

⁶⁷ *Statutele « Asociației femeilor române Sprijinul »*, in Alin Ciupală (coord.), *op. cit.*, 2008, p. 93-98.

atelier de couture et lingerie, une cantine d'hiver pour les élèves de l'école professionnelle, une « école d'adultes », une école d'infirmières et une colonie de vacances annuelles pour les enfants⁶⁸.

D'après le modèle de l'association dont nous avons parlé, d'autres sociétés ont été fondées, comme par exemple L'Aide à la femme, Le Foyer roumain, La Protection, qui fonctionnent à côté de la Société des Femmes Roumaines (1904), dirigée par Ecaterina Cantacuzino, ayant comme objectif l'éducation de la femme dans l'esprit de la culture nationale et à côté de l'Association la Culture et l'Aide de la Femme, conduite par la Reine, avec l'objectif d'améliorer la culture de la femme, de lui faciliter le travail et de défendre ses intérêts⁶⁹.

Un moment important dans l'évolution de l'activisme social est l'apparition de l'association l'Union des Institutrices Roumaines (UIR) à Iași, en 1908, dirigée par un comité central dont font partie Emilia Humpel, Eleonora et Tereza Strătilescu, Maria Buțureanu et autres, association qui a élargi son objectif initial de « soutenir l'éducation des filles roumaines dans des directions pratiques destinées à assurer leur propre existence et, éventuellement, celle de leurs familles, par leur propre travail »⁷⁰, d'où le but d'obtenir le droit aux élections pour les écrivaines, fonctionnaires avec au moins quatre années élémentaires d'étude et médecines, revendication qui est l'objet d'un mémoire présenté devant l'Assemblée Constituante à l'été 1914. En constatant la tendance de plus en plus prononcée d'instruire les filles seulement pour qu'elles obtiennent un travail rémunéré par l'état, l'association inclut dans son programme deux points : l'orientation de l'éducation vers les industries domestiques, plus conformes avec le rôle générale des femmes de maison, « le réveil du prestige du foyer roumain, l'amélioration du niveau culturel, intellectuel et moral de la société et le réveil des jeunes femmes à l'idée de la découverte des aptitudes et de la conscience du fait que tout travail honnête est honorable et peut être rendu rentable »⁷¹.

⁶⁸ Eleonora Strătilescu, « Societăți de binefacere și culturale din București », in *Unirea femeilor române*, I^{er} année, n° 4, Iași, le 24 décembre 1909, p. 62-63 ; voir aussi Alin Ciupală *et. al.*, *op. cit.*, 2008, p. 93-98, 146-147.

⁶⁹ Otilia Dragomir, Mihaela Miroiu (ed.), *op. cit.*, p. 202.

⁷⁰ Le Service Départemental des Archives Nationales d'Iași (SJANI), la Collection Manuscrits, n° 2014, galet 303, cadres 88-90, galet 304, cadres 91-94 ; voir aussi *Statutele « Societății Uniunea Educatoarelor Române »*, in Alin Ciupală *et. al.*, *op. cit.*, 2008, p. 156-159, 385-394. Pour des détails sur l'activité annuelle de cette association et sur la vie et l'œuvre de Tereza Strătilescu, voir Gheorghe Baciu, *Tereza Strătilescu, directoarea Liceului « Oltea Doamna » din Iași (1902-1929). Documente*, Iași, Éditions Panfilus, 2008.

⁷¹ Alin Ciupală *et. al.*, *op. cit.*, 2008, p. 156.

Eleonora Strătilescu constate que l'association est apparue à cause de « l'extrême pauvreté et du douloureux manque de culture du peuple envahi par les étrangers, toujours plus habiles et plus instruits » et elle exprime son espoir dans le réveil du peuple par la femme, ayant en vue qu'elle n'est pas impliquée directement dans la « lutte pour vivre » et ne fait pas de la politique⁷². L'idée principale que nous pouvons déduire du nom de l'association, mais aussi de celui de sa publication, est le désir des femmes d'union, de rapprochement entre les éducatrices, aussi bien celles « naturelles » que celles de profession pour la réalisation de la Grande Roumanie, l'accomplissement de l'idéal national.

Les moyens d'actions choisis par les membres de l'association prouvent la maturité de pensée et la compréhension de la société. Au début, elles font des recherches et des investigations concernant les filles roumaines de toutes les catégories sociales, pour bien les guider en connaissant leur situation. La stimulation de l'éducation domestique et de la préparation spéciale pour l'industrie se produit par l'intermédiaire des prix, des aides, des subventions et même par la création des cours et, après, des écoles spéciales. En ce qui concerne la culture et la promotion des idées, les principales modalités en sont les conférences publiques, les sociétés de culture mutuelle et, peut-être le plus important, la publication de l'association, intitulée de manière suggestive « Unirea Femeilor Române »⁷³.

La Société Orthodoxe Nationale des Femmes Roumaines (SONFR) apparaît en 1910 à l'initiative d'un groupe de femmes dont nous mentionnons Zoe Gr. Râmniceanu, Alexandrina Cantacuzino, Maria Glogoveanu, Elena Odobescu et a pour objectifs, comme nous pouvons l'observer dans le nom de l'association, le soutien de l'éducation religieuse et nationale des enfants et des femmes roumaines, comme une réaction par rapport à la « propagande religieuse étrangère » [il s'agit ici du catholicisme]⁷⁴. Bien que nous ne puissions pas la considérer une association féministe parce qu'elle n'en a pas des revendications spécifiques, cette société a un rôle important dans le cadre du mouvement par l'intermédiaire de son but de développer « la culture nationale et patriotique dans toutes les catégories sociales » en utilisant la devise « par nous-mêmes », c'est-à-dire faire bouger la masse de force féminine et son unité parce que son activité est reconnue et soutenue par l'Église Orthodoxe Roumaine (nous pouvons même parler

⁷² Eleonora Strătilescu, « Societatea ortodoxă națională a femeilor române », in *Unirea femeilor române*, année II, n° 3, Iași, juin 1910, p. 418-419.

⁷³ Alin Ciupală *et. al.*, *op. cit.*, 2008, p. 156-157.

⁷⁴ ANIC, fond Societatea Ortodoxă Națională a Femeilor Române (SONFR), A. Le Comité Central, dossier 4, f. 65 ; dossier 1, f. 1.

d'une alliance). Même si les femmes roumaines n'avaient pas de droits politiques, les membres de l'association, de vraies féministes dans la période d'entre les deux guerres mondiales, voulaient offrir aux jeunes femmes, par l'intermédiaire des institutions créées et dirigées, une éducation intellectuelle, mais aussi une éducation civique et patriotique en soutenant et promouvant un système de valeurs qui puisse être appliqué au niveau de toute la société roumaine et servir les intérêts de la nation⁷⁵.

Cette société obtient le titre de personnalité juridique assez vite, moins d'une année après la création, par une loi soutenue par les « puissants hommes du moment » comme Spiru Haret, le ministre des cultes et de l'instruction publique, à la Chambre, et Grigore Râmniceanu, le mari de Zoe Râmniceanu, la caissière du Comité Central, au Sénat, où il avait la qualité de secrétaire. Avec le soutien de ces deux importants hommes politiques, l'association est élargie dans le pays, au début dans les départements de la Munténie et après dans ceux de la Moldavie, sans compter les 65 comités qui fonctionnent à côté d'un nombre similaire de paroisses de Bucarest⁷⁶. Parmi ses initiatives nous mentionnons l'inauguration de la première école maternelle dans un quartier marginal de Bucarest ; le sérieux de la démarche détermine Spiru Haret à passer toutes les écoles maternelles des Principautés sous l'administration et la surveillance de SONFR. Une autre initiative est l'inauguration en septembre 1912 du premier Institut de la Société, avec un programme semblable à celui des lycées publics de filles, une différence importante en est l'accent plus prononcé mis sur la pratique⁷⁷.

En 1913 la société reprend l'Institut Humpel de Iași, un véritable moyen de multiplication des élites féminines, sous le patronage du comité de Iași de SONFR, formé par Eliza Mavrocordat, présidente, Riria Xenopol, Elena Meissner et Maria Krupensky,⁷⁸ personnalités féminines qui après la guerre font partie de l'avant-garde féministe, créent de nouvelles associations et agissent au niveau central. Quoique nous puissions croire que la société se

⁷⁵ Alin Ciupală, *op. cit.*, 2003, p. 88-89.

⁷⁶ Entre les dirigeantes du territoire et les filiales qu'elles président, nous mentionnons : Lelia Candiano-Ploiești (la femme du général Al. Candiano-Popescu), Eliza Gogu Ștefănescu-Câmpina, Azuga-Alexandrina Babeș, Maria Radu Stanian (la femme du maire de Ploiești, Radu Stanian, député libéral)-filiale de Prahova, Constața Sterescu-Curtea de Argeș, Eliza Mavrocordat-Iași, Eliza Gh. Emandi-Târgoviște etc. ANIC, fond SONFR, A. Le Comité Central, dossier 13, f. 1.

⁷⁷ Alin Ciupală, *op. cit.*, 2003, p. 89-92 ; voir aussi Eleonora Strățilescu, « Societatea ortodoxă națională a femeilor române », in *Unirea femeilor române*, année II, n° 3, Iași, juin 1910, p. 418-430. « Activitatea feminină. Societatea ortodoxă națională a femeilor române », in *Acțiunea feministă*, année I^{er} année, n° 9-10, Piatra-Neamț, septembre 1919, p. 1-2.

⁷⁸ ANIC, fond SONFR, A. Le Comité Central, dossier 11, ff. 2-8.

préoccupait seulement de l'instruction de l'élite féminine, celle-là avait en vue aussi la bourgeoisie urbaine, même la population féminine rurale, par des conférences au caractère éducatif, des bibliothèques populaires et des écoles d'adultes, la majorité d'entre elles déroulant leurs' activités dans des quartiers. Ce sont des institutions qui ont le rôle d'attirer ces catégories marginales qui, dans leur majorité, soit se trouvent dans l'impossibilité d'y participer, soit manquent d'intérêt en adoptant une attitude de refus. Par conséquent, l'historiographie qui traite sur l'époque moderne parle du manque de mesures viables et même de l'échec de ces actions, qui, pourtant, doivent être regardés dans le contexte sociopolitique du jour et dans celui des difficultés de la société de s'adapter au processus de modernisation, assez aigu dans l'espace roumain⁷⁹.

La première organisation qui représente une preuve de la maturité des actions féministes en abordant les initiatives suffragistes est l'association l'Émancipation de la Femmes, créée par Eugenia de Reuss-Ianculescu à Bucarest, en 1911, dans les conditions de la présence de plus en plus forte du discours féministe, mais aussi de celui concernant la modernisation et la réforme de la société. Son initiatrice a dessiné le programme de l'association petit à petit depuis 1907 moment où commence une série de conférences publiques, chez l'Athénée Roumain de Bucarest, ayant comme sujet les mouvements féministes des pays occidentaux et la « lutte pour l'émancipation morale, juridique et économique de la femme »⁸⁰. Tout cela se passe dans les autres villes roumaines aussi. Les réunions de l'association, avec la participation de publicistes, écrivains et hommes politiques connus, comme I. Theodorescu, N. D. Cocea, N. Fleva, P. P. Negulescu, représentent des occasions pour discuter les meilleures moyens pour modifier le statut juridique et politique de la femme et les principaux chemins pour obtenir son indépendance économique, sans oublier l'aspect politique aussi.

Si la première année le nombre des membres, en comptant les hommes aussi, était de 100 personnes, en 1915-1916 nous parlons déjà de 205 personnes. En 1913 l'association a changé son nom en « Les Droits de la Femme », ayant comme objectifs, comme nous l'apprenons de la publication qui porte le même intitulé, « l'égalité entre la femme et l'homme sur le plan politique, la modification des lois en ce qui concerne les restrictions juridiques et civiles de la femme », l'indépendance de la femme mariée en ce qui concerne ses biens, la recherche de la

⁷⁹ Alin Ciupală, *op. cit.*, 2003, p. 92-93.

⁸⁰ Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2002, p. 29-30 ; voir aussi Ghizela Cosma, *Femeile și politica în România. Evoluția dreptului de vot în perioada interbelică*, Cluj-Napoca Presse Universitaire de Cluj, 2002, p. 16.

paternité, l'admission du principe « travail égale, rémunération égale » et l'admission de la femme dans des professions libérales, de véritables revendications féministes⁸¹. Cette société est organisée et divisée en 9 sections, chacune ayant une autonomie complète, pour une meilleure et plus efficace activité. Nous parlons des sections suivantes : Éducation, Émancipation morale, Politique, Juridique et Hygiène, l'Ouvrière, la Paysanne, la Propagande et la dernière se constitue dans un bureau d'information à l'étranger, dont l'activité est centrée sur l'obtention des droits civils et politiques, mais aussi sur l'émancipation au niveau moral, économique et intellectuel de l'ouvrière et de la paysanne. Toutes les sections ont en vue, hormis les objectifs spécifiques, des activités intensives de propagande pour « rendre la question féministe de plus en plus populaire », les moyens pratiques utilisés sont les conférences populaires, l'organisation de « femmes propagandistes », la traduction de brochures, de cartes postales avec des photos et celles intitulées de façon suggestive « Amicii sufragiului feminin », d'annonces et d'articles de journaux et aussi l'inscription de nouvelles adhérentes⁸².

Un autre exemple d'association est l'Unité Culturelle des femmes Roumaines, créée en 1915, dont l'initiatrice est l'écrivaine Constanța Hodoș, la directrice de la publication « Revista noastră », parue pour la première fois en 1905 et, après une longue période d'interruption, le 1 juin 1914. Le principal objectif de cette société est d'attirer les femmes de toutes les catégories sociales dans le mouvement d'émancipation, pour obtenir les droits civils et politiques, en utilisant des moyens plutôt culturels, dont nous mentionnons l'amélioration du système d'enseignement pour les filles, l'encouragement au travail intellectuel de la femme et l'accès de la femme à toutes les fonctions libérales⁸³.

La Bucovine

Si nous avons présenté les premières associations de la Transylvanie et du Vieux Royaume, nous devons mentionner aussi le mouvement d'émancipation de la Bucovine où la dernière décennie du XIXe siècle apporte en premier plan l'apparition d'un courant féminin le plus probable grâce à la propagande faite dans la presse, mais aussi aux relations qui existaient

⁸¹ « Societatea Drepturile femeii. Statute », in *Drepturile femeii*, année II, n° 7, Bucarest, juillet-août 1913, p. 141-144 ; Eugenia de Reuss-Ianculescu, « Drepturile femeii », in *Drepturile femeii*, I^{er} année, n° 7, Bucarest, juillet 1912, p. 1 ; « Femeia română și politica », in *Drepturile femeii*, année II, n° 1-2, Bucarest, janvier-février 1913, p. 12-15 ; Ghizela Cosma, *op. cit.*, p. 16.

⁸² Ștefan Păun, *Documente privind mișcarea feministă din România în perioada interbelică. Liga Drepturilor și Datoriilor femeii*, vol. I, Bucarest, Éditions Cartea Universitară, 2007, p. 51-56.

⁸³ Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2002, p. 29.

entre les représentants de l'élite du mouvement national des provinces trouvées sous domination étrangère.

En Bucovine, la « Société des Dames Roumaines, constituée le 8 février 1891 à Cernăuți, après l'approbation des statuts par le gouvernement en 1890, représente l'initiative de femmes en provenance pour la plupart d'entre elles, de l'élite du mouvement national, des femmes de « boyards, de prêtres et d'intellectuels », parmi lesquelles nous mentionnons Eufrosina Petrino-Armis, Elena Popovici Logoteti, Ștefania Hurmuzachi, Agripina Onciul, Maria Grigorcea, Alma de Volcinschi, Veronica et Sofia Stefanovici.

Très vite la société développe des filiales en plus de 23 localités de cette province, trouvées sous la protection et la directive de la Société pour la littérature et la culture roumaine, comme la Réunion des femmes de Brașov est sous la protection de l'ASTRA. Entre ses réalisations nous mentionnons le déroulement d'un cours de langue et littérature roumaine, suivi par 270 filles, l'inauguration d'un internat de fillettes roumaines, en 1894, avec une activité continue jusqu'au début de la première guerre mondiale, la fondation d'une École populaire pour les filles, centrée sur l'approfondissement des connaissances du domaine de l'industrie domestique, la création de deux ateliers, l'un de couture, l'autre de vêtements sacerdotaux, et deux asiles pour les enfants travailleurs⁸⁴.

Le but de la société est l'éducation des jeunes filles dans l'esprit de la conservation du peuple et de la langue roumaine, mais aussi dans la direction de l'émancipation économique de la femme, en apprenant des métiers spécifiques à l'industrie domestique, comme la couture des vêtements sacerdotaux, la couture, le tissage et la réalisation de coutures originales, tout cela pour « faire avancer la femme juste dans la grande et large catégorie des paysans »⁸⁵.

La conclusion qui s'impose après la présentation et l'analyse de ces associations est la ressemblance qui existe entre la plupart d'entre eux dans la manière dont elles conçoivent l'organisation et le déroulement de leurs activités, mais aussi en ce qui concerne les objectifs assumés dans les domaines culturel, social et politique. Nous observons en même temps des similitudes dans la manière de mettre en question le problème féministe, l'émancipation de la femme par l'éducation et aussi le public cible auquel elles s'adressent avec une évolution

⁸⁴ Eleonora Strătilescu, « Societăți culturale în Bucovina », in *Unirea femeilor române*, I^{er} année, n° 3, Iași, le 1^{er} septembre 1909, p. 194-195.

⁸⁵ T. V. Stefanelli, « Mișcarea feministă în Bucovina », in *Viitorul româncelor*, I^{er} année, n° 4, Iași, avril 1912, p. 55-57 ; voir aussi Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2002, p. 24-25, 127-131 ; Eleonora Strătilescu, *Societății culturale...*, p. 191-196.

concrète du philanthropisme aux revendications civiles et politiques. La plupart de ces organisations continue ses activités dans la période d'entre les deux guerres mondiales, quand son influence augmente et elle réussit à se faire entendre dans l'espace public.

Le débat public initié par les femmes pour qu'elles obtiennent la modification de leur propre statut ouvre le long chemin de l'émancipation culturelle, sociale et économique, sauf politique avant le début de la première guerre mondiale. Dans ce sens-là l'activisme social et culturel adopté constitue l'expérience féminine accumulée par l'évolution dans les salons des dames de la moitié du XIXe siècle transformés avant la guerre d'indépendance en sociétés d'aide pour les blessés, dans les réunions, les associations et les sociétés au caractère féministe⁸⁶. Cette expérience détermine la modification des objectifs à partir des œuvres de charité en arrivant aux actions d'éducation et d'émancipation dans tous les aspects de la vie⁸⁷.

1.2. Le Féminisme et le mouvement socialiste

Nous ne pouvons pas parler du féminisme sans mentionner l'importante contribution du mouvement socialiste par son rôle dans la maturité des réunions et des associations de femmes dans les deux dernières décennies du XIXe siècle. Les adeptes des idées socialistes (Sofia et Ioan Nădejde, Panait Mușoiu, Constantin Mille, Paul Scorțeanu, Al. G. Radovici), ayant accès à la riche littérature occidentale concernant le rôle et la condition de la femme dans la société, ont écrit des nombreux articles, polémiques et études dans « Munca », « Lumea Nouă », « Drepturile Omului », « Lumea nouă științifică și literară », en portant à l'attention de l'opinion publique l'importance de la réalisation des réformes démocratiques en donnant priorité au vote universel pour l'accomplissement des objectifs du mouvement féministe.

Un important nombre des féministes qui étudient et vivent à Iași à la fin du XIXe siècle ont l'occasion d'entrer en contact avec les idées socialistes, comme nous l'apprenons dans leurs mémoires. Ces idées sont écoutées et produisent des mutations dans leurs convictions regardant les conditions de vie des différentes classes sociales. Ultérieurement cette « philosophie » est approfondie au cours de stages à l'étranger et constituera la nuance socialiste du féminisme roumain qu'on observe surtout dans les revendications concernant les droits et les devoirs des ouvrières, les conditions de travail et les différences de salaire.

⁸⁶ Alin Ciupală *et. al.*, *op. cit.*, 2008, p. 8 ; Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2002, p. 22-23.

⁸⁷ Idem, *Femeia în societatea ...*, p. 75-94.

En ce qui concerne l'infériorité de la femme, la revue d'orientation socialiste de Iași « Contemporanul » (1881-1891), qui se réjouit d'un grand prestige dans les cercles intellectuels de l'époque, lue avec intérêt par les étudiants, comme nous l'apprenons dans les mémoires d'Elena Meissner, commence une campagne soutenue contre ceux qui, sous prétexte que la femme a le cerveau plus petit que l'homme, affirment que les femmes ne sont pas capables de s'émanciper dans les hautes sphères spirituelles et sous aucune forme dans la politique⁸⁸. Dans la presse socialiste de l'époque nous observons l'accentuation graduelle de la nécessité d'une propagande de plus en plus active parmi les ouvrières pour les convaincre et les attirer au mouvement socialiste. Dans ce sens-là nous considérons éloquente l'attitude et l'activité des clubs d'ouvrières de Bucarest par rapport aux associations de femmes comme Le Sauveur et L'Aide, dont la structure féminine encadrée dans le marché du travail est très importante.

L'une des principales féministes socialistes, Sofia Nădejde offre une réponse significative et bien argumentée à l'opinion de Titu Maiorescu, exprimée à l'occasion d'une conférence « Darwinismul și progresul intelectual », soutenue à l'Athénée Roumain en 1882, conformément à laquelle il est impossible de confier « le destin des peuples à des gens dont la capacité crânienne est 10% plus petite; les consciences les plus développées suffisent à peine aujourd'hui à conduire une nation sur la voie du progrès et de la prospérité matérielle ». En mentionnant des arguments à partir des plus récentes découvertes dans les domaines de l'anatomie, la biologie, l'anthropologie, Sofia Nădejde montre que le poids du cerveau de la femme dépasse même celui de l'homme si on fait le rapport entre celle-ci et le poids du corps humain et que l'état d'infériorité est due à d'autres causes, qui doivent être recherchées dans le milieu social gouverné par des préjugés, dans la législation discriminatoire et dans l'inégalité de l'éducation et de l'instruction. Par conséquent, l'auteure plaide pour *une nouvelle société* roumaine où les réformes civiques et politiques nécessaires soient réalisées en accordant un rôle important aux sociétés de femmes instruites⁸⁹.

⁸⁸ Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2002, p. 26-27.

⁸⁹ Sofia Nădejde, « Răspuns d-lui Maiorescu în chestia creierului la femei », in *Contemporanul*, I^{er} année, n° 24, Iași, 1881-1882, p. 873-881 ; voir aussi *Contemporanul*, année II, n° 1, Iași, 1882-1883, p. 14-18 ; n° 18, p. 712-717 ; Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2002, p. 82-87, 88-95. Sur l'inexistence d'une infériorité physiologique et intellectuelle féminine parle aussi Panait Mușoiu dans sa brochure de 1899, intitulée *Emanciparea femeii*, où il plaide pour « la conquête par la lutte et la persévérance de la place méritée dans le monde ».

Dans les mémoires d'Eleonora Strătilescu nous apprenons que le socialisme est apparu à Iași dans un climat très favorable et avec une forte influence grâce aux conférences très populaires de l'amphithéâtre de l'Université soutenues par Ioan Nădejde auxquelles « tous les jeunes participaient » parmi lesquels il y avait aussi deux très jeunes sœurs (15-16 ans) qui se déclaraient sans crainte elles-mêmes socialistes. Il faut dire qu'à cette époque-là le socialisme à peine apparu n'était pas considéré un péril pour l'état et les socialistes n'étaient pas encore « digne d'attention » de la part des conservateurs et des libéraux, comme cela se passera quelques années plus tard quand le mouvement socialiste est déclaré hors la loi. L'antagonisme « être antagoniste c'est être disqualifié » apparaît graduellement avec le sens d'être hostile, « ennemi du pays, du peuple, de la société » situation que les deux sœurs Strătilescu vont sentir directement par la froideur des regards des autres et le mépris de la formule de s'adresser « Ah oui, cette socialiste-là... »⁹⁰. Remarquable est aussi l'observation conformément à laquelle la question féministe reçoit le même accueil hostile que le mouvement socialiste. C'est ce qu'il arrive à toutes les idées nouvelles et le mouvement socialiste a modifié sa trajectoire et ses valeurs, en recevant un prononcé caractère révolutionnaire.

Le programme du Parti Social Démocrate des Ouvriers de la Roumanie, fondé en mars 1893, comprend parmi les points principaux des revendications qui peuvent être considérées fondamentales pour les femmes et leur cause. C'est le premier parti⁹¹ roumain qui promeut la cause féministe de la façon suivante : égalité dans l'exercice des droits civils et politiques, accès total à toutes les professions libres et manuelles, lois pour la protection du travail dans les ateliers et les entreprises et salaire égale pour travail égal, ce qui prouve la connaissance des problèmes débattus au niveau international mais aussi le désir d'attirer la population féministe vers la cause socialiste⁹². En ce qui concerne l'implication des femmes dans le mouvement socialiste, nous apprenons de Nicolae Jurca que la propagande déroulée parmi celles-ci a enregistré un premier succès au mois de mai 1893 par la fondation de la société d'aide mutuelle l'Aide qui compte 191 membres, situation qui élève un point d'interrogation si nous prenons en considération la faible

⁹⁰ SJANI, La Collection Manuscrits, n° 2014, galet 303, cadres 88-90. Voir aussi Gheorghe Baci, *Tereza Strătilescu*, p. 120-127.

⁹¹ Paraschiva Cîncea, « Începuturile luptei pentru emanciparea femeii în România (secolul al XIX-lea) », in *Studii și articole de istorie*, vol. V, Bucarest, Éditions de la Société de sciences historiques et philologiques, 1963, p. 305-306. Voir aussi Idem, *Mișcarea pentru emanciparea femeii din România*, Bucarest, Éditions Politică, 1976, p. 32-43.

⁹² « Moțiunea celui de-al doilea Congres al P.S.D.M.R. din aprilie 1894 », in *Munca*, année V, n° 9, le 29 avril 1894, p. 1.

initiative féminine au cadre du mouvement féministe. Cette société est affiliée au parti et elle est représentée au deuxième congrès du Parti Social Démocrate des Ouvriers de la Roumanie⁹³.

Dans les premières années de son existence (1893-1899) ce groupement politique a soutenu et organisé une série de campagnes politiques, par l'intermédiaire de la presse, des conférences et des brochures, en plaidant pour l'introduction du vote universel, rendre légale le repos de dimanche et le jour de travail de huit heures, l'émancipation économique de la femme et son intégration sur le marché du travail. Ils abordent surtout la situation des ouvrières et leurs conditions de travail. En même temps, nous observons le stimulant donné au processus d'organisation professionnelle dans des syndicats d'ouvrières, atteignant jusqu'à 300 sociétés professionnelles, associations et syndicats, qui représentaient un mouvement syndical *sui generis*. Inspiré par le marxisme, le mouvement ouvrier de chez nous, même si légal, se situe en opposition avec toute la classe politique et avec l'autorité de l'état, ce qui contribue à la décomposition de ce parti en 1899 surtout après l'apparition des différences idéologiques internes. Nicolae Jurca fait une analogie entre le passage en groupe de l'élite intellectuelle de ce groupement au Parti National Libéral et la situation identique de la France en considérant possible une influence française dans l'espace roumain à partir du « mimétisme des gens politiques »⁹⁴. Il est important de mentionner qu'après une intense activité Sofia Nădejde quitte le mouvement socialiste et le groupement et son mari aussi ; ils partent de Iași à Bucarest dès 1898 anticipant, on dirait, la dissolution du parti.

Regardant les moyens de propagande, le champ d'activité du mouvement est beaucoup étendu après la création des clubs ouvriers et des cercles socialistes où, de même, on lance des appels pour attirer les femmes, pour créer des sections féminines dont les réunions allaient se dérouler le dimanche, le seul jour libre de la semaine. Dans la presse socialiste nous observons l'accentuation graduelle de la nécessité d'une propagande de plus en plus active parmi les ouvrières pour les convaincre et les attirer dans le mouvement socialiste. Dans ce sens-là nous considérons éloquente l'attitude et l'activité des clubs d'ouvrières de Bucarest par rapport aux associations de femmes comme Le Sauveur et L'Aide, dont la structure féminine encadrée dans le marché du travail est très importante⁹⁵.

⁹³ Nicolae Jurca, *Istoria social-democrației din România*, Bucarest, Éditions Scientifiques, 1994, p. 27.

⁹⁴ *Ibid.*, p. 33-34, 46.

⁹⁵ Paraschiva Cîncea, *op. cit.*, 1963, p. 305 ; voir aussi Idem, *Mișcarea pentru emanciparea ...*, p. 48-52.

Paraschiva Cîncea, dans son étude sur les débuts du mouvement féministe en Roumanie, remarque le fait que les principales féministes, encadrées dans la « bourgeoisie » dans leurs œuvres,⁹⁶ présentent le problème partiellement. Elles ne mentionnent pas l'activité et les revendications des socialistes pour la cause féminine, elle nie pratiquement leur existence et leurs actions. L'auteure fait une analyse de la position de la bourgeoisie dans le problème de l'émancipation de la femme dans la deuxième moitié du XIXe siècle et remarque une évolution de la nécessité de l'instruction seulement pour les rôles de « mère, épouse et administratrice de la maison » (rencontrée dans la septième décennie) à la reconnaissance de la capacité des femmes d'occuper certaines fonctions intellectuelles et la modification du système éducatif en appliquant une éducation égale⁹⁷. Nous sommes d'accord avec l'opinion de l'auteure conformément à laquelle on ne fait pas des affirmations sur la nécessité de l'émancipation civile et politique des femmes, en mentionnant seulement que l'émancipation de la femme est un problème important, non pas du présent mais de l'avenir. Elle ajoute, à juste titre, que les féministes considéraient la femme dépourvue d'expérience et mal éduquée pour comprendre et accomplir les responsabilités qui découlent de ces droits. Pourtant, nous ne considérons pas que les associations féministes se réfèrent seulement à l'instruction des femmes avec des possibilités matérielles, en négligeant les femmes pauvres et les ouvrières, parce que la plupart des sociétés féminines et féministes de cette période ont en vue précisément l'émancipation économique des femmes de toutes les catégories, par le développement des industries domestiques et textiles et d'un système d'enseignement professionnel, l'appui des ouvrières par la création d'écoles maternelles et de cantines pour les enfants et en militant pour l'amélioration des conditions de travail et de rémunération.

Ce qui est juste, c'est que la plupart des féministes appartiennent à une élite, elles font partie des familles d'intellectuels, ont des stages à l'étranger, sont plus ou moins riches, la majorité ont des études supérieures et travaillent comme professeurs dans l'enseignement, elles publient des articles dans des différents journaux et revues. Par conséquent, il y a un courant féministe qui se forme et a en vue l'obtention des droits civils et politiques, premièrement pour

⁹⁶ Sont mentionnés les ouvrages suivants, dont la lecture, il est vrai, ne rappelle rien sur les revendications socialistes sur l'émancipation de la femme : Eleonora Strătilescu, *Temeiul mișcării feministe. Mic istoric al mișcării feministe din România*, Bucarest, Éditions Minerva, 1919 ; Calypso C. Botez, *Problema drepturilor femeii române, cu o introducere istorică asupra feminismului*, Bucarest, Les Ateliers graphiques SOCEC & Co., 1919 ; Idem, *Problema feminismului*, Bucarest, Typographie Gutenberg, 1920.

⁹⁷ Paraschiva Cîncea, *op. cit.*, 1963, p. 294-297.

les femmes éduquées qui auraient compris la signification et les responsabilités reçues. On laisse pour l'instant aux femmes ouvrières l'émancipation économique par l'égalité des salaires et l'espoir d'autres droits par une éducation adéquate, comme nous le remarquons dans les pages de la revue « Dochia » d'Adela Xenopol et du programme de la Ligue des femmes roumaines.

Il est important de mentionner que le mouvement socialiste a soutenu dans une certaine mesure les manifestations féministes de l'espace roumain même si toute la propagande socialiste représente une critique de la position du féminisme libéral. Ce soutien se voit dans les collaborations de certains socialistes avec la « Femeia Română » et le « Buletinul Ligii femeilor române », au moins dans l'étape du début, avec la directe implication de Sofia Nădejde qui fait partie des membres fondatrices de la Ligue, et dans les participations aux nombreuses conférences à thématique féministe, comme celles de C.V. Ficșinescu et Panait Mușoiu⁹⁸.

Il est vrai que le socialisme a soutenu la cause féministe mais seulement à travers l'idée que cela représentait l'unique possibilité d'une émancipation complète de la femme qui, à son tour, contribuait à la victoire finale du mouvement socialiste, par l'implication de toutes les femmes. Après la propagande faite dans la presse, aux conférences et réunions, les ouvrières ont commencé à entrer dans les associations ouvrières comme les associations typographiques « Gutenberg » et celle des couturiers « Dezrobirea ». C'est ici qu'elles ont manifesté une vraie solidarité avec les hommes et se sont impliquées dans des grèves pour l'augmentation des salaires, l'amélioration des conditions et l'élimination des abus, par exemple la grève des 200 ouvrières à l'entreprise d'allumettes Filaret pour l'augmentation des salaires⁹⁹.

Les liaisons du mouvement ouvrier avec le féminisme commencent à s'affaiblir graduellement avec l'amplification et la prononciation de plus en plus accentuée du caractère révolutionnaire et de l'idée de « lutte ». Par conséquent, il se produit une ferme délimitation qui est due aussi à l'élimination du droit de vote des femmes qui ne savent pas lire, situation nettement défavorable pour les ouvrières et pour les paysannes. Le mouvement féminin est dénommé sans équivoque, en France et aussi en Roumanie, bourgeoise à cause de l'origine sociale des principales féministes, considérées « ennemies de classe ». Dans l'Hexagone le Groupe des femmes socialistes, créé au mois de janvier 1913, dans lequel est impliqué un nombre important de féministes comme Maria Vérone, Caroline Kauffman, Hélène Brion, Marie

⁹⁸ Paraschiva Cîncea, *op. cit.*, 1976, p. 46-47.

⁹⁹ Idem, *Începuturile luptei ...*, p. 309-310.

Bonnieval se dissout rapidement à cause des discussions apparues sur le thème de la collaboration avec le mouvement d'émancipation « bourgeoise ». Les résolutions approuvées au cadre de la Conférence internationale des femmes de Stuttgart de 1907 interdisent toute collaboration¹⁰⁰. Clara Zetkin, la dirigeante du mouvement socialiste des femmes sur le plan international souligne que « ce n'est pas du tout un mouvement féministe mais socialiste », il lutte seulement pour le prolétariat non pas pour les femmes bourgeoises, le problème féministe devient donc « une tâche secondaire »¹⁰¹.

1.3. Les débuts d'une doctrine féministe

Le féminisme roumain est apparu, s'est développé et est devenu mûr par l'apport de certaines personnalités culturelles et politiques (femmes et hommes) mais aussi par celui des associations féminines au caractère philanthropique et social au début, qui, graduellement, ont reçu l'épithète « féministe » du fait qu'elles se dédient exclusivement à la condition et au statut de la femme dans la société ce qui a conduit à une extension des revendications et à une prise de conscience du rôle de la femme. L'utilisation assez précoce du terme « féminisme » est remarquable si nous prenons en considération l'idée d'assumer et systématiser une problématique culturelle et sociale, la véhémence des auteures d'études et d'articles quand elles militent pour les droits financiers et juridiques comme expression d'une idéologie généralement illuministe.

Il faut mentionner que l'apparition de l'état moderne après 1859 a déterminé en 1865 l'adoption du Code Civile d'après le modèle napoléonien en vigueur en France qui a statué les rapports à l'intérieur du couple au détriment de la femme, considérée faible, sans expérience. Par conséquent, elle a besoin de la protection d'un homme et donc elle est mise, par la loi, soit en tutelle du père, soit en tutelle du mari au moment du mariage. Conformément au Code Civile, la femme a l'obligation d'obéir à son époux en l'échange de sa protection ; l'obligation de la femme de suivre l'homme dans la maison établie par celui-là y est prévue ; les biens reçus comme dot sont administrés par l'époux qui ne répond à personne pour ses actions ; la femme ne peut pas intenter un procès à quelqu'un sans avoir l'autorisation de son mari et si elle demande la séparation la loi ne lui permet pas de quitter la maison pendant le litige ; le mari a la garde des

¹⁰⁰ Christine Bard, *op. cit.*, p. 38-39.

¹⁰¹ Gisela Bock, *op. cit.*, p. 154.

enfants indépendamment de sa condition¹⁰². Pour faire des documents, pour se faire employée et disposer librement de son salaire, mais aussi pour exercer ses droits, la femme a besoin d'une autorisation maritale¹⁰³. Par la simple énumération de ces articles, nous observons clairement que la liberté de la femme est limitée à l'intérieur du foyer seulement aux travaux domestiques et à l'éducation, implicitement à l'instruction, des enfants. Ces responsabilités sont sous-entendues et considérées naturelles par le législatif, aussi par toute la société, elles ne sont donc pas mentionnées dans le texte juridique.

Cette situation juridique, constatée et comprise par une partie des femmes intellectuelles, les détermine à exprimer en public leur mécontentement par l'intermédiaire des journaux et des conférences, dans une première étape individuellement et dans un second temps elles passent à l'étape où elles rassemblent toutes les femmes dans l'idée de les unir pour créer des associations qui luttent, qui militent pour modifier cet état de fait.

En analysant les revendications des féministes sur le continent européen, Gisela Bock observe une diversification par étapes ce qui explique le manque d'un point commun et d'une homogénéité du mouvement, souvent n'existant pas un consensus en ce qui concerne les priorités et les programmes. Chaque mouvement féministe s'est manifesté et s'est développé dans un contexte national spécifique, au moins dans les étapes de la démocratisation nationale quand on a mis sur le tapis le statut civile et juridique de la femme et l'idée de sa participation politique¹⁰⁴.

La cristallisation d'une idéologie spécifique féministe se produit graduellement pendant la maturité et la modernisation de la société, l'augmentation de l'indice de culture et la transformation du mental collectif, avec un caractère régional à travers l'apparition et le développement du mouvement dans les Principautés, mais aussi dans les trois provinces qui sont sous occupation étrangère.

Si nous cherchons les programmes des associations de l'espace roumain, nous observons une évolution naturelle, considérons-nous, des objectifs et des finalités suivis, ayant en vue les transformations politiques et sociales qui se produisent dans cet intervalle, avec des conséquences sur la mentalité et les mœurs de la société et, en fin, sur la conscience féminine. La majorité de ceux qui agissaient dans le cadre du mouvement menaient une propagande soutenue

¹⁰² Liliana Popescu, *op. cit.*, p. 60.

¹⁰³ Irina Rădulescu-Valasoglu, « Condiția femeii în dreptul românesc », in *Studii și cercetări juridice*, n° 2, Bucarest, 1989, p. 166.

¹⁰⁴ Gisela Bock, *op. cit.*, p. 153.

pour le « réveil » de la femme par l'intermédiaire de l'éducation formelle et informelle qui détermine la découverte des aptitudes et des capacités de chacune, la compréhension du rôle et de la mission dans la société et de sa condition actuelle. Parmi les moyens utilisés dans les publications consacrées à l'émancipation de la femme nous mentionnons la traduction de pages au contenu représentatif dans la littérature européenne, l'information périodique des lectrices sur l'activité des mouvements féministes du monde entier, la réalisation d'incursions dans l'histoire de la femme, l'envoi d'appels aux organisations et associations, sur le fondement du solidarisme moderne et du militantisme pour le développement de l'industrie domestique¹⁰⁵. Adela Xenopol, qui sera plus tard l'éditeur de la revue *Dochia*, affirme dès 1879 que le mouvement féministe doit dépasser le stade de découverte et indication des irrégularités, pour passer à une nouvelle étape, celle d'action contre tout cela et accomplir « le devoir que chaque femme et fille roumaine a, celui de contribuer à l'émancipation et à l'égalité de la femme »¹⁰⁶.

En lisant les premiers journaux féministes nous remarquons le caractère mobilisateur de beaucoup d'articles, mais aussi la tristesse à cause de la faible réaction féminine pour le soutien des propres intérêts, situation qui reste valable jusqu'après la première guerre mondiale. Maria Flechtenmacher dans les pages de « Femeia Română » affirme en 1878 : « Mais pour la gloire du Dieu, splendides maîtresses et belles filles de la Roumanie ! Réveillez la fierté de votre conscience, l'esprit maternel et patriotique de votre gent ! »¹⁰⁷ Elle donne comme exemple la France « le pays dont nous nous dépêchons à tout imiter » et son mouvement féministe qui comptait déjà plus de 200 femmes, ce qui devrait influencer les lectrices :

« Où sont nos journaux : L'avenir des femmes Roumaines, le Congrès des femmes Roumaines ? Les Réunions des femmes Roumaines instruites ? L'impulsion des femmes Roumaines aux sciences, aux arts, au développement du peuple qui est le votre ? La protestation des femmes Roumaines, des mères Roumaines, des filles Roumaines contre le vol des oiseaux de proie attenté à notre sol sacré acquis au prix du sang par nos aïeux ? »¹⁰⁸

Comme nous pouvons observer cette journaliste montre son mécontentement par rapport au manque d'action des femmes roumaines qui ne semblaient pas vouloir se manifester publiquement, de façon organisée, contre leur statut dans la société, manifestant soit la tolérance

¹⁰⁵ Simona Stiger, *op. cit.*, 2001, p. 19.

¹⁰⁶ Dochia (pseudonyme Adela Xenopol), « Cestiunea femeilor », in *Femeia Română*, année II, n° 91, Bucarest, le 11 janvier 1879, p. 21-22.

¹⁰⁷ *Femeia Română*, 1^{er} année, n° 20, Bucarest, le 12 mars 1878, p. 1.

¹⁰⁸ *Ibid.*, p. 1.

face à la situation, soit l'ignorance. En 1898 dans les pages de la revue « *Dochia* », Neli Cornea affirme : « Le temps est venu où les femmes de partout du monde entier font de plus en plus preuve de la conscience de leur dignité, seules nous, les roumaines, serions verrouillées pour toujours, punies à traîner le boulet de l'indolence ? Réveillez-vous, les roumaines, de votre ignorance... Avec l'enthousiasme et l'énergie liée à la solidarité, assiégez la forteresse de l'ennemi ; que vos attaques vous trempent et que la lutte vous donne le courage pour l'accomplissement des idéaux et pour gagner votre libération et lumière. »¹⁰⁹

Aurora Liiceanu parle d'une évolution de la conscience féministe qui doit être analysée comme une conséquence de la manière dont la femme a compris sa place dans la société et les relations qui résultent de cette position. Dans la vision de l'auteure « l'évaluation » de la position dans le rapport entre les sexes que chaque femme fait, l'esprit de cette évaluation et assumer soit la situation telle quelle, soit sa modification, constituent « les éléments indispensables de la structure de la conscience féministe »¹¹⁰.

Jusqu'à la fin du XIXe siècle et le début du XXe les objectifs de la majorité des associations de femmes se situent autour de l'idée de soutenir les filles orphelines et sans possibilités financières, filles qui, normalement, ont peu de chances au mariage, à cause du manque d'une dot. Leur seule planche de salut reste une éducation adéquate dans les écoles publiques, mais aussi dans celles privées et surtout dans les écoles de métiers, créées dans cette période par les réunions féministes. Ce sont des actions qui devaient conduire à une émancipation économique et à une « moralisation » et à une prise de conscience de la condition de la femme.

Au début il apparaît l'idée essentielle d'émancipation par l'éducation et l'instruction théorique mais aussi pratique en vue d'accomplir ses seules missions de mère¹¹¹, épouse et éducatrice des futurs citoyens, comme nous le rappellent Ion Heliade Rădulescu, en 1837, dans son « *Curier de ambe sexe* »¹¹² et Maria Flechtenmacher en 1878 dans son premier journal destiné exclusivement à la femme roumaine. Graduellement, cet objectif change sa destination

¹⁰⁹ Neli Cornea, « Femeia și civilizația », in *Dochia*, année II, n° 10, Iași, février 1898, p. 148.

¹¹⁰ Aurora Liiceanu, *op. cit.*, p. 21.

¹¹¹ Chez Sofia Cocea-Crisoscolevu, dans son appel *aux dames roumaines* de 1862, nous retrouvons l'idée de « la mère-patrie », concept qui peut être associé à la nation de laquelle fait partie la femme aussi et à l'aide de laquelle on peut appeler dans les moments difficiles. Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2002, p. 65-66.

¹¹² Ion Heliade Rădulescu, « Femeile sau cugetul acestei foi », in *Curier de ambe sexe*, n° 2, 1837, p. 43-48 ; Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2002, p. 55-59 ; Idem, « Pro Femina. Documente istorice », in *Analize*, n° 1 et 2, Bucarest, janvier 1998, p. 32-34.

pour préparer la femme en vue de son insertion sur le marché du travail pour qu'elle gagne son existence, c'est-à-dire une émancipation économique. La femme doit devenir consciente et comprendre son rôle de « citoyenne » et de combattante pour la cause nationale. Ce changement de vision représente le passage d'une première étape d'éducation culturelle à une deuxième, quand on met sur le tapis les revendications sociales et mêmes celles politiques, qui ne peuvent être accomplies que dans les conditions de l'accomplissement de l'objectif national, l'unité de tous les roumains et la création d'un cadre favorable pour la modernisation de la société en réalisant les réformes.

L'année 1894 peut être considérée le moment où le mouvement féministe dans l'espace roumain fait le passage vers une autre étape, au niveau des revendications, par la transformation de la Réunion de Iași dans La Ligue des Femmes Roumaines, la première organisation de femmes déclarée féministe qui par les deux pétitions présentées à l'Assemblée des Députés demande l'amélioration de la condition humiliante de la femme. Conformément aux statuts de la Ligue elle a été créée parce que : la femme ne reçoit pas gratuitement la même éducation que l'homme ; « l'état ne lui donne pas le droit de suivre les cours du lycée, elle est obligée alors de s'instruire à sa dépense pour pouvoir suivre les cours à l'Université » ; bien qu'elle finisse des études supérieures et obtienne les mêmes titres, la femme se retrouve dans l'impossibilité d'exercer son métier¹¹³ ; la femme mariée est par la loi « parmi les mineurs et les interdictions » ; la loi ne tient pas compte du travail de la femme et en cas de divorce ou décès du mari elle est « mourante de famine » si elle n'a aucun enfant issu du mariage¹¹⁴.

Adela Xenopol, dans les pages de ses revues, traite du problème des droits de la femme, considéré universel en donnant l'argument de leur nécessité par le sentiment d'amour de la patrie et du rôle de mère. Elle considère qu'une « liberté complète d'action et de pensée » et une égalité de l'éducation doit remplacer « l'éducation stupide de la femme qui laisse l'intelligence mal formée ». Même avec éducation les femmes ne réussissent à aller plus loin que les métiers de

¹¹³ Une des situations de notoriété sur l'interdiction d'exercer son métier à cause exclusive du sexe est le cas d'Ella Negruzzi, qui a terminé la Faculté de Droit et qui voulait professer comme avocate. Comme elle n'en a pas la permission, elle commence une série de procès pour qu'on lui reconnaisse ce droit en 1915. Eleonora Strătilescu, « Procesul doamnei Ella Negruzzi la casație », in *Unirea femeilor române*, année VII, n° 5, Iași, mai 1915, p. 233-237. Nous y mentionnons aussi la situation des femmes qui ont terminé la médecine à Paris qui, à la rentrée, n'ont pas eu la permission de participer aux concours pour occuper un poste « parce qu'elles n'ont pas le droit de vote ». « Un drept uzurpat al femeii », in *Dochia*, I^{er} année, n° 6, Iași, 1896, p. 74-75.

¹¹⁴ *Statutele Ligii Femeilor din România*, Iași, Typographie Evenimentul, Iași, 1894, p. 1-16 ; Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2002, p. 28, p. 96-103. Voir aussi Liliana Popescu, *op. cit.*, p. 71-72.

l'enseignement dans des écoles secondaires, la plupart des fonctions publiques et des métiers leur sont inaccessibles à cause du cadre juridique et de la mentalité de la société. La solution proposée par la journaliste est d'associer les femmes et les hommes « civilisés » qui soutiennent leur émancipation dans des castes où bénéficieront de leurs droits spécifiques seulement « les vraies capacités ». Le reste des femmes allaient occuper des métiers dans le commerce, l'industrie et l'agriculture¹¹⁵. Dans ce sens-là, dans l'article programme du premier numéro de la revue « *Dochia* » (1896-1899), Adela Xenopol affirme que le rôle de la publication est « défendre, soutenir et rechercher les droits de la femme », surtout son émancipation économique, qui soit suivie, à l'avenir, par celle juridique et politique¹¹⁶. Ce que nous pouvons déduire d'ici est que le courant féministe commence à se délimiter et à se développer graduellement et dont la dernière étape est d'obtenir les droits politiques après l'obtention des autres droits. Pour le début les féministes se proposent de lutter pour les droits des femmes qui accomplissent certains critères, dont le plus important est le degré d'éducation.

Tereza Strătilescu et sa sœur Eleonora, en 1912, ont fait une synthèse très éloquente des objectifs et des moyens de l'action d'émancipation de la femme dans les pages de la publication « L'Unité des femmes roumaines » : « ... notre activité suit un double but : d'une part nous instruire nous-mêmes, les femmes de la classe éduquée, pour devenir des citoyennes complètes avec ou sans notre volonté, d'autre part, le relèvement des femmes de la masse populaire – du milieu urbain et du milieu rural – à un meilleur état matériel et moral » en utilisant des moyens comme les comités organisés au niveau du pays dont les membres allaient se déplacer dans les différentes localités pour soutenir des conférences, des débats et des discussions et même réaliser des publications sur ce thème¹¹⁷.

La directrice du premier pensionnat de filles de Iași, devenu ultérieurement lycée, Emilia Humpel soutient, elle aussi, l'idée de l'indépendance économique par l'éducation. En 1896 elle exprime la conviction que les aspirations culturelles féminines et l'émancipation totale des femmes deviendront réalité. Cela défend les craintes conformément auxquelles les femmes instruites méprisent les activités domestiques et considèrent qu'elles ont « une haute idée sur leur rôle dans la famille » et, de plus, que l'émancipation économique est nécessaire pour la dignité

¹¹⁵ Adela Xenopol, « Drepturile femeii », in *Dochia*, I^{er} année, n° 3, Iași, juillet 1896, p. 32-33 ; Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2002, p. 104-107.

¹¹⁶ *Dochia*, I^{er} année, n° 1, Iași, mai 1896, p. 1-2 ; voir aussi Paraschiva Cîncea, *op. cit.*, 1976, p. 49.

¹¹⁷ Eleonora Strătilescu, « Feminism », in *Unirea femeilor române*, année IV, n° 11, Iași, novembre 1912, p. 548. Voir aussi Alin Ciupală, *op. cit.*, 2003, p. 78-79.

de leur vie et pour pouvoir décider leur destin en pleine liberté. Le mot clef dans ce contexte-là est « patience », dans l'opinion de l'auteure, parce que la libération de la femme doit se faire dans des étapes et non pas rapidement à cause du risque d'une réalisation utopique, sans fondement. Seulement par « le travail intellectuel honnête, une discipline sévère de la volonté et une parfaite pureté de conscience » à côté d'une évolution lente des événements on peut arriver à une émancipation complète de la femme et non pas par « des répugnantes habitudes audacieuses et mauvaises mœurs »¹¹⁸.

Lors de la conférence soutenue le 29 mars 1898, dans l'Amphithéâtre de l'Université de Iași, le social-démocrate C. V. Ficșinescu attaque l'idée de l'émancipation féminine dans la perspective des « féministes » parmi lesquels il s'inclut : « La femme – j'entends dire partout autour – doit être, avant tout, épouse, mère de famille, comme si nous, les féministes, voudrions la guider sur un autre chemin et laisser aux hommes la tâches d'éduquer les enfants et de soigner la maison. »¹¹⁹ Le représentant des féministes plaide pour garder le rôle destiné par la nature, mais il remarque, comme ses prédécesseurs aussi, le fait que les femmes ne sont pas assez instruites pour bien accomplir leur rôle, ayant en vue l'éducation reçue dans les écoles primaires et secondaires. Il est important de souligner qu'ils soutiennent en premier lieu la cause de la femme qui reste célibataire à cause du manque d'une dot. Les lois ferment à celles-ci à peu-près toutes les possibilités d'agir sur le plan social et de gagner leur existence par un travail honnête. Par conséquent, l'auteur suggère une réforme du système d'enseignement en éliminant l'éducation différentielle et en créant des écoles pour tous les métiers et donner le libre accès aux carrières et aux fonctions publiques¹²⁰.

Nous trouvons la réalité de la société roumaine de façon suggestive illustrée dans l'article sur les objectifs du comité de l'Union des Institutrices Roumaines, dans les pages de sa publication, où les auteures remarquent « nous, des roumains et des roumaines de la Roumanie libre, nous sommes habitués à tout attendre du gouvernement et avec le temps nous sommes tombés dans une sorte de mollesse sans être capables ou désireux d'émancipation ». Dans ces conditions, le travail de la femme devient encore plus difficile, mais elle est la seule capable de changer la mentalité, elle n'est pas impliquée dans la politique et, par sa nature, elle a le rôle

¹¹⁸ Emilia Humpel, « O pătrime de secol (cuvântare rostită profesorilor și elevilor ei) », in *Dochia*, année II, n° 7, novembre 1897, p. 98-100.

¹¹⁹ Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2002, p. 115.

¹²⁰ *Ibid.*, p. 116-119.

d'éducatrice de la société en général et des filles en particulier. Le rapprochement des institutrices, des femmes roumaines, leur unité en vue de l'accomplissement des objectifs et du bien des générations futures, qui ne doivent plus tout attendre du gouvernement, représente le but de cette société composée, en grande partie, des femmes employées dans l'enseignement¹²¹.

Bien que ce nombre relativement petit de féministes forment des associations et essayent par tous les moyens de sortir de l'apathie et d'attirer un grand nombre de femmes au coeur du mouvement, le nombre des adhérentes et celui des femmes qui désirent s'y impliquer et manifester est réduit, même insignifiant comparativement à la grande masse féminine existante à cette époque-là. Un exemple représentatif est le cas de la société dont nous venons de parler qui a envoyé 3000 brochures dans tout le pays au moment de la fondation et n'a réussi à réunir que 300 membres¹²².

Maria Buțureanu, institutrice et caissière de l'association des institutrices, plus tard inspectrice des écoles secondaires de filles, fait une analyse de la situation de la femme en Roumanie et commence avec le XIXe siècle quand les femmes sont visibles seulement à travers leur activité philanthropique et de temps en temps une voix, comme celle de Sofia Cocea, demande que les femmes riches se réunissent pour s'associer et fonder des écoles pour les filles en admettant l'importance de la culture, mais ce sont des voix qui restent sans réponse à ce moment-là. Cornelia Emilian, femme intelligente et d'action, représente une nouvelle étape de l'activité féminine, par la mise en pratique du désir de sa prédécesseur. Conformément à son opinion en Roumanie il n'y a pas de mouvement féministe jusqu'en 1912, l'activité féminine est centrée sur les problèmes sociaux et culturels et non pas sur l'obtention des droits pour les femmes. Elle considère que la femme roumaine n'a pas trop fait pour son émancipation économique et spirituelle si nous prenons en considération « toutes les libertés dont elle bénéficie et la facilité avec laquelle on lui a ouvert les portes de l'université et de certaines professions pour lesquelles les femmes des autres pays ont mené une lutte dure »¹²³.

En ce qui concerne l'accès à l'éducation, il faut mentionner la création d'un système d'enseignement public destiné aux filles dès 1864, événement qui dans d'autres pays du continent se passe plus tard, en France en 1880, et dans le sud-ouest de l'Europe vers la fin du

¹²¹ « Obiectivele comitetului « Societății Uniunea Educatoarelor Române », in *Unirea femeilor române*, I^{er} année, n° 1, Iași, le 24 janvier 1909, p. 1-13 ; Alin Ciupală *et. al.*, *op. cit.*, 2008, p. 386-389.

¹²² *Ibid.*, p. 9-11.

¹²³ Maria Buțureanu, « Situația femeii în România », in *Unirea Femeilor Române*, année IV, n° 6-7, Iași, juin-juillet 1912, p. 319-321.

XIXe siècle. Une autre étape importante est la réforme de Spiru Haret par laquelle on a créé des écoles secondaires, sur les mêmes bases scientifiques et littéraires que les gymnasiums et les lycées, avec un diplôme final équivalent à celui de baccalauréat. Ce sont des écoles centrées sur la préparation des femmes pour le domaine de l'enseignement, situation qui devient problématique par le plus grand nombre de candidates par rapport aux places disponibles. En sachant cela nous pouvons à présent comprendre pourquoi les associations de femmes militent pour l'éducation et la préparation des filles en vue de les employer dans le domaine de l'industrie, voire domestique et textile. Quelques voix de femmes (mais aussi d'hommes) qui soutiennent l'émancipation économique de la femme ne sont pas restées sans écho, au moins en ce qui concerne la législation sur l'enseignement, parce qu'en 1898 Spiru Haret promulgue une Loi sur l'Enseignement Professionnel qui offre aux femmes la chance d'obtenir une autre formation que celle académique¹²⁴. Il faut spécifier que jusqu'à l'apparition de cette loi des associations de professeurs ont créé de telles écoles, à statut privé, qui recevaient aussi des subventions de l'état. La première institution de ce genre est celle de la Réunion des femmes roumaines d'Iași de 1870¹²⁵.

En 1881 les filles ont la permission de s'inscrire à la Faculté de Médecine, et en 1895 les portes de toutes les facultés existantes s'ouvrent, avec un début timide ce qui fait que le nombre des premières étudiantes soit petit, parfois une seule personne, comme c'est le cas de Cecilia Voia, la première étudiante à l'École Nationale d'Architecture de 1899. Pourtant, il faut mentionner que les premières étudiantes ont existé avant l'apparition de ces lois parce que dès les années 1870 les jeunes femmes pouvaient s'inscrire à l'université en obtenant une dérogation ayant en vue que les diplômes finaux de l'école secondaire étaient équivalents avec ceux du baccalauréat. Un exemple célèbre à l'époque est celui de Sarmiza Bilcescu, la première femme d'Europe obtenir le doctorat en droit à Paris, en 1890, après avoir fini la première la Faculté de Droit à la Sorbonne en 1888. La thèse de doctorat l'a rendue célèbre parmi les français, mais lui

¹²⁴ Oana Sandu, *Educația feminină în societatea românească a secolului XIX, septembrie 2006*, disponible sur : http://www.miculparis.ro/newsletter/issues/2006-septembrie/educatia_feminina.html. Alin Ciupală, *op. cit.*, 2003, p. 52-58. Pour plus de détails sur l'éducation féminine du XIXe siècle, voir Ecaterina Bagdazar, « Începuturile științei de carte a femeii în societatea românească », I et II, in *Forum*, année XXXIII, n° 7-8, 9-10, Bucarest, juillet-août et septembre-octobre 1991, p. 99-105, p. 102-109 ; Elena C. Meissner, *Institutul liceal de domnișoare « Humpel » din Iași (1870-1913)*, Iași, Typographie « Alexandru Terek », 1939. Dan Constantin-Rădulescu, « Învățământul public din România în secolul al XIX-lea – evoluție și consecințe sociale », in *Calitatea vieții*, année XIV, n° 2, Bucarest, 2003, p. 1-11.

¹²⁵ Alin Ciupală *et. al.*, *op. cit.*, 2008, p. 313.

a aussi apporté une place au barreau d'Ilfov, en 1891, situation unique à ce moment-là dans d'autres pays européens¹²⁶.

Par rapport à l'émancipation de la femme, Elvira Săvinescu, dans son article du « Buletinul Ligii Femeilor », mentionne une très importante idée pour l'évolution du féminisme, observable plus tard aussi. Il s'agit de la prise de conscience sur l'activité entreprise par les féministes et sur le fait qu'elle prépare un climat favorable pour le développement culturel et social pour les générations futures, qui puissent arriver à la cible proposée, « l'égalité des sexes », et non pas pour une émancipation immédiate de celles qui luttent dont les principes sont déjà formés et ne peuvent plus être changés. En même temps, les féministes ont compris que leur lutte est de durée et suppose beaucoup de patience et de persévérance en se déroulant sur plusieurs fronts¹²⁷.

Dans son article sur le fondement et l'activité de l'association le Soutien, Ecaterina Arbore affirme que « l'émancipation politique de la femme devait venir naturellement après l'émancipation économique, mais il fallait aussi et premièrement convaincre nos propres membres de la nécessité de l'émancipation politique » pendant des conférences et les réunions. On demandait à chaque membre de sortir exprimer son opinion dans l'espoir de l'infiltration « de l'idée de la grande libération politique » pour les femmes intellectuelles, mais aussi pour les ouvrières dans les entreprises et les ateliers. Il est important de remarquer que la revendication politique est *seulement sous-entendue* dans les articles du statut de l'association, situation qui prouve la maturité des féministes qui sont conscientes qu'elles doivent premièrement préparer le

¹²⁶ Idem, *op. cit.*, 2003, p. 59-60. Pour une présentation plus vraisemblable de la mentalité de la société roumaine, il faut dire qu'en dépit des études remarquables, Sarmiza Bilcescu ne pratique jamais comme avocate, elle épouse en 1879 l'ingénieur Constantin Almănișteanu. Sa mère l'accompagne à Paris dans l'idée de la protéger des « désagréments qu'elle aurait pu avoir comme précurseur du féminisme ». Elle est la première femme inscrite à l'Université de Droit de Paris, élue comme membre de la Société « Législation comparée » et en 1894 devient membre du Congrès International des Sociétés par Actions de Paris. Rentrée en Roumanie, elle participe au fondement de la « Société des Mesdemoiselles Roumaines » et se dédie à la lutte pour les droits sociaux, comme membre fondatrice et occupante des fonctions dans plusieurs sociétés (« Le berceau », « La Reine Elisabeta », Le Conseil de l'Industrie Domestique et la Fédération des Femmes avec Diplôme Universitaire). Voir aussi Constantin Bacalbașa, *Bucureștii de altădată 1885-1901*, vol. II, Bucarest, Éditions Universul, 1928, p. 121 ; Mihail Stoica, *Sarmiza Bilcescu Almănișteanu. Viața exemplară a unei românce*, Bucarest, Éditions Cartea Românească, 1947 ; Maria Antoaneta-Ciochircă, « Sarmiza Bilcescu Almănișteanu, avocata care a promovat ideile feminismului », in *Historia*, année 3, n° 16, Bucarest, février 2003, p. 52-53.

¹²⁷ « Darea de seamă ... », in *Buletinul Ligii Femeilor*, I^{er} année, n° 1, Iași, 1895, p. 1.

terrain dans la société, mais surtout parmi les femmes, pour comprendre et « découvrir » le droit de vote¹²⁸.

Dans le premier numéro du journal « Drepturile femeii », Eugenia de Reuss-Ianculescu fait un historique du féminisme, de préférence de celui français, en commençant avec les théories de J.J. Rousseau, la révolution de 1789, la république de 1848 et en continuant avec l'apparition des sociétés féministes, comme Le suffrage des femmes, créée par Hubertine Auclert (1876), La société pour l'amélioration du sort des femmes et la revendication de ses droits (1878), L'Égalité (1889), L'Union universelle des femmes (1890), Le Groupe français d'études féministes (1898) et La Ligue française pour les droits de la femme (1882). Elle offre un exemple d'actions et d'activités pour le mouvement féministe de la Roumanie où le manque d'initiative, la faible implication des femmes de toutes les classes sociales et l'éducation précaire se mélangent avec l'opposition de l'opinion publique, les mœurs enracinées et les lois hostiles.

Le XIXe siècle finit sans la reconnaissance officielle des droits de la femme, mais avec la mise en valeur devant l'opinion publique du problème de l'émancipation et des principales réalisations du mouvement féministe, parmi lesquelles nous mentionnons l'attaque de la « question féministe » en public, la précision des objectifs du mouvement concentrés surtout dans la sphère économique, culturelle et sociale, mais moins politique et l'acquisition d'une expérience dans le plan de l'organisation et de la propagande. Maria C. Buțureanu, dans son étude sociale sur la femme, constate en 1913, que le problème du féminisme est à l'ordre du jour, attaqué dans tous les cercles intellectuels où on reconnaît que le statut de la femme est un sujet d'actualité. En même temps, elle rappelle la situation du début quand le mouvement « effrayait » même les femmes, les réactionnaires manifestaient horreur, compassion ou mépris pour les féministes¹²⁹.

Jusqu'à la première guerre mondiale, l'œuvre des féministes, peu nombreuses rapportées à la population féminine, s'est manifesté plutôt sous forme d'activisme social et culturel, caractérisé par l'initiative, l'organisation, l'action, l'influence et la persuasion, en vue de préparer les femmes pour le moment de la reconnaissance de tous leurs droits, qui allaient être gagnés dans des étapes dans un avenir plus ou moins proche, ayant comme apogée le moment de

¹²⁸ Dr. Ecaterina Arbore, « Înființarea și activitatea Asociației femeilor române Sprijinul », in *Unirea femeilor române*, année V, n° 11-12, Iași, novembre-décembre 1913, p. 483-485.

¹²⁹ Maria C. Buțureanu, *Femeia. Studiu social*, Iași, Institut d'arts graphiques N. V. Ștefăniu et Co., 1913, p. 360-363 ; Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2002, p. 151-153.

l'obtention des droits politiques. Nous pouvons considérer que les idées féministes des sœurs Strătilescu après la première guerre mondiale, dues aussi à la forte influence du courant international, annoncent la prochaine étape de l'émancipation qui va réunir toutes les énergies dans la période d'entre les deux guerres mondiales, en considérant que les fondements de cette lutte étaient déjà édifiés.

1.4. Vers la revendication du droit de vote

Comme nous l'avons déjà remarqué, le droit de vote n'a pas représenté un point important sur l'agenda des organisations de femmes à cause du manque d'éducation générale et de culture civique qui a fait que la plus grande partie des féministes, d'orientation modérée, ont réalisé que la majorité des femmes ne désirent pas encore ce droit et même si elles l'obtenaient, elles ne seraient pas capable de bien l'accomplir. À l'inverse de la France où ce droit apparait au début de l'organisation du mouvement, par la voix d'une féministe radicale comme Hubertine Auclert¹³⁰ qui par des conférences et brochures le porte à l'attention de l'opinion publique, en Roumanie, pays qui se trouve en plein processus de coagulation territoriale et de passage de l'expérience orientale à celle occidentale, ne peut pas, à juste raison, apporter au premier plan du mouvement, très peu développé et avec peu d'adhérentes, le droit de vote, dans les conditions où une réforme électorale qui puisse permettre le vote universel n'était pas encore réalisée. Il faut mentionner que dans les Principautés Roumaines il existait depuis 1866 le droit de vote censitaire qui visait seulement les hommes.

Les féministes ont compris que la société roumaine n'était pas préparée, sans une expérience nécessaire, à accepter la possibilité d'accorder des droits politiques aux femmes qui ne désiraient pas ni ne se considéraient elles-mêmes des « citoyennes ». Plus qu'éloquente dans ce sens-là nous considérons une lettre publiée en 1912 dans les pages de la revue « Drepturile femeii », signée « Professeure G. », où l'auteure remarque que « c'est la femme qui bat en retraite, pour le regret des femmes intelligentes », qui ne s'implique pas dans le mouvement et témoigne que, personnellement, elle ne peut pas s'habituer à l'idée de la femme comme « être politique » en associant l'obtention des droits et des fonctions politiques avec la perte de la

¹³⁰ Pour plus de détails sur Hubertine Auclert et son activité suffragiste, voir Laurence Klejman, Florence Rochefort, *op. cit.*, p. 75-82 ; Christine Bard, *op. cit.*, p. 36-37.

douceur et de « la capacité de mère et d'épouse aimante »¹³¹. Cet argument de l'incompatibilité des qualités féminines avec le monde politique constitue l'élément principal de l'opposition de la majorité des hommes.

Eleonora Strătilescu, dans son article intitulé *Feminism*, publié en deux numéros successifs de la revue « Unirea femeilor române » de Iași, en 1912, se demande de manière rhétorique : « Sommes-nous assez préparées pour pouvoir utiliser avantageusement les droits politiques ? Du point de vue culturel nous sommes en retard par rapport aux pays où les femmes aspirent aux droits politiques ; nous avons trop d'analphabètes dans les classes inférieures, nous avons très peu d'habitudes de travail intellectuel dans les classes supérieures et d'intérêt pour les questions abstraites de pensée et le pouvoir de comprendre l'intérêt général est peu développé. »¹³² Cette féministe, à côté de sa sœur, considère que le moyen le plus efficace pour améliorer la dignité de la femme est l'éducation, « la vraie liberté », et non pas l'obtention du premier coup du droit de vote. Dans son journal, Rosa Mayreder craint que le droit de vote puisse être accordé à toutes les femmes de toutes les républiques apparues après la première guerre mondiale, se référant à celles issues de l'ancien Empire Austro-hongrois. Dans ce cas-là, le droit de vote serait utilisé sans connaissance de cause¹³³.

Eliza Popescu, peut-être la première militante qui attaque de façon directe l'importance du droit de vote pour les femmes, soutenait au cadre d'une conférence, en 1898, devant les représentantes de la Ligue de Iași, que les femmes ont besoin de ce droit pour pouvoir modifier les déficiences légales qui leur font des injustices. « Dans les différents pays du monde civilisé – affirme-t-elle – les femmes ont des droits sur leur dot, aux États-Unis elles ont même le droit de vote [limité et seulement dans certains états] et, seulement chez nous, en Roumanie, l'idée d'émancipation, le désir d'égalité des droits politiques avec ceux des hommes, sont regardés comme des choses faciles, des vanités, une révolte passagère et sans fondements, faite avec l'intention d'imposer, de détruire, de gagner du prestige [...] »¹³⁴.

Par l'intermédiaire des publications *Viitorul românelor* et *Dochia*, Adela Xenopol met sur le tapis le droit de vote, en considérant qu'il peut être accordé « pour l'instant à toutes les femmes qui bénéficient des mêmes fonctions et donc droits que les hommes. Les autres en

¹³¹ « Părerii feministe », in *Drepturile femeii*, I^{er} année, n° 1, janvier 1912, p. 23-25.

¹³² Eleonora Strătilescu, « Feminism », in *Unirea Femeilor Române*, année IV, n° 11, novembre 1912, p. 548.

¹³³ Rosa Mayreder, *Jurnalul unei feministe în Europa Centrală*, in Adriana Babeți, Cornel Ungureanu (coord.), *Memorie, paradis, apocalipsă*, Iași, Éditions Polirom, 1998, p. 441. Voir aussi Alin Ciupală, *op. cit.*, 2003, p. 77.

¹³⁴ Liliana Popescu, *op. cit.*, p. 74.

bénéficieront à leur tour d'après les droits gagnés »¹³⁵. Il est important de savoir qu'à cette date-là très peu de femmes entraient dans cette catégorie ayant le niveau d'études et les fonctions pour jouir des mêmes droits parce que bien qu'elles eussent une préparation solide, l'accès à une carrière était toujours fermé à cause de la législation et des mœurs de la société.

Une autre féministe qui a pris l'initiative de la création d'une association, l'Émancipation de la femme, renommée ultérieurement Les Droits de la femme, la première qui inclut entre ses objectifs l'obtention du droit de vote, le point (m) du paragraphe « Les buts de la société » où elle mentionne « l'égalité de la femme et de l'homme sur le terrain politique »¹³⁶, est Eugenia de Reuss-Ianculescu. Elle soutient au Congrès de Galați de l'Association pour le développement et la propagation des sciences une intéressante conférence sur la femme roumaine et la politique, par laquelle elle soutient que « dans le vrai féminisme il ne s'agit ni de la vanité de la femme, ni de sa liberté d'aimer, mais de *ses droits du point de vue légale, économique et politique* ». Après une courte allocution sur la réunion annuelle des femmes de Paris, à l'occasion de laquelle ont pris la parole Marcel Sembat, Ferdinand Buisson, Marie Verone, avocate à la Cour d'Appel, Nelly Roussel, Hubertine Auclert, la « doyenne du féminisme », et aussi sur le Congrès suffragiste de Stockholm et la démonstration des suffragettes de New York, elle conseille les femmes roumaines : « *cherchez à comprendre une idée, la respecter, respectez le travail et le sacrifice [...]. Ne cherchez pas vous-mêmes à persifler avec les hommes sur une idée dont vous ne comprenez pas bien l'importance, parce que vous ne vous moquez pas de l'idée mais de vous-mêmes. Les hommes en vous écoutant, même s'ils font semblant de vous aimer comme ça, dans leur tête ils vous humilient. Seule la femme qui se respecte est respectée* »¹³⁷.

En parlant de la situation des Principautés, elle considère que les femmes, sans tenir compte de leur degré de culture, ont toujours fait de la politique militante de sympathie ou d'intérêt en dépit des faibles connaissances sur les mécanismes de ce domaine et sur les partis, situation qui n'a jamais affecté le foyer, ne détruit pas la famille, comme les opposants de l'approbation de ces droits soutiennent. Parmi les avantages de l'entrée des femmes dans la politique elle mentionne le caractère plus « loyal et représentatif », l'élargissement de l'horizon

¹³⁵ Adela Xenopol, « Viitorul româncelor », in *Viitorul româncelor*, I^{er} année, n° 1, janvier 1912, p. 1.

¹³⁶ *Societatea Drepturile femeii. Statute ...*, p. 141-144.

¹³⁷ Eugenia de Reuss-Ianculescu, « Femeia română și politica », in *Drepturile femeii*, année II, n° 1-2, Bucarest, janvier-février 1913, p. 12-15, p. 19-25 ; Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2002, p. 142-145. Dans cette conférence, la renommée féministe fait aussi une présentation du droit de vote des femmes partout dans le monde, par un tableau qui inclut aussi la situation sur les continents et les pays.

de la politique interne et externe et l'activité prolifique qui pourrait se dérouler dans des domaines comme l'assistance publique, la prostitution, l'hygiène publique, la réduction des prix, ce pourrait devenir réalité avec l'acceptation des femmes dans les partis. Du point de vue de la « couleur politique », Eugenia de Reuss-Ianculescu pense que la femme, avant d'être libérale, socialiste ou démocrate, doit être « féministe », en militant en même temps pour « l'unité de toutes les femmes » sans tenir compte des idées politiques assumées, « sous un seul drapeau, celui des revendications féministes »¹³⁸.

À partir de l'initiative de cette féministe, la direction de l'association Les Droits de la femme a proposé au Cercle féminin socialiste de Bucarest, fondé en août 1912, d'envoyer ensemble un mémoire aux Corps Législatifs, après que le premier, présenté au printemps de l'année 1914 devant le parlement par l'intermédiaire du professeur I. Th. Florescu, député à Bucarest et vice-président de la Chambre des Députés, ait échoué. On sollicitait l'acceptation des femmes au moins aux élections communales, si celles parlementaires étaient encore inaccessibles. Le cercle féminin socialiste, à la réunion du 29 avril, a admis l'importance de la mise en discussion au Parlement de l'émancipation de la femme du point de vue économique et politique, mais on a rejeté la proposition de collaboration en argumentant que l'association limitait la possibilité d'exercer le droit de vote seulement à la catégorie des femmes instruites. Ce refus signifiait l'exclusion de la vie politique des « ouvrières dans des entreprises et des usines, des paysannes roumaines », qui auraient pu donner « du souffle au mouvement féministe ». Les femmes socialistes considéraient que l'action féministe pouvait progresser plus vite si elle était réellement soutenue par la grande masse féminine, soutien obtenu dans les conditions d'une demande qui aurait eu à la base le principe du vote universel égale, directe et secret¹³⁹.

Ce droit a également créé des disputes au Parlement où dès 1878 le député Lascăr Costin contredisait les opinions de son collègue, le député Furculescu, qui interdisait l'approbation aux femmes du droit de se mélanger dans les élections communales où « on discute nos intérêts », en parlant d'une nouvelle ère, où la femme est « partie intégrante de l'homme » : « Messieurs, ne soyons pas égoïstes, ne laissons pas toute la vie politique seulement pour nous-mêmes, ouvrons à la femme cette voie, au moins pour les élections communales »¹⁴⁰. Dans ce cas-là, il s'agit du droit de la femme divorcée ou veuve qui a des « intérêts communales », en qualité de mère et de

¹³⁸ *Ibid.*, p. 19-25 ; Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2002, p. 147-148.

¹³⁹ Ștefan Păun, *op. cit.*, p. 57-59.

¹⁴⁰ Popescu, Liliana, *op. cit.*, p. 74-75.

représentante du défunt en ce qui concerne l'administration des biens. À la fin du XIXe siècle, des personnalités politiques comme Gh. Panu, C. Dobrescu-Argeș et le socialiste V. Gh. Morțun ont abordé pendant les débats parlementaires l'idée du vote universel, sans mettre en discussion une éventuelle extension parmi les femmes, ce qui montre la faible disponibilité de la société pour changer le statut de la femme¹⁴¹.

La question du droit de vote pour les femmes a été mise sur le tapis pour la première fois en 1866 quand Ion Heliade Rădulescu affirmait dans le Parlement qu'en principe il était d'accord avec le droit de vote pour les femmes, mais que le moment était « inopportun ». La même considération sera faite à l'occasion de la modification de la Constitution en 1884, quand une proposition signée par 17 députés, entre lesquels nous mentionnons C. A. Rosetti, C. Nacu, I. Sturdza, a été rejetée dans la séance de la Chambre du 16 mai, parce que « nous ne pouvons pas donner le droit de vote aux femmes, c'est-à-dire de leur donner l'égalité politique avec les hommes, quand nous n'avons pas égalé jusqu'à présent tous les hommes ; nous n'avons pas l'égalité du droit de vote », conformément aux affirmations de Lascăr Catargiu¹⁴².

En soutenant le point de vue de la gauche libérale, conduite par Ion I. C. Brătianu, Eugenia de Reuss-Ianculescu se situe sur la même position qu'Adela Xenopol, toutes les deux prouvant le caractère modéré du féminisme roumain. Elle manifeste la conviction qu'une réforme électorale, même limitée, représente un pas important vers l'obtention du vote universel pour les deux sexes. Dans la même direction nous mentionnons la pétition présentée par Adela Xenopol au député I. Al. Brătescu-Voinești au nom d'un groupe nombreux de « citoyennes » de Iași (parmi lesquelles Olga Strurdza, Elena Meissner, Maria Gavrilescu), le 21 avril 1914, dans laquelle on insistait sur l'idée d'accorder le droit de vote aux femmes, au moins dans la commune, même si « l'intérêt du peuple roumain » aurait imposé la reconnaissance de ce droit pour le parlement aussi. Les signataires de la pétition se demandaient, à juste raison, « pourquoi la femme roumaine, considérée par nos lois capable de participer à la direction de l'instruction

¹⁴¹ Cătălin Turliuc, *Statutul juridic al femeii în dezbaterile constituționale de la 1866 și 1923*, in Cătălin et Maria Nicoleta Turliuc (ed.), *Condiția femeii în societatea modernă*, Iași, Éditions Performantica, 2004, p. 69.

¹⁴² L'amendement proposé par D. I. Sturdza est : « Les femmes célibataires et les veuves qui accompliront les conditions nécessaires pour faire partie des trois collèges pour la Chambre et le Sénat et les autres conditions demandées par la loi voteront directement ». Les objections y apportées, sauf l'opportunité, sont le fait que la femme ne paye pas un « impôt de sang » et n'a pas le même rôle dans la société que l'homme. Vasile Lascăr, *Discours politiques*, amassés et annotés par Mariu Theodorian-Carada, vol. 1-2, Bucarest, Typographie professionnelle Dimitrie C. Ionescu, 1912, p. 182. Voir aussi Smaranda Biț, « Mișcarea feministă din România în timpul primului război mondial », in MN, n° 16, Bucarest, 2004, p. 297.

publique, d'être fonctionnaire, de pratiquer la médecine, soit exclue du vote », en mentionnant la reconnaissance de ce droit aux peuples « les plus civilisés »¹⁴³. (voir l'Annexe 1)

Le début du XXe siècle représente dans l'espace roumain la transition « du social vers le politique », quand la revendication du droit de vote prend une place de plus en plus importante parmi les objectifs des associations, surtout celles du Vieux Royaume (il est absent en Transylvanie), situation qui culmine avec les pétitions des années précédant la Première Guerre Mondiale. L'activité de promotion du féminisme roumain a fait que la lutte des femmes pour l'émancipation civile et politique ne soit plus regardée comme « une blague intellectuelle » ou comme une « insurrection »¹⁴⁴, mais elle devient un problème qui doit être résolu le plus vite possible, ayant en vue son importance et le pourcentage de la population « affectée ». Bien que considéré comme élément moteur, son approbation par le mouvement féministe n'avait pas une base pour le soutien des femmes, même de la majorité des adhérentes au mouvement, et ne bénéficiait pas de l'appui de l'opinion publique. Dans ces conditions-là, le féminisme roumain adopte une tonalité modérée, en sollicitant l'approbation des droits politiques, pour le début, seulement aux femmes instruites, assez peu nombreuses à ce moment-là, et au moins au niveau de la commune et du département. Nous considérons que l'espoir des féministes était d'obtenir au moins une partie de leurs revendications, en connaissant l'attitude hostile des hommes politiques, mais aussi de la société dans son ensemble.

Si nous considérons l'opinion de Gisela Bock conformément à laquelle les femmes ont été admises à la participation politique « le plus tôt là où d'une part les tensions entre les classes étaient inexistantes ou très réduites et où d'autre part cette participation a été soutenue par de forts mouvements féminins. » Alors, pouvons-nous en déduire qu'en Roumanie l'atmosphère n'a pas été favorable à cause de l'existence de tensions, l'opposition de la société et la faible participation des femmes ?

Eleonora Strătilescu se demande dans son article sur la loi électorale pourquoi on ne procède pas à l'élargissement du droit de vote pour que les femmes « qui en sont capables » puissent y participer, en acceptant le fait qu'il y a « beaucoup de femmes beaucoup plus capables d'exercer ce droit que bien des hommes ». L'extension du droit de vote pour les femmes constituera aussi une solidification de l'élément national, dans les conditions où les étrangers

¹⁴³ « O petiție la Camera », in *Viitorul româncelor*, année III, n° 4, Iași, avril 1914, p. 49-50 ; Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2002, p. 163-164.

¹⁴⁴ Cătălin Turliuc, *op. cit.*, p. 69.

demandent l'approbation des droits politiques. La féministe remarque le changement de l'attitude de plus en plus de personnes, d'une année à l'autre, par rapport à l'approbation de ce droit aux femmes et la présence des voix qui demandent « s'il n'est pas propice d'initier un mouvement de la part des femmes pour obtenir le droit de vote, sinon au Parlement, au moins, à l'instant, dans la Commune. » Paradoxalement, la leader féministe considère que la femme roumaine « dort encore » : la riche se limite aux petites occupations de la mode et de l'élégance et la pauvre est un simple « animal de travail brut » qui n'entrevoit pas la possibilité de plus vastes horizons. Par conséquent, il n'y a que peu de femmes qui soient intéressées par « la question des droits politiques », situation qui est déterminée dans une certaine mesure par le fait que ces droits apportent avec eux de nouvelles responsabilités¹⁴⁵.

1.5. La spécificité nationale et les tendances d'unification du mouvement

Le contexte sociopolitique d'avant la Grande Unité détermine un développement différentiel du mouvement féminin, par régions, chacune avec ses spécificités et des thèmes traités prioritairement au sein des associations, ce qui justifie d'aborder l'aspect national et celui régional du féminisme roumain. Dans l'Europe du Sud-est le développement du mouvement en étroite relation avec le phénomène national reconferme les idées avancées par l'historiographie par rapport à l'unité difficilement dissociable du national et du social. Le contexte géographique et culturel à côté de la situation politique complexe qui ont caractérisé cet espace ont déterminé plus tard l'apparition et le développement de la problématique féministe avec des éléments spécifiques par rapport à la situation de l'Occident. Le besoin d'une solution primordiale à cette problématique nationale a modifié la trajectoire du féminisme en comparaison avec les pays occidentaux¹⁴⁶.

Simona Stiger considère que les publications roumaines de la Transylvanie ont un rôle très important dans la définition d'une idéologie du mouvement féministe de deux points de vue : le premier a en vue la justification du courant féministe dans cette province, montrant l'importance sociale, politique, culturelle et nationale de cette « question », lorsque le deuxième se réfère concrètement à la problématique féministe dans la société roumaine et les aspects de l'émancipation de la femme. Bien que traités séparément, ces deux points de vue représentent en

¹⁴⁵ Eleonora Strătilescu, « Constituanta și dreptul de vot pentru femei », in *Unirea Femeilor Române*, année VI, n° 3 et 4, mars-avril 1914, p. 114-115.

¹⁴⁶ Simona Stiger, *op. cit.*, 2002, p. 41.

réalité les deux étapes de la maturité du féminisme en Transylvanie jusqu'à la fin du XIXe siècle et la deuxième jusqu'à l'achèvement de la grande unification. Si dans la première étape nous parlons de la cristallisation d'une idéologie spécifique féministe et l'acquisition d'une expérience, à partir de l'idée centrale de l'élévation de la femme par l'instruction et la culture, dans la deuxième les modifications de la pensée sociopolitique roumaine et l'aspect national déterminent « la transformation qualitative de la pensée féministe » en abordant des concepts d'unification, de solidarité et d'idéal national. Le nouveau climat détermine une remise en question des thèmes et une réorientation du mouvement féministe par rapport à l'espace roumain dans sa totalité¹⁴⁷.

En regardant l'action et les programmes des associations de la Transylvanie et de la Bucovine, nous observons la présence d'un élément national accentué, au sein duquel la femme roumaine occupe un rôle primordial et incarne l'être national, parce que « c'est elle qui nous a donné la voix, à travers sa conscience nous gardons les coutumes anciennes, c'est elle qui nous a fait pour la première fois le signe de la croix »¹⁴⁸. Cet aspect compris comme une motivation patriotique occupe le premier plan, à l'encontre de celui juridique et politique. La femme roumaine représente « la nation » dans l'imaginaire politique masculin, elle est regardée seulement comme mère, non pas comme citoyenne¹⁴⁹, par les formes d'organisation utilisées. Elle représente également l'action nationale en gagnant un caractère social prononcé. Un autre point commun de l'activité féministe de ces deux provinces est l'étroite liaison entre le caractère national manifesté par le désir d'émancipation de l'occupation étrangère et l'activisme social et culturel en vue de la réforme de la société et l'amélioration de la condition de la femme roumaine.

L'activité des féministes s'est intégrée dans la lutte pour maintenir et conserver la spécificité nationale, mais aussi pour conquérir les droits sociaux et politiques. Dans ce sens-là, la guerre pour l'indépendance de l'état a offert aux roumains des territoires sous domination étrangère l'occasion d'exprimer constamment leur solidarité, leur soutien et d'apporter des

¹⁴⁷ Idem, *op. cit.*, 2001, p. 7-12.

¹⁴⁸ Al. Munteanu, « Mama română », in *Tribuna poporului*, I^{er} année, n° 232, le 6/18 décembre 1897, p. 4

¹⁴⁹ Alexandra Petrescu, *Femeia în imaginarul politic*, Bucarest, Éditions Ars Docendi, 2008, p. 19.

donations aux femmes, action qui a été récompensée avec la distinction « Crucea Elisabeta » par le Gouvernement des Principautés¹⁵⁰.

Pour relever et déterminer la femme à garder, apprécier et transmettre à ses descendants le spécificité nationale, les féministes ont eu en vue un élément présent dans toutes les régions habitées par des roumains, où la population féminine détenait le rôle principal, via le costume populaire, dont elles sont directement responsables de la confection. Si dans les Principautés il est plus facile de se le procurer (cette facilité et la mode française ont déterminé sa faible utilisation dans le milieu urbain et l'apparition de la crainte d'en perdre le savoir-faire dans le milieu rural) dans les autres provinces son utilisation et son importance est beaucoup plus grande, représentant l'une des rares « armes » visibles et ayant un rôle majeur dans la conservation de l'identité nationale et sa diffusion et conception sont plus difficiles. Dans ce sens-là il faut mentionner que les principales réunions et associations féministes de la Transylvanie et de la Bucovine avaient en vue l'éducation des filles dans l'idée de la conservation du peuple et de la langue roumaine, mais aussi dans la direction d'une émancipation économique, en apprenant des métiers spécifiques à l'industrie domestique où confectionner des vêtements qui composent le costume populaire occupait un rôle important. L'élément national apparaît aussi à partir du désir des roumaines de s'habiller dans le costume populaire spécifique à la région, et non pas ceux procurés par les Principautés, confectionnés dans les écoles et les ateliers créés par les cercles de femmes¹⁵¹.

Quelques personnalités féminines ont eu un rôle important dans l'actualisation et la détermination des femmes des Principautés de porter le costume national¹⁵² avec un grand impact dont nous mentionnons la reine Elisabeta, que nous connaissons sous le pseudonyme littéraire Carmen Sylva, et après 1916, la Reine Maria¹⁵³. Elles porteront le costume populaire dans plusieurs occasions pour mettre en évidence sa beauté en militant pour le conserver et pour garder les valeurs patriotiques qu'il symbolise. (voir l'Annexe 46)

¹⁵⁰ Loredana Stepan, « Imagini ale femeii în literatura și presa românească arădeană la sfârșitul secolului al XIX-lea și începutul secolului al XX-lea », in *Caiete de antropologie istorică*, année II, n° 1(3), janvier-juin 2003, p. 50-51.

¹⁵¹ Elena Pop Hossu-Longin, *Reuniunea femeilor române din comitatul Hunedoarei*, p. 183-184.

¹⁵² Voir aussi G. T. Niculescu-Varone, *Folklor și caracterizări etnografice. În Șcheii Brașovului - Junii și costumul de sărbătoare al femeilor române*, Bucarest, Typographie « Dimitrie Cantemir », 1932 (le chapitre « Costumul de sărbătoare al femeilor române din Brașov-Șchei »).

¹⁵³ Pour plus de détails sur le style vestimentaire de la Reine Maria, voir Ștefania Ciubotaru, « Vestimentația Reginei Maria- stil și eleganță », in *București. Materiale de istorie și muzeografie*, vol. XVII, Musée de la ville de Bucarest, 2003, p. 429-435 ; Marian Constantin, « Un personaj din « Belle Epoque » : Regina Maria », in Dr. Diana Fotescu, Marian Constantin (coord.), *Studii și articole de istorie și istoria artei*, Bucarest, Éditions Sigma, 2001, p. 160-164.

Le fondement national du féminisme des provinces roumaines représente une réalité de cette période, situation reflétée dans les réunions des associations féministes, qui se sont impliquées au sein du mouvement général pour la cause nationale, non seulement dans la presse de spécialité, les articles et les conférences sollicitant aussi une importante initiative et action, mais aussi en démontrant une solidarité des femmes pour accomplir leur premier objectif qui représente la base sociopolitique d'achèvement des desideratum féminins.

La fin du XIXe siècle et le début du XXe siècle constitue une période où on a essayé de stimuler l'activité et l'incorporation de l'énorme potentiel féminin au cadre plus large du militantisme politique national, à partir de l'existence antérieure d'une préoccupation constante pour consolider la conscience nationale de la femme, par l'intermédiaire de l'éducation et de la culture. A l'intention de dynamiser le mouvement, la presse roumaine de toutes les régions a entrepris une forte propagande pour populariser les succès obtenus par le mouvement sur le plan international, mais aussi dans les Principautés. On y mentionne le succès des premières filles au cours universitaires de la Russie, de l'Hongrie, les succès obtenus par la cause féminine dans les pays du nord, Autriche et France, surtout dans les domaines de l'éducation et des carrières réservés jusqu'alors seulement aux hommes¹⁵⁴.

L'idée d'unir les femmes apparaît tôt dans les articles des féministes et de ceux qui soutiennent le mouvement, premièrement exprimée par le concept de « sœurs » qui doivent militer pour le même but et actionner ensemble pour sa réussite¹⁵⁵. Ultérieurement on fait appel de plus en plus à l'objectif national, l'unification politique de toutes les principautés pour l'achèvement de laquelle la grande masse féminine pourrait lutter en se solidarisant et en agissant de manière unitaire. Guidée par cette idée, Tereza Strătilescu a fait imprimer sur la couverture de la revue de l'association L'union des Institutrices Roumaines l'épigraphe suivante : « Unification dans la conscience, unification dans l'esprit », en affirmant que les femmes ont la responsabilité d'achever l'unification spirituelle du peuple entier dans les conditions où les hommes sont responsables avec l'unité politique¹⁵⁶.

¹⁵⁴ Simona Stiger, *op. cit.*, 2001, p. 20-22.

¹⁵⁵ Maria Flechtenmacher milite pour la solidarité des femmes en faisant une comparaison de la lutte féministe avec une « pierre » dont le soulèvement sollicite du soutien et d'aide : « Croyez-vous que je pourrai la soulever sans votre aide, mes chères sœurs ? Non. Ne retardez, donc, car sur cette pierre est sculpté le nom de la femme. Donnez les bras de votre intelligence pour pouvoir la soulever du parterre où elle est jetée depuis tant de temps. Unissez-vous toutes celles qui avez de l'intelligence et du bon sens pour nous solidariser afin de soutenir notre honneur, nos droits et nos devoirs ». *Femeia română*, 1^{er} année, n° 3, Bucarest, le 8 janvier 1878, p. 1.

¹⁵⁶ Gheorghe Baciu, *op. cit.*, p. 131.

En analysant le caractère géographique régional du mouvement, nous observons qu'il apparaît et se développe de façon différentielle. La première réunion des femmes apparaît en Transylvanie, à Braşov, après est fondée une filiale à Iaşi, en 1867, Cernăuţi, 1890. Bucarest connaissant une première société en 1895 ce qui est intéressant pour la compréhension de l'évolution du mouvement. C'est le moment où il se produit une translation du centre du mouvement d'Iaşi, l'endroit où il y avait le plus grand nombre d'associations fondées jusqu'après l'unification, vers la capitale de la Roumanie. Lorsqu'en Transylvanie et en Bucovine le mouvement pour l'émancipation de la femme est corroboré avec le mouvement national pour l'unité, dans le Vieux Royaume l'objectif principal est l'émancipation de la femme par l'instruction et la culture pour qu'elle reçoive l'accès à la vie économique et puisse gagner sa vie, mais aussi dans l'idée de la rendre consciente de son rôle dans la société.

Si nous analysons la situation politique de ces régions, leurs conditions et leur forte implication dans le mouvement national, nous pouvons considérer que les femmes de la Transylvanie et de la Bucovine sont plus actives et plus visibles dans l'espace public, plus « émancipées » du point de vue culturel que celles du Vieux Royaume où, sauf quelques exceptions, il règne un fort immobilisme féminin dans toutes les catégories sociales. C'est une situation reconnue par les femmes du royaume mêmes, qui constatent que « nous, les moldaves, avons le courage de commencer par témoigner de nos pêchés et ce n'est plus un secret pour personne que notre premier défaut est le manque d'énergie ; [...] nous sommes les plus apathiques parmi les femmes roumaines ; les plus désintéressées. [...] Nous voulons travailler mais il nous faut pour y réussir toute l'énergie et la vivacité de la femme de la Valachie, l'énergie et la dureté de la femme des Carpates de la Transylvanie ; nous aurions nous aussi quelques qualités à donner et avec les pouvoirs unis il est impossible de ne pas arriver aux bons résultats »¹⁵⁷.

Une autre preuve en est la création d'une première association de femmes et l'organisation d'un premier congrès de leurs réunions à Braşov, dans une province roumaine soumise de façon très forte au processus d'assimilation par la population hongroise et non pas dans les Principautés Roumaines. C'est ici que se sont posés les fondements et qu'on crée la première unification des femmes roumaines, ce qui représente la première initiative d'unification des associations et des réunions de femmes sous une seule direction. C'est le moment où on fait

¹⁵⁷ « Obiectivele comitetului « Societăţii Uniunea... », p. 12-13 ; Alin Ciupală *et. al.*, *op. cit.*, 2008, p. 393.

les premiers pas dans l'achèvement d'un mouvement féministe unitaire, tendance qui se retrouve de plus en plus intensément dans la période d'entre les deux guerres mondiales. Eleonora Strătilescu considérait cette Union un pas important des femmes roumaines de la Transylvanie dans le cadre du mouvement d'émancipation, mais aussi le prélude de l'unification de toutes les provinces dans un seul état national, en mettant en évidence l'importance de la liaison qui existait entre les roumaines de toutes les provinces¹⁵⁸.

Nous observons facilement, en analysant les principales associations créées dans les deux premières décennies du XXe siècle, la présence du mot « union » qui apparaît de plus en plus dans les titres des organisations, mais aussi dans ceux des publications féministes, comme « Unirea Femeilor Române », ce qui s'explique par le profond ancrage des féministes dans l'atmosphère nationale et par la prise de conscience de l'idée que les revendications du mouvement d'émancipation de la femme ne peuvent être obtenues qu'au sein d'un État national unitaire, qui puisse permettre la réalisation des réformes et la modernisation de la société. La plupart des féministes militent dans leurs articles et dans leurs conférences pour l'unification des femmes, leur solidarisation en vue de l'amélioration de la condition et de la situation de la femme, mais aussi de l'accomplissement de l'objectif national.

Nous considérons que Maria Buțureanu, dans son étude sur la situation de la femme, illustre parfaitement la direction essentielle du mouvement féministe, ce qui devrait conduire à l'obtention de tous les droits : « ... pour que les femmes arrivent à obtenir toutes leurs revendications il n'y a qu'un seul moyen » s'associer sans distinction de classes sociales, de façon que les plus intelligentes transmettent leur lumière sur les autres ; et que l'expérience de chacune serve à toutes les autres. Seule l'unification sauvera les femmes – l'unification par la lumière et l'esprit de solidarité »¹⁵⁹.

1.6. Les premiers contacts avec le mouvement féministe international

Pour rendre le féminisme roumain plus développé et plus mûr, mais aussi pour réveiller de l'apathie la grande masse de femmes qui se complaisait dans la situation existante dans une société roumaine en plein processus de modernisation, les premières féministes de chez nous ont considéré que la seule modalité était de connaître, approfondir et offrir des modèles de l'espace

¹⁵⁸ Eleonora Strătilescu, « Unirea Educatoarelor Române », in *Unirea Femeilor Române*, année VI, n° 1, Iași, le 24 janvier 1915, p. 1-4.

¹⁵⁹ Maria Buțureanu, *op. cit.*, p. 372-373.

européen, qui pouvaient être de dignes exemples à suivre. La société roumaine, qui théoriquement venait de se libérer de l'influence orientale, était dans un processus constant d'imitation de tout ce qui était étranger, surtout de la société française¹⁶⁰ (la mode, les mœurs et la vie quotidienne) était un terrain favorable.

À l'appui de nos affirmations vient l'image de Bucarest le Petit Paris de la fin du XIXe siècle décrit par la Reine Elisabeta : « À mon arrivée dans le pays, aucune dame n'avait encore mis les pieds par terre dans la rue: c'était inconvenant et, de plus impossible, le milieu de la voie formant égout. Aujourd'hui, elles marchent toutes – sur des trottoirs bordés de magazines et de cafés ou des gens prennent des fraises au champagne et des places, assis devant de petites tables, en s'efforçant d'imiter les façons parisiennes. On ne parle plus en ville que le français, à la place du grec, qu'on parlait encore exclusivement il y a quarante ans. On sait ce qui se joue demain à la Porte-Saint Martin; on critique les nouveaux livres et les dernières modes; on découpe les revues comme si on habitait un faubourg de Paris et cependant on en est séparé par toute l'Europe. Les mères de famille disparaissent du monde et se privent de tout pour pouvoir envoyer leurs enfants dans ce Paris, les plus riches mêmes les y accompagnent, depuis qu'on a vu les résultats déplorable du manque de surveillance »¹⁶¹.

Jusqu'à la première guerre mondiale nous parlons d'une assimilation quantitative du modèle politique, culturel et social français, seulement au niveau de l'élite, ce qui est très important à mentionner, et ce n'est qu'après 1918 qu'une réception sélective de l'influence française se produit par étapes au niveau des autres segments de la société¹⁶². Dans ce contexte-là, le mouvement féministe français est devenu, pouvons-nous dire, un point de repère auquel la plupart des articles publiés dans les journaux féministes faisaient référence et mettaient en question l'activité entreprise, le désir de s'impliquer et les principales revendications, la France manifestant elle-aussi un intérêt pour le mouvement des Principautés Roumaines.

¹⁶⁰ La problématique de l'influence occidentale, surtout de celle française, sur le processus de la modernisation de la société roumaine est analysée en détail par : Pompiliu Eliade, *L'influence française sur l'esprit public en Roumanie. Les origines. Etude sur l'état de la société roumaine à l'époque de règnes phanariotes*, Paris, Ernest Leroux, 1898 (voir aussi 3^e Édition intégrale et révisée, traduction Aurelia Dumitrașcu, Bucarest, Éditions de l'Institut Culturel Roumain, 2006) ; Eugen Lovinescu, *Istoria civilizației române moderne*, 3 vol., Bucarest, Éditions Ancora, 1914-1927. Neagu, Djuvara, *Le pays roumain entre Orient et Occident. Les Principautés danubiennes dans la première moitié du XIXe siècle*, Paris, Publications Orientalistes de France, 1989 (voir aussi les éditions en roumain 1995, 2002, 2005).

¹⁶¹ Carmen Sylva, *Les capitales du monde. Bucarest*, Paris, Éditions Hachette et Cie, 1892, p. 306.

¹⁶² Mădălina Niștelea, « Receptarea valorilor franceze în viața cotidiană a elitei bucureștene (1866-1914) », in *Muzeul de istorie și artă a municipiului București*, vol. 15, Bucarest, 2001, p. 183.

En ce qui concerne le contact avec le mouvement d'émancipation de l'occident il faut mentionner que jusqu'en 1920, celui-ci s'est réalisé moins au niveau des organisations et des associations que par l'intermédiaire des représentantes de l'élite féminine qui se sont approchées de l'idéologie féministe après avoir fait des études et des stages à l'étranger durant cette période, ce qui les a beaucoup influencées à devenir des militantes féministes une fois arrivées dans le pays. Des exemples éloquentes sont Eugenia Ianculescu de Reuss¹⁶³, devenue membre de l'Union des Femmes de Paris, en 1889, et Cecilia Cuțescu-Storck qui à côté de sa sœur Ortansa Satmary, la conseillère communale de la ville de Bucarest, mariées depuis leur jeunesse avec des français, étudient et habitent une longue période à Paris et, par conséquent connaissent le mouvement féminine français et les idées d'émancipation de l'époque¹⁶⁴.

Les déficits de l'enseignement supérieur roumain, l'idée de l'émancipation et l'inégal traitement appliqué aux femmes dans la société roumaine, ont fait que les universités étrangères prennent le monopole dans la formation de l'élite intellectuelle autochtone. Étudier à une université étrangère, surtout en France et en Allemagne, est considéré une preuve d'une formation audacieuse et de qualité, ce qui devient l'objectif essentiel des jeunes de l'élite qui ont des possibilités matérielles pour accomplir ce desideratum. Voyager à l'étranger, soit pour obtenir un diplôme, soit pour stage d'un ou plusieurs semestres comme « auditeur libre »¹⁶⁵, devient à -peu -près un titre de gloire et de mode, en offrant aussi l'expérience d'une vie métropolitaine et d'un tourisme culturel de convenance. En Roumanie, bien qu'il existe depuis 1864 un enseignement primaire et secondaire pour les filles, ces facilités se sont développées assez difficilement jusqu'à la fin du XIXe siècle existant très peu d'écoles publiques, le milieu rural est nettement déficitaire, avec des programmes simples en comparaison avec celles des écoles de garçons, et inadéquates avec la modernisation de la société, situation qui détermine la présence d'un très petit nombre de filles dans le milieu universitaire et d'un très grand pourcentage d'analphabétisme de la population féminine. Le processus d'intégration des femmes dans le système d'enseignement s'améliore graduellement, dès la dernière décennie du XIXe

¹⁶³ Ghizela Cosma, *op. cit.*, p. 15.

¹⁶⁴ Aurora Liiceanu, *op. cit.*, p. 25-26.

¹⁶⁵ Les étudiantes et les étudiants qui voyagent à l'étranger avaient plusieurs possibilités d'activité : suivre des cours pour obtenir un diplôme, faire des séjours de formation, couronnés ou non avec un titre universitaire, l'inscription en France dès le début du XXe siècle en qualité « d'auditeur libre » avec l'obtention d'un « certificat d'assiduité » pour valider sans examens un séjour d'études plus court.

siècle, pour que la fin de la première guerre mondiale apporte une véritable extension du réseau des écoles secondaires de filles¹⁶⁶.

Pour rendre plus évidente l'influence de l'Hexagone et le choix de la France pour étudier nous mentionnons l'obligation d'étudier le français dans tous les lycées. Dans beaucoup d'écoles des Principautés Roumaines l'enseignement se fait principalement dans cette langue, sans mentionner les pensionnats et les écoles privées de filles ; la plupart des familles de la haute société, mais aussi celles des familles moyennes, ont des bibliothèques, surtout en français, les livres publiés en France étant présents dans les librairies de Bucarest et les périodiques parisiens ont de nombreux abonnés ; cette langue ne manque jamais dans la correspondance et les conversations quotidiennes de certaines catégories bourgeoises instruites comme certains intellectuels et une partie de l'ancienne aristocratie roumaine. La conclusion qui s'impose est que nous ne pouvons pas parler d'un piège linguistique entre les universités occidentales et les jeunes étudiants de la Roumanie, ni entre la société française et l'élite roumaine, la seule barrière est le grand degré d'analphabétisme de la population¹⁶⁷ et le manque des possibilités matérielles pour faire des études à l'étranger.

Ces conditions ont fait que les filles émancipées de la bourgeoisie, de l'aristocratie et des classes moyennes instruites se dirigent vers la continuation des études commencées dans le pays

¹⁶⁶ Lucian Nastasă, *Itinerarii spre o lume savantă. Tineri din spațiul românesc la studii în străinătate (1864-1944)*, Cluj-Napoca, Éditions Limes, 2006, p. 70-72, 108-109. Dans cette direction, la Roumanie prouve être plus qu'avancée et ouverte que d'autres pays européens en acceptant les femmes dans toutes les formes d'enseignement, par la gratuité dans les écoles publiques et l'obligation du cycle primaire dès 1864, représentant un exemple positif pour l'Europe. Par contre, La France institue l'obligation de l'école primaire pour les filles aussi à peine en 1882, par la loi Jules Ferry. Silvana Rachieru, *op. cit.*, p. 39 ; « Les femmes, 5000 ans pour égalité » (dossier spécial sur les femmes), in *Histoire*, n° 245, Paris, juillet-août 2000, p. 110.

¹⁶⁷ Les statistiques pour l'année 1899 montrent que la plupart de la population du pays était analphabète, le pourcentage en est de 78%. L'analphabétisme était beaucoup plus répandu dans le milieu rural (84%) que dans le milieu urbain (50%) et, ce qui nous intéresse directement, plus de femmes sont analphabètes que d'hommes. Par conséquent, entre les femmes, un pourcentage signifiant de 89,1% ne savaient pas ni lire ni écrire, en ce qui concerne les hommes, le pourcentage en est de 67,2%. La situation nettement défavorable aux filles est rencontrée aussi en ce qui concerne le nombre des inscrits dans l'enseignement public, primaire et secondaire. Par exemple, en Bucarest, dans les écoles secondaires publiques de filles il y a seulement 1 418 élèves, tandis que dans celles de garçons il y a 3 895 élèves. Dans les écoles secondaires privées (en nombre de 19), la situation est inverse : de 1.359 élèves inscrits, il y a 747 filles et 612 garçons. Dans la ville d'Iași il y avait 1400 élèves en dix écoles primaires de garçons et dans les huit écoles primaires de filles figuraient seulement 883 élèves. De même, du nombre total de personnes instruites, seulement un tiers sont des femmes. Gh. Iacob, Luminița Iacob, *Modernizare-Europenism*, vol. I, *Ritmul și strategia modernizării*, Iași, Éditions Universitaires „Al. I. Cuza”, 1995, p. 58-59 ; voir aussi Leonida Colescu, *Analiza rezultatelor recensământului general al populațiunii Române de la 1899*, préface par Dr. Sabin Manuilă, Bucarest, L'Institut Central de Statistique, 1944, p. 109 ; Maria Bucur, Mihaela Miroiu (ed.), *Patriarhat și emancipare în istoria gândirii politice românești*, Iași, Éditions Polirom, 2002, p. 28-29 ; Eleonora Strătilescu, *Feminism*, p. 544-549 ; Ștefania Mihăilescu, *Emanciparea femeii române*, Bucarest, Éditions Ecumenica, 2001, p. 404-409.

aux universités occidentales, « en enregistrant des contingents significatifs » spécialement jusqu'à la première guerre mondiale à Paris, Vienne, Genève et Zürich¹⁶⁸. En plus, ce capital intellectuel acquis à l'extérieur n'offre pas aux femmes la chance d'entrer au sein des élites une fois rentrées à la différence des étudiantes à cause de la position sociale des femmes qui se modifie après la guerre, mais aussi à cause des options de carrière assez restrictives : « Nos écoles de filles, comme on le sait, de deux catégories, secondaires et lycées, où s'entassent celles qui désirent embrasser des carrières intellectuelles, vers l'université, les futures professeures et professionnelles libérales, ou les fonctionnaires de banque, poste, télégraphe, téléphone et les écoles professionnelles d'où viennent les couturières, les lingères, les modistes, les brodeuses. Pourtant nous observons que les écoles secondaires et les lycées donnent une pléthore de filles en majorité pauvres, qui à la fin des études auraient besoin de gagner de l'argent et n'en trouvent pas la possibilité : une leçon particulière est difficile à trouver et c'est mal payé ; et jusqu'à ce qu'elles deviennent professeures, professionnelles ou fonctionnaires le chemin est long, long et ardu¹⁶⁹.

Au cours des décennies, les relations avec les organisations internationales de femmes se sont intensifiées, le féminisme roumain profitant de l'expérience déjà accumulée par les pays occidentaux. Le principal moyen pour maintenir le contact avec l'occident est la presse qui se retrouve dans un intense processus de développement. Les journaux féministes offrent à peu près dans chaque numéro des informations et des détails sur l'évolution du mouvement des différents pays, mais surtout de la France, qui s'impose comme modèle, et à laquelle toutes les féministes se rapportent dans leurs articles, ayant en vue la forte influence et liaison déjà existante. Pour illustrer ceci, nous mentionnons le premier journal féministe *Femeia Română* qui dans son numéro 25 septembre au 15 octobre 1878 reproduit dans ses pages les débats et les résolutions du Congrès international pour les droits des femmes, réuni à Paris, à l'été de la même année, en offrant un réel soutien aux premières associations de femmes des Principautés Unies qui se trouvaient dans une étape de cristallisation du point de vue de l'organisation et des revendications. En analysant ce congrès féministe, le premier en France et en Europe, nous observons que la situation opprimée de la femme est considérée une réalité internationale qui nécessite une action réunie au niveau mondial. Les femmes de la Roumanie, lectrices de cette

¹⁶⁸ Lucian Nastasă, *op. cit.*, p. 109.

¹⁶⁹ Eleonora Strătilescu, « Cariere pentru fiicele noastre », in *Uniunea femeilor române*, année IV, n° 4, 1912, p. 225-234 ; Ștefania Mihăilescu, « Condiții ale muncii feminine », in *Analize*, n° 10, 2001, p. 55.

revue, peu nombreuses si on compte le nombre d'abonnements, ont l'occasion d'apprendre les revendications du mouvement féministe : une émancipation économique par le droit au travail, une formation professionnelle égale pour tous, l'égalité des salaires, accès à toutes les fonctions et les métiers ; en ce qui concerne les droits civils, le divorce et la suppression des différences entre les hommes et les femmes pour les condamnations pénales. Les droits politiques sont moins abordés et provoquent des disputes entre Hubertine Auclert et Léon Richer. Ultérieurement la jeune suffragiste publie la communication qu'elle avait préparée pour ce congrès en lui donnant un intitulé plus que provocateur : *Le droit politique des femmes: question qui n'est pas traitée au Congrès international des femmes*¹⁷⁰.

Femeia Română a encouragé les organisations et les sociétés de femmes à soutenir la *Ligue du bien public*, fondée par Edmond Potonié à Paris, dont l'objectif est de solidariser les femmes de tous les pays contre les guerres et pour l'obtention de leurs droits¹⁷¹.

Cet encouragement n'est pas resté sans réponse, quoiqu'il commence à peine à être mis en pratique après quinze ans. La Ligue des Femmes Roumaines de Iași, dans le plus court temps de sa fondation (1894), s'est affilié à l'Union Internationale des Femmes, ayant le siège à Londres, comme nous apprenons dans son Bulletin. La liaison entre l'organisation étrangère et la ligue roumaine est faite par un de ses membres d'honneur, Ioan Găvănescu et une partie des membres fondateurs qui l'ont affiliée et ont décidé de payer une cotisation annuelle de 24 lei par an¹⁷². Par l'intermédiaire de la section du Bulletin consacrée aux informations internationales, les femmes et les associations féministes du pays sont mises au courant avec l'activité des autres pays, avec l'évolution de la condition féminine et avec les plus importantes nouvelles et événements sur l'émancipation de la femme. Le Congrès International des femmes de 1896 est présenté brièvement et de manière significative (surtout les points compris dans le programme) par Cornelia Emilian dans les pages de la publication de la Ligue pour démontrer l'élan du mouvement féministe international et pour encourager l'initiative des femmes de l'espace

¹⁷⁰ Laurence Klejman, Florence Rochefort, *op. cit.*, p. 54-56. Voir aussi *Femeia Română*, septembre-octobre 1878.

¹⁷¹ Edmond Potonié, « Apel către femei », in *Femeia Română*, n° 101, Bucarest, le 15 février 1879, p. 101-102 ; Maria Flechtenmacher, « Rezelul și femeia », in *Femeia Română*, n° 167, Bucarest, le 28 janvier 1880, p. 58.

¹⁷² « Darea de seamă ... », in *Buletinul Ligii Femeilor*, I^{er} année, n° 1, Iași, 1895, p. 1. Toujours dans les pages du premier numéro nous trouvons aussi la lettre de réponse de la Présidente de l'Union Internationale des Femmes par laquelle elle montre son intérêt par rapport au mouvement féministe de la Roumanie et s'offre pour soutenir l'accomplissement des objectifs de la Ligue. Elle en demande une note qui présente le progrès et l'activité de la femme, en vue de publier dans l'Atlas de l'Union. *Buletinul Ligii Femeilor*, I^{er} année, n° 1, Bucarest, 1878, p. 7.

roumain¹⁷³. À l'intermédiaire de l'Union Internationale, la Ligue des femmes roumaines est même invitée à participer au Congrès et elle délègue une de ses membres pour prendre part à cette action du féminisme sur le plan international, mais celle-ci s'absente pour motifs familiaux comme nous apprenons dans les procès verbaux des réunions de la Ligue¹⁷⁴.

Après 1900 nous observons un intérêt plus prononcé de l'implication sur le plan international, de la part des associations et des femmes du cadre du mouvement socialiste qui ont participé aux Congrès internationaux socialistes à Stuttgart (1907), Copenhague (1910) et Basel (1912) où elles ont soutenu les résolutions contre les armements et les conflits militaires qui représentaient une menace pour le maintien de l'équilibre des forces sur le continent. Rapidement après le commencement de la première guerre mondiale, Ecaterina Arbore participe à un meeting socialiste balkanique organisé à Sofia en mars 1915 où elle a milité pour le désir de la femme roumaine d'arrêter l'extension de la conflagration dans le Sud-est de l'Europe et aussi à une deuxième Conférence Interbalkanique au mois de juillet de la même année, qui s'est déroulé à Bucarest pour protester contre les guerres d'agression¹⁷⁵.

La féministe française Louise Koppé, la directrice du journal *La Femme de France* envoie en 1880 à la rédaction du journal *Femeia Română* ses appréciations pour le mouvement féministe des Principautés¹⁷⁶. Ce journal qui représente une nouvelle perspective sur le féminisme français a les mêmes objectifs que le roumain, considérons-nous, toutes les deux plaidant pour soutenir la femme pour qu'elle gagne de la confiance en elle, prenne l'initiative sur le plan public et comprenne la beauté de sa mission, la maternité. En même temps, les journaux se proposent d'offrir une image positive de la femme, qui prend conscience de « sa valeur comme membre d'une société » et pas absolument comme revendicatrice de droits, surtout politiques¹⁷⁷.

Sur les débuts de la liaison entre le mouvement féministe des Principautés et celui français nous apprenons plusieurs détails de l'autobiographie de Cecilei-Cuțescu Storck, parue en 1944, où il est clair que le commencement de sa formation intellectuelle a coïncidé avec l'imposition du féminisme à l'étranger et son retour définitif en Roumanie est suivie par une

¹⁷³ Cornelia Emilian, « Congresul Internațional al femeilor », in *Buletinul Ligii Femeilor*, I^{er} année, n° 6, Iași, 1895, p. 2-4.

¹⁷⁴ *Buletinul Ligii femeilor*, I^{er} année, n° 9, Iași, 1896, p. 7 ; n° 12, Iași, 1896, p. 8.

¹⁷⁵ Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2002, p. 48.

¹⁷⁶ Paraschiva Cîncea, *op. cit.*, 1976, p. 66.

¹⁷⁷ Laurence Klejman, Florence Rochefort, *op. cit.*, p. 72-73.

intense activité militante. En considérant que la femme se trouve dans un continu état « d'inertie » celle-là embrasse depuis sa jeunesse avec une intense passion la cause féministe en critiquant publiquement le Code de Napoléon pour ses « stupidités » chez les français mêmes : « Nous avons des discussions, si jeunes qu'on était – il s'agit de sa sœur Ortansa et elle – avec le vieux Biloir, auquel nous répondions courageusement, en le surprenant par l'audace avec laquelle nous soutenions les droits de la femme et attaquions le Code de Napoléon qui traitait injustement la femme »¹⁷⁸. Sa sœur Ortansa Satmary joint dès lors, « timide mais décidée, les femmes qui conduisaient le mouvement féministe en France : Nelly Roussel, Marguerite Durand, Séverine etc. À seize ans elle publiait dans les journaux *La Femme Affranchie* et *La Fronde* et parfois elle prenait la parole pendant leurs réunions » ayant ce « don de la parole » qui captivait l'auditoire malgré ses idées socialistes et féministes considérées révolutionnaires. Dans ce temps-là les deux sœurs entretiennent une correspondance régulière avec leurs parents en les informant sur les mouvements sociaux de la France, surtout sur l'émancipation de la femme et sur « les syndicats des ouvriers où les ouvrières étaient invitées s'inscrire pour ne pas faire concurrence aux hommes en travaillant à leur propre compte sur un salaire plus petit »¹⁷⁹, les premiers syndicats libres étant fondés en 1899.

Les femmes qui vivent et étudient en France connaissent les disputes liées à la situation de la femme, à l'identité sociale – « apôtre sociale, ange du foyer » - et aux discussions sur les perceptions différentes du rapport homme-femme, en entrant en contact avec le mouvement féministe français et son milieu. Entre les féministes roumaines et celles étrangères, surtout celles de la France, se lient des relations d'amitié et de solidarité, se maintiendront au cours des années, liaisons qui sont étendues au niveau des relations interpersonnelles à des associations. La Préface du catalogue de la première exposition personnelle de Paris de 1905 de Cecilia Cuțescu-Storck écrite par Mlle Harlor, critique littéraire et, plus tard, directrice de la bibliothèque féministe fondée par Marguerite Durand en 1933¹⁸⁰, une chronique favorable de cet événement est écrite par Lidie Martial qui considère la femme-sculpteur « la femme de la pensée libérée ».

¹⁷⁸ Cecilia Cuțescu-Storck, *Fresca unei vieți*, Bucarest, Éditions Bucovine, 1944, p. 89-90 (voir aussi l'édition 2006, Bucarest, Éditions Vremea, p. 284-285) ; Aurora Liiceanu, *op. cit.*, p. 24-25.

¹⁷⁹ *Ibid.*, p. 159 ; Aurora Liiceanu, *op. cit.*, p. 26. En 1902 L'Union Centrale des Syndicats Professionnels Féminins est fondée par Sœur Milcent, pour qu'à la fin des années vingt elle apporte en premier plan la figure emblématique de Marie Bardot, « propagandiste parfaite ».

¹⁸⁰ Pour plus de détails sur la Bibliothèque Marguerite Durand, voir Annie Didier-Metz, *La bibliothèque Marguerite Durand. Histoire d'une femme, mémoire des femmes*, Mairie de Paris, Paris, Les Presses Artistiques, 1992.

À part ces deux féministes, nous mentionnons aussi Margareta Manolescu, soprane connue à l'Opéra de Paris, bonne amie de ces deux et militantes de la cause de la femme ; Tereza Strătilescu, épouse d'un français qui a étudié l'organisation des écoles d'Angleterre pendant deux années¹⁸¹ et Smaranda Andronescu Gheorghiu, qui a terminé les études secondaires à l'École Centrale de Filles de Bucarest. Une institutrice, qui s'est affirmée en public surtout comme écrivaine et active militante pour l'émancipation de la femme. Sans avoir fait d'études supérieures, elle a continué son éducation par l'intermédiaire du « tourisme culturel », en voyageant beaucoup en Italie, Suisse, Autriche, les pays du Nord, mais aussi en France, son premier contact avec Paris est en 1895. Pendant son expérience française, évoquée deux années plus tard dans son volume de nouvelles « *Mosaicuri* » l'auteure mentionne la visite et l'assistance à un cours de littérature française à Sorbonne et les conversations avec Camille Flammarion et Juliette Adam, la directrice de la « Nouvelle Revue » au Café de l'Odéon¹⁸².

En revenant à l'implication des féministes roumaines en plan international, il faut mentionner que celles-ci se sont solidarisées avec les grandes manifestations et événements pour accorder le droit de vote universel. Eugenia de Reuss-Ianculescu annonce l'adhésion de la société « Les Droits de la Femme » à l'Alliance Internationale pour le Suffrage des femmes à l'occasion de la participation au VIIème Congrès, organisé au mois de juin 1913 à Budapest. Dans son allocution, la représentante de la société roumaine a apprécié l'importance et le rôle écrasant de cette force internationale, avec plus de onze millions de membres, au sein de l'action générale pour changer le statut de la femme et obtenir ses droits légitimes¹⁸³.

Deux mois plus tôt, en avril 1913, nous apprenons la visite de Mme Chapman Catt, « la présidente de toutes les sociétés féministes » préconisée pour le mois de mai, en vue de laquelle on constitue un comité de la Ligue de la Femme, responsable avec l'organisation de l'accueil et du programme afférent. Par conséquent les membres du comité sont chargées de différentes tâches concernant les actions de propagande pour les conférences des deux invitées, une dame de Budapest est attendue aussi, l'organisation de la réception, du thé et du banquet, le point culminant est représenté par le festival artistique. Les fonds nécessaires à cet événement sont amassés par Eugenia de Reuss-Ianculescu à l'occasion des conférences organisées en province.

¹⁸¹ SJANI, Collection Manuscrite, n° 2014, galet 303, cadres 88-90, galet 304, cadres 91-94 ; Gheorghe Baci, *op. cit.*, p. 19-38, 85-87.

¹⁸² Lucian Nastasă, *op. cit.*, p. 107-108. Voir aussi Smara, *Mosaicuri*, Bucarest, Typographie Universul, 1897, p. 113-133 (chapitre « Paris. Schițe cu creionul »).

¹⁸³ Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2002, p. 48.

Cette visite de la leader féministe qui aurait du « organiser pour toujours le féminisme en Roumanie »¹⁸⁴ représente la preuve que la situation du mouvement de cet espace de l'Europe était regardé avec intérêt par les organisations internationales de femmes.

Jusqu'à la première guerre mondiale, l'influence occidentale, surtout celle française, dans l'espace roumain, est assez importante et représente un vecteur de la modernisation sociale, un modèle et un encouragement pour le mouvement féministe dans l'espace roumain, qui se trouvait encore dans une période d'apprentissage et d'accumulation d'expérience sur le plan de l'organisation et de l'idéologie, comme une conséquence du contexte national et sociopolitique.

¹⁸⁴ Ștefan Păun, *op. cit.*, p. 46-48.

Chapitre 2

La Première Guerre Mondiale et « l'affaire féministe »

Le mouvement féministe a été intensément marqué par la première conflagration mondiale¹, par les profondes souffrances et les modifications produites dans les structures de la société roumaine, situation qui a imposé la suppression de l'activité de revendication et l'adoption d'un activisme social, pour soutenir l'effort général sur le front et celui de la population civile.

La mobilisation générale en France, en août 1914, et dans les Principautés Roumaines, deux années plus tard, représente la désorganisation immédiate de la société, l'arrêt de l'activité économique à cause des dérèglements majeurs de la société et du départ des hommes, situation qui impose des mesures et des transformations profondes derrière le front. Initialement, la guerre place les femmes dans une situation de passivité et d'attente, elles reçoivent des allocations militaires pendant l'absence du « père de la famille » et sont encouragées à effectuer le service militaire féminin, *la maternité*, idée qui est de plus en plus présente dans le discours public et dans la presse. La situation change radicalement au moment où la population prend conscience que c'était une guerre de durée, que de plus en plus de soldats allaient mourir et que l'industrie de guerre nécessitait de plus en plus l'implication de la population civile².

Cet événement signifie l'interruption de la ligne évolutive dans l'histoire des femmes, surtout en ce qui concerne les droits civils, politiques et sociaux, par les profondes mutations et transformations auxquelles la société, dans son ensemble, doit s'adapter. En France les hommes mobilisés représentaient 60% des employés dans les secteurs de la production, ce qui fait que le travail rémunéré des femmes reçoive une plus grande importance. Par conséquent, partout en Europe, de plus en plus de femmes occupées jusqu'alors seulement avec des travaux

¹ Pour une analyse de l'état d'esprit pendant la guerre, voir Ion Agrigoroaiei, *Opinie publică și stare de spirit în vremea Războiului de Întregire și a Marii Uniri. Iași, 1916-1918*, Iași, Éditions de la Fondation Axis, 2004 ; Idem, *Iașii în 1916-1918*, Iași, Éditions Anteros, 1998 ; Șerban Rădulescu-Zoner, Beatrice Marinescu, *Bucureștii în anii primului război mondial, 1914-1918*, Bucarest, Éditions Albatros, 1993 ; Gheorghe Iacob (coord.), *Iași – memoria unei capitale*, Iași, Éditions de l'Université « Al. I. Cuza », 2008, p. 215-230.

² Luc Capdevila *et al.*, *Sexes, genre et guerres (France, 1914-1945)*, Paris, Éditions Payot & Rivages, 2010, p. 50-52.

domestiques et agricoles, font, pour la première fois, des métiers industriels dans l'industrie lourde, chimique ou de l'armement³. Si dans certains domaines la présence des hommes est indispensable, situation admise par René Viviani, « allié de notoriété des féministes »⁴, dans son appel pour les femmes de paysans par lequel il leur demande la continuation des activités agricoles pour assurer l'approvisionnement du pays. Nous ne pouvons pas dire la même chose de l'industrie où la demande de certaines compétences spécifiques a imposé premièrement la démobilisation de certains cadres et ouvriers qualifiés⁵ et après la découverte du potentiel féminin, son exploitation dans l'industrie de guerre et dans toutes les activités publiques.

Dans l'espace roumain, conformément à Alexandra Petrescu, la guerre a un double effet : négatif, parce que son déclenchement détermine l'arrêt des discussions qui juste venaient de commencer sur le droit de vote et positif, parce qu'à la fin de la conflagration les femmes se trouvent dans la posture de demander l'approbation de ce droit comme « récompense » pour leur sacrifice. Nous ajoutons à la motivation du sacrifice le nouveau contexte politique et social où le problème national est résolu par l'achèvement de l'unité, acte politique auquel les femmes participent⁶.

Le déclenchement de la guerre a signifié dans les deux pays la remise en question du rôle de chaque sexe dans la société, ayant en vue qu'il fallait résoudre la situation financière des familles, remplir les « lacunes » apparues après le départ des hommes et assurer la production économique nécessaire et sur le front et à la société civile. Le problème de la mobilisation de la ressource féminine est résolu, au moins dans la société française, par la canalisation en trois directions : la nationalisation des activités domestiques ; l'emploi temporaire des femmes dans des métiers rémunérés et le recrutement dans le domaine sanitaire, seulement quelques femmes étant destinées pour la zone de guerre⁷. Les campagnes publicitaires de recrutement soutenues par les mouvements féministes, les besoins matériels et les meilleurs salaires dans l'industrie de la guerre sont les raisons qui ont conduit à l'occupation de nouveaux emplois. Bien que cette

³ Gisela Bock, *Femeia în istoria Europei. Din Evul Mediu până în zilele noastre*, traduction Mariana Cristina Bărbulescu, Iași, Éditions Polirom, 2002, p. 222-223. Voir aussi Françoise Battagliola, *Histoire du travail des femmes*, Paris, La Découverte, 2008, p. 49.

⁴ Christine Bard, *Les filles de Marianne. Histoire des féminismes. 1914-1940*, Paris, Fayard, 1995, p. 17.

⁵ L'emploi des cadres et des ouvriers qualifiés pour diriger et maintenir l'activité dans l'industrie détermine un vrai tumulte dans l'opinion publique sur la présence des hommes derrière le front et les situations spéciales admises.

⁶ Alexandra Petrescu, « Le féminisme roumain et le vote universel entre les deux guerres », in *Studia Politica. Romanian Political Science Review*, vol III, n° 3, Bucarest, septembre 2003, p. 790-791.

⁷ Luc Capdevila *et al.*, *op. cit.*, p. 64-65.

situation ait offert une indépendance peu connue jusqu'alors, la plupart des femmes ont le fait par la nécessité d'assurer la vie quotidienne de toute la famille, dont elles étaient directement responsables. Il faut mentionner que le discours de mobilisation des femmes a eu pourtant en premier plan l'idée de « soigner le foyer »⁸, de maintenir la maison dans un bon état jusqu'à la rentrée « du père de famille », les engagements patriotiques représentant un complètement des responsabilités domestiques⁹.

Si en France la situation a été meilleure, par le nombre assez grand de femmes impliquées dans l'activité économique et le bon fonctionnement de l'état, dans les Principautés Roumaines la situation a été assez difficile, pour ne pas dire désastreuse. Le manque de prévoyance et de préparation de la population pour l'éventualité de l'entrée dans la guerre, même s'il existait une loi spéciale sur la mobilisation générale dès décembre 1914, ont affecté premièrement la grande masse féminine, y compris beaucoup de femmes ménagères, restées sans ressources financières pour s'entretenir. Avec la majorité des services et des institutions publiques désorganisés après la mobilisation, on n'a pas pensé à l'intégration des femmes sur les postes restés vacants, ce qui a produit au début un « insatisfaisant » fonctionnement de l'État et une forte démoralisation de la population civile. Nous pouvons parler d'une faible gestion du passage de l'administration et de l'économie de paix à celles de guerre, situation qui a affecté la société civile et l'évolution politique et militaire de la région. Après l'occupation allemande et la retraite à Iași, le gouvernement roumain a fait des efforts pour remédier la situation, en essayant d'attirer les services des femmes qui avaient travaillé avant la guerre surtout celles du personnel didactique et les élèves des écoles de filles pour les besoins pressants de l'armée¹⁰.

Par conséquent, à part les efforts faits par un grand nombre de féministes, la majorité infirmières volontaires de la Croix Rouge et membres des associations où elles ont essayé par tous les moyens de soutenir la population civile, la grande masse des femmes sont restées à la

⁸ Christine Bard parle des « gardiennes des foyers qui endurent des privations, l'attente et le deuil », le conflit en déclenchant une modification des positions traditionnelles de chaque sexe et un bouleversement des conditions de vie. Christine Bard, *op. cit.*, p. 17. Pour plus de détails sur la vie et l'activité des femmes en France pendant la guerre, voir Francoise Thébaud, *La Femme au temps de la guerre de 14*, Paris, Éditions Stock, 1986 ; Idem, *Le féminisme à l'épreuve de la guerre*, in Rita Thalmann (dir.), *La Tentation nationaliste 1914-1945*, Paris, Éditions Deux Temps Tierce, 1990 ; Margaret H. Darrow, *French Women and the First World War. War Stories of the Home Front*, Oxford, Éditions Berg, 2000 ; Marie-Pierre Souchon, *Femmes dans la guerre. Entre ombre et lumière (1914-1918)*, Paris, Éditions Alan Sutton, 2008.

⁹ Luc Capdevila *et al.*, *op. cit.*, p. 65.

¹⁰ Maria Bucur, *Între mituri, icoane și tăceri. Femeile române în primul război mondial*, in Mădălina Nicolaescu, *Cine suntem noi ? Despre identitatea femeilor din România Modernă*, Bucarest, Éditions Anima, 1996, p. 44-45.

maison parce qu'elles avaient des enfants ou parce qu'elles n'avaient jamais travaillé et ne connaissaient que ce rôle de mères et d'épouses. Un autre motif de la faible présence féminine sur le marché du travail peut être la législation qui prévoyait l'impossibilité des femmes mariées de travailler sans le consentement du mari, permission qui ne pouvait pas être obtenue des hommes mobilisés ou prisonniers. C'est pourquoi la situation des femmes a été très difficile. Si en France apparaissent et se développent des ateliers de travail manuel pour les femmes sans revenus et les chômeuses¹¹, qui ont ainsi la possibilité de gagner un peu d'argent ou un repas chaud, pour les femmes du Vieux Royaume la seule chance pour s'entretenir est l'application d'un article de la loi de décembre 1914 qui leur donnait le droit de recevoir les salaires et les soldes des employés aux institutions de l'État mobilisés, seulement sur demande mensuel. Ce sont des droits dont les femmes de ceux qui travaillaient dans le milieu privé ou des paysans sans terrain ne pouvaient pas bénéficier et, donc, elles étaient condamnées à la pauvreté. En même temps la loi ne prévoyait pas aucun soutien pour les couples qui n'étaient pas mariés ou pour les femmes divorcées sans enfants auxquelles les ex-maris n'étaient pas obligés de payer pendant la guerre aucune pension alimentaire¹².

La population civile restée dans la région occupée par les allemands (61% femmes) a connu une situation beaucoup plus difficile. Aux conditions déjà mentionnées nous ajoutons la réquisition en faveur du nouveau régime, l'introduction des cartes pour le pain et la farine, la privation de la majorité des femmes de tout revenu de la part des officialités, la seule possibilité resté étant le travail sur son propre compte. Un autre problème que les femmes ont du affronter, au moins dans les premiers jours d'occupation, ont été les pillages, les viols et les dévastations faites surtout par les troupes alliées et moins par les militaires allemands¹³. Ayant en vue la situation désespérée des femmes nous pouvons comprendre pourquoi une partie d'entre elles sont devenues des prostituées à Bucarest et à Iași. Dans la capitale à part les militaires allemands, il y avait aussi beaucoup d'officiers venus en permission qui appréciaient la ville comme un lieu de la distraction par la multitude de possibilités offertes : des casinos, des théâtres, des restaurants, des conférences et des librairies en allemand, des jardins, des parcs et des maisons de tolérance légales ou clandestines¹⁴.

¹¹ Christine Bard, *op. cit.*, p. 56.

¹² *Ibid.*, p. 45-46.

¹³ Șerban Rădulescu-Zoner, Beatrice Marinescu, *op. cit.*, p. 118, p. 145-146.

¹⁴ *Ibid.*, p. 181.

Comme Maria Bucur remarque, le fait que ces femmes ont réussi à se débrouiller, soit avec les sommes dérisoires qu'elles recevaient, soit sans ressources sûres, dans les conditions de la spéculation illicite et des manques accentués, par inventivité, volonté, pouvoir de travail et sacrifice, n'a pas la même importance que la mort sur le champ de bataille. Ces actions sont négligées par l'historiographie bien que nous les considérons aussi remarquables. La position des femmes dans la société et les conditions où elles ont été obligées de vivre n'ont pas représenté un objet du discours public, bien qu'on reconnaissait l'importance des civiles et des femmes, spécialement pour le morale des soldats. Cette absence a comme cause la faible préoccupation des autorités civiles et militaires pour l'organisation d'un système de mobilisation compacte et fonctionnel, même si la presse abonde d'informations sur les mobilisations des civiles des autres pays avec des présentations détaillées sur la participation des femmes à l'économie¹⁵.

2.1. L'attitude des féministes par rapport à la guerre

L'entrée des Principautés Roumaines dans la guerre après deux années de neutralité a permis aux associations féministes de préparer les femmes pour la période de conflit, comme nous apprenons de l'activité de la société l'Union des Institutrices Roumaines de 1915, mieux dire essayer cette démarche, finalement sans succès. Les féministes avaient en vue les besoins directs de l'armée, pour laquelle une partie des écoles secondaires de filles contribuaient par leur travail manuel. Les maîtresses de maison devaient faire économie et, en même temps, elles apprenaient comment la faire. Les moyens choisis ont été les cours de travail manuel par lesquels les femmes devaient « apprendre à faire elles-mêmes avec la plus petite dépense possible toute la lingerie nécessaire pour la maison et leurs vêtements de première nécessité et surtout celles de leurs enfants, apprendre à raccommoder et à transformer les vêtements vieux ». Même si on le posait à la disposition tout ce dont elles avaient besoin, et en plus un « cadeau » pour les plus consciencieuses, le résultat n'a pas été satisfaisant, par la faible présence (5-6 femmes) et par le fait que la plupart sont venues non pour raccommoder et faire de l'économie, mais pour se faire coudre des costumes d'après les dernières tendances. Les causes de l'insuccès, conformément aux initiatrices, sont :

« ... quelques unes travaillent bien, les autres... payent pour se faire coudre des robes à des petites couturières et laissent leurs enfants sans lingerie... mais la majorité des femmes sont trop

¹⁵ Maria Bucur, *op. cit.*, p. 47.

besogneuses, même trop absolument ignorantes, pour pouvoir faire une couture décente et c'est pourquoi elles n'ont aucune attraction pour les cours »¹⁶.

En ce qui concerne la décision du moment d'entrer dans la guerre et de la barricade choisie, on véhicule l'idée que la Reine Maria et ses dames d'honneur, comme Elisa Brătianu, Martha Bibescu, ont eu un rôle important dans le rapprochement de la Roumanie à l'Entente. Cette polémique autour de l'option politique et militaire est importante pour prouver l'influence que l'élite féminine a dans la société roumaine. Entre le déclenchement de la guerre et l'implication effective de notre pays, les sociétés féministes et féminines, les publications et les groupes d'initiatives se mobilisent surtout en faveur de l'alliance avec l'Entente, les journaux féministes étant, eux-aussi, fortement impliqués dans les débats. Pendant les deux années de neutralité, l'Union des Femmes Roumaines consacre de nombreux articles au conflit, à la participation de la Roumanie et au rôle des femmes dans la nouvelle conjoncture. L'élite féminine roumaine, de laquelle la plupart des féministes font partie, s'est impliquée dans le débat public sur la guerre et « a eu son mot à dire ». C'est pourquoi Alin Ciupală se demande à juste raison pourquoi le droit de vote n'est pas approuvé aux femmes par la Constitution de 1923¹⁷.

Par l'intermédiaire du titre « Neamul nostru sângeră », Tereza Strătilescu met sur le tapis dès le déclenchement du conflit le fait que des milliers de roumains des provinces qui sont sous occupation luttent pour une cause qui leur est étrangère. Le devoir qui revient aux femmes roumaines de partout est de se solidariser et de s'organiser pour soutenir les veuves, soigner les blessés et amasser les contributions de vêtements, aliments et objets de première nécessité, soit par l'intermédiaire des associations et des journaux féministes, soit par la Croix Rouge, la Mère des Blessés. On considère que chaque femme peut contribuer selon ses pouvoirs,

¹⁶ SJANI, Collection de Manuscrits, galet 304, cadres 141-146. Voir aussi Alin Ciupală *et al.*, *Istoria femeii din România...*, p. 187-190. L'idée du luxe exagéré des femmes riches qui attire les plus pauvres à dépenser les dernières ressources pour la mode est traitée aussi par Elena Meissner. Celle-ci, bien qu'elle reconnait que la situation des femmes a changé par l'extension de l'activité à l'extérieur du domicile et « il vient » une mode plus propre au nouveau style de vie, elle considère que ce sont des dépenses exagérées, un luxe, ayant en vue le contexte national et international, qui impose modération, économie et sacrifices. Dans ce sens-là, elle fait un appel aux roumaines de la classe riche pour donner un exemple de simplicité et de modestie en ce qui concerne la mode, en désapprouvant de cette manière « ce grand défaut moral ». Elena C. Meissner, « Mode și lux », in *Unirea Femeilor Române*, année VIII, n° 3 et 4, Iași, mars-avril 1916, p. 145-146.

¹⁷ Alin Ciupală, *Femeia în societatea românească a secolului al XIX-lea. Între public și privat*, Bucarest, Éditions Meridiane, 2003, p. 101.

l'encouragement qui ferme l'article en est plus que suggestif : « Travaillez donc, femmes roumaines, pour nos soldats et pour leurs familles ! »¹⁸.

La société l'Union des Institutrices Roumaines, par la voix des deux sœurs féministes, soutient avec fermeté et milite pendant toutes ces années pour continuer les activités « d'édification du peuple », des femmes, même contre leur volonté, pour les déterminer à développer leur foyer, comprendre l'importance de leur mission et du sacrifice qu'elles doivent faire pour les soldats. L'idéal de ceux qui sont « à l'abri » est de rendre le pays « conscient de ses intérêt vitaux » et de ses droits en menant avec virilité une guerre culturelle pour le réveil des consciences et de l'esprit national en vue de l'accomplissement du devoir patriotique¹⁹. Vers la même idée converge aussi l'article sur le devoir patriotique des maîtresses de maison qui apporte en premier plan le rôle primordial d'une culture si vaste que possible des femmes, mais aussi l'insuffisante éducation centrée seulement sur les intérêts familiaux restreints et non pas sur ceux de toute la nation. On offre l'exemple des femmes allemandes qui, même si instruites, ont du apprendre le héroïsme de renoncer aux plaisirs quotidiens ayant le soutien des dirigeantes du mouvement féministe. Celles-ci ont répandu les connaissances comprises dans le livre *La nourriture du peuple allemand et le plan pour la famine des anglais*, les idées pratiques en sont publiées dans une brochure seulement de 20 pages pour qu'elle puisse être achetée par chaque femme. L'observation intéressante que l'auteure fait reflète la situation jusqu'à ce moment-là du mouvement féministe des Principautés et du degré d'implication des femmes.

*« Il est juste pourtant, que les dirigeantes du mouvement féministe de l'Allemagne aient affaire à un public féminin qui lit et qui se dérange pour se présenter à des réunions et des conférences et ne cherchent pas s'il fait beau ou si est tard, si le chemin est long ; il écoute avec attention, se force à prendre des notes et aime parler sur ce qu'il entend. »*²⁰

Toutes les situations énumérées se retrouvent chez les femmes roumaines et même chez certaines féministes. Cette constatation montre que le mouvement féministe n'a pas eu un terrain favorable pour répandre les idées d'émancipation et déterminer la population féminine d'y être plus active.

¹⁸ Tereza Strătilescu, « Neamul nostru sângeră ... », in *Unirea Femeilor Române*, année VI, n° 7 et 8, Iași, juillet-août 1914, p. 298-300.

¹⁹ Idem, « De la adăpost », in *Unirea Femeilor Române*, année VI, n° 9 et 10, Iași, septembre-octobre 1914, p. 384-385. Voir aussi l'article éditorial « Răsboiul nostru », p. 379-381 ; Eleonora Strătilescu, « Care va fi rezultatul războiului? », in *Unirea Femeilor Române*, année VIII, n° 3 et 4, Iași, mars-avril 1916, p. 140-144.

²⁰ Eleonora Strătilescu, « Datoria patriotică a gospodinelor (urmare și fine) », in *Unirea Femeilor Române*, année VIII, n° 1, Iași, janvier 1916, p. 7-15.

Les idées de patriotisme et paix sont abordées, également, dans les pages des revues féministes dès 1915. Quoique les socialistes considèrent qu'une fois la guerre finie les « anciennes valeurs comme la famille, la religion, le patriotisme seront détruites » et remplacées avec d'autres, Eleonora Strătilescu ne partage pas cette opinion, en considérant que le patriotisme ne peut pas disparaître, autant plus que ce conflit offre l'occasion de « soulever les sentiments patriotiques jusqu'au héroïsme »²¹.

En ce qui concerne le rôle de la femme dans le problème de la paix, Maria Buțureanu considère que c'est elle qui peut apporter la paix, mais non pas n'importe quelle femme. Elle a en vue la catégorie des femmes instruites, avec un certain stade de développement mental et émotionnel, comme celles qui demandent des droits, qui sollicitent l'émancipation « de la manière la plus sincère et la plus consciente » et qui ne sont pas pareilles au reste, « les femmes qui se disputent les chapeaux, les paletots, les décolletés et les hommes ». La guerre disparaîtrait si les femmes prenaient partie aux problèmes généraux, étaient acceptées dans le Parlement, parce que par la force morale, leur caractère maternel et altruiste ne permettait plus « d'assassiner leur mari, fils, père, frère » et contribuerait à la disparition de la haine d'entre les peuples. Pour en convaincre les lectrices l'auteure offre l'exemple des pays qui ont approuvé des droits aux femmes, où on a réussi l'élimination de l'alcool, de la prostitution et de la criminalité, en apportant au premier plan l'idée de se grouper tous pour lutter et participer aux congrès, surtout à ceux féministes, où ces problèmes sont mis en question. Le IIIème Congrès du Conseil International des femmes de Berlin (1904), est présenté dans cette perspective, les représentantes françaises à côté des suisses en soutenant que les aspects liés aux différences de race ne soient plus mises en discussion dans le Conseil, mais seulement ce qui relève sur le pacifisme. Le discours d'Izabela Bogelot en est éloquent :

«... la femme, en prenant conscience de son rôle, en élargissant son champ d'action, deviendra morale, qui entravera la force brutale de continuer sa sauvagerie. Oui, les femmes sont pacifistes, oui, elles sont décidées de dépenser tous leurs pouvoirs pour établir la Paix entre les Nations. Et, si elles désirent la Paix, si elles la désirent avec toute leur force, elles ne la conçoivent pas que dans la justice et le respect du droit des peuples »²².

²¹ Idem, « Patriotismul », in *Unirea Femeilor Române*, année VII, n° 2, Iași, février 1915, p. 85-91.

²² Maria C. Buțureanu, « Rostul femeii în chestia Păcii », in *Unirea Femeilor Române*, année VII, n° 2, Iași, février 1915, p. 95-97.

Le paradoxe de la situation dans l'espace roumain est donné par le fait que, même si les associations et les réunions condamnent les grands empires pour le déclenchement de la guerre, en désirant la paix et ayant la conviction que seulement par l'instauration des régimes démocratiques on peut atteindre ce dernier desideratum, la plupart des leaders féministes, comme Adela Xenopol, Eugenia de Reuss-Ianculescu, les soeurs Strătilescu, Constanța Hodoș et autres, soutiennent l'entrée dans la guerre pour l'accomplissement de l'idéal national. Eleonora Strătilescu parle « d'une seule voix qui se lève de plus en plus partout : « l'Idéal National ! » « La Grande Roumanie ! » Le Cri des « frères d'au-delà des frontières » trouve un retentissement autant plus vivant chez nous que les souffrances nous apprennent que le seul chemin vers mieux vivre est notre « unification », tous dans un seul bouquet »²³.

Aux alentours du déclenchement de la guerre, les journaux offraient des informations sur l'accès des femmes dans des domaines réservés jusqu'alors aux hommes. Nous mentionnons en France leur intention d'entrer dans les bureaux militaires pour remplacer les officiers, la possibilité en Angleterre d'opter pour le service militaire et le projet de loi sur le service sanitaire des femmes élaboré en Hongrie qui constituent des exemples à suivre pour les roumaines²⁴. Dans les Principautés Roumaines le processus d'industrialisation joue un rôle important en ce qui concerne la création de nouveaux métiers pour les femmes. Il faut mentionner que nous parlons d'un pays essentiellement agricole où l'économie est sous développée, dans un processus continu de modernisation, spécifique pour toute la société roumaine. Comme une conséquence de l'industrialisation, juste une année avant la Première Guerre Mondiale, un recensement des professions montre que de plus en plus de femmes sont impliquées dans des activités de transport, financières, services publics, constituant la majorité dans l'industrie alimentaire et textile. Cela vient pour compléter les métiers traditionnels, spécifiques féminines, comme professeurs, assistantes médicales, sages-femmes, secrétaires, couturières, où nous retrouvons la plupart des femmes instruites, situation qui montre l'indisponibilité des changements radicaux sur le marché du travail. Si nous analysons aussi les salaires des employées, nous observons la différence claire : celles-ci sont beaucoup moins payées, ce qui est constaté en France aussi²⁵, de

²³ Eleonora Strătilescu, « Cine sunt dușmanii noștri? », in *Unirea Femeilor Române*, année VII, n° 10, Iași, octobre 1915, p. 486.

²⁴ Simona Stiger, *Asociaționism și emancipare în Transilvania până la primul război mondial*, Arad, Éditions de la Fondation « Moise Nicoară », 2001, p. 22.

²⁵ Voir Françoise Battagliola, *Histoire du travail ...*, p. 49-56.

sorte que l'état économique de la femme roumaine nous autorise affirmer qu'elle vit « seulement à travers l'homme »²⁶.

Les organisations de femmes, parmi lesquelles SONFR, les Droits de la Femmes et l'Union des Institutrices, suspendent leur activité habituelle et s'impliquent dans le soutien du front roumain soit par la propre initiative, soit par collaboration avec la Croix Rouge dans l'action de soigner les blessés et les orphelins, en se rassemblant à la cause nationale. Nous retrouvons la même situation en France où les féministes arrêtent l'élan contestataire, en mettant leurs revendications sur le plan secondaire, et se concentrent sur l'achèvement des devoirs civiques, « d'utilité publique »²⁷. L'adhésion des féministes à « l'Union sacrée » a plusieurs facettes, mais leur majorité adopte le patriotisme et l'idée de la défense du pays avec toutes les forces, en considérant que la France est contrainte de mener une « guerre de la justice » : « Si en 1914 nous avons eu le droit de vote, nous ne pourrions qu'être d'accord avec la politique défensive de notre pays »²⁸. Par conséquent, la participation au congrès féminin pacifiste et international de La Haye, comme toutes les propositions de paix, en joignant les partis, les syndicats et les associations unies pour le soutien du principe de la justesse de la guerre et de l'acceptation de tous les sacrifices. En plus, les féministes envoient un appel « des femmes françaises pour les femmes de tous les pays »²⁹, qui représente en fait le témoignage terrifiant d'une femme prisonnière chez les allemands. Il est important de savoir que pour les féministes l'implication dans « l'Union sacrée » représente une modalité d'être « intégrées dans la communauté politique nationale », leurs nombreuses activités philanthropiques et de bénévolat recevant la distinction d'utilité publique. Cela leur donne la raison d'espérer à un « avenir des citoyennes », espoir soutenu aussi par la conviction que les femmes payent elle-aussi un « impôt du sang » par la maternité³⁰.

En même temps, les féministes des Principautés sont intéressées par l'attitude des femmes françaises par rapport à la guerre, quel est « leur état d'esprit et surtout quels sentiments et quelles pensées les préoccupent » comme nous apprenons de Maria C. Buțureanu dans les

²⁶ Silvana Rachieru, *op. cit.*, p. 41-42.

²⁷ Christine Bard, *op. cit.*, p. 47.

²⁸ *Ibid.*, p. 49-50.

²⁹ Signé par un grand nombre d'organisations féministes, entre lesquelles Le Conseil National des Femmes Françaises, créé en 1901, et l'Union Française pour le Suffrage des Femmes, fondée en 1909, cet appel est lu par Cécile Brunshvicg pendant une manifestation de la Ligue des droits de l'homme contre les déportations françaises et belges sur le territoire allemand.

³⁰ Christine Bard, *op. cit.*, p. 50-53.

pages de la revue *Unirea femeilor române*. Elle y trouve la réponse qu'elle présente de façon détaillée dans un article de Louise Coupain, membre du Comité Central de l'Union française pour le suffrage des femmes. Les femmes françaises, pacifistes au moment du début de la conflagration, ont compris que le sacrifice des hommes et leur propre personne est nécessaire pour défendre « la civilisation menacée » et elles se sont mises au service de la patrie par l'implication bénévole dans les actions de la Croix Rouge en organisant des ateliers de travail, des œuvres d'assistance. À toutes les demandes d'action commune des femmes pour la paix, le Conseil National et l'Union française ont donné une réponse négative catégorique, votée en unanimité, en considérant que les idées pacifistes se fondent sur le respect des nationalités, sur la liberté des peuples pour lesquels leur pays lutte³¹.

Malgré cette attitude majoritaire, des voix qui sont contre la guerre apparaissent, parmi lesquelles, la plus emblématique, sans doute, est Hélène Brion « institutrice, féministe, syndicaliste », connue aussi dans les milieux socialistes. Parce qu'elle a partagé exactement les décisions du syndicat duquel elle faisait partie, elle a été arrêtée et incarcérée en novembre 1917 à Saint-Lazare pour qu'en mars 1918 apparaisse devant de Conseil de guerre. Pendant le procès elle soutient elle-même la cause et le point de vue pacifiste, montrant qu'elle est jugée pour un délit politique, même si en qualité de femme elle ne bénéficie pas de droits politiques. Son attitude par rapport à la guerre est expliquée par son côté féministe : « Cette action éducative, je l'ai surtout exercée dans le sens féministe [...], et c'est par féminisme que je suis ennemie de la guerre »³².

Si on a en vue l'attitude par rapport à la guerre des Principautés et de la France, nous observons une certaine similitude : les deux pays soutiennent l'implication dans la guerre, en quittant l'attitude pacifiste d'avant la guerre et en acceptant les sacrifices, mais les causes sont différentes. Si dans l'Hexagone nous parlons d'une « guerre de la justice », par laquelle il faut vaincre l'envahissant, dans l'espace roumain on suit l'unification de toutes les provinces dans un seul état national, idéal réalisable seulement par l'implication dans le conflit. Conformément à l'opinion de Françoise Thébaud nous constatons que le nationalisme a été plus fort que le

³¹ Maria C. Buțureanu, « Feministele franceze și războiul », in *Unirea Femeilor Române*, an VII, n° 5, Iași, mai 1915, p. 252-254.

³² Michèle Riot-Sarcey, *Histoire du féminisme*, Paris, Éditions La Découverte, 2008, p. 68. Voir aussi Christine Bard, *op. cit.*, p. 102-108.

pacifisme pendant la guerre, ce qui a fait échouer les essais d'opposition et les demandes de paix³³.

2.2. L'implication sociale

La mobilisation générale de toutes les forces militaires en été 1916 a montré le besoin immédiat de l'implication des femmes dans toutes les activités économiques et d'intérêt public. Dans ce sens-là les associations féministes et féminines ont lancé des appels à toutes les femmes de toutes les catégories sociales pour rendre leur contribution à l'effort suprême. En France, l'état est le « grand incitateur » de l'entrée des femmes dans l'industrie, par plusieurs directives élaborées en accord et à la proposition du Conseil national des femmes françaises (CNFF), dont nous mentionnons l'interdiction d'employer les hommes dans l'industrie de l'armement dans des postes qui peuvent être accordés aux femmes, la création d'un Comité du travail féminin, ayant le rôle dans la réalisation d'un équilibre entre les « nécessités spécifiques aux femmes » et celles de l'industrie, et la fondation d'une école pour la formation des administratrices d'usines. Par conséquent, l'emploi des femmes augmente à peu près dans tous les secteurs publics et privés de 32% à 40% dans la population active en 1917³⁴.

Pour faciliter le recrutement du personnel féminin, CNFF à côté de la Section d'études féminines du Musée Social, fonde l'Office central de l'activité féminine en décembre 1916, après deux mois de la création en Roumanie d'un office similaire. Si l'office français présidé par Jules Siegfried montre son efficacité en encadrant 10 000 femmes par an dans tous les domaines d'activités³⁵, sur l'office roumain nous ne pouvons pas dire la même chose ayant en vue que nous ne connaissons pas trop de détails sur son activité et que, probablement, son activité a été gravement perturbée au moment de l'occupation allemande et de la retraite de toutes les institutions à Iași³⁶.

La situation dans les Principautés est différente parce qu'ici il n'y a pas de contact direct entre les facteurs de décision et les féministes, ce qui a comme conséquence un manque d'implication de l'État pour attirer la masse féminine et l'inexistence d'une unité de pensée en ce

³³ Françoise Thébaud, *La Grande Guerre. Le triomphe de la division sexuelle*, in George Duby, Michelle Perrot, *Histoire des femmes en Occident*, vol. V, *Le XXe siècle*, sous la direction de Françoise Thébaud, 2^e édition, Paris, Éditions Perrin, 2002, p. 125.

³⁴ Luc Capdevila *et al.*, *op. cit.*, p. 66-67.

³⁵ Christine Bard, *op. cit.*, p. 53-55.

³⁶ Ștefania Mihăilescu, *Din istoria feminismului românesc. Antologie de texte (1838-1929)*, vol. I, Iași, Éditions Polirom, 2002, p. 33.

qui concerne les actions entreprises par les féministes pour la mobilisation de la population féminine. Les Corps Législatifs approuvent pourtant quelques articles de lois en faveur des femmes, au caractère temporaire, mais c'est une conséquence de la situation d'exception où le pays se trouve et représente une nécessité pour le fonctionnement des mécanismes d'État. En septembre 1916, il est sanctionné le décret par lequel pendant la mobilisation « les femmes de villageois mobilisés s'instituent mandataires légales de leurs maris pour les documents d'administration regardant le paiement des versements à termes fixes pour les terrains, le paiement des arrérages, le passage des affaires agricoles etc. »³⁷.

L'arrêt de l'activité contestataire une fois le Vieux Royaume et la France entrés dans la guerre, n'a pas signifié la disparition aussi de l'activité des associations féministes. Il s'est produit seulement un passage vers les besoins sociaux et économiques provoqués par la conflagration mondiale, les féministes s'impliquant directement et sans retard dès les premiers jours de guerre dans l'action générale de mobilisation, organisation, assistance sanitaire et soutien des orphelins. Petit à petit, les difficultés financières, les dislocations de personnes provoquées par l'occupation des territoires, le manque des possibilités de transport et de communication déterminent la limitation de la propagande féministe, la suppression des publications et l'oppression des activités au niveau national³⁸. Cet état de fait se retrouve dans les deux pays avec des nuances spécifiques aux situations, aux contextes différents et aux stades de développement différents, à l'aspect national de chaque pays et au positionnement géographique. Pourtant, même dans ces conditions, qui deviennent de plus en plus aigües avec le prolongement de la guerre, le mouvement féministe se développe, les grandes associations de la France et des Principautés s'occupent avec la « mobilisation féminine » qui a un plus grand succès dans l'Hexagone que dans l'espace roumain. Cette action de demander et de déterminer les femmes s'impliquer dans le bon fonctionnement de la société représente un rapprochement entre elles, même des amitiés durables, comme nous apprenons des journaux des féministes, ce qui mène ultérieurement à l'attraction de nouvelles adhérentes.

L'Union des femmes roumaines de la Transylvanie s'est constitué dans la Société de la Croix Rouge Roumaine et « a soigné pendant toute l'occupation les armées roumaines et a

³⁷ C. Hamangiu, *Codul general al României. Legi uzuale*, vol. VIII, Bucarest, Éditions de la Librairie Alcalay & Co., s.a., p. 1048-1049.

³⁸ Christine Bard, *op. cit.*, p. 58-59.

organisé par sa propre initiative des hôpitaux dévastés après l'évacuation austro-hongroise »³⁹, ce qui a conduit à des représailles de la part des autorités hongroises, après la retraite de l'armée roumaine. Le déroulement proprement-dit de l'activité de l'union a été gravement perturbé, une partie du comité de direction se réfugiant en Moldavie, où l'action au cadre des organisations locales de femmes a été continuée. Les féministes restées ont été incarcérées sous l'accusation de « trahison de patrie ». On a même essayé la dissolution de l'union, action qui n'a pas réussi grâce à l'effort de Virginia Vlaicu et Ana Broșteanu⁴⁰. Comme la caissière Percea mentionne dans son Rapport général de Braşov :

« ... toutes les familles roumaines restées qui ont eu des rapports quelconques avec la Réunion ont été soumises aux plus inhumaines chicanes et même brutalités, et chez Maria Baiulescu on a dévasté les archives et la bibliothèque comme représailles »⁴¹.

En même temps, les associations féministes du Vieux Royaume se sont solidarisées pour soutenir l'effort de guerre et pour faire face à l'invasion allemande⁴², en entreprenant des actions pour conserver les biens restés dans les villes et les villages occupés et lutter contre le manque d'aliments, les épidémies et les conditions difficiles du régime d'occupation. Le rôle des sociétés privées a été très important, les résultats en sont remarquables aussi grâce à l'implication des personnalités politiques et culturelles, où se remarquent surtout les dames de la haute société, aidées par leurs collaboratrices loyales. Beaucoup de femmes ont activé au cadre de la Croix Rouge, comme réponse de la sollicitation de soigner les blessés, assurant l'assistance médicale dans des hôpitaux, assez souvent improvisés dans des maisons privées ou dans des foyers et des écoles, et aidant à l'évacuation de milliers de blessés lors de la retraite en Moldavie⁴³. L'expérience de sœur de charité est présentée par Cecilia Cuţescu-Storck dans ses mémoires par

³⁹ *Anuarul Uniunii Femeilor Române din România Mare, 1913-1933*, p. 4.

⁴⁰ Ştefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2002, p. 33-34.

⁴¹ Măriuca Radu, « File din activitatea Reuniunii Femeilor Române din Braşov (1850-1918) », in *Cumidava*, Braşov, 1990-1994, p. 164.

⁴² Pendant la Première Guerre Mondiale deux tiers du Vieux Royaume à côté de la capitale ont supporté un régime d'occupation militaire assez sévère qui imposait à la population d'approvisionner les troupes et de réquisitionner les maisons, les aliments, les automobiles. Cette situation conduit très vite à un point maximum de la misère, de la pauvreté et des manques.

⁴³ *Bulletin du Conseil National des Femmes Roumaines, 1921-1938*, Bucarest, Éditions la Maison de la Femme, 1940, p. 13. Quelques détails sur le mouvement féministe pendant la guerre et l'activité des femmes derrière le front nous trouvons aussi dans C. Kirişescu, *Istoria războiului pentru întregirea României, 1916-1919*, vol. I, Bucarest, Typographie Arts graphiques « România Nouă », 1922, p. 119, 371 ; *Cultul eroilor noştri*, I^{er} année, n° 1, Bucarest, 1920, année II, n° 6, 1921 ; Pimen, le Métropolit de la Moldavie et de Suceava, *Amintiri din marele război*, La Monastère de Neamţ, Typographie de la Monastère de Neamţ, 1923.

des mots forts et touchants sur la situation tragique des blessés, trouvés dans des situations graves, « assez souvent opérés sans anesthésie » :

« Les pas ne faisaient pas de bruit ici, où goutte à goutte les vies de nos braves soldats s'écoulaient. Nous vivions un cauchemar extraordinaire... Combien de scènes aurais-je à raconter ! Le temps que j'ai passé comme sœur de charité m'a paru une vie dans un chaos parcouru par des spectres infernaux qui me poursuivaient en continu »⁴⁴.

Une intense activité s'est déroulée aussi pour amasser des aliments, des objets vestimentaires et de première nécessité, surtout dans la période d'occupation, pour approvisionner l'armée roumaine. Parmi celles qu'y ont participé nous mentionnons Alexandrina Fălcoianu⁴⁵, Ana Săvescu, Elena Sturdza. Il faut mentionner que cette société se confrontait avec des grands besoins non seulement de ressources pour assurer le service sanitaire de campagne efficace, mais aussi de personnel qui était insuffisant et sans une formation adéquate. L'État n'a pris aucune mesure efficace pour une meilleure préparation des infirmières bien que le personnel médical des hôpitaux apporte constamment en discussion ce problème. La seule décision des officialités vise la permission d'accepter dans les hôpitaux des volontaires « dont le grand nombre cachait le manque de professionnalisme et leur motivation mondaine »⁴⁶.

La plupart des féministes qui sont restées à Bucarest ont travaillé dans des unités sanitaires et ont entrepris des œuvres de bienfaisance. Parmi elles nous mentionnons Sabina Cantacuzino qui, à côté des membres de la société la Reine Elisabeta, organise un hôpital de blessés et la princesse Alexandrina Cantacuzino⁴⁷, la fondatrice SONFR, qui se retrouve à la direction du plus grand hôpital de la capitale a organisé pendant l'occupation une activité d'aide des prisonniers roumains. Grâce à ce soutien et à la visite faite au Camp de prisonniers de St Frères, la féministe de plus tard a été arrêtée pour un jour en décembre 1916 lorsque Sabina Cantacuzino et Lia Brătianu, parentes de deux hommes politiques libéraux, ont été « isolées » à la Monastère Pasărea. La même hostilité par rapport au régime est montrée aussi par les femmes

⁴⁴ Cecilia Cuțescu-Storck, *Fresca unei vieți*, Bucarest, Typographie « Bucovina » I. E. Torouțiu, 1944, p. 331-332.

⁴⁵ Voir Alexandrina Fălcoianu, *Din zile grele. Un examen de conștiință și un răspuns*, Bucarest, Typographie Copuzeanu, 1937, p. 18-19.

⁴⁶ Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2002, p. 34.

⁴⁷ Alexandrina Cantacuzino a déroulé une riche activité sociale, dès la période d'avant la guerre, comme présidente de la Société Orthodoxe Nationale des Femmes Roumaines (SONFR). Pendant la guerre, comme membre de la Croix Rouge elle s'est impliquée dans le soutien des prisonniers et des blessés, à la direction d'un hôpital de Bucarest. Voir ANIC, fond Alexandrina Cantacuzino, fond Familial Cantacuzino, dossier 9, f. 1-2 ; Elena Bogdan, *op. cit.*, p. 73-74 ; Ghizela Cosma, *Femeile și politica în România. Evoluția dreptului de vot în perioada interbelică*, Cluj-Napoca, Presse Universitaire de Cluj, 2002, p. 156-157.

de certaines personnalités roumaines, comme celle du général Anton Berindei, qui est arrêtée pour l'accusation apportée aux allemands de vol et le soutien des officiers roumains, pendant que Lia Brătianu et Zoe Râmniceanu refusent au commandant militaire allemand l'accès dans l'hôpital de l'École Centrale, par conséquent on leur interdit l'entrée dans l'unité sanitaire⁴⁸.

Une autre activité des féministes qui faisaient du volontariat dans les hôpitaux a compris le soutien des militaires guéris pour échapper de l'envoi dans des camps en les procurant des vêtements civils, des papiers et des permis de passage faux, en les cachant une période jusqu'au moment où il pouvaient se glisser pour aller en Moldavie. C'est la manière dont celles-là se sont intégrées dans une « filière de soutien » des militaires roumains pour qu'ils ne soient pas arrêtés, parce qu'à l'arrivée des allemands ceux qui sont restés dans les hôpitaux sont devenus des prisonniers, pour être incarcérés au fur et à mesure de leur guérison. Dans ces conditions-là, le rôle des infirmières est devenu fondamental et beaucoup d'entre elles ont risqué leur vie et celle de leur famille pour aider ces futurs prisonniers. Pour en offrir seulement quelques exemples, nous mentionnons Mia Ghika et Elisabeta Odobescu qui ont procuré aux officiers Florin Rădulescu et Nicolae Tătăranu des papiers faux et des vêtements civils pour leur faciliter l'évasion de l'hôpital, les lignes ennemies ont été passées « grâce à leur modeste aide, avec le concours d'Alexandrina Cantacuzino et des mesdames Greceanu, Pompei, Râmniceanu et Nicolaide »⁴⁹. « Nous avons des « ausweisse » en règle et un billet de possession d'une voiture à chevaux libéré par la « Kommandature Générale. » Quel aurait été le sort de Mlle X et de sa famille si on avait trouvé par l'intermédiaire de qui nous avons reçu ces papiers-là ! »⁵⁰ Sabina Cantacuzino parle, elle-aussi, dans ses mémoires sur les « nombreux prisonniers évadés des camps et hôpitaux » aidés par Didina Cantacuzino⁵¹, Elena Odobescu, Zoe Râmniceanu⁵².

Comme nous observons facilement, la plupart de la population manifeste une attitude hostile par rapport aux militaires de troupes d'occupation, en s'opposant dans des diverses manières aux décisions de la nouvelle autorité, mais il faut mentionner que les hongroises, les

⁴⁸ Smaranda Biț, *Mișcarea feministă din România în timpul primului război mondial*, in MN, n° 16, Bucarest, 2004, p. 297-299. Voir aussi Sabina Cantacuzino, *Din viața familiei I. C. Brătianu 1914-1918*, vol. I, Bucarest, Éditions Universul, 1937, p. 61.

⁴⁹ Șerban Rădulescu-Zoner, Beatrice Marinescu, *op. cit.*, p. 166-167.

⁵⁰ N. Russu-Ardeleanu, *Prizonier în țara ta. 8 luni în teritoriul ocupat. După povestirile lui Florin M. Rădulescu*, Botoșani, 1918, p. 38.

⁵¹ Didina Cantacuzino est la même personne avec Alexandrina Cantacuzino.

⁵² Sabina Cantacuzino, *Din viața familiei I. C. Brătianu, Războiul 1914-1919*, vol. II, Bucarest, Édition Universul, 1937, p. 283.

autrichiennes et les allemandes de Bucarest ont fraternisé avec les soldats allemands au moment de leur arrivée en les accueillant avec des « acclamations » et des fleurs. Jusqu'à la veille celles-ci avaient été arrêtées par les autorités roumaines, sous l'accusation d'espionnage en faveur de l'ennemi⁵³. L'accueil avec des fleurs est mentionné aussi par Alexandrina Fălcoianu qui le qualifie « impossible » jusqu'à l'élucidation du problème : conformément à ses cousines, « celles qui ont accueilli Mackenzen avec sympathie sont les juives »⁵⁴.

Alexandrina Fălcoianu présente dans ses mémoires la situation désastreuse dans laquelle le système sanitaire roumain et l'effort des féministes, comme déléguées de la Croix Rouge, pour organiser une assistance sanitaire aussi bonne que possible, dans les hôpitaux improvisés dans des asiles, des foyers ou des écoles. En septembre 1916, celle-ci à côté d'Elena Sturdza viennent à Bucarest pour prendre chacune la direction d'un hôpital. Après l'intense travail d'évacuation des blessés et de déménagement des équipements médicaux, à l'arrivée des allemands Alexandrina Fălcoianu est transférée à l'hôpital numéro 108, où « a été exaspérés par Mme Sabina Brătianu-Cantacuzino ». Les idées que nous observons dans les mémoires de cette féministe relèvent sur la position indigne de certaines femmes de la haute société qui se sont impliquées dans l'activité sanitaire seulement pour être appréciées, ayant une attitude de supériorité et manifestant jalousie pour les femmes décorées mais sans réputation ou argent⁵⁵.

Neli Cornea parle dans son journal d'un monopole des femmes de la haute société de Bucarest sur les postes d'infirmières : « Croyant qu'à l'arrivée d'un si grand nombre de blessés je pourrais être utile à la patrie, moi-aussi, (j'avais les connaissances et l'esprit d'abnégation nécessaires) j'ai offert mes services à la Croix Rouge... mais j'ai été refusée parce je n'étais pas ni jeune, ni belle... ». Elle ne bénéficie pas du même accueil à Brăila où elle n'est plus inutile et son travail est très apprécié par les médecins enchantés par sa présence lors de la visite de matin et par les blessés qui l'appellent « notre petite mère », surtout après le refuge de plusieurs dames. L'infirmière volontaire, écrivaine et féministe Neli Cornea se souvient aussi de l'animosité qui régnait parmi les dames volontaires, parce qu'elle se préoccupait surtout de soigner les blessés

⁵³ Șerban Rădulescu-Zoner, Beatrice Marinescu, *op. cit.*, p. 117.

⁵⁴ Alexandrina Fălcoianu, *op. cit.*, p. 27.

⁵⁵ *Ibid.*, p. 3-4, 19-33.

que de « l'atmosphère » sociale de l'hôpital, situation qui lui réveillait des sentiments de frustration et de dégoût⁵⁶.

En France la situation est pareille à celle des Principautés dans la perspective de l'activité des féministes. Bien que de nombreuses militantes deviennent des infirmières, Marguerite Durand critique les femmes modernes qui s'érigent dans des sœurs de charité loyales. « La Fronde » apporte à la Croix Rouge des accusations de favoritisme dans l'approbation de postes d'infirmières, surtout aux femmes riches, qui pouvaient apporter des importantes contributions financières, et pas nécessairement à celles avec un diplôme et une meilleure formation. Par contre, *La Française* loue les actions de courage et de dévouement des « anges blancs » en offrant comme exemples Germaine Sellier et Mme Macherez. Ce sont des témoignages qui prouvent qu' aussi dans l'Hexagone il y a eu des dissensions et des discussions en ce qui concerne l'implication des femmes dans l'assistance médicale⁵⁷.

L'une d'entre les sociétés féministes les plus actives dans cette période est SONFR qui, par ses dirigeantes⁵⁸, a eu un rôle décisif dans l'aide des blessés par la création des hôpitaux et infirmeries, par le soutien des besogneux et des orphelins, par la continuation de l'activité « des jardins d'enfants » et la création des cantines publiques et soupes populaires, à côté de celles-ci. Dans l'institut de la société de la capitale a fonctionné « le plus grand hôpital de grande chirurgie du territoire occupé, soignant chaque jour 700 malades et un totale de 4 000 blessés » en deux années d'activité continue des féministes impliquées d'entre lesquelles nous mentionnons Maria Brătășanu, E. Cerkez, M. Atanasiu, Florica Suci, Florica Vlădescu, B. Clonaru etc. Après la retraite en Moldavie, la direction générale de la société a été transférée à la princesse Olga Sturdza, la présidente de la filiale d'Iași. L'aspect culturel n'a pas été négligé. On a organisé des cours pour les adultes et pour les ouvrières, pendant l'été de 1916, et pour les soldats, dans l'hôpital de la société. Dès le 1^{er} avril 1917 les cours de cette société ont été repris, l'une des quelques unités privées ouvertes dans la capitale⁵⁹.

Dans l'idée de l'appui des orphelins, cette société à côté du Ministère de guerre, de l'Instruction publique et des Cultes ont décidé de fonder à Iași la Société pour la protection des

⁵⁶ Neli Cornea, *Însemnări din vremea războiului (Jurnal)*, Bucarest, Éditions de la Librairie H. Steinberg & Fils, Bucarest, s. a., p. 18, 51.

⁵⁷ Christine Bard, *op. cit.*, p. 56.

⁵⁸ Entre elles nous mentionnons Alexandrina Cantacuzino, Elena Odobescu, Ana Florescu, Elena Glogoveanu, Zoe Râmniceanu et Eliza Mavrocordat.

⁵⁹ « Activitatea feminină. Societatea Ortodoxă Națională a femeilor române », in *Acțiunea feministă*, I^{er} année, n° 9-10, Bucarest, 1-15 septembre 1919, p. 3.

orphelins de guerre⁶⁰, sous la direction d'Olga Sturdza, par l'activité de ses comités qui ont fondé des hôpitaux, des orphelinats, des cantines et des « soupes populaires ».

Les conditions imposées par les allemands, le froid de l'hiver précoce, le manque d'aliments et le désespoir de la population de Bucarest, en majorité des femmes, épouses des mobilisés, ont déterminé leur sortie dans la rue, la première fois en février 1917, moment où elles sont dispersées assez vite, et le mois suivant, à côté des syndicalistes, en organisant une manifestation impressionnante dans la rue Calea Victoriei, « en signe de proteste contre l'arrêt des aides accordés aux familles de ceux mobilisés, le manque des aliments et les réquisitions »⁶¹. Titu Maiorescu, à Bucarest avec des affaires personnelles, raconte dans son cahier de notes quotidiennes sur la rencontre dans la rue de « quelques centaines de femmes, un drapeau blanc devant elles, en criant : « Nous mourons de famine ! Nous voulons la paix ! »⁶². L'énergique démonstration des femmes, soldée avec des vitres cassés à la résidence du gouverneur allemand, n'a pas pu être calmée qu'à la suite de l'obtention des garanties fermes d'accorder du pain, surtout après l'intervention de l'armée. En fin, les autorités d'occupation ont décidé d'accorder aux familles des concentrés un infime aide mensuel en argent et « 15 wagons de farine (à la place de 12) et en plus 13 wagons de farine de maïs »⁶³.

L'idée émise par Alexandru Marghiloman que la manifestation féminine n'a pas eu un caractère spontané, se prouve réelle, la police trouvant un manifeste adressé aux ouvriers de Bucarest et signé « Les femmes socialistes roumaines ». C'est pourquoi il est considéré que toute l'action a été organisée par un groupe socialiste, duquel faisait partie Ecaterina Arbore, qui continuait à soutenir que le gouvernement mène une « guerre impérialiste », en utilisant pratiquement la masse féminine désespérée à leur profit. Pour la réussite de l'opération, des commissions spéciales ont été créées qui se sont occupées de la propagande, de l'organisation des actions revendiquées semblables à celles de la Russie pour attirer les femmes dans cette démonstration. En demandant *du pain et du sel* on n'avait pas en vue seulement l'occupation

⁶⁰ Pour plus de détails, voir *Statutele Societății Ocrotirea Orfanilor din Război*, Iași, L'Institut des Arts Graphiques N. V. Stefaniu, 1922 ; « Expunerea generală a Doamnei Olga M. Sturdza. Dărilor de seamă ale activității Comitetelor de la 1 ianuarie-31 decembrie 1926. Tablourile statistice ale orfanilor », in *Cultura românească*, Iași, 1927 ; « Societatea Ocrotirea Orfanilor din Războiu. Organizația din județul Neamț », in *Acțiunea feministă*, I^{er} année, n° 1, Piatra-Neamț, le 30 avril 1919, p. 3.

⁶¹ Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2002, p. 34.

⁶² Șerban Rădulescu-Zoner, Beatrice Marinescu, *op. cit.*, p.153.

⁶³ *Ibid.*, p. 153-154.

allemande, mais aussi l'arrêt de la guerre menée par le gouvernement de Iași pour la libération de la Transylvanie⁶⁴.

Maria Bucur mentionne cet épisode et ne partage pas l'opinion conformément à laquelle cette manifestation eut été contre la guerre, mais elle considère qu'il faut l'interpréter dans une « nouvelle vision », dans le contexte de la situation difficile des femmes. D'habitude, ce genre de conflits soit étaient passés sous silence par l'intermédiaire de la censure, pour ne pas perturber l'activité militaire, soit étaient identifiés avec des « groupes marginaux » de roumains « inauthentiques », surtout par la presse nationaliste⁶⁵.

En ce qui concerne l'activité déroulée pendant la guerre, sauf celle philanthropique et le soin des blessés, en France nous mentionnons la lutte contre les dangers sociaux, comme l'alcoolisme, les maladies à transmission sexuelle, la misère, l'extension de la prostitution par l'augmentation des maisons de tolérance et l'avortement des enfants provenus des viols commis par les soldats allemands dans les régions occupées. Tous ces problèmes sont intensément débattus et connaissent des activités concrètes d'amélioration par l'action d'un réseau d'associations spécialisées, « féminines ou mixtes », qui dépassent le paradigme du philanthropisme général⁶⁶. Bien que ces problèmes se retrouvent dans l'espace roumain aussi, auxquels nous ajoutons la pauvreté et l'épidémie de typhus exanthématique, la faible implication de l'État et l'inexistence d'un réseau d'associations spécialisées ont fait que beaucoup de ces dangers, comme la prostitution, les viols et l'alcoolisme, ne soient pas parmi les priorités de l'activité des féministes et ne connaissent pas une amélioration. Ils sont pourtant reconnus et abordés dans le discours féministe et dans la presse de la période, combattus et condamnés. Après la retraite à Iași, dans cette ville un grand nombre de « femmes de mœurs faciles » est apparu ce qui a conduit à une prolifération de la prostitution, même si officiellement, les bordels avaient été supprimés par la décision du préfet de police dès 1912⁶⁷. En réalité, l'effet des années de la guerre et du bouleversement économique et social est l'apparition dans les principales villes des Principautés d'un important nombre de maisons de tolérance plus ou moins connues où travaillaient beaucoup de femmes, la plupart à cause de la pauvreté.

⁶⁴ *Ibid.*, p. 155-156.

⁶⁵ Maria Bucur, *op. cit.*, p. 49.

⁶⁶ Christine Bard, *op. cit.*, p. 60-61.

⁶⁷ Gheorghe Iacob (coord.), *Iași- Memoria unei capitale*, Iași, Éditions de l'Université « Al. I. Cuza », 2008, p. 317.

Une explication pour le manque de préoccupation des féministes pour ces problèmes peut être l'existence d'autres, beaucoup plus importants, qui nécessitaient une action immédiate, comme l'épidémie de typhus exanthématique qui avait atteint la population de la Moldavie, le soin des blessés, les manques matériels et alimentaires, la pauvreté et la misère dans laquelle la majorité de la population vivait et la nécessité de protéger les veuves et les orphelins.

2.3. La Reine Marie – l'image de la femme roumaine pendant la guerre *versus* l'absence des femmes des témoignages écrits

Dans son étude sur la construction identitaire féminine, Aurora Liiceanu remarque que le rôle des femmes dans ce moment important de l'histoire est associé à l'image de la Reine Maria, une des quelques présences féminines sur l'activité desquelles on a préservé le plus de témoignages et qui a été le plus intensément médiatisée dans la presse. Maria Bucur observe l'absence de n'importe quelle présence féminine dans l'historiographie roumaine sur ce sujet, à l'exception de deux personnalités proéminentes : la Reine Maria et Ecaterian Teodoroiu⁶⁸.

La Reine Maria⁶⁹ est la figure féminine avec laquelle ce drame est associé, l'attention de la presse est concentrée exclusivement sur elle, ce qui a conduit à une négligence de la population féminine engagée dans des actions similaires. Dès les premiers jours de l'entrée dans la guerre, la Reine a modifié radicalement son image publique, de femme belle et mondaine, en adoptant la tenue d'infirmière, vêtements qu'elle ne quitte pas jusqu'en décembre 1918. Comme nous le pouvons remarquer, la plupart de ses photos apparues dans la presse de cette période-là nous la montrent dans un uniforme de la Croix Rouge, complètement blanc, la tête couverte, comme une religieuse. Ayant des préoccupations directes pour l'assistance médicale dès la période des guerres balkaniques de 1912-1913, sa fréquente présence au début dans les hôpitaux

⁶⁸ Ecaterina Teodoroiu, nommée « l'héroïne de Jiu », s'est remarquée dans la lutte par son courage et sacrifice, avancée au degré de sou lieutenant par le Roi Ferdinand. Entre les quelques femmes encadrées comme militaire, son héroïsme a été un exemple pour toute l'armée, citée dans l'ordre du jour par le colonelle Pomponiu pour son sacrifice suprême : « ...elle est à la hauteur des plus entreprenants défenseurs de la patrie... dans l'enthousiasme de servir son pays, elle montre les qualités du plus audacieux soldat et toute la vigueur d'un esprit plein de vitalité... elle est tombée au moment où elle s'élançait dans l'attaque, en criant à ses soldats : « Avancez, les garçons, ne vous laissez pas, vous êtes avec moi ! »... Ecaterina Teodoroiu a droit à la vénération de tous les roumains... », Cecilia Cuțescu-Storck, *op. cit.*, p. 331.

⁶⁹ Pour plus de détails sur les actions de la Reine Maria pendant la première guerre mondiale et immédiatement après, voir aussi Ioan Ciupercă, *România în fața recunoașterii unității naționale. Repere*, IIe édition, Iași, Éditions de l'Université « Alexandru Ioan Cuza », 2010, p. 91-97 ; Vasile Arimia (ed.), *Maria, Regina a României (1875-1938). Însemnări zilnice*, vol. 1, Bucarest, Éditions Albatros, 2005.

de Bucarest et après l'occupation du sud du Royaume, à Iași et aux alentours n'a pas été une surprise pour personne⁷⁰.

Les contributions de la Reine sont assez variées et importantes : son activité d'infirmière dans les hôpitaux, les visites périodiques effectuées dans des nombreuses unités sanitaires, la présence près du front pour passer en revue les troupes à côté du Roi et pour être utile aux blessés, l'administration et la subvention d'un service d'ambulance, le premier de ce type, et la création d'une série de médailles intitulées « Crucea Sanitară Regina Maria ». C'est la manière dont toutes les formes de sacrifices faits dans le domaine sanitaire étaient récompensées, adressée surtout aux femmes, dont la présence dans le système était dominante, au personnel qualifié et à ceux qui pratiquaient un travail bénévole. Maria Bucur observe pourtant que cette médaille n'a pas « le même prestige » comme celles militaires, existant un contraste évident entre le manque de détails sur les conditions de l'accorder et l'abondance des informations dans le cas des décorations de guerre. Une autre activité de la Reine est sa participation comme amphitryon à un nombre assez grand d'événements culturels, comme les spectacles de théâtre, d'opéra et concerts symphoniques, pour amasser des fonds pour les blessés, les prisonniers, les veuves et les orphelins de guerre, mais aussi pour encourager « l'illusion d'une vie civile normale et même mondaine »⁷¹.

La complète implication de la Reine Maria est enregistrée par I.G. Duca aussi dans ses mémoires politiques, où il parle de la présence de celle-là dans ses premières lignes :

*« La Reine, d'une énergie au-dessus de tout éloge aidée par ses filles allait d'un hôpital à l'autre. Avec un mépris absolu pour le danger, elle n'hésitait pas de se montrer là où l'épidémie était la plus évoluée. Pas de milliers, de dizaines de milliers de soldats blessés et malades l'ont vue à leur chevet ces mois-là. C'est alors qu'elle a vécu la plus belle page de sa vie, une page pour laquelle la Roumanie lui doit une admirative reconnaissance. »*⁷²

Toutes ces activités sont chaque jour à l'attention de la presse, il n'existe aucun journal ou revue sans au moins une annonce sur les derniers pas faits par la Reine, chaque déplacement public y est présenté et analysé. Toute cette propagande, faite sans ou avec intention, conduit finalement à sa transformation de « l'icône de l'élégance » à l'image du « patriotisme et du dévouement ». Les journaux nationalistes *România* et *Neamul Românesc* de Nicolae Iorga ont

⁷⁰ Maria Bucur, *op. cit.*, p. 40-41.

⁷¹ *Ibid.*, p. 41-42.

⁷² Gheorghe Iacob (coord.), *op. cit.*, p. 222.

promu délibérément l'image de la Reine comme « mère des blessés », en désirant un bon moral des civiles et de la population mobilisée et l'offre d'une image positive de la famille royale. C'est dans cette perspective que Neli Cornea exprime dans ses mémoires sa satisfaction par rapport à l'activité de la première dame du Royaume :

*« Notre bonne Reine qui a accompli en profusion les grands espoirs, liés à elle... avec son âme plein de la religion et de la compassion, elle est la caresse même des blessés. Quand elle se penche à leur chevet de souffrance, ses beaux yeux bleus, qui répandent tant de chaleur, ils sont heureux. »*⁷³

Cette image est réelle, parce que Marie est devenue une « mère de substitut » pour les jeunes hommes mobilisés, qui n'avaient pas de nouvelles de leurs familles pour à peu près deux années et qui sentaient le besoin aigu « d'établir un contact » avec n'importe qui leur rappelait de leur foyer⁷⁴.

En même temps, il faut mentionner le soutien important et inconditionné que la Reine a reçu de la part des féministes, par ses contacts avec les femmes impliquées dans des actions sanitaires et sociales dans la période passée à Iași et de la part de la Croix Rouge internationale, par les wagons d'aliments et de vêtements à titre d'aide. Alexandrina Fălcoianu parle dans ses mémoires du voyage fait en avril 1918 dans la capitale moldave seulement pour prévenir la Reine sur les papiers qui circulaient à Bucarest par lesquels on demandait de changer la dynastie. Pendant le séjour à Iași non seulement qu'elle met la famille royale au courant avec les dernières nouvelles du territoire occupé, mais elle fait aussi deux visites dans les cantines pour les orphelins, fondées par la Reine, ayant les données nécessaires pour la caractériser : « Combien d'énergie, quel pouvoir de travail dans cette merveilleuse Reine ! Dès l'aube et jusqu'en nuit marchand d'une œuvre à l'autre, portant avec elle la caresse et l'espoir de l'avenir »⁷⁵.

Ce qu'il faut remarquer est la présence « singulière » de la Reine et l'absence des informations dans la presse sur les actions et le travail d'autres femmes. À part le fait que la presse n'a entrepris aucun effort pour chercher et apporter à l'attention de l'opinion publique l'activité louable des femmes directement impliquées dans le domaine sanitaire et social, nous n'avons pas trop de détails ni sur celles qui travaillaient comme « institutrices, intendantes, cuisinières, secrétaires », ni sur la simple paysanne dont la situation est très difficilement à apprendre. Sur les femmes volontaires des hôpitaux et des unités sanitaires on donne très peu

⁷³ Neli Cornea, *op. cit.*, p. 28.

⁷⁴ Maria Bucur, *op. cit.*, p. 42-43.

⁷⁵ Alexandrina Fălcoianu, *op. cit.*, p. 54-60.

d'informations et rarement, quoi qu'il soit des milliers d'exemples, comme nous apprenons occasionnellement dans les documents des archives et dans les mémoires de celles directement impliquées. En plus, la catégorie des épouses et des mères, qui n'était pas visible, a été complètement ignorée dans le discours public, bien qu'elles aient participé au « théâtre de la guerre ». Les quelques articles parus abordent la mission de la femme d'éduquer les enfants « à l'esprit des idéaux patriotiques » et ne traitent que très peu les difficultés et les problèmes avec lesquels elle a dû se confronter et la manière « héroïque » pour faire face à la situation⁷⁶.

Cette absence est expliquée par l'incapacité du public de considérer les actions des femmes des « formes d'héroïsme », le volontariat et le travail de l'arrière du front pour continuer la guerre et pour le maintien en bon ordre du foyer, n'étant pas des faits héroïques. Dans la mentalité de l'époque, l'héroïsme est un « attribut masculin », une qualité des militaires, les seuls qui se sacrifient pour la patrie. Dans des cas exceptionnels, comme celui d'Ecaterina Teodoroiu, ces faits sont dissociés de l'identité féminine et font partie d'un tableau masculin. Ce « silence » des sources sur les actions féminines a comme conséquence le faible traitement de l'implication des femmes dans la guerre et le manque de reconnaissance ultérieure de leur rôle important pendant toute la période de conflit, à cause de manque de preuves⁷⁷. L'effet de cette situation consiste dans le fait qu'à la fin les femmes roumaines, à l'encontre de celles des autres pays européens, n'ont pas obtenu le droit de vote par la Constitution de 1923, en dépit de toute l'activité déroulée par les groupes féministes⁷⁸.

Dans ces conditions, les actions de la Reine Maria deviennent encore plus remarquables, représentant un idéal de dévouement. Simultanément, l'image de la Reine détermine la « délégitimation » de n'importe quel autre type d'action sociale de la part des femmes, ce qui fait que la presse et la société, en général, considèrent la survie d'une famille grâce aux revenus de la femme comme une forme de dégradation, jusqu'à la trahison, bien que ce soit « une forme de sacrifice ». Cette réalité est très importante après la guerre, quand on a remis en question le droit de vote pour les femmes et la reconsidération de leur rôle dans la Roumanie achevée en argumentant avec leurs contributions pendant la guerre. Des dissensions apparaissent à partir de l'implication des femmes dans l'espace public : certains groupes de femmes ont limité la

⁷⁶ Maria Bucur, *op. cit.*, p. 43-44.

⁷⁷ *Ibid.*, p. 44.

⁷⁸ Aurora Liiceanu, « Privat-public în construcția identitară feminină », in *Revista de psihologie*, tome 44, n° 3-4, Bucarest, juillet-décembre 1998, p. 246-247.

présence publique féminine seulement au volontariat, ayant comme modèle la Reine Maria, lorsque les féministes ont demandé le vote universel comme récompense de l'activité de toute la masse féminine pendant la période de conflit. Parce que la presse n'a pas mis en évidence l'effort immense des femmes dans cet espace, comme les périodiques occidentaux l'ont fait, les demandes des féministes ne sont pas prises en considération⁷⁹.

Calypso C. Botez, dans son étude sur le problème du féminisme, considère que la guerre « avec ses fondamentales transformations, les contextes exceptionnels créés dans le monde entier, a réveillé les profondeurs endormies de cet être [la femme roumaine], le besoin d'une nouvelle vie, comme une aurore des brouillards du matin »⁸⁰.

2.4. La reprise de l'activité propagandiste. L'Apparition de l'Association pour l'émancipation civile et politique des femmes roumaines

En juin 1917, une annonce apparue dans les journaux lance un appel vers la population féminine : « Les femmes roumaines sont priées avec insistance se réunir dans l'Amphithéâtre de l'Université, pour se consulter sur le droit de vote. Qu'elles viennent dans un nombre si grand que possible, parce qu'il s'agit de l'intérêt de nos filles et de nos nièces »⁸¹, appel qui a vite reçu la réponse. Même les féministes de l'exil y sont venues. Il est important de savoir que le moment choisi n'est pas au hasard, c'est alors qu'on discutait l'extension du droit de vote. Le but de la réunion a été de signer une pétition, qui allait être présentée au Sénat, lue par le sénateur social-démocrate D.P. Bujor. Les femmes demandaient qu'à l'élaboration de la nouvelle Constitution on reconnaisse les droits intégraux de la femme, revendication sans aucun résultat, ayant en vue le contexte et la situation sociopolitique. Les signataires de la pétition légitiment leur action par le rôle accompli par les femmes avec habileté et dévouement. En même temps elles sollicitent de légiférer la situation déjà existante, en se référant au droit des femmes de la campagne de travailler au nom de leurs maris, avec un caractère temporaire, et mentionnaient la nécessité de la participation des femmes à « la vie communale »⁸². (voir l'Annexe 2)

⁷⁹ Maria Bucur, *op. cit.*, p. 48.

⁸⁰ Calypso C. Botez, *Problema feminismului. O sistematizare a elementelor ei*, Bucarest, Typographie Gutemberg, 1920, p. 80.

⁸¹ Eleonora Strătilescu, *Temeiul mișcării feministe și scopurile pe care le urmărește. Mic istoric al mișcării feministe din România*, Bucarest, Éditions Minerva, 1919, p. 6-7.

⁸² Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2002, p. 186-188.

En même temps que la pétition des femmes, le député libéral C. Nacu, juriste et professeur universitaire, vient avec la proposition d'un projet de loi qui allait statuer l'égalité des droits entre les femmes et les hommes⁸³. Ce qui est à retenir est le fait que ces actions montrent la prise de conscience de l'importance des femmes dans l'espace public. Le mouvement féministe était dans un moment où il fallait faire preuve de sa maturité et son ampleur, par l'organisation et la détermination des femmes pour réclamer leurs droits, démarche qui n'apporte pas nécessairement l'accomplissement des objectifs, comme nous l'avons déjà remarqué.

Le mouvement français connaît une reconsidération de son côté radical, entre les associations de l'Union sacrée, le Suffrage des femmes et celles des socialistes, se fait la place aussi un « petit groupe dynamique » des féministes radicales intitulé l'Action des femmes, fondé en 1915⁸⁴. Dès janvier 1918, l'Action des femmes démarre l'organisation d'une série de réunions publiques, dont le but est de soutenir et de solliciter les droits politiques intégraux. Cette activité est soutenue aussi par le Comité d'action suffragiste, fondé au début de l'année 1918. En France est relancée la campagne de propagande pour le droit de vote intégral et l'attraction du « soutien masculin » pour la cause féministe.

On remarque pourtant la faible mobilisation féministe et « le retard » de la France par rapport aux autres pays où les effets de l'approbation des droits politiques sont déjà visibles. Dans la situation donnée, la tonalité reste optimiste, la présidente de ce groupe, Jeanne Mélin, espère obtenir le soutien du groupe parlementaire socialiste, ayant en vue le grand nombre d'ouvrières socialistes qui puisse devenir un « atout » pour la gauche politique. Pourtant, cette activité déroulée par le Comité suffragiste n'est pas « aimée » par les militantes de tendance réformiste, qui la considèrent « plutôt politique que féministe ». L'idée qui s'impose est que les nouvelles conditions et la complexité de la situation montre la nécessité que les revendications et les convictions féministes se manifestent plus fortement et avec la maturité de l'expérience déjà accumulée⁸⁵. Comme en Roumanie, la légitimité de la cause féministe doit être expliquée, argumentée et imposée à l'opinion publique, dans les conditions où elle est dans une compétition avec d'autres urgences, dans le cas roumain, l'unification législative-territoriale et la réforme électorale.

⁸³ Calypso C. Botez, *op. cit.*, p. 56 ; voir aussi *Arhiva pentru știință și reformă socială*, année II, n° 1-3, Bucarest, avril-octobre 1920, p. 26-84 ; Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2002, p. 36.

⁸⁴ Christine Bard, *op. cit.*, p. 108, 116.

⁸⁵ *Ibid.*, p. 120-122.

La période d'après la guerre représente le moment de développement des cadres d'organisation du mouvement et à côté des sociétés et des organismes déjà créées comme la Ligue des droits et des devoirs de la femme, l'Unification des femmes roumaines, se constitue une autre association pour l'émancipation, toutes actionnant pour sensibiliser l'opinion publique et, surtout, les hommes politiques en faveur de l'inscription dans la nouvelle constitution de droits civils et politiques complets, qui représentent une récompense des efforts des féministes et des femmes.

Le mouvement d'émancipation de la femme a repris son activité plus vigoureusement au printemps de l'année 1918, quand par des actions de propagande (des réunions hebdomadaires dans l'Amphithéâtre de l'Université, des conférences, des discussions, des articles de presse, des adhésions) on a mis les fondements, à Iași, de l'Association pour l'émancipation civile et politique des femmes roumaines (AECPPFR), grâce aux efforts des féministes convaincues comme Elena Meissne (voir l'Annexe 25), Ella Negruzzi, Calypso Botez (voir l'Annexe 48), Izabela Sadoveanu, Olga Sturdza, Ana Conta-Kernbach, Ortansa Satmary etc. La nouvelle association suit dans son programme de gagner « le suffrage universel des femmes, pour les corps législatifs et pour les conseils des départements », les droits civils et le droit d'exercer toute fonction publique et profession libérale, combattre les préjugés et les dogmes sur la position de la femme dans la société « par une propagande active », diriger la population féminine vers le commerce et les métiers d'une part, et d'autre part, vers le travail social et la vie civique par l'éducation⁸⁶.

Le but de l'association, que nous apprenons dans l'article au même intitulé publié dans le bulletin trimestriel, n'est pas la simple obtention du droit de vote, mais « l'émancipation suprême, l'émancipation spirituelle », la conquête de la juste place dans la famille et dans la société, mais tout cela ne pouvait pas être obtenu que, premièrement, par l'intermédiaire de la reconnaissance de l'émancipation politique.

⁸⁶ *Statutele și programul Asociației pentru Emanciparea Civilă și Politică a Femeilor Române*, Iași, Typographie Dacia, 1918, p. 3 ; Otilia Dragomir, Mihaela Miroiu (ed.), *Lexicon feminist*, Iași, Éditions Polirom, 2002, p. 215-216 ; Cătălin Turliuc, *Statutul juridic al femeii în dezbaterile constituționale de la 1866 și 1923*, in Cătălin et Maria Nicoleta Turliuc (ed.), *Condiția femeii în societatea modernă*, Iași, Éditions Performantica, 2004, p. 70 ; « Asociația feministă », in *Acțiunea feministă*, I^{er} année, n° 1, Piatra-Neamț, le 30 avril 1919, p. 3 ; Elena Bogdan, *op. cit.*, p. 58-60.

« Nous voulons recevoir le droit à une existence personnelle, la dignité individuelle, à côté de la considération de sexe, qu'on signifie, nous-aussi, une unité humaine et surtout pas être une dépendance, une annexe de l'homme, un zéro qui n'a aucune valeur sauf s'il est mis à côté de quelqu'un d'autre. »⁸⁷

Un élément important en est la « protection de l'homme » de laquelle les féministes veulent se soustraire, pour pouvoir développer leur personnalité, se « ranimer » la volonté, introduire dans leur vie sociale « l'élément affectif » et mettre point à la guerre. Dans les nouvelles conditions, la femme doit accomplir un autre rôle dans la société et participer à la vie de la nation « de plus en plus, plus consciemment et plus aisément », de sorte qu'il s'impose une modification de son statut juridique et de la législation, pour ne plus être traitée comme « mineure »⁸⁸.

Par l'apparition de cette association, les efforts d'organisation du mouvement féministe connaissent un contour plus précis, dans les conditions où c'est l'une des principales organisations féministes dans la période d'entre-deux-guerres. À son programme se rallient dès le début quelques personnalités politiques importantes comme Vasile Goldiș, I. G. Duca, Nicolae Iorga, Ion Teodorescu, Dumitru Negulescu etc. Un geste politique d'une grande importance a appartenu à la Reine Maria qui a accordé le 18 juillet 1919 une audience aux déléguées de l'Association quand s'est déclarée « partie du droit de vote pour les femmes et a salué chaleureusement le mouvement des femmes de la Roumanie pour l'émancipation »⁸⁹. Cet événement montre le soutien que la Reine voulait donner à l'association et à l'activité pratique entreprise par celle-ci au cadre du mouvement, comme militante de l'émancipation de la femme.

À moins d'une année de la création, l'association réussit à former un courant féministe en attirant en même temps l'attention des hommes politiques sur « les justes revendications féministes » par une série de mémoires adressées aux gouvernements où on demandait « avec insistance » les droits civiques et civils pour la femme roumaine⁹⁰. La première forme de manifestation publique de cet organisme féministe est l'élaboration d'un mémoire adressée au

⁸⁷ Maria C. Buțureanu, « Scopul Asociației », in *Buletinul trimestrial al Asociației pentru Emanciparea Civilă și Politică a Femeilor Române* (AECPPFR), I^{er} année, n° 1, Iași, janvier 1919-1920, p. 3-4.

⁸⁸ *Ibid.*, p. 5-7.

⁸⁹ Calypso C. Botez, *op. cit.*, p. 57-61. Voir aussi Liliana Popescu, *Politica sexelor*, Bucarest, Édition Maiko, 2004, p. 75 ; Cătălin Turliuc, *op. cit.*, p. 70.

⁹⁰ « Asociația feministă », in *Acțiunea feministă*, I^{er} année, n° 1, le 30 avril 1919, p. 3.

gouvernement, en novembre, par laquelle on sollicitait que les femmes soient consultées dans les élections parlementaires qui allaient être organisées⁹¹.

La plus importante forme de propagande féministe et de préparation politique de la femme est le cercle culturel féminin, organisé initialement dans une maison particulière et continué dans le vaste amphithéâtre de la Faculté de Sciences, devenu trop petit. C'est la manière dont l'Université d'Iași soutient l'action féministe. Les premières séances sont destinées à établir correctement le but de l'association, les suivantes ont eu des thèmes de discussion très variés, comme la recherche de la paternité, l'éducation des petits-enfants, la femme qui travaille, le droit de vote de la femme et le préjugé de son infériorité. La plupart des communications ont été soutenues par les féministes, mais nous observons quelques présences masculines, comme Ștefănescu-Drăgănești qui attaque le sujet des droits politiques des femmes. Lors d'une des séances, Grigoriu a présenté les « beaux résultats » de son action de propagande déroulée à Cernăuți et Dorohoi, lorsqu'Izabela Sadoveanu a parlé du *devoir de la femme de réclamer le vote* ; d'autres thèmes abordés sont *l'éducation par soi-même et les préjugés sociaux*. Bien qu'au début l'activité du cercle soit plutôt « académique », de plus en plus de voix se font entendre en demandant une extension et une intensification des actions de propagande dans tous les milieux sociaux, comme preuve d'une nécessité de plus en plus ressentie de l'apparition d'un « parti féministe »⁹².

Les discussions les plus animées sont celles autour de l'opportunité d'attirer les femmes dans la vie politique, en combattant les idées soutenues par les parlementaires, conformément auxquelles elles sont dépourvues d'expérience et incapables de s'impliquer dans les problèmes d'État « si complexes que ni les hommes les plus instruits ne pouvaient pas leur faire face ». Par contre, on a démontré avec des arguments pertinents que la plupart des hommes sont semblables aux femmes, ont des qualités et des défauts. Le droit de vote, à base du suffrage universel, représente partout la voie de l'émancipation de la société⁹³. Un autre aspect intensément débattu est l'attitude de l'association par rapport aux partis politiques, avec des opinions pro et contre. À la fin, on arrive à la conclusion que, pour l'instant, il était préférable de conserver l'autonomie et, après l'approbation du droit de vote, décider de soutenir les partis dont les programmes

⁹¹ Laura Zaharia, « Activitatea Comitetului Central al Asociației pentru Emanciparea Civilă și Politică femeilor Române », in *Buletinul Asociației...*, I^{er} année, n° 4, Iași, octobre 1919, p. 17 ; voir aussi Gh. I. Florescu, « Mișcarea feministă ieșeană între anii 1918 și 1921 », in AIIAI, XIV, Iași, 1977, p. 373.

⁹² « Asociația feministă », p. 3.

⁹³ « Să facă femeile politică? », in *Buletinul trimestrial al AECPR*, I^{er} année, n° 2, Iași, avril 1919, p. 22-24.

contenaient, partiellement ou complètement, des objectifs du mouvement féministe et militaient pour l'émancipation de la femme⁹⁴.

L'association avait comme organes de presse un *Bulletin trimestriel*, paru à Iași dès 1919, pendant deux années, sous la direction de Maria Buțureanu et un journal, *Acțiunea feministă*, sous la coordination de Valentina Focșa, édité à Piatra-Neamț, où celle-ci animait une filiale assez dynamique. Après l'extension territoriale, d'autres bulletins apparaissent, comme celui des femmes d'Olténie, rédigé par le Cercle de Craiova. Ces publications, à côté de leur but d'informer, de propagation des idées et d'attraction de nouveaux membres, avaient en vue aussi d'amasser des fonds, plus que nécessaires à la démarche revendicative. Il est important de remarquer pourtant le caractère éphémère de ces bulletins, qui apparaissent une ou deux années. C'est aussi le cas du journal de Piatra-Neamț, qui apparaît trois années. Très vite, apparaissent des sections de l'association à Bucarest, Brașov, Sibiu, Cernăuți, Chișinău et d'autres villes, qui ont concentré leurs actions et activités vers la sensibilisation de l'opinion publique en vue de l'inclusion dans la nouvelle constitution des droits fondamentales de la femme, toujours par l'intermédiaire des cercles féministes.

La filiale de Bucarest de l'Association est fondée dans l'atelier de la femme-sculpteur Cuțescu-Storck, féministe convaincue, comme elle se déclare dans ses mémoires :

« À Bucarest l'Association est fondée dans mon atelier. C'est ici que les réunions préliminaires se sont déroulées, c'est ici qu'on s'enthousiasmait, les féministes de ces temps héroïques, dans les cœurs desquelles brûlait la lumière éblouissante des idées de liberté et de justice pour les femmes aussi ».

L'enthousiasme des féministes dans les rassemblements préliminaires était si fort et leurs revendications si passionnément soutenues que le mouvement s'est étendu assez vite et des noyaux apparaissent partout dans le pays. Conformément à Cecilia Cuțescu-Storck « on tenait des discours affectueux partout, dans les salles des sociétés de bienfaisance, dans les écoles », dans des différents espaces publics culturels, et dans des « maisons particulières des féministes ». Ella Negruzzi, la présidente de l'association de Bucarest, Calypso Botez et Ortansa Satmary, présidentes régionales, Maria Pop, présidente pour la région Olténie et Elena Meissner, présidente générale, et d'autres féministes, prenaient souvent la parole aux conférences, réunions

⁹⁴ « Autonomia noastră politică », in *Buletinul trimestrial al AECPPFR*, I^{er} année, n° 3, Iași, juillet 1919, p. 15.

et débats, en essayant de mobiliser les participantes pour le développement du mouvement féministe et l'attraction d'une grande audience⁹⁵.

Dans cette direction on a fondé à Iași un Cercle d'études féminines, avec des séances hebdomadaires où l'opinion publique pouvait entrer en contact avec les idées féministes. Ces réunions ont été soutenues au début dans la maison de Laura Zaharia, après dans l'amphithéâtre de physiologie de l'Université, avec la participation d'un public nombreux et des sujets de discussion comme les revendications féministes, l'opportunité d'attirer les femmes dans la vie politique⁹⁶ et l'attitude que l'Association doit manifester par rapport aux partis politiques⁹⁷. Ce dernier aspect est celui qui, après des années, va déterminer une scission au cadre du féminisme roumain. Les conclusions des discussions étaient inscrites dans des pétitions et envoyées aux autorités, avec une intensification de cette activité dans la période qui précède l'adoption de la Constitution de 1923. C'est une activité qui a comme objectif de sensibiliser les hommes politiques, l'opinion publique en général par rapport aux problèmes qui sont au centre de l'attention du mouvement, avec la finalité d'obtenir les droits politiques, actions secondées par l'activité d'assistance⁹⁸.

Même si nous parlons d'une intensification des actions du mouvement féministe, il faut remarquer que l'Association, bien qu'elle se prononce constamment pour l'extension des demandes féministes, dans la formulation des solutions proposées on ne dépassait pas une certaine limite, en considérant que les revendications réclamées après la guerre avaient un caractère extrémiste ; par conséquent, son programme préconisait l'adoption des solutions de compromis, trait spécifique à tous les programmes de renouvellement rédigés après la guerre. En Roumanie nous ne pouvons pas encore parler d'un courant radical du mouvement, qui apparaîtra seulement à la fin de la troisième décennie⁹⁹.

Elena Meissner, peu de temps après la fondation de l'association, rappelle dans ses mémoires que le mouvement féministe, en réalité, n'a pas été reçu avec sympathie par la population féminine :

« Les femmes, montre la dirigeante du mouvement, non seulement que leur majorité ne connaisse pas la question, mais en voyant que l'idée n'est pas sympathisée par tout le monde, mais au contraire,

⁹⁵ Cecilia Cuțescu-Storck, *op. cit.*, p. 287-288 ; voir aussi Aurora Liiceanu, *op. cit.*, p. 29.

⁹⁶ « Să facă femeile politică? », p. 22-24.

⁹⁷ « Comitetul Autonomia noastră politică », p. 15.

⁹⁸ Ghizela Cosma, *op. cit.*, p. 22 ; voir aussi Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, p. 37-38.

⁹⁹ Sanda Filitti, « Părerii asupra problemei feministe », in *Buletinul trimestrial...*, I^{er} année, n° 3, Iași, 1919, p. 3.

elle a été beaucoup de temps ridiculisée, sans connaître l'idée même, sans la conviction nécessaire, qui les soutienne et leur donne du courage, ne veulent pas perdre leur réputation sur ce thème ! »¹⁰⁰.

Nous remarquons le fait que le nombre des femmes impliquées dans le mouvement féministe est relativement petit à cette date-là, la composante sociale appartenant à l'élite roumaine, celles qui avaient des études dans le pays et à l'étranger, qui avaient entré en contact avec les idées d'émancipation de la femme et comprenaient l'importance de leurs actions, disponibles à travailler et à faire des sacrifices financiers¹⁰¹. Dans le milieu rural le mouvement féministe était dans une étape de début avec des actions d'attraction et de propagande qui se retrouvent dans les programmes des associations et des réunions, surtout de celles du Vieux Royaume, parce qu'il faut mentionner, en Transylvanie et en Bucovine les premiers pas étaient faits avant la guerre.

Dans le premier comité à côté des dames du Vieux Royaume nous retrouvons aussi des féministes de la Transylvanie et de la Bessarabie, qui sont en exil à Iași, l'organisation centrale en étant la suivante : Elena Meissner, Maria Baiulescu, Ella Negruzzi, désignées directrices, Eleonora Strătilescu, secrétaire, et Maria Buțureanu, caissière. Parmi les membres de cette date-là nous mentionnons : Elena Alistar, Ecaterina Hârju, Elena Melegghi de la Bessarabie, et Calypso Botez, Cornelia Emilian, Sofia Nădejde, Maria Pop etc., dont la plupart représente l'ancienne génération, d'avant la guerre, qui avaient l'expérience nécessaire et pouvaient la prouver dans leurs actions¹⁰².

Pour créer une image complète de l'évolution du mouvement d'émancipation, il est important de rappeler la situation de la Bessarabie, où « un grain de féminisme roumain s'était aussi affirmé là »¹⁰³ par la création de la Ligue des Femmes de la Bessarabie, en juin 1917, étant l'initiative d'un comité conduit par Elena Alistar¹⁰⁴. Comme la directrice féministe l'affirme, dans cette région il n'a pas eu un mouvement des femmes jusqu'aux événements de 1917, qui ont représenté une impulsion dans la direction de son organisation, ayant le but principal, pour le début, la réalisation d'une propagande et la participation au mouvement national. Dans cette direction-là, Elena Alistar a été désignée représentante dans le Conseil du Pays et son activité est

¹⁰⁰ Elena C. Meissner, *op. cit.*, p. 33 ; Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, p. 275 ; voir aussi Ghizela Cosma, *op. cit.*, p. 22.

¹⁰¹ ANIC, fond Constantin C. Meissner, dossier XI/35, f. 21.

¹⁰² Idem, dossier XI/36, f. 16.

¹⁰³ Alexis Nour, « Feminismul de peste Prut », in *Acțiunea feministă*, I^{er} année, n° 4, Piatra-Neamț, le 15 juin 1919, p. 1 ; Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, p. 194-196.

¹⁰⁴ Pour plus de détails sur la vie et l'activité de cette féministe, voir *Femei din Moldova. Enciclopedie*, Chișinău, Éditeur Iurie Colesnic, 2000, p. 12 ; Ghizela Cosma, *op. cit.*, p. 151.

continué au cadre des séances bimensuelles quand on débattait la manière dont les femmes pouvaient soutenir l'organisation et les actions du Conseil¹⁰⁵.

Il est intéressant d'observer que la femme en Bessarabie bénéficiait déjà du principe de l'égalité, non pas grâce à un mouvement féministe, mais à travers la révolution russe de 1917. Sous le régime tzariste, la femme de la Bessarabie était entrée « dans toutes les fonctions où il était possible : des sages-femmes, des dentistes, des sous-chirurgiens, des institutrices, des médecins, des comptables, des fonctionnaires, des tuteuses », la révolution de 1917 établissant déjà l'égalité et le droit de vote des femmes pour toutes les élections, et leur admission dans la fonction de juge de paix. La situation problématique apparaît quand on a observé le contingent relativement réduit de « roumaines instruites dans les villes » et la prédominance de l'éducation « dans le sens de la culture générale russe pour la dénationalisation et l'uniformisation »¹⁰⁶.

2.5. La « perte » du droit de vote

La plus importante organisation, qui réunissait plus de 60 réunions de femmes de Transylvanie, immédiatement après la guerre a changé son nom de l'Union générale des femmes roumaines de la Transylvanie et Hongrie en « L'Union des Femmes Roumaines » (UFR), représentant pendant toute la période d'entre les deux guerres le « noyau » du mouvement féministe de cette région du pays et une des principales organisations. Revenue du refuge d'Iași, Maria Baiulescu joint l'ancienne génération de dirigeantes féministes comme Elena Pop Hossu-Longin, Catinca Bârseanu et Viorica Ciordaș en reprenant sa position de présidente de la Réunion des Femmes Roumaines de Brașov et d'UFR. Nous la retrouvons dans cette position jusqu'en 1935 quand elle devient présidente d'honneur et se retire de l'activité de l'association¹⁰⁷. Un moment important qui atteste le dévouement de Maria Baiulescu et l'élan de l'association après la guerre est décrite par Cecilia Cuțescu-Storck dans ses mémoires :

« Je ne peux pas oublier la réunion au caractère patriotique tenue au Théâtre National autour de l'année 1918... Le Roi Ferdinand et un de ses ministres, Nicolae Lupu, nous assistaient. C'est alors que je me suis rendu compte du talent rétorque de la poétesse Maria Baiulescu... qui s'élançait avec beaucoup d'enthousiasme dans une allocution pleine de révolte par rapport aux souffrances des roumains de la Transylvanie. Comme un archange vengeur, elle invoquait l'effort des mères qui

¹⁰⁵ Elena Alistar, « Mișcarea feminisă din Basarabia. Începuturi și realizări. Spre un viitor mai frumos », in *Mișcarea feminisă*, I^{er} année, n° 1, Chișinău, 1933, p. 1-2 ; voir aussi Ghizela Cosma, *op. cit.*, p. 23-25.

¹⁰⁶ Alexis Nour, *op. cit.*, p. 1 ; Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, p. 194-195.

¹⁰⁷ Ghizela Cozma, *op. cit.*, p. 25-26.

inculquaient et faisaient grandir dans les âmes des futurs citoyens l'amour pour la patrie roumaine avec tant de vigueur. Maria Baiulescu nous effrayait et nous émouvait tour à tour par le pouvoir de ses paroles. Alors, dans le silence solennel, ému, Nicolae Lupu se lève en s'adressant respectueusement au Roi : « Sire, il faut donner les droits aux femmes roumaines pour leur valeur et leur intelligence, qui ne peuvent plus être déniées par personne... »¹⁰⁸.

Concomitant avec l'activité de Maria Baiulescu, en Transylvanie, les organisations féministes désignent leur déléguées pour la Grande Assemblée Nationale¹⁰⁹, parmi lesquelles Ana Percea et Elena Pricu de la part de la Réunion de Braşov et Nora Lemeny, la représentante de la Réunion de Sibiu. Elles sont mandataires pour voter l'unité et les réformes qui allaient être accomplissent dans le futur état roumain, la résolution adoptée incluant « le vote universel, directe, égale et secret pour les deux sexes » à partir de l'âge de 21 ans¹¹⁰.

L'inscription de cet objectif fondamental du mouvement féministe dans un document d'une telle importance représente le couronnement des efforts des décennies des réunions des femmes de la Transylvanie, la reconnaissance de leur contribution dans l'achèvement de l'unité et du futur rôle des femmes dans le nouvel État.

Il est important à observer que cet article est mentionné dans un contexte européen où le droit de vote été déjà accordé dans des pays comme la Finlande, la Norvège, l'Islande et l'Autriche¹¹¹. (voir l'Annexe 60) Une contribution importante dans l'acceptation de cette revendication a eu Nora Lemeny, choisie députée dans Le Grand Conseil National, la première femme docteur es lettres à l'Université de Cluj, à la quelle on a confié le Département du travail dans le Conseil Dirigeant¹¹².

En dépit des décisions adoptées par les grands assemblés nationales de la Transylvanie, Bucovine et Bessarabie, par lesquelles les femmes roumaines allaient bénéficier de droits

¹⁰⁸ Cecilia Cuţescu-Storck, *op. cit.*, p. 288.

¹⁰⁹ En existant les conditions pour l'achèvement de l'unité politique des roumains, Le Conseil du Pays de Chişinău (le 27 mars 1918), Le Conseil National Roumain de Cernăuţi (le 15/28 novembre 1918) décident l'unification de ces deux provinces avec le pays. Concomitant, le Conseil National Central, ayant le siège à Arad, reprend l'administration de la Transylvanie et prépare la Grande Assemblée Nationale, convoquée pour le 1 décembre 1918.

¹¹⁰ La résolution adoptée par la Grande Assemblée d'Alba-Iulia précise au IIIe paragraphe, point 3 : « L'achèvement complet d'un régime pure démocratique sur tous les terrains de la vie publique. Le vote universel direct, égale, secret, dans les communes proportionnellement, pour les deux sexes âgés de 21 ans, à la représentation dans les communes, départements ou parlement ». Voir Ioan Scurtu, Liviu Boar (coord.), *Minorităţile naţionale din România. 1918-1925. Documente*, Bucarest, Les Archives de l'État, 1995, p. 130. Ştefan Pascu, Ion Popescu-Puturi (coord.), *1918 la români. Documentele Unirii. Unirea Transilvaniei cu România. 1 Decembrie 1918*, vol. X, Bucarest, Édition Scientifique et Encyclopédique, 1989.

¹¹¹ Alexandra Petrescu, *op. cit.*, p. 792.

¹¹² Ştefania Mihăilescu, *op. cit.*, p. 35.

fondamentaux complets, elles ont été contestées par les Corps Législatifs de la Roumanie achevée. Ce qui est très important en sens négatif est la déconsidération des droits civils qu'elles avaient eu jusqu'alors dans les deux empires voisins¹¹³. Cet échec a une plus grande valeur, dans les conditions où par la révision de la Constitution en juillet 1917 et par le Décret publié dans *le Moniteur Officiel* en novembre 1918, se consacre l'application du principe du vote universel pour l'élection des députés et des sénateurs dans le Vieux Royaume et la Bessarabie, situation qui exceptait la population féminine « mineure »¹¹⁴. Il faut mentionner qu'en Austro-Hongrie les femmes bénéficiaient d'une série de droits civils importants comme : l'administration de la dot dès l'âge de 14 ans, la possibilité de changer leur religion à partir de 18 ans et la reconnaissance du majorat à l'âge de 24 ans, sans avoir encore les droits politiques. En Bessarabie on reconnaissait aux femmes le droit de vote pour toutes les élections, à condition d'être propriétaires et le droit d'exercer des professions libérales et de disposer de leur dot sans restriction¹¹⁵.

Le Conseil Directeur et le Grand Conseil National de la Transylvanie ont élaboré et adopté une loi électorale propre, différente en beaucoup d'articles par rapport à celle du Vieux Royaume, dans cette province existant aussi une opposition conséquente des leaders du Parti National Roumain. Cette loi ne mentionne pas l'article regardant le droit de vote pour les femmes, en dépit de la campagne déroulée par les sociaux démocrates et plusieurs associations et réunions de femmes. Le leader social démocrate Iosif Jumanca critiquait la loi électorale et en demandait : « Que nous accomplissions ici le droit des femmes, pas chez la Constituante... où les représentants de la Vieille Roumanie entrèrent, qui n'ont aucune obligation par rapport aux décisions d'Alba Iulia et n'accepteront pas le droit de vote des femmes ». On soulignait aussi que par la reconnaissance de l'égalité des droits des hommes et des femmes on formait un précédent

¹¹³ Pour d'autres détails sur le droit de vote des femmes et les lois électorales de Transylvanie, Bucovine et Bessarabie, dans les conditions de l'achèvement de l'unité, voir Dimitrie Focşa, « Marele Sfăt Național și votul femeilor », in *Acțiunea feministă*, I^{er} année, n° 8, Piatra-Neamț, le 15 août 1919 ; Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, p. 197-199 ; « Dezbaterile Adunării Naționale. Reprezentarea naționalităților, rolul femeilor. Cuvântarea lui Iosif Jumanca », in *Adevărul*, année XXXII, n° 10857, Bucarest, le 8 août 1919, p. 2-3 ; « Delegația femeilor la domnul Iuliu Maniu », in *Renașterea română*, I^{er} année, n° 156, Sibiu, le 1 août 1919, p. 2 ; « Expozeul domnului Iuliu Maniu în Marele Sfăt ținut la ședința de la 4 august 1919 », in *Patria*, I^{er} année, n° 139, Sibiu, le 8 août 1919, p. 2 ; Iuliu Maniu, *Testament moral-politic*, réalisateur de l'édition Victor Isac, Bucarest, Éditions Gândirea Românească, 1991, p. 13-14 ; Elena Bogdan, *op. cit.*, p. 60-64.

¹¹⁴ Sorin Radu, *Electoratul din România în anii democrației parlamentare (1919-1937)*, Bucarest, Édition Institutul European, 2004, p. 19-21.

¹¹⁵ Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, p. 36.

qui pouvait représenter un exemple pour les députés des autres provinces unies qui pouvaient solliciter eux-aussi l'application de nouveaux droits au cadre de l'état unitaire roumain¹¹⁶.

Pendant les débats du projet de la loi électorale, dans le Grand Conseil National, des représentantes des femmes, conduites par Eleonora Lemeny, ont présenté à Iuliu Maniu, le président du Conseil Directeur, un mémoire par laquelle elles montraient leur mécontentement et désapprouvaient l'élimination de l'article regardant les femmes du projet de réforme électorale. La motivation de la suppression de ce droit est d'ordre politique, l'élite politique de la Transylvanie préférant y renoncer à cause de l'impératif d'assurer une conception unitaire au niveau de toute la Roumanie. Dans ce sens-là, Alexandru Vaida-Voevod avait demandé à Maniu de ne pas en faire des concessions, existant le risque que cette « prévoyance » soit « viable » seulement en Transylvanie. Par conséquent, le leader du Parti national Roumain a cédé aux demandes du Vieux Royaume à l'intérêt de l'unification institutionnelle, en ajoutant à celles-ci d'autres pièges aussi, comme l'analphabétisme des femmes de nationalité roumaine, qui aurait conduit à « l'extension du pourcentage de l'électorat hongrois et allemand avec des femmes instruites », surtout dans le milieu urbain¹¹⁷.

Iuliu Maniu apporte des précisions plus claires sur l'approbation du droit de vote et la représentation proportionnelle dans un exposé soutenu devant le Grand Conseil National le 4 août 1919 en argumentant le choix fait. Il montre qu'avant il faut accorder le vote universel « sans le vote des femmes et sans le système de vote proportionnel » au niveau national, qui allaient être adoptés après l'organisation complète de l'État. En 1920, en maintenant la même direction, le leader de la Transylvanie déclare que l'Assemblée de Alba Iulia a décidé de donner le droit de vote aux femmes également qu'aux hommes dans la loi électorale qui allait être établie pour toute la Roumanie, par la Constitution de Bucarest, jusqu'à ce moment n'existant

¹¹⁶ « Dezbaterile Adunării Naționale... », p. 1-2.

¹¹⁷ Illustrative pour mettre en évidence les implications de l'approbation de ce droit y est la lettre adressée par Iuliu Maniu à Vaida-Voevod, dans laquelle il constate : « Nous n'avons pas pu admettre le vote des femmes à cause des difficultés techniques. Imagine-toi une votation secrète avec des billets, avec des centaines de milliers d'analphabètes, au moins doublés par les femmes votantes. Après, y ajoute que les femmes hongroises de la ville habitent toutes au centre, et les roumaines sont éparpillées dans les montagnes. Figure-toi avec quelle facilité votent les hongroises de la ville et comment il est difficile sinon impossible pour la roumaine qui doit y venir en laissant sa maison du sommet de la montagne. Su le fondement d'un calcul assez exacte nous sommes arrivés à la conviction qu'e, donnant le vote aux femmes, le nombre de votes effectifs hongrois aurait augmenté avec au moins un tiers par rapport aux votes roumains, et cela nous n'avons pas pu la risquer en dépit de tout amour que j'ai pour les femmes et la validité de leur vote ». Sorin Radu, *op. cit.*, p. 26-32.

pas la possibilité d'admettre dans aucun article qui allait avoir, de toute façon, une valeur partielle¹¹⁸.

En 1919 Calypso C. Botez se demande si « on va décréter les femmes des provinces nouvelles incapables, pour se mettre d'accord avec celles du Vieux Royaume en gardant, en dépit des temps, une tradition beaucoup trop ancienne », ou pour prouver encore une fois « une réelle inaptitude de concevoir l'essence sociale et évolutive du droit »¹¹⁹. La réponse se trouve justement dans la question, parce que les faits se passent exactement comment la féministe a dit. Tous les droits détenus par les femmes roumaines des autres provinces sont perdus à la suite de l'achèvement de l'union et de la décision des officialités centrales d'unification législative, ayant comme point de repère la législation du Vieux Royaume, qui a à la base l'incapacité de la femme mariée, originaire dans le droit français. Lorsque dans d'autres pays on admet des améliorations de la législation, cherchant à réduire le nombre des restrictions, comme en Suisse, Italie, Allemagne, Autriche, Hongrie, Angleterre, Russie. En France et en Roumanie l'incapacité juridique persiste, mais surtout dans la société roumaine où « on maintient, comme on ne fait plus ailleurs, le sentiment de l'hérarchie dans la famille »¹²⁰.

Cette perte soufferte par le féminisme roumain se produit sur le fond d'un manque de coordination du mouvement au niveau national, d'un programme cohérent et unitaire, d'une « écoute » des revendications, mais aussi à cause du fait que les droits des femmes ne constituaient pas une priorité dans ce moment-là, quand d'autres problèmes beaucoup plus « urgents » devaient être résolus, comme l'unification administrative territoriale, législative et l'adoption des réformes agraire et électorale, situation que nous retrouvons en France aussi.

Ce qui est juste, le mouvement français connaît lui-aussi un premier succès éphémère en ce qui concerne les droits politiques. Un Comité parlementaire des droits de la femme, fondé en 1906, se réunit en 1918 sous la direction de Jules Siegfried et par le soutien de son mari qui ouvre la session parlementaire on sollicite l'approbation du droit de vote aux femmes à partir de la reconnaissance « de leur admirable attitude » pendant la guerre. Le 20 mai 1919, après les discours féministes de René Viviani et Aristide Briand, les députés reconnaissent « le suffrage universel » en proportion de 78% ce qui ne change pas du tout la situation de la femme. Le Sénat aura besoin de trois années et demie pour examiner cette proposition de loi qu'à la fin il refuse.

¹¹⁸ *Ibid.*, p. 34.

¹¹⁹ Calypso C. Botez, *op. cit.*, p. 67-68.

¹²⁰ *Ibid.*, p. 68-69.

L'histoire de la « navette infernale » d'entre la Chambre et le Sénat se répétera jusqu'en 1944, le moment de l'approbation du droit de vote¹²¹.

Comme nous le constatons, l'activité féministe et ses revendications politiques ont été attaquées en France, et en Roumanie, avant la fin de la guerre, mais les motivations de la discussion du suffrage ont des connotations différentes. Lorsqu'en France les féministes appuient leur demande sur la majeure contribution des femmes à l'effort de la guerre, en Roumanie, même si cette idée est mentionnée dans les pétitions, elle n'a pas une si grande importance. Le contexte politique, à voir la discussion de la loi électorale en vue de l'approbation du droit de vote aux paysans et après l'unification législative, en culminant avec l'adoption de la nouvelle constitution sont des éléments déjà existants sur l'ordre du jour des hommes politiques auxquels se rallient aussi les féministes avec des espoirs de réussite.

2.6. Les « victoires » de la guerre

« Aujourd'hui, la question de la femme ne peut plus être attaquée de la même perspective, ni traiter d'après les mêmes normes que jusqu'à présent », remarque Calypso Botez dans son étude sur le féminisme. Après la guerre le mouvement s'est coagulé et a prouvé son efficacité et expérience ayant un « triomphe si vertigineux », triomphe avec le sens de s'imposer dans l'espace public et non pas d'obtenir des droits complets. Par le départ des hommes sur le front, les femmes ont occupé les postes quittés et ont mis toute leur capacité et pouvoir de travail dans les usines, les ateliers, les banques, les bureaux, les voies ferrées, les tramways, l'agriculture, les hôpitaux et même les mairies. C'est comment le problème de l'incapacité de la femme a été résolu, tous les inconvénients et les incompatibilités devenant inexistantes¹²².

Les années immédiatement suivantes à la guerre, les femmes roumaines *reçoivent* et ont plusieurs fois l'occasion d'obtenir le droit de vote, mais aucune de ces situations ne conduit à la fin à l'accomplissement de ce desideratum, situation qui peut être interprétée comme un échec du mouvement. Le féminisme roumain et celui français n'ont pas réussi à convaincre et à profiter des efforts et des contributions montrés lors de la guerre, de sorte qu'ils n'ont pas obtenu le droit de vote comme d'autres pays européens. Sauf la mention de ce droit au cadre de la Grande Assemblée Nationale qui ultérieurement est éliminé, il faut mentionner aussi la loi initiée par

¹²¹ Christine Bard, *op. cit.*, p. 145.

¹²² Calypso C. Botez, *op. cit.*, p. 26-27.

Simion Mehedinți pendant le gouvernement Alexandru Marghiloman, sur l'organisation de l'enseignement et du Comité du Conseil des Écoles par lequel les femmes de la Roumanie reçoivent pour *la première fois* le droit de vote¹²³, abrogée plus tard, aussi comme le projet de la loi électorale où ce droit été prévu dès 1919. Une commission parlementaire créée à l'initiative du gouvernement Vaida Voevod, de laquelle faisaient partie, parmi des autres, Vasile Goldiș, Grigore Iunian, Ion Teodorescu, Octavian Tăzlăuanu et Spiridon Popescu, s'est occupé de la réalisation de ce projet, mais qui, malheureusement, n'a plus été discuté, à la suite de la dissolution du Parlement¹²⁴.

Un important nombre de féministes observe dans leurs œuvres que ce problème des droits des femmes a pris un élan considérable et des formes précises à peine « les dernières années », c'est-à-dire en 1917-1918 (il s'agit de Calypso Botez et Cecilia Cuțescu-Storck). Cette situation peut être expliquée par la faible propagande de jusqu'à ce moment-là des associations féministes, par le petit nombre de femmes adhérentes au mouvement et par le manque d'intérêt de l'opinion publique par rapport à cette « question » considérée une « blague » qui déterminait l'inclusion dans la catégorie de « ridicule » de toutes les personnes y impliquées. Bien sûr, le discours féministe, lui-aussi, était faiblement rédigé, en touchant trop peu la grande masse féminine réticente aux éventuelles obligations pour lesquelles les féministes plaidaient, et non pas aux droits. La conclusion imposée est qu'après la guerre, comme une de ses conséquences, le mouvement se réorganise, se rassemble plus précisément du point de vue de l'organisation et des revendications en attaquant les droits politiques et civils.

La Roumanie s'inscrit dans « la tendance générale européenne » en ce qui concerne le mouvement d'émancipation civile et politique, ayant en vue le fait que les femmes ont montré pleinement leur rôle et leur importance par toutes les activités déroulées non seulement dans le milieu privé, mais aussi dans l'espace public, bien que leur contribution soit très peu abordée dans les écritures de la période et dans l'historiographie de spécialité. En même temps se produit une augmentation de la « visibilité » de la femme dans la société par l'intermédiaire de l'accroissement du nombre des femmes employées dans de plus en plus de professions, mais aussi de celles actives au cadre du mouvement d'émancipation.

¹²³ Cătălin Turliuc, *op. cit.*, p. 83.

¹²⁴ *Ibid.*, p. 70-71.

En vue de la promotion des revendications féministes et de la continuation de la loi, les déléguées de l'Association se sont adressées aux hommes politiques influents, en protestant contre la position conservatoire de la majorité des parlementaires qui refusaient d'accepter les idées d'émancipation des femmes. En envoyant de nouvelles pétitions aux Corps Législatifs, comme la « demande » publiée dans *Acțiunea feministă* en décembre 1919 on attirait l'attention sur l'impossibilité d'attendre « les décennies des futures révisions » de la constitution, dans les conditions où les « portes de la vie publique des paysans et des juifs autochtones » s'ouvrent ce qui fait inadmissible de laisser à l'avenir l'émancipation complète des femmes. Au soutien de ces revendications sont invoqués plusieurs arguments comme le rôle accompli par les femmes pendant la guerre, la modernisation de la société et la participation dans tous les domaines de la vie sociale et économique, l'impossibilité de l'ignorance de la population féminine, partie importante de la population générale, « dans un régime de suffrage universel égale, comme l'exemple offert par les pays qui soit ont accordé ces droits avant le déclenchement du conflit (la Finlande, la Norvège, la Danemark) soit sont en train de la faire. Pour soutenir ces affirmations et revendications, nous mentionnons le message du président Wilson, prononcé devant le Congrès, par lequel il fait l'éloge des femmes dans la manière suivante :

*« Et quoi dire des femmes, de leur intelligence, de donner vie à toutes les œuvres qu'elles entreprennent, de leur talent d'organisation et de coopération, qui ont donné à leur action de la discipline et qui ont augmenté l'efficacité de toute entreprise, de leur aptitude et du sacrifice complet qu'elles ont fait, de leur personne dans tout ce qu'elles ont fait ou de toute leur contribution, tout a eu un grand résultat, au dessus de toute expectation. Elles ont ajouté de nouvelles pages de gloire aux annales des femmes. Le moindre hommage que nous pouvons leur donner est les faire égales avec les hommes en droits politiques, comme elles se sont montrées égales dans tous les domaines du travail pratique, qu'elles ont fait pour elles-mêmes et pour leur patrie »*¹²⁵.

Une des victoires d'après la guerre est l'admission des femmes de l'âge de 21 ans, ayant des activités de bienfaisance ou d'assistance publique, d'être cooptées, non pas élues, dans les conseils communales intérimaires, à la proposition du libérale G. C. Mârzescu qui soutenait l'égalité des droits des femmes et des hommes. Comme il affirme dans le rapport présenté au Roi Ferdinand le Ministre d'affaires internes argumente l'approbation de ce droit par l'esprit d'initiative et d'organisation, le pouvoir de travail, l'énergie, le dévouement et le patriotisme que

¹²⁵ *Acțiunea feministă*, I^{er} année, n° 15, Piatra-Neamț, le 1 décembre 1919, p. 3 ; voir aussi Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2002, p. 204-206.

les femmes ont prouvé pendant la guerre dans les plus importantes œuvres d'assistance¹²⁶. Mesure appréciée comme « premier pas vers l'émancipation civile et politique des femmes », on considérait que ce problème, dans son ensemble, allait être réglé totalement par l'Assemblée Constituante, élue par vote universel. Ce sujet a été repris par le Parlement à l'occasion de la discussion sur la réforme administrative initiée par le gouvernement Averescu, projet qui reconnaissait le droit de vote universel aux élections communales. Il est à mentionner que pendant les débats il y a eu même des politiques qui ont soutenu l'extension du droit en ce qui concerne les élections pour les organes des départements ce qui prouve une certaine ouverture vers la reconnaissance de ce desideratum féministe. Dans cette direction, nous considérons éloquent le discours du sénateur Alexandrescu qui affirmait :

« Partout où les constitutions ont assuré à la femme la capacité et la dignité morale, on a vu fleurissant comme dans une terre fertile les vertus domestiques et ceux civiques, les libertés de l'homme privé et la liberté du citoyen »¹²⁷.

Malheureusement, la grande majorité des sénateurs ont été contre l'approbation de ce droit, en assumant le prétexte qu'il faut protéger les femmes de la vie politique impropre à la sensibilité féminine parce que reconnaître ce droit c'est « trembler les femmes du sanctuaire de la famille dans la vie publique » et les impliquer dans le « cloaque politique »¹²⁸.

Il faut observer aussi l'attitude d'AECFPR par rapport à l'obtention de ce droit, le comité central admettant que le décret représente une « première conquête du féminisme », mais, en même temps, attire l'attention sur l'inefficacité de cette démarche pour assurer la présence des femmes dans la direction des travaux publics, à travers le fait que certaines femmes pouvaient y être cooptées, nommées grâce à l'influence de leurs maris et non pas par des bases solides. Par conséquent, le Comité sollicite aux membres de ne pas accepter la cooptation dans les conseils intérimaires et continuer à demander le vote intégral, en considérant qu'elles ne peuvent plus accepter des « miettes » de droits.

« Dans ce but-là, aucune des membres de l'Association ne recevra pas d'être nommée dans aucun conseil ou en autre partie – au cas où cela soit offert – jusqu'aux élections générales, quand nous

¹²⁶ « Femeia în Consiliul comunal », in *Acțiunea feministă*, I^{er} année, n° 3, Piatra-Neamț, le 1 juin 1919, p. 3.

¹²⁷ Cătălin Turliuc, *op. cit.*, p. 72.

¹²⁸ *Ibid.*, p. 72-73.

*présenterons des listes de candidates. Les membres qui recevront une telle place de n'importe quel gouvernement, seront obligées de démissionner de l'association. »*¹²⁹

L'idée centrale de départ dans la prise de cette décision, bizarre à la première vue, est que l'association doit garder son autonomie politique et manifester une action séparée jusqu'au moment où les partis adopteraient partiellement ou en totalité le programme féministe, et non pas « colorer de façon politique » par l'acceptation de la dénomination par un parti politique dans le programme duquel on ne retrouve pas encore des droits pour les femmes. Vu comme un pas en avant, le Comité considère que bien que les membres de l'association ne puissent pas accepter cette dignité pour rester conséquentes au principe de « travailler seulement pour l'émancipation intégrale », les femmes de l'extérieur du groupe peuvent recevoir cette dénomination. Par conséquent, la proposition faite par le gouvernement aux membres Olga Sturdza et Luiza Vrabie sont refusées à la suite des décisions prises dans la séance de comité du 14 avril 1919¹³⁰.

D'autres réussites partielles, dignes d'être mentionnées, sont : l'admission des femmes dans le Conseil Supérieur du Travail, les comités des écoles, les services des voies ferrées, les Chambres d'agriculteurs, l'obtention du droit de pratiquer la profession d'avocat en juin 1920, après plusieurs obstacles, l'unification de toutes les associations d'assistance sociale, dirigées généralement par des femmes, sous l'autorité du Ministère du Travail et la fondation du Comité Central d'Assistance Sociale (mai 1921), ayant le rôle principal dans la coordination et la subvention de plus de 66 sociétés de bienfaisance. En plus, sont reconnues et acceptées des conditions égales d'admission et de promotion dans les services publics de l'État et dans plusieurs métiers, jusqu'alors inaccessibles à la population féminine, comme architecte, professeur universitaire, ingénieur¹³¹.

Nous pouvons considérer la Première Guerre Mondiale un moment de « triomphe de la division sexuelle ». Dans à peu près toute l'historiographie spécifique à la période est répandue l'idée de l'émancipation de la femme par l'expérience, sans précédent, d'implication dans le marché du travail et de prise de la fonction de « père de famille », situation qui offre une liberté et une responsabilité nouvelles. Pourtant, après avoir signé l'armistice, pour la plupart des femmes se produit la reprise de « leur place », soit dans un foyer pour réoccuper sa fonction

¹²⁹ Comitetul, « Autonomia noastră politică », in *Buletinul trimestrial al AECPPFR*, I^{er} année, n° 3, Iași, juillet 1919, p. 14-15.

¹³⁰ *Ibid.*, p. 14-16.

¹³¹ Calypso C. Botez, *op. cit.*, p. 59-60 ; voir aussi Otilia Dragomir, Mihaela Miroiu (ed.), *op. cit.*, p. 217 ; Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, p. 39-40.

sociale par excellence, la maternité, dont l'importance est autant plus grande à la fin de la guerre, soit dans les métiers spécifiques féminins. La « démobilisation féminine » se produit dans à peu près tous les pays rapidement, même « brutalement », ce qui donne de la justesse à beaucoup d'historiens de se demander si la guerre a été une « parenthèse » dans l'évolution du statut de la femme. Bien sûr, en dépit du retour au statut initial, il y a des modifications notables, surtout en ce qui concerne le nombre de femmes qui continuent à travailler dans le système tertiaire, en train de devenir « la place privilégiée de l'activité féminine », en commerce, au domaine bancaire, au service public et les professions libérales. Dans ce sens-là, à part l'atténuation de la « division sociale du travail », Françoise Thébaud rappelle aussi le gain d'une liberté concernant le visage et la mobilité dans l'espace public, où s'impose graduellement « la garçonne »¹³², symbole de la libération de toute contrainte sociale et morale, en tandem avec la conservation des normes traditionnelles, de femme regardée comme mère, maîtresse de maison et ouvrière¹³³.

Comme dans les autres pays de l'Europe, les débats idéologiques ont précédé l'étape du développement de l'organisation du mouvement, l'initiative de Cornelia Emilian d'élargir les objectifs féministes de 1894 étant continuée dans les années d'avant la Première Guerre Mondiale par la fondation de nouvelles sociétés centrées sur l'idée d'une émancipation complète.

Un des motifs de l'immobilité du mouvement féministe d'avant la guerre est l'attitude des hommes par rapport aux femmes et le problème de leurs droits, situation que nous pouvons constater jusqu'au début du XXe siècle : « ce que l'homme fait pour la femme... il la décourage, se moque d'elle s'il voit qu'elle veut écraser elle-même la chrysalide qui lui tient collées les ailes de l'intelligence »¹³⁴. Cet état de fait connaît, graduellement, des changements pendant les années d'avant la guerre, mais aussi après, quand le féminisme représente déjà une réalité sociale acceptée, grâce aux efforts entrepris par les féministes d'entrer dans l'espace public et d'adopter une position revendicative.

À un regard comparatif du féminisme roumain et de celui de l'Europe occidentale, nous observons le progrès très lent du mouvement et le caractère modéré des revendications, ce qui est explicable par le contexte national, l'hésitation de la société aux nouvelles idées et à la modification des habitudes, surtout dans le milieu rural, mais aussi la présence d'un grand pourcentage d'analphabétisme. D'autre part, il faut remarquer le manque d'une présence

¹³² Voir Christine Bard, *Les Garçonnes. Modes et fantasmes des Années folles*, Paris, Flammarion, 1998.

¹³³ Françoise Thébaud, *op. cit.*, 2002, p. 134-142.

¹³⁴ *Femeia Română*, 1^{er} année, n° 26, Bucarest, 1878, p. 1.

publique vraiment visible du mouvement féministe et le petit nombre de femmes qui s'*assument* le nom de *Féministe*, ce qui changera d'une certaine façon après l'unification.

La guerre a « un profond caractère conservateur »¹³⁵ si nous analysons le rôle du genre dans le système de la guerre, en revenant au stade initial, une fois le conflit fini, et par la promotion à l'opinion publique d'une image féminine qui glorifie la maternité comme unique mission de la femme et le retour à l'espace privé, ce qui n'était plus possible dans la nouvelle société bouleversée.

L'étape suivante dans l'évolution du mouvement féministe, jusqu'à ce moment-là divisé dans des régions, est son unification et sa réorganisation dans la Roumanie achevée, l'extension dans les provinces des sociétés du Vieux Royaume, en créant des filières, la cristallisation des structures de l'organisation par lesquelles le féminisme démarre la campagne de revendication des droits civils et politiques complets.

¹³⁵ Françoise Thébaud, *op. cit.*, 2002, p. 143.

Deuxième partie

Les années vingt – l’apogée du féminisme roumain

Dans le nouveau contexte sociopolitique d’après la guerre, quand l’espoir d’un nouveau monde apparaît et les femmes peuvent obtenir la reconnaissance d’une égalité absolue pour pouvoir travailler avec l’élément masculin à la reconstruction d’un monde bouleversé par le conflit, le mouvement féministe connaît un processus continu de développement, par l’extension dans les territoires annexés des associations qui ont une tradition et par la création de nouveaux organismes qui collaborent à la réalisation d’un programme féministe.

Ce problème des droits de la femme vient lui aussi sur l’ordre du jour avec les autres réformes qui s’imposent après l’accomplissement de l’objectif national, mais lorsque celui-ci bénéficie d’un « accord presque unanime », la « question féminine » doit passer de « l’égoïsme brutal et froid des uns », « du sentiment stérile des autres » et de « toutes les forces obscures de la tradition et de la routine ». Ce qu’un contemporain de l’époque constate est que dans l’espace roumain le féminisme n’était pas une menace pour l’ordre public, lorsque le sens de la justesse sociale était trop peu développé pour pouvoir au moins en espérer à une action. Le même journaliste, souteneur du mouvement, considère qu’une exclusion de la femme de la vie publique n’avait aucune justification, dans les conditions où la vie politique est importante pour toute la nation, donc pour la femme aussi. Elle n’est pas traitée injustement seulement dans la perspective du droit public, mais aussi par l’Église, la morale, le Code Civile et l’entière organisation sociale, qui la regardent comme un « être inférieur ». Cette situation ne peut pas être changée que par « une large réaction de l’esprit public » qui détermine l’obtention de l’égalité complète, d’une distribution équitable des fonctions publiques et, en fin, des droits politiques. Tout cela conduirait à une harmonie totale de la vie et à une réelle prospérité nationale, ayant en vue que cette « intime collaboration des hommes » a toujours été la source d’inspiration des actions qui ont assuré le progrès de la société¹.

Dorina Zileriu, dans un article de 1925, remarque le fait qu’en dépit de l’élan pris par le mouvement féministe pendant ces années, événement explicable par la modification de la situation de la population féminine (surtout celle urbaine) après la guerre, « tout l’effort et

¹ E. Herovanu, *Pe marginea Epopeei. Însemnări din timpul războiului*, Iași, Typographie Nationale, 1919, p. 53-56.

l'amour des femmes pour le triomphe de leur cause – à cause des préjugés sans fondement – les résultats en sont insignifiants ». Ces préjugés sont analysés et combattus dans des étapes et la conclusion en est que les hommes avaient peur que par l'émancipation complète de la femme celle-ci aurait cessé d'être une « petite poupée alléchante, une boule de neige pleine de grâce », qui pouvait être influencée, mais elle serait devenue « une femme travaillante, qui s'instruit et a le caractère formé », ayant la conscience de sa mission et de ses responsabilités familiales, sociales et civiles. Celui-ci était l'objectif principal du mouvement féministe².

Dans les conditions de l'achèvement de l'unité et de la nécessité d'adopter les réformes, le mouvement féministe de la Roumaine a pris un élan sans précédent. La plupart des historiens et des chercheurs qui ont étudié ce sujet considèrent la période 1918-1929 le moment d'apogée du féminisme roumain. Celui-ci s'est manifesté activement et de manière cohérente dans l'espace public en s'imposant par les actions des associations et des sociétés réunies dans le Conseil national des Femmes Roumaines (CNFR), et par les personnalités féministes et féminines qui ont réagi dans des domaines différents de la vie culturelle et sociale. Il est intéressant qu'une partie des féministes considèrent que la période des années vingt est l'étape quand le mouvement se déroule dans toute son ampleur en prouvant sa maturité. Cette situation a permis l'inclusion de la Roumanie entre les « pays civilisés ». L'activité d'avant la guerre n'est même pas mentionnée, comme nous remarquons dans le chapitre réservé au féminisme dans les mémoires de Cecilia Cuțescu-Storck³.

Marian Pruteanu, dans son étude qui représente une analyse du discours sur la femme dans la Roumanie, pense qu'après la première guerre mondiale, les femmes, plus précisément celles qui faisaient partie de l'élite, sont devenues un « interlocuteur social de plus en plus exigeant » et une voix publique distincte. Le féminisme roumain d'entre-deux-guerres, conformément à ses idées, est touché par « l'immature névrose du changement, l'exaltation nationale et les emphatiques réorganisations conservatoires » ce qui contribue à instituer une crise des représentations sociales traditionnelles, favorable au mouvement et introduit la femme dans « l'arène de la compétition sociale », où elle approfondit le rôle de citoyenne⁴.

² Dorina Zileriu, « Câteva cuvinte despre mișcarea feministă », in *Societatea de mâine*, année II, n° 23 et 24, Cluj, le 7 et le 14 juin 1925, p. 396.

³ Cecilia Cuțescu-Storck, *Fresca unei vieți*, deuxième édition, Bucarest, Éditions Vremea, 2006, p. 284.

⁴ Marian Pruteanu, « Discursuri despre femeie în România dintre cele două războaie mondiale », in Alin Ciupală (coord.), *Despre femei și istoria lor în România*, Bucarest, Éditions Universitaires de Bucarest, 2004, p. 123; voir aussi Cătălin Turliuc, « Statutul juridic al femeii în dezbaterile constituționale de la 1866 și 1923 », in Cătălin Turliuc et Maria Nicoleta Turliuc (coord.), *Condiția femeii în societatea modernă*, Iași, Éditions Performantica, 2004, p. 71.

Du point de vue idéologique, c'est dans cette période que se produit le passage de l'étape théorique à celle de la propagande, dans l'idée de convaincre les fors décisionnels sur la nécessité d'approuver les droits civils et politiques, comme remarque Florence Rochefort dans son étude sur l'accès des femmes à la vie politique dans les sociétés occidentales⁵. Cette lutte est menée au moins sur deux fronts : d'une part il y a une action collective entreprise par les associations féministes, d'autre part, c'est l'action individuelle, conduite par la présidente de ces organisations.

Parmi les féministes françaises se manifeste « l'espoir d'un nouveau monde », où elles bénéficient de tous les droits, ceux politiques ayant le rôle fondamental, de sorte que l'accès au droit de vote « devient la priorité absolue ». En dépit des actions de plus en plus intenses et « visibles » en public, déroulées par les mouvements des deux pays, celles-là se maintiennent dans un certain cadre « timide » et « attentif » à l'image promue, la stratégie française, au moins, étant de convaincre les hommes en manifestant un « féminisme « féminin »⁶. Cette politique, adoptée par le féminisme « réformiste » français correspond à celui de la Roumanie où nous ne retrouvons que ce courant, défenseur de l'idée de créer une législation qui reconnaisse tous les droits dont les hommes bénéficiaient déjà. La tendance modérée, représentée en France par les féministes de religion catholique et celle radicale dont les quelques féministes sont attirées pour peu de temps par le communisme n'ont aucun correspondant dans le milieu roumain. Si nous parlions du catholicisme, celui-ci est faiblement représenté ayant en vue que notre pays est par excellence de rite orthodoxe et la tendance radicale ne pouvait pas apparaître dans une société profondément traditionaliste, au caractère religieux prononcé et hésitante à tout ce qui est nouveau. Ces facteurs en ont une forte influence et le mouvement réformiste qui est le seul chez nous, avec certaines tendances mais qui se manifestent à l'intérieur du « féminisme politique roumain », les différences venant des différentes perspectives de regarder les revendications.

Pourtant, les affinités d'entre les deux mouvements se retrouvent au niveau du programme, de l'organisation et même dans certaines formes de manifestation, beaucoup de perspectives abordées concernant des revendications qui ont le même écho et la même vision. Un autre aspect essentiel est la diversification des associations, l'élargissement du « spectre politique » du féminisme, ce qui se produit chez nous aussi, avec certaines nuances.

⁵ Florence Rochefort, « L'Accès des femmes à la citoyenneté politique dans les sociétés occidentales. Essai d'approche comparative », in Michèle Riot-Sarcey (dir.), *Démocratie et représentation*, Paris, Éditions Kimé, 1995, p. 23. Voir aussi Alexandra Petrescu, « Le féminisme roumain et le vote universel entre les deux guerres », in *Studia Politica. Revista Română de Știință Politică*, vol. III, n° 3, Bucarest, septembre 2003, p. 791.

⁶ Christine Bard, *Les filles de Marianne. Histoire des féminismes, 1914-1940*, Paris, Fayard, 1995, p. 127- 128.

L'implication sur le plan international représente un autre élément commun des deux mouvements, la Roumanie récupère après 1921, le moment de la création du Conseil National des Femmes Roumaines (CNFR) et de son adhésion au Conseil International (CIF), le terrain perdu par rapport à la France, fait affirmé par les féministes françaises-même qui ont visité notre pays et ont constaté le progrès rapide accompli en seulement deux années.

L'achèvement de l'objectif national a imposé aux associations et aux organisations féministes l'adaptation des programmes aux nouvelles réalités, l'UFR se confrontant dans ce sens-là avec le problème de l'extension de ses objectifs, de ceux centrés sur la charité à ceux de l'émancipation complète de la femme par la demande des droits civils et politiques. L'AECPPFR a attaqué dès le début les objectifs féministes, en représentant la tradition et l'expérience du féminisme roumain jusqu'à ce moment-là, ce qui montre la maturité du mouvement, fait reflété aussi par l'affirmation de plus en plus forte de toutes les organisations en plan international.

Chapitre 1

L'intégration, l'organisation et le développement du mouvement

Après l'Unité, on a essayé la coordination des efforts des femmes des provinces unies avec ceux du mouvement du Vieux Royaume pour construire une solidarité qui conduise vers l'objectif commun de l'émancipation complète de la femme. Le concept de *solidarité*⁷, observé chez beaucoup de féministes, constitue un mot clef du discours d'émancipation de cette période, misant sur la persévérance et la force d'un groupe féminin dans l'accomplissement des objectifs.

Dans les premières années d'après la guerre, le trait principal de l'évolution du mouvement féministe est l'aspiration vers l'intégration, la réorganisation et l'unification des cadres du mouvement, en tandem avec la préoccupation générale pour la solidarisation autour d'un programme féministe étendu, qui inclut la revendication des droits civils et politiques. La réalisation de ce desideratum est commencée par la création d'AECPPFR qui comprenait aussi des féministes de la Transylvanie, la Bucovine et la Bessarabie, en refuge à Iași, ce qui montre l'unité de pensée du mouvement et le désir de transgresser cette unité sur le plan de

⁷ « Pour ce deuxième but [le travail collectif à la mission féministe], il faudra être très bien organisées, parce que le bien de la société ne peut pas être accompli que par la plus grande *solidarité* ; unité en vision et en esprit... Par la *solidarité* nous pourrons organiser et multiplier la force nécessaire pour réaliser les réformes auxquelles nous aspirons. Un corps solidaire influence fortement l'opinion publique et obtient les changements qu'il préconise. » Maria C. Buțureanu, « Scopul Asociației », in *Buletinul trimestrial al Asociația pentru emanciparea civilă și politică a femeilor române*, 1^{er} année, n° 1, Iași, janvier 1919-1920, p. 7.

l'organisation. Cette association représente au cadre de l'orientation féministe des années vingt la tendance réformatrice du mouvement, celle modérée étant assumée par l'UFR. Le retour à leurs domiciles a eu une grande importance dans la perspective de l'extension territoriale de l'association, par la création des filiales, dans l'idée d'attirer de plus en plus la population féminine⁸.

En Bessarabie, Elena Alistair a essayé d'obtenir une coordination de l'activité féministe de cette province avec celle du Vieux Royaume, dans la perspective de la solidarité qui devait exister et conduire vers l'accomplissement des objectifs d'émancipation de la femme. Par conséquent, cette dirigeante a participé aux Congrès de l'Association de Iași et Bucarest, en qualité de représentante des femmes de sa province, en commençant avec l'établissement d'une liaison avec Alexandrina Gr. Cantacuzino, qui a soutenu la constitution d'une filiale des sociétés du Vieux Royaume dans les autres provinces⁹.

Les tendances d'intégration du mouvement s'observent dans la démarche de fondation en Bessarabie de nombreuses filiales des sociétés de femmes « à prétention d'audience au niveau national » : la filiale de la Réunion des Femmes Roumaines, dirigée par Eleonora Halippa (en novembre 1919), celle de la SONFR, organisée par Iulia Siminel-Dicescu et celle de l'AECPPFR¹⁰. Maria Baiulescu, la présidente d'UFR a envoyé 20 lei à la nouvelle filiale SONFR, fondée à Chișinău, somme destinée à mettre les bases du premier fond de la société « pour réveiller et cultiver le sentiment national roumain », comme nous apprenons d'une lettre de remerciement envoyée au comité de la section de la Bessarabie en août 1918¹¹.

Alexis Nour, dans son article sur le féminisme d'au-delà du Prut, exprime pourtant son doute sur la réalisation de cette intégration, ayant en vue « les pièges d'ordre général » qui barrent la route de cette collaboration et déterminent l'oppression de l'attraction de ces éléments au mouvement féministe de la Roumanie.

« La femme instruite de la Bessarabie, roumaine – moldave ou d'autre nationalité – a été éduquée jusqu'en 1918 en russe, très peu dans le sens national russe et beaucoup dans le sens de la culture générale russe dénationalisante et uniformisante. Cette femme appartient à une société vaste semi-russe, semi-internationale des villes de la Bessarabie qui s'oppose aujourd'hui silencieusement à l'œuvre de la roumainisation, regardant toute nationalisation comme une œuvre inférieure. »¹²

⁸ ANIC, fond Constantin Meissner, dossier XI/35, ff. 6-14.

⁹ Ghizela Cosma, *Femeile și politica în România. Evoluția dreptului de vot în perioada interbelică*, Presse Cluj-Napoca, Universitaire de Cluj, 2002, p. 23-24.

¹⁰ *Ibid.*, p. 24-25.

¹¹ *Maria Baiulescu (1880-1941). Corespondență*, édition soignée, introduction, notes et indices par Ruxandra Moașa-Nazare, Bucarest, Éditions Ars Docendi, 2001, p. 158.

¹² Alexis Nour, « Feminismul de peste Prut », in *Acțiunea feministă*, I^{er} année, n° 4, Piatra-Neamț, le 15 juin 1919, p. 1.

De plus, comme nous avons mentionné dans la première partie, la femme de la Bessarabie bénéficiait déjà à ce moment-là (pas pour longtemps) de l'application du principe de l'égalité des femmes, ayant des droits politiques, venu de la Russie à la suite du déclenchement de la révolution de 1917. Même dans ces conditions, on voulait des rapports directs entre les associations du Vieux Royaume et les cadres féministes de cette province, parce que le féminisme « n'est pas une politique de parti et a des traits internationaux », toutes les femmes pouvant collaborer sur la base du « féminisme universel ». Un autre bénéfice de cette collaboration aurait été la sortie de l'isolement des sociétés des femmes roumaines instruites de la Bessarabie dans un nombre assez restreint dans le milieu urbain et très faible représenté dans le milieu rural, où prédomine « la masse féminine misérable » et pas instruite¹³.

Les années suivantes constituent une période de lutte, de sortie plus prononcée dans l'espace public et dans ce sens-là, les membres de la filiale de l'AECPPFR de Bucarest initient une ample série de conférences publiques, avec la participation des personnalités culturelles et politiques, qui avaient comme thème de discussion « l'importance du mouvement féministe dans la consolidation de la Roumanie achevée »¹⁴. Par ces actions on voulait attirer l'attention publique et celle des politiques pour la cause féministe. « Les hommes de toutes les classes dirigeantes », par les mémoires rédigés et par la propagande faite, ont constaté que le féminisme « s'est mis sur un terrain fort scientifique » et, par conséquent, ils ont commencé lui accorder une plus grande attention. Parmi les politiques qui ont exposé leurs opinions de soutien des idées féministes de la tribune même de l'Association de Bucarest nous mentionnons I. Theodorescu, Polizu-Micșunești, P. Negulescu. Ces personnalités, pas très nombreuses, considéraient que le moment est venu pour accorder le droit de vote aux femmes aussi, idée qui, comme nous le constaterons, n'était pas partagée par la plus grande partie des politiques, considérée inopportune et du domaine du futur.

Concomitant avec les actions de l'association, en Transylvanie, le principal noyau du mouvement féministe est représenté par l'UFR, c'est-à-dire l'ancienne Union Générale des Femmes Roumaines de l'Hongrie qui comprenait plus d'une moitié des réunions de femmes. Dans les conditions de l'achèvement de l'unité il apparaît le problème de l'adaptation des programmes aux nouvelles réalités, le passage de l'activité centrée sur des objectifs philanthropiques, charitables et culturels à une extension vers un programme féministe et la remise en question de ses moyens d'action, en même temps que l'unité d'action au niveau

¹³ *Ibid.*

¹⁴ Otilia Dragomir, Mihaela Miroiu (ed.), *Lexicon feminist*, Iași, Éditions Polirom, 2002, p. 216.

national¹⁵. Les nouvelles filiales de certaines associations d'au-delà des montagnes ont été créées prioritairement dans la zone des sociétés confessionnelles, qui représentaient la moitié des réunions fédérées et, dans cet espace, ont été fondées des sociétés des féministes orthodoxes, comme sections de la SONFR. Celle-ci avait en 1923-1924, conformément au rapport du comité central, 28 filiales dans le Vieux Royaume auxquelles nous ajoutons celles d'Arad, Târgu-Mureș, Cluj, Sibiu et Sebeș¹⁶. Nous apprenons la fondation d'une filiale de l'AECPPFR à Brașov dans le procès verbal de la séance de constitution, du 10 août 1919, où on en a consigné la formation du comité d'initiative de Brașov, après l'appel lancé par la présidente de la section de Bucarest, Ortansa Satmary-Brăneanu. Celle-ci, rentrée de Sibiu, où elle avait mis les bases d'une nouvelle filiale, lit « L'appel des sœurs roumaines du Vieux Royaume aux sœurs des terres libérées », par lequel elle conseille les féministes de soutenir le « droit de vote » énoncé à Alba-Iulia, en leur offrant tout son soutien, et un mémoire qui allait être présenté à la Constituante¹⁷.

D'autres initiatives de fonder de filiales de l'Association et d'autres sociétés charitables n'ont pas bénéficié du soutien et de la réussite à cause d'au moins deux raisons : l'activité des réunions centrée sur des actions charitables et culturelles, d'une part, et, d'autre part, l'hésitation de l'Union par rapport à l'extension des objectifs jusqu'à la revendication des droits politiques et l'engagement d'une stratégie plus radicale de l'Association. Il y en a eu une seule exception représentée par la Société pour la Protection des Orphelins de Guerre de Iași qui s'est étendue par la formation de comités régionaux à Sibiu et à Cluj, continués par des comités dans les départements et les communes partout en Transylvanie, obtenant des subventions de l'état grâce à cette diversification¹⁸.

1.1. Les deux tendances du féminisme roumain

Comme Alexandra Petrescu et Ghizela Cosma mentionnent dans leurs études, au cadre du mouvement féministe pendant les premières années d'après la guerre se préfigurent

¹⁵ Ghizela Cosma, « Aspecte privind mișcarea feministă din România în perioada interbelică. Anii '30 », in Idem, Virgiliu Țărău (coord.), *Condiția femeii în România în secolul XX. Studii de caz*, Cluj, Éditions Presse Universitaire de Cluj, 2002, p. 82-83; voir aussi *Anuarul Uniunii Femeilor Române ...*, p. 5-7.

¹⁶ *Societatea Ortodoxă Națională a Femeilor Române. Dare de seamă a comitetului central nov. 1923-nov. 1924*, Bucarest, 1926, p. 49; Alexandrina Gr. Cantacuzino, *Cincisprezece ani de muncă socială și culturală. Discursuri, conferințe, articole, scrisori*, Bucarest, Typographie Roumaine, 1928, p. 11-12.

¹⁷ Entre les participantes à la séance nous mentionnons : Maria Baiulescu, « initiatrice reconnue de tant de sociétés », Lia Dima, C. Pușcariu, Octavia Dr. Stinghe, Elena Ciurea, M. Burduloi, Cornelia Laițcu, Dorica Pușcariu, Leontina Popescu, Elena Neagușiu, Elena Priscu et M. Popescu (née Bogdan), en qualité de secrétaire. *Maria Baiulescu (1880-1941)*, p. 173-175.

¹⁸ Ghizela Cosma, *Femeile și politica ...*, p. 26.

deux types de discours féministe : l'un modéré¹⁹, représenté par l'UFR, groupement présidé jusqu'en 1935 par Maria Baiulescu, qui se montrait retenue en ce qui concerne les changements « des dimensions traditionnelles de l'existence de la femme », en soutenant un activisme surtout culturel et philanthropique ; un autre, réformiste²⁰, débattu et soutenu pendant toute la période d'entre-deux-guerres par les dirigeantes de l'Association. Il faut préciser qu'après le congrès de l'UFR de 1925 et après avoir constaté la tactique adoptée par les politiques, qui n'étaient pas disposés à mettre en pratique l'article 6 de la Constitution, cette fédération renonce à la tendance modérée et se rallie à celle réformiste, en soutenant le programme promu par l'AECPPFR.

L'Association soutenait un programme féministe avec des revendications étendues, exaltant l'idéal de la femme indépendante du point de vue économique et personnel, émancipée en tous les aspects, même si cela implique des changements sur le plan familial²¹. Créée à Iași avant la fin de la guerre, à sa constitution ont participé des membres des autres associations aussi, en refuge, comme la présidente de l'UFR, Maria Baiulescu, ce qui en est assez intéressant, ayant en vue qu'à son retour à Brașov elle « revient » à l'attitude modérée. Par son programme et par les actions sans précédent qu'elle entreprend pendant les années vingt, cette organisation représente le courant réformiste du mouvement et les objectifs promus sont beaucoup étendus par rapport à la période antérieure. L'organisation avait en vue une double action : son activité se dirige vers la direction culturelle et éducative de la femme, mais aussi vers celle sociale et politique. Sa principale mission est, comme nous nous rendons compte du titre, le « gain du suffrage universel des femmes, pour les corps législatifs et pour les conseils des départements », l'obtention des droits civils, auxquels nous ajoutons le combat des préjugés et des dogmes, l'obtention de l'accès à toutes les professions et la réglementation du travail des femmes en les dirigeant vers le commerce et les métiers,

¹⁹ Sur cet aspect, Elena Pop Hossu-Longin soulignait: « J'admets que l'esprit du temps réclame ses droits sur tous les terrains, pourtant je considère qu'il est un grand malheur pour un peuple jeune, en formation, de secouer le sanctuaire de la famille et essayer de faire sortir la mère et l'épouse roumaine dans les arènes des luttes sociales et politiques. [...] Nous avons besoin des mères et épouses cultes et pieuses, maîtresses de maison actives et sages, qui éduquent et guident les futures générations pour la gloire de la patrie achevée et des épouses qui partagent, comme des véritables partenaires de vie, les difficultés avec les hommes si expérimentés et fatigués de nos jours. », Elena Pop-Hossu Longin, « În chestia feminină », in *Transilvania*, année LI, n° 11, Sibiu, novembre 1920, p. 900-901.

²⁰ Calypso C. Botez, « Problema feminismului. O sistematizarea a elementelor ei », in *Arhiva pentru știința și reforma socială*, année II, n° 1-3, Bucarest, avril-octobre 1920, p. 28-84.

²¹ Ghizela Cosma, *Femeile și politica ...*, p. 27-28; Alexandra Petrescu, *Femeia în imaginarul politic*, Bucarest, Éditions Ars Docendi, 2008, p. 18-19.

l'éducation pour « le travail social et la vie civique », le combat de l'analphabétisme, de l'alcoolisme, de l'ignorance²².

En grand, le programme comprenait les étapes suivantes : « *La morale publique, Éducation, Assistance publique et privée, Hygiène sociale, Le Travail des femmes, Le Problème économique, La Constitution légale* », où toutes les sections allaient être attaquées conformément à un plan qui prévoyait, en premier lieu, l'effectuation d'une recherche sur le problème, faire le « contour » de « ce qu'il devrait être » et établir les mesures qu'il faut entreprendre. Les moyens d'action sont divisés en quatre sections : *scientifique, sociale, culturelle et politique*, toutes supposant « le réveil de l'esprit d'initiative de la femme » de tous les milieux, par des cours systématiques et « des populaires » veillées, des conseils pour la lecture, des fêtes et des distractions éducatives. Concomitant, on entreprend aussi une intense propagande pour l'accomplissement de tous ces aspects « par des publications, des articles de journal, des manifestes, des réunions publiques, des conférences et des congrès », ayant le rôle d'attirer et de convaincre les politiques, spécialement, et l'opinion publique, en général, sur la cause féminine²³.

Pour l'accomplissement de ce programme complexe par l'intermédiaire des moyens énoncés, « les principes les plus rationnels et les plus démocratiques » allaient tenir « du guide » en désirant plus d'ordre dans l'administration des intérêts collectifs, plus de méthodes dans l'effectuation des actions. « Toutes les discussions seront faites avec le plus grand calme et avec toute l'objectivité dictée par les bonnes intentions et absolument désintéressés, en gardant en même temps le respect mérité par les opinions de nos semblables. Le culte de la vérité sera notre devise. »²⁴

Lorsque les dirigeantes de l'Association ont manifesté un activisme social sans précédent et une détermination dans le soutien des revendications de l'émancipation, les féministes du cadre de l'UFR plaidaient pour la modération et pour l'émancipation graduelle, toujours par des réformes, en considérant que la femme de la Roumanie n'était pas prête pour tous les droits réclamés. L'activisme féminin eu en vue par les modérées se situait plutôt sur le plan culturel et charitable, leurs appels visaient, en premier lieu, une action au niveau de l'élite, concentrée sur les problèmes des femmes besogneuses, des celles des cartiers des banlieues et des paysannes²⁵.

²² Maria C. Buțureanu, *Asociația pentru emanciparea civilă și politică a femeilor române. Buletin trimestrial*, année I, n° 1, Iași, janvier 1919-1920, p. 5-7.

²³ *Ibid.*, p. 7-8.

²⁴ *Ibid.*, p. 8-9.

²⁵ Ghizela Cosma, *Femeile și politica ...*, p. 28-29.

Cette différence d'opinions se retrouve aussi en ce qui regarde l'approbation des droits politiques, la participation des femmes à la vie politique et la stratégie à suivre au cadre du mouvement d'émancipation de la femme. Lorsque les membres de l'Association ont déroulé, jusqu'à la votation de la Constitution, une intense campagne de propagande en vue de l'approbation du droit de vote, l'UFR ne s'est pas manifesté dans l'idée de partager ce programme, ne réagissant pas aux décisions du Conseil Dirigeant qui retardait l'inscription des droits politiques promis aux femmes de Alba-Iulia. Plus qu'illustrative en est la constatation de Valentina Focşa, la directrice de la filiale de l'Association de Piatra-Neamţ et des revues *Acţiunea feministă* et *Foaia gospodinelor*²⁶ (un journal adressé aux femmes des villages qui étaient sous la responsabilité de l'Association des cercles de maîtresses de maison), qui formulait une conclusion sur l'état du féminisme en Transylvanie, observé lors d'une tournée de propagande :

« Je retiens de ma mission que le féminisme roumain ne trouvera pas longtemps en Transylvanie un terrain favorable au mouvement dans le sens réel du mot. Peut-être l'unification de la loi civile qui mènerait la femme transylvaine dans une situation civile inférieure à celle de jusqu'au présent, et bénéficiant aujourd'hui d'une situation civile supérieure à celle de chez nous [le Vieux Royaume] qu'elle apporte une perturbation plus manifeste »²⁷.

D'un brouillon d'une adresse rédigé par Maria Baiulescu et destinée à l'organisation centrale de l'AECPPFR, par laquelle on annonce les noms des 12 femmes qui composent le comité d'initiative de la filiale de Braşov, nous apprenons aussi la décision des militantes de ne s'engager pas dans des luttes politiques à cause des « passions » électorales existantes à cette date-là en Transylvanie et dans lesquelles elle ne voulaient pas s'impliquer²⁸. En observant cette attitude des féministes de cette région, nous comprenons pourquoi le mouvement des femmes n'était pas vu par celles-ci comme contestataire, ce qui détermine une attitude combattive, mais comme un mouvement d'éducation de la population féminine en vue de son intégration dans la vie sociale et politique.

²⁶ Une feuille adressée aux femmes des villages, se trouvant sous la responsabilité de l'Association des cercles de maîtresses de maison.

²⁷ *Lumina femeii*, année II, n° 3, Cluj, 1921, p. 115.

²⁸ L'Idée est exprimée de la façon suivante: « Ce Comité ne peut pas avoir une activité prononcée (souligné dans le texte), seulement en attendant les éclaircissements apportées par la Constitution sur notre sort (souligné dans le texte) à cause des troubles des principes politiques. La Transylvanie est de nos jours un foyer de passions politiques et électorales de sorte qu'il est mieux que la femme en soit à côté ». *Maria Baiulescu (1880-1941)...*, p. 176-177.

La Ligue des Droits et des Devoirs de la Femme

Comme nous l'apprenons du Bulletin AISF *Jus suffragii*, où nous trouvons un rapport sur la situation du mouvement féministe de la Roumanie de l'année 1920, rédigé par Eugenia de Reuss Ianculescu, immédiatement après la guerre, en février 1919, l'action suffragiste est reprise par l'organisation des meetings, des débats et des réunions « chaque mercredi, au domicile de la présidente et chaque samedi, à l'Université et dans la grande salle du Sénat ». L'activité déroulée supposait aussi de coller des affiches dans la ville (dans lesquelles on pouvait lire « Nous, les femmes, demandons le droit de vote. Ce droit a été donné même aux hommes sans des études »), de vendre le journal officiel de la Ligue (*Drepturile femeii*), de distribuer des imprimés avec la présentation de la Ligue aux congrès, aux réunions politiques et d'envoyer des « lettres-circulaires » à tous les cercles politiques par lesquelles leurs membres étaient invités à participer aux meetings féministes. Il y est précisé aussi que des représentantes de la Ligue ont participé aux séances des ces cercles, où elles ont pris la parole pour promouvoir leur cause. Une autre initiative pour la promotion des idées féministes est l'organisation d'une série de « Thés d'après-midi » pendant lesquels il y avait des discussions sur le droit de vote et ses implications, des « discours suffragistes » suivis de productions musicales ou théâtrales²⁹.

La présidente de la Ligue témoigne que le problème féministe est intéressant « en général » pour l'opinion publique, pour tous les partis politiques, y comprenant aussi leurs programmes, comme par exemple l'article sur l'approbation des droits aux femmes, partiels ou intégraux, à l'initiative du Parti Libéral, qui la transforme dans une loi qui reconnaisse aux femmes la possibilité de faire part des conseils municipaux, par la cooptation et non pas par l'élection. Parmi les femmes « conseillères » sont mentionnées « Elena Rmniceanu (l'ancienne dame d'honneur de la Reine), Madame Tassy, à Bucarest, Madame docteur Gavrilescu, à Roman, Madame docteur Turcanovici à Târgu-Ocna et Madame Marras à Vaslui »³⁰.

La ligue maintient l'action féministe philanthropique constante comme nous apprenons dans son rapport d'activité de 1922, qui n'est « qu'une continuation de l'activité des années précédentes sous la même forme de manifestation : des réunions et des conférences pour faire connaître les principes féministes ». Il y a eu des réunions publiques presque chaque semaine, pendant toute l'année, au cadre desquelles plusieurs féministes et

²⁹ Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (BDIC), Nanterre, fond Duchène, dossier Féminisme 1916-1940. Coupures de presse, nr. 319/2, f. 395.

³⁰ *Ibid.*

même des « hommes féministes » ont soutenu des conférences et des discours occasionnels. Nous pouvons en mentionner Eugenia de Reuss-Ianculescu, la présidente de la Ligue, onze fois, Calypso Botez, la présidente du CNFR, Ella Negruzzi, Veturia Mileva-Marcovici etc. une ou plusieurs fois ; parmi les hommes, Dr. Popescu-Hagiul, le vice-président de la Ligue et l'avocat Alexandru Mavrojani. On présente aussi des informations sur la fondation d'une nouvelle filiale, par un procès verbal signé par 74 personnes, celle de Ploiești, sous la direction de Dr. Alexandra Stoica³¹.

Dans un mémoire adressé aux corps législatifs au cours de l'année 1925 nous apprenons les principales revendications du groupement, qui se centrent autour de plusieurs problèmes qui regardent directement la vie et l'activité des femmes. Par exemple, nous mentionnons la modification des lois par la suppression des restrictions d'ordre juridique et civil, des droits égaux des deux parents sur les enfants, « l'indépendance économique de la femme mariée », l'admission dans toutes les professions libérales, les chambres de commerce, l'administration des sociétés, des banques, l'application du principe « au travail égale, salaire égale », la lutte contre la prostitution, la recherche de la paternité, l'organisation des écoles agricoles et d'industrie pour les paysannes etc.³².

Conformément au rapport d'activité de l'année 1925, cette ligue est devenue personne juridique au mois de novembre de la même année, en arrivant d'un nombre de 100 membres au moment de la fondation à plus de 4000, ce qui montre l'élan du mouvement après la Première Guerre Mondiale. Les activités se déroulent sur plusieurs plans, toutes centrés autour du point 4 du statut, *le droit de vote*. Nous parlons aussi d'une activité sur le plan international, où on discute les questions du programme général, comme « les allocations des familles, la mère célibataire et l'enfant illégitime, l'unité morale, le travail égale, le salaire égale ». À la suite des débats on en a envoyé à Londres (le siège central de l'AISF) « des rapports très détaillés ». Concomitant, se déroulent de nombreuses actions sur le plan interne, comme la fondation d'un « foyer-école pour les filles des veuves de guerre qui n'ont pas été mises en possession des terres », l'organisation des rencontres publiques de comité et, à côté des autres associations, la création d'une section de la paix, l'organisation d'un village modèle, l'extension des enquêtes sociales dans les secteurs de Bucarest. À la fin du rapport on adresse des remerciements aux personnalités politiques et culturelles, aux journalistes pour le soutien accordé par les documents mis à disposition, pour les discours soutenus aux

³¹ Ștefan Păun, *Documente privind mișcarea feministă din România în perioada interbelică. Liga Drepturilor și Datoriilor femeii*, vol. I, Bucarest, Éditions Cartea Universitară, 2007, p. 106-107.

³² *Ibid*, p. 127.

réunions, pour les espaces accordés en vue de l'organisation des réunions et pour les articles sur l'activité de la ligue publiés. Nous en mentionnons : Iuliu Maniu, Caius Brediceanu, Ștefan Tătărescu, Dimitrie Dobrescu, Aurel Lazăr, les journalistes Ioan Vițianu, Socor et Brănișteanu³³.

Les idées essentielles qui transparaissent dans presque tous les documents d'archive sur cette ligue sont le désir de collaboration des associations pour l'accomplissement des revendications féministes, nous en trouvons de nombreuses adresses de coopération dans le plan des programmes et de la politique³⁴, l'implication dans les actions du mouvement féministe international et l'attraction de toutes les femmes, sans tenir compte de leur provenance sociale, dans le travail pour convaincre les fors législatifs.

La Ligue pour l'émancipation progressive de la femme – projetée et inachevée

Dans les années 1920-1921, il apparaît à Cluj une revue féministe *Lumina femeii*, dans les pages de laquelle s'est déroulé un intense et fort débat sur la stratégie à suivre pour l'émancipation de la femme, dans lequel l'AECPPFR s'est engagé aussi. Les initiatrices de la revue voulaient fonder une Ligue pour l'émancipation progressive de la femme³⁵, les articles y publiés étant représentatifs pour dessiner le contour du programme de cette association. « Les représentantes de l'opinion féminine vraiment roumaine » ont « une attitude nette » pour la voie du milieu, de l'équilibre, de l'harmonie qui correspond à l'élan qui se manifeste dans la société, car accorder le droit de vote aux femmes signifiant un « fardeau » pour le peuple roumain déjà bouleversé. Par conséquent, elles ne partagent pas les paroles de Valentina Focșa d'un article de fond publié dans *Acțiunea feministă* comme réponse à l'article « Datornițe nouă » du numéro d'août du journal *Lumina femeii*. Il est à remarquer qu'elles apprécient la tonalité de « profonde amitié et respect » et l'idée d'introduire dans les publications des polémiques objectives et non passionnées³⁶.

« *Nous n'hésitons pas dire à la revue Acțiunea feministă que bien que nous admirions l'enthousiasme avec lequel elles mènent la lutte commencée, pourtant nous regrettons profondément*

³³ *Ibid.*, p. 131-134.

³⁴ En février 1926, AECPPFR la filiale Craiova envoie une adresse à la présidente de la Ligue de cette localité en vue d'appliquer la nouvelle loi administrative. Par conséquent, le Conseil communal de Craiova, voulant « coopter trois femmes, immédiatement après l'élection du maire », recommande d'en rédiger une liste de femmes capables pour ces fonctions sans couleur politique. Pour cela, il demande à la Ligue de désigner quatre femmes maximum et de communiquer leurs noms en vue d'en établir la liste. Ștefan Păun, *op. cit.*, p. 171-172.

³⁵ Des pages du journal *Lumina* nous apprenons que « de nombreuses adhésions arrivent de tous coins du pays... nos dames n'hésitent pas à se relier à une idée, inspirée par le plus simple patriotisme... nous gagnons de plus en plus de confiance dans notre *programme modéré et prudent* [...] », *Lumina*, année II, n° 11, Cluj, le 1^{er} novembre 1921, p. 425.

³⁶ « O atitudine categorică », in *Lumina femeii*, année II, n° 10, Cluj, le 1 octobre 1921, p. 365-366.

qu'elles ne veuillent pas limiter leurs aspirations au cadre des possibilités qui ne sont pas désavantageuses aux intérêts du pays. Beaucoup de féministes nous ont témoigné qu'elles ont mis dans leur programme la demande extrémiste d'accorder le droit de vote à toutes les femmes, dans l'idée qu'en demandant beaucoup, elles obtiendront une partie de leurs revendications et en demandant peu, elles risqueraient de ne rien obtenir. »³⁷

Les féministes modérées considèrent ce procédé des « radicales » *malhonnête* et *manqué de pratique* parce qu'on demande des droits sans en être convaincus ou même contre les sincères convictions de beaucoup d'entre elles, cette attitude « exagérée » conduisant à la perte de la sympathie de remarquables hommes de culture et de politique. La conclusion à laquelle on arrive est que le mouvement féministe aurait plus à gagner si « toutes les femmes de travail », validées dans des différents domaines culturels et philanthropiques, se réunissaient autour « d'un drapeau modeste » mais ferme, modéré et sûr³⁸.

Certains soutenant de l'émancipation de la femme ont adopté une voie incorrecte parce que la femme roumaine n'y est pas prête ; elle arrive à peine à comprendre la conscience de sa propre valeur et de l'importance qu'elle a dans la société. De plus, sans tenir compte du métier choisi, de l'intelligence et du talent de chacune, la femme doit accomplir avant tout sa mission, c'est-à-dire celle de « épouse et mère, partenaire de vie et éducatrice, créatrice de l'avenir du peuple », parce que le fondement de chaque peuple est « la *famille*, et l'âme de la *famille* est la femme ». Dans ce sens-là, ce ne sont pas les écoles supérieures et les carrières qu'il faut promouvoir, mais l'apprentissage des connaissances théoriques et pratiques dans le domaine des activités domestiques et de l'éducation des enfants. L'auteure remarque le manque des *écoles de femmes* comme celles qu'on retrouve dans l'Occident, qui leur offrent une préparation sérieuse et pratique pour la vie, dans les conditions où il y a un grand nombre de lycées qui offrent seulement la possibilité de suivre une faculté, en déterminant chaque année l'apparition d'un surplus de licenciées et de fonctionnaires et trop peu d'écoles professionnelles³⁹.

La Ligue se prononce contre la demande des droits politiques, en poursuivant plutôt la promotion de la participation des femmes à la vie d'état, seulement si cette situation ne perturbait pas les autres devoirs, qui font partie de sa mission de mère et de maîtresse de maison. Par conséquent, elles sollicitaient des réformes graduelles, « basées sur la culture et la moralité personnelle », en réalisant de cette manière la préparation de « la masse féminine

³⁷ *Ibid.*, p. 366.

³⁸ *Ibid.*, p. 366-367.

³⁹ Valeria Tulbure, « Cum înțeleg emanciparea femeii », in *Lumina femeii*, I^{er} année, n° 3, Cluj, le 1^{er} décembre 1920, p. 196-199.

en vue des futures réformes »⁴⁰, en se centrant sur la paysanne, qui avait besoin d'une formation de la conscience pour accomplir ses devoirs et devenir un élément « précieux » dans la société⁴¹. Il y a aussi d'autres objectifs autour de ce but qui devraient configurer « la femme du présent » et la compréhension du « droit de la disposition de soi-même », l'admission dans des postes et des métiers égaux avec ceux de l'homme, la suppression de la prostitution, de l'alcoolisme, de la double morale⁴².

La lettre adressée par Sanda I. Mateiu, la directrice de la revue *Lumina femeii*, à Elena Meissner, a conduit à un débat sur la stratégie d'émancipation au cadre de l'AECPPFR, dont réponse donnée est dure et désapprobatrice :

« Vous prenez comme une réalité obtenue ce que nous considérons un idéal d'un programme entier, pour l'achèvement duquel nous luttons. Qui voyez-vous courant le plateau plein de droits intégraux après les femmes pour vous croire obligées à crier : N'en touchez pas, ne les prenez pas tous, nous les voulons mais tour à tour. Quelle indication avez-vous que nous sommes en danger de recevoir tous les droits tout à coup ? Vous voulez refuser des droits que personne ne se dépêche à offrir, mais pour l'approbation desquels nous luttons »⁴³.

En même temps elle lui porte à la connaissance qu'à la fondation de l'Association et à la formulation de son programme ont participé des personnalités féminines de toutes les régions habitées par des roumains, parmi lesquelles Maria Baiulescu, la présidente de l'UFR, de sorte que ses statuts étendus représentent « l'expression de la pensée de l'élite des femmes roumaines de partout qui se trouvaient à ce moment-là à Iași ». Elle rappelle aussi l'idée de l'unification de toutes les femmes, des « sœurs » des nouveaux territoires, parce que seulement par un caractère unitaire du mouvement féministe on peut achever les justes revendications. Intéressant à observer est le reproche apporté à cette Ligue de n'avoir pas essayé de demander conseil à l'Association qu'elle a attaquée plusieurs fois dans plusieurs numéros de la revue, et qui, par sa création, produit une « schisme » à l'intérieur du mouvement, en présentant les femmes divisées par des régions.

La présidente de l'association considère que « tous les droits viendront surement tour à tour ou tout de suite, d'après les circonstances » seulement après que « les femmes solidaires dans la lutte déjà commencée » obtiennent le droit de vote, de sorte qu'elles pourront décider l'accomplissement des lois qui regardent la femme et participeront au contrôle administratif de l'état. L'obtention de ce droit est considérée un objectif prioritaire

⁴⁰ *Lumina femeii*, année II, n° 9, Cluj, le 1^{er} septembre 1921, p. 343-347.

⁴¹ Valeria Tulbure, *op. cit.*, p. 199.

⁴² Elena Cădariu, « Femeia prezentului », in *Lumina femeii*, année II, n° 6-7, juin-juillet 1921, p. 264-266.

⁴³ ANIC, fond Constantin Meissner, dossier XI/32, ff. 85-86.

parce qu'il vient avec l'approbation de beaucoup d'autres mesures d'émancipation, comme conséquence du fait qu'il est demandé pour toutes les classes de femmes, puisque le « vote capacitaire » aurait favorisé les femmes minoritaires⁴⁴.

Après cette période de tâtonnements et de débats aigues sur la stratégie à suivre au cadre d'un mouvement féministe qui se voulait unitaire et solidaire, à la fin triomphe le point de vue de l'Association, qui refuse l'idée d'une émancipation graduelle et seulement de certaines catégories de femmes. Les arguments sur lesquels leur programme se penche sont présentés et expliqués de façon détaillée par Elena Meissner, comme nous découvrons dans un document personnel : la présence des revendications adoptées aussi dans les programmes féministes occidentaux ; elles représentent la volonté des roumaines de tous les territoires ; le manque d'éducation ne constitue pas un contre argument véridique, ayant en vue que tous les hommes n'étaient pas instruits et le fait que la sollicitation de l'émancipation intégrale pour toutes les femmes est un principe qui, dans un régime démocratique, ne peut pas conduire à l'imposition des conditions seulement à la population féminine⁴⁵.

Les débats des premières années d'après la guerre ont fini par l'extension du programme de l'Union, qui a été complété avec des revendications civiles et politiques, et par la garantie de la stratégie promue par l'orientation féministe réformiste⁴⁶.

1.2. Le Conseil National des Femmes Roumaines

Les tendances d'unification du mouvement et le besoin de se solidariser des associations et des organisations autour d'un organisme qui coordonne au niveau national l'action revendicative, dans les conditions du maintien de l'attitude conservatrice des fors législatifs, ont imposé la fondation, en Roumanie aussi, d'un Conseil National des Femmes (CNFR). « L'état de révolte symbolique des femmes qui s'unissent pour créer un groupe qui milite pour les droits politiques, juridiques et économiques » se retrouve dans cet organisme, conçu comme une fédération à laquelle adhèrent la plupart des associations, en conservant en même temps « l'autonomie et la liberté d'action » : « le CNFR respecte l'autonomie de toutes les sociétés y affiliées, ne se mélangeant pas dans leur organisation et dans leur direction, en établissant seulement une liaison entre elles en vue du progrès de la cause féminine »⁴⁷.

⁴⁴ *Ibid.*, ff. 87-88.

⁴⁵ *Ibid.*, ff. 89-91.

⁴⁶ Simona Stiger, « Ideologia mișcării feministe românești din Transilvania între educație și emancipare », in AMN Hist., Cluj-Napoca, 1987-1988, p. 1152-1153.

⁴⁷ *Statutul Consiliului Național al Femeilor Române*, Bucarest, Typographie de la Cour Royale F. Gobl et fils, 1922, p. 3.

Le but principal inscrit dans les statuts votés à Bucarest, le 8 juin 1921, était d'établir une « liaison de sympathie et de solidarité entre toutes les manifestations féminines et féministes de la Roumanie », tout cela pour l'amélioration des « conditions juridiques, économiques et morales de la femme, pour qu'elle puisse contribuer de mieux en mieux à la prospérité de la famille et de la société ». Dans une note explicative d'Elena Meissner nous en trouvons d'autres objectifs aussi : la représentation des intérêts de la femme roumaine devant le gouvernement, les corps législatifs, en vue de l'obtention d'une collaboration par laquelle les résultats des études et des enquêtes effectuées dans ses sections soient communiqués ; l'affiliation au Conseil International des Femmes (CIF) pour faire connaître l'activité féministe à l'étranger et pour entrer en contact direct avec le mouvement international et participer aux congrès organisés périodiquement⁴⁸. (voir l'Annexe 4)

Les rapports avec le mouvement féministe français ont été réalisés par l'intermédiaire de la secrétaire pour la correspondance externe, la princesse Callimachi, qui « pendant un récent voyage à Paris, a contacté au nom du CNFR le CNFF »⁴⁹. Quelques informations s'en retrouvent aussi dans les discours d'Alexandrina Gr. Cantacuzino sur le fait que la fondation de cet organisme féministe en Roumanie s'est fait par le soutien moral de la féministe française Avril de Sainte-Croix.

En ce qui concerne le choix des membres du bureau il y a eu plusieurs discussions, parce que la proposition de Bucarest n'avait en vue aucune membre de l'AECPPFR comme déléguée au Conseil. Dans ces conditions, de l'adresse sur la délégation envoyée par l'association à Bucarest, nous apprenons qu'on voulait faire plusieurs modifications au cadre des statuts qui auraient permis une extension du nombre des déléguées ayant des fonctions dans le Bureau. On sollicitait d'ajouter parmi les vice-présidentes Elena Meissner et Maria Baiulescu, lorsque Maria Pop, Sanda Filliti et Maria Petrovici devaient participer comme secrétaires « externe, interne et parlementaire »⁵⁰. Quoique ces modifications sont appliquées dans le comité provisoire⁵¹, elles n'apparaissent plus dans celui définitif et à la fin est maintenue la variante proposée initialement par les féministes de la capitale.

Il y avait la possibilité de deux systèmes d'organisation, chacun longuement débattu. L'un centralisé, auquel les sociétés de tout le pays devaient s'affilier et dépendre « directement et sans l'intermédiaire de la centrale », situation qui aurait conduit à un nombre de 96 vice-présidentes. Celles-ci, loin du centre, n'auraient pu faire aucune activité ni avoir

⁴⁸ ANIC, fond Constantin Meissner, dossier XI/39, ff. 31-32.

⁴⁹ *Ibid.*, f. 29.

⁵⁰ *Ibid.*, f. 11.

⁵¹ *Ibid.*, f. 22.

aucune influence au comité central. L'autre, basé sur le principe de la décentralisation, prévoyait la constitution d'un organe directeur, intitulé comité exécutif, qui allait être formé d'une délégation égale comme nombre pour tous les centres ou les comités régionaux. Le deuxième système, après de longues discussions, parfois animées, comme nous apprenons des documents d'Elena Meissner, est celui adopté et soutenu par l'UFR et l'AECPRF. Initialement, il est conçu avec un nombre de sept centres, Braşov, Bucarest, Iaşi, Craiova, Galaţi, Chişinău et Cernăuţi. À la fin, on a considéré que les centres d'Iaşi, Chişinău et Cernăuţi peuvent fusionner à base d'une entente, en formant un seul centre, avec le siège à Iaşi. Chaque centre ou région allait représenter la fédération de toutes les sociétés de chaque zone, conduite par un comité régional, formé des déléguées envoyées par chaque comité au niveau des villes. La présidente de chaque comité régional devenait légitimement vice-présidente dans le comité exécutif central. Le Bureau était choisi d'entre les membres du comité central, comprenant une présidente générale, un nombre de vice-présidentes égal au nombre de centres qu'il y en avait, une secrétaire générale, deux secrétaires et une caissière⁵².

Comme nous apprenons de son statut, publié en 1922⁵³, on y précisait qu'on admettait « n'importe quelle société culturelle ou de bienfaisance où la plupart des membres sont des femmes, sans différence ou confession [...], composée d'au moins 20 membres » ayant une ancienneté d'au moins 2 années, l'affiliation en engageant toutes les filiales. On acceptait, bien sûr, des syndicats et des coopérations mixtes, à condition qu'il existe un groupe distinct d'au moins 25 femmes, et, exceptionnellement, des membres individuels d'honneur, auxiliaires ou donateurs, à la suite des services importants apportés à la cause féministe⁵⁴. (voir l'Annexe 5)

Son assemblée générale, avec une réunion annuelle, comprenait entre les représentantes ayant droit de vote, les présidentes des sections locales, organisées dans chaque capitale de département, la fédération d'au minimum quatre sociétés ; entre une et trois déléguées de toutes les sociétés affiliées (celles organisées dans des filiales ayant le droit d'un vote pour chaque filiale) ; le président des commissions permanentes ; les membres du comité exécutif et les membres fondatrices. Il faut mentionner la division de l'activité en dix sections, d'après le modèle du CIF, parmi lesquelles celle de l'hygiène, du suffrage, du travail et de l'unité morale sont permanentes, leur président désignant ses collaboratrices, approuvées après par le comité exécutif.

⁵² *Ibid.*, ff. 32-33.

⁵³ ANIC, fond familial Cantacuzino, dossier 49/1922, ff. 3-7. Un brouillon des statuts se retrouve aussi aux ANIC, fond Constantin Meissner, dossier XI/39, ff. 14-18.

⁵⁴ *Statutul Consiliului Național ...*, p. 3-4.

Le 8 juillet 1922, après une année de la fondation, la présidente du CNFR, Calypso Botez fait connaître la structure du Bureau et les statuts de ce for international à la présidente du CIF, dans une lettre officielle, dont l'entête est « Le Conseil National des Femmes Roumaines, le Secrétariat pour les Affaires Externes ». C'est comment nous apprenons la structure définitive du Bureau : présidente, Calypso Botez ; vice-présidentes, Alexandrina Cantacuzino, Zoe Romniceanu et Ianculescu de Reuss; secrétaire générale, la princesse Callimachi; secrétaires, Ecaterina Cerkez, E. Dimescu, Col. H. Stângaciu; caissière H. Panaitescu. Les responsables des commissions permanentes étaient : Dr. H. Manicatide-Venert, pour la commission d'hygiène, Dr. H. Nanu-Paşcanu, pour celle de l'unité morale, Ella Negruzzi, à la législation, Alexandrina Cantacuzino, la présidente générale des sections travail et suffrage et Alexandra Floru, à l'éducation et à l'instruction. Elena Văcărescu et Elena Romniceanu sont désignées déléguées pour les affaires étrangères⁵⁵.

Comme nous découvrons dans une adresse envoyée à Olga Sturdza, au cours du mois de juillet de l'année 1921, par l'entremise de Cornelia Emilian, la secrétaire pour les affaires internes de CNFR, celle-là est informée de sa désignation en qualité de vice-présidente, mais elle n'accepte pas la fonction qu'avec quelques conditions comme la présence dans le bureau d'un nombre égal de déléguées de Iași et de Bucarest, sans vouloir « ignorer Elena Meissner et les membres du comité de l'AECPPFR de laquelle elle faisait partie, que déléguée par elles »⁵⁶. Pourtant, Olga Sturdza considérait qu'il fallait avoir en vue un certain profil social et culturel des féministes qui allaient être nommées dans la fonction de vice-présidente :

« Les vice-présidentes seront généralement des personnalités féminines parmi les plus cultes, qui non seulement qu'ont travaillé dans des sociétés de bienfaisance, mais qui représentent quelque chose par elles-mêmes et par leur culture. À la constitution du Conseil National, le Bureau devra tenir compte aussi des propositions des Comités des sociétés féministes, qui, par leur activité, ont contribué à la propagation du mouvement féministe »⁵⁷.

En réunissant toutes les sociétés féministes importantes, cette fédération représente une fraternité qui oblige chaque membre de déposer un serment identique à celui du CIF : « Fais à autrui ce que tu veux qu'il te fasse ». Alexandra Petrescu considère que, par sa structure de l'organisation et par ce serment, la fédération représente « le premier modèle féminin autoritaire ». Ayant en vue « les tendances de politisation » du Conseil, l'auteure le compare même avec un « embryon de parti » conçu et composé de la fusion des associations

⁵⁵ Calypso Botez à la présidente CIF, Bucarest, le 8 juillet 1922, in Centre d'Archives pour l'Histoire des Femmes (CARHIF), Bruxelles, dossier 929, f. 4. Voir aussi ANIC, fond Constantin Meissner, dossier XI/39, f. 4.

⁵⁶ ANIC, fond Constantin Meissner, dossier XI/39, f. 10.

⁵⁷ *Ibid.*

féminines et féministes. « Le pouvoir féminin crée un appareil bureaucratique formé d'un bureau, un comité exécutif et une assemblée générale »⁵⁸, où s'institue une hiérarchie où « la voix de la présidente est prépondérante » comme nous retrouvons dans le statut.

Le CNFR, ayant quatre filiales et auquel joignent plus de 30 associations⁵⁹, devient vite un véritable « parlement de la femme », en adoptant une organisation d'après le modèle des autres pays membres dans CIF et en s'adaptant aux conditions spécifiques du contexte social politique d'après l'unité. Ce for féministe se proposait d'obtenir une émancipation intégrale de la femme « par une réelle, édificatrice action d'organiser son travail et son utilité dans la nouvelle vie sociale ». Constanța Hodoș, en 1927, considère sa création un moment important dans le mouvement féministe, qui a contribué beaucoup au « relèvement » du prestige de la femme roumaine dans l'idée de l'émancipation. Conformément à cette féministe, la réussite du mouvement ne pouvait pas être obtenue « seulement avec des protestes brouillards contre l'injustice faite », mais par une action énergique et organisée, avec un profond caractère unitaire, en montrant la solidarité et le pouvoir des femmes roumaines⁶⁰.

Calypso Botez a soutenu dès le début que le nouveau organisme avait en vue les intérêts vitaux de toutes les femmes, sans tenir compte de leur catégorie sociale. Par conséquent, le CNFR a refusé la séparation des femmes à partir des critères de classe sociale promue par l'Internationale Communiste, et a milité pour l'association des « efforts du mouvement féministe avec ceux des autres mouvements démocratiques du pays ». Dans ce sens-là, il est important de mentionner la collaboration avec la Fédération Internationale Féminine du Travail, fondée en octobre 1921, à Genève⁶¹.

Dans les années 1921-1923 ce for a concentré « toutes les manifestations féminines et féministes de la Grande Roumanie » en vue de l'adoption, dans la nouvelle Constitution des droits intégraux civils et politiques de la femme, son évolution ultérieure montrant l'insuccès de la mise en pratique de son principal desideratum, celui de représenter toutes les associations de femmes de l'espace roumain.

⁵⁸ Alexandra Petrescu, *op. cit.*, p. 38.

⁵⁹ L'invitation d'adhérer envoyée à toutes les associations le 4 juillet 1921 se retrouve aux ANIC, fond Constantin Meissner, dossier XI/39, f. 1.

⁶⁰ Constanța Hodoș, « Consiliul național al femeilor române », in *Societatea de mâine*, année IV, Cluj, n° 1 et 2, le 9 et le 16 janvier 1927, p. 7; voir aussi Alexandra Petrescu, *op. cit.*, p. 39.

⁶¹ Calypso C. Botez, « Mișcarea feministă », in *Arhiva pentru știință și reformă socială*, année IV, n° 2, octobre 1922, p. 224.

1.3. La Reine Marie, la plus importante militante du mouvement féministe

Comme nous observons dans le premier numéro du journal *Acțiunea feministă*, la Reine Maria, pendant une visite à Paris, à l'occasion de la Conférence pour la Paix de 1919, déclare dans une interview accordée au reporter du journal *Chicago Tribune* : « J'ai toujours été la partisane des droits intégraux pour les femmes et je ferai tout le possible pour que cela s'accomplisse en Roumanie aussi. J'espère que j'aurai bientôt, là-bas, une meilleure organisation et un comité national de femmes qui fera partie du comité international »⁶². Considérée par l'auteure « la première citoyenne de la Grande Roumanie », à travers sa position et son activité diplomatique entreprise, et non pas de la perspective des droits politiques, la déclaration de la Reine représente une « consolation » pour le mouvement féministe qui est à un nouveau début de chemin. Il faut mentionner que les années 1918-1919 apportent des changements majeurs du point de vue géographique et administratif, social, politique et économique, la Roumanie recevant après la Grande Unité un autre visage, ce qui détermine des mutations profondes au le cadre de l'activité féministe aussi.

D'après le témoignage de la Reine dans ses mémoires, le moment du départ à Paris est une vraie fête, à la gare venant aussi les « passionnées féministes, qui avaient des regards complice, de connaisseuses », en ayant l'intuition de la mission diplomatique importante que la Reine avait, ce qui les « faisait être extrêmement enchantées »⁶³. Pendant le séjour dans la capitale de la France, la souveraine entre en contact avec le mouvement féministe international, qu'elle considère « à la mode », mais, en même temps, elle remarque la voix des femmes qui ont apporté leur importante contribution pendant la guerre et qui ne peut plus être ignorée ou laissée à côté.

Une information plus que précieuse, que nous trouvons dans ses mémoires récemment découverts, est que Lady Aberdeen, la présidente du CIF, considérée la principale combattante pour les droits des femmes, sollicite à la Reine Maria l'accepte d'être nommée « chef du mouvement » et d'aller dans cette qualité à la Ligue des Nations. La représentante féministe considère que la souveraine réunit toutes les qualités d'une « pionnière » et d'un précurseur, ce qui pourrait faire de sa personne un « merveilleux drapeau de leur cause », à

⁶² *Regina Maria*, in « *Acțiunea feministă* », I^{er} année, n° 1, le 30 avril 1919, p. 1. Des informations intéressantes sur la présence de la Reine Maria à la Conférence de paix de Paris et son rôle dans la promotion des intérêts nationaux nous trouvons dans Ioan Ciupercă, *România în fața recunoașterii unității naționale. Repere*, Iași, Éditions Universitaires « Alexandru Ioan Cuza », 2010, p. 79; Idem, « Dincolo de « Fațada impunătoare » a Conferinței de Pace de la Paris », in *România în istoria universală*, vol. II, Iași, Éditions Universitaires « Alexandru Ioan Cuza », 1987, p. 616.

⁶³ Diana Mandache, *Regina Maria a României. Capitole târzii din viața mea. Memorii redescoperite*, vol. IV (la continuation de la série *Regina Maria, Povestea vieții mele*), Bucarest, Éditions Alfa, 2007, p. 23.

partir de la prémisse qu'elle réussirait à la convaincre de cela. Nous pouvons comprendre le refus, bien sûr, mais celui-ci n'est pas à cause de l'incompatibilité entre ses idées et celles soutenues par les féministes, mais de l'impossibilité de s'assumer aucune fonction de leader, en existant le risque d'être sanctionnée par les autres Reines de l'Europe. Cette importante tâche ne pouvait être acceptée qu'avec l'accord de ceux de cette caste, situation comprise par la « chère vieille dame »⁶⁴. Ce moment représente une étape importante dans l'évolution ultérieure des événements parce que c'est la preuve que l'attention du CIF était dirigée vers la Roumanie et le mouvement féministe qui se manifestait dans le nouvel état à peine formé.

Les moments de vicissitude et les responsabilités majeures assumées pendant la Première Guerre Mondiale ont rendu la souveraine plus mûre assez rapidement, ce qui se reflète dans ses futures actions. Bien qu'éduquée dans une atmosphère de liberté presque totale, protégée par les aspects profonds et les implications politiques de sa position, à l'arrivée en Roumanie, elle a trouvé dans le milieu monarchique autochtone un fort courant traditionaliste, conformément auquel le pouvoir de décision et l'autonomie étaient incompatibles avec le statut d'héritier du trône. Dans ces conditions, Maria refuse d'accomplir l'unique mission d'une femme, celle d'être mère et réagit conformément à son caractère fort, à l'officiel avec du non-conformisme et au traditionnel avec la tendance discrète et réservée d'émancipation dans toutes les activités entreprises en soutenant le mouvement féministe dont le moyen principal est le patronage des sociétés⁶⁵.

Bien que le rôle de la femme dans la politique dans les années vingt soit plus que réduit, pratiquement il manque totalement, la Reine Maria est le conseiller tout présent du Roi Ferdinand dans tous les problèmes, jusqu'à sa mort, survenue pendant l'année 1927. Comme Eliza Cornea l'affirme dans son étude sur les princesses du peuple roumain, la souveraine réussit à saisir les intérêts et les jeux de la politique comme « un grand homme d'état », en connaissant les secrets de ce domaine, assez embrouillé et difficile dans le milieu d'entre-

⁶⁴ *Ibid.*, p. 83.

⁶⁵ Marian Constantin, « Un personaj din « Belle Epoque » : Regina Maria », in Dr. Diana Fotescu, Marian Constantin (coord.), *Studii și articole de istorie și istoria artei*, Bucarest, Éditions Sigma, 2001, p. 162-164. Son Altesse la Princesse Maria, plus précisément Maria Alexandra Victoria, est née le 29 octobre 1875, à Eastwel Park, dans la Grande Bretagne, fille du Prince Alfred, de Saxe-Cobur-Gotha et duc d'Edinburg, et de la duchesse Maria Alexandrovna de la Russie, la nièce de la Reine Victoria de la Grande Bretagne. En épousant en 1892 le Prince Ferdinand de Hohenzollern, héritier du trône de la Roumanie, est devenue Reine en 1914. Elle est une figure publique aimée et appréciée dans le pays et à surtout pour ses actions pendant la guerre mondiale et les tournées internationales ultérieures, effectuées pour promouvoir les intérêts de la Roumanie. La Reine Maria a eu six enfants, et au moment de l'héritage du trône par son fils, Carol (1930), celui-ci l'a isolée complètement de la vie publique. En 1936 la Reine tombe malade et meurt deux années plus tard, à Sinaia, âgée de 62 ans. Pour plus de détails sur sa vie et son activité, voir Vasile Arimia (ed.), *Maria, Regina a României. Însemnări zilnice*, vol. I-VII, Bucarest, Éditions Historia, 2005-2008; *Maria Regina a României, Povestea vieții mele*, vol. I-II, édition soignée et notes par Ioana Cracă, traduction de l'anglais par Mărgărita Miller-Verghi, Bucarest, Éditions Eminescu, 1997.

deux-guerres roumain⁶⁶. Comme une confirmation et grâce à la position qu'elle détient auprès du Roi, des hommes politiques importants lui demandaient constamment des audiences, pour des conseils et pour présenter leurs idées ou pour demander du soutien politique.

À part son « rôle politique » nous ne pouvons pas attaquer l'importante activité de bienfaisance, continuée avec beaucoup plus de force à la fin de la Première Guerre Mondiale, quand la Roumanie était dans un aigu état de désorganisation avec des manques majeurs causés par la guerre et par les deux années d'occupation. Comme elle l'admet dans ses mémoires, le travail de soutenir et d'aider les besogneux fût mené avec du succès par un nombre réduit de femmes, avec relativement peu de ressources financières et avec le désir de travailler pour le bien des orphelins, des veuves et des pauvres.

Au cours de l'année 1919, pendant sa visite à Iași, la Reine retrouve le groupe de femmes, parmi lesquelles Hélène Pherekyde, Alexandrina Gr. Cantacuzino⁶⁷, Olga Sturdza, Simona Lahovary et Maria Pop qui ont une activité philanthropique continue. Leurs initiatives sont soutenues dans le pays par plusieurs personnalités ayant des fonctions publiques et religieuses, comme le Métropolitain Pimen, mais aussi par la Croix Rouge américaine et l'organisation Hoover, qui s'occupe spécialement de l'alimentation des enfants pauvres. Pendant une semaine la souveraine revisite tous les hôpitaux, les écoles, les cantines des pauvres et d'autres institutions, qui réussissent à se maintenir en activité grâce au travail et aux efforts de ces femmes, dont la majorité sont impliquées profondément dans le mouvement féministe aussi⁶⁸.

Pour parler du rôle et de l'importance de la Reine Maria au cadre du mouvement, nous revenons à ses mémoires, où elle parle de « quelques femmes spéciales » qui, en dépit de leur compétence, avaient besoin du soutien constant de la souveraine, parce qu'il n'y en avait rien de plus solide et de plus sûr que son patronage. Son implication représente pour les féministes le stimule et l'encouragement nécessaires à un plus intense activisme dans tous les domaines⁶⁹, comme la Reine elle-même le montrait, accomplissant en même temps le rôle de sœur de charité, d'épouse, de mère, de poète et de « diplomate ».

⁶⁶ Eliza V. Cornea, « Viitorul țării îl țese femeia » (*Carmen Sylva*). *Domnițele poporului român*, Bucarest, Institut d'Arts Graphiques Bucovine I. E. Toroutiu, 1933, p. 45.

⁶⁷ Cette dirigeante féministe apparaît dans les mémoires de la Reine et dans ceux de son neveu, le diplômé Raoul Bossy, avec l'appellatif de Didina, comme elle est appelée par sa famille et ses amis. L'amitié d'entre les deux personnalités féminines date dès 1907, depuis quand nous la retrouvons entre ses amis, comme celle qui « a toujours tant de paroles objectives à dire sur tout sujet ». La souveraine la considère « la femme principale » du mouvement féministe dans la Roumanie. Maria, Regina a României, *Povestea vieții mele*, vol. II, p. 214.

⁶⁸ Diana Mandache, *op. cit.*, p. 9-20.

⁶⁹ Vasile Arimia (ed.), *op. cit.*, vol. I, p. 39.

À part le patronage moral et spirituel montré, la souveraine essayait d'aider et de motiver par sa présence même les actions déroulées par le mouvement, soit qu'il s'agissait des inaugurations d'instituts⁷⁰ et des écoles, soit des congrès et des réunions féministes.

1.4. La Relation avec la France. La Visite de Madame Avril de Sainte-Croix

Du journal *La Française* nous apprenons le retour en pays de la présidente du CNFF d'une tournée d'études effectuée en plusieurs pays, comme l'Autriche, l'Hongrie, la Pologne, la Roumanie et la Tchécoslovaquie, pendant laquelle elle a bénéficié d'une attention spéciale de la part des Conseils Nationaux et des autorités. Parmi les personnalités qui l'ont accueillie avec des « attentions et des honneurs » est mentionnée aussi la Reine Maria⁷¹.

Plus de détails sur ce court voyage de la présidente du CNFF nous découvrons dans son article consacré à la Roumanie au début duquel elle mentionne la discussion eue à Paris avec Alexandrina Cantacuzino quand elle fût invitée chaleureusement à visiter la Roumanie pour avoir l'occasion de constater le progrès fait dans à peine quelques années par le mouvement féministe : « Venez nous voir, ce n'est qu'en vivant pendant quelque temps avec nous, en constatant par vous-même le chemin parcouru depuis quelques années, que vous pourrez juger les progrès accomplis »⁷².

La dirigeante féministe française est reconnaissante à celle de la Roumanie pour l'occasion offerte de voir toutes les réussites du CNFR, qui lui donne la possibilité de rendre hommage, comme représentante des fors féministes internationaux, aux femmes qui l'ont fondé, avec l'expérience accumulée, leur dévouement et leur activité prouvés déjà avant la guerre. Elle fait une présentation brève de l'activité prodigieuse d'Alexandrina Cantacuzino, des six dernières années, dans le domaine social et éducatif, par la fondation d'écoles maternelles, d'écoles primaires et secondaires dans un pays qui en avait besoin. Une seconde présentation est celle de l'activité d'Alexandra Fălcoianu qui a créé des écoles d'infirmières et des autres féministes qui se sont occupées de la création des écoles professionnelles et des orphelinats. En vue d'une meilleure organisation et d'un rendement au niveau national, un appel fût fait à toutes les sociétés existantes pour fonder le Conseil National, dont le fonctionnement par des sections aurait donné des résultats dès sa création. Sans tenir compte du statut social et des professions pratiquées par les femmes impliquées dans le mouvement

⁷⁰ Le 23 novembre 1918, la Reine participe à l'inauguration de l'institut de la Société orthodoxe des femmes roumaines, patronné par de Alexandrina Gr. Cantacuzino, où « tout a été extraordinaire, très loyal et imposant ». *Ibid.*, p. 12.

⁷¹ « Mme Avril de Sainte-Croix à l'étranger », in *La Française*, n° 643, Samedi le 3 novembre 1923, p. 1.

⁷² Avril de Sainte-Croix, « Une visite dans l'Europe Centrale et les Balkans. En Roumanie », in *La Française*, n° 648, Samedi le 8 décembre 1923, p. 1.

féministe, toutes ont un seul objectif, conformément à l'auteure : « servir leur pays et l'humanité dans le sens le plus noble du mot », ce qu'elles y réussissent. La féministe française considère qu'elles ont eu et en ont toujours des modèles du plus haut niveau, la Reine Elisabeta, dans son immense œuvre philanthropique et culturel et la Reine Maria qui continuait ce travail⁷³.

Nous considérons intéressante l'affirmation conformément à laquelle les villes de la province ne sont pas inférieures à la capitale en ce qui concerne le mouvement, l'exemple en donné est l'inauguration ces jours-là, d'un lycée de filles, par Alexandrina Cantacuzino, à Iași.

Sauf les activités éducatives et philanthropiques, une autre œuvre des femmes est leur contribution fondamentale à la « renaissance de l'art industriel féminin » ; parmi les femmes ayant une plus grande implication dans ce domaine est mentionnée Madame Brătianu, la femme du président du Conseil des Ministres. En ce qui concerne les droits politiques et civils, la féministe française constate que, bien que la nouvelle constitution à peine votée prévoie la reconnaissance de l'approbation de ces desiderata, les femmes roumaines et celles françaises devaient encore attendre jusqu'à leur obtention définitive. Dans ce temps-là, les associations féministes mènent une campagne de propagande continue en faveur de l'obtention du suffrage féminin et la situation constatée en Roumanie autorise la dirigeante féministe française d'affirmer qu'elle entrevoit un meilleur avenir pour les femmes de ce pays :

« En quittant la Roumanie, pays béni où la grâce un peu sévère de l'Occident se marie déjà au sourire de l'Orient, j'emportai le sentiment que là aussi se préparait un meilleur avenir et je repris la route de Paris le cœur plus léger, l'âme pleine d'espérance, me disant que notre Conseil International, véritable Société des Nations, fondée bien avant l'autre et ouverte à tous, est, à l'heure actuelle, une des plus grandes forces morales »⁷⁴.

Alexandrina Gr. Cantacuzino parle dans sa communication de Galați sur la visite de Madame Avril de Sainte-Croix, la vice-présidente du CNFF et membre de la Ligue des Nations, moment qu'elle considère « le résultat d'un travail soutenu du CNFR, qui n'a pas hésité à faire des sacrifices pour mettre dans une lumière vivante l'activité de la femme roumaine, sur tous les terrains, et de lui assurer tout le soutien dans les grandes associations féministes d'au-delà des frontières ». L'idée fondamentale que la féministe émet et explique est que la Roumanie devait s'affirmer et faire connaître son activité, organisation et

⁷³ *Ibid.*

⁷⁴ *Ibid.*

spécificité pour ne pas rester isolée dans le nouveau contexte d'affirmation d'une conscience féministe. Elle conclut en affirmant qu'elle « a servi avec application les intérêts nationaux, en retenant à la Roumanie une place en tête de ce mouvement mondial », l'activité entreprise par les féministes déterminant le gain de la confiance des grands organismes internationaux après une année et demie depuis la fondation du CNFR⁷⁵.

À part l'activité intense déroulée par ce Conseil, appréciée par la représentante française, il faut remarquer aussi l'apparition d'autre deux associations, toutes les deux avec un profond caractère « intellectuel », ayant en vue que ces fors sont formés de femmes cadres universitaires et écrivaines, qui ont manifesté leur intérêt et volonté de s'unir en vue de changer les mentalités et de soutenir la cause féministe sans omettre les relations avec l'extérieur.

1.5. Deux nouvelles sociétés féministes

Au cours des années 1925-1926, deux fors féministes sont fondés à Bucarest, une Fédération des Femmes Universitaires, sous la présidence de Sarmiza Bilcescu Almănișteanu et une Société des Écrivaines Roumaines, parmi les membres fondateurs nous retrouvons Constanța Hodoș, Sofia Nădejde⁷⁶, Aida Vrioni, Margareta Miller-Verghy et Izabela Sadoveanu⁷⁷.

La première Association des Femmes Universitaires a été créée à Cluj, en avril 1921, dont la présidente est Alice Grințescu. L'objectif, comme il est inscrit dans les statuts, est « d'établir la liaison d'amitié entre les femmes universitaires de toutes les nations et, surtout, entre les femmes universitaires roumaines, soutenir leurs intérêts moraux et les aider », ayant en vue aussi « le soutien des œuvres féminines utiles ». De cette association pouvaient faire partie toutes les femmes licenciées ou avec le titre de docteur de la Roumanie, qui manifestaient la volonté d'en devenir des membres actives, la seule condition pour y être acceptées est de détenir une recommandation de la part d'au moins deux représentantes de cette société⁷⁸.

⁷⁵ Alexandrina Gr. Cantacuzino, *Rostul femeii ...*, p. 168-169.

⁷⁶ Pour connaître la vie et l'activité de Sofia Nădejde, voir Victor Vișinescu, *Sofia Nădejde*, Bucarest, Éditions Politique, 1972.

⁷⁷ Plus de détails sur Izabela Sadoveanu, in Cora Barbu, Leormanda Benari, Gheorghe Popescu, *Izabela Sadoveanu*, Bucarest, Éditions Didactique et Pédagogique, 1970 ; Izabela Sadoveanu, « Sufletul altor generații », in Aristiția Avramescu (ed.), *Ion Teodorescu, Izabela Sadoveanu-amintiri*, Bucarest, Éditions Eminescu, 1980, p. 301-435 ; M. Sevastos, *Amintiri de la « Viața Românească »*, Bucarest, Éditions pour la Littérature, 1966, p. 433-435.

⁷⁸ *Statutele Asociației Femeilor Universitare Române*, Cluj, l'Institut d'Arts Graphiques « Ardealul », 1928, p. 1 (réédition en 1930).

Pour accomplir les objectifs proposés, trois sections ont été créés : une « scolaire et éducative », avec la responsabilité de l'identification et de l'application des principes spécifiques à ces thèmes ; la seconde, de la « coopération intellectuelle », qui allait s'occuper de « l'échange d'étudiants et de professeurs », vraiment une commission d'hospitalité réciproque, ayant comme responsabilité d'accorder aussi des bourses à ses membres pour effectuer des études à l'étranger et la dernière, de l'assistance sociale, avec des préoccupations dans l'organisation de cantines et de foyers, d'espaces d'étude pour les étudiantes et les femmes universitaires⁷⁹.

En observant la liste de membres de cette fédération, nous constatons facilement que cette idée a été adoptée par de plus en plus de femmes licenciées, avec une provenance assez diversifiée, en existant des filiales dans presque toutes les grandes villes du pays. De cette manière-là se manifestait une cohésion entre les femmes avec des études supérieures, unité qui essayait de contribuer à la mise en valeur de la capacité d'action de la femme dans tous les domaines de la vie publique. Pourtant, nous devons souligner le nombre relativement réduit de femmes qui réussissaient à s'inscrire à une faculté et la finaliser en comparaison avec la grande masse de la population féminine du milieu rural, qui se positionnait parmi les analphabètes⁸⁰.

La Société des Écrivaines Roumaines, par sa publication officielle *Revista scriitoarei* s'est préoccupé à faire connaître à l'opinion publique la vie et l'activité des féministes roumaines et des fragments de leurs œuvres et de la « littérature féminine » d'entre-deux-guerres avec l'objectif principal de promouvoir le féminisme roumain, les écrivaines et la culture de la population féminine. Après la guerre, Adela Xenopol a réuni autour d'elle presque toutes les écrivaines du pays et au moment de la fondation de la société non moins de 56 « plumes féminines » ont répondu à l'appel de réunion de la Maison de l'Art de Bucarest. L'article paru sur la première page du journal *Adevărul* du 31 mai 1925 nous présente « admirativement » la réunion de ces « représentantes de l'intellect féminin roumain » ; parmi les écrivaines sont mentionnées : Constanța Hodoș, Adela Xenopol, Margareta Miller-Verghi, Aida Vrioni, Hortensia Papadat-Bengescu, Sofia Nădejde, Fulmen, Elena Farago etc. Après la simple énumération de ces noms nous constatons la présence parmi ces personnalités culturelles de certaines féministes reconnues comme membres actives dans les organisations du mouvement, ce qui peut nous soutenir dans la découverte et l'élaboration d'un profile

⁷⁹ *Ibid*, p. 2-3.

⁸⁰ Conformément à la statistique de 1930, le pourcentage des femmes aux études supérieures est de 0,6%. Gh. Iacob, Luminița Iacob, *op.cit.*, p. 65.

sociologique des féministes. L'idée essentielle qu'il faut en retenir est que ces femmes, par leur activité « d'intellectuelles », rendent une importante contribution aux revendications féministes : « Nous, les hommes ne portions pas avec honneur 56 plumes quand nous avons reçu tous les droits politiques, civils et sociaux. Devant cette pléiade de talents, devant ces sources de beauté, de vérité et de justice, il faut que tous capitulent le drapeau des préjugés »⁸¹.

En 1929, la publication de la société change son titre en *Revista scriitoarelor și a scriitorilor români*, après des divergences, la direction de la revue reste sous Aida Vrioni, qui donne un nouvel élan à l'activité de la rédaction et de la politique générale. C'est la manière dont il se produit son retour dans l'espace public après une absence de 17 ans, temps dédié à la vie de famille. Nous mentionnons que son début dans l'espace littéraire a été fait très tôt dans la revue *Aurora*, ultérieurement découverte par Constantin Mille et employée en 1904 aux journaux *Adevărul* et *Dimineața*. Aurora Liiceanu dans son étude sur les débuts du féminisme, la considère « la première femme de la Roumanie qui a choisi la carrière de journaliste et a fait dans les journaux auxquels elle publiait une propagande féministe ferme ». En prouvant un accentué esprit d'action et ayant une variée activité de journaliste elle est élue membre du Syndicat des journalistes, position qui l'a incluse dans un nouveau cadre sociopolitique utile au mouvement féministe⁸².

Les divergences à l'intérieur de la revue ont comme point de départ son opinion conformément à laquelle il ne fallait pas exister une séparation entre l'art masculin et celui féminin, non plus des associations ou des groupements professionnels qui soient composés seulement des femmes. Par son position, elle devient « le catalyseur du démembrement » de la revue destinée exclusivement aux femmes et à la fondation de celle pour les deux sexes, soutenant fermement l'idée d'un partenariat sur le plan social et culturel⁸³.

Sans tenir compte du nombre d'associations et de l'effort déposé par celles-ci séparément, mais aussi au cadre du Conseil, ce qui était le plus important est l'attitude des partis politiques par rapport aux femmes, à l'action féministe et à ce problème de la société qui constitue déjà une réalité sociale acceptée et longuement débattue.

⁸¹ « Scriitoarele române. Sunt deja 56! », in *Adevărul*, année 38, n° 12718, Dimanche le 31 mai 1925, p. 1.

⁸² Aurora Liiceanu, *Rivalitate și solidaritate : începuturile feminismului în România*, in Mădălina Nicolaescu, *Cine suntem noi ? Despre identitatea femeilor din România modernă*, Bucarest, Éditions Anima, 1996, p. 23-24.

⁸³ *Ibid.*, p. 24.

1.6. La position des partis politiques par rapport aux revendications féministes

Le premier parti qui a inscrit dans son programme des articles clairs sur l'approbation du vote universel aux femmes et des droits civils a été le Parti Social Démocrate des Ouvriers⁸⁴, fondé en 1893. Sauf celui-ci, les deux partis historiques, le Parti National Libéral (PNL) et le Parti Conservatoire n'ont pas eu en vue, dans aucun aspect, les droits de la femme, en considérant que ce problème n'était pas une urgence. À cette situation a contribué aussi le fait que les femmes ont accepté -consciemment ou pas- la situation donnée et les rares voix qu'on entendait de temps en temps ne trouvaient aucun écho ni même dans la masse féminine pour ne plus parler des hommes⁸⁵. N'oublions pas que les droits des femmes ne constituaient pas comme nous l'avons déjà montré un point de débat dans l'espace public.

Une fois la guerre finie et l'objectif national accompli, la scène politique roumaine supporte des transformations majeures par la disparition du Parti Conservatoire et l'apparition d'autres organismes politiques, soit avec tradition, dans les provinces nouvelles, comme le Parti National Roumain de la Transylvanie, soit à peine créés, comme la Ligue du Peuple, le Parti Conservatoire Progressiste, le Parti Démocrate. D'autres événements qui bouleversent l'espace politique sont l'approbation du vote universel⁸⁶, et l'adoption de la loi agraire, situation qui a déterminé une extension massive de l'électorat. Par l'intermédiaire du décret-loi de novembre 1928, on établissait que le droit de vote pouvait être exercé dès l'âge de 21 ans pour l'Assemblée des Députés, et dès 40 ans pour le Sénat, les jeunes sous 21 ans, les militaires, les magistrats et les femmes (qui représentaient plus d'une moitié de la population du pays) en sont exclus⁸⁷. En dépit du fait qu'il se produit une augmentation du nombre des partis politiques, le système reste toujours dominé par le Parti National Libérale et le Parti National Paysan, la masse d'électeurs optant pour l'un des deux. Par conséquent, les partis étaient dans la difficulté, situation déterminée aussi par le contexte économique social dans lequel le pays à peine achevé se trouvait, après une guerre difficile, devant un « long chemin » de réformes.

⁸⁴ Toutes les réformes sociales qui comprenaient aussi des articles sur les femmes sont présentées et inscrites dans la motion du Second Congrès du Parti Social Démocrate d'avril 1894. Voir *Munca*, année V, n° 9, le 24 avril 1894, p. 3.

⁸⁵ Dimitrie Focşa, « Feminismul și partidele noastre politice », in *Acțiunea feministă*, 1^{er} année, n° 2, Piatra-Neamț, le 15 mai 1919, p. 3.

⁸⁶ Le Décret-loi publié le 16/29 novembre 1918 stipulait: « Tous les citoyens roumains majeurs éliront par le vote universel, obligatoire, égale, directe et secret, sur le fondement de la représentation proportionnelle, un nombre de députés proportionnel avec la population ». Ioan Scurtu, *Viața politică din România. 1918-1944*, Bucarest, Éditions Albatros, p. 40 ; voir aussi Gh. Iacob, Luminița Iacob, *op. cit.*, vol. I, p. 264.

⁸⁷ Conformément au recensement de 1930, la structure des sexes est: 50,9% population féminine et celle masculine de 49,1%. *Ibid.*, p. 39.

Une « manifestation commune » pour réclamer les revendications féministes a été faite assez tard et, même dans ces conditions, cette idée a gagné graduellement sa place dans l'opinion publique, surtout lors de l'augmentation du nombre des femmes impliquées dans le mouvement, mais aussi de celles employées dans tous les domaines d'activité qui leurs étaient accessibles. Nous pouvons, donc, ajouter à la conscience plus vaste des droits de l'homme ce « réveil des femmes ». La grande guerre en a donné naissance à une nouvelle mentalité, les partis politiques importants « embrassant immédiatement la question » sous la menace de disparaître du champ politique⁸⁸.

Au début des années vingt, des déléguées de l'AECPPFR de Bucarest et des principales filiales ont démarré une ample enquête pour trouver quelle était la position des dirigeants des différents partis politiques, mais aussi des plus importantes personnalités de la vie publique, par rapport au problème féministe. Dans ce sens-là, une délégation a été établie, formée de Sanda Filitti, Maria Petrovici, Ella Negruzzi et Valentina Focşa, qui devait « se présenter devant le gouvernement, les chefs de parti, les présidents de la Chambre et du Sénat et la plupart des sénateurs et des députés », avec l'objectif principal « d'éparpiller certains doutes provoqués par une incomplète connaissance de la question ». Cette lacune, considéraient les dirigeantes du mouvement, était à la base du manque d'implication et du soutien de la cause féministe de ceux qui avaient la possibilité et l'obligation de modifier le statut de la femme⁸⁹.

Les interviewés ont été priés de répondre à cinq questions comme : « Trouvez-vous justifiée l'émancipation civile et politique de la femme roumaine, comme une question de justice et de prévoyance sociale ? Croyez-vous que le pacte fondamental de [l'union] de la Bessarabie et de la Transylvanie pèsera dans la résolution intégrale de la question ? Pensez-vous que l'approbation des droits civils soit suffisante [...] ou que seuls les droits politiques puissent résoudre la question des droits civils ? Trouvez-vous que l'émancipation civile et politique apportera la suppression des préjugés qui s'opposent à présent à « l'émancipation économique », la seule en mesure de faire la femme un vrai facteur social, en contribuant, à côté de sa mission naturelle, avec ce que son intelligence spécifique apportera dans la vie du peuple ? Croyez-vous qu'une femme émancipée [...] négligera ses devoirs de mère et d'épouse ? »⁹⁰. Conformément aux résultats de cette enquête, publiée dans le premier numéro de l'année 1920, tous ceux qui ont voulu y répondre ont reconnu la nécessité de

⁸⁸ Dimitrie Focşa, *op. cit.*, p. 3.

⁸⁹ « Rezultatul anchetei Asociației Feministe », in *Acțiunea feminisă*, I^{er} année, n° 17, le 1^{er} janvier 1920, p. 3.

⁹⁰ *Acțiunea feminisă*, I^{er} année, n° 6, 1919, p. 2.

l'émancipation de la femme dans la société roumaine, sans tenir compte de la couleur politique. L'approbation des droits aux femmes est considérée par la plupart une condition indispensable à l'organisation de l'état de droit moderne, mais tous ne sont pas décidés sur le moment le plus opportun et sur quels droits faut-il accorder. Paul Bujor, le président du Sénat et membre du Parti Socialiste « a promis tout son soutien » et a répété l'idée du soutien de la cause féministe considérant que l'approbation de droits aux femmes en est un des points *les plus importants* du programme de parti. Après les discussions, on a pu adopter la conviction que « beaucoup de membres du Parti Paysan sont des féministes convaincus et des partisans de la réforme », situation qui se vérifie en temps, parce que le droit de vote pour les communes et pour les départements est obtenu pendant un gouvernement paysan. Il faut souligner que ce parti en a été, après la guerre, plus réceptif, en se déclarant en faveur des principales revendications féministes⁹¹.

Le général Averescu, le président de la Ligue du Peuple, s'est manifesté comme partisan de l'émancipation des femmes, mais seulement en ce qui regarde les droits civils, lorsque Take Ionescu, le chef du Parti Démocrate manifestait la conviction qu'il fallait approuver aux femmes tous les droits le plus vite possible : « L'émancipation civile de la femme est déjà une question et l'émancipation politique a fait tant de pas en avant pour l'humanité, que c'est une question de date le jour où elle sera réalisée partout ». Nous considérons que cette déclaration s'encadre très bien dans la catégorie de la propagande électorale et qu'elle est faite seulement dans l'idée d'attirer des adhérents au parti et non pas comme situation applicable à cette date-là (1920) dans l'espace roumain. Alexandru Marghiloman, comme représentant du Parti Conservatoire-Progressiste, s'affirmait comme partisan de l'approbation des droits complets, la réforme du Code Civile apportant plusieurs bénéfices à la société : la diminution de l'immoralité après l'introduction de l'égalité entre les contractants ; l'augmentation de la conscience et de la responsabilité de la femme par l'accès à toutes les fonctions et, très intéressant, « l'introduction dans les rapports politiques du souci pour la tenue, la décence, imposé par la présence de l'élément féminin ». En ce qui regarde le Parti National Libérale, I. I. C. Brătianu considère que *les droits de la femme ne peuvent plus être contestés*, mais qu'il reste à établir les « modalités » par lesquelles on peut les accorder. I. G. Duca, un autre représentant du parti, s'affirme comme « partisan décidé de l'émancipation de la femme » en soutenant que :

⁹¹ *Acțiunea feministă*, année II, n° 17, le 1 janvier 1920, p. 3 ; voir aussi Gh. I. Florescu, *Cu privire la mișcarea pentru emanciparea civilă și politică a femeii (1918-1921)*, in AIIAI, X, Iași, 1973, p. 299.

« Je ne crois pas du tout que l'émancipation de la femme va la soustraire de ses devoirs de mère et d'épouse. Si je le croyais, je serais contre l'approbation des droits aux femmes, parce que cela signifierait que la femme n'est pas capable de comprendre sa mission. Mais c'est contre cette conception que je suis et, en vertu de son manque de fondement scientifique et historique, je revendique pour les femmes les droits les plus vastes pour sa mission démocratique de l'avenir »⁹². (voir l'Annexe 3)

Il est intéressant de souligner sur les libéraux que ceux-ci, bien qu'ils admettent en principe l'émancipation de la femme en lui accordant tous les droits, ils « évitent les promesses engagées », situation qui montre combien ils ont soutenu la cause féministe et le petit nombre de solutions qu'ils ont trouvées en faveur de ce qu'ils soutenaient⁹³. Témoignage de cette réalité est aussi l'interview accordé à la délégation féministe par Toma Stelian, un autre représentant libérale, qui, bien qu'il reconnaisse comme « inévitable l'approbation des droits » et l'entrée de ce courant en Roumanie seulement une « question de temps », il soutient que « l'âme délicat de la femme » ne doit pas s'impliquer dans les luttes politiques. Par conséquent, les hommes politiques de ce courant sont en faveur de l'approbation du droit de vote pour la commune et le département parce que ce sont eux qui décident la cooptation des femmes dans les conseils communaux pour qu'elles s'impliquent dans l'assistance sociale, le seul domaine où elles peuvent être utiles⁹⁴. (voir l'Annexe 3)

Ainsi, les libéraux interviewés soutiennent constamment que la reconnaissance et l'adoption de ces libertés « n'est pas une question de principe, mais de tactique et d'opportunité »⁹⁵ ce qui les justifient d'inclure dans le programme du parti seulement les droits politiques partiels, non pas intégraux, parce que les femmes ne sont pas *prêtes* pour la responsabilité imposée par les élections parlementaires⁹⁶.

Nicolae Iorga, le chef des nationalistes démocrates soutient que « le vote des femmes est un acte de justice générale et de justification spéciale par rapport aux conditions tout à fait particulières » de la Roumanie où l'élément féminin a la même instruction que les hommes, en manifestant pourtant l'incertitude sur sa présence dans certaines situations de la vie politique⁹⁷.

Bien que tous les politiques questionnés reconnaissent la nécessité de cette émancipation, ce qu'il faut retenir de leurs réponses à nuances électorales est que

⁹² *Ibid.*

⁹³ Liliana Popescu, *Politica sexelor*, Bucarest, Éditions Maiko, 2004, p. 77.

⁹⁴ Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2002, p. 237.

⁹⁵ *Acțiunea feminisă*, 1^{er} année, n° 6, le 15 juillet 1919, p. 2.

⁹⁶ Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2002, p. 39.

⁹⁷ Gh. I. Florescu, *op. cit.*, p. 299.

l'émancipation de la femme représentait un problème de l'avenir et que « si la discussion avait eu place » les politiques auraient apporté en discussion cette « question » et soutenu fortement son admission. En conclusion tout se réduit à un conditionnement. Comme cette étape n'a pas été dépassée, la discussion et la reconnaissance de ces droits sont restées au stade initial.

Il faut mentionner la position des membres du gouvernement au cadre de cette enquête, qui se sont manifestés « beaucoup plus réservés pour donner une réponse précise aux doléances des femmes ». Le premier ministre Vaida-Voevod et le ministre Popovici ont communiqué qu'ils allaient prendre une décision et examiner la demande formulée par les représentantes de l'Association⁹⁸. Celle-ci est la vraie attitude des politiques par rapport aux desiderata du mouvement.

Il ne faut pas ignorer le fait que la majorité des partis politiques inscrivent dans leurs programmes des articles sur le statut et la condition de la femme, la reconnaissance de certains droits variant d'un parti à l'autre. Si l'opposition libérale en a été et avant et après la guerre plus réservée, les partis politiques apparus après 1919 ont fait certaines concessions au mouvement féministe du désir d'attirer de plus en plus d'adhérents et de s'imposer dans cette manière sur la scène politique. La plus réceptive formation politique a été le Parti National Paysan qui s'est déclaré nettement en faveur de l'émancipation de la femme, aussi comme la « formation socialiste ». D'ailleurs dans ce parti pouvait s'inscrire « tout citoyen roumain, homme ou femme, qui déclarait les principes, le programme et le statut du parti, s'obligeait à respecter la discipline de parti, de payer les contributions statutaires et s'abonnait à un de ses journaux »⁹⁹. Il faut mentionner que ce groupement politique est à peine apparu en 1926 par la fusion entre le Parti National Roumain de la Transylvanie et le Parti Paysan, la première formation ayant inscrit en 1918 dans son programme le droit de vote de la femme. La période d'avant et d'après l'unité constitue un moment fondamental pour le mouvement féministe parce que c'est alors que s'est débattu si le Vieux Royaume pouvait accepter ou non ce droit prévu dans la déclaration d'Alba-Iulia. Après les pressions du Royaume, la formation politique de la Transylvanie renonce à soutenir ce point qu'elle élimine du programme en octobre 1919 pour le réintroduire en avril 1920. La réalité, comme nous l'avons déjà présentée, nous a montré que ce droit n'a pas été inscrit dans aucun décret-loi, les

⁹⁸ *Ibid.*

⁹⁹ Ioan Scurtu, *Istoria Partidului Național Țărănesc*, Bucarest, Éditions Encyclopédique, 1994, p. 58. Voir aussi Ghizela Cosma, *op. cit.*, p. 42.

modifications programmatiques mettant en évidence les changements intervenus dans la stratégie politique.

Le leader du Parti National dans son « testament morale politique » attaque aussi la « question » de l'égalité des droits de la femme, ces lignes représentant une explication pour son geste de renoncement au soutien de l'approbation du droit de vote dans les conditions où il avait affirmé qu'il « ne serait pas d'accord avec la suppression de cet article ».

« Notre principe est la parfaite égalité civile, sociale et politique de la femme. Ce principe, surtout dans le Vieux Royaume, est inconsideré par presque tous. Même dans le domaine des droits civils, la situation de la femme est beaucoup inférieure. Elle est directement soumise à la tutelle de son mari. [...] En définitif, la femme ne doit pas être considérée ni comme un luxe, ni comme une esclave d'une vie opprimée. [...] Les préparations et les aptitudes seront gagnées. Personne ne peut nager sans entrer dans l'eau. Surtout de nos jours, quand tour à tour, dans tous les états, le droit de vote des femmes a été introduit [...]. »¹⁰⁰

Et pourtant, pendant toute la période d'entre-deux-guerres, les politiques roumains ont manifesté une attitude « hésitante et ambiguë » par rapport à toute tendance d'émancipation de la femme, Valentin Nicolescu-Quintus et Radu A. Pircă en parlant d'une « indifférence patriarcale » comme position adoptée par la plupart des hommes politiques roumains. La période d'entre-deux-guerres représente le moment où se produisent certaines « modifications d'ordre formel » en ce qui concerne l'acceptation d'une égalité du point de vue civil entre les deux sexes, mais seulement à « un niveau superficiel déclaratif » : « La vraie lutte pour l'émancipation devrait avoir lieu dans cette situation, premièrement au niveau des mentalités, par une série d'actions coordonnées qui provoquent, par le ralliement des créateurs d'opinion publique, les modifications et les renversements des préjugés enracinés dans l'auto perception sociale roumaine »¹⁰¹.

Ayant comme point de départ l'infériorité de la femme, dans la perspective de la pensée nationaliste, nous distinguons trois « types de réponse » aux sollicitations féministes : *négatif, positif et l'ignorance*. La réponse négative apporte l'argument que la femme est « fortement dégoûtante » et l'approbation des droits politiques aurait signifié « une erreur fondamentale et la mise en péril de toute une nation ». La réponse positive a en vue la nécessité de la reconnaissance de l'émancipation pour se réaliser « le développement de la société et de la culture roumaines », avec l'existence de certaines nuances, en fonction de la

¹⁰⁰ Victor Isac (ed.), *Iuliu Maniu. Testament moral politic*, Bucarest, Éditions « Gândirea românească », 1991, p. 13-14.

¹⁰¹ Valentin Nicolescu-Quintus, Radu A. Pircă, *Femeia în gândirea naționalistă românească: patriarhalismul indiferenței*, in Maria Bucur, Mihaela Miroiu (éditeurs), *Patriarhat și emancipare în istoria gândirii politice românești*, Iași, Éditions Polirom, 2002, p. 203.

modalité d'accomplissement. La troisième solution, l'indifférence, est adoptée par la plupart des politiques roumains, sans tenir compte de la « couleur politique », puisque c'est la position la plus « confortable ». On considérait « qu'il existait des problèmes plus importants », « le petit monde des femmes » était trop petit pour « attirer l'attention des hommes politiques », surtout que le « rôle servile de la femme » dans la société patriarcale était considéré comme « naturel » par leur grande majorité¹⁰² .

Valentin Nicolescu-Quintus et Radu A. Pircă considèrent que cette « indifférence patriarcale » équivaut avec la réponse négative à cette « question » de l'émancipation. De plus, ils remarquent aussi un « fort degré d'hypocrisie : si on donnait des droits aux femmes, elles ne sauraient quoi faire avec eux et pourraient faire du mal à elles-mêmes ou aux autres ; il est mieux de les protéger de ce péril »¹⁰³. Bien sûr, le manque d'intérêt pour la condition des femmes et « la présence d'une attitude créatrice d'opinion en ce qui les concerne » sont constatés dans le milieu roumain et considérés « soit explicitement, soit implicitement misogynes »¹⁰⁴ .

De plus, Raluca Popa, dans son étude sur le féminisme dans la pensée libérale roumaine, est d'opinion qu'il en existe deux possibilités : soit les libéraux roumains ne se sont pas préoccupés du tout de ce problème, soit, quand ils s'y sont arrêtés, ils ont eu en vue « plutôt des coordonnées et des arguments éthiques et non pas politiques ». Dans ces conditions, les femmes roumaines ont été vues comme des « agents moraux » définis à travers une « éthique de l'oubli de soi-même », par conséquent, elles ont représenté une « voix informelle dans l'espace public », sans être partenaires à la formation de l'opinion publique¹⁰⁵.

La conclusion générale, qui découle de l'analyse de l'attitude des politiques par rapport au problème féministe et ses revendications est que la majorité des gens en ont manifesté une indifférence et un manque aigu d'intérêt en essayant par tous les moyens qu'ils détenaient de retarder l'adoption de ces lois qui auraient bouleversé la société. Le problème a été attaqué au moment où ils ont constaté que c'est cette société (au moins le milieu urbain) qui s'est modernisé et s'est adapté aux nouvelles réalités économiques et sociales, en se produisant une transformation des mentalités, de la vie quotidienne. D'autres facteurs, à côté de la propagande féministe et de l'influence extrême, ont contribué à l'approbation des droits,

¹⁰² *Ibid.*, p. 204-205.

¹⁰³ *Ibid.*, p. 205.

¹⁰⁴ *Ibid.*

¹⁰⁵ Raluca Maria Pop, *Dimensiuni ale patriarhatului în gândirea liberală românească între 1848 și al Doilea Război Mondial*, in Maria Bucur, Mihaela Miroiu (éditeurs), *op. cit.*, p. 25-28.

en temps, dans des étapes, avec un retard par rapport à la plupart des pays européens, à l'exception de la France, qui a reconnu l'émancipation de la femme après la Roumanie, à cause de la position intransigeante du Sénat.

1.7. La condition et le travail de la femme. Le milieu rural et l'implication des associations féministes

La généralisation de l'enseignement primaire et secondaire, la fondation des premières universités dans la seconde moitié du XIXe siècle et la modernisation graduelle de l'appareil administratif et des villes, jusqu'à la Première Guerre Mondiale, ont fait qu'on puisse déjà parler d'un nombre important de femmes employées, au moins conformément au recensement des professions fait en 1913 dans le Vieux Royaume. Du pourcentage de 55,8% de toute la population active, 43,4% sont des femmes, ce qui nous plaçait même avant la France où on en trouve seulement 32,4%. Ce pourcentage, assez grand pour ce moment-là, peut être expliqué par l'inclusion dans cette statistique des femmes de l'agriculture, où travaillait « un nombre presque identique à celui des hommes » et de celles qui faisait un travail mal payé au domicile pour les patrons des petits ateliers¹⁰⁶.

En dépit de cette statistique, la réalité dans le territoire en ce qui concerne le travail agricole ne représentait pas une émancipation de la femme, les conditions de travail et de vie en étaient assez dures, ayant en vue que l'agriculture pratiquée était rudimentaire, extensive, sans des outillages. Par ailleurs, pour une grande quantité de produits il était nécessaire « une exploitation au maximum » de toute force de travail de la famille : homme, femme, enfants.

Cette situation se maintient aussi dans la période d'entre-deux-guerres, comme les statistiques et les études sur la condition de la femme dans le milieu rural nous le montrent. Conformément à la statistique de la population active, plus d'une moitié d'entre les personnes occupées avec l'agriculture sont des femmes (50,7%), ce degré situant la Roumanie sur la première place avant les pays européens. Le maintien des processus de production rudimentaires et la continuation de la pratique d'une agriculture extensive¹⁰⁷ ont fait que « chez nous la paysanne travaille au-delà d'aucune mesure, mais sans système, ni habileté », comme observe objectivement Calypso Botez, la directrice féministe qui a démarré une série d'enquêtes et d'études sur la condition du travail féminin. La recherche sur la situation de la

¹⁰⁶ Ștefania Mihăilescu, *Din istoria feminismului românesc. Antologie de texte (1838-1929)*, Iași, vol. I, Éditions Polirom, 2002, p. 14-15. Apud A. Bebel, *Femeia și socialismul*, Bucarest, Éditions Politique, 1963, p. 249.

¹⁰⁷ Les statistiques de 1935 montrent qu'à ce moment-là environ 40% du nombre total de maisons du milieu rural n'ont pas des moyens de traction. Ioan Scurtu, *Istoria civilizației românești. Perioada interbelică (1918-1940)*, Bucarest, Éditions Encyclopédique, 2009, p. 54.

femme villageoise a été commencée aussi par des équipes de spécialistes, dirigés par Dimitrie Gusti¹⁰⁸, le président de l'Institut Social Roumain, et par la plupart des associations de femmes, dont l'objectif fondamental est de mettre en évidence l'état précaire et la condition ingrate dans laquelle la femme du village se trouvait, par rapport à celle des pays occidentaux¹⁰⁹.

Conformément à l'enquête sociologique entreprise dans 60 villages roumains pendant l'été de l'année 1938, les femmes, moins « spécialisées dans d'autres occupations », participent dans une plus grande proportion à « l'exploitation du sol » que les hommes. Nous avons un pourcentage de 88,2% hommes, impliqués effectivement dans les travaux agricoles. Il est intéressant que, bien que dans un si grand nombre, la plupart des femmes qui s'occupent de l'agriculture soient seulement des « auxiliaires », entretenues dans un pourcentage significatif. Par conséquent, l'élément masculin est partie « active au travail de production » dans un nombre plus grand que la population féminine : « du totale des femmes, 46,3% sont auxiliaires, 6,1% travaillent sur leur propre compte et 2,0% comme employées »¹¹⁰.

La grande masse de la population féminine du milieu rural est dans l'attention du mouvement féministe, comme nous pouvons l'observer, grâce au fait qu'on désirait, d'une part, éduquer la femme en vue de son émancipation et l'attirer vers la cause féministe et, d'autre part, porter à la connaissance de l'opinion publique les conditions presque inhumaines de travail et de vie de la plupart de la population rurale. Le grand degré d'analphabétisme des femmes, surtout celles du village, a eu une majeure influence au cadre du mouvement féministe de la Roumanie. Cette situation représente un facteur important parce que son ampleur et sa force de manifestation ont souffert. Le message féministe transmis par la presse, les brochures, les conférences et les cercles d'études est entré beaucoup moins dans le milieu rural où se trouvait la plus grande majorité de la population féminine. Les peu nombreuses idées sur l'émancipation qui y arrivaient, vues à travers la tradition et la religion, représentant la soumission de la femme devant l'homme, étaient déconsidérées et ironisées. Par conséquent, il y a un grand nombre de féministes qui parlent de l'échec connu par l'extension du mouvement dans les villages et l'immense effort mis pour y gagner du terrain petit à petit. Il est à mentionner que toutes les organisations et les associations féministes de

¹⁰⁸ Les résultats de l'enquête sociologique sur le terrain déroulée par des équipes d'étudiants sont publiés en plusieurs volumes, représentant un repère dans la compréhension de la situation dramatique de l'agriculture roumaine et de la vie des paysans. *60 de sate românești cercetate de echipele studențești în vara 1938. Anchetă sociologică condusă de Anton Golopenția și D. C. Georgescu*, vol. 1-2, 4-5, Bucarest, l'Institut des Sciences sociales de la Roumanie, 1941-1943.

¹⁰⁹ Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2002, p. 17.

¹¹⁰ *60 de sate românești ...*, vol. I, *La Population*, p. 81-86.

la période d'entre-deux-guerres se rendent compte de la nécessité d'attirer les femmes villageoises vers le mouvement, en essayant la création d'une stratégie dont les résultats sont longuement attendus.

« La lutte pour éduquer les femmes » commence vite après la fin de la Première Guerre Mondiale, conformément à Alexandra Petrescu, et la preuve qu'elle en offre est une lettre adressée par La Ligue des Droits et des Devoirs de la Femme à la présidente de l'AISF, l'américaine Carrie Chapman-Catt¹¹¹.

La Ligue des Droits et des Devoirs de la Femme mentionne, dans ses statuts de 1925¹¹², une section destinée exclusivement à la paysanne et aux foyers villageois, et une autre centrée sur les problèmes et la situation des ouvrières, qui se retrouvaient aussi dans celles de 1914, signe que dès avant la guerre on avait en vue la situation de la paysanne. Le programme de l'activité féministe de 1914 prévoyait à la section dédiée à la femme de la campagne « le relèvement de son niveau moral, économique, intellectuel » par l'organisation de cercles de fermières, des écoles d'agriculture, d'horticulture et de pomiculture, dont un élément inédit est l'école de ménage et de puériculture. Nous constatons qu'on désirait premièrement l'éducation et l'amélioration de la culture de la femme du milieu rural, ce qui se maintient aussi pendant l'entre-deux-guerres, le mouvement féministe adoptant ce rôle pour y faire connaître ses idées. Parmi les réussites de cette ligue nous mentionnons la fondation des sociétés coopératives, comme « La Horticole », « Ileana », « La Féminine » et d'une école pour l'éducation des ouvrière de Bucarest¹¹³.

L'AECPPFR a déroulé une intense activité de propagande et de culture de la femme des villages et des faubourgs des villes par des conférences, des cercles d'études hebdomadaires et des réunions publics et les dirigeantes féministes ont entrepris aussi des tournées dans chaque région. (voir l'Annexe 7) Un cas spécial en est l'initiative de Valentina Focşa, la présidente de la filiale de l'AECPPFR de Piatra-Neamţ et la directrice des journaux féminins *Acţiunea feministă* et *Foaia gospodinelor*, qui a proposé un plan d'action en vue du « relèvement de la femme comme maîtresse de maison, épouse et mère ». Par conséquent, l'Association des cercles de maîtresses de maison est fondée et présidée par Simona Lahovary, une d'entre les dames de compagnie de la reine Maria, dont la secrétaire est l'initiatrice du projet. Avec une extension massive entre les années 1923-1926, cette association arrive à un nombre de 75 filiales, la plupart en Moldavie, dont le but est de fonder

¹¹¹ Alexandra Petrescu, *op. cit.*, p. 87-89.

¹¹² Ştefan Păun, *op. cit.*, p. 139.

¹¹³ *Ibid.*, p. 55, 83-101.

des cercles dans les communes rurales et urbaines. Centrés sur l'assistance sociale et médicale et sur l'implémentation dans les villages des principaux éléments de modernisation comme « des dispensaires, des écoles maternelles, des ateliers d'industrie, des cours de ménage, des bains publics, des cinéma, des radios, une bibliothèque, un dépôt pour amasser les produits des maîtresses de maison membres dans le cercle et leur vente dans des expositions permanentes dans les départements, les régions et au niveau central », l'idée a été beaucoup moins mise en pratique que dans le plan initial. En dépit de cela, l'assistance médicale ambulante et la promotion d'une éducation dans le milieu rural ont représenté une réussite accomplie dans cette association pendant toute la période d'entre-deux-guerres. En 1940 nous trouvons 40 dispensaires d'enfants, dont 14 interrompent leur activité, trois dispensaires ambulants, quatre écoles maternelles de neuf fondées, ce qui prouve l'immense travail entrepris et l'ampleur de l'activité déroulée pour l'émancipation de la femme à travers l'éducation et son ouverture vers la modernité¹¹⁴.

Les dispensaires mobiles ont le but d'accorder l'assistance sanitaire et de réaliser la propagande, en se constituant dans des véritables « instruments » pour l'éducation de la population rurale sur les normes « rudimentaires d'hygiène et de santé ». Par leur intermédiaire, les affiches et les brochures étaient diffusées dans le territoire et les personnes qui contribuaient à attirer les villageois vers le dispensaire étaient stimulées de façon « matérielle », l'hésitation des paysans à tout ce qui était de nouveau était un grand obstacle contre leur propre éducation. Pourtant, il faut dire que l'activité de cette association a eu des résultats notables surtout dans le domaine médical et de l'hygiène comme « la réduction de la mortalité infantile dans les zones assistées » mais aussi sur le plan social par la « propagation des conseils » sur l'hygiène, la maison et l'éducation des enfants¹¹⁵.

Dans la même période, le CNFR a démarré une ample action de soutien et d'éducation des femmes du milieu rural à travers les écoles, les actions collectives des associations et les cercles d'études. Comme nous découvrons dans le rapport des années 1925-1930 publié dans son bulletin, le CNFR a fondé dès 1923 une école d'horticulture pour les jeunes filles qui disposait aussi d'un terrain pour la culture à la périphérie de la capitale. Un nombre de 35 élèves internes, après 4 années d'étude, soit étaient « placées dans des différentes entreprises », soit elles revenaient dans la famille pour mettre en pratique ce

¹¹⁴ *Asociația cercurilor de gospodine. Dare de seamă a activității comitetului central și filialelor sale de la 1920-1940*, Bucarest, 1940, p. 3-13. Voir aussi Ghizela Cosma, *Femeile și politica ...*, p. 20.

¹¹⁵ Crina Diaconu, *Aspecte privind rolul femeilor în procesul de reformare și de modernizare socială în România interbelică. Activitatea și inițiativele Asociației Cercurilor de Gospodine în domeniul ocrotirii și asistenței mamei și copilului*, in Ghizela Cosma, Virgiliu Țărău (coord.), *op. cit.*, p. 12-18.

qu'elles avaient appris¹¹⁶. Comme nous pouvons observer dans la presse, les féministes attirent l'attention du CNFR en 1927, par la voix de Constanța Hodoș, sur la nécessité majeure d'améliorer la situation de la femme des villages :

« Nulle part il n'est un besoin si impérieux et si urgent pour l'intervention salutaire du Conseil que là-bas, dans l'obscurité de nos villages, où la maladie, la débauche et le début d'une civilisation fausse, immorale font des ravages. Nulle part la femme intellectuelle dans l'âme de laquelle tremble la nostalgie du progrès de notre peuple, la femme noble et sérieuse, ne trouvera un plus vaste terrain pour son travail guidant et édificateur qu'ici, dans nos villages »¹¹⁷.

De plus, elle considère importante la propagation « de la conquérante parole » qui se retrouve dans la littérature et dans l'art dans « l'immorale civilisation des villages » aussi, l'action du CNFR dans le milieu rural en est considérée « le plus douloureux point pour ceux qui le connaissent et se rendent compte de son importance nationale ». Nous pouvons observer facilement le caractère altruiste et le désir sincère de soutenir la paysanne, Alexandra Petrescu parlant même d'un « amour pour le proche des féministes », qui dépasse les politiques du gouvernement »¹¹⁸.

Alexandrina Gr. Cantacuzino, la présidente du CNFR, a participé au XIV^{ème} Congrès International de l'Agriculture, dont les œuvres se sont déroulées à Bucarest (7-10 juin 1929), où elle a présenté un ample rapport sur l'état de la femme du milieu rural. Dans son contenu on attirait l'attention sur le fait que quotidiennement, des millions de femmes faisaient des activités domestiques et « les plus difficiles travaux de la terre », comme labourer, semer, récolter, après avoir soigné les animaux ; pratiquement elles étaient impliquées dans toutes les actions, sans tenir compte de leur degré de difficulté. Ni même la maternité ou la saison hivernale ne représentaient pas des moments de repos, d'autres activités étaient déroulées, comme tisser, confectionner des vêtements, tordre la laine, broder etc.¹¹⁹

Toujours à ce congrès, Maria Pop, la première femme sénateur élue en 1939, présente un rapport détaillé par lequel elle fait un réquisitoire des principaux problèmes avec lesquels la paysanne se confrontait et qui devaient être solutionnés le plus vite possible : la culture, l'assistance médicale, « l'utilisation d'une puériculture rationnelle ». En même temps elle fait

¹¹⁶ *Bulletin du Conseil National des Femmes Roumaines*, 1921-1938, Rédaction «La Maison de la Femme », Bucarest, 1940, p. 3-9. Voir aussi Ștefania Mihăilescu, *Din istoria feminismului românesc. Studiu și antologie de texte (1929-1948)*, vol. II, Iași, Éditions Polirom, 2006, p. 18.

¹¹⁷ Constanța Hodoș, « Consiliul național al femeilor române », in *Societatea de mâine*, année III, n° 25-26, Cluj, Dimanche, le 20 et le 27 juin 1926, p. 457; voir aussi Alexandra Petrescu, *op. cit.*, p. 91.

¹¹⁸ *Ibid.*

¹¹⁹ *Bulletin du Conseil National...*, p. 6-9.

allusion à « l'instinct de race »¹²⁰ et au rôle fondamental de la femme dans la « fortification de la nation » et le maintien de la « vigueur ethnique », des éléments « neutralisés » par la mortalité infantile, la plus élevée en Europe, conformément aux rapports du CIF. Il est intéressant que, en insistant sur les industries spécifiques au milieu rural, Maria Pop fait une association comparative avec l'Inde, pas du tout par hasard, si nous observons que les femmes de ce pays obtiennent les droits partiels dans la même année que celles de la Roumanie, en 1929¹²¹.

Les femmes des villages, soumises à « l'ordre patriarcale », manquées d'une éducation minimum, puisque l'effectuation des études n'y est pas une priorité, mais le ménage, avaient dans leurs maris les opposants principaux de l'émancipation politique, comme la belge Georgette Ciselet constate dans son étude sur la situation de la Roumanie. Et Ciselet et Alexandrina Gr. Cantacuzino finissent leurs études avec la même conclusion : le besoin de l'éducation des paysannes en vue de l'émancipation, qui est la condition principale pour l'obtention des droits civils et politiques, dont la nécessité ne doit plus être mentionnée¹²².

Alexandra Petrescu observe, dans son analyse, que les femmes du milieu rural avaient déjà « la place de citoyennes » dans l'imaginaire politique féministe, mais cette position est refusée par les politiques, qui considéraient que la femme « perdrait de sa sensibilité » et renoncerait à sa mission de mère et de maîtresse de maison, par l'obtention d'une émancipation complète. Ce point de vue est combattu avec véhémence par les féministes dans des articles, des conférences et dans l'offre des modèles d'autres pays, un exemple en est celui donné par Dorina Zileriu où elle analyse l'imaginaire masculin conformément auquel la constitution « fragile » de la femme l'empêchait d'effectuer des travaux physiques et intellectuels. L'exemple de la femme de la campagne qui soigne son enfant « laissé à l'ombre d'un arbre », pendant une journée épuisante de travail sur le champ, constitue l'argument imbattable de l'auteure¹²³.

La même idée est mentionnée par Ioan Scurtu dans son analyse sur les revenus et les dépenses des villages, où la femme apparaît comme responsable avec toute la maison et avec

¹²⁰ Cette référence à la *race* est expliquée par Alexandra Petrescu par l'apparition avant 1929 d'une politique sanitaire qui avait l'objectif de protéger les enfants et de combattre les maladies infectieuses comme le syphilis et la tuberculose, politique centrée sur deux nouvelles sciences, l'hygiène de la nation et la biopolitique. Alexandra Petrescu, *op. cit.*, p. 95- 97. Voir aussi Gh. Popoviciu, « Biopolitica, puericultura și schimbarea de sistem în conducerea statului », in *Societatea de mâine*, année V, Cluj, n° 22 et 24, le 1 et le 15 décembre 1928, p. 443.

¹²¹ Alexandra Petrescu, *op. cit.*, p. 91-92.

¹²² *Ibid.*, p. 85-86.

¹²³ Dorina Zileriu, *op. cit.*, p. 396.

l'éducation des enfants pendant que l'homme est parti au travail saisonnier, pratiqué dans certains départements. À cause des difficultés financières, les femmes sont celles qui confectionnent pendant l'hiver les vêtements et les literies nécessaires dans la maison. Après « la lutte avec le chanvre » il commence le travail déroulé pendant tout l'hiver :

« À trois heures du matin, les femmes des roumains des Monts de l'Ouest, allument la lampe, prennent le chanvre et commencent à le tordre. Le jour se lève, elles soignent les enfants, préparent la polenta et pendant tout ce temps-là ne laissent pas la quenouille. Et elles tordent chaque soirée à la lumière de la lampe ou du feu, jusqu'à environ l'heure où des dames de Bucarest quittent les salles des spectacles. À trois heures du matin, ces femmes se lèvent de nouveau. Tout un hiver à trois heures du matin. Sauf le lundi quand elles se réveillent à deux heures. Parce que la veille il eut été dimanche, elles n'avaient pas travaillé et s'étaient couchées tôt. De tout cet effort, auquel il faut ajouter celui du tissage au Jacquard, chaque famille se retrouve en printemps avec un drap rigide et quelques chemises âpres et noirs »¹²⁴.

Une analyse de la condition de la femme du village fait Cecilia Cuțescu-Storck aussi, dans son chapitre sur le féminisme, où celle-ci la considère « si tourmentée et jamais [...] prise en considération » elle constate que le paysan roumain est le plus présent dans tous les milieux lorsque sa femme est marginalisée et c'est rarement qu'on met sur le tapis ses « traits » : « on parle beaucoup de la patience du paysan, de son scepticisme et de son esprit philosophique, mais beaucoup plus rarement on parle des traits des paysannes, que nous connaissons moins, son ingéniosité, ses éclats de bon sens et sa sagesse pratique »¹²⁵.

Un « facteur important » dans l'économie nationale et dans l'agriculture, la femme de la campagne est celle qui travaille dans la maison et sur le champ jusqu'au moment de l'accouchement, dans toutes les saisons son activité est intense et soutenue. L'aspect de la mortalité infantile, qui en Roumanie était la plus augmentée de toute l'Europe¹²⁶, lui donne la justice de se demander s'il n'est pas « dommage de laisser se perdre la pauvre paysanne par tant de maternités inutiles sans aucun aide ou conseil ». Bien sûr que personne ne s'arrête sur ses conditions de vie et de travail, dont l'amélioration est urgente. La natalité excessive du milieu rural représente une conséquence assez grave du manque de l'éducation de la femme de la campagne, mais, comme nous l'avons déjà mentionné, c'est un phénomène accompagné

¹²⁴ Ioan Scurtu, *op. cit.*, p. 90-91.

¹²⁵ Cecilia Cuțescu-Storck, *op. cit.*, p. 292.

¹²⁶ L'enquête sociologique entreprise par des groupes d'étudiants en 1938 en 60 villages roumains nous dévoile la tragique situation d'une mortalité infantile « extrêmement élevée », de plus de 30% du nombre total des nouveau-nés. La conclusion en formulée : la recommandation d'adopter le plus vite possible des mesures de « nature préventive » dans le domaine de l'assistance prénatale et une « éducation consciente » des mères en vue du soin des petits bébés. « Quand les l'accouchée ne sera plus obligée de demander l'aide plus que douteux des sages-femmes plus qu'empiriques et quand les mères sauront comment éduquer et nourrir correctement leurs enfants les résultats n'y retarderont pas. *60 de sate românești ...*, vol. I, *Populația*, p. 142-143.

par celui de la mortalité infantile très augmentée¹²⁷. Ce sujet est débattu avec intérêt par Dr. Eugenia Mateescu dans un de ses articles de *Cuvântul liber* :

« *La villageoise supporte la grossesse courageusement. Elle accouche presque chaque année, sans penser à préserver son corps des difficultés apportées par un nouveau bébé. La grossesse pour la jeune fille de la campagne finit par un accouchement fait dans des conditions tout à fait primitives. Chez nous, les femmes paysannes accouchent toujours sans aucune aide, sur la terre ou sur des pailles, en gardant les vêtements propres, sans penser à leur propre hygiène ou à celle du nouveau-né* »¹²⁸.

Il faut mentionner aussi le rôle important que la paysanne a dans les industries nationales, soutenu par plusieurs féministes parmi lesquelles Maria Pop, et la nécessité de créer des ateliers qui perpétuent « les anciens procédés de production » qui seront préservés intacts en représentant les traditions nationales. Toutes les réunions et les congrès féministes, ceux du niveau national et international, constituent des occasions pour les représentantes des organisations de toute la Roumanie de porter les costumes populaires spécifiques aux régions de provenance, comme symbole du spécifique national et du travail féminin. Nous en avons comme témoignages les instantanées photographiques et les mentions au cadre des convocations à ces manifestations¹²⁹. La Roumanie, nous pouvons dire, est privilégiée de ce point de vue, parce qu'il y a un grand nombre de photographies surprenant la beauté de ces costumes. Comme un journaliste le remarque, les féministes de l'Égypte, de l'Inde, de la Turquie et de la Roumanie sont le plus souvent surprises par les photographes, en attirant le plus leur attention. La beauté et la pureté du costume populaire féminin, associé tout le temps à la fête¹³⁰, sont constatées aussi par Cécile Brunschvicg, la présidente de l'union Française pour le Suffrage des Femmes, qui témoigne en 1933 : « Nous avons [...] pu constater dans la plupart des villages que nous avons traversés, que la majorité des paysannes ont gardé leur costume national, ce qui donne un charme et un attrait tout particulier à la campagne roumaine »¹³¹.

En conclusion, nous remarquons que le mouvement féministe a adopté et déroulé une stratégie d'éducation et de diffusion de la culture de la villageoise, dont le rôle dans la

¹²⁷ Cecilia Cuțescu-Storck, *op. cit.*, p. 293-294.

¹²⁸ Dr. Eugenia Mateescu, « Asistența socială la sate », in *Cuvântul liber*, n° 33, Bucarest, le 20 juin 1936, p. 2. Voir aussi Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2006, p. 18-19.

¹²⁹ Ștefan Păun, *op. cit.*, p. 163.

¹³⁰ Dans les études ethnographiques, le costume populaire est même nommé « costume de fête », signe qu'il était mis seulement à des occasions spéciales. G. T. Niculescu-Varone, *Folklor și caracterizări etnografice. În Șcheii Brașovului – Junii și costumul de sărbătoare al femeilor române*, Bucarest, Tipographie « Dimitrie Cantemir », 1932, p. 31-37.

¹³¹ Cécile Brunschvicg, « Chez les féministes de l'Europe Orientale. Roumanie », in *La Française*, n° 1080, Samedi le 14 octobre 1933, p. 1. Dans le même numéro nous retrouvons aussi une photo qui en est révélatrice.

perpétuation des traditions, la « conservation ethnique » et l'industrie nationale est reconnu. Seulement par l'achèvement de cet objectif on pouvait réussir une émancipation économique et politique de la femme. Pourtant, le désir d'y réussir s'est toujours heurté de la mentalité patriarcale, des conceptions des maris et même de celles qui en étaient directement visées. La faible implication de l'état dans la modification de leur situation économique et des conditions du travail et de la vie et la persistance d'un analphabétisme prononcé dans ce milieu n'ont pas permis au mouvement féministe d'obtenir de meilleurs résultats, ni d'attirer plusieurs adhérentes et militantes de ce segment de la population.

1.7.1. L'analphabétisme féminin – un obstacle dans la propagation du mouvement

Le grand nombre de femmes au cadre de la population active ne constitue pas une émancipation de la grande population féminine du milieu rural, analphabète¹³² et ignorante, éduquée conformément à une tradition patriarcale. Les enfants fréquentaient l'école surtout pendant l'hiver, les manques financiers déterminant la faible présence et une grande proportion de l'abandon scolaire. En dépit du fait que le nombre des gens instruits du Vieux Royaume augmente constamment de 39,2% en 1912 à 55,8% en 1930, la Roumanie se place parmi les derniers en comparaison avec les autres pays européens, avec une différence de 8 à 10 ans, ayant en vue que les statistiques sont faites dans des années différentes¹³³. (voir l'Annexe 57) Notre pays a en 1930 un pourcentage de 57% gens instruits au niveau national, le même que celui établi en 1926 en Espagne et en France, dans la même année que l'Espagne en connaît un pourcentage de 94,1% ce qui reflète le très grand décalage au chapitre instruction. Important à mentionner est que parmi ceux éduqués, le grand pourcentage, d'après le degré d'instruction, le détiennent ceux qui avaient fini une école primaire (85,1%), lorsque l'université avait été fréquentée par 1,1% du totale de la population. Le pourcentage des femmes ayant des études supérieures est de 0,6%¹³⁴; ce segment nous intéresse spécialement parce que la plupart des féministes des comités

¹³² Le nombre des personnes analphabètes est plus grand dans le milieu rural et les femmes en sont « mieux » positionnées dans les statistiques à ce chapitre d'une part à cause de la conception de leur infériorité et d'autre part à cause des difficultés financières des paysans, qui préféreraient envoyer à l'école et cela, quand ils en avaient la possibilité, seulement les garçons. D. Şandru, *Populația rurală a României între cele două războaie mondiale*, Bucarest, Éditions de l'Académie Roumaine, 1980, p. 182 ; Gh. Iacob (coord.), *Iași-memoria unei capitale*, Iași, Éditions Universitaires « Alexandru Ioan Cuza », 2008, p. 233.

¹³³ *Enciclopedia României*, vol. I, Bucarest, l'Imprimerie Nationale, 1938, p. 142. Voir aussi C. Sudeţeanu, « Analfabetismul culturii noastre », in *Societatea de mâine*, année III, n° 21 et 22, Cluj, Dimanche le 23 et le 30 mai 1926, p. 401-402.

¹³⁴ Gh. Iacob, Luminița Iacob, *Modernizare-europenism. România de la Cuza-Vodă la Carol al II-lea*, vol. I, *Ritmul și strategia modernizării*, Iași, Éditions Universitaires « Al. I. Cuza », 1995, p. 65.

directeurs des associations et des commissions du CNFR faisaient partie de cette catégorie, ayant comme professions la médecine, celle d'avocat et le journalisme, situation que nous retrouvons aussi en France¹³⁵. (voir l'Annexe 59) À celles-ci nous pouvons ajouter les femmes aux études secondaires, avec un pourcentage de 10,1%, parce que ce sont elles qui donnent le plus grand nombre des adhérentes et des militantes, généralement des éducatrices et des institutrices, des sœurs de charité ; elles déroulent une activité de propagande dans l'espace périphérique urbain et surtout dans celui rural, où les efforts étaient plus grands. Par conséquent, nous pouvons déduire quel était le degré d'implication des femmes, en général, dans le mouvement féministe, parce que les femmes licenciées étaient, dans leur majorité, soit impliquées dans le mouvement, soit militantes pour une émancipation complète. Les femmes aux études secondaires déroulaient leur activité dans la province, même si moins connues et ayant comme responsabilité supplémentaire la propagation des idées féministes dans les régions, ce qui se passe aussi dans l'Hexagone¹³⁶.

Lorsque dans l'enseignement secondaire le pourcentage des femmes est un peu plus grand, la situation leur est clairement défavorable dans le système universitaire où les « hommes sont plus que trois fois plus nombreux ». Une différence significative est constatée aussi entre les régions de la Roumanie, le plus grand nombre des femmes instruites se trouvant en Banat (66,4%) et le plus petit en Bessarabie (25,1%), où un fort courant de russification de la population s'était manifesté. En comparaison avec la France, le décalage en est très grand dans les conditions où en 1926 les femmes françaises instruites représentent 94,1% par rapport aux roumaines, seulement 57%, ce qui est juste, en 1930¹³⁷. Le paradoxe de la situation est donné par le fait qu'en plan législatif, notre pays a accordé la gratuité et l'obligation de l'enseignement primaire beaucoup plus vite que la France et les lycées et les universités ont ouvert leurs portes plus tôt. Les causes pour cette situation doivent être cherchées premièrement dans le problème national, théoriquement solutionné en 1918, mais pratiquement plus tard, dans la réalisation avec du retard des réformes de modernisation et dans l'existence des décalages entre les régions qui ont fait la Grande Roumanie et entre notre pays et l'Occident¹³⁸. (voir l'Annexe 58)

¹³⁵ Christine Bard, *op. cit.*, p. 178.

¹³⁶ *Ibid.*, p. 180-181.

¹³⁷ Gh. Iacob, Luminița Iacob, *op. cit.*, p. 63-65. Voir aussi Ioan Scurtu, *op. cit.*, p. 227-229. Pour plus de détails sur l'éducation dans les villages, voir Dumitru Șandru, « Răspândirea științei de carte în satele României între cele două războaie mondiale », in *Cercetări istorice*, tome XI, 1980, p. 521-532.

¹³⁸ Bogdan Murgescu considère que « l'un des handicaps de la Roumanie d'entre-deux-guerres est la polarisation sociale ». Il en mentionne que « la plupart des observateurs ont perçu [cet état] comme un pays des contrastes sociaux et économiques » ce qui lui donne raison de parler d'une responsabilité des élites politiques et

À part ce recensement, une étude intéressante sur la présence de la femme sur le marché de travail et sur son instruction est faite par Ecaterina Cerkez, la secrétaire du CNFR, dont les résultats sont communiqués dans une conférence soutenue à la Section d'études féminines de l'institut Social Roumain, le 23 février 1929. Elle observe que par rapport aux années de la fin de la guerre le nombre des filles inscrites dans les écoles normales et aussi à celles universitaires (les facultés de droit, médecine, lettres, sciences et pharmacie de Bucarest) a beaucoup augmenté. Par conséquent ce nombre est de 1.143 en 1920/1921 par rapport à 4.744 en 1926/1927, courant ascendant expliqué par « des causes d'ordre psychologique » et par « des causes économiques » :

« La femme d'aujourd'hui cherche à affirmer son individualité ; [...] pour recevoir son indépendance matérielle, elle veut avoir son argent et d'en disposer en pleine liberté ; elle a, comme toute la génération d'aujourd'hui, de fortes tendances vers le confort ; elle veut profiter des biens de la vie. [...] Pour cela elle a besoin, même depuis qu'elle est fille dans la maison de ses parents, de maîtriser un revenu à elle-même »¹³⁹.

On parle même « d'une course pour la carrière ou pour la profession », dans les conditions où les parents, à cause de la crise financière, préfèrent assurer à leurs filles « un capital intellectuel constant » en dépit de celui en argent. Une des conséquences en est la diminution, en général, du nombre des mariages, qui est plus prononcée dans la catégorie des mariages achevés à base d'un régime dotal, et les femmes qui, pourtant, font ce pas sont, dans leur grande majorité, sans occupation¹⁴⁰.

L'idée qui en découle est que bien que le pourcentage des femmes instruites ne soit pas grand, par rapport à la totalité de la population, les années vingt connaissent une nette amélioration de l'éducation de la femme et de son emploi dans le milieu urbain, où l'accès à la culture et à une profession est plus facile. Beaucoup d'entre les femmes licenciées continuent leurs études en obtenant des titres académiques et en occupant des fonctions de professeurs universitaires. Parmi celles-ci nous mentionnons Elena Gr. Romniceanu, docteur es sciences économiques et politiques, représentante de la Roumanie dans le domaine de la protection de la mère et de l'enfant à la Société des Nations (Genève) et Alice Voinescu, professeur universitaire, ayant le titre de docteur en philosophie accordé à la Sorbonne. Ces

économiques pour la pauvreté des paysans. Bogdan Murgescu, *România și Europa. Acumularea decalajelor economice (1500-2010)*, Iași, Éditions Polirom, 2010, p. 271.

¹³⁹ Ecaterina Cerkez, *Munca femeii și consecințele ei pentru familie și societate, conferință ținută la Secția de studii feminine a Institutului Social Român în ziua de 23 februarie 1929*, in R. Catarg, I. C. Chiriacescu, *Femeia în noua epocă a omenirii*, Bucarest, Les Ateliers graphiques « Răsăritul », 1929, p. 49-50 ; Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2002, p. 340-341.

¹⁴⁰ *Ibid.*, p. 52-55.

représentantes du féminisme roumain soutiennent par tous les moyens le rôle important de l'éducation culturelle de la femme pour sa famille et pour l'éducation de ses enfants, en montrant par l'exemple personnel la parfaite corroboration du foyer avec l'activité professionnelle. Alice Voinescu promeut l'idée que « la femme intellectuelle fait de la famille un centre de culture » par l'adaptation des « nouvelles du monde » à la capacité de compréhension et aux besoins de la famille¹⁴¹.

Il est relevant que le degré élevé d'analphabétisme de la population féminine, surtout dans le milieu rural, a fait que l'ampleur du mouvement ne soit pas si grande que dans les autres pays comme la France et qu'il ne réussisse pas une augmentation prononcée du nombre des membres actifs. Si nous analysons les féministes que nous retrouvons pendant la période d'entre-deux-guerres à l'intérieur des organisations, nous constatons que leur âge moyen est de au-dessus de 50 ans et les jeunes femmes y sont très peu présentes. Le problème est que, au moins au niveau central, les mêmes militantes pour l'émancipation que nous trouvons à la fin de la guerre sont présentes aussi vers la fin des années trente, ce qui nous montre que l'élément féminin jeune n'a pas manifesté le désir de s'impliquer dans le mouvement.

1.7.2. La présence des femmes dans l'industrie

À part les femmes qui travaillaient dans l'agriculture, un massif pourcentage de celui de la population active est à celles employées dans l'industrie, les premières initiatives dans ce sens se produisant dans les dernières décennies du XIXe siècle. Dès avant la guerre, un important nombre de femmes déjà travaillaient dans l'industrie alimentaire, textile et vestimentaire et dans le Vieux Royaume et en Transylvanie leur présence s'était étendue dans d'autres domaines aussi, comme l'industrie de la laine, du tabac, du papier, du tricotage, de sorte qu'on parle déjà d'un dépassement du nombre des hommes dans les milieux industriels mentionnés. Nous en considérons importantes les enquêtes des pages du journal *Dimineața* (1905-1907) par lesquelles se confirme l'extension graduelle du nombre des femmes employées dans des fonctions publiques, surtout aux services de poste et de télégraphe et dans les professions libérales. Mais après la guerre elles sont encadrées seulement sur les postes les plus modestes avec une différence significative du salaire. La condition ingrate des ouvrières qui travaillaient 12-14 heures par jour, et dans certains domaines même plus, et par

¹⁴¹ Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2006, p. 21-22.

le paiement de l'activité « elles ne pouvaient pas satisfaire au moins les besoins quotidiens les plus élémentaires » se retrouve en France aussi¹⁴².

Conformément au recensement de 1930, la Roumanie occupait dans l'espace européen la première place en ce qui concerne la présence des femmes au cadre de la population active, le domaine agricole en est celui avec le plus grand degré de présence. Mais, l'industrie connaît, elle-aussi, une extension considérable du nombre des femmes dans les années d'entre-deux-guerres, comme nous apprenons dans les études et les enquêtes sociales réalisées par les féministes et les spécialistes au cadre des commissions des organisations et dans la section féminine de l'institut Social Roumain. En cours de modernisation et d'industrialisation, en Roumanie, le pourcentage de l'élément masculin est le plus grand (81,1% par rapport à 18,9%, les femmes), ce qui ne signifie pas que dans certaines industries (alimentaire, textile, céramique) et dans les fonctions publiques, commerciales, la présence féminine n'était pas assez importante. La nécessité de compléter les revenus de la famille pour maintenir une vie décente a déterminé les femmes s'employer dans un nombre de plus en plus grand, les enquêtes sociologiques confirmant les transformations produites au cadre de la nouvelle génération de femmes ouvrières, qui déjà manifestaient une « conscience de l'indépendance économique », ce qui se reflète le mieux dans les années trente¹⁴³.

Cette extension massive de l'élément féminin dans le marché du travail a été analysée par les associations féministes et par les sociologues, les enquêtes dévoilant les conditions précaires de travail et la déficience législative regardant la protection du travail de la femme et des enfants, situation qui se manifeste au niveau européen. Le mouvement féministe de la Roumanie et celui de la France se sont rapportés à la thématique européenne et aux besoins constatés dans leurs sociétés, ce qui se reflète dans le programme féministe de ces pays, qui prévoit « pour un travail égale, salaire égale »¹⁴⁴, des lois spéciales de protection du travail des femmes et des enfants, qui devaient avoir en vue aussi la situation du produit en résultat et des lois d'ordre général qui s'adressaient aux femmes aussi.

En France, on constate, comme chez nous aussi, l'entrée des femmes, surtout les jeunes, dans de plus en plus de domaines d'activité, en préférant le système tertiaire, c'est-à-dire, le corps des fonctionnaires et l'enseignement, le métier de professeur est souvent associée à certaines qualités, spécifiques féminines. Dans la France, cet exode des femmes au

¹⁴² Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2002, p. 15.

¹⁴³ Natalia Popovici, « Protecția mamei și a copiilor », in *Buletinul muncii și asigurărilor sociale*, n° 9-12, septembre-décembre 1935, p. 655-663.

¹⁴⁴ Christine Bard, *op. cit.*, p. 167-170.

bureau et à la chaire détermine, conformément à Françoise Battagliola, une féminisation de ces métiers et, implicitement, leur « déqualification » et dévalorisation à travers le fait que dans ces domaines le niveau général de rémunération diminue, les fonctions se diversifient, et, par conséquent, l'élément masculin se réoriente vers des spécialisations où la présence féminine est plus petite. « Apprendre, soigner et assister » ce sont les fonctions essentielles pour toute épouse et mère, perspective de l'activité féminine qui se retrouve aussi dans la société française et dans celle roumaine¹⁴⁵, comme nous pouvons observer dans les études sur le travail de la femme. Par conséquent, les métiers de secrétaire, dactylographe, institutrice, professeur, sœur de charité et assistante sociale sont considérés les plus représentatifs et définitifs pour les femmes qui, au début, s'y orientent¹⁴⁶.

En même temps, il faut mentionner que toutes les organisations féministes de la Roumanie déroulent une intense activité de propagande par des conférences, des réunions, des articles et des brochures, pour convaincre les responsables sur la nécessité de l'accélération de l'adoption et de l'application d'une législation de protection des femmes et des mineurs, bien que chez nous la dimension sociale de ces lois, comme ailleurs aussi, est apparue comme une revendication ouvrière. La première réglementation s'est produite dans le Vieux Royaume en février 1906, mais après l'unité, le 13 avril 1928, le ministre du travail, Dr. Nicolae Lupu, pendant un gouvernement libéral, promulgue la loi qui établit le régime de travail des mineurs et des femmes, son cadre juridique qui ne devait plus permettre les abus. Ce thème représente l'objet des conventions internationales séparées, au Bureau International du Travail, que la Roumanie avait ratifié dès 1919. La loi sur le travail de la femme se centrait sur trois directions : « interdire son utilisation pendant la nuit ; interdire son utilisation dans les entreprises insalubres et dangereuses et protéger la femme enceinte ou accouchée »¹⁴⁷. Il est important de préciser que le patronat a essayé et a réussi, le plus souvent, à travers la flexibilité de la législation et du manque des modalités concrètes d'application et de contrainte, à ne pas respecter ces réglementations qui leur rendait plus difficile l'activité et leur diminuait la production.

¹⁴⁵ Pour la situation de la Roumanie, voir l'étude d'Ecaterina Cerkez, *Munca femeii și consecințele ei ...*, p. 49-64.

¹⁴⁶ Françoise Battagliola, *Histoire du travail des femmes*, Troisième édition, Paris, La Découverte, 2008, p. 37-70. Pour la situation du travail féminin, voir aussi Christiane Cordero, *Le travail des femmes*, Paris, Éditions Le Monde, 1994. Delphine Gardey, *La dactylographe et l'expéditionnaire. Histoire des employés de bureau. 1890-1930*, Paris, Editions Belin, 2001. Michelle Perrot, *Les Femmes ou les silences de l'Histoire*, Paris, Editions Flammarion, 1998, p. 121-212. Sylvie Schweitzer, *Femmes de pouvoir. Une histoire de l'égalité professionnelle en Europe (XIX^e-XX^e)*, Paris, Éditions Fayot, 2010.

¹⁴⁷ Tudor Rățoi, *De la modernisation de la Roumanie d'entre-deux-guerres. La législation sociale du travail*, Iași, Éditions Antheros, 1998, p. 121-129.

Les dirigeantes féministes ont effectué des études et des recherches sur le terrain, dans les quartiers des faubourgs des grandes villes pour mettre en évidence le travail de la femme dans les petits ateliers et dans les grands établissements industriels, leurs conditions de travail et le degré d'applicabilité de ces « recommandations » légales, que chaque patron interprétait comme il le considérait. Concomitant, elles ont milité pour l'amélioration du statut de la femme dans le Code Civil, pour son droit de disposer librement de son salaire, de travailler dans tout établissement sans l'approbation du mari, conditions obtenues dans des étapes pour chaque catégorie professionnelle.

1.7.3. « Le personnel féminin du corps des fonctionnaires »

Ce problème, assez tendu, est évoqué dans ses mémoires par Cecilia Cuțescu-Storck, qui parle des initiatives de résistance et de lutte par des réunions et des séries de conférences, lorsque dans le Parlement « on préparait des lois draconiennes contre les fonctionnaires ». Une grande réunion est organisée dans la salle de la Fondation Carol par Ortansa Satmary, la sœur de Cecilia, événement qui a bénéficié d'un public nombreux et de la participation de plusieurs féministes, comme Margareta Ghemelgeanu, Michaela Catargiu, « les conductrices des noyaux de l'AECPCR et Alice Voinescu, toutes contre l'injustice faite aux fonctionnaires par l'application du projet de loi qui prévoyait la diminution de leur nombre ». Plus qu'éloquente en est l'histoire témoignée par Cecilia Cuțescu-Storck à une visite d'une ancienne collègue d'école, employée comme fonctionnaire :

« Il y avait une grande tension parmi les fonctionnaires, puisque menacées de perdre leur emploi duquel, par le travail honnête, entretenaient les vieux ou ceux de leurs familles. J'étais révoltée et me tourmentais ; je peignais dans mon atelier et me surprénais parlant seule. [...] La veille de la réunion, une ancienne collègue d'école, à ce temps-là fonctionnaire que j'ai reçue en travaillant, vint chez moi. Je gesticulais indignée, les pinceaux en l'air, en culpabilisant les organes de l'état qui prenaient si insensiblement et si légèrement des mesures si graves. Ma collègue se taisait souvent, et moi, en perdant ma patience, je l'ai accusée, mais à la fin elle répondit sagement : « Vous, qui avez le pain de demain assuré, le devoir de vous creuser l'esprit et de lutter vous incombe. Nous n'avons ni le temps, ni le pouvoir de nous révolter » »¹⁴⁸.

Un article bref et éloquent sur la situation du « personnel féminin des fonctionnaires » écrit par N. Batzaria est paru dans les pages du journal *Dimineața* où il associe le projet de loi avec l'éternelle impulsion anti féminine des politiques en général. La mentalité bien enracinée conformément à laquelle la femme est, d'une part, un être « irrémédiablement

¹⁴⁸ Cecilia Cuțescu-Storck, *op. cit.*, p. 289.

inférieur » et, d'autre part, une destructrice de la famille et de tout l'édifice social par ses revendications féministes représente toujours, en 1928, une réalité sociale, conformément au journaliste. L'essentiel est que cette idée d'après laquelle la femme est considérée incapable d'occuper des fonctions publiques est soutenue non seulement par les hommes, mais aussi par quelques unes des femmes, le nombre des « antiféministes » n'étant pas si insignifiant. Cette situation considérée « bizarre » par le journaliste peut être expliquée par l'éducation traditionnaliste, qui dit que la femme doit se consacrer exclusivement à sa mission de mère et de maîtresse de maison mais aussi par la formation religieuse dans l'esprit orthodoxe qui promeut l'idée de la femme soumise, deux influences qui se complètent l'une l'autre parfaitement¹⁴⁹.

Pour la justification de la mesure de réduire le nombre des fonctionnaires employées dans les ministères et dans d'autres institutions de l'état, les arguments en étaient assez convaincants. Par conséquent, on soutenait que les dactylographes et les autres fonctionnaires « perdaient presque tout le temps avec des choses insignifiantes », en représentant en même temps une source de distraire l'attention du travail des fonctionnaires hommes. Dans ce sens-là un directeur de ministère déclarait que les femmes fonctionnaires, avec quelques exceptions, étaient les personnes qui « venaient plus tard au travail et trouvaient des différents prétextes pour partir plus tôt ou même pour s'absenter des journées entières ». La conclusion qui s'impose dans ce cas-là est que la culpabilité n'est pas nécessairement aux femmes, mais à ceux qui les ont employées sur d'autres critères que ceux normaux. Le critère pour nommer dans des différentes fonctions publiques n'était pas la formation, le sérieux et l'habileté, mais « le favoritisme, le népotisme ou les considérations d'ordre sentimental ». Par conséquent, le travail fait n'était pas au niveau attendu et toutes les femmes en avaient à souffrir, puisque présentées dans une lumière « peu favorable »¹⁵⁰.

Eugenia de Reuss Ianculescu, dans le deuxième numéro de la revue qu'elle patronnait, *Drepturile femeii*, réapparue au cours de l'année 1924 après une longue pause, fait un appel aux femmes fonctionnaires, dans son éditorial intitulé « Către femei » pour se joindre dans des syndicats et s'unir en vue de la lutte contre celles d'entre elles qui bénéficient de protection à base de leur beauté et « compromettent le nom de femme » et le mouvement féministe et contre l'injuste situation dans laquelle elles se trouvent. Elle mentionne le fait que le travail des fonctionnaires n'est pas apprécié et payé avec le même salaire que celui des

¹⁴⁹ N. Batzaria, « Personalul funcționăresc feminin », in *Dimineața*, année 41, n° 13743, Dimanche le 7 octobre 1928, p. 1.

¹⁵⁰ *Ibid.*

hommes, la possibilité d'avancer en fonction leur est bloquée¹⁵¹. Nous remarquons que les féministes connaissaient l'état de fait du milieu des femmes employées comme fonctionnaires dès le début des années vingt, quand a commencé l'affirmation de plus en plus intense des femmes dans ce domaine, qui se « féminise » graduellement, situation rencontrée en France aussi.

En même temps, un appel est fait à toutes les femmes pour renoncer au luxe, au débauche, aux jeux de cartes et aux fards, considérés des dangers pour l'âme de la femme et pour toute la société. Par contre, « le port simple » est promu, comme allusion au développement de l'industrie spécifique nationale et les « bains, les massages et la gymnastique » à la place des « fards qui vieillissent le teint » :

*« Comme parole d'ordre renonçons toutes au luxe. Prenons un port simple. Vêtons-nous avec tout ce qui se fabrique dans notre pays. Ouvrons larges les portes de l'Industrie Nationale. Oublions et boycottons les danses, les jeux de cartes, le théâtre et le cinéma pornographiques, les livres dégoûtants. Remplaçons les fards qui nous vieillissent avec des bains, des massages, de la gymnastique. Les femmes ! Lutte avec tous vos pouvoirs physiques, moraux, intellectuels et économiques contre la débauche qui détruit le peuple, contre l'analphabétisme et contre ce luxe cabotin »*¹⁵².

Nous devons souligner le désir de solidarité et d'unité dans un syndicat qui est fondé par Calypso Botez au cours de l'année 1925 dont la mission est de lutter contre les fonctionnaires qui n'avaient pas une conduite adéquate au poste mais aussi avec les patrons et les fors législatifs en vue de l'obtention des mêmes droits salariaux. La conférence d'Athènes de la « Petite Entente Féminine » (MIF) d'août a inclus sur l'ordre du jour le problème du statut des fonctionnaires dans les états membres, en ayant comme rapporteur la déléguée de la Tchécoslovaquie, Elena Plaminkova, sénateur et vice-présidente du CIF. Après les débats sur l'œuvre présentée, on a pris plusieurs décisions comme : le droit de la femme de recevoir les mêmes emplois, avec les mêmes droits salariaux que les hommes ; des indemnisations identiques pour les fonctionnaires mariés des deux sexes ; des droits pour la femme fonctionnaire enceinte à un congé de six semaines payées avant et après l'accouchement, et trois pauses d'une demie d'heure chacune par jour pour allaiter le bébé ; « le mariage ne doit pas empêcher la femme dans sa carrière, et que la loi donne les mêmes droits aux postes de l'état » à celles mariées ou pas ; avoir un enfant légitime ou illégitime ne doit pas être une piège dans la carrière de la mère ; le droit du fonctionnaire des deux sexes à la pension et à

¹⁵¹ Eugenia de Reuss-Ianculescu, « Către femei », in *Drepturile femeii*, année X, n° 2, Bucarest, 1924, p. 1.

¹⁵² *Ibid.*

une indemnisation en cas d'accident ; le rôle important des associations féministes dans l'organisation syndicale des fonctionnaires et au fondement des « coopératives pour l'amélioration de leur état économique »¹⁵³.

Comme nous pouvons constater, bien que mis sur le tapis, le droit de la femme mariée de travailler comme fonctionnaire dès 1925, après trois années on admet la loi qui prévoit la diminution des femmes employées dans les ministères et dans les institutions publiques, un critère de sélection de celles licenciées est leur mariage avec un fonctionnaire. Cette situation nous permet d'exprimer notre doute sur la capacité de la MIF d'influencer les fors législatifs et de contribuer à la modification du statut et de la condition des femmes dans la société, sauf dans l'activité d'assistance sociale déroulée.

¹⁵³ Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2002, p. 297-298.

Chapitre 2

L'Activité du mouvement féministe

2.1. Le CNFR reflété dans les rapports du CIF

Dans le rapport du Conseil pour les années 1920-1922 nous découvrons une première explication du CNFR, rédigée par la secrétaire générale, la princesse Callimachi, où elle fait une brève présentation de l'activité des féministes roumaines, pour que les membres CIF connaissent et comprennent les efforts entrepris et les conditions dans lesquelles elles déroulent leurs actions. La secrétaire mentionne aussi la volonté de présenter « en lignes générales » de la situation morale, civile et politique de la femme en Roumanie. Elle mentionne l'apparition et le développement de l'initiative privée, activité déroulée sous le patronage de la Reine Elisabeta et après de la Reine Maria. Le principal domaine d'activité sont les œuvres de bienfaisance, d'assistance sociale, ayant en vue aussi le soutien de l'émancipation économique de la femme (et de la paysanne et des femmes des quartiers des banlieues des villes). La majorité des associations des femmes d'avant et d'après la guerre entreprennent des actions, ce qui est juste, peu par rapport aux besoins de la société, centrées sur les vieux, les enfants abandonnés, les orphelins et les veuves de guerre, dont nous mentionnons la Société pour la protection des orphelins et des veuves de guerre, comparée avec un « véritable ministère conduit par des femmes », Le Conseil, le Travail, la Solidarité. À part ces actions philanthropiques, elle mentionne aussi « la grande œuvre culturelle », soutenue par la SONFR dans les Principautés et par les Réunions en Transylvanie, par laquelle on a fondé des écoles, théoriques et professionnelles, internats, instituts, écoles maternelles, mais aussi on a organisé des cours pour les adultes¹.

Il faut observer l'éloge fait à la femme roumaine de la Transylvanie qui à côté de ses activités culturelles et philanthropiques, a apporté des « immenses services » à la cause nationale, ayant la conscience de sa mission et de ses responsabilités, peut-être plus que celle du Vieux Royaume, où un certain immobilisme a régné. Après l'unité la situation commence à changer par l'admission des femmes dans les commissions municipales intérimaires (pourtant sans être éligible dans les conseils municipaux) par leur entrée de plus en plus dans l'administration, le barreau, les carrières médicales (où elles se sont fait remarquer pendant la

¹ Conseil International des Femmes (dir.), *Premier et deuxième rapports annuels réunis de la septième période quinquennale, 1920-1922*, Compiled by Fru Anna Backer, Hon. Corresponding Secretary, 1923, p. 156-157.

guerre), les écoles d'ingénieurs et d'architectes. Le domaine bancaire, les fabriques et le commerce sont aussi envahis, graduellement, par les femmes qui y occupent une place de plus en plus importante. Pourtant, les fonctions supérieures avec plus de responsabilités restent toujours inaccessibles aux femmes qui doivent se contenter avec la pratique d'un métier et avec des salaires avec un tiers plus petits que ceux des hommes².

En conclusion, il y a « un immense champ d'activité en Roumanie pour la femme qui désire conquérir ses droits et travailler sans aucune piège ». Cette activité est déjà commencée par le CNFR, par ses commissions, dont les premières sont celles du suffrage et de la législation, spécialement grâce aux débats sur la Constitution, le moment d'avant sa votation étant d'intérêt dans les actions de propagande et de conviction de la population et, surtout, des politiques, sur la nécessité d'approuver les droits complets à la femme. Dans son étude, la présidente du CNFR présente la situation ingrate de la femme mariée, évidente dans les articles de la législation civile en vigueur, reprise du Code du Napoléon, qui, dans la plupart des pays occidentaux, sauf la France, étaient éliminés entre temps. En se montrant contre ce statut elle apporte des arguments viables applicables dans la Roumanie et dans d'autres pays en essayant de prouver que ces articles représentaient des véritables attentats au « droit de propriété, la liberté de la personne et du travail de la femme », les maintenir dans ce stade c'est trébucher sur l'unité législative.

« Quel type de vote universel, de démocratie sont ceux où les femmes-la moitié des forces de produire la nation – ne sont pas comptées ? L'exclusion de la femme du vote c'est une somme d'individus auxquels les lois sont imposées sans leur demander, signifie que le droit de vote reste toujours un privilège de quelques uns, un privilège de sexe, qui, comme tout privilège, peut exister seulement dans les sociétés despotiques. »³

La section du Travail, en cours d'organisation, commence par l'intervention de sa présidente une « sérieuse enquête » sur la situation morale et matérielle de la « femme ouvrière ». La section d'hygiène, morale et protection des mineurs, créée le 1^{er} janvier 1922, n'a pas encore une activité dans le vrai sens du mot, mais seulement un plan bien élaboré et plusieurs démarches présentées aux autorités. Par conséquent, une commission a adressé plusieurs demandes, dont nous mentionnons : « l'interdiction d'inscrire les mineures entre les prostituées ; l'organisation d'un corps de femmes policières ; la fondation des ateliers pour abriter des filles suspectes et leur procurer un emploi ; l'organisation dans les quartiers des

² *Ibid.*, p. 158-159.

³ Calypso Corneliu Botez, *Drepturile femeii în constituția viitoare*, in *Constituția din 1923 în dezbaterile contemporanilor*, 2^e édition, Bucarest, Éditions Humanitas, 1990, p. 126-128 ; voir aussi Ștefania Mihăilescu, *Din istoria feminismului românesc. Antologie de texte (1838-1929)*, vol. I, Iași, Éditions Polirom, 2002, p. 254.

dispensaires gratuits pour les femmes et pour les enfants ». Celles-ci ont été « bien accueillies », leur nécessité reconnue par les deux parties, la surveillance et la direction de ces institutions revenant au CNFR⁴.

Le rapport pour les années 1922-1924 est beaucoup plus imposant et consistant. Dans cette période, il est mené une « intense et fort intéressante activité », d'après les affirmations de Calypso Botez. Le nombre des sociétés affiliées augmente dans cette période à 32 et parmi elles nous observons plusieurs sociétés professionnelles comme L'Association des professeures, celle des fonctionnaires du cadre du Ministère de l'Instruction Publique, des fonctionnaires du Ministère de la Culture, celles-ci réunies autour de l'École de secrétaires, fondée par la Section du Travail au CNFR. Cette institution gratuite procure à la femme une nouvelle modalité de gagner son existence, l'activité de secrétariat avec l'intéressante intention de placer les filles dans des bureaux. Son objectif principal est de créer un personnel féminin « instruit et doué avec une parfaite éducation professionnelle » qui entre dans les bureaux des institutions de l'état et privées pour réaliser une émancipation économique de la femme⁵.

Elle évoque l'intense activité de propagande faite entre décembre 1922 et mars 1923 où le conseil a déroulé de nombreuses conférences et réunions publiques, dont il faut mentionner la communication de la présidente Calypso Botez sur la nécessité de l'approbation des droits dans la nouvelle Constitution, soutenue à l'Institut Social Roumain et publiée dans un volume dédié à ces conférences. Conformément au rapport, toutes ces actions en plan public ont eu comme résultat l'inscription de l'article 6 dans la Constitution de 1923, par lequel on reconnaissait, en principe, l'égalité en droits de la femme et de l'homme, mais tout était considéré un élément de l'avenir. À la question « pourquoi de l'avenir ? » la réponse est simple si nous prenons en considération que les partis politiques, où leurs membres ont manifesté constamment des positions hésitantes à ce propos et avaient peur d'un déséquilibre social dans le nouveau contexte d'après la guerre quand ils ont accordé le droit de vote à tous les hommes sans aucune réserve. Il faut mentionner que les réformes électorale et agraire, toutes les deux en faveur des paysans, ont été « promises » par le Roi avant la guerre.

On mentionne les activités entreprises entre 1924-1925, par la création d'une commission législative auprès du CNFR, en vue de l'approbation de tous les droits civils et de la reconnaissance du droit de vote au moins pour la commune et le département.

⁴ Conseil International des Femmes (dir.), *Premier et deuxième rapports...*, p. 159.

⁵ Idem, *Troisième et quatrième rapports annuels réunis de la septième période quinquennale, 1922-1924*, Compiled by Fru Anna Backer, Hon. Corresponding Secretary, 1925, p. 236-238.

Certainement, il y a aussi les actions entreprises par chaque section à part, celles-ci fondées et organisées d'après le modèle du CIF. Par conséquent, les sections de l'hygiène et de l'unité de la morale ont eu en premier plan les moyens concrets de soutenir les jeunes filles pauvres, leur présidente essayant de changer l'opinion d'un nombre important de médecins par rapport à ces filles. En même temps, Elena Nanu-Paşcanu, la responsable de la section pour l'unité de morale, a ouvert une école d'horticulture pour 30 élèves), centrée au début sur l'apprentissage des normes de culture des fleurs et des légumes, pour en offrir la protection et la possibilité de rééducation aux jeunes filles aux problèmes sociaux⁶.

La section de l'éducation, sous la direction d'Alexandra Floru, a réalisé une enquête sur la situation de l'enseignement, en découvrant que l'obligation et la gratuité du cycle primaire, sans tenir compte de sexe, ont été statuées dès 1864, beaucoup avant d'autres pays plus civilisés. Par rapport à la femme, on reconnaît son droit à une culture intégrale. Commenant avec l'école primaire jusqu'à l'université, toutes les facultés, celles de filière humaniste et celles techniques ou d'arts, sont ouvertes aux filles dans les mêmes conditions qu'aux garçons. Par conséquent, on peut accorder aux femmes les mêmes distinctions universitaires, licence et doctorat, ayant de cette manière reconnu l'accès sans restrictions à toutes les carrières libérales. Bien sûr, cette situation est relative, parce que, en réalité, très peu de femmes avaient la possibilité de suivre les cours d'une faculté, de les finir et, en plus, d'être employées dans une fonction, qui impliquait beaucoup de responsabilités⁷. Alors, bien que l'accès y soit statué, la société traditionaliste, la mentalité défavorable au travail de la femme et à la reconnaissance de son potentiel, la concurrence avec l'autre sexe, ont fait que le nombre de celles occupant un poste important soit infime par rapport à la grande majorité analphabète de la population féminine ou de présence massive de celles employées dans le système tertiaire ou dans de plus en plus de domaines industriels, en occupant des postes beaucoup moins payés et de petite responsabilité. En conclusion, bien que dans la théorie toutes les carrières soient accessibles aux femmes, celles-ci ne peuvent pas accéder aux fonctions supérieures.

Des détails sur l'activité du CNFR nous apprenons aussi du journal *La Française* où nous trouvons un article de septembre 1924 par lequel on fait un éloge, intéressant et agréable, du progrès fait par le CNFR, sous la direction d'Alexandrina Gr. Cantacuzino, bien que jusqu'en 1925, au moins, dirigeante de ce for a été Calypso Botez. Cette prodigieuse

⁶ *Ibid.*, p. 238-239.

⁷ *Ibid.*, p. 240.

activité est d'autant plus louable en sachant la situation économique et financière très compliquée d'après la guerre avec laquelle se confrontait le Conseil à peine fondé.

Le rapport présenté au cadre du congrès du CIF de 1925 parle de la sérieuse influence que ce for commence à manifester sur l'opinion publique, en constatant la présence d'un courant beaucoup plus favorable à l'émancipation de la femme et une appréciation « plus équitable » des efforts entrepris par toutes les organisations féministes. En ce qui concerne le « travail et la profession », un pas important est fait par l'attaque des femmes commerçantes du droit de vote dans la Chambre de Commerce, par l'actuelle session du Parlement. La section destinée au travail, sous la direction de la présidente du CNFR, a institué un cours spécial pour la formation de fonctionnaires et secrétaires en vue d'une forte préparation professionnelle⁸.

Les deux suivantes années, l'action du CNFR connaît un assez grand élan, en activant non seulement pour l'approbation du droit de vote, mais aussi dans les autres domaines de la vie, comme les droits civils, la prostitution et les maladies vénériennes, le travail de la femme, la recherche de la paternité et la protection de l'enfant légitime et illégitime. Dans ce sens-là, le projet de loi sur les maladies à transmission sexuelle, qui allait être débattu, est porté à la connaissance de la présidente du CNFR, étant dans tous les points conformément aux revendications féministes. Par cette loi on supprimait la réglementation de la prostitution, un réel succès, si nous avons en vue que, avec peu de temps avant, les réunions avec les médecins et les édiles de la capitale pour discuter la possibilité d'introduire une nouvelle réglementation offraient l'occasion de la formulation d'un refus net et de la manifestation d'une ironie presque générale. Un autre projet de loi se réfère à la protection de l'enfant, service qui allait être annexé au Ministère de l'Hygiène et de l'Assistance Sociale, la nouvelle comprenant son organisation « méthodique » pour « poursuivre » l'enfant dès sa naissance jusqu'à l'âge de 18 ans⁹.

Un événement important est l'élection de plusieurs femmes, dans cette période, au cadre du Conseil Municipal de Bucarest, dont nous mentionnons deux membres du CNFR, Alexandrina Gr. Cantacuzino et Zoe Râmniceanu. L'activité de celle-ci est interrompue assez vite par son prématuré décès. Il est à souligner que jusqu'à ce moment-là nous ne pouvons pas parler d'une approbation de droits politiques aux femmes de la Roumanie, ce qui fait que

⁸ Conseil International des Femmes (dir.), *Rapport de l'Assemblée Quinquennale, Washington 1925*, Edité par The Marchioness of Aberdeen and Temair, Printed and made in Great Britain by Wadsworth and Company, The Rydal Press, Keighley, Yorks, 1926, p. 436-437.

⁹ Idem, *Rapport bisannuel, 1925-1927*, Edité par Miss Elsie M. Zimmern, Printed and made in Great Britain by Wadsworth and Company, The Rydal Press, Keighley, Yorks, p. 258-259.

ces petites intrusions des éléments féminins dans la vie publique municipale reçoive une plus grande signification. Pourtant, pour obtenir cette « collaboration incomplète » s'est déroulé une propagande intense au cours des années, par des conférences, des réunions publiques et des articles de presse. Comme les politiques consacrés, les femmes y impliquées ont rédigé un programme publié « dans des milliers d'exemplaires » pour faire connaître les objectifs suivis, ce qui a produit une impression « très favorable dans tous les cercles politiques »¹⁰.

Les « œuvres » démarrées avant 1925 connaissent une évolution surprenante. Entre celles-ci, l'école de secrétaires et fonctionnaires est en train d'être transformée dans un lycée administratif qui prépare les élèves pour tous les degrés de fonctionnaires, la liaison avec le milieu réel en est réalisée par la collaboration avec l'Association des fonctionnaires, créée par Calypso Botes et affiliée au Conseil. La solidarité et la cohésion manifestées dans ce groupe professionnel ont conduit à la victoire finale dans la « lutte » contre un projet de loi qui essayait de limiter le nombre de fonctionnaires. Un nouvel élément est représenté par l'enquête entreprise par la section de l'unité de morale concernant le traitement appliqué aux femmes du port Constanța. Le résultat y est la réorganisation de la police des mœurs, qui implique des pénalités sévères pour ceux qui profitaient des corps des femmes¹¹.

Conformément à ces rapports présentés par le CNFR aux Congrès du CIF, le mouvement féministe de la Roumanie a connu un remarquable progrès dans ces années, sur le plan interne, par les efforts entrepris en vue d'attirer l'opinion publique, la seule qui pouvait changer l'attitude des politiques et au niveau international, par la participation à toutes les manifestations et la promotion des initiatives. D'autre part, toutes les actions entreprises avaient comme objectif aussi de convaincre les femmes, surtout celles du milieu rural, sur la nécessité de leur implication dans la prise de décisions, leur faible éducation en représentant une sérieuse piège dans l'acceptation et la compréhension des revendications féministes.

2.2. Vers le futur droit de vote

À l'occasion des rencontres féministes en vue d'organiser le mouvement, sont réaffirmés et débattus les droits de la femme, politiques et civils, dont la reconnaissance ne pouvait plus retarder. Les féministes font connaître leurs décisions soit par des brochures, soit par la presse féministe, en présentant la situation d'infériorité dans laquelle la femme roumaine est maintenue « dans la société et dans l'État », en argumentant en faveur du

¹⁰ *Ibid.*, p. 259.

¹¹ *Ibid.*, p. 260.

changement qui s'imposait en vue de l'implication de toutes les « forces » dans le développement et la modernisation de l'état à peine achevé.

Concernant le nombre des femmes qui demandaient leurs droits, Eleonora Strătilescu remarque en 1919 qu'il n'était pas grand, ce qui prouve la faible implication et le manque de connaissance de leur vraie situation du point de vue juridique et le désir de ne pas être associées avec les féministes pour rester « féminines » :

« On a entendu beaucoup en disant : « Ah ! Nous ne sommes pas des féministes ! Nous avons tous les droits dont nous avons besoin ! » Bien que par rapport à celles-ci nous avons un doute : non seulement qu'elles ne savent pas quels sont les droits dont elles ont besoin ; mais nous soupçonnons qu'elles s'expriment de cette manière en croyant qu'il leur vaut mieux, sont plus « féminines » et plus mignonnes ! On verra quand les droits seront donnés aux femmes si, par hasard, ce sont elles qui courront plus vite aux urnes pour voter ! »¹².

Cette idée du manque de féminité des féministes, à peine distinguée dans l'espace roumain, est retrouvée plus prononcée et véhiculée en France où celles de tendance radicale comme Madeleine Pelletier ou Arria Ly adoptent le costume pour homme et la coupe des cheveux courts, ayant une allure masculine. Mais cette situation, inexistante en Roumanie, est généralement « stigmatisée » par la plupart des féministes françaises qui soutiennent et prouvent le manque de toute inadvertance dans l'association « féminine/féministe ». Par conséquent, les féministes réformistes et modérées sont pour la féminité et la grâce, associées à la maternité pour maintenir la « collaboration avec les hommes »¹³.

Cette situation du petit nombre de femmes impliquées doit être mise en relation avec le grand degré d'analphabétisme du milieu rural, surtout de la population féminine, et avec l'hésitation des femmes du même milieu, par rapport à tout ce qui était de nouveau, difficile à comprendre et à accepter. Certainement, l'espace urbain est mieux représenté à l'intérieur du mouvement, d'ici provenant presque toutes les féministes et les membres des associations. La ville représente toujours le milieu duquel la femme a quitté l'espace privé pour entrer au marché du travail, où elle s'est fait remarquée et où, graduellement, tous les domaines lui deviennent accessibles.

Dans l'Hexagone, une enquête de l'Union française pour le suffrage des femmes a mis en valeur le fait qu'en 1919 « la question du droit de vote était encore nouvelle » parmi la population féminine de la campagne, mais qu'après à peine *quatre années* d'activité intense,

¹² Eleonora Strătilescu, *Temeiul mișcării feministe și scopurile pe care le urmărește*, Bucarest, Éditions Minerva, 1919, p. 5-17.

¹³ Christine Bard, *Les filles de Marianne. Histoire des féminismes. 1914-1940*, Paris, Fayard, 1995, p. 191-194, 208.

les mentalités se sont profondément changées, ce qui ne s'est pas passé en Roumanie. Mais, même si la femme de la campagne a compris les idées promues cela ne veut pas dire qu'elle s'est impliquée aussi dans les actions suffragistes, celles qui parlaient aux réunions étaient les directrices des centres, souvent avocates et les responsables locales, généralement des professeuses. Il est intéressant que « le peur de parler en public » ressenti par les féministes françaises ne soit pas présente chez celles de la Roumanie où presque toutes les dirigeantes avaient un discours bien structuré et argumenté, soit à l'écrit, soit à l'oral. Pour préparer les féministes pour leur confrontation avec l'auditoire, ont été créées des écoles d'oratoriens, où elles recevaient les conseils y nécessaires et en apprenaient les techniques de ce métier :

« Cécile Brunschvicg leur déconseille d'imiter les hommes qui « parlent pour parler » et leur propose d'« apprendre à penser » en maîtrisant l'art oratoire. La « technique vocale » fait partie des atouts nécessaires dans « la lutte pour la vie », puisque, selon une enseignante de l'école d'oratrices, « la femme est naturellement plus déshéritée que l'homme par sa voix, son timbre est plus aigu et par conséquent moins prenant, moins convaincant » »¹⁴.

La situation du droit de vote en France était même plus compliquée que celle de chez nous, parce que l'opposition du Sénat par rapport à la loi qui accordait des droits politiques aux femmes, initialement acceptée par la Chambre des députés, se produit constamment pendant tout l'entre-deux-guerres. Par conséquent, le scénario « vote positif de la Chambre, silence ou refus du Sénat » se répète en 1922, 1923, 1935 et 1936, en dépit d'un activisme intense du mouvement féministe, manifesté par des formes assez variées, comme des protestations répétées, des meetings, des attaques dans la presse des sénateurs, des affiches et pancartes avec de nombreux messages comme « La française veut voter »¹⁵ qui est devenu le slogan du mouvement¹⁶. (voir l'Annexe 31)

Cette « navette infernale » a déterminé toutes les féministes de démarrer une campagne de protestation pour revendiquer le droit de vote, campagne centrée sur deux directions : les formes classiques de manifestation et « l'action directe dans la rue ». On commence avec le déroulement des réunions publiques, avec la participation des personnalités politiques et culturelles, où prennent partie environ 600 personnes de la province, dans les conditions où cette zone est « le point faible du féminisme avant 1914 ». On continue avec des meetings, des protestations et l'affichage de pancartes, tout cela représentant une propagande plus efficace, puisque déroulée dans la rue. L'étape suivante est

¹⁴ *Ibid.*, p. 149-150.

¹⁵ Le message original est: « La Française veut voter ». *Ibid.*, p. 151.

¹⁶ Michelle Zancarini-Fournel, *Histoire des femmes en France, XIX^e-XX^e*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005, p. 48. Voir aussi Christine Bard, *op. cit.*, p. 144-149.

l'interruption des séances du Sénat, institution qui devient « le point cible » des suffragettes. Le paradoxe de cette situation est qu'en dépit de ces actions diverses de propagande, pour attirer l'attention et convaincre le Sénat, ne changent rien. Le droit de vote des femmes est obtenu seulement en 1944. Plus qu'éloquent pour le cas français est la discussion portée devant le Palais de Luxembourg entre la directrice féministe qui protestait, Maria Vérone, et André-Hesse, député et ancien ministre : « Rien à faire, je suis a priori irréductible. D'ailleurs, en France, les femmes ne veulent pas voter. Vous êtes seulement cent cinquante avocates qui faites du bruit et qui vous agitez et c'est tout. Allons, rien à faire, je ne veux vous laisser aucune illusion. » dit le député lorsque la réponse de la féministe est « Vous ne me répondez rien qui tienne et ce que vous dites est parfaitement idiot »¹⁷.

En Roumanie, comme nous l'observons dans les journaux féministes, un moyen d'attirer l'opinion publique pour l'obtention de la reconnaissance des droits politiques est la livraison des informations sur « les bénéfices du vote de la femme là où il est exercé », comme l'article d'*Acțiunea feministă* où on présente clairement et brièvement l'évolution de la situation de la femme dans la vie sociale et politique des pays précurseurs (la Finlande, la Norvège, l'Australie, plusieurs états des États-Unis), situation qui se retrouve aussi dans les discours des principales féministes. Leur objectif est plus que évident : prouver que l'approbation de ce droit ne perturberait pas l'ordre sociale, mais, par contre, apporterait un équilibre et améliorerait le bon fonctionnement de la société, comme dans les pays déjà mentionnés aussi¹⁸.

La discussion sur la réforme électorale et l'approbation du vote universel en 1921 ont fait que les hommes politiques « mettre en question » le droit de vote de la femme aussi, un autre motif pour se pencher sur ce problème étant l'approbation de ce desideratum féministe dans d'autres pays européens immédiatement après la guerre. La tonalité de l'article du journal *Dimineața* est pourtant défavorable à cette « question » : « Il est très bien de donner aux femmes le droit de vote, mais tout doit se faire à son temps, pour ne pas produire des perturbations dans la vie sociale et ne pas donner naissance à des nouvelles complications, au moins pour l'instant »¹⁹.

La position contre l'approbation de ce droit politique a comme fondement d'une part la faible éducation de la population, les femmes se situant sur « une position de culture qui ne fait pas l'honneur du pays », et d'autre part, l'idée qu'il ne faut pas imiter ce qui se fait

¹⁷ Christine Bard, *op. cit.*, p. 150-158.

¹⁸ « Ce se gândește despre foloasele votului femeii acolo unde el s-a exercitat », in *Acțiunea feministă*, année 1, n° 2, Piatra-Neamț, le 15 mai 1919, p. 2.

¹⁹ « Femeile și votul », in *Dimineața*, année XVIII, n° 5207, Samedi le 12 février 1921, p. 1.

« ailleurs, sans nous demander si ce que nous voulons faire correspond ou non à nos besoins ». Par conséquent, on considère que le vrai rôle des féministes est dans le milieu rural où l'inculture et l'ignorance font quotidiennement des « ravages » et où elles devraient travailler pour l'éducation des femmes²⁰.

Comme Iuliu Maniu et les autres représentants du Conseil Dirigeant de Sibiu l'ont promis aux déléguées au moment des discussions de la loi électorale à Bucarest, on a sollicité d'inscrire dans la loi le vote des femmes. Teodorescu, l'auteur d'un article favorable à l'approbation de ce droit, considère qu'il est impossible de refuser le vote aux femmes du moment où le principe du vote universel est accepté et reconnu. Les anciennes idées sur l'incapacité et le manque d'éducation politique affirmées par l'opposition « sont sorties à jamais de l'usage, n'ont aucune valeur », surtout après que la plupart des pays ne s'opposent plus à cet objectif féministe. Pourtant, considère le journaliste, il y reste encore un subterfuge qui peut être mentionné, le fait que « nos femmes sont les dernières femmes de ce monde et il est impossible que la Roumaine incapable, sans éducation et ignorante reçoive ce que les femmes noires des États-Unis ont reçu »²¹.

Il est à mentionner qu'on sollicite la reconnaissance des droits politiques pour que les femmes sortent de l'ignorance en les exerçant, ce qui conduirait à leur « relèvement et imposition » dans l'espace public, même si elles-mêmes ne sont pas trop actives pour le demander ni pour le recevoir.

*« Voulez-vous peut-être qu'on fasse avec les femmes comme avec les hommes, c'est-à-dire leur donner des droits – car il devra le faire à un certain moment – quand il sera trop tard, quand les autres peuples seront si loin sur les chemins du progrès qu'on ne pourra même pas espérer les rattraper ? La bêtise et l'injustice que nous avons faites des droits des hommes temps de 60 ans ne doivent plus se répéter avec ceux des femmes aussi. »*²²

La conclusion imposée, selon le journaliste, est que les femmes se ressemblent aux hommes dans la perspective de la demande des droits, comme « deux gouttes d'eau », « indolence masculine, indolence féminine, font ensemble indolence nationale »²³, situation qui impose avec un encore plus grand intérêt la reconnaissance de tous les droits de la femme, placée sur le même palier avec l'homme.

Ce qui se passe dans d'autres pays, concernant le droit de vote et son application, est regardé avec intérêt par la presse de la Roumanie ; un exemple en est l'article du journal

²⁰ *Ibid.*

²¹ Teodorescu, « Votul femeilor », in *Dimineața*, année XVIII, n° 5208, Dimanche le 13 février 1921, p. 1.

²² *Ibid.*

²³ *Ibid.*

Dimineața, paru au cours du mois de mai 1921, où il y a une analyse sur la manière de voter des femmes de la Belgique pour la première fois aux élections communales, ayant en vue qu'ici il n'y a pas eu un courant d'opinion féministe qui réclame ce droit. La loi de l'approbation a représenté l'initiative du Parti Catholique qui espérait augmenter ses partisans dans cette manière. La réalité aux élections a été différente, le monde politique reconnaissant que les femmes, présentes en grand nombre au vote, « se sont associées avec les hommes pour donner un verdict décent et montrer qu'elles sont un élément sérieux d'ordre et de conservation sociale »²⁴.

Le milieu français n'est pas moins connu, ayant en vue que Sanda Filitti explique, dans un article publié dans *Acțiunea feminisă*, qu'un autre motif pour ne pas approuver les droits politiques aux femmes est *la situation de la France*, la Suisse et les états balkaniques où le vote n'a pas été accepté : « si la France, qui a toujours constitué un modèle n'en a pas été d'accord, alors comment puisse la Roumanie prendre en considération la revendication féministe ? ». On considère que les situations des deux pays sont différentes et « le seul argument qui pourrait s'opposer chez nous au vote féminin est le manque d'éducation civique, mais l'approbation du droit de vote est le seul moyen pour faire cette préparation »²⁵. Il est intéressant que dans la perspective française se manifeste la même situation, parce que la présidente CNFF espère en 1928 que l'obtention des droits politiques premièrement en Roumanie modifiera la vision de l'opinion publique et surtout des sénateurs français.

Le problème féminin devient l'objet des débats très animés au cadre des sessions parlementaires de novembre 1922-mars 1923 et d'intense propagande dans la capitale et dans les grandes villes, période où les Conseils Constitutionnels ont débattu le projet précédent de Constitution qui prévoyait seulement l'approbation des droits civils intégraux aux femmes. Pendant ces discussions se sont préfigurés plusieurs groupes soit de soutien, soit d'opposition : le groupe qui soutenait le projet dans sa forme déjà rédigée, qui accordait seulement les droits civils aux femmes, les soutenant en sont D. Ioanițescu, Gh. Mârzescu ; le groupe de ceux qui voulaient une extension de ces droits, comme D. Drăghicescu, N. N. Săveanu ; Ion Th. Florescu voulait l'approbation au moins du droit d'élire dans les Conseils des départements et des communes ; et le groupe le plus nombreux, de ceux placés sur la position ferme contre l'approbation des droits, sans en tenir compte de la catégorie. De ce

²⁴ « Mișcarea feminisă. Cum au votat femeile în Belgia », in *Dimineața*, année XVIII, n° 5283, Vendredi le 13 mai 1921, p. 2.

²⁵ Oana Băluță, *Feminine/feministe. Din mișcarea feminisă interbelică*. Disponible sur : http://www.observatorcultural.ro/Feminine/feministe.-Din-miscarea-feminista-interbelica*articleID_11502-articles_details.html (consulté le 30 septembre 2010).

dernier groupe font partie P. Gîrbiceanu, le générale Constantinescu, Em. Pangrati qui considéraient que la reconnaissance des droits civils auraient conduit à un « affaiblissement de la vie de famille », lorsque l'approbation des droits politiques aurait déterminé des « perturbations de nature sociale dans la classe paysanne »²⁶.

À ces objections on ajoutait encore d'autres, comme le fait que les femmes ne demandaient pas et ne désiraient pas le droit de vote, la condition de prester le service militaire inaccomplie, pour pouvoir bénéficier des droits politiques. La situation des femmes qui ne sollicitent pas ce droit est expliquée très simplement par Elena Manicatide-Venert²⁷ par le manque de communication entre les autorités et la femme de la campagne. Par conséquent, les politiques ne peuvent pas connaître leurs doléances :

« J'ai lu un article d'un homme de mauvaise volonté qui dit : mais la paysanne ne veut pas voter ! Y-a-t-il quelqu'un qui l'a demandé, Messieurs et Mesdames ? Nous qui nous sommes rapprochés d'elle et lui avons demandé, nous avons vu qu'elle comprend parfaitement son droit et avons de longues listes signées par ces paysannes ayant beaucoup de mesure »²⁸.

Sur le fait que les femmes « ne font ni l'armée ni la guerre », Elena Meissner considère que d'une part, il y a un nombre important d'hommes dispensés d'armée auxquels le droit de vote n'a pas été retiré, et, d'autre part, les femmes ont une autre « guerre » qu'elles pratiquent toute la vie, il s'agit de la *maternité*. La féministe fait une analogie entre l'activité militaire que les hommes pratiquent et la maternité « la mission principale de la femme ».

« Mais les femmes ont la maternité. C'est leur guerre. Il y e a certaines qui pendant leur mariage font cette guerre 17-18 fois. Et combien d'entre elles ne tombent en perdant leur vie ! Combien d'entre elles ne tombent malades à vie comme les invalides de guerre ! Si on faisait une statistique sur une période déterminée, une décennie par exemple ou 25 ans, je ne sais pas si on ne pouvait compter plusieurs femmes mortes à cause de la maternité que d'hommes à cause de la guerre. En plus, pendant la guerre les femmes ont travaillé, ont remplacé les hommes dans le foyer, au travail agricole, dans les emplois restés disponibles par leur départ, dans les hôpitaux derrière le front, elles

²⁶ Eufrosina Popescu, « Dezbateră problema emancipării femeii în Parlament și în afara lui », 1922-1923, in RdI, n° 12, 1975, p. 1884.

²⁷ Elena Manicatide-Venert, la première femme docteur agrégé en médecine à Bucarest (1914), auteure de cours universitaires, d'études de gynécologie, hygiène sociale etc., une des protagonistes du mouvement féministe de la Roumanie, membre dans les bureaux centraux de plusieurs organisations de femmes comme les sociétés Le Soutien, Le Amis des jeunes filles, mais aussi au cadre de CNFR. Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2002, p. 245.

²⁸ *Societățile feministe române unite. Întrunirea femeilor române pentru revendicarea drepturilor civile și politice, ținută la 4 martie 1923 la Teatrul « Regina Maria »*, Bucarest Typographie « Cultura », 1923, p. 4-5. Voir aussi Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2002, p. 247.

*s sont exposé leurs vies au milieu des épidémies et le nombre de victimes femmes est si grand qu'il fait la preuve évidente de leur participation à la guerre aussi. »*²⁹

Concernant les droits politiques, les objections se sont centrées sur qu'une éventuelle admission des femmes, dans un grand nombre, conduirait à une déstabilisation de la vie politique, à un déséquilibre de l'organisation politique existante, parce que « les femmes sont soit réactionnaires par leur relations avec les élites sociales, soit révolutionnaires, elles n'ont pas le sens de la mesure ni de l'ordre »³⁰. Cette idée des femmes *passionnées*, qui ont l'esprit de la justice « falsifié par des sympathies et des antipathies » est combattue avec véhémence par Elena Meissner qui offre l'exemple évident des hommes qui se retrouvent dans la même posture, par les intérêts personnels qui priment et par les moyens « abusifs et injustes » utilisés pour accomplir les ordres « prioritaires »³¹.

Entre autres objections contre la complète émancipation de la femme nous pouvons encore mentionner : « l'idéal de la femme devrait être de plaire, et la femme aux droits politiques ne pourra pas plaire » ; le risque de perdre de sa « gentillesse, grâce, bonté, charme, féminité » ; une raison de querelle entre les maris, et non dernièrement, le manque d'expérience, de préparation des femmes en vue l'exercice des droits politiques. Eleonora Străilescu et, après elle, Elena Meissner analysent chaque motif avec une mesure et une méticulosité rarement rencontrés chez d'autres féministes, en les démontant et en les combattant avec des arguments pertinents. Le plus important argument, celui du manque de préparation est utilisé par la plupart des féministes, comme Calypso Botez, Maria Buțureanu, Elena Meissner, Elena Manicatide-Venert, Maria M. Pop comme argument en faveur de leur cause, par le fait que seulement en ayant ce droit et en le pratiquant une personne acquiert l'expérience y nécessaire le droit de vote sera juste le meilleur moyen pour le réveil morale parce que « la meilleure éducation pour la liberté est la liberté même »³².

Intéressant chez Eleonora Străilescu est le fait que, à l'encontre de la présidente de l'AECPPFR, celle-là découvre et présente entre les objectifs formulé quelques uns qui sont fondés, comme le manque de culture et d'éducation, déjà mentionné, le manque de dignité de beaucoup de femmes et la tendance d'être passionnées. Mais, pour tout cela c'est l'homme qui est coupable. Celui-ci ne se conseille pas avec sa femme, qu'il maintient dans un « douloureux état de désorientation et de sous-développement », contribuant aussi à son

²⁹ Elena C. Meissner, *Dreptatea cauzei feministe. Asociația pentru emanciparea civilă și politică a femeilor române*, Iași, Les Ateliers graphiques « Lumina Moldovei », 1923, p. 23-24. Voir aussi Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2002, p. 272-273.

³⁰ Eufrosina Popescu, *op. cit.*, p. 1884-1885.

³¹ Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, p. 271-272.

³² Eleonora Străilescu, *op. cit.*, p. 12-16.

attraction dans des situations indignes et il fait tout le possible pour la « fermer » à l'intérieur du foyer, dans une infériorité calculée.

Ana Conta-Kernbach, dans son étude sur « la question féministe », considère que ce problème a été « élevé à la surface par la guerre » : « Si avant elle [la guerre] la discussion des droits des femmes était « un moyen de singularisation » qui provoquait parfois le sourire, parfois le mépris de la grande foule, aujourd'hui cela se fait assez sérieusement »³³. Sa position par rapport à la stratégie adoptée par les autres féministes est différentes, parce qu'elle considère qu'il faut d'abord obtenir les droits civils « qui constituent le véritable point inattaquable du problème », et après les droits politiques « dont l'urgence » devait être discutée. L'auteure considère que le droit à la pleine liberté individuelle est « consacré » depuis des siècles pour tout être humain », de sorte que la situation de la femme imposée par la « loi civile roumaine » est un « anachronisme » par le fait que tout était réduit à la « maîtrise d'un individu sur un autre individu »³⁴.

En ce qui concerne les droits politiques, on reconnaissait le fait que « la femme n'est pas prête »³⁵ d'exercer cette obligation, mais la féministe y vient pourtant avec une solution « de transition » : « accorder intégralement les droits de citoyen, individuellement, à base des mérites personnels ». Par conséquent, elle soutenait la reconnaissance de ces droits seulement aux personnes qui, par des mérites personnels, ont gagné leur nom, ont rendu des services au « bien public » et se sont remarqué dans la guerre, aux épouses et aux mères des soldats qui ont lutté sur le front. Comme exemple de l'étranger, il est offert le cas de la Belgique, qui a donné ce droit à toutes les femmes qui ont perdu leurs maris ou leurs fils dans le conflit. Il faut préciser que par cette solution on considère d'une part « évité l'entrée en politique des femmes trop jeunes, dont la préoccupation doit rester leur propre culture et l'achèvement d'une famille » et, d'autre côté « respectée la *voix* de la masse qui pourtant *ne demande pas* ce droit »³⁶.

En conclusion, de cette manière-ci, toutes les femmes en étaient réconciliées, et celles qui voulaient d'impliquer dans la politique et celles qui étaient « contentes de leur état », en leur donnant aussi une forte impulsion pour s'intégrer par un travail honnête, en existant aussi la possibilité de se préparer petit à petit pour le rôle de citoyen. Sur l'activité de cette féministe, Stela Iancu fait une monographie où elle remarque :

³³ Ana Conta Kernbach, « În cheștiunea feministă », in *Renașterea Română*, année III, vol. IV, n° 2, Bucarest, juin, juillet, août 1920, p. 112.

³⁴ *Ibid.* Voir aussi Stela Iancu, *Ana Conta-Kernbach*, Bucarest, Éditions Didactique et Pédagogique, 1974, p. 46.

³⁵ *Ibid.*, p. 114.

³⁶ *Ibid.*, p. 115-116.

« il était naturel que Ana Conta-Kernbach soit l'adepte du féminisme, comme toute femme de culture supérieure à l'époque ; elle s'est encadrée activement dans ce mouvement qui militait pour l'émancipation civile et politique de la femme, en voyant du féminisme, comme elle-même le témoigne » « non seulement un mouvement de revendication, [mais plus] une école de culture sociale pour acquérir le sens de la responsabilité et la dignité personnelle, celui du respect par rapport aux obligations contractées de bon gré et de d'éclaircissement de ne nous opposer [...]aux idéaux vers lesquels de gré ou de force toute l'humanité se dirige » »³⁷.

Ses idées sur l'émancipation de la femme roumaine, et la solution y proposée visant les droits politiques se retrouvent dans un mémoire adressé au Conseil de Ministres et aux chefs de partis du pays, publié aussi dans la revue *Renăsterea Română*, le numéro de décembre 1918, et après deux années dans l'article consacré au féminisme, signe qu'il y avait une persévérance de la féministe de faire entendre ses opinions d'un côté et une indifférence de la classe politique par rapport à ses revendications dont la solution se produit à peine après une décennie.

2.3. Une « victoire » du féminisme roumain : l'article 6 de la Constitution de 1923

Dans les années vingt l'obtention des droits politiques est pour tous les pays européens, où on ne les avait pas encore approuvés, l'objectif principal pour la réussite duquel on a entrepris une activité intense, continue et avec des nuances tantôt modérées tantôt radicales. Le déterminisme de la lutte féministe est accentué par les nombreux exemples d'états qui ont accordé le droit de vote aux femmes.

La législation électorale de la Roumanie, adoptée entre 1918-1921, comme nous l'avons montré, n'apporte aucune modification dans le sens de l'élargissement des droits politiques pour les femmes, les initiatives des commissions instituées et de quelques politiques ont été soit retardées soit refusées. Un nouveau projet de loi électorale est débattu en décembre 1921, quand le gouvernement du Parti Populaire a mis en discussion seulement

³⁷ Ana Conta-Kernbach, née à Tg.-Neamț, le 5 novembre 1863, la cadette du prêtre Conta, sœur du philosophe Vasile Conta, a fait ses études et une brillante carrière en pédagogie et a vécu toute sa vie à Iași. Après l'obtention du diplôme de baccalauréat (la seconde de 140 candidates), elle suit les cours des facultés de philologie classique et moderne et de philosophie et elle est la seule femme du pays qui fait en même temps les cours de l'école normale supérieure. Envoyée par le Ministère de l'instruction étudier l'organisation et le fonctionnement des écoles normales de la France et de l'Allemagne, elle en publie un rapport dans le *Bulletin* du Ministère et repart à l'étranger pour y étudier encore deux années. Elle a une prodigieuse activité dans le domaine de l'enseignement, surtout le côté pédagogie, en 1913 elle est nommée inspectrice – au début générale pour toutes les écoles de filles, puis seulement pour des écoles secondaires fonction qu'elle détient jusqu'à la fin de sa carrière. Elle se dirige vers le domaine des problèmes sociaux et des droits de la femme dans la dernière étape de sa vie. P. Zosin, *Privire succintă despre Ana Conta-Kernbach*, Iași, Typographie « Albina », 1922, p. 5-8 ; Stela Iancu, *op. cit.*, p. 3-26.

le droit d'électeur, mais non pas celui d'élu pour les femmes, proposition qui à la fin est refusée. Ce problème est, comme nous observons, retardé de nouveau, avec la possibilité d'une remise en question peu de temps après³⁸.

Les associations féministes, surtout celle du Vieux Royaume, de tendance « radicale », réorganisées et avec de forces nouvelles, ont compris la nécessité de profiter de ce moment de la création d'une nouvelle Constitution pour déterminer les fors législatifs reconnaître l'émancipation complète de la femme roumaine. Très active en a été AECPPFR, qui a essayé d'attirer l'attention de l'opinion publique et des hommes politiques pour soutenir l'émancipation féminine. Les moyens choisis sont plus diversifiés qu'avant la guerre : des conférences, des rencontres au cadre des cercles féminins, des articles dans la presse générale et féministe, cours organisés pour attirer et préparer les femmes « hésitantes » ou « ignorantes » à la cause, la continuation de la pratique de lancer des mémoires, des pétitions et des appels aux gouvernements, aux partis politiques et aux personnalités. De nombreux articles apparaissent quotidiennement dans les mois d'avant la votation de la constitution dans les grands quotidiens pour préparer l'opinion publique sur la possibilité d'améliorer la situation politique et juridique de la femme qui « ne bénéficie d'aucun droit civil ». Comme nous apprenons dans un rapport du conseil, la veille des élections parlementaires, on a publié un manifeste dans des milliers d'exemplaires, pour être affiché et distribué dans la capitale, avec le but principal pour soutenir les candidats favorables à la cause féministe³⁹.

Après la création du CNFR, à l'activisme de l'association on ajoute aussi sa dernière activité comprenant une intense action de propagande au niveau national par l'organisation d'une série de grandes réunions publiques dans la capitale et dans les grandes villes, pendant toutes ces années quand il y a constamment des discussions sur la loi électorale et le projet de constitution. Leur intensité est encore plus grande dans la période novembre 1922-mars 1923, exactement quand dans les fors législatifs on a discuté l'ante-projet de constitution, la loi électorale, dont le point culminant est le 20 mars la date de la votation de la nouvelle constitution. Il faut observer que depuis le 20 avril le journal *Dimineața* inclut dans ses pages, à l'initiative de Constantin Mille⁴⁰, une « page de la femme » qui apparaît chaque jeudi, « sous la direction d'un comité de dames », entre lesquelles nous retrouvons les plus importantes féministes, journalistes, militantes de l'émancipation de la femme⁴¹. Cette

³⁸ Gh. I. Florescu, *Cu privire la mișcarea pentru emanciparea civilă și politică a femeii (1918-1921)*, in AIIAI, Iași, X, 1973, p. 300.

³⁹ Conseil International des Femmes (dir.), *Premier et deuxième rapports...*, p. 158.

⁴⁰ Tudor Teodorescu-Braniște, *Scara vieții*, Bucarest, Éditions Eminescu, 1976, p. 215.

⁴¹ *Adevărul*, année XX, n° 5908, Vendredi le 20 avril 1923, p. 3.

initiative se retrouve avec une périodicité complète dans la troisième page du journal jusqu'au mois de septembre, quand elle apparaît dans un seul numéro du mois d'octobre et déplacée à la cinquième page où elle peut être lue jusqu'en 1925. Certainement que les apparitions en sont de plus en plus rares, ce qui prouve que l'opinion publique accordait une plus grande attention au mouvement féministe dans les moments où il « s'agitait » et sollicitait la reconnaissance des droits complets.

Pendant les débats de la commission constitutionnelle on a organisé des rencontres et des conférences dans toutes les associations féministes adeptes d'une pleine émancipation dans la capitale et dans les grandes villes. En même temps on a envoyé des mémoires, des pétitions et des protestes aux fors législatifs pour solliciter l'approbation des droits civils et politiques à toutes les femmes pour qu'elles puissent participer activement à la vie publique et rendre leur contribution aux efforts de modernisation et de réforme de la société. D'un activisme sans précédent fait preuve AECPIFR de Bucarest, qui a envoyé aux autorités la motion adoptée au cadre de la réunion du 19 décembre 1922⁴² par laquelle on portait à la connaissance le mécontentement de toutes les sociétés unies par rapport à la manière de formuler les articles sur le statut de la femme du projet antérieur de Constitution. L'exemple de la capitale est suivi par les sociétés féministes de la Moldavie, l'Association de la Bucovine et par celle de l'Olténie, conduite par Maria Pop⁴³.

D'autres recherches et études sur la rédaction et l'adoption de la Constitution sont entrepris par l'Institut Social Roumain, dirigé par Dimitrie Gusti qui propose de dérouler 23 conférences publiques, soutenues par des renommés juristes, économistes et personnalités politiques, qui ont abordé presque tous les domaines. La perspective féministe y est présentée par la présidente du CNFR, Calypso Botez, qui, dans son étude sur « les droits de la femme dans la prochaine Constitution », se prononce clairement contre les articles du code civil en vigueur, repris du Code de Napoléon de 1804. Ils y étaient préservés dans la législation roumaine, lorsque dans la majorité des pays (sauf la France) on les avait supprimés⁴⁴.

Pourtant, « le droit générateur » ou « moteur » que Calypso Botez analyse, celui qui conditionne les autres revendications, est le droit de vote, parce que par celui-ci « on traduit

⁴² L'activité pétitionnaire commence dès novembre 1918 quand on a envoyé un mémoire au premier ministre, chaque année en faisant plusieurs appels et protestes, dont le point culminant est représenté par plusieurs télégrammes envoyés aux hommes politiques importants I. Brătianu, A. Constantinescu, J. Florescu, aux alentours de la votation de la Constitution. ANIC, fond Constantin Meissner, dossier XI/31, ff. 3-13, 16-17.

⁴³ Ghizela Cosma, *Femeile și politica în România. Evoluția dreptului de vot în perioada interbelică*, Cluj-Napoca, Presse Universitaire de Cluj, Cluj-Napoca, 2002, p. 47.

⁴⁴ Cf. Calypso Corneliu Botez, *Drepturile femeii ...*, p. 124-142 ; voir aussi Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2002, p. 250-266.

en fait toutes les revendications féministes ». Après avoir fait un bref historique de ce problème, en combattant aussi une partie des arguments des parlementaires contre ce droit, elle constate que tout se réduit à « un conflit éternel entre la passion et la pensée, entre la tradition et le progrès ».

« Ceux qui détiennent la tradition, les passionnés, pour lesquels le jugement se traduit seulement par le sentiment [...] ont cherché à alimenter le besoin de respecter l'état de fait actuel, comme un héritage sacré du passé. Ils ont pourtant oublié que rien n'est permanent et que la loi de la vie est le changement éternel [...], que vivre seulement dans la tradition c'est habiller le vêtement nuisible des préjugés et que la loi de vie de chacun est « vivre à son temps ». »⁴⁵

D'après elle, le vote représente une fonction sociale, par l'exercice duquel se produit une solidarité des membres sociaux, ayant en vue qu'on vivait dans une autre ère, caractérisée par « une collaboration libre et ordonnée ». La société a compris que les gens doivent « se conseiller et demander conseil [...], travailler, panser, vivre comme il leur convient, comme ils le veulent tous ensemble en solidarité ». Dans le cas où ces éléments ne s'y retrouvent pas et les femmes sont exclues des droits politiques et civils, comme en Roumanie et en France, le droit de vote reste un *privilège de sexe*. En comparaison avec d'autres états qui ont reconnu soit avant la guerre, soit après elle, l'émancipation de la femme et lui ont donné la possibilité de s'affirmer dans tous les domaines de la vie publique⁴⁶, en Roumanie les femmes sont maintenues entre les mineurs, bien qu'elles aient déroulé et continuent à faire une intense activité dans le domaine de l'assistance sociale, sanitaire, éducatif, culturel. Elles sont de plus en plus présentes « sur le terrain du travail agricole, industriel et même commercial », à côté les professions libérales qui sont occupées graduellement et avec beaucoup d'effort⁴⁷. Il est intéressant de remarquer la présence de la signification nationale du droit de vote, donnée par la situation des autres provinces unies avec le Vieux Royaume, où les femmes roumaines jusqu'au moment de l'unité législative ont bénéficié « d'une liberté presque totale » des droits civils. Considérée une « impossibilité morale », l'extension de la législation anachronique du Royaume dans les nouvelles provinces devient une réalité après la votation de la constitution et de la loi électorale⁴⁸.

⁴⁵ *Ibid.*, p. 253.

⁴⁶ Comme exemples on mentionne la Norvège, la Suède, la Finlande, la Danemark, l'Islande, l'Hongrie, l'Autriche, l'Allemagne, la Grande Bretagne, l'U.R.S.S., la Pologne, la Serbie, l'Hollande et la Belgique, pour parler seulement du continent européen. Il faut préciser que le rapport aux droits obtenus a en vue le droit de vote complet et celui communal ou départemental.

⁴⁷ Calypso Corneliu Botez, *op. cit.*, p. 259-261.

⁴⁸ *Ibid.*, p. 264.

G. Grigorovici, d'orientation socialiste, dans sa conférence sur la constitution soviétique et celle démocratique, affirme sans aucune réserve que les femmes « doivent avoir des droits politiques égaux à ceux des hommes, parce qu'elles-aussi font partie du peuple ». L'argument suprême a pourtant comme fondement les résultats « très bons » obtenus dans d'autres pays (comme les Pays Scandinaves), surtout dans les problèmes d'assistance sociale, de surveillance des enfants, des vieux et des veuves, de la réduction de l'alcoolisme, constatés à la suite de l'approbation des droits politiques et de l'implication des femmes dans toutes ces « questions ». On considère que « l'élément féminine » a une grande importance dans la création de législation, par son rôle essentiel détenu par la femme dans la maison et la famille. Plus qu'éloquente en est la constatation de l'homme politique sur le désir de s'impliquer de la population féminine dans la politique :

« J'ai souvent observé que nos paysannes ont un grand intérêt pour la politique et beaucoup de mesure et de compréhension pour leurs réels intérêts. Plusieurs fois, dans ma propagande électorale, les femmes m'ont dit : si nous avions le droit électoral, nous saurons quoi faire : mais ceux qui se vendent pour de l'eau de vie ne savent pas quoi faire avec leur vote »⁴⁹.

La conclusion à laquelle l'ancien sénateur arrive est que le roumain se trouve toujours, « malheureusement », sous l'influence orientale et à cause de cela il ne considère pas la femme un élément important dans la société roumaine, situation beaucoup plus prégnante dans le milieu rural. Sur la constitution, il pense que celle-ci ne peut pas être considérée démocratique si elle ne prévoit aussi l'approbation des droits politiques pour plus d'une demie de la population du pays⁵⁰.

Une autre personnalité qui a formulé son opinion sur la constitution et le droit de vote des femmes est Mircea Djuvara qui place le manque de ces droits dans la perspective temporelle, en le considérant « une des grandes surprises des temps futurs ». En même temps il affirme nettement qu'il ne comprend pas comment une société civilisée puisse s'associer avec le refus d'accorder tous les droits politiques à une demie de la population. À l'objection donnée par la majorité des parlementaires, selon laquelle dans une Roumanie surtout agraire, les femmes ne demandent et ne désirent pas le droit de vote, il répond par une question : « mais les paysans l'ont demandé ? ». Parfaitement vrai, parce que la masse paysanne n'a pas eu en vue ce droit, mais seulement d'obtenir la parcelle de terre qui leur assure l'indépendance et la vie quotidienne⁵¹.

⁴⁹ G. Grigorovici, *Constituția sovietică și constituția democratică*, in *Constituția din 1923...*, p. 111.

⁵⁰ *Ibid.*, p. 111-112.

⁵¹ Mircea Djuvara, *Puterea legiuitoare*, in *Constituția din 1923...*, p. 149-150.

Intéressante est l'association entre le droit de vote accordé aux paysans « sans le demander » et sans être prêts pour cette tâche, et celui qui devait être approuvé aux femmes de la même perspective : « exactement comme nous avons donné le droit de vote aux paysans hommes, sans qu'ils l'aient voulu [...], je suis convaincu que de la même façon nous avons le grand devoir de donner aux femmes aussi le droit de vote, pour leur faire l'éducation politique qui leur manque ». C'est le même avis que celui d'une partie d'entre les féministes selon lequel l'expérience politique ne peut pas être obtenue, ni apprise qu'en leur approuvant le droit de vote⁵².

Quelques jours avant la présentation du projet de Constitution au Parlement, le 4 mars 1923, on a organisé à Bucarest la plus « résonnante » réunion de proteste à laquelle ont participé toutes les associations féministes et « quelques chefs de presque tous les partis politiques »⁵³. C'est de cette manière que le plus ample débat sur les droits de la femme et l'indifférence de la classe politique par rapport aux desideratas du mouvement est mis en pratique. Une autre preuve est le fait que le gouvernement n'avait pas modifié les articles du projet jusqu'à cette date-là, de sorte qu'il se produise une amélioration de la situation de la femme. À cette réunion, déroulée au Théâtre « La Reine Maria » ont pris la parole la plupart des dirigeantes féministes, en qualité de déléguées des associations féministes de toutes les régions du pays, dont nous mentionnons : Elena Meissner, Maria Pop, Alexandrina Cantacuzino, Calypso Botez, toutes apportant des arguments en faveur de l'implication des femmes dans la politique et de la modification des lois conformément à la tendance de modernisation de la société.

Elena Meissner, la déléguée des femmes de la Moldavie et de la Bucovine, remarque devant la nombreuse assistance « le manque de fondement de l'opinion de plusieurs parlementaires », qui considéraient un facteur de déséquilibre social l'implication des femmes dans la politique, l'argument imbattable de la féministe en est l'exemple des nombreux pays européen, et non seulement, qui ont reconnu aux femmes le droit de participer à la « vie d'état », participation avec des résultats « satisfaisant », comme elle déclare :

« Il y a aujourd'hui dans le monde 138 millions de femmes qui participent à la vie d'état, à l'administration des communes et du pays, dans le parlement et, grâce à Dieu, dans ces pays-là les résultats en sont très satisfaisants [...] Nous demandons à la Constituante de ne pas commencer un

⁵² *Ibid.*, p. 150.

⁵³ Fulmen, « Drepturile femeilor. Întrunirea de la Teatrul Regina Maria », in *Adevărul*, année XXXVI, n° 11974, Mardi le 6 mars 1923, p. 2.

acte d'injustice contre la plus grande partie de la population de ce pays, en la privant de tous les droits accordés seulement à l'autrui »⁵⁴.

Une autre voix est celle d'Elena Manicatide-Venert qui dès le début de son discours remarque le fait que « grâce aux réunions antérieures », de plus en plus de gens reconnaissent au moins théoriquement la situation « injuste et inutile » pour la société en maintenant la femme dans « l'état d'infériorité » où elle se retrouve. La féministe considère que le moment est venu pour « passer aux actes », la réunion ayant l'objectif principal de convaincre les derniers parlementaires aussi de « l'erreur » commise s'ils n'accordent pas les droits civils et politiques intégraux aux femmes roumaines. Après une présentation de la situation de la femme dans le reste de l'Europe, où une grande partie des pays ont approuvé ces droits à la fin de la guerre, elle fait référence aux paroles du sénateur Merlin de Paris qui considère le féminisme « une cause nationale, une nécessité » que la Roumanie pourrait perdre en privant le pays « d'un grand nombre d'énergies »⁵⁵.

De l'analyse de la condition féminine de l'étranger nu peut pas manquer l'exemple de la France, en mentionnant le discours du président de la république, Raymond Poincaré, qui a loué le sacrifice et le pouvoir de travail des femmes pendant la guerre au cadre d'une « réunion féministe » de Trocadéro, la réunion qui en fait représente le congrès de Paris de l'Alliance internationale du suffrage féminin. Les paroles qui ferment le discours présidentiel sont évoquées par la féministe, en les encadrant très bien dans le contexte féminin : « il serait injuste de ne pas laisser collaborer avec nous leur grand âme si noblement lié à l'ascension du pays ». Sur la France, nous observons dans la communication de cette féministe une remarque très intéressante sur la différence contextuelle entre le mouvement féministe de la Roumanie et de l'Hexagone : « En France, le cléricanisme peut être une cause qui a retardé l'approbation des droits politiques aux femmes, mais chez nous, il n'y a pas cette piège et nous espérons pouvoir obtenir plus vite qu'en France nos droits complets »⁵⁶.

Maria Pop, une autre dirigeante du mouvement, soutient dans son discours qu'il n'est pas possible de parler du vote universel sans les droits des femmes, mais seulement d'une « caricature de vote », parce que « la moitié du peuple est exclue », situation inacceptable dans la vision de la féministe⁵⁷.

La plupart des orateurs de cette réunion ont apporté des arguments en faveur d'appliquer du principe démocratique, selon lequel tous les droits et les devoirs doivent être

⁵⁴ Ștefania Mihăilescu, « Feminism și europenism », in *Analize*, n° 12, Bucarest, 2002, p. 7.

⁵⁵ Idem, *Din istoria feminismului...*, 2002, p. 245-246.

⁵⁶ *Ibid.*, p. 247-248.

⁵⁷ Fulmen, *Drepturile femeilor...*, p. 2.

approuvés aux citoyens du pays, sans tenir compte du sexe. Par conséquent, dans la pétition approuvée à la fin des débats, on condamnait les hésitations et les situations de compromis prouvées par les parlementaires par rapport aux revendications féministes en les considérant « une piège du progrès et de la bonne marche [...] du pays ». Concomitant elles sollicitaient que « le nouveau pacte organique de l'état soit rédigé sur un fondement de haute justesse et en conformité avec les principes démocratiques du vote universel »⁵⁸.

Neli Cornea, dans son article publié dans le journal *Adevărul* au mois de janvier 1923, considère « bizarre » de discuter encore le problème de l'approbation ou non des droits de vote à la commune aux femmes aussi, parce que cette question était déjà votée dans la séance du 24 juin 1922, loi qui « naturellement, devait être introduite dans la nouvelle constitution aussi, comme les droits gagnés par les juifs ». Paradoxalement, l'auteure constate « le silence profond des féministes » et des journalistes qui dans l'espoir d'obtenir les droits complets « dès que les françaises les obtiendront », ne sont plus si actives sur ce sujet. « Mais en France on a retardé de nouveau à jamais la solution de ce problème, de peur que la grande masse des femmes pas instruites ne soient pas cléricales, en écrasant l'équilibre bien établi des partis actuels »⁵⁹.

Comme nous pouvons l'observer, la grande majorité des féministes se rapportent constamment à la situation de l'Hexagone dont le mouvement féministe est connu et analysé, son évolution ayant, dans la vision des dirigeantes, des effets en Roumanie aussi. Cette constatation peut être expliquée par les relations politiques et culturelles existantes et par la forte influence française dans l'espace roumain, déterminée par les voyages et les études des jeunes à Paris et les féministes ne font pas exception de cette « règle ».

Dans ce contexte, l'article 6 du projet de la Constitution commence à être discuté le 19 mars 1923 dans l'Assemblée des Députés où un nombre relativement petit de politiques, entre lesquels nous trouvons N. Iorga, Dr. Ștefan Bogdan, I. Pistiner qui ont soutenu la cause féministe, en condamnant le refus de ce droit à une moitié de la population, d'autant plus qu'il se retrouve parmi les décisions de la Grande Assemblée Nationale d'Alba-Iulia. Le rapporteur-même de cet article, C. G. Dissescu, s'est montré en faveur de la reconnaissance de ce droit. En dépit de tout ce soutien et de toutes les insistances, la majorité parlementaire a voté l'adoption sans aucune modification de cet article, conformément auquel « des lois spéciales votées avec une majorité de 2/3 détermineront les conditions sous lesquelles les

⁵⁸ Ștefania Mihăilescu, *Feminism ...*, p. 7.

⁵⁹ Neli Cornea, « Drepturile femeilor », in *Adevărul*, année XXXVI, n° 11933, Mercredi le 24 janvier 1923, p. 1.

femmes peuvent avoir l'exercice des droits politiques », lorsque « les droits civils » allaient être établis « à base de l'égalité des deux sexes »⁶⁰.

L'argument principal du rapport de C. G. Dissescu est le manque d'une évidence numérique des femmes auxquelles accorder les droits politiques. Par conséquent, on a décidé de retarder leur approbation jusqu'à une date ultérieure, où la solution finale allait être décidée par loi. Dans la nouvelle Constitution, l'article 8 mentionnait pourtant le droit d'être cooptées non pas élues dans les conseils communaux et départementaux, loi qui reste la seule victoire pratique jusqu'à la décision de 1924 sur la nationalité des femmes mariées.

En dépit de tout cela, Calypso Botez, la présidente du CNFR, affirme que le mouvement féministe de la Roumanie a enregistré « un réel succès » par l'inscription dans la nouvelle Constitution « dans une forme assez positive » du principe de l'égalité civile et politique des femmes et des hommes. En relation avec l'article 7 est l'article 137 qui prévoit que : « Toutes les codes et les lois existantes dans les différentes parties de l'état roumain seront révisés pour les mettre en harmonie avec la présente Constitution et assurer l'unité législative. *Jusqu' alors ils restent en vigueur* »⁶¹.

Après ce succès qui peut être mis en pratique par le retard du moment d'approbation des droits, le mouvement féministe passe vers une autre étape où la lutte est pour que le principe démocratique soit inscrit dans l'article 6, soit légiféré pour devenir un droit applicable dans la vie publique. Par conséquent, toutes les associations et les organisations féministes continuent leur action propagandiste, la tactique abordée ayant comme objectif principal de convaincre le plus vite les hommes politiques d'élaborer les lois libératrices.

Dans cette perspective, sont maintenues les conférences, les réunions publiques et les activités de chaque organisation féministe et féminine au caractère de propagande, pour que la société soutienne leurs revendications et comprenne la nécessité de changer la mentalité générale, surtout dans le milieu rural, où la tradition représentait un obstacle pour l'émancipation féminine. Margareta Paximade, avocate connue, présente dans le journal *Dimineața* sa vision sur « le sexe dans la future législation » après à peine un mois de l'adoption de la Constitution. La féministe considère que ce document fondamental sur lequel

⁶⁰ Le texte intégral de l'article 6 est: « La présente Constitution et les autres lois sur les droits politiques déterminent à part la qualité de roumain les conditions nécessaires pour exercer ces droits. Lois spéciales, votées avec une majorité de deux tiers, détermineront les conditions sous lesquelles les femmes peuvent exercer les droits politiques. Les droits civils des femmes seront établis sur le fondement de la totale égalité des deux sexes». *Constituțiune*, in *Constituția din 1923 ...*, p. 611-612 ; voir aussi Ghizela Cosma, *op. cit.*, p. 46.

⁶¹ Calypso C. Botez, *Raport comisiunii juridice de pe lângă CNFR pentru punerea în concordanță a codului civil român cu noua Constituție, cu privire la condiția juridică a femeii în raporturile ei dintre soți, de familie și patrimoniale*, in La Commission législative du CNFR, *Drepturile femeii în viitorul Cod Civil. Studii, comunicări și propuneri în vederea reformei*, Bucarest, Typographie « Curierul Judiciar », 1924, p. 5.

la fonctionnalité de l'état se base « résolve une des demandes les plus légitimes, en écoutant la voix du temps. Les 15 mots de la Constitution sont seulement la pierre de fondement du bâtiment qui allait être construit avec beaucoup d'effort »⁶². Il est important de préciser dans ce moment que la construction de cet édifice se produira dans plusieurs étapes et durera 18 ans.

2.4. De nouvelles modalités d'action et un droit de vote inespéré

Dans les conditions où l'article 6 avait été voté, cette situation a déterminé de la part des féministes « une vague de protestations et de critiques » à l'adresse des gouvernants qui n'avaient pas la disponibilité d'accepter l'approbation des droits complets. Lucrezia Kar parle dans son article du *Dimineața* sur le début d'une nouvelle activité, perçue comme « un intéressant déroulement d'énergies inutilisées, d'intelligences fraîches, de nouveaux sens ». Le contexte donné imposait de trouver un moyen, d'une part, pour soutenir la rédaction des lois sur les femmes et, d'autre part, presser les hommes politiques pour adopter ces lois.

Le meilleur moyen y est établi par le CNFR qui crée une Commission juridique auprès de son Comité exécutif duquel font partie des spécialistes reconnus et des personnalités politiques et culturelles, adeptes des idées féministes et désireux de soutenir les desiderata féminins. Entre ceux impliqués nous mentionnons Corneliu Botez, Dem I. Dobrescu, Constantin Mille, Jean Th. Florescu, Grigore Iunian, Mircea Djuvara etc. Cette commission a la mission d'organiser des débats et discussions, d'élaborer des études et rapports, en vue de rédiger des projets de lois qui représentent des modalités concrètes de mise en pratique de l'égalité en droits des femmes et des hommes.

Calypso Botez souligne qu'elle a des connaissances sur l'ante-projet de réforme du professeur Alexandrescu sur la réforme du code civile, mais qu'elle ne connaît pas des détails sur une recherche ou sur l'élaboration d'une autre œuvre. Par conséquent, l'initiative de créer une proposition de projet revient à cette commission auprès du CNFR qui centre son activité sur l'analyse de la situation juridique de la femme mariée, « la femme épouse et mère », parce que celle-ci est la plus opprimée et privée des plus élémentaires droits « dont elle a besoin dans la famille et dans la société ». Les modifications proposées sur l'égalité de droits civils se réfèrent à la nationalité de la femme mariée, aux documents juridiques entre les maris, au consentement et à l'opposition des parents par rapport aux enfants, à la légitimité des enfants et la recherche de la paternité ; l'asservissement morale de la femme ; l'incapacité

⁶² Margareta Paximade, « Sexul în viitoarea legislație », in *Dimineața*, année XX, n° 5908, Vendredi le 20 avril 1923, p. 3.

de l'épouse dans beaucoup d'aspects sociaux sans le consentement du mari, le régime dotal et le droit d'héritage de la femme veuve⁶³.

À part cette commission, une deuxième est composée, sous la présidence d'Alexandrina Gr. Cantacuzino, dont beaucoup de personnalités politiques font partie, comme le maire de la capitale. Son principal but est d'étudier à côté des membres du CNFR les droits d'éligibilité dans la commune et les problèmes éditaires « d'hygiène sociale » et de « moralité » qui allaient être présentés aux fors décisionnels. Bien sûr, ceux-ci ne tiendront pas compte des propositions y faites, la preuve en est la loi électorale de 1926 qui ne prévoit rien de nouveau sur les revendications féministes⁶⁴.

L'activité déroulée sous la commission législative d'auprès du CNFR est complétée par une autre série d'études et enquêtes entreprises par la Section Féminine de l'Institut Social Roumain, créée à l'initiative de Dimitrie Gusti, le directeur de l'institution de culture et souteneur de la cause de la femme. Cette initiative représente la preuve d'appréciation de la part des personnalités politiques et de culture face au potentiel et à la capacité de la femme roumaine. Fondée en 1925, à la direction de cette section est élue Calypso Botez, la présidente du CNFR, qui établit un programme d'étude de tous les problèmes sur le statut et la condition de la femme avec l'objectif final d'identifier et de proposer des solutions aux commissions juridiques du parlement. Celles-ci travaillaient en permanence à l'unité législative et, spécialement, à celle des codes, en existant pourtant une tendance de ne pas modifier les articles sur la population féminine. En même temps, on voulait attirer l'opinion publique de la part de la cause féministe, en faisant connaître l'état d'infériorité dans laquelle la femme roumaine était maintenue⁶⁵. L'activité de cette section était autant plus importante qu'elle prévoyait et accomplissait des attributions « de comité de correspondance » avec le bureau International du Travail de Genève concernant les problèmes du travail de la femme et des enfants en Roumanie⁶⁶.

Selon le projet de programme présenté par Alexandrina Gr. Cantacuzino, Zoe Râmnicéanu et Ecaterina Cerkez, membres dans cette section, le but était d'effectuer « une recherche scientifique » du développement de la femme au plan interne et international pour illustrer et argumenter son importance dans la famille et dans la société. L'activité d'étude avait en vue trois directions d'analyse : la situation de la femme comme « facteur familial,

⁶³ Calypso C. Botez, *op. cit.*, p. 6-7.

⁶⁴ Conseil International des Femmes (dir.), *Rapport de l'Assemblée...*, p. 436.

⁶⁵ Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2002, p. 43.

⁶⁶ Idem, *Din istoria feminismului românesc. Studiu și antologie de texte (1929-1948)*, vol. II, Iași, Éditions Polirom, 2006, p. 232.

social, économique et politique dans le monde entier », en désirant la création d'une bibliothèque qui inclut graduellement toutes les écritures, les statistiques et les monographies sur la population féminine ; une histoire de la femme roumaine avec des accents sur son rôle dans l'évolution de la société roumaine, dans la conservation des traditions et de « l'être ethnique », mais aussi de son condition actuelle dans le marché du travail, le niveau du salaire, le degré de promotion dans les institutions publiques ou privées ; l'évolution de l'enfant comme « personnalité sociale du nouveau-né jusqu'à l'âge de sa majorité » du point de vue physique et psychique⁶⁷.

En dépit de ces intenses activités entreprises par les dirigeantes féministes sur le plan de la propagande et sur celui de l'offre des solutions à base des études et des recherches faites, les commissions législatives n'ont pas pris en considération ces contributions originales, l'affirmation ayant comme fondement la constatation qu'une seule proposition en a été acceptée et mise en pratique. Par conséquent, une seule loi est votée en février 1924 selon laquelle toute femme qui se marie a le droit de garder sa nationalité par une déclaration faite dans ce sens-là au moment de la célébration du mariage⁶⁸, ce qui représente un « succès » important du mouvement féministe. Important à préciser est qu'en France ce droit est accordé beaucoup plus tard (en 1932)⁶⁹, ce qui montre le caractère conservatoire et l'hésitation beaucoup plus intensément manifestés dans l'Hexagone (par les sénateurs) qu'en Roumanie, en ce qui concerne l'émancipation féminine.

Cette « question de la nationalité de la femme roumaine » qui se marie avec un étranger a été étudiée et analysée dans la Commission législative du CNFR par Anibal Teodorescu, professeur universitaire à la Faculté de Droit à Bucarest. Par conséquent, l'article 19 du Code Civil, la femme roumaine qui se marie avec un étranger perd sa nationalité et reçoit automatiquement celle du mari, en opposition avec l'article 12 qui prévoit que « l'étrangère qui épouse un roumain sera considérée Roumaine »⁷⁰. La conclusion formulée par le professeur et acceptée par les membres de la commission établissait que la roumaine devait garder sa nationalité, sans aucune restriction, au moment d'un mariage avec un étranger, sauf le cas où elle-même manifestait la volonté au sens contraire. Dans le cas des enfants d'un tel mariage, ceux-ci devaient « suivre la nationalité du père » jusqu'à l'âge de

⁶⁷ *Proiect de program al secțiunii feminine a Institutului Social*, in Alexandrina Gr. Cantacuzino, *Cincisprezece ani de muncă socială și culturală. Discursuri, conferințe, articole, scrisori*, Bucarest, Typographie Roumaine, 1928, p. 112-113.

⁶⁸ M. Of., n° 41, 26 février 1924, p. 313.

⁶⁹ Andrée Michel, *Le Féminisme*, septième édition, Paris, Presses Universitaires de France, 2001, p. 84.

⁷⁰ Anibal Teodorescu, « Chestiunea naționalității femeii române măritată cu un străin », in La Commission législative du CNFR, *Drepturile femeii ...*, p. 10.

leur majorité, quand ils avaient le droit d'option pour une des deux nationalités des parents. Ces propositions et le rapport du professeur Teodorescu sont présentés à la Chambre par une adresse présentée par Calypso Botez et Zoe Râmniceanu lors des débats sur le projet de loi rédigé par George Mârzescu, ministre de la Justice⁷¹.

Pourtant, il faut préciser que la loi votée en février 1924 selon les dirigeantes féministes « satisfait partiellement les revendications de la femme roumaine » dans ce problème, parce que la situation des enfants n'y est pas clairement établie, ni l'hypothèse dans laquelle l'époux étranger décidait plus tard de changer sa nationalité, ni celle où, conformément à la loi étrangère, la femme ne devenait pas automatiquement « citoyenne » par mariage, comme dans le droit anglais⁷². Seulement par la simple lecture des lois nous constatons que le fondement reste le même, mais qu'on offre à la Roumaine une possibilité de préserver sa nationalité. Mais, nous pouvons nous demander, à juste raison, combien de femmes connaissaient à cette date-là le contenu de cette loi, à qui devraient-elles s'adresser pour utiliser ce droit qu'est-ce qu'il était nécessaire de faire dans ce sens-là.

2.5. La Conférence des minorités de 1925 – une action nationale avec des « impressions » internationales

Un événement important organisé par le CNFR à Bucarest, à l'initiative d'Alexandrina Gr. Cantacuzino, est le Congrès des associations féminines minoritaires, pensé comme une occasion de se connaître et de « laisser de côté toutes les passions incohérentes, les rancunes et les colères qui ne servent à rien ». La directrice féministe, à peine revenue du Congrès du CIF déroulé à Washington, où elle avait été élue entre les sept vice-présidentes de l'organisation, a lancé un appel aux associations minoritaires de participer à une réunion nationale, au cours du mois d'octobre, avec l'objectif d'éclaircir les mécontentements et les « doléances » sur les « œuvres d'assistance » et de protection de la famille et des enfants, dans la perspective de l'identification des solutions⁷³.

⁷¹ *Ibid.*, p. 14-15.

⁷² Les articles de la nouvelle loi sont : « Art. 38. – La roumaine devient étrangère par le mariage avec un étranger, en exceptant le cas où, d'après la loi du mari, elle n'acquiert pas la nationalité de celui-ci ou quand elle a réservé la nationalité roumaine par le contrat matrimonial ou quand il manque, par une déclaration expresse faite en forme authentique avant ou pendant l'engagement contractuel du mariage. Art. 39. – La roumaine, devenue étrangère par le mariage, regagne la qualité de roumaine, par la cessation du mariage, par le divorce ou le décès du mari, si elle manifeste cette aspiration par une déclaration présentée sous forme authentique et adressée dans le pays au Ministère de Justice et à l'étranger aux légations ou aux consulats roumains. Le même droit a la femme en cas de séparation de corps. », *Chestiunea naționalității ...*, p. 12-17.

⁷³ ANIC, fond familial Cantacuzino, dossier 134, f. 2. (la variante française). Voir aussi *Un apel către asociațiile feminine minoritare. Chemare frățescă*, in Alexandrina Gr. Cantacuzino, *op. cit.*, p. 125-126 (la variante roumaine).

« Beaucoup, en connaissant des exemplaires spécifiques, bavardes et ostensibles, voyaient dans le mouvement féministe une coquetterie de mise en évidence des traits physiques et intellectuelles, ou une hostilité, suggestive en ironies, contre « la tyrannie des hommes » de la part de ceux qui, malheureusement pour tous, ont perdu depuis longtemps ces attributs et privilèges, ou un simple acte d'initiation et de snobisme pratiqué par les femmes auxquelles les conditions sociales et financières ne leur laisse pas une grande disponibilité de temps inoccupé. »⁷⁴

Lors de l'initiative roumaine la Ligue des Nations⁷⁵ prévoit à Genève la réunion du Congrès International des minorités, à laquelle ont participé des délégués de 14 états, représentant 30 groupes et 12 nationalités, ayant comme but principal d'identifier les plus convenables solutions pour améliorer la situation des minorités conformément aux lois des états, en vue d'une parfaite entente. Par conséquent, la manifestation féminine dans la capitale de la Roumanie se place sur le même pallier thématique que les fors internationaux et est en plein accord avec « l'opinion publique et le sentiment général ». Le fondement de la résolution de cette « question » est en étroite liaison avec la ratification de ce qui en est établi au niveau globale par la conscience publique de chaque état, ayant en vue que le contexte est différent d'un état à l'autre⁷⁶.

Publiée dans tous les journaux du pays (roumains, hongrois, slaves et russes), cette invitation représente en réalité une conséquence des « plaines » portées à la connaissance de la féministe par les directrices du CIF pendant le dernier congrès, dont le manque de détails impose l'approfondissement des problèmes et la recherche de la situation réelle dans le territoire. Alexandrina Gr. Cantacuzino explique l'initiative de l'organisation de cette réunion dans son article, publié le 20 août 1925 dans le journal *Universul*, où elle expose son désir de voir le développement de toutes les minorités en Roumanie en concordance avec leurs besoins et le milieu où elles vivent. En plus, elle pense que les minorités doivent prendre conscience de « leur devoir civique » et ne pas discréditer l'État roumain par tous moyens et dans tous les milieux : « Il n'est pas possible d'organiser en secret contre l'état une guerre, d'inciter contre lui toute l'humanité, d'envoyer quotidiennement, à tous les associés

⁷⁴ ANIC, fond familial Cantacuzino, dossier 46, f. 23.

⁷⁵ Conformément à Alexandrina Gr. Cantacuzino, La Ligue des Nations, « le premier pas de l'humanité vers une nouvelle évolution », apparaît comme un garant du respect des traités, de leur renforcement en vue d'assurer la paix, le problème si complexe des minoritaires et une épreuve très difficile de ce for. La question du délégué de l'Estonie à la ligue des Nations : « Pourquoi on impose aux certains pays des mesures de protection des minorités dont d'autres sont privés ? », détermine la dirigeante féministe à soutenir l'imposition « à côté de la reconnaissance des droits des minorités de certaines devoirs aussi par rapport aux nouvelles pouvoirs. *Comunicare făcută la Institutul Social Român asupra scopului întrunirii ținute la București, în ziua de 25 octombrie 1925, de către CNFR cu Asociațiunile feminine minoritare, 25 noiembrie 1925*, in Alexandrina Gr. Cantacuzino, *op. cit.*, p. 197-199.

⁷⁶ *Ibid.*, p. 200-202.

du monde, jusqu'en Chine, des plaintes contre les pays qui t'abrite, de te servir de toute occasion pour présenter les roumains comme des sauvages »⁷⁷.

Il est intéressant qu'elle ne considère pas une exagération ses affirmations, ayant en vue qu'elle avait vu personnellement des plaintes envoyées aux déléguées de « tant d'états » au congrès de Washington, situation qui la détermine de parler sur « une systématique diffamation, organisée avec un certain but contre les roumains »⁷⁸.

Comme nous le voyons dans la presse⁷⁹, les associations minoritaires ont répondu favorablement à l'appel fait par le CNFR, ce qui représente un premier pas vers la connaissance, la compréhension et la solidarité en vue de résoudre tous les problèmes, surtout ceux d'assistance sociale, thème établi pour ce congrès. Il faut souligner que les journalistes regardent « avec satisfaction » cet événement, qui doit conduire à un rapprochement entre les femmes de toutes les ethnies et les roumaines, la bienveillance en est beaucoup plus facile dans les conditions où « il ne s'agit pas de la politique ». L'idée essentielle est que toutes les plaintes et les débats soient résolus par la communication et la « bonne compréhension interne » entre les deux parties y impliquées que par la « querelle et les plaintes » aux tribunaux internationaux. Dans ce sens le congrès peut être considéré le premier pas pour le rapprochement *général* entre les minorités et les roumains⁸⁰.

La même idée de la connaissance réciproque, mais dans un langage appartenant à la sphère religieuse, nous retrouvons aussi dans le discours d'inauguration du congrès prononcé par Alexandrina Gr. Cantacuzino. En même temps, la mission de la femme y est réaffirmée, celle de « gardienne du foyer », de « la paix et de la bienveillance », devoir conscientisé par les membres du CNFR. « Paix à nous et amour » est le slogan proposé par la féministe et nous ne considérons pas qu'il reflète tout le déroulement de l'événement, dans les conditions où l'afflux de plaintes à l'adresse des autorités roumaines n'arrête plus dans tous les rapports des associations⁸¹.

Toutes les présidentes des déléguées des associations minoritaires de la Transylvanie, du Banat, de la Bucovine et de la Bessarabie ont affirmé du premier jour du congrès le désir ferme de collaborer avec les femmes roumaines dans l'espoir de réaliser un rapprochement

⁷⁷ ANIC, fond familial Cantacuzino, dossier 46, f. 36.

⁷⁸ *Ibid.*

⁷⁹ Le congrès des associations féminines minoritaires a déclenché un intérêt spécial dans la presse, dont la preuve est l'abondance des articles dédiés à cet événement au caractère national, déroulé à Bucarest. Entre les journaux qui en ont offert des détails nous mentionnons : *Progresul, Universul, Lupta, Cuvântul, Adevărul* etc.

⁸⁰ « Congresul femeilor », in *Adevărul*, année 38, n° 12843, Dimanche le 25 octobre 1925, p. 1.

⁸¹ ANIC, fond familial Cantacuzino, dossier 46, f. 5. Voir aussi « Cuvântare rostită de D-na Principesă Alexandrina Cantacuzino la întrunirea cu asociațiile feminine minoritare, 25 octombrie 1925 », in Alexandrina Gr. Cantacuzino, *Cincisprezece ani ...*, p. 127-128.

pour résoudre tous les conflits et les mésententes apparus. Dans la grande salle de la Maison des Professeurs de Bucarest ont participé 70 déléguées représentant « environ 300 » sociétés féminines philanthropiques et culturelles, avec la représentation de toutes les minorités. Selon un document du congrès, la délégation hongroise, formée de 15 femmes, a été conduite par la comtesse Paula Bethlen, la présidente de la Mission Sociale de Cluj, et celle des femmes saxonnes, composée de 21 personnes, a été sous la direction de Madame Lotte Binder, la présidente de l'Union Libre des Femmes Saxonnes de Mediaş. De la part des commissions romano-catholiques a participé une délégation présidée par Mme. Dr. Nicolae Betegh, et la présidente de la Réunion des femmes juives, la filiale de Bistrița, Bertha Kimmelman, a conduit la délégation de cette minorité et pour compléter ont participé aussi « deux dames ukrainiennes de la Bucovine et représentantes des associations protestantes »⁸².

La journaliste Fulmen fait dans les pages du journal *Adevărul* une brève présentation du congrès, en mettant en évidence les individualités des chaque minorité qui ont pris la parole et ont manifesté d'une part le désir de « jumelage » avec les femmes roumaines et d'autre part le grand nombre de doléances dans tous les aspects de la vie. Nous retenons la demande de la comtesse Bethlen d'accorder « la liberté de l'éducation confessionnelle » et celle sur l'expropriation et les nombreuses œuvres sociales entreprises. La secrétaire du CNFR, Ecaterina Cerkez, résume toutes ces doléances : la suppression de l'impôt de 32% pour les fêtes de bienfaisance, la permission de faire des quêtes et l'approbation d'une réduction pour la voie ferrée pour les membres qui organisent des fêtes⁸³.

En plus, dans la plupart des rapports présentés on retrouve presque les « mêmes questions urgentes » comme : l'impôt sur les revenus des sociétés féminines minoritaires avec des taxes trop grandes ; l'impossibilité de se réunir sans l'autorisation de la police ; l'impôt sur les spectacles ; le problème des langues d'enseignement dans les écoles et le petit nombre des écoles confessionnelles ; la suppression des écoles ukrainiennes ; l'application de la réforme agraire avec des conséquences sur la distribution des terres aux paysans. Alexandrina Gr. Cantacuzino observe que « de toutes les plaintes il ressort que les déléguées ne connaissent pas assez bien l'application des lois dans le Vieux Royaume », ce qui conduit finalement à un grand nombre de malentendus, facilement à résoudre par la communication et l'édification sur les lois⁸⁴. Tous ces problèmes administratifs, mis sur le tapis, ont dépassé

⁸² *Ibid.*, f. 8. Voir aussi « Comunicare făcută la Institutul Social Român ... », in Alexandrina Gr. Cantacuzino, *op. cit.*, p. 201-202.

⁸³ Fulmen, « Marele congres al femeilor », in *Adevărul*, année 38, n° 12844, Mercredi le 28 octobre 1925, p. 3.

⁸⁴ « Comunicare făcută la Institutul Social Român... », in Alexandrina Gr. Cantacuzino, *Cincisprezece ani ...*, p. 201.

l'objectif philanthropique et culturel du congrès ce qui a donné des difficultés aux féministes organisatrices qui ont essayé, sans aucun succès, de maintenir la ligne thématique abordée dès le début⁸⁵.

Le lendemain du congrès on propose le fondement d'un comité auprès du CNFR dont le but était de tenir la liaison permanente entre ce forum féministe et les sociétés minoritaires, pour réussir un rapprochement et une connaissance complète de toutes les difficultés avec lesquelles les minorités se confrontaient. L'idée est bien reçue et immédiatement acceptée, les membres qui devaient en faire partie sont élues, entre lesquelles nous mentionnons : Alexandrina Gr. Cantacuzino, Calypso Botez, Ella Negruzzi, Zoe Râmniceanu, Elena Odobescu. Ce comité a les objectifs de faire une recherche détaillée sur les besoins et les plaintes formulées au cadre du congrès en vue d'identifier les solutions favorables et de maintenir une bonne collaboration entre les femmes roumaines et celles minoritaires pour obtenir une complète émancipation de toute la population féminine. À la fin du congrès, toutes les participantes sont invitées par la Reine Maria à un thé « avec audition musicale » offert par le Palais Royal, occasion avec laquelle les déléguées minoritaires s'entretiennent et font connaître leurs œuvres et désirs à la plus importante militante du mouvement féministe⁸⁶.

Après une brève présentation du déroulement de ce premier congrès des femmes minoritaires, nous constatons, comme la majorité des journalistes remarquent, « le sérieux de cette manifestation », ayant en vue le nombre de participantes, leurs noms et la responsabilité assumée par l'organisateur. L'opinion générale est que « l'œuvre des femmes roumaines » apporte une nouvelle perspective sur les relations entre les roumains et les minoritaires, en dépassant le cadre habituel de leurs activités, ce qui détermine l'approbation de sa « signification spéciale ». Une nouvelle mission de la femme est mise en évidence, celle de rapprocher des « éléments différents » en vue de leur collaboration, l'importante contribution dans ce sens est appréciée par la plus grande partie de l'opinion publique⁸⁷.

Le fond des discussions au cadre du congrès est représenté par le problème de l'enseignement et de l'expropriation, la violation des libertés de culte et d'instruction, thèmes pratiquement imposés par les associations minoritaires par leurs rapports et leurs plaintes. Le changement du thème initial, axé sur l'assistance sociale, fait que ce congrès féminin diffère fondamentalement des réunions habituelles, du « bavardage de salon », en se transformant dans une « tribune sociale » qui fait la preuve de la capacité des femmes de collaborer en vue

⁸⁵ ANIC, fond familial Cantacuzino, dossier 46, f. 15.

⁸⁶ *Ibid.*, ff. 13, 15.

⁸⁷ *Ibid.*, f. 14.

de résoudre tout problème. Bien sûr, ce congrès n'a pas supprimé les difficultés du problème des minorités dans l'espace roumain, mais il a offert une autre vision sur les capacités de travail du mouvement féministe, par son représentant, le CNFR⁸⁸. Par cette manifestation, les femmes roumaines ont fait un premier pas vers « l'harmonie » entre l'élément autochtone et les minorités, objectif que les hommes ont inutilement essayé jusqu'alors. Alexandrina Gr. Cantacuzino a réussi par ses actions et par l'organisation de ce congrès « à imprimer au mouvement féministe de la Roumanie un caractère de nécessité spirituelle, d'utilité sociale et nationale, en donnant [au féminisme] son caractère sérieux qui a éludé complètement toutes les tentatives de persiflage »⁸⁹.

Révélatrice pour le mouvement féministe est la constatation de plus en plus de journalistes que ce rapprochement entre les femmes de toutes ethnies conduit à la création d'une nouvelle force du féminisme roumain, qui allait déterminer « une lutte plus soutenue et d'une plus grande ampleur pour la conquête de tous les droits ». Cette situation fait que « la femme roumaine a beaucoup plus de points avant l'homme comme énergie, persistance, travail continu », conclusion à laquelle arrive un journaliste de *Lupta*.⁹⁰

En plus, un événement important est la participation à la réception organisée en l'honneur des déléguées de la présidente d'honneur du CIF, Lady Aberdeen, qui a apprécié la manifestation des femmes de la Roumanie comme un premier pas réalisé dans la perspective de la collaboration et de la bienveillance entre les roumains et les minorités, le début constituant une véritable réussite⁹¹.

Comme une conséquence de la communication et de la collaboration démarrées par ce congrès, on a créé une section de la paix et des minorités au cadre du CNFR dans la même année, dont l'objectif était d'assurer une permanente liaison entre les associations féministes et celles des femmes minoritaires d'une part, et entre celle-ci et les autorités, d'autre part. On avait l'intention de faciliter l'intervention auprès des responsables décisionnels, en vue de trouver des solutions pour une série de plaintes « fondées » sur la politique scolaire et religieuse appliquée dans les zones habitées par des minoritaires⁹². Selon le rapport présenté au CIF pour les années 1925-1930, la section des minorités du CNFR a un bureau permanent de

⁸⁸ *Ibid.*, f. 22.

⁸⁹ *Ibid.*, f. 24.

⁹⁰ *Ibid.*, ff. 14-15.

⁹¹ Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2002, p. 52.

⁹² *Ibid.*, p. 53.

contact direct avec les associations minoritaires par l'activité duquel on a réussi à obtenir un grand nombre d'amendements ou de dérogations sur les problèmes scolaires⁹³.

2.6. La loi électorale de 1926

Le système électoral appliqué en Roumanie immédiatement après la guerre est différent dans les nouveaux territoires par rapport à celui du Vieux Royaume, ce qui impose l'extension du système proportionnel qui existait dans les Principautés Unies, pour tout le territoire du pays, fait accompli par la loi électorale de 1926. Dans la perspective de l'émancipation féminine, après 1926 le vote reste un droit réservé aux hommes, « l'ouverture électorale » pour les femmes se produisant trois années plus tard⁹⁴.

L'adoption de la nouvelle loi électorale constitue un nouveau impulse pour solliciter l'approbation du droit de vote aux femmes, pendant la votation de la loi les réunions publiques s'intensifiaient. Sauf ces activités, le CNFR a lancé un manifeste programme, le premier de ce genre en Roumanie, dans lequel on demandait non seulement les droits civils et politiques pour plus d'une moitié de la population du pays, mais aussi « les lois d'intérêt général » qui comprenaient tous les domaines dont la nécessité est reconnue et acceptée. Le manifeste est publié en 100 000 exemplaires et répandu dans le pays à toutes les filiales et les associations⁹⁵.

Dans le domaine de la législation électorale, il faut mentionner aussi la loi pour l'unification administrative de la Roumanie, le 14 juin 1925, élaborée et adoptée par le Parti National Libéral, qui établit la structure des conseils communaux et « des conseillers-femmes » cooptées en fonction du nombre des habitants, par l'article 17. À l'approche de l'adoption de la nouvelle loi, le mouvement pour le suffrage s'est mobilisé en s'alliant avec l'Union des Femmes Roumaines, qui a réalisé une extension des objectifs programmatiques et a renoncé à la tendance modérée. Il faut mentionner que la veille du débat du projet de cette loi dans le Parlement, la Commission de ressort du CNFR a réalisé et présenté sous la signature d'Alexandrina Cantacuzino un contreprojet de loi qui représentait sa proposition de modification⁹⁶.

⁹³ Catherine Cerkez, « Rapport du Conseil National des Femmes Roumaines sur l'activité des 5 dernières années, 1925-1930 », in *Bulletin du Conseil National des Femmes Roumaines, 1921-1938*, Bucarest, Rédaction « La Maison de la Femme », 1940, p. 1-3 ; voir aussi Conseil International des Femmes (dir.), *Rapport de l'Assemblée Quinquennale, Vienne 1930*, Édité par The Marchioness of Aberdeen and Temair, Printed and made in Great Britain by Wadsworth and Company, The Rydal Press, Keighley, Yorks, p. 565-570 ; Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2002, p. 310-311.

⁹⁴ Alexandra Petrescu, *Femeia în imaginarul politic*, Bucarest, Éditions Ars Docendi, 2008, p. 30-31.

⁹⁵ ANIC, fond familial Cantacuzino, dossier 138, ff. 72-84 ; Ghizela Cosma, *op. cit.*, p. 47-48.

⁹⁶ Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2002, p. 44.

Par conséquent, « on demandait que les femmes soient éligibles et électrices dans les communes urbaines [et rurales] avec la seule restriction d'être instruites » et on renonçait à les coopter ayant en vue qu'elles allaient entrer en contact avec les foules pour la connaître et lui découvrir les besoins. Concomitant, on observe que bien que dans la constitution on précisât clairement que des lois ultérieures allaient approuver des droits aux femmes, cette loi administrative les « reconnaissait, non pas d'après les prévoyances légales, mais selon le bon plaisir, sous la forme de la cooptation » ce qui déterminait une contradiction. À part les problèmes d'ordre politique on mentionne aussi ceux d'ordre social, pour lesquels on proposait plusieurs solutions comme : inclure dans la loi un chapitre à part sur l'hygiène et la santé publique, qui conduit à une unité de pensée quand il faut aborder ces lois, créer des dispensaires pour traiter obligatoirement les maladies sociales sans tenir compte du sexe, réorganiser « la police des mœurs dans le sens du régime abolitionniste » et la surveillance des jeunes par les médecins et par toute la société pour en être sauvés « physiquement et psychiquement »⁹⁷.

Les fors législatifs n'ont accordé aucune attention à ces propositions ce qui a mené à des nouvelles rencontres et réunions à l'occasion de la modification de la loi électorale, comme celle organisée par le CNFR dans la salle Tomis où Alexandrina Gr. Cantacuzino a mis de nouveau en discussion la nécessité d'approuver le droit de vote aux femmes, comme il était prévu dans la Constitution. Par cette voix, le mouvement féministe a demandé la modification de la loi aussi dans le sens d'y inscrire l'entrée des femmes dans les conseils communaux pareillement aux hommes « par les élections, ayant droit de vote et d'éligibilité » et non pas par la cooptation, c'est-à-dire par « la protection et les faveurs des amis »⁹⁸.

En même temps, la Ligue des Droits et des Devoirs des Femmes a intensifié sa propagande et ses actions publiques, dont nous considérons éloquentes les mémoires présentés aux corps législatifs. Ils traitent sur la nécessité d'approuver des droits politiques aux femmes et les exemples des autres pays y occupent une place importante et constitue l'argument essentiel pour la cause roumaine. La reconnaissance du droit de vote pour les femmes a signifié non seulement l'application du principe démocratique, mais aussi la nécessité de réaliser des « lois équitables d'intérêt public [...] qui garantissent le progrès, l'évolution durable de la nation, de la race [...]. Les rapports reçus dans tous les pays où la femme est

⁹⁷ *Propunerile de modificare la proiectul Legii Văitoianu de unificare administrativă*, in Alexandrina Gr. Cantacuzino, *op. cit.*, p. 96-97; voir aussi Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2002, p. 288-289.

⁹⁸ Alexandrina Gr. Cantacuzino, *Cuvântare ținută la întrunirea publică în sala Tomis, în ziua de 14 februarie 1926, înaintea votării legii electorale*, in Idem, *Cincisprezece ani ...*, p. 135-139.

l'égal de l'homme prouvent non seulement l'importance du vote de la femme, mais aussi que la famille est mieux consolidée »⁹⁹.

Les exemples de l'étranger déterminent les membres de la Ligue se demander sur l'état social et moral de la femme roumaine. La réponse y offerte a comme fondement la constatation du grand nombre de femmes présentes dans tous les domaines d'activité et leur travail, de plus en plus souvent rencontrées à l'extérieur du foyer. Dans tous les postes la femme roumaine fait la preuve de « habileté, dévouement, connaissance, patriotisme, honnêteté » de sorte que les nombreux articles du code commercial et civil qui lui limite l'activité sont considérés des « nonsense » ayant en vue l'évolution générale de l'économie et du « droit de gagner son existence ».

Plus qu'éloquentes sur le statut de la femme mariée sont les questions formulées dans ces mémoires qui reflètent parfaitement les inadvertances existantes dans la législation roumaine :

« Pourquoi donnez-vous à la femme le droit de travailler et de faire partie des corporations quand à un travail égal elle n'a pas le salaire égal ? Quand elle est vierge ou veuve vous la reconnaissez capable de maîtriser ses biens et d'avoir la responsabilité de ses actes, pourquoi vous lui retirez ce droit quand elle accomplit la plus noble et pleine de sacrifice fonction sociale, la Maternité ? Pourquoi donnez-vous à la femme le droit d'être professeur à l'université quand vous ne lui donnez pas le droit de voter, au moins avec la même habileté avec laquelle vote l'huissier ou le gardien de l'université ? »¹⁰⁰.

On n'ignore pas ni le fait que les juifs et les étrangers demandent de leur accorder la naturalisation ce qui fait que la femme roumaine soit inférieure à une telle personne aussi, comme l'expression utilisée par les féministes relève : « plus étrangère qu'un étranger naturalisé ». Il est essentiel de souligner que par ces mémoires on ne sollicite pas l'approbation des droits politiques complets, mais seulement pour la commune et le département, non plus en masse, mais à celles « instruites ayant au moins quatre classes primaires ». En conclusion, on demande peu pour avoir des plus grandes chances de réussite dans les conditions d'une éducation précaire de la majorité des femmes et des quelques occasions de modifier la Constitution »¹⁰¹.

En même temps, la UFR de la Grande Roumanie joint la propagande féministe pour l'application des prévoyances de la Constitution et envoie un appel signé par toutes les

⁹⁹ Ștefan Păun, *Documente privind mișcarea feministă în perioada interbelică. Liga Drepturilor și Datoriilor Femeii*, vol. I, Bucarest, Éditions Cartea Universitară, 2007, p. 111-113.

¹⁰⁰ *Ibid.*, p. 116-117.

¹⁰¹ *Ibid.*, p. 118-119.

représentantes des associations fédératives des régions par lequel on remercie pour « le début de justice » inscrit dans la Constitution de 1923 et on sollicite l'achèvement de l'œuvre commencée en approuvant à tous les droits civils et politiques. Les arguments formulés en faveur de la reconnaissance de l'émancipation sont : la contribution de la femme dans le « progrès du pays » pendant la paix et aussi pendant la guerre ; les responsabilités de plus en plus grandes assumées au cadre de la maison et par le travail à l'extérieur pour augmenter les revenus de la famille ; les lois les considèrent « égales en devoirs par rapport à la commune et à l'état, la preuve en est l'article 7 de la loi pour l'unification administrative »¹⁰² et les droits dont les femmes roumaines de la Transylvanie sous domination étrangère bénéficiaient¹⁰³.

La loi de 1926 représente l'étape finale dans la résolution de l'unification du système électoral par laquelle « le principe de la représentativité proportionnelle est amendé » avec la « la prime majoritaire »¹⁰⁴. Ces deux lois de 1925 et de 1926 ont été vivement critiquées par les organisations féministes parce qu'elles n'apportaient aucun progrès concernant l'égalité politique des hommes et des femmes, bien que l'article 6, l'aliénât 2, de la Constitution de 1923 prévoyait l'approbation de droits politiques égaux par ces lois spéciales même, situation délibérément retardée.

Cristian Preda, dans son étude sur l'influence des systèmes électoraux sur les partis de la Roumanie de l'entre-deux-guerres, parle de l'imposition d'un « système de la révolution » par la loi de 1926¹⁰⁵, en adoptant le modèle italien du Mussolini. Par conséquent, notre pays « emprunte » de ce régime la prime électorale qui favorise les gagnants des scrutins, le parti qui obtenait au moins 40% des votes est celui qui gagne les élections. Cette situation se maintient en application jusqu'en 1937, donnant naissance à la « danse électorale » des partis, comme elle est nommée par Matei Dogan¹⁰⁶.

Bien que par ces deux lois rien n'ait changé sur les droits politiques des femmes, l'activité du mouvement féministe a continué avec une plus grande intensité, ayant en vue en plan interne l'initiative de construire un édifice dédié à la femme et au féminisme qui devait dépasser le stade de projet pour commencer la construction proprement-dite.

¹⁰² Article 7 de la Loi pour l'unification administrative de 1925 prévoyait : « Chaque habitant du pays, sans tenir compte de sexe et de nationalité doit appartenir à une commune et participer à ses tâches. »

¹⁰³ ANIC, fond Constantin Meissner, dossier XI/32, ff. 18-21.

¹⁰⁴ C. Hamangiu, *Codul general al României. Legi noi 1922-1926*, vol. XI-XII, Bucarest, [f. a.], p. 338-340, 1054 ; voir aussi Sorin Radu, *Electoratul din România în anii democrației parlamentare (1919-1937)*, Iași, Éditions Institutul European, 2004, p. 38-40.

¹⁰⁵ Cristian Preda, « Influența sistemelor electorale asupra sistemului de partide în România interbelică », in *Studia Politica. Romanian Political Science Review*, vol. II, n° 1, 2002, p. 39.

¹⁰⁶ Alexandra Petrescu, *op. cit.*, p. 31 ; voir aussi Matei Dogan, *Sociologie politică. Opere alese*, trad. Laura et Nicolae Lotreanu, Bucarest, Éditions Alternative, 1999, p. 139-138.

2.7. La Maison de la Femme – le siège du CNFR

Alexandrina Fălcoianu a réservé un chapitre de ses mémoires à ce projet des femmes, sa première mention datant d'octobre 1920, quand elle constate qu'une veuve venue à Bucarest pour le soutien moral et financier, en sollicitant des informations à la Société des Veuves de guerre, rentrait dans le village natal des Montagnes de Vâlcea sans obtenir au moins une audience. D'après la féministe, dans la même soirée, pendant une séance de comité au CNFR, elle présente le cas de la veuve et vient avec l'idée de créer un fond, dans lequel elle a déposé une importante somme, pour faire une maison où toute femme, « de tout coin du pays, puisse trouver conseil, soutien et au moins un mot d'encouragement »¹⁰⁷.

L'initiative est appréciée par tous les membres, conduites par Alexandrina Gr. Cantacuzino, qui est mentionnée dans le procès verbal de la séance. C'est le moment de début de la Maison de la Femme. Bien que bien accueillie, cette idée qui supposait une dépense assez grande pour en faire le projet et la construction, Alexandrina Fălcoianu parle d'un manque d'implication de toutes les féministes parce que beaucoup d'entre elles « n'étaient pas convaincues de l'utilité de cette œuvre qu'elles ne comprenaient pas encore ».

Par conséquent, le début en est très difficile, le projet Réalisé dans plus de temps que prévu. Pour son achèvement et pour le soutien financier nécessaire pour le démarrer on a fondé une association portant le nom de l'édifice, les membres fondateurs (en nombre de 22) en sont les principales féministes de Bucarest qui ont contribué avec des importantes sommes d'argent. Le comité de direction élu pour 5 années allait être responsable avec l'administration et le bon fonctionnement de l'institution, comme nous observons dans les statuts de l'association publiés pendant l'année 1928¹⁰⁸. Le terrain nécessaire à la construction est donné par l'Association des Vétérans de la Guerre 1877 dans une zone centrale de la capitale, et le plan du bâtiment est réalisé gratuitement par l'architecte Constantinescu¹⁰⁹.

Des informations sur cette initiative sont offertes par Alexandrina Gr. Cantacuzino dans le journal *Universul* de mars 1925, l'article expliquant clairement la nécessité de construire cet édifice pour le mouvement féministe, pour les femmes en général et pour l'activité d'assistance sociale pratiquée dans la capitale :

¹⁰⁷ Alexandrina Fălcoianu, *Un examen de conștiință și un răspuns*, Bucarest, Typographie Copuzeanu, 1937, p. 65.

¹⁰⁸ ANIC, fond familial Canatacuzino, dossier 114, ff. 1-8.

¹⁰⁹ Alexandrina Fălcoianu, *op. cit.*, p. 66.

« Où peuvent se rencontrer ces bienveillances, ces valeurs, ces disciples du travail féminin ? Où peuvent-elles valoriser leur travail par des expositions permanentes de travaux manuels, industriels, artistiques ? Quel est l'endroit où toutes les associations de femmes, tour à tour, peuvent tenir leurs réunions ? Où est le bureau d'informations, de statistique, de conseil des étrangers qui aimeraient faire une recherche sur l'organisation du travail chez nous, de tous les points de vue, sans être obligés de rendre visite à toutes les institutions d'état d'où ils ne peuvent recevoir que très peu d'informations ? »¹¹⁰.

Selon la féministe, cet objectif se retrouve dès 1923 comme un point important dans le programme de CNFR, dont la mission est de représenter *une maison* des femmes, sans tenir compte de la situation, du travail, de la richesse, des opinions, d'éducation, où toute l'activité féminine se retrouve « sur le terrain manuel, social, intellectuel et artistique ». Son appel à l'unité et à la solidarité pour achever ce plan ne reste pas sans écho mais le nombre de celles disponibles à en faire un effort financier est très réduit si nous analysons la date où le projet est finalisé¹¹¹.

La pierre de fondement est mise le 27 mai 1927, pendant une cérémonie à laquelle participent la Reine Maria et la Princesse Elena, et de nombreuses autorités, entre lesquelles nous mentionnons le ministre Octavian Goga, le ministre Lupaș et le maire du Bucarest, Anibal Teodorescu. Calypso Botez, dans son discours a expliqué « le rôle de cette institution », qui allait représenter « le foyer où les femmes de toute classe sociale de l'ouvrière jusqu'à la princesse trouvent un endroit de repos spirituel »¹¹². Après plusieurs jours pluvieux, Alexandrina Fălcoianu témoigne que, cet après-midi-là, les nuages se sont dissipés et la fête s'est déroulée sous un ciel admirable, ce qui la détermine d'affirmer devant Simona Lahovary (la dame de compagnie de la Reine Maria) que « Dieu, lui-aussi, est féministe »¹¹³.

Une fois la construction commencée, très vite les travaux sont interrompus, les féministes menant un travail de conviction de l'entrepreneur qu'il n'y avait pas des problèmes financiers graves. En même temps, on a fait des appels à toutes les féministes, surtout à celles de la capitale, pour contribuer chacune avec une certaine somme, et à la population par l'organisation d'une quête dans les rues qui a bénéficié d'un réel succès. Ce que nous pouvons en déduire est que la construction de cet édifice est faite avec beaucoup de sacrifices financiers et difficilement dans les conditions où après la finalisation et la donation

¹¹⁰ Alexandrina Gr. Cantacuzino, *Casa Femeii. Articol apărut în « Universul » din martie 1925*, in Idem, *Cincisprezece ani ...*, p. 276.

¹¹¹ *Ibid.*, p. 276-277.

¹¹² *Adevărul*, année 40, n° 13325, Samedi le 28 mai 1927, p. 2.

¹¹³ Alexandrina Fălcoianu, *op. cit.*, p. 66.

en usufruit de l'immeuble, le Conseil devait encore payer une importante dette au constructeur¹¹⁴.

Selon l'article publié par Ecaterina Cerkez dans le journal *La Française* l'inauguration de cet édifice a eu lieu le 2 décembre 1928, une date importante dans l'histoire de l'activité féministe roumaine. À cette cérémonie ont participé des personnalités de la capitale et de la province, des déléguées des associations des minoritaires féminines et des amies de loin de la « grande famille roumaine » comme Madame Pichon-Landry, représentante du CIF et du CNFF, R. Crowdy, de la part de la Société des Nations, Mme Karbanova, déléguée du MIF et du Conseil National Féminin de la Tchécoslovaquie. De la part du Conseil des Femmes de la Grande Bretagne s'y est présentée Floria Mokatta qui a tenue aussi une série de conférences au sujet de la paix et du désarmement, très appréciées, selon l'auteure¹¹⁵.

Cette Maison de la Femme, symbole de la solidarité féminine, a ouvert ses portes dès le premier jour, « fidèle à sa destination » de répondre à tous les besoins. Du point de vue administratif elle est conçue comme une nouvelle section du CNFR, comme nous apprenons dans le rapport sur les années 1925-1930¹¹⁶, organisée, à son tour, en plusieurs services. L'institution doit répondre à tous les besoins des associations qui déroulaient une intense activité féministe et philanthropique et, généralement, aux femmes qui pouvaient y demander du soutien. La Maison de la Femme est composée de : une salle de conférences, une bibliothèque, un cabinet de consultations gratuites, un bureau pour le conseil juridique gratuit, un restaurant pour la « classe moyenne » (bourgeoisie, intellectuels, fonctionnaires, étudiantes), une cantine pour les ouvriers et les pauvres, une école « d'auxiliaires sociales », un bureau permanent d'informations sur le travail de la femme et le siège du CNFR¹¹⁷.

Comme nous l'apprenons dans le Rapport d'activité de l'institution pour les années 1928-1929, elle devient rapidement un centre d'activité culturelle et sociale où se déroulent chaque semaine des actions pour toutes les catégories sociales. La salle de conférences devient trop petite pour les nombreuses séries de conférences, fêtes, concerts et réunions des organisations féministes et de celles professionnelles, la majorité avec des objectifs éducatifs et culturels. Chaque dimanche matin on soutenait des conférences sur l'implication des femmes dans l'administration, initiative dont le responsable est l'Institut des Sciences

¹¹⁴ *Ibid.*, p. 67-69.

¹¹⁵ Catherine Cerkez, « L'inauguration de la « Casa Femeii » à Bucarest », in *La Française*, n° 874, Samedi le 12 janvier 1929, p. 1.

¹¹⁶ Idem, *Rapport du Conseil National...*, p. 1.

¹¹⁷ *Ibid.*, p. 2. Voir aussi Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2002, p. 306-307.

Administratives en collaboration avec l'Association des Femmes Fonctionnaires. Chaque samedi entre les heures 17 et 20 il y a une série de conférences sur la famille soutenues par les membres de la SONFR. La section Arts et Lettres du CNFR organise dans la même salle de nombreux concerts populaires, des festivals tchèques, français, de musique polonaise, yougoslave et de nombreuses expositions d'art et exposés de l'industrie nationale. La bibliothèque est fréquentée par un grand nombre d'étudiants et étudiantes qui organisent aussi des cercles de lecture pour les enfants en vue de les déterminer à lire. Le restaurant et la cantine ont servi plus de 80 000 clients, dont 1000 sont les élèves de l'Institut de la SONFR qui avaient un abonnement. Presque 1000 personnes ont bénéficié d'assistance médicale, gratuite pour la majorité des cas et 127 de conseil juridique toujours gratuit. Toutes ces activités sont complétées par le travail soutenu de ceux de la section Assistance sociale du CNFR, en vue de soutenir les personnes sans abri, sans emploi, en leur offrant un repas gratuit et en essayant de les placer sur des postes libres dans les institutions publiques et privées. Pendant l'hiver ils ont obtenu des donations du ministère, de la mairie et des personnes physiques qui sont accordées aux pauvres. La conclusion qui s'impose est que cette institution créée par le CNFR et après transformée en association, reconnue comme personne juridique et morale, devient un important centre social, par l'assistance et la solidarité manifestées et un siège du CNFR où on organisait des congrès et des réunions féministes¹¹⁸.

Les féministes françaises sont plus qu'intéressées par cet important événement du milieu roumain promu intensément par Alexandrina Gr. Cantacuzino, notre affirmation ayant comme fondement les nombreuses adresses, lettres et télégrammes de sympathie et de félicitation qu'elle a reçus pour l'accomplissement de ce « rêve ». La présidente de l'Union française pour le suffrage des femmes, Germaine Malaterre-Sellier, lui envoie une adresse pour l'annoncer que la société a pris connaissance avec un intérêt spécial sur l'inauguration de la Maison de la Femme de l'information reçues, et elle la félicite pour cette réussite : « Nous sommes très contentes pour l'admirable travail achevé par nos sœurs roumaines et nous sommes, vraiment, fières d'elles ». Elle exprime « la grande et la fidèle amitié » et le regret de ne pas avoir pu se déplacer à Bucarest, dans les conditions d'un décès en famille¹¹⁹. (voir l'Annexe 34)

¹¹⁸ « Rapport sur l'activité de la Maison de la Femme « Casa Femeii » du 15 novembre 1928 lorsqu'elle a été ouverte, au 30 décembre 1929 », in *Bulletin du Conseil...*, p. 6-7.

¹¹⁹ ANIC, fond familial Cantacuzino, dossier 283, f. 27.

Une adresse de félicitation et d'admiration vient aussi de la part d'Henri Focillon, dans sa qualité de président de l'Union Intellectuelle de la France¹²⁰ et une autre de la part d'Elisa Soyer, la secrétaire du Conseil National des Femmes de la Belgique, toutes les deux félicitant les féministes pour l'étincelante activité et l'intense travail entrepris pour l'accomplissement de cette œuvre.

Cécile Brunshvieg envoie le 12 décembre 1928 une lettre de remerciement à Alexandrina Gr. Cantacuzino pour l'accueil des déléguées françaises et les mots de sympathie adressés au CNFF et à sa présidente. Ni l'album avec des photos de la Maison de la Femme envoyé par la secrétaire du Conseil n'y est pas omis, celle-là exprimant son intuition sur l'immense joie des roumaines à l'inauguration d'un tel édifice destiné aux activités féminines et le regret de ne pas avoir réussi l'accomplissement de cet objectif à Paris aussi. Pourtant, elle espère que l'exemple de la Roumanie détermine les sociétés féministes françaises et les autorités comprendre leurs efforts pour réaliser cet ancien desideratum. Elle mentionne aussi une information précieuse sur l'immense travail entrepris dans ce moment-là pour l'organisation des États Généraux du Féminisme, effort fait pour « obtenir en fin le suffrage »¹²¹. (voir l'Annexe 36)

La directrice féministe revient le 21 décembre avec une adresse par laquelle elle informe la présidente du CNFR que dans le futur numéro du journal *La Française* apparaîtront l'article de la déléguée française avec ses impressions sur le voyage et l'inauguration du siège, dans les conditions où elle l'envoie à temps, et celui d'Ecaterina Cerkez. De plus, des photos de la féministe et du siège y apparaîtront pour en faire connaître dans le milieu français le travail et l'intense activité déroulés par le mouvement féministe de la Roumanie¹²².

Comme Cécile Brunshvieg mentionne dans les pages du journal français nous y trouvons « les impressions d'une française », Mme Pichon-Landry qui exprime son contentement et le privilège d'assister à l'inauguration de cet édifice, vu comme « une vaste construction élégante, confortable, dans laquelle chaque femme peut recevoir du conseil et où toutes les sociétés féministes pouvaient se réunir pour les rencontres et les congrès nationaux ». Ce dont la féministe est impressionnée est que ce bâtiment, par sa fonction, favorise plus qu'avant la solidarité et la collaboration entre les associations qui luttent pour le même objectif en manifestant « un élan national d'un peuple récemment libéré ». La

¹²⁰ *Ibid.*, f. 23.

¹²¹ ANIC, fond familial Cantacuzino, dossier 283, f. 25.

¹²² *Ibid.*, f. 27.

féministe constate que les femmes ont compris l'urgence et l'ampleur des nécessités sociales ce qui a conduit à une « multiplication » des sociétés en vue de résoudre la plus grande partie des problèmes de la société. Elle mentionne aussi la visite d'un grand nombre d'institutions d'assistance modernes comme celles d'assistance médicale, des maternités, mais aussi d'éducation et de culture : des écoles primaires, secondaires, professionnelles, athénées populaires dans chaque quartier, des universités populaires, des foyers et des cantines pour les jeunes filles et une maison pour les étudiantes dont le nombre est de plus en plus grand¹²³.

Elle mentionne aussi que « nulle part on n'a trouvé le même désir de progrès, cette rapidité de réaliser les projets » : « Si vous n'avez pas peur de la boue et des ornières, venez voir nos nouvelles écoles », affirmait Alexandrina Cantacuzino en les invitant à visiter un nouveau quartier et une nouvelle école faits en seulement 5 mois. La même passion s'observe, selon l'auteure de l'article, dans la propagande faite pour obtenir les droits civils et politiques, la venue d'un nouveau gouvernement au pouvoir en donnant aux roumaines plus d'espoirs. Pourtant, jusqu'à l'approbation des droits complets, conformément à la Constitution en vigueur, treize féministes sont entrées dans le Conseil Municipal de Bucarest, par la cooptation. Très intéressante est l'affirmation de la féministe française qui pense que « le plus probablement » les femmes de la Roumanie allaient obtenir le droit de vote avant les françaises. Par conséquent, de ce précédent d'un pays latin, « allié et amis » allaient profiter les féministes françaises dans leur propagande auprès les fors législatifs¹²⁴.

La dernière impression et, probablement, la plus importante, en est le profond attachement de la Roumanie par rapport à la langue, la culture et la civilisation françaises, la déléguée CNFF en est étonnée par le bon degré de connaissance de sa langue. Concernant le CNFR, elle mentionne les paroles de toutes les collègues roumaines qui ont tenu lui rappeler que ce for féministe est fondé sous « le marrainage » de la dirigeante féministe Avril de Sainte-Croix et du CNFF, cet événement important en prouvant la maturité du mouvement dans l'espace roumain¹²⁵.

2.8. Le vote municipal – le premier droit politique

L'année 1929 représente le point culminant de l'activité féministe entreprise jusqu'à ce moment, les efforts faits finissant avec un premier succès concernant les droits politiques. Sous la pression constante exercée dans les premières années d'après la guerre sur les fors

¹²³ M. Pichon-Landry, « Les impressions d'une française », in *La Française*, n° 874, Samedi le 12 janvier 1929, p. 1.

¹²⁴ *Ibid.*

¹²⁵ M. Pichon-Landry, *op. cit.*, p. 1.

législatifs, par des commissions de spécialistes, des conférences, des mémoires et des articles parus dans la presse générale et féministe, les politiques promulguent la loi pour l'organisation administrative en août 1929, loi qui inclut aussi la reconnaissance d'un desideratum féministe. Le Parti National Paysan, au gouvernement pendant les années de crise économique, insère dans cette loi un point inscrit dans leur programme de gouvernement sur l'approbation du droit de vote « en égale mesure aux femmes aussi »¹²⁶.

Conformément à cette loi¹²⁷, les femmes ont obtenu pour la première fois en Roumanie le droit de voter et d'être élues dans les conseils des communes et des départements, situation de laquelle ne bénéficient pas trop de femmes parce que la loi prévoit quelques conditions importantes qui devaient être accomplies par toutes les candidates à l'exercice de ce droit.

Il est essentiel de savoir que l'AECPPFR, en apprenant des prévoyances de l'anteprojet de loi, a formulé des notes et des observations sur une amélioration des articles, présentées après au préfet de la ville de Iași, informations comprises dans la lettre envoyée par Elena Meissner le 2 mai 1929. Après avoir exprimé sa satisfaction et sa reconnaissance par rapport à l'accepte du gouvernement de passer à l'application de l'article 6 de la Constitution, la dirigeante féministe montre son regret par rapport à la suppression presque totale de la direction communale et départementale des femmes du milieu rural et d'une partie importante des « éléments le meilleur instruites, imprévues dans le projet à cause du manque de certaines conditions absolument formelles ». Par conséquent, la condition d'avoir terminé au moins les quatre classes secondaires, normales ou professionnelles élimine la grande majorité des femmes, celles sans études dans un pourcentage de plus de 75% et celles qui ont fini le premier cycle du lycée, commercial, avec sept années d'étude. Nous observons que dans la nouvelle loi sur l'instruction le gymnase inclut trois classes secondaires ce qui conduit à l'élimination de celles qui en terminent le premier cycle. En même temps, la modalité de prouver les études faites n'y est pas spécifié et les femmes avec des études dans des écoles privées, des cours modifiés, dans des pensionnats du pays ou de l'étranger ou celles qui ont étudié avec des professeurs en particulier en sont omises¹²⁸.

¹²⁶ Nous retrouvons cette prévoyance pour la première fois dans le programme du Parti National Roumain du 29 avril 1929, au IV^e chapitre sur la réforme électorale et elle est adoptée par le Parti National Paysan après sa création en 1926 par la fusion entre le premier groupement politique mentionné et le parti Paysan. Le texte original est : « Conformément aux principes fixés dans le programme d'Alba Iulia, le Parti National Roumain prétend que le droit de vote soit accordé en égale mesure aux femmes aussi ». Gheorghe Sbârna, *Partidele politice din România 1918-1940. Programe și orientări doctrinare*, Bucarest, Éditions Sylvi, 2001, p. 131.

¹²⁷ M. Of., n° 170, 3 août 1929, p. 456.

¹²⁸ ANIC, fond Constantin Meissner, dossier XI/32, ff. 44-45.

Concomitant, l'UFR rédige une motion sur cet ante-projet qui fait une analyse des conditions de reconnaissance de ce droit politique partiel, situation considéré assez ingrate pour les femmes roumaines de la Transylvanie, de la Bessarabie et de la Bucovine parce que dans ces provinces la politique éducative des autorités étrangères jusqu'en 1918 n'a pas permis l'obtention des diplômes, ni même les études en roumain. Par conséquent, on y spécifie que la norme imposée de quatre classes secondaires est trop grande pour la Transylvanie où l'éducation de la femme s'est déroulée dans des conditions plus difficiles, la plupart de celles qui ont fait des études n'ayant pas un diplôme pour les écoles secondaires terminées à cause du fait qu'avant 1918 les écoles roumaines n'avaient pas le droit de les accorder¹²⁹. Lorsque dans le Vieux Royaume on pouvait parler de l'éducation uniforme (dans une certaine mesure), le critère imposé ayant une « valeur sociale », en Transylvanie le même critère avait une signification nationale, empêchant l'accès au vote à la majorité des roumaines autour desquelles l'esprit national était toujours coagulé avant l'unité ». Par conséquent on proposait la norme de quatre classes primaires et que les femmes soient instruites¹³⁰.

Les deux documents considéraient qu'il fallait avoir en vue l'approbation du droit de vote aux fonctionnaires des institutions privées, non seulement à celles de l'état, du département ou de la commune, les premières n'étant pas moins instruites, mais par contre :

« Sont omises les fonctionnaires des institutions privées ; beaucoup d'entre elles peuvent être mieux instruites que celles qui figurent dans les états de salaires des établissements de l'état, comme les gardiennes des hôpitaux, les surveillantes des trains, les préposées aux vestiaires, les laborantes, etc. Sont-elles reçues au vote avant celle avec quatre classes primaires ou des études dans la famille ou dans des pensionnats étrangers ? »¹³¹.

Le paragraphe sur l'approbation de ce droit pour les femmes qui conduisent une entreprise agricole, commerciale, industrielle (nous nous demandons combien de femmes se trouvaient à cette époque-là dans cette position) a provoqué le mécontentement des féministes qui ont sollicité l'extension de ces catégories en y incluant aussi ce celles qui ont investi leur argent et leur travail dans la participation dans un établissement industriel, en prenant en compte aussi les membres votants des Chambres de Commerce. Nous retrouvons la même unité de visions sur le conditionnement de ce droit par la détention « de la qualité de tête de

¹²⁹ *Ibid.*, p. 10-11.

¹³⁰ « De la Uniunea Femeilor Române. Moțiune relativ la anteproiectul de lege pentru reforma administrativă », in *Gazeta Transilvaniei*, année XCII, n° 43, Braşov, 1929, p. 6. Voir aussi *Anuarul Uniunii Femeilor Române din România Mare. Al şaptesprezecelea an de la întemeiere. 1913-1930*, Bucarest, Institut d'Arts Graphiques « Lupta » N. Stroilă, 1930, p. 11-12 ; Ştefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2002, p. 331-332.

¹³¹ ANIC, fond Constantin Meissner, dossier XI/32, f. 46.

famille » et nous ne parlons pas de la famille complète où ce rôle est accompli par l'homme, mais des femmes célibataires qui s'entretenaient toutes seules. Par ce paragraphe on en excluait les femmes mariées et on accordait « une prime » à celles qui gagnaient seules leur vie, les féministes modérées considérant que ce sont les femmes mariées et avec des enfants « qui ont plus de maturité et d'expérience » et qui devaient bénéficier premièrement de ce droit¹³².

L'approbation de ce droit aux veuves de guerre apportait un hommage à leurs maris mais par la motion adoptée par l'UFR on plaidait pour l'extension de cette prérogative aussi pour les catégories décorées pour l'activité sociale et sanitaire lors du conflit, en y incluant de cette manière les infirmières des hôpitaux de guerre, celles blessées ou victimes de maladies contagieuses ou hospitalisées, déportées ou incarcérées. Un autre aspect mis en discussion est le caractère facultatif ou obligatoire du vote. Par conséquent, l'ante-projet prévoit la situation facultative, ce qui était inconstitutionnel, selon les associations féministes, dans les conditions où l'obligation de cet exercice politique était inscrite dans la Constitution : « Nous avons peur qu'à l'abri de cet alinéa, ayant en considération nos mœurs politiques, un certain nombre de femmes, soit plus timides, soit plus gênées, serait éliminé du vote par certains électeurs habitués à utiliser des moyens forts dans les élections »¹³³.

À la fin, le document présenté aux autorités de l'AECPPFR sollicite l'approbation des mêmes droits pour toutes les femmes dans les mêmes conditions que les hommes, et si les restrictions y étaient indispensables de leur point de vue, les féministes recommandent le critère éducatif de quatre classes primaires¹³⁴. Ces observations d'Elena Meissner à côté de la motion de l'UFR sont synthétisées dans le mémoire des organisations féministes adressé au gouvernement, issu à la suite de la réunion féministe d'ampleur du 21 avril 1929 de Bucarest à laquelle ont participé des représentantes des 100 réunions et associations affiliées, entre lesquelles nous mentionnons : Eugenia de Reuss-Ianculescu, la présidente de la Ligue pour les droits et les devoirs des femmes, Calypso Botez et Maria Ghelmegeanu, représentantes du CNFR, Izabela Sadoveanu, Maria Pop, Ortansa Satmary, de la part de l'AECPPFR, Milena Marcovici, de la part du Groupement National des Femmes Roumaines, une membre du personnel sanitaire titré et une de la part de l'Association des Femmes Paysannes. Toutes

¹³² *Ibid.*, ff. 46-47. Voir aussi *Anuarul Uniunii ...*, 1930, p. 12.

¹³³ *Ibid.*, f. 48.

¹³⁴ *Ibid.*

leurs expositions ont insisté sur les droits civiques dans un cadre très vaste, en l'élargissant même jusqu'au « vote universel des femmes »¹³⁵.

De même, un élément important mis en premier plan par ce mémoire est l'approbation des mêmes droits qu'aux hommes, en vertu du travail égal que les femmes font dans tous les domaines et du paiement des impôts et pour leur activité domestique. On considérait que par l'occupation par les femmes de toutes les branches d'activité la division traditionnelle du travail (la femme dans le milieu domestique, l'homme dans l'espace public) « la logique de l'argumentation de l'incapacité politique de la femme » est annulée. En appliquant le principe du vote universel on obtenait la représentation complète des catégories sociale, celle des maîtresses de maison occupant une place de plus en plus importante. Le discours revendicatif, comme s'en souvient Ghizela Cosma, est centré sur l'extension dans l'espace de l'administration communale et départementale des habilités féminines, leurs compétences dans les problèmes d'assistance sociale et la protection de l'enfant, des veuves, des vieux en sont déjà reconnues et sur l'exemple des 30 états qui avaient reconnu ce droit. Ni la contribution de la femme pour l'accomplissement de l'objectif national, ni la garantie d'un renouvellement de la vie politique roumaine par la reconnaissance de l'émancipation de toutes les femmes ne sont pas omis¹³⁶.

Comme nous apprenons dans le rapport de l'UFR de 1929, cette motion rédigée à Braşov par le Comité de l'Union est approuvée par toute l'assemblée et présentée au Gouvernement personnellement par une délégation des dirigeantes féministes présentes, conduites par Maria Baiulescu. Iuliu Maniu, dans sa qualité de premier ministre, a invité les représentantes des associations féministes à une séance à laquelle ont participé aussi les ministres Alexandru Vaida-Voievod, Eduard Mirto et des représentants de la Commission de la Loi Administrative, où elles ont eu l'occasion de présenter leurs doléances au cadre de la motion. Après cette rencontre les femmes ont obtenu l'approbation du droit de vote aussi pour les membres des comités féminines avec personnalité juridique jusqu'au moment de la promulgation de la loi, et la reconnaissance du caractère obligatoire du vote¹³⁷, « mais nous n'avons pas pu réaliser d'autres avantages aussi »¹³⁸. Par conséquent, seulement une des aspirations comprises dans le mémoire par les organisations féministes, en vue de modifier l'ante-projet, est prise en considération, déjà inscrite dans la Constitution, ce qui fait la preuve de la faible importance accordée par les politiques au mouvement qu'ils traitent

¹³⁵ *Anuarul Uniunii ...*, 1930, p. 11-12.

¹³⁶ Ghizela Cosma, *op. cit.*, p. 52-54.

¹³⁷ *Ibid.*, p. 55.

¹³⁸ *Anuarul Uniunii Femeilor Române ...*, p. 11.

pendant toute la période d'entre-deux-guerres avec une ignorance constante en dépit du fait que la plupart des partis politiques avait déjà inscrit dans leurs programmes des droits. (voir l'Annexe 38)

Il faut retenir dans ce moment du débat de l'ante-projet et des discussions avec les fors décisionnels l'idée de coopération et d'unité qui se retrouve chez toutes les organisations féministes jusqu'à la promulgation de la loi et le déclenchement des discussions sur la meilleure modalité d'impliquer les femmes dans la politique. Le document présenté au premier-ministre est une synthèse du discours suffragiste adopté par toutes les associations que nous pouvons considérer « une émanation d'une solidarité féministe » qui semble dominer tout le mouvement.

En dépit de l'action humanitaire manifestée et de l'argumentation concise et éloquente, le droit de vote dans la commune et au département, « le couronnement des efforts féministes »¹³⁹, les femmes ont obtenu les droits politiques partiels seulement avec le respect des conditions prévues dans l'ante-projet, ce qui limitait beaucoup le nombre des femmes capables, du point de vue légal, de participer à la vie politique. En réalité, la majorité des femmes ne s'encadre dans aucune des catégories prévues dans ces conditions et, par conséquent, ne peuvent pas exercer ce droit. Selon la loi électorale de 1929, les femmes pouvaient élire et être élues dans la commune, municipale et département. Ces femmes doivent avoir au moins 21 ans et à part les conditions généralement valables pour tous les électeurs il faut qu'elles en accomplissent encore d'autres : avoir terminé le cycle inférieur secondaire, normal ou professionnel, être employée comme fonctionnaire à l'état, département ou commune, être veuve de guerre, avoir reçu une décoration pour l'activité pendant la guerre et faire partie de la direction d'une société reconnue comme personne morale et juridique, avec des objectifs sociaux, culturels ou d'assistance sociale, à la date de la promulgation de la loi¹⁴⁰.

Ces restrictions imposées seulement aux femmes constituent une injustice par rapport à la grande masse féminine, ayant en vue que les hommes ne devaient pas accomplir aucune de ces conditions. Pourtant, par rapport aux autres pays latins, les Roumaines sont les premières à obtenir des droits politiques partiels, ce qui prouve d'une part l'intense activité entreprise par le CNFR et par toutes les associations et les organisations féministes et d'autre part le début d'un changement au niveau mental de la société, de l'opinion publique sur

¹³⁹ Catherine Cerkez, *op. cit.*, p. 1. Voir aussi Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2002, p. 305-306.

¹⁴⁰ « Le vote municipal pour les femmes en Roumanie », in *Bulletin du CNFR*, p. 4-5.

l'émancipation de la femme¹⁴¹. Si nous analysons brièvement la situation française, nous observons qu'en dépit de l'activité de propagande manifestée pendant toute la période d'entre-deux-guerres le droit de vote intégral est à peine accordé en 1944, ce qui suggère beaucoup sur l'hésitation des politiques, surtout du Sénat qui s'en est montré totalement contre de la peur de l'influence catholique.

La reconnaissance de ce droit des femmes aux élections locales représente un pas important fait par le féminisme roumain vers les droits politiques complets et une étape parcourue vers l'émancipation politique de la femme dans d'autres états aussi, la France ayant constamment le regard vers la situation de ce pays balkanique.

Au niveau de l'Europe Centrale, selon Ghizela Cosma, seulement le Royaume Serbo-Croate-Slovène et la Roumanie constituent une exception par le refus de droits politiques aux femmes à peu de temps après la fin de la guerre. Par conséquent, la Tchécoslovaquie en 1920, la Pologne en 1921, l'Hongrie en 1918 ont reconnu aux femmes le droit de vote et l'éligibilité. Dans le pays voisin les femmes bénéficiaient du droit de vote « égal, directe, secret dès l'âge de 24 ans et les hommes dès 21 ans, les seules conditions en sont : détenir la citoyenneté hongroise depuis au moins six ans et pour les femmes savoir écrire et lire. Il faut mentionner qu'en Roumanie bien que discuté dans le débat de l'Assemblée Constituante, ce desideratum féministe n'a pas représenté une « urgence » et une solution est retardée jusqu'au moment opportun. L'Yougoslavie a réglé avec autorité ce droit dans la Constitution de 1931¹⁴².

Cette image des moments de l'adoption de ces réglementations nous montre que des diverses stratégies et moyens ont été conçus pour résoudre les revendications féministes. L'idée fondamentale est que la reconnaissance des droits politiques aux femmes s'est produite en tandem avec la démocratisation des institutions et l'adoption des réformes dans la plupart des états européens, à l'exception de la France qui les ajourne de façon répétée.

Les années vingt représentent pour le mouvement féministe de la Roumanie son moment d'apogée, ce qui se reflète très bien sur le plan national et international. Par conséquent, immédiatement après la guerre, l'élan et l'effervescence de la société se transposent au cadre du mouvement où se produisent des réorganisations, une nouvelle association apparaît, l'AECPPFR, celle qui occupe un rôle important dans toute la période d'entre-deux-guerres. L'extension des sociétés traditionnelles et l'essai d'attirer l'opinion

¹⁴¹ *Ibid.*, p. 4.

¹⁴² Ghizela Cosma, « Femeile și politica în Europa centrală în perioada interbelică », in *România și relațiile internaționale în secolul XX, In honorem profesorului universitar doctor Vasile Vesa la împlinirea vârstei de 60 de ani*, volume soigné par Liviu Țîrău et Virgiliu Țîrău, Cluj-Napoca, Éditions Clusium, 2000, p. 179-180.

publique et les hommes politiques pour la cause féminine se produit en même temps avec la manifestation de la solidarité féminine face à un programme unitaire étendu. Si avant la guerre, le droit de vote est à peine mis en discussion, après ce majeur événement, cet élément en devient l'objectif « moteur » en occupant la première position au cadre des revendications féministes. La création du CNFR en 1921, son affiliation au CIF dans la même année et les nombreuses « présences » roumaines identifiées dans les rapports de ce for international prouvent que le progrès et les actions du mouvement, évidentes en plan internes sont connues et appréciées sur le plan international, les féministes en menant un immense travail d'affirmation par tous les moyens de l'espace public.

Développé dans un contexte spécifique, différent de celui européen et français par l'existence des décalages évidents au niveau de la modernisation de la société et des possibilités financières, le féminisme roumain, paradoxalement, réussit à obtenir, pas à pas, les premiers droits dont les plus importants sont la préservation de la nationalité de la femme mariée et le droit de vote pour la commune et le département.

Chapitre 3

Les actions en plan international

Le mouvement féministe de la Roumanie s'est rapporté dès le début de sa manifestation aux organisations féministes internationales, en étant constamment en liaison avec les associations des autres pays, un rôle important revenant à la France. Les féministes roumaines ont compris que, pour obtenir les droits politiques et civils intégraux, dans le contexte social, politique et culturel existant dans la société roumaine traditionnaliste, on imposait l'intensification des relations avec les fors internationaux de femmes, dans l'idée de collaborer et de serrer les lignes autour d'un programme commun. Karen Offen, dans son ouvrage *European Feminisms (1700-1950)*, en parle d'une « nationalisation des féminismes » dans la période d'avant 1914, pour que dans la période de l'entre-deux-guerres se produise une « globalisation et une politisation du mouvement féministe européen »¹.

La Roumanie a adhéré à ce for féministe international dès 1913, quand Eugenia de Reuss-Ianculescu a annoncé l'aspiration d'adhésion de la société qu'elle dirigeait, devenue après la guerre La Ligue des Droits et des Devoirs de la femme, à l'alliance, au cadre du VIIe Congrès organisé à Budapest, au mois de juin². Après la formation de l'AECPPFR, cette association a adhéré elle-aussi à l'Alliance, surtout que dans son programme on retrouve comme desideratum fondamental l'obtention des droits politiques, objectif pour l'accomplissement duquel on menait une intense activité en plan interne, par le cercle d'études féministes, l'organisation de réunions et de conférences, finalisées avec des pétitions et des mémoires envoyés aux fors décisionnels.

Immédiatement après la formation, la plupart des associations ont comme premier « soin » l'entrée en contact avec les sociétés féministes de la France et avec les organisations internationales de profile, comme le CIF et l'AISF, en essayant de cette manière de ne pas rester isolées et de connaître les activités féministes de l'étranger. Elena Meissner, dans un rapport sur la participation de l'AECPPFR aux actions internationales, mentionne que pour contacter les féministes françaises elle s'est adressée à Micaela Catargi, « qui était à Paris ». Sa mission était de « faire connaître le mouvement dans les cercles français de Paris », en servant comme « une liaison entre notre jeune et sans expérience improvisation et les sociétés

¹ Cf. Karen Offen, *European Feminisms, 1700-1950 : a political history*, Stanford, Stanford Univeristy Press, 2000, p. 231-251, 341-378.

² Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2002, p. 48.

internationales, en nous mettant au courant avec ce que nos sœurs d'autres pays entreprennent »³.

La Roumanie, par des représentantes de l'AECPPFR, du CNFR (après 1921) et de la Ligue pour les Droits et les Devoirs de la Femme, a participé à tous les congrès féministes annuels et les conférences organisées dans la période d'entre-deux-guerres. En commençant avec le Congrès de l'AIWF de Rome (voir l'Annexe 26), continuant avec ceux de Paris, Berlin, Marseille et Istanbul (voir les Annexes 8 et 29), les membres de l'Associations et celles du CNFR, où Alexandrina Cantacuzino était la responsable des « affaires étrangères », la Roumanie a eu constamment un assez grand nombre de déléguées, qui a varié entre 4 et 8, tous les frais de déplacement étant supportés soit par les féministes elles-mêmes, soit par les associations. Bien sûr, ils ont apparu aussi des conflits entre les organisations, divisées dans deux camps différents pendant les années trente ce qui a affecté sur le plan international l'image des féministes comme il est arrivé au Congrès d'Istanbul, en 1935 (voir l'Annexe 51). En dépit de cela, la présence des féministes roumaines ne passait pas sans être observée, les nombreuses photos de la presse internationale du jour en est une preuve. Il faut mentionner que les roumaines portaient chaque fois le beau costume national, comme celles de l'Inde ou de la Turquie, en montrant de cette manière le caractère représentatif et l'importance de l'aspect national. En même temps, elles mettaient en valeur aussi le travail des femmes roumaines, ayant en vue que ces costumes étaient confectionnés et cousus par les paysannes. (voir l'Annexe 50)

Par la relation de coopération commencée et intensifiée au cours des années, un rôle important dans cette direction revenant tant aux contacts officiels et personnels entre les féministes, qu'à la presse de profile, on a pu « profiter » de l'expérience et de la tradition déjà accumulées dans les pays occidentaux. Il est important à souligner que le mouvement féministe de l'espace roumain, bien que se soit rapportée à celui international, a été obligé par la force du contexte d'adapter des informations de l'extérieur à la situation de la Roumanie, qui se trouvait dans un décalage considérable du point de vue social, politique, économique et culturel par rapport à l'Occident.

La solidarité avec les grandes manifestations féministes organisées au plan international a contribué, à la fois, à la connaissance des principales directions d'action et des revendications, ce qui a conduit à leur adoption aussi dans le milieu roumain, en commençant

³ Ștefania Mihăilescu, *Din istoria feminismului românesc. Antologie de texte (1838-1929)*, vol. I, Iași, Éditions Polirom, 2002, p. 198.

avec des études et des enquêtes, qui allaient se retrouver dans les rapports qui devaient être présentés à chaque congrès, dans des commissions de spécialité.

De même, l'aspiration de réaliser une étroite collaboration résulte aussi de la manière d'organisation du CNFR, qui a adopté précisément le système d'activité du CIF et des autres conseils nationaux, en divisant son plan d'action en dix sections : le travail, l'hygiène, l'unité la morale, le suffrage, l'émigration, la paix etc. L'entrée des féministes roumaines dans les organisations internationales ne reste pas sans répercussions, ayant en vue que pendant le Congrès de Washington en 1925 Alexandrina Gr. Cantacuzino est élue parmi les huit vice-présidentes du Conseil, et que nous retrouvons dans la plupart des commissions permanentes des membres de la Roumanie. (voir l'Annexe 28)

3.1. L'adhésion et l'affirmation au sein du CIF

À peu de temps après le fondement, le CNFR a adhéré au CIF, une d'entre les plus importantes et imposantes organisations de femmes, qui, à la fin de la Première Guerre Mondiale, avait plus de quarante millions de membres de quarante pays affiliés de l'Europe, des États-Unis, de l'Asie et de l'Australie⁴. Créée en 1888 à Washington à l'occasion de la commémoration de Seneca Falls, le moment de début du mouvement féministe américain, le CIF connaît une « formidable expansion »⁵ jusqu'en 1938, en s'y affiliant plus de 53 conseils nationaux. Dans la période d'avant la Première Guerre Mondiale, on enregistre 28 nouvelles affiliations, entre lesquelles celle du Conseil National Français, fondé en 1901, lorsque dans la période de l'entre-deux-guerres se produisent 25 nouvelles affiliations, 10 de l'Europe, entre lesquelles celle du CNFR aussi en 1921⁶.

Si nous pouvons dire que la France a une liaison avec le CIF dès 1888, ayant en vue qu'Isabelle Bogelot est « la seule française présente au congrès fondateur », étant dès l'année de la création du CNFF la présidente d'honneur de ce for international pendant une période

⁴ Conseil International des Femmes (CIF), fondé à Washington, en 1888, formé de 40 conseils nationaux des femmes, avec les objectifs principaux d'établir des relations entre les organisations féministes de tous les pays et de dérouler des conférences et des congrès, qui permettent la rencontre et la communication des femmes du monde. *Bulletin du Conseil National des Femmes Roumaines*, 1921-1938, « Casa Femeii », Bucarest, 1940, p. 1. Pour plus de détails, voir Eliane Gubin (coord.), *Des Femmes qui changent le monde: histoire du Conseil International des Femmes, 1888-1988*, Édition Racine, Bruxelles, 2005.

⁵ Leen Beyers, *Le CIF et ses conseils nationaux. Une formidable expansion séculaire*, in Eliane Gubin (coord.), *op. cit.*, p. 45.

⁶ L'année 1921 constitue le moment d'adhésion de trois nouveaux conseils : de l'Estonie, de la Roumanie et du Chili. Par l'affiliation, les présidentes de ce pays deviennent automatiquement des membres du Comité Exécutif. Conseil International des Femmes (dir.), *Premier et deuxième rapports annuels réunis de la septième période quinquennale, 1920-1922*, Compiled by Fru Anna Backer, Hon. Corresponding Secretary, 1923, p. 60.

de quatre années⁷, la Roumanie est placée dans un plan secondaire, en se trouvant en retard par rapport au mouvement de l'Hexagone. Il faut mentionner que, au moment de la création du CNFF, la Roumanie n'était pas encore achevée, et le mouvement féministe ne connaissait pas une organisation solide.

Le CNFR, fondé le 7 juillet 1921, après l'unité et après le début de la réorganisation du mouvement, envoie ce jour-même une lettre en anglais à la présidente du CIF, Pauline Chaponnière-Chaix, signée par la première secrétaire générale, la princesse Callimachi, par laquelle on sollicitait le règlement de fonctionnement, en vue de l'étudier et d'encadrer l'affiliation dans ses limites⁸.

La réponse prompte est venue le 18 juillet de la part de l'yougoslave Isidora Sekulitch, vice-présidente du for, qui exprime sa joie de recevoir des nouvelles de la part des féministes roumaines et fait des références à la rencontre qu'elle a eue à Paris avec la Reine Maria. Celle-ci lui avait parlé d'un groupe de femmes qui avaient des contacts avec les associations féministes, qui pourraient former un Conseil National. Après la recommandation d'établir une organisation décentralisée dans le territoire, situation qui conduirait à la formation d'un Conseil fort, on lui envoie la copie d'un statut du Conseil du Canada, « fort », qui pouvait servir de modèle d'organisation⁹.

La demande proprement-dite d'affiliation est faite par Elena Romniceanu, en octobre 1921, la déléguée du CNFR en Suisse, par une lettre officielle adressée à la présidente du CIF, en lui demandant une réponse rapide, avant le 1^{er} novembre, la date de la réunion de l'Assemblée Générale du Conseil de Bucarest¹⁰. Intéressant est le fait que la lettre est adressée à la présidente de l'Alliance Internationale pour le Suffrage, et non pas à celle du CIF, ce qui prouve la faible connaissance de l'organisation du mouvement au niveau international. En plus, on sollicite une réponse rapide, ce qui ne pouvait pas être fait, ayant en

⁷ Christine Bard, *Les filles de Marianne. Histoire des féminismes. 1914-1940*, Paris, Fayard, 1995, p. 29.

⁸ « Madame, The Romanian Feminists and Workers have founded on July 7th 1921 The National Council of the Union of Feminine Societies of Romania and have appointed me Secretary General [...] if you would kindly send me Rules of your League so as to remain in the limits of your International Organisation ». CARHIF, Bruxelles, dossier 929, la lettre de la princesse Callimachi adressée à Pauline Chaponnière-Chaix le 7 juillet 1921, s.f.

⁹ « Dear Madame, I greatly rejoice to hear that the National Council of the Union of feminine Societies of Romania has now been formed. We have been hoping to hear this good news for a long time, and indeed it was a great hope of mine that Romania would have been represented at the last Quinquennial Meeting of the International Council of Women held at Kristiana last September ». CARHIF, Bruxelles, dossier 929, lettre de réponse d'Isidora Sekulitch à la princesse Callimachi du 18 juillet 1921, s.f.

¹⁰ L'entête de cette lettre est « Secrétariat Général du Conseil National des Femmes Roumaines et représentation pour la Suisse, l'Allemagne, l'Autriche, la Hongrie, la Bulgarie, la Hollande, la Finlande, le Canada, l'Australie et le Japon ». CARHIF, dossier 929, la lettre d'Elena Romniceanu envoyée à Genève à la présidente du CIF, datée le 24 octobre 1921, s.f.

vue que l'acceptation d'une affiliation devait être décidée au sein d'une réunion de tout le Comité du Conseil et non seulement par la présidente.

« *Madame la Présidente, vous sachant momentanément occupée par le Congrès International des travailleuses et ne voulant pas vous déranger en vous priant de m'accorder un rendez-vous, je me permets de vous adresser, ci-jointe, la demande officielle d'affiliation au Conseil International des femmes qui vient de m'être transmise par le Conseil National des Femmes Roumaines. Voulez-vous avoir l'obligeance de me faire parvenir votre réponse si possible, encore avant le 1^{er} novembre afin que je puisse la communiquer à l'assemblée générale ayant lieu ce jour-là à Bucarest* »¹¹.

La réponse de la part de la présidente vient le même jour de la réception de la lettre et exprime la joie donnée par cette demande et l'intérêt face au mouvement féministe roumain. On affirme que l'admission ne se heurte d'aucune difficulté, mais qu'une réponse officielle aurait du retard parce que cette demande doit être discutée avec tout le Comité¹². (voir l'Annexe 6)

Après quelques jours, Chaponnière-Chaix envoie une lettre à la princesse Callimachi pour l'informer sur le fait qu'Elena Romniceanu lui a communiqué la lettre de la part du conseil et les papiers nécessaires, qui ont été transmis plus loin à la secrétaire du CIF, chargée à offrir la réponse officielle. De plus, elle rappelle le contentement produit par cette décision et le fait qu'elle a fait la connaissance d'Elena Văcărescu à la Société des Nations, à laquelle elle a même envoyé une lettre par laquelle elle sollicitait d'être tenue au courant avec l'activité des féministes roumaines, dans l'idée de maintenir la solidarité qui apporte sa contribution au maintien de la paix¹³.

Cet échange de lettres montre, d'une part, l'intérêt des féministes roumaines d'adhérer au CIF, même une certaine « précipitation » d'être acceptées et reconnues au sein des structures internationales et, d'autre part, la satisfaction produite à quelques membres importantes du for international par la décision du CNFR de s'y affilier¹⁴.

Il est important à préciser que, immédiatement après l'affiliation, parmi les vice-présidentes d'honneur, on retrouve Eliza Brătianu, probablement grâce aux relations et à

¹¹ *Ibid.*

¹² CARHIF, Bruxelles, dossier 929, lettre de la présidente du CIF adressée à Elena Romniceanu, envoyée de Genève, datée le 25 octobre 1921, s.f.

¹³ « Nous serons heureuses de recevoir de vous, aussi souvent que possible des nouvelles de l'activité des femmes de votre pays. De notre côté nous tâcherons de vous tenir au courant de l'œuvre féminine dans nos différents Conseils. La solidarité entre les femmes de tous les pays nous semble le meilleur moyen de servir la cause de la paix, dans la période troublée que nous traversons ». CARHIF, Bruxelles, dossier 929, lettre de la présidente du CIF adressée à la princesse Callimachi, envoyée de Genève, datée le 1^{er} novembre 1921, f.n.

¹⁴ Alexandra Petrescu, « Les liens entre le Conseil National des Femmes Roumaines et le Conseil International des Femmes (1921-1971) », in *Studia Politica . Romanian Political Science Review*, vol. VII, Bucarest, n° 2, 2007, p. 375-377.

l'activité entreprise pendant sa présence à Paris entre les années 1919-1920, comme nous découvrons dans le rapport du Conseil sur les années 1930-1922¹⁵.

Dès ce moment, la Roumanie a participé à tous les congrès et les réunions organisées périodiquement par le CIF, la première mention sur le CNFR se trouvant dans le rapport des années 1922-1923, figurant sur la position 30 dans l'ordre de l'affiliation sur la liste de l'organisation¹⁶. Le premier rapport du CNFR présenté par la présidente de l'organisation, Calypso Botez l'on retrouve dans le rapport annuel publié par le CIF sur la période 1922-1924 et représente une source importante pour la connaissance de l'activité entreprise en seulement deux années dès le fondement¹⁷.

Le point culminant de la reconnaissance du progrès fait par le mouvement féministe dans ce for représente l'élection comme vice-présidente de la déléguée de la Roumanie, Alexandrina Gr. Cantacuzino, parmi les huit, au cadre du Congrès de Washington de 1925. Elle est partie le 14 avril 1925 pour Washington, accompagnée par Ecaterina Cerkez. À cette occasion, la délégation roumaine « a parcouru tout le Canada et les États-Unis, en tenant des discours à Ottawa, Toronto, Washington et Philadelphia » pour faire connaître à tous le développement culturel et social de la Roumanie. Nous considérons un peu exagérée l'affirmation de la féministe sur la possibilité de parcourir intégralement ces pays, mais cela ne doit pas entamer la signification de son élection dans une fonction importante au sein du Bureau du CIF¹⁸. (voir l'Annexe 28)

Il ne faut pas ignorer le fait que ce « voyage aux Amériques »¹⁹ a représenté aussi une occasion pour les féministes du pays d'entrer en contact avec les roumains établis aux États-Unis. Alexandrina Gr. Cantacuzino évoque l'accueil enthousiaste duquel elle a bénéficié de la part des associations de roumains, étant choisie comme membre d'honneur dans leurs sociétés et en soutenant plusieurs discours sur la situation de la femme et le progrès du pays, surtout dans le domaine de l'assistance sociale, mais aussi sur l'activité féministe déroulée par le CNFR en plan interne et international. Un exemple en est le discours tenu le 10 mai à

¹⁵ Conseil International des Femmes (dir.), *Premier et deuxième rapports annuels...*, 1920-1922, p. 6.

¹⁶ Idem, *Rapport du 15 mai 1922 à juillet 1923*, Compiled by Fru Anna Backer, Hon. Corresponding Secretary, 1924, p. 13.

¹⁷ Idem, *Troisième et quatrième rapports annuels réunis de la septième période quinquennale, 1922-1924*, Compiled by Fru Anna Backer, Hon. Corresponding Secretary, 1925, p. 236-240.

¹⁸ Alexandrina Gr. Cantacuzino, *Cincisprezece ani de muncă socială și culturală. Discursuri, conferințe, articole, scrisori*, Bucares, Typographie Roumaine, 1928, p. 118.

¹⁹ Cette participation au congrès a offert à la féministe l'opportunité de visiter et d'observer le style de vie, la culture et la civilisation américaine, ses impressions étant faites publiques au cadre d'une conférence dédiée exclusivement à ce moment. *Conferință asupra călătoriei în America ținută de D-na Alexandrina Gr. Cantacuzino în ziua de 27 iunie 1925 în sala Fundația Carol I*, Bucarest, Typographie Cărților Bisericești, 1925.

la « maison Civique » de Cleveland, devant l'association de roumains de la localité, où elle fait connaître l'effort du mouvement féministe de modifier le statut de la femme roumaine, un rôle important en revenant au CNFR et aux associations y affiliées, qui réussissent à attirer de plus en plus de « femmes intellectuelles et ouvrières » vers la cause féministe. À la fois, on mentionne le fait que l'objectif du CNFR est aussi de préparer l'élément féminin de sorte qu'il soit « capable de défendre les droits de la Roumanie, à tous les Congrès internationaux féminins », celui-là ne pouvant pas être « inférieur » aux femmes de partout dans le monde²⁰.

Après l'analyse de ses discours de ce voyage officiel, nous pouvons observer facilement que la déléguée roumaine a été très dérangée par le grand nombre de plaintes qui lui ont été portées à la connaissance par les autres représentantes, des plaintes formulées par les femmes des minoritaires du pays. Cette situation nous autorise d'affirmer que l'organisation du congrès des associations minoritaires du mois d'octobre 1925 a été une conséquence des événements passés dans les États-Unis.

La dénomination d'Alexandrina Gr. Cantacuzino comme vice-présidente ne reste pas sans des conséquences, celle-ci arrivant à la fin des années vingt à détenir le rôle principal dans le CNFR, tant sur le plan interne que sur celui international, son monopole sur le « pouvoir » en produisant une crise importante à l'intérieur du mouvement féministe. (voir *l'Annexe 37*) Pourtant, il faut remarquer l'intense présence et activité déroulée par la leader féministe qui a participé à la majorité des rencontres du Bureau Exécutif du CIF (voir *les Annexes 32 et 33*), a présenté les rapports et a fait connue l'activité du mouvement de la Roumanie à toutes ses collègues. Voulant s'affirmer de plus en plus, nous nous demandons, quand même, combien a représenté l'aspiration pour l'affirmation personnelles et combien celle au nom du mouvement. À sa rentrée, le Conseil a fêté le succès par un « banquet brillant de 300 couverts auquel ont participé toutes les personnalités féminines et des Messieurs du monde intellectuel, politique et journalistique »²¹.

²⁰ « Cuvântare ținută în ziua de 10 mai 1925, în Casa Obștească din Cleveland, în fața Românilor din America », in Alexandrina Gr. Cantacuzino, *op. cit.*, p. 118-121.

²¹ « Cuvântare rostită la banchetul oferit de Consiliul Național al Femeilor Române în seara de 29 iunie 1925 în Sala « Cina » », in Alexandrina Gr. Cantacuzino, *op. cit.*, p. 124-125. L'activité de la féministe pendant ces années est centrée surtout sur les idées du maintien de la paix, de bonne collaboration et des liaisons d'amitié entre les femmes, d'une part, et entre les états, d'autre part. Elle a été présente à toutes les réunions du Bureau Exécutif du CIF où elle a essayé de promouvoir le mouvement féministe de la Roumanie et de « lier des amitiés ». (voir les Annexes 32 et 33) un projet intéressant en est celui sur les colonies de vacances internationales pour les enfants. (voir l'Annexe 30)

3.2. La Petite Entente Féminine – une initiative roumaine

L'activité du mouvement féministe de la Roumanie sur le plan international a son moment d'apogée dans les années vingt par l'initiative de créer un for de femmes qui réunisse toutes les organisations représentatives de la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Grèce, l'Yougoslavie et la Roumanie. Comme Alexandra Petrescu remarque, dans la période de l'entre-deux-guerres, les femmes ont le même rôle que celui du XIXe siècle, en représentant la nation, lorsque les hommes représentaient l'état, situation qui explique le manque de l'approbation des droits politiques « au deuxième sexe ». Dans cette qualité, plus que jamais, les femmes avaient, après 1918, la mission de s'impliquer et d'apporter leur contribution au maintien de la paix, une composante importante des discussions eues au niveau international au sein des congrès féministes soit du CIF, soit de l' AISF²².

Cette mission qui impliquait la solidarité de toutes les femmes et une attitude conservatrice de la majorité parlementaire devant les desiderata féministes, en Roumanie inaccomplis par la Constitution de 1923, ont déterminé une remise en question des relations entre les organisations féministes de l'Europe centrale et de sud-est, par une extension des contacts et des liaisons directes. Il faut avoir en vue que les associations des pays voisins, elles-aussi, se confrontaient avec des difficultés semblables dans l'obtention de la complète émancipation de la femme, bien sûr, en préservant le spécifique national et le cadre de développement de chaque mouvement féministe²³.

Dans ce contexte, la délégation roumaine au IXe congrès de l' AISF, dont les ouvrages se sont déroulés à Rome en mai 1923, a proposé la constitution de la Petite Entente Féminine, de laquelle devaient faire partie les organisations des pays voisins déjà mentionnés, ayant l'objectif « le soutien réciproque aux grands congrès internationaux des intérêts » de ces états en vue d'acquiescer tous les droits civils et politiques. Les déléguées des plus de 40 pays ont considéré l'initiative roumaine une modalité efficace de travail par l'unification des efforts, avec l'objectif essentiel d'accomplir les réformes indispensables « à la libération de la femme »²⁴.

La création de ce for est une preuve de la solidarité existante entre les féministes des Balkans, mais aussi des intérêts communs manifestés dans tous les domaines d'activité. Il est important à mentionner que la Tchécoslovaquie avait accordé dès 1918 les droits politiques,

²² Alexandra Petrescu, *Femeia în imaginarul politic*, Bucarest, Éditions Ars Docendi, 2008, p. 50.

²³ Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, p. 49.

²⁴ *Ibid.*

mais non pas ceux juridiques, ce qui détermine Melissa Feinberg de parler de l'apparition d'un paradoxe dans ce pays²⁵.

La première conférence de ce for féministe a lieu à Bucarest, entre le 2 et le 6 novembre 1923, et a occasionné l'élection de la déléguée du CNFR, Alexandrina Cantacuzino, comme présidente de la MIF, lorsque la déléguée de la Grèce, Avra Teodoropol, est nommée représentante de cet organisme dans le Bureau de l'Alliance. (voir *Annexe 27*) Comme la féministe roumaine déclare dans la conférence soutenue à Galați, le 6 avril 1924, cet organisme à peine formé a montré dès le début son utilité et son importance, par le fait que les pays petits qui le composaient ont obtenu une place dans le Bureau de l' AISF, n'y étant pas représentés jusqu'à ce moment-là. Comme secrétaire générale, est élue en unanimité Ecaterina Cerkez, celle qui occupe la même fonction au sein du CNFR, lorsque dans la fonction de vice-présidente nous retrouvons la déléguée de la Pologne, Mlle Dr. Tylytcka²⁶. (voir l'Annexe 27)

L'objectif de l'organisation était de « resserrer les liaisons » entre les associations de femmes des pays membres, en réalisant une meilleure connaissance et compréhension en vue de la solidarité pour obtenir les droits civils et ceux politiques, mais aussi de s'imposer au cadre des grands congrès des principes démocratiques. On y mentionnait le besoin fondamental d'unité d'action et de pensée en vue de réprimer les tendances de révision des frontières établis par le traité de Versailles, la zone balkanique en étant directement visée. Les informations sur l'organisation et les objectifs de la MIF ont été publiées dans une brochure du CNFR à l'occasion de la première conférence de Bucarest, où on a voté aussi les statuts définitifs, brochure diffusée dans le pays et à l'étranger en vue de promouvoir et d'en attirer l'opinion publique²⁷.

Le programme d'activité publié dans la brochure inclue plusieurs objectifs, comme : appliquer les meilleurs moyens pour obtenir les droits politiques et civils complets dans les pays où on ne les a pas encore approuvés ; obtenir l'égalité complète devant la loi entre les femmes et les hommes dans les pays membres ; surveiller l'application des droits déjà obtenus ; protéger la femme contre toute forme d'exploitation et la soutenir en vue du libre accès aux fonctions supérieures dans toutes les professions, conformément à ses aptitudes et à

²⁵ Melissa Feinberg, « La politique de la personne: genre, nation et citoyenneté en Tchécoslovaquie (1918-1945) », in *Clio. Histoire, Femmes et Sociétés*, n° 12, 2000, p. 107-129.

²⁶ Alexandrina Gr. Cantacuzino, « Rostul femeii în viața socială și politică. Conferință ținută de Alexandrina Cantacuzino la Asociația feministă », in « Galați, în ziua de 6 aprilie 1924 », in Idem, *Cincisprezece ani...*, p. 167-169.

²⁷ Ștefania Mihăilescu, « Feminism și europenism », in *Analize*, n° 12, Bucarest, 2002, p. 9. La brochure se trouve aux ANIC, fond familial Cantacuzino, dossier 51, ff. 1-19.

ses études ; protéger la mère et l'enfant et maintenir des rapports « cordiaux » entre les pays impliqués en vue de maintenir la paix générale²⁸.

La délégation de la Roumanie à la première conférence de la MIF de Bucarest est formée de quatre membres, sauf la présidente et la secrétaire déjà mentionnées participant aussi Calypso Botez, en qualité de trésorière et Eugenia de Reuss Ianculescu²⁹, ce qui fait la preuve de l'unité qui se manifestait au sein du mouvement féministe, unité qui, vers la fin des années vingt, disparaît, étant remplacée avec des nombreuses discussions et visions en contradictoire sur les moyens les plus appropriés d'en agir.

Dans son discours d'ouverture, prononcé par Alexandrina Gr. Cantacuzino, elle affirme que la MIF a été fondée spontanément de « l'esprit d'association, de fraternité et de conciliation » qui s'est imposé à ce moment-là dans l'Occident et dans les Balkans, ce for allant produire une plus grande influence sur les décisions prises par les grands organismes féministes. Calypso Botez, la présidente du CNFR, a mis en premier plan, par une remarquable allocution, « le véritable sens de la lutte pour la vie », puisque « pour la plupart de l'humanité, la lutte signifie toujours de détruire, voir la guerre » contre laquelle les femmes doivent lutter en continu par l'adoption d'une cohésion sociale. Ecaterina Cerkez témoigne la grande erreur des femmes, c'est-à-dire le fait qu'elles se doutent d'elles-mêmes, de leurs capacités et de leurs aptitudes, de sorte que celles qui manifestent la confiance et réussissent à dépasser les préjugés et les mentalités enracinées dans la société soient assez peu nombreuses³⁰.

À la fin des débats on a voté et présenté au Ministre des Affaires Internes de la Roumanie une motion par laquelle on exprimait l'aspiration de la MIF que « l'émancipation de la femme grecque, roumaine et yougoslave » soit reconnue le plus vite possible, les arguments en apportés étant les résultats remarquables obtenus par la reconnaissance de tous les droits dans presque tous les pays civilisés, cette situation déterminant le refus de la femme contemporaine d'y rester passive³¹.

La conférence suivante a eu lieu en 1924 à Belgrade, les impressions sur la société yougoslave et l'activité du mouvement féministe étant présentées par Alexandrina Cantacuzino dans un discours prononcé le 30 novembre, publié dans son volume de discours. Après avoir loué le « travail méthodique » qu'elle avait observé dans toutes les branches

²⁸ *1^{ère} Conférence de la Petite Entente des Femmes. Discours prononcés aux séances publiques de 3 et 4 novembre 1923*, Bucarest, Typographie « Dorneanu », 1923, p. 5.

²⁹ *Ibid.*, p. 6.

³⁰ « La Petite Entente des Femmes », in *La Française*, n° 657, Paris, Samedi, le 16 février 1924, p. 3.

³¹ *Ibid.*

d'activité et la politique sociale bien organisée, surtout dans le plan médical, elle mentionne une œuvre du Conseil des femmes yougoslaves, voir *La Maison de la Femme*, « véritable foyer d'application des femmes », un siège situé sur deux rues, où régnait « la propreté, l'ordre et l'élégance discrètes ». Cette information est très précieuse, parce que quatre années plus tard, on construit en Roumanie aussi un siège pareil, probablement d'après le modèle yougoslave que la leader féministe a eu l'occasion de visiter³².

Un événement à part à cette conférence est l'initiative de l'organisation d'une première exposition internationale féminine, pour y exposer seulement des objets et des œuvres d'art faits par des artistes des pays membres, avec l'objectif de prouver que « les femmes aussi savent comment mettre en valeur avec sagacité leur travail ». La délégation roumaine qui a pris l'initiative de cette exposition, a eu la responsabilité de son organisation, le mérite pour sa réussite revenant totalement à Elena Odobescu, celle qui s'est occupée du plan, du transport, de l'exposition et de la vente de toutes les sept sections : tchécoslovaque, polonaise, serbe, croate, slavonne, grecque et roumaine³³.

Les travaux de la conférence de Belgrade ont touché à des « questions vitales pour le développement de la vie de la femme et de l'enfant », le problème sur lequel les débats se sont arrêtés étant celui de la situation de l'enfant naturel et de sa mère. Après de nombreuses discussions, on a établi plusieurs propositions sur ce thème, qui allaient être présentées aux parlementaires : « la recherche de la paternité, des droits égaux pour l'enfant né dans le mariage et pour celui né en dehors [du mariage] ; assurer la protection de cet enfant et de la mère enceinte par une institution d'état créée dans ce but » et identifier le père qui soit obligé de payer un impôt « progressif et proportionnel » avec ses revenus en assurant de cette manière « la vie » de l'enfant à côté de sa mère. À part ces sujets pressants pour la condition de la femme, une autre « question » mise en discussion par les féministes de la Roumanie est celle de la Bessarabie, où se manifestait le danger « bolchévique ». On a rappelé les droits historiques des roumains sur ce territoire, en apportant des preuves comme les cartes et les statistiques de la population, qui ont impressionné les autres délégations parce qu'on ne connaissait pas, selon les paroles des personnes y présentes, que la plupart de la population de la Bessarabie « n'est pas slave »³⁴.

³² Alexandrina Gr. Cantacuzino, « Cuvântare ținută la Ședința publică a Micii Întelegeri Feminine de la 30 noiembrie 1924 », in Idem, *Cincisprezece ani...*, p. 100-102. Voir aussi ANIC, fond familial Cantacuzino, dossier 57, ff. 1-6.

³³ *Ibid.*, p. 103-104.

³⁴ *Ibid.*, p. 104-105.

La conférence organisée l'année suivante à Athènes a bénéficié, elle-aussi, d'une grande attention de la part de l'opinion publique hellène et internationale, d'après le témoignage d'Alexandrina Gr. Cantacuzino dans un de ses discours. L'accueil spécial fait par les organisations féministes et les autorités hellènes ont montrés, selon la représentante, l'importance de ce for féministe international au « service de la Paix » et sa reconnaissance officielle par les institutions décisionnelles. L'ordre du jour a compris des discussions sur le Code Matrimonial, le statut des fonctionnaires, le développement économique des pays membres (le rapporteur étant dans ce cas-là Elena Odobescu) et la situation des minorités. Le dernier sujet attaqué doit être mis en rapport avec le congrès des associations des femmes minoritaires organisé à Bucarest, la même année, où on a débattu les problèmes urgents des minorités³⁵.

Naturellement, les débats les plus animés se sont produits autour de la situation matrimoniale de la femme et des minorités, le premier thème étant complété avec plusieurs résolutions, par lesquelles on demandait : l'égalité des droits entre les maris, considérer le travail domestique de la femme comme toute autre profession, reconnaître le droit de tutelle sur les enfants et la mère, l'obligation du certificat médicale pour les deux maris avant le mariage et l'introduction du mariage civil dans les pays où il n'existait pas jusqu'à ce moment-là. « La question principale » des minorités a reflété le fait qu'il existe deux catégories de pays : les grands, sans obligations par rapport aux autres ethniques et les « plus jeunes » qui ont des dettes spéciales à ce regard. Cette situation est considérée par la MIF inacceptable, parce que tous les états devaient s'occuper de manière responsable du statut des minorités. Par une résolution, on demandait la rédaction d'un pacte où les droits de toutes les minorités ethniques soient statués, en tandem avec l'obligation de tous les états membres de la Société des nations de les respecter. Le rapport d'Elena Odobescu sur les problèmes économiques « a fait la sensation », les discussions en démontrant « le besoin d'une unité d'action économique dans les pays qui composent la MIF pour propager la composition de la section » de profile de cet organisme féministe, dans le contexte actuel, quand les rapprochements entre les états « ont un fondement commun de travail et d'intérêts »³⁶.

Comme nous pouvons observer, cet organisme féministe réunit chaque année dans une des capitales des pays membres, a déroulé une intense activité dans tous les domaines, en abondant, en discutant et en offrant des propositions aux fors décisionnels de modification de

³⁵ « Conferința ținută la Fundația Carol, la 31 ianuarie 1926, asupra lucrărilor Conferinței MIF întrunită la Atena, 6-13 decembrie 1925 », in Alexandrina Gr. Cantacuzino, *Cincisprezece ani...*, p. 204-205.

³⁶ *Ibid.*, p. 206-208. Voir aussi ANIC, fond familial Cantacuzino, dossier 51, ff. 1-5.

la législation conformément à un nouveau statut qui devait être reconnu à la femme. L'idée centrale, qu'on retrouve dans toutes les réunions et les débats, est celle du maintien de la paix en respectant rigoureusement la souveraineté de tous les états et des droits des minorités, en recherchant pour ce but-là les moyens les plus convenables d'apaisement des conflits.

Une autre initiative roumaine en plan international est celle d'Elena Văcărescu qui vient avec l'idée d'organiser une section féminine au Congrès préparatoire pour le fondement de la Société des Nations, à Londres, en 1920, proposition qui regarde l'adhésion de tous, réalisée les années suivantes³⁷. C. Dissescu, dans la lettre qu'elle adresse à Olga Sturdza, au cours du mois d'octobre 1919, publiée dans le Bulletin de l'Association, présente toute son activité déroulée pendant plus de 40 années en faveur du changement de la position de la femme dans la société et de son acceptation dans les professions libérales, comme celle d'avocat. Un élément important parmi ses « précieuses paroles » est l'information sur la constitution à Paris en 1919 de l'Association pour la Société des Nations, acceptée dans « la Grande Association des Associations Réunies » sous la présidence de Leon Bourgeois. Dans le Conseil de direction on a choisi plusieurs femmes, parmi lesquelles on mentionne : Ana Lahovary, Micaela Catargi, Sacha Mirof, Ana Leon Cantacuzino et Elena Văcărescu. Après l'acceptation de l'amendement proposé par les déléguées roumaines, Elena Văcărescu est choisie pour représenter notre pays dans cette section, C. Dissescu considérant que la Roumanie « peut être la première à revendiquer le droit de la femme d'entrer dans la Société des Nations »³⁸.

Cette section avait l'objectif d'étudier des problèmes sur le statut et la condition de la femme directement liés à la Société des Nations, de préparer des rapports pour ce for après les analyses effectuées et de venir avec des propositions pour le plan national et international. Elena Văcărescu est pendant la période d'entre-deux-guerres la déléguée permanente de la Roumanie à la Société des Nations, ayant une prodigieuse activité diplomatique et dans la direction de l'émancipation féminine. La section féminine, où a été déléguée aussi Alexandrina Cantacuzino, est un organe de propagande auprès de la population féminine ayant l'objectif central de convaincre tout le monde du rôle important de la Société des Nations pour le maintien de la paix et de l'équilibre politique, ses actions étant plus nombreuses pendant les années trente³⁹.

³⁷ Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2002, p. 49.

³⁸ C. Dissescu, « Vorbe prețioase », in *Buletinul trimestrial al AECPR*, année I, n° 4, Iași, octobre 1919, p. 1-3.

³⁹ *La Française*, n° 530, Paris, le 5 février 1921, p. 2.

Troisième partie

Le militantisme féministe des années trente

Le moment où l'on a accordé les premiers droits politiques dans la commune et dans le département en Roumanie détermine l'apparition d'une ample confrontation d'idées à l'intérieur du mouvement sur le sujet de la tactique électorale qu'il faut attaquer concernant l'enrôlement des femmes dans les partis politiques. Ce droit produit un bouleversement et une déstabilisation du mouvement, une rupture remplaçant l'unité et la solidarité d'avant. L'initiative d'Alexandrina Cantacuzino de fonder un « parti féminin et féministe »¹ par lequel les femmes puissent créer leur propre espace politique, est combattue par les autres dirigeantes et par la plupart des associations, situation maintenue pendant toute cette période. En dépit de cela, la nouvelle organisation s'affirme dans les années trente comme une grande force, en devenant une des plus influentes associations de femmes, avec des filiales dans toutes les provinces et ayant un nombre important de membres.

La différence d'opinions apparue entre les associations féministes, autour de la stratégie à aborder devant les droits reçus, a comme résultat l'entrée dans une autre étape du féminisme roumain, nommée par Alexandra Petrescu « déconstructiviste », qui marque l'apparition du Groupement National des Femmes Roumaines (GNFR). Conformément à la même auteure, le mouvement féministe dans la période d'entre-deux-guerres comprend deux « moments », le critère principal de dissociation est la présence ou l'absence de la solidarité au cadre des actions féministes. Par conséquent, si la première étape, encadrée entre les années 1918 et 1929 se caractérise, comme nous l'avons déjà montré, par l'unité de pensée et d'action sur le plan interne et international, qui a permis un progrès remarquable du mouvement, la deuxième apporte en premier plan exactement le contraire, c'est-à-dire le manque de solidarité, d'unité et l'apparition des rivalités à l'intérieur des organisations avec tradition et du GNFR à peine formé².

La principale caractéristique de cette période est l'apparition des rivalités, des malentendus au cadre du mouvement, sur le fond général d'une société en pleine crise économique, morale et politique, mais aussi du développement de l'idée de guerre, qui commence, graduellement, à se préfigurer à l'horizon. Les féministes aussi, sont préoccupées par le contexte international et les événements qui se succèdent pendant ces années et

¹ Alexandra Petrescu, *Femeia în imaginarul politic*, Bucarest, Éditions Ars Docendi, 2008, p. 40.

² Idem, « Pouvoir aux femmes ou femmes au pouvoir? Le mouvement des femmes roumaines en débat (1929-1944) », in *Studia Politica. Romanian Political Science Review*, vol. V, n° 3, Bucarest, 2005, p. 666-668.

affirment de plus en plus leurs aspirations pour la paix, en cherchant des moyens et des modalités pour consolider la Société des Nations d'une part et pour promouvoir dans tout contexte l'idée de maintenir la paix et de respecter les principes internationaux, d'autre part.

La crise s'accroît au fur et à mesure que le groupe d'autour d'Alexandrina Cantacuzino monopolise le CNFR et détermine de cette manière les représentantes de l'AECPR de se retirer de ce for, comme fait Ella Negruzzi qui présente sa démission en 1932. En dépit de cette situation, l'activité du CNFR continue sous la direction d'un nouveau comité, où prédominent les membres du GNFR ce que nous pouvons voir dans les médaillons des féministes publiés dans le bulletin de ce groupe conduit par Alexandrina Cantacuzino (voir les Annexes 43 et 44). Le rapport de ce for pour la période 1930-1934 nous relève le fait que les féministes n'ont pas arrêté « l'intensification des actions » et « l'accumulation de prestige » en plan international, et tous les conseils (suffrage, presse, unité morale, travail, éducation, hygiène, lettres et cinéma) actionnent et se manifestent soit dans le pays, soit à l'étranger. Elles organisent de nombreuses manifestations qui ont les mêmes objectifs, mais la plupart des activités qu'Alexandrina Cantacuzino entreprend sont centrées soit sur des problèmes d'assistance sociale soit sur la paix et la situation internationale. Après 1935 cette leader manifeste publiquement une tendance vers l'extrême droite ce qui accentue encore plus le processus de démembrement du mouvement, qui, pourrions-nous dire, entre dans un coin d'ombre en passant d'un plan secondaire par rapport à la menace de la guerre. Bien sûr, la Maison de la Femme reste le siège central où se manifestent activement toutes les sociétés féminines et féministes par des congrès, des conférences, des expositions, qui « coulent sans interruption » (voir l'Annexe 39), en dehors de l'Association et de l'Union. Celles-ci organisent leurs réunions et conférences soit au domicile des leaders soit dans les grandes salles de la capitale³.

L'idée de l'émancipation complète de la femme, par l'obtention des droits civils et politiques intégraux, est affirmée et promue par toutes les organisations féministes, mais différemment, en apparaissant des divergences concernant le choix des meilleures méthodes et moyens de promouvoir les revendications, dans les conditions de l'accès de la femme dans la vie politique dans la commune et le département.

Dans cette perspective nous pouvons remarquer une affinité avec le mouvement français, qui entre dans une crise évidente après 1935 dont les causes sont multiples, et

³ Catherine Cerkez, « Rapport Général 1930-1934 » [sur l'activité déroulée du CNFR], in *Bulletin du Conseil National des Femmes Roumaines, 1930-1934*, Bucarest, Éditions Casa Femeii, 1935, p. 5-25. Voir aussi Ștefania Mihăilescu, *Din istoria feminismului românesc (1929-1948). Antologie de texte*, vol. II, Iași, Éditions Polirom, 2006, p. 212-221.

d'ordre interne et surtout d'ordre externe. Les suffragistes maintiennent leurs actions de « pression » au Sénat, qui refuse quand même, plusieurs fois, de reconnaître l'émancipation politique de la femme française. On essaye, à l'initiative de Louise Weiss, le changement des méthodes de propagande, en abordant « la réclame » mais le résultat n'en est pas celui attendu, mais le contraire. La « jeune » féministe perd assez vite le support des associations féministes, ayant en vue qu'elle n'ait toute leur histoire et leur activité⁴.

« Le féminisme français entre en crise » à cause du fait que, d'une part, « la légitimité de la lutte est de plus en plus contestée » et, d'autre part, d'autres problèmes, beaucoup plus urgents deviennent d'actualité comme « le pacifisme, l'antifascisme et la mobilisation en faveur du front populaire ». Dans ces conditions, l'émancipation de la femme passe dans un plan secondaire aussi au regard des féministes qu'à celui de l'opinion publique, de sorte qu'il se produit « une perte de l'audience » et un manque d'intérêt par rapport au sujet⁵.

Le journal *Dimineața* salue dès avant la promulgation du projet de loi cette réforme « réparatrice » par laquelle « une moitié de la population du pays, jusqu'à présent traitée injustement », allait unir ses efforts avec l'autre moitié en vue de mettre en valeur « les intérêts et les lois ». Les noyaux des organisations féminines, fondées « depuis quelques années », qui ont réussi à répandre les idées féministes, obtiennent ce droit de vote bien qu'on véhiculait l'hypothèse de l'approbation intégrale par une seule loi. À part les « questions politiques », sur l'ordre du jour se trouvent aussi les droits civils, en existant un projet fait par Dr. Gr. Iunian, le ministre de la justice, qui reconnaissait l'émancipation de la femme mariée. Si en 1929 les femmes obtiennent le droit de vote partiel, pour l'émancipation civile elles attendent encore trois années. En tout cas, ce premier pas est considéré « un acte de justice et une preuve d'occidentalisme, qui éclaircit un peu l'atmosphère obscure de la politique roumaine byzantine »⁶.

« L'agitation féminine pour obtenir les droits politiques et civils », constatée par les journalistes cette année, est considérée un signe que « les temps passent » et que le mouvement féministe achève ses objectifs par des nombreuses actions. Il faut observer que de nombreux journalistes se demandent, à juste raison, pourquoi le gouvernement n'a pas accordé les droits intégraux :

« Le gouvernement a parcouru jusqu'à présent seulement une moitié du chemin. [...] Pourquoi cet arrêt ? Car, si nos femmes sont considérées capables d'être des citoyennes complètes,

⁴ Christine Bard, *Les filles de Marianne. Histoire des féminismes. 1914-1940*, Fayard, Paris, 1995, p. 287, 331-341.

⁵ *Ibid.*, p. 382-384.

⁶ Em. Socor, « Pentru drepturile femeii », in *Dimineața*, année 42, n° 13830, Dimanche le 20 janvier 1929, p. 1.

pourquoi ne pourraient-elles en être aussi aux élections législatives ? Et si elles n'en sont pas capables, pourquoi rendraient-elles le désastre aux communes et aux départements ? ».

La recommandation faite par un journaliste du *Dimineața* est plus qu'éloquente en montrant le support duquel bénéficiait le mouvement féministe et sa contribution au discours social : « Un peu de courage, Messieurs, et vous accomplirez un acte complet et non seulement un morceau ridicule d'acte »⁷.

Comme nous l'observons, en Roumanie, comme en France, le processus d'approbation des droits électoraux des femmes a été difficile et de longue durée, les forces politiques n'y ont cédé que graduellement. Cette situation est expliquée par Izabela Sadoveanu à travers la manifestation et l'application dans la vie politique des « calculs électoraux » qui ont une grande importance pour toutes les formations politiques :

« Chaque parti avait peur que cette masse de nouveaux votes, introduite dans la vie politique, puisse empêcher ses intérêts particuliers. Chez nous les libéraux ont introduit dans la Constitution des droits égaux pour les hommes et les femmes, mais [...] au moment considéré opportun. Les adeptes d'Averescu [...] dans un équilibre si instable n'osaient même pas de penser à embrouiller leurs comptes, assez mêlés déjà [...] Les cadres rigides du parti libéral étaient pour lui la seule garantie de vie et la plus petite fissure pouvait lui périlcliter l'existence artificielle. Le Parti national-paysan, nouveau sur la scène politique [...], était le seul qui pouvait se permettre le luxe des expériences. Nous voyons donc Monsieur Maniu entrouvrant la porte et donnant accès, non pas dans la vie politique mais dans celle domestique, à une infime minorité de femmes »⁸.

En même temps, on met en discussion les limites des actions féministes, trop faibles, aussi à cause de la dispute entre les modérées et les réformistes sur l'inclusion dans le programme du droit de vote, qui n'est pas soutenu jusqu'à la moitié des années 1920 par le groupement modéré. La féministe considère que « si la porte avait été ouverte avec plus d'énergie, la prudence timorée de ses différents gardiens aurait cédé plus vite »⁹. La situation en est parfaitement vraie, en sachant que le nombre des féministes actives et avec des actions concrètes au cadre du mouvement n'était pas trop grand, en le rapportant au nombre total des femmes.

Une autre cause de la limitation de ce droit peut être aussi le manque « de préparation » des forces politiques pour « une libération complète du vote » dans les conditions où la population féminine était plus nombreuse après la guerre. Les partis politiques ne pouvaient pas s'assumer le risque de perturber et déstabiliser l'équilibre déjà

⁷ « Femeile se agită », in *Dimineața*, année 42, n° 13844, Vendredi le 3 février 1929, p. 1.

⁸ ANIC, fond familial Cantacuzino, dossier 126, f. 20.

⁹ *Ibid.*

fragile qu'ils entretenaient, ce qui explique le délai aussi long que possible du moment de l'approbation de tous les droits et l'invention des « critères et restrictions »¹⁰.

Chapitre 1

Les tendances de regroupement du mouvement et les conflits internes

Cette agitation des féministes se transpose parfaitement aussi à l'intérieur des organisations de femmes, la solidarité qui paraissait s'imposer vers la fin de la troisième décennie étant sérieusement perturbée par les actions d'Alexandrina Gr. Cantacuzino, celle qui se propose de créer un groupement des femmes. L'obtention des droits politiques et les discussions ultérieures sur la meilleure modalité de participation des femmes dans la vie politique déterminent une *scission* au cadre du mouvement féministe, à cause des visions différentes.

Alexandra Petrescu parle sur les années trente de deux orientations féministes qui déterminent l'apparition de deux « imaginaires politiques féminins » : maintenir l'UFR, la fédération modérée présidée jusqu'en 1935 par Maria Baiulescu et l'apparition du Groupement National des Femmes Roumaines (GNFR), société radicale conduite par Alexandrina Cantacuzino. Lorsque la première tendance est centrée sur l'entrée des femmes dans les partis politiques importants qui ont inscrit des desideratas féminins, le courant radical a en vue la création d'un « parti féminin » indépendant de toute influence politique¹¹. Par conséquent, nous observons facilement que les divergences sont apparues sur la manière de collaborer des organisations avec les partis et la forme d'implication des femmes dans la vie politique.

Pourtant, ce débat n'est pas de date récente, son apparition se produisant en même temps avec les premières victoires obtenues dans la démarche d'émancipation de la femme, en 1919. Alors, AECPPFR a décidé de maintenir « une action politique autonome, qui lui conserve l'indépendance face aux partis politiques » bien que les débats des pages du journal *Acțiunea feministă* préfiguraient déjà les opinions différentes sur ce sujet. Lorsque Henrieta Gavrilesco ne croit pas réalisable « l'idée d'un parti féminin », en considérant naturelle l'entrée dans les partis existantes, Sanda Filitti pensait que les femmes devaient s'organiser dans un groupement propre en éliminant la « division » des forces du féminisme en plusieurs

¹⁰ Ghizela Cosma, *Femeile și politica în România. Evoluția dreptului de vot în perioada interbelică*, Cluj-Napoca, Éditions Presa Universitaire de Cluj, 2002, p. 56-58.

¹¹ Alexandra Petrescu, *op. cit.*, 2008, p. 19-20.

formations politiques. L'idée centrale qui se maintient pendant les années vingt est que « toute formation politique des femmes à l'extérieur des partis » était considérée « utopique »¹².

La reconnaissance du droit de vote partiel, en 1929, a représenté aussi la « réanimation » des discussions entre les féministes et entre les organisations pour l'approche de la meilleure stratégie d'implication des femmes dans la politique. Les deux tendances du féminisme roumain représentent, selon Alexandra Petrescu, « deux imaginaires politiques différents ». Lorsque l'UFR adopte un imaginaire où les deux sexes doivent collaborer au cadre du même parti, la nouvelle organisation, le GNFR, promeut et manifeste un autre imaginaire où les femmes émancipées réagissent indépendamment de toute influence des hommes politiques dans un espace propre et exclusiviste¹³.

Dans cette situation, se forment deux camps au cadre du mouvement féministe : de la première font partie l'AECPPFR, l'UFR, l'Association des femmes universitaires etc., qui maintiennent l'attitude modérée et qui continuent la propagande féministe pour l'achèvement des objectifs, dont le plus important est l'approbation des droits politiques intégraux, et le deuxième composé du GNFR, l'Association la Solidarité et le CNFR, qui se maintiennent dans un certain isolement par rapport au reste des organisations par l'attitude mais aussi parce qu'il entreprenaient. Cette division du mouvement, observable aussi en France, à laquelle ont contribué pleinement les rivalités personnelles et les tendances de monopoliser, représente un pas important vers le déclin des féminismes de ces pays. Cette situation est beaucoup plus évidente dans l'espace roumain que dans celui français où on constate portant « l'organisation des campagnes unitaires » et de « nombreuses occasions de rapprochement »¹⁴.

1.1. Le Groupement National des Femmes Roumaines – un « parti féminin »?

À l'approche de l'adoption de la loi administrative de 1929, la presse fait connaître une lettre d'Alexandrina Cantacuzino du 27 février par laquelle elle adresse une « demande à l'organisation » à toutes les femmes, en vue de constituer une société nommée « Le Groupe national des femmes ». La voix d'un petit nombre de féministes de la capitale voulait que ce groupe, une fois fondé, maintienne la relation avec tous les partis et traite avec les membres du gouvernement pour obtenir un certain nombre de places pour les femmes dans les conseils

¹² Ghizela Cosma, *op. cit.*, p. 59.

¹³ Alexandra Petrescu, *op. cit.*, 2008, p. 20.

¹⁴ Christine Bard, *op. cit.*, p. 387.

communaux. Du bureau provisoire font partie Alexandrina Cantacuzino, présidente, Calypso Botez, vice-présidente et la fonction de secrétaire est partagée par Elena Stângaciu et Margareta Paximade-Ghelmegeanu. Cette formule allait être étendue dans la province aussi, l'étape suivante en est la division de la ville dans des « circonscriptions, chacune confiée à une dame qui aurait repris la propagande en faveur de la formation », procédé appliqué de la même manière dans les départements aussi. La réponse à cette initiative devait être confirmée avant le 16 mars¹⁵.

Comme nous apprenons dans le journal *Patria*, cet appel n'a pas trouvé un écho favorable au début et la plupart de ceux qui soutenaient l'idée ont préféré d'adopter une attitude d'expectative et une réponse de Maria Baiulescu. La présidente-même a adressé une lettre aux femmes roumaines de la Transylvanie par laquelle elle les encourage d'attendre l'évolution ultérieure des événements. Concomitant, on a véhiculé aussi l'idée de fonder un cercle d'études par lequel les femmes discutent cette problématique de l'organisation politique¹⁶.

En dépit de cela, le GNFR est fondé à Bucarest, par un petit groupe de féministes, conduites par Alexandrina Cantacuzino, qui ont la conviction que seulement « un parti indépendant de femmes » pouvait assurer la totale liberté d'action, en « ramassant toutes les énergies pour accomplir les objectifs du mouvement féministe ». Il est intéressant que la présidente ne veuille pas la création d'une formation politique qui s'oppose aux hommes et qui conduise à la « désunion de la famille et de la société », mais, par contre, elle espère à imposer un équilibre et une moralité dans la vie publique¹⁷. À partir de ces considérations, en avril 1929, un statut et un programme ont été élaborés qui incluaient tous les détails sur ce groupement. Son but était de préparer et d'éduquer l'élément féminin « pour gagner l'égalité juste politique dans l'état et par la force politique qu'il allait réaliser, de collaborer à la direction du pays de tous les points de vue dans les mêmes conditions que l'homme ». Pour accomplir cet objectif central, on véhiculait le déroulement d'une « active propagande orale et écrite » par toutes les modalités déjà consacrées comme des conférences, des rencontres publics, des brochures, la presse, des mémoires, tous centrés sur la nécessité d'une amélioration de la condition de la femme et de l'approbation de tous les droits. Comme dans toutes les autres organisations, il y avait une hiérarchie des organisations locales,

¹⁵ « Pentru organizarea tuturor femeilor din țară-o scrisoare a d-nei Alex. Cantacuzino », in *Patria*, année XI, n° 55, 1929, p. 5.

¹⁶ Ghizela Cosma, *op. cit.*, p. 60-61.

¹⁷ Alexandrina Cantacuzino, *Femeile în fața dreptului de vot. Programul de luptă al Grupării Femeilor Române*, Bucarest, Éditions Tipografia Capitalei, 1929, p. 3-25 ; Voir aussi *Adevărul*, année 42, n° 13895, Mercredi le 10 avril 1929, p. 3.

communales et départementales, conduites par l'intermédiaire des comités, lorsque l'organe suprême était le congrès convoqué chaque année¹⁸. La nouvelle organisation, devenue dans les années trente une des plus influentes associations, avec des filiales dans toutes les provinces du pays, faisait connaître ses objectifs et actions par l'entremise de son officieux *Graiul Femeii*¹⁹, mais aussi dans d'autres publications comme *Gazeta femeilor* et *Cuvântul femeilor*.

On avait en vue la préparation d'un *programme politique* du groupement qui allait devenir son crédo. Elles allaient poser leurs candidatures aux élections et s'affirmer au public devant les électeurs et les autres partis. (voir l'Annexe 11) Bien sûr, le programme est construit autour de l'idée du droit de vote. C'est un programme de « lutte » comme titre lui-même le suggère. De son analyse nous réalisons que cette lutte est menée contre l'élément féminin qui doit comprendre l'importance de ce droit et de l'exercer, mais aussi contre les autres organismes politiques des futures élections. Il est intéressant que ces féministes sont conscientes et reconnaissent le manque d'éducation et de « pratique » des femmes, dans ce sens-là le groupement s'assume aussi un rôle éducatif :

« *Nous n'hésitons pas à reconnaître que nous n'y sommes pas encore préparées, qu'il y a toujours des problèmes que nous n'avons pas encore étudiés et que nous ne connaissons pas assez, la pratique de la vie publique est la plus difficile [...], elle demande [...] un haut idéalisme qui doit exclure l'arrivisme féroce, le matérialisme tueur dont nous souffrons tant à présent, la moralité dans la vie publique c'est note évangile que la femme doit offrir comme cadeau de bienvenue. Pour cette directive éthique nous devons toutes être solidaires ; nous ne pouvons pas être dispersées dans les partis, parce que là-bas 5-6-10, que représenterons-nous face à l'armée des hommes plus habile, plus agile, mieux préparée ?* »²⁰. (voir l'Annexe 10)

Comme elles-mêmes déclarent, les initiatrices du groupement désirent collaborer et « travailler » à côté des hommes dans tous les domaines et les activités, mais, en même temps, elles comprennent de préserver leur « liberté » : « nous ne voulons pas être au service des clubs, ni l'outil d'une attitude politique aveugle ». Dans ce sens-là, elles s'assument aussi le risque d'être boycottées par les autres partis et d'être déçues, mais considèrent qu'elles peuvent parler d'une « réussite » même si ne font que réaliser une « pédagogie publique »,

¹⁸ *Gruparea Națională a Femeilor Române. Statut*, Bucarest, Éditions Tipografia « Lupta », 1929, p. 3-6. Voir aussi Ștefania Mihăilescu, *Din istoria feminismului românesc. Antologie de texte (1838-1929)*, Iași, Éditions Polirom, 2002, p. 319-320.

¹⁹ C'est une publication mensuelle, parue à Ploiești entre les années 1935-1939, initiée et soutenue par Alexandrina Gr. Cantacuzino, sous la direction de rédaction d'Ecaterina M. Săndulescu. Dans ses pages se retrouvaient aussi des articles sur l'activité du groupement, la plupart d'entre eux écrits par les membres actifs des filiales, que sur le mouvement féministe. Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2002, p. 280.

²⁰ Alexandrina Cantacuzino, *op. cit.*, p. 3-4.

renforcer les caractères et se discipliner en vue d'obtenir les droits politiques intégraux : « *Nous n'aurons pas le droit de vote et l'éligibilité dans le parlement et nous comprenons de nous préparer pour l'acquérir et, en même temps, nous organiser comme une force réelle, non pas individuelle, nous trouver isolées dans le complexe des partis sans pouvoir faire l'éducation de la grande masse de femmes incultes. Nous ne voulons pas voir la femme entrer dans la vie publique comme une force amorphe, aveugle comme les hommes d'ailleurs ont été et sont encore* »²¹.

Sur ce « parti féminin » nous trouvons des détails aussi dans les journaux *Dimineața* et *Adevărul* qui racontent souvent sur les activités de ce groupement. Le moment de son fondement, « un dimanche à la Maison de la Femme » et les problèmes que cette initiative met sur le tapis sont débattus avec intérêt dans l'article *Femeia în politică*. Deux « questions », qui se distinguent du rapport sont analysées par le journaliste, surtout que ce sont des problèmes à l'ordre du jour : « l'admission de la femme dans la vie politique » et l'idée du « groupement des femmes dans un parti politique ». Le premier problème, selon l'auteur, devait être résolu le plus vite possible, en apportant en discussion les préjugés de la société roumaine, encore hésitante à l'émancipation de la femme, mais aussi les exemples des pays qui ont déjà reconnu ces droits intégraux et en ont à gagner : « *Les préjugés empêchent beaucoup de gens, qui ont des bonnes intentions, de se rendre compte de l'offense démeritée par la femme roumaine, quand, par rapport à ses semblables des autres états, est considérée inférieure, incapable d'utiliser correctement les droits qu'elle mérite. [...] nous trouvons justifiée la demande des dames de la rencontre de Dimanche de leur accorder des droits complets* »²².

Si la première « question » est partagée et soutenue par le journaliste, la deuxième est combattue avec véhémence. L'idée que les femmes puissent former un parti politique « séparé » est considérée une « erreur, une anomalie et en même temps une ignorance des réalités, du rôle d'être d'un parti politique ». Il ne peut pas concevoir l'existence d'une formation politique *féminine* « au caractère de permanence », parce que les points de son programme peuvent facilement être assimilés par tous les partis, sans être composé seulement de femmes. À la fin, la tonalité optimiste et favorable au mouvement féministe transparait de la formulation de la « satisfaction » pour le fait que la femme roumaine s'est prouvée « apte et bien préparée pour la nouvelle aspiration »²³.

Le programme inclut plusieurs directions d'initiative et points qui reflètent la bonne compréhension des réalités sociales et des conditions de vie de la majorité de la population. Un premier desideratum est la réorganisation et la fixation « indépendante » de l'assistance

²¹ *Ibid.*, p. 4-6 ; Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2002, p. 315-316.

²² « Femeia în politică », in *Adevărul*, année 42, n° 13895, Mercredi le 10 avril 1929, p. 1.

²³ *Ibid.*

sociale, pour que l'assistance « par pitié cesse » et règne seulement celle « par travail ». Une idée intéressante est d'effectuer une année de préparation pratique « au service social et domestique » par les filles après la fin des études (entre 15 et 17 ans chez les paysannes et les ouvrières et 20 et 24 ans chez les intellectuelles), l'équivalent du service militaire pour les hommes. D'autres domaines visés sont la santé publique (l'éradication des maladies « sociales », la création de dispensaires), la situation des enfants (leur état moral, physique, des tribunaux pour eux, des internats, des écoles), l'enseignement de tous les degrés, le combat « méthodique » de l'alcoolisme, la réorganisation de la vie des étudiants, l'approvisionnement des villes en rapport direct avec « l'arrêt du renchérissement de la vie », l'aspect des villes et la correction de la « manipulation de l'argent public »²⁴.

La nouvelle organisation reflète « le modèle de la fraternité », mais avec le maintien « intacte de l'hierarchie verticale ». Par conséquent, les femmes créent leur propre parti politique en produisant une brèche dans l'espace politique, fondamentalement masculin, même si elles n'avaient pas obtenu que le droit de vote partiel et avec assez de conditions à accomplir pour l'exercer. Comme Alexandra Petrescu observe, la parti féminin combine une structure hiérarchique traditionnelle qui avait au premier plan le leader de l'organisation avec la « dimension de la fraternité », dirons-nous, des « sœurs » : « la collaboration entre les femmes membres du Groupement veut la disparition des pouvoirs tutélaires masculins et le remplacement du modèle d'identification avec celui du groupement fraternel »²⁵.

Cette théorie est fondée aussi sur l'idée que « les femmes politiques » doivent remplacer les « hommes politiques », mais celles-ci adoptent dans leurs attitude et dans leurs manifestation des caractéristiques de la « virilité » qui se reflètent dans le discours et dans les actions en abordant un « programme de lutte » et un discours « virulent ». On parle même d'une nouvelle image des féministes, promue par le GNFR, celle de la « femme-homme ». Il faut mettre en rapport avec cette image le désir de « conquérir le pouvoir politique » et l'admiration pour Alexandrina Cantacuzino, une présidente « charismatique et autoritaire », transposée du point de vue de la subordination par deux types d'hierarchies : de pouvoir et d'admiration²⁶.

Cette initiative de former et de promouvoir un parti féminin, par lequel les femmes puissent créer leur propre espace et duquel les hommes sont exclus, n'est pas partagée par les autres organisations, ni par la plupart des membres du CNFR, cette situation déterminant une

²⁴ Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2002, p. 317-318.

²⁵ Alexandra Petrescu, *op. cit.*, 2008, p. 40.

²⁶ *Ibid.*, p. 40-41.

tension et des divergences importantes au cadre du Conseil. Les premiers signes de la rupture qui prenait contour au cadre du mouvement féministe apparaissent dans la presse (le journal *Dimineața* du novembre 1929) et pendant les rencontres féministes présidées par Alexandrina Cantacuzino, déroulées entre les années 1929 et 1930. Une grande réunion publique du GNFR a eu lieu en décembre 1929, où on a milité pour la dépolitisation de l'administration, l'unité d'action des femmes dans un groupement politique indépendant et convaincre l'élément féminin de voter les listes dans lesquelles figuraient des femmes appartenant au groupement. Par conséquent, on affirme le rôle du groupement dans la solidarisation des femmes devant les problèmes administratifs, sans disperser la force féministe par l'inscription dans les autres partis, dans les conditions où elles ne détenaient pas des droits politiques²⁷.

L'initiative de la leader féministe de fonder un parti des femmes est sérieusement contestée par la plupart des féministes, même par les collaboratrices proches, comme Calypso Botez (initialement adhérente), Ella Negruzzi, Elena Meissner, Maria Baiulescu, Ortansa Satmary qui ne considéraient ni nécessaire, ni bénéfique la séparation de l'élément féminin de celui masculin, des femmes de maris, dans les conditions où on pouvait promouvoir et manifester une collaboration intéressante et fructueuse sur ce pallier. Les premiers signes et réactions commencent à apparaître dans la presse générale et féministe, où les voix avec tradition du mouvement ont exprimé leurs opinions sur la modalité d'implication dans la politique et sur la position par rapport au nouveau parti.

Le journal féministe *Ziarul nostru* publie une interview avec Elena Meissner où celle-ci affirme que accepter l'initiative de faire partie du nouveau groupement serait l'équivalent d'une violation du Statut de l'Association, dont elle était la présidente générale, qui stipulait nettement que les membres du Comité central ne pouvaient faire partie d'aucun parti politique²⁸. La féministe, à côté d'autres représentantes du mouvement, mentionnaient le fait que tout parti politique avait comme objectif d'arriver au gouvernement à base d'un programme propre, ce que cet organisme féministe n'aurait *jamais* réussi. En même temps, elle considère que ce groupement se trouve dans un isolement continu, parce que *personne* ne « traiterai » avec un parti sans expérience et manqué des cadres et des moyens nécessaires à une action efficace et de durée. Les féministes réunies autour d'Elena Meissner n'approuvent pas la création d'une structure politique exclusive pour les femmes dans les conditions où

²⁷ ANIC, fond familial Cantacuzino, dossier 126, ff. 45, 54-55, 63. Voir aussi Ghizela Cosma, *op. cit.*, p. 63-64. À cette réunion ont participé aussi Alexandrina Floru, la vice-présidente du Groupement, Ecaterina Cerkez, « la conseillère déléguée du municiple », Maria Anastasiu, Ana Filitti et Elena Romniceanu.

²⁸ Ștefania Mihăilescu, *Din istoria feminismului românesc (1929-1948). Antologie de texte*, vol. II, Iași, Éditions Polirom, 2006, p. 23-24. *Apud* « Asociațiile feministe trebuie să facă politică? », in *Ziarul nostru*, année IV, n° 3, mars 1930, p. 1.

dans le pays il y avait déjà des organisations nationales de femmes qui avaient une histoire et bénéficiaient déjà d'un prestige gagné par le « travail soutenu » (CNFR, UFR, AECPPFR, qui se sont « fédéralisés » en vue d'accomplir leurs objectifs communs)²⁹.

Il est intéressant que ce groupement provoque des réactions de la part de toutes les féministes et en laisse la place pour beaucoup « d'interprétations », ce qui détermine Elena Meissner d'envoyer au journal *Adevărul* une exposition explicative sur le fait que les femmes ne peuvent pas former « un parti politique exclusif ». Dans sa vision, qui représentait la voix de la majorité des féministes, la tactique la plus appropriée pour la population féminine était l'inscription individuelle de chaque femme dans les partis politiques existants qui avaient inscrit dans leurs programmes des revendications présentes aussi dans les organisations de femmes. Le nouveau groupement, selon la présidente de l'AECPPFR, était une *anomalie*, parce que, par définition, « parti politique féministes signifierait une organisation politique [...] formée seulement des femmes qui attendent recevoir du facteur constitutionnel la tâche de former un gouvernement ! Est-ce que s'imagine quelqu'un qu'on trouverait une seule femme dans ce pays qui se figure une telle absurdité ? »³⁰

On montre que le féminisme roumain, et non seulement, a critiqué l'exclusivité des hommes au gouvernement, situation qui change en obtenant le droit de vote de sorte que les féministes ont pris conscience du fait que de la façon dont « elles collaborent avec leurs fils et leurs époux » dans le milieu familial, de même elles doivent le faire aussi dans l'administration publique, où la « mentalité féminine » compléterait celle des hommes. La conclusion qui s'impose est que les femmes ne s'organisent pas pour combattre et remplacer l'élément féminin, mais pour collaborer et compléter l'activité des hommes dans tous les domaines. Il est intéressant qu'Elena Meissner trouve un autre objectif à ce groupement, une autre signification : la préparation de l'élément féminin pour la « nouvelle activité » dans les conditions où « chez nous la plupart des femmes, en vivant loin de toute activité politique et en se limitant au cercle étroit du foyer familial, connaissent et acceptent les responsabilités familiales, mais ne se rendent pas compte qu'elles ont en même temps des responsabilités et des obligations sociales »³¹.

Par conséquent, la présidente de l'AECPPFR atteint un point sensible du mouvement : son impacte dans la société, parce que l'ignorance et la faible implication des femmes dans l'espace public ont représenté « une menace pour la cause féministe ». Elena Meissner

²⁹ *Ibid.*, p. 26-27.

³⁰ Elena Meissner, « Femeile nu pot forma un partid politic exclusiv », in *Adevărul*, année 42, n° 13912, Mercredi le 1 mai 1929, p. 3. Voir aussi Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2006, p. 97-98.

³¹ *Ibid.*

affirme que beaucoup de femmes « ont refusé l'idée de l'émancipation en déclarant qu'elles ne demandent pas des droits », ce qui imposait que ce groupement, tout comme les autres organisations et associations, d'achever le « devoir » de les convaincre du fait que « voter est un droit, une dignité, mais aussi un devoir ». Elle met en discussion le problème de la participation des femmes aux élections et de les familiariser avec certains aspects de l'administration, l'éducation, l'assistance et l'hygiène sociale. Même si ce groupement est contesté par les autres organisations de femmes, la présidente féministe lui reconnaît l'existence et lui accorde un rôle important, celui d'éduquer l'élément féminin pour l'exercice de ce droit et pour son implication dans la vie publique, bien que les visions de cette intrusion fussent différentes. Nous remarquons pourtant la tonalité modérée d'Elena Meissner et l'aspiration de l'unité et de solidarité qui se dégagent de ses manifestations publiques. Cette situation indique la prise de conscience du fait que le mouvement féministe ne peut pas accomplir son but, son programme et ne peut pas avoir un impact social qu'en se manifestant de façon unitaire³². Pourtant, cette constatation n'est pas comprise par les autres féministes, membres du GNFR, qui manifestent de plus en plus visiblement leurs visions différentes et leurs intérêts personnels au cadre du mouvement.

Le Congrès de l'AECPPFR, organisé en avril 1929, à Galați est l'occasion dont Elena Meissner profite pour faire des éclaircissements sur un éventuel parti féministe qu'elle considère « utopique et néfaste » pour la scène politique, les situations pour lesquelles cette associations pourrait militer étant l'adoption des aptitudes comme critère unique et non pas la différence sexuelle et la promotion de la collaboration entre les hommes et les femmes dans tous les domaines, en y incluant le politique aussi. Les intérêts de la famille n'en sont pas omis par la dirigeante féministe qui montre que ceux-ci « demanderont souvent que les femmes travaillent ensemble avec leurs maris dans les mêmes partis quelquefois et réciproquement. Je ne vois qu'exceptionnellement que les femmes de paysans, libéraux, travaillent dans d'autres partis que ceux où leurs maris et leurs fils sont inscrits, comme leurs intérêts de famille demandent ». En même temps, elle mentionne que son obligation de présidente est de « maintenir par ce groupement la liaison entre toutes les femmes enrôlées dans les partis politiques, celle-ci ayant le rôle d'une « association éducative » de l'élément féminin et d'une prise de conscience de son rôle dans la « purification de l'atmosphère morale » et dans l'amélioration des mœurs »³³.

³² *Ibid.*

³³ ANIC, fond Constantin Meissner, dossier XI/22, I, ff. 79-83.

D'autres dirigeantes féministes de l'AECPIFR, dont les opinions ont été sollicitées et faites publiques dans les pages du journal *Universul* du 29 avril 1929 sont Maria Pop et Ortansa Satmary. La présidente de l'Association de l'Olténie considèrent que la fondation de ce parti purement féminin ne peut pas être qu'une « agitation stérile » dans les conditions où dans aucun État enregistrant un mouvement féministe plus forte et avec une implication intense des femmes dans la politique, il n'existe pas un parti politique qui puisse constituer une réelle force politique. La féministe est d'opinion qu'il ne faut pas exister un tel groupement : « C'est tous qui nous manque : après la lutte politique de classe, la lutte politique de sexe ». Ca même idée du manque des cadres, de spécialistes, de ressources financières, d'expérience, que nous retrouvons chez Elena Meissner, apparait chez Maria Pop aussi, qui arrive à la conclusion que *personne* ne traiterait avec une telle formation. Une autre raison pour laquelle elle refuse d'adhérer à ce groupe, qui bénéficie de peu de suffrages des femmes, est le risque de subordonner l'activité de l'Association, avec une histoire et une activité impressionnantes, à un groupement à peine fondé. Les autres idées qu'elle soutienne sont : la liberté d'option politique de toutes les femmes, qu'elle met en pratique, et l'aspiration de *collaborer* : « nous ne pourrions pas nous organiser autrement à la hâte. Il serait un peu naïf de nous organiser dans des groupes de votantes. [...] Ce que nous pourrions, évidemment, mieux faire est de nous occuper d'obtenir des conditions plus favorables et non pas de menacer »³⁴.

Ortansa Satmary, la présidente de l'Association de Bucarest, ne refuse pas immédiatement l'idée de la constitution du groupe, en mentionnant même qu'elle fait partie de ce nouvel organisme. L'idée essentielle est que « les inscriptions se font individuellement, sans aucun rapport ou liaison avec les sociétés dont les personnes inscrites font partie ». Par conséquent, le fait qu'elle est membre du Groupement n'implique pas une subordination de l'activité de l'association aux objectifs du nouveau groupe, chaque association continuant son activité de manière indépendante. Bien que membre active du GNFR, elle refuse l'idée d'un parti féminin et adopte la ligne modéré de la présidente générale de l'AECPIFR, en considérant la société un groupe de préparation de la femme pour l'activité politique par l'intermédiaire de l'étude de tous les problèmes de l'État, de la ville, de la commune et du village. Elle rappelle la prévoyance des statuts de l'Association qui mentionne que les membres du comité ne peuvent pas faire partie des partis politiques, mais, en même temps,

³⁴ « Două feministe despre « Grupul Femeilor Române » », in *Universul*, année XLVII, n° 97 bis, Mardi le 30 avril 1929, p. 4. Voir aussi Maria M. Pop, « De ce n-am intrat în gruparea politică a femeilor », in *Ziarul nostru*, année III, n° 9-10 (35-36), 1929, p. 8.

est formulée aussi la « conviction » que, une fois les droits obtenus, « chaque membre a le droit de faire la politique qu'elle trouve bonne »³⁵.

Après la votation de la loi administrative de 1929, toutes les associations et les organisations féministes ont déroulé une ample campagne, si nous observons les nombreux appels lancés en vue d'attirer et de convaincre la population féminine de participer aux élections, d'exercer le droit de vote, pour lequel elles avaient mené une intense lutte. Du rapport et de l'exposition générale de l'activité de l'UFR, jusqu'au Congrès annuel de septembre, nous apprenons l'activité intense de Maria Baiulescu, insistant pour « procurer le droit d'obtention du vote en Braşov et dans les différentes localités par la certification de la terminaison de l'École Professionnelle », mais aussi par une « vaste correspondance » avec des associations et des sociétés, en les encourageant dans l'organisation des listes de l'évidence de toutes les femmes qui « avaient le droit de voter ». Une modalité d'en informer les femmes, conçue par la dirigeante féministe et pour laquelle elle a insisté dans les circulaires, sont les conférences qui ont un double rôle : initier les femmes sur la nouvelle loi et les orienter vers l'activité politique. Les présidentes des sociétés fédérales en UFR ont organisé une rencontre le 7 janvier 1930 à Bucarest où ont participé la majorité des dirigeantes, comme Elena Meissner, Maria Baiulescu, Maria Pop, Micaela Catargi, Calypso Botez, Ella Negruzzi, Margareta Paximade-Ghelmegeanu. À part les représentantes de l'AECPPFR, qui activaient aussi dans le CNFR, entre les participantes nous retrouvons Eugenia de Reuss-Ianculescu, la présidente de la Ligue des Droits et des Devoirs de la Femme et la « doyenne des féministes »³⁶. À la suite des débats et des discours de toutes les présidentes, on a approuvé la motion suivante :

« Les Associations Féministes réunies dans le Congrès [...] après avoir exprimé les points de vue de leurs présidentes, celle-ci ont décidé : à l'occasion de l'approbation des premiers droits politiques des femmes, nous considérons que la femme doit entrer dans la vie politique dans les mêmes conditions que les hommes, chacun en préservant sa complète indépendance et le droit de disposer de son vote comme il trouve le mieux. Nous considérons que lorsque les femmes veulent faire partie active de la vie politique, elles doivent s'encadrer dans les partis existants, en n'admettant pas la lutte entre les sexes, donc, ni l'idée d'un parti politique purement féminin. Ce point de vue est établi à l'intérêt de l'harmonie de la vie familiale et sociale et il est conforme avec l'idéal féministe que ces Associations ont défendu et défendront pour toujours »³⁷.

³⁵ *Ibid.*

³⁶ Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2006, p. 108.

³⁷ « Darea de seamă și expunerea general a activității Comitetului de Direcție al Uniunii Femeilor Române din România Mare pe anul 1929 până la Congresul de față, septembrie 1930 », in *Anuarul Uniunii Femeilor Române*

Maria Baiulescu combat la formation d'un groupement politique « purement féminine » et soutient la *collaboration* avec l'élément masculin et les femmes unies dans les organisations féministes déjà existantes allaient garder leur « indépendance » de leurs conceptions politiques. Comme Ghizela Cosma observe, le discours féministe de la présidente de l'UFR a son origine dans « les conditions particulières du début et de l'évolution du mouvement féministe de la Transylvanie » d'avant la Grande Guerre, la période d'après l'Union connaissant une adaptation au nouveau contexte. Conformément à la présidente féministe, l'implication de la femme dans la vie politique devrait « servir » l'intérêt national et celui familial, l'élément fondamental de la société, d'où le caractère traditionnaliste, même conservateur de cette organisation. Sa conclusion est que les associations, solidaires, doivent promouvoir l'indépendance et la liberté de vote des femmes et non pas la création d'un parti féministe qui puisse conduire à une « lutte entre les sexes »³⁸.

La plupart des dirigeantes de l'AECPRF, présentes à la réunion, ont soutenu l'entrée des femmes dans les partis politiques, leur participation au processus électoral soit comme électeurs, soit comme candidates, ayant comme exemple dans ce sens-là même des féministes. En même temps, la leader suprême de l'Association affirme que « le droit de vote accordé aux femmes comprend aussi une grande responsabilité pour elles parce que les premières erreurs faites par les femmes prendraient des plus grandes proportions que celles faites par les hommes », ce qui montre une bonne compréhension du contexte social politique et des mentalités qu'il fallait confronter. La seule solution pour une bonne application de ces droits est « la solidarité entre toutes les organisations féministes, qui doivent se faire un programme unique à l'intérêt du féminisme ; ce n'est qu'après cela que les femmes [pouvaient] s'inscrire dans n'importe quel parti politique, où elles doivent chercher à poursuivre le programme élaboré par tous les groupements féministes à leur intérêt »³⁹.

Il est intéressant que nous pouvons déjà observer les affinités politiques, une partie des féministes (Ella Negruzzi, Calypso Botez, Maria Pop) militant pour le Parti National Paysan, le seul qui a donné la possibilité aux femmes de faire la preuve de « leur valeur et pouvoir de travail » par l'approbation du droit de vote dans la commune et dans le département. La présidente du CNFR commence son discours de la manière suivante : « Grâce à l'heureux événement de la venue au pouvoir du Parti National Paysan, les femmes ont aujourd'hui des droits politiques. L'obtention de ces droits [...] signifie l'entrée des femmes dans la

din România Mare. Al șaptesprezecelea an de la întemeiere 1913-1930, Bucarest, Institut d'arts graphiques « Lupta » N. Stroilă, 1930, p. 11-13. Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2002, p. 334-335.

³⁸ Ghizela Cosma, *op. cit.*, p. 64-65. ANIC, fond Constantin Meissner, dossier XI/27, f. 219.

³⁹ Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2006, p. 105-106.

politique. Nous ne pouvons pas nier l'inexistence d'une politique administrative. Donc, la femme a le devoir de préciser sa situation et non pas d'être une voyageuse d'un parti à l'autre »⁴⁰.

Elle argumente l'impossibilité de l'idée d'un « parti de femmes » par le fait que leur isolement ne pouvait pas les transformer dans une force, mais seulement la collaboration avec les hommes pouvait apporter des contributions à la cause féministe. Elle soutient que « les féministes de doctrine » ne veulent pas imposer une direction politique, mais elles essaient d'apprendre les femmes analyser la doctrine et le programme du parti duquel elles aimeraient faire partie. En même temps, elle n'hésite pas à argumenter le choix fait pour le Parti National Paysan par le fait que cette formation politique a accordé ces droits et a inscrit dans son programme les droits intégraux⁴¹.

La même idée de la collaboration avec les partis et de l'élimination de toute action qui pouvait « prendre l'apparence d'une lutte de sexe » est affirmée dès avril 1929, quand une motion a été votée par le comité de l'UFR réuni à Braşov, ensemble avec les représentantes des comités locaux. Bien que dans la même période on mit les bases du GNFR, à Bucarest, cette fédération comptant plus de cent sociétés, ensemble avec leurs filiales de la Transylvanie, du Banat, du Maramureş et de la Crişana, de la Bucovine, de la Moldavie, de la Munténie et de l'Olténie, sollicitait aux membres de « ne pas chercher la formation de groupements distincts ou adverses, mais de choisir d'après la conscience de chacune les candidats qu'elles considéreront les plus correctes et les plus persévérants »⁴². De cette perspective différente dans l'approche de l'implication des femmes dans la politique se développe le conflit et la scission au cadre du mouvement féministe, les premiers signes datant dès 1925 quand apparaissent des malentendus et des discussions sur le nombre de déléguées des sociétés féministes affiliées à l' AISF, dont la plus ancienne est La Ligue des Droits et des Devoirs de la Femme, mais aussi sur l'attitude supérieure de la présidente de la Ligue, Eugenia de Reuss-Ianculescu. Elena Meissner, dans une lettre adressée à la secrétaire de l' AISF, parle de la position défavorable que les membres de l' AECPPFR ont eu au dernier congrès et du désir d' Alexandrina Cantacuzino de participer, en arrivant jusqu'au point de payer pour le droit de s'inscrire dans les listes à la place de Maria Pop⁴³. Comme nous l'observons, l'unité et la solidarité au cadre du mouvement sont de courte durée et éparpillées d'intrigues, d'intérêts et d'envies, qui ont leur contribution au faible impacte du féminisme roumain et à l'obtention avec des difficultés, dans des petits pas des droits politiques et civils.

⁴⁰ *Ibid.*, p. 107.

⁴¹ *Ibid.*, p. 108.

⁴² ANIC, fond Constantin Meissner, dossier XI/31, f. 67. Ştefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2006, p. 93-96.

⁴³ *Idem*, dossier XI/42, II, ff. 5-8.

Lors des débats intenses à l'intérieur du mouvement féministe, on a essayé aussi de trouver le point de vue de certaines personnalités politiques et culturelles, l'initiative appartenant au journal *Universul*. Ce quotidien de grand tirage a organisé une enquête pour demander l'opinion sur l'attitude indiquée à adopter par les femmes et leurs associations par rapport aux partis politiques. Le résultat de cette enquête est apparu dans la publication féministe *Ziarul nostru*, avec la conclusion que « généralement » toutes les personnalités en consultées se sont montrées contre l'inscription des femmes dans les organismes politiques. Il faut préciser que on en a véhiculé des opinions diverses et en contradictoire, situation qui, d'une part, a apporté encore une fois en discussion la problématique féministe et d'autre part montre la complexité et les difficultés de son adoption.

Par conséquent, G. Tașcă considère que la femme doit être « la régénératrice de la vie politique, *notre dernier espoir* », mais pour « répondre à cette demande elle devait rester hors des clubs politiques ». En apportant un nouveau programme, au rôle « purificateur » elle détermine un « courant sauveur pour le pays, qui lui apportera sans aucun doute la reconnaissance de ses droits intégraux ». Les professeurs Gheorghe Marinescu, Ion Cantacuzino, Anibal Teodorescu considèrent, eux-aussi, que les femmes doivent éviter les partis politiques et les luttes électorales qui conduiraient à des « hostilités », les compromettraient et les diviseraient. On formule aussi l'opinion selon laquelle les partis politiques chercheraient à détruire « l'unité des sociétés féministes ». Bien sûr, on véhicule toujours l'idée selon laquelle l'approbation des droits politiques pour les femmes était une erreur, une action *antinationale* (opinions du professeur Dr I. Costinescu et d'Alexandru N. Gane, premier président du Conseil Législatif). L'argument imbattable, à leur avis, est le fait que les femmes n'avaient pas le droit d'être représentées dans le Parlement, donc, elles ne pouvaient pas exercer pleinement leurs droits politiques, de sorte que leur inscription dans les partis devenait « prématurée ». On pensait que par la participation seulement dans l'administration locale, elles pouvaient en faire une bonne « gestion » parce que c'était là-bas « qu'on demande de ne pas faire la politique ». (voir l'Annexe 9)

Très intéressante est la position de Grigore Trancu-Iași, souteneur ancien de l'émancipation de la femme, qui considère ce problème « prématuré » avant que les femmes obtiennent leurs droits civils et politiques intégraux. Il mentionne l'importance de l'état civil de la femme qui devrait « sans aucun doute » résolu pour « sauver du ridicule la situation actuelle de la femme mariée qui passe de la capacité à l'incapacité d'après les caprices de la loi ». Entre ceux qui soutiennent et approuvent l'entrée des femmes dans les partis, nous mentionnons Mihail Manoilescu, Al. Brătescu-Voinești et N. Batzaria. Le premier est

d'opinion que, dès sa naissance, en chaque être humain il existe un « sens politique » et « l'aspiration d'exprimer librement ses opinions, fatalité de laquelle ni même la femme ne peut pas se soustraire ». Le rôle des femmes est, selon ses opinions, d'apporter une nouvelle « neutralité » dans la vie politique si « colorée » : « Par l'entrée de la femme on introduirait un élément de constance, de décence, d'éducation, que sa présence impose toujours ». Al. Brătescu-Voinești, bien qu'il veuille que la femme soit protégée de la politique, croit qu'il serait indiqué de faire premièrement une enquête pour *savoir* « combien de femmes ont demandé le droit de vote ». Ayant en vue que cette enquête n'a pas été faite, « il accorde aux femmes le droit de faire ce qu'elles en veulent : s'inscrire, si elles aiment, dans les partis, ne pas s'inscrire, mais collaborer entre elles, si elles le préfèrent », ce qui montre l'esprit démocratique de la pensée de cette personnalité. N. Batzaria est d'opinion que « les intérêts purement féminins » mêmes, comme les droits politiques intégraux, ceux civils, ne peuvent pas être obtenus seulement par la force des femmes mais *seulement avec* « le soutien et la collaboration des hommes et des partis politiques où ils détiennent la direction, le nombre, le pouvoir et la parole décisive ». Il arrive à la conclusion que les exigences de la réalité à côté de leurs intérêts encouragent les femmes à renoncer à l'idée d'un parti à part et s'enrôler dans ceux avec tradition⁴⁴. L'idée essentielle qui s'impose à la fin est la reconnaissance du droit de chaque femme de choisir ce qu'elle veut faire, si elle s'inscrit ou pas dans une formation politique.

1.2. La première participation des femmes aux élections

De nombreux journalistes ont soutenu et argumenté l'approbation du droit de vote partiel à toutes les femmes, en sollicitant l'élimination des conditions, sous l'agréable impression faite par « l'atmosphère de sérieux où les débats se sont déroulés et surtout la profondeur avec laquelle les questions ont été traitées [...], qui ont servi encore une fois comme des preuves que le beau sexe se présente, du point de vue de l'habileté dans les affaires civiques, dans les meilleures et les plus satisfaisantes conditions ». Ces affirmations sont la preuve du fait que l'implication des femmes dans l'administration des villes et des villages n'était pas regardée avec ironie et négativement par tout le monde, puisque les manifestations féministes et les programmes de ces femmes étaient considérés parfaitement valables et en accord avec les besoins réels de la société. Bien sûr, il existe aussi la catégorie, assez importante, de ceux qui trouvaient dans les manifestations féministes « l'occasion de

⁴⁴ « Să se înscrie femeile în partidele politice? », in *Ziarul nostru*, année IV, n° 2, février 1930, p. 1. Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2006, p. 112-116.

l'ironie banale, de ridiculiser un mouvement qui ne pouvait pas être arrêté, puisque juste, légitime et elle répond aux besoins de l'époque »⁴⁵.

C'est toujours la presse qui concentre son attention sur cette « question », si nous avons en vue le nombre assez grand d'articles trouvés dans les journaux *Adevărul*, *Dimineața* et *Universul* (pour et contre dans la même mesure), sans mentionner aussi la presse féministe qui accorde un espace très large à ce problème d'actualité. Par conséquent, le quatrième pouvoir de l'état a supervisé constamment l'enrôlement des féministes dans les partis, après avoir établi que chaque femme (qui accomplit les conditions imposées par la loi) pouvait opter pour la direction qu'elle voulait. Dans le Parti National Paysan se sont inscrites un nombre important de personnalités féministes, données qui sont enregistrées par les journaux *Dimineața* et *Patria*. « L'accueil solennel » du premier groupe de « citoyennes » a lieu le soir du 25 novembre 1929 au siège du club national paysan, quand plus de 60 dames conduites par Calypso Botez et Margareta Ghelmegeanu, ont sollicité et obtenu de faire partie des membres militants du parti⁴⁶.

Le président de l'Assemblée, dans la personne du Ștefan Ciceo Pop, remarque l'importance de cet événement et apporte un intéressant aiguillon aux nouvelles membres : « *Que les critiques et les ironies malicieuses ne vous désarment pas, car l'avenir est à nous tous [...]. La femme roumaine [...] est capable d'être l'égale des autres citoyens. Vous, les femmes à côté de nous devez être à la hauteur des devoirs imposés par le contexte pour qu'ensemble achevions la mission que le passé et nos aptitudes nous réservent* »⁴⁷.

Le moment solennel est complété par le discours du président de l'organisation de la capitale, Virgil Madgearu, qui se déclare « heureux » pour ce succès, considéré un « acte de remerciement » que « les élégantes dames apportent publiquement au parti qui a commencé à réaliser l'émancipation civile et politique de la femme roumaine ». En même temps, il n'hésite pas à remarquer que cet acte serait critiqué parce qu'on considérerait que par son accomplissement on a rompu « l'unité des femmes », situation qui n'est pas fondée. Le leader paysan est d'opinion que par l'entrée et la manifestation dans un parti du gouvernement les femmes peuvent affirmer leur « credo politique », leur geste constituant une preuve de « conscience et de maturité politique », bien que regardé comme une « véritable révolution ». Elles ont le rôle de donner une nouvelle impulsion à la politique « de gestion » et d'apporter

⁴⁵ « Mișcarea feministă », in *Adevărul*, année 42, n° 13912, Mercredi le 1^{er} mai 1929, p. 1.

⁴⁶ « Solemna primire a grupului de femei în partidul național-țărănesc », in *Dimineața*, année XXV, n° 8242, Mardi le 26 novembre 1929, p. 3.

⁴⁷ *Ibid.*

ce « sens esthétique [du beau] si développé chez la femme roumaine » non seulement dans l'administration publique, mais aussi dans les luttes politiques où on a besoin de « finesse ».

« Nous vous souhaitons bienvenue et nous vous promettons une bonne camaraderie dans l'activité commune. Soyez indulgentes si vous constatez beaucoup de manques dans notre élégance, nous saurons, pourtant, apprendre de vous, ce qui nous manque à beaucoup d'entre nous, être élégants. Nous vous accueillons avec tout l'amour, vous, les meilleures propagandistes de nos idées et de nos croyances. Par vous, le parti obtient une nouvelle expansion et notre vie politique un nouveau rythme »⁴⁸.

Entre les féministes qui ont adhéré à la doctrine paysanne, ont soutenu des discours Calypso Botez et Margareta Ghelmegeanu. La première témoigne qu'elle a choisi d'exercer ce « début » de droits parce que « il faut finir avec la mentalité » selon laquelle les femmes sont manquées de croyances, de courage, incapables de se manifester sérieusement et sincèrement dans la vie politique. La deuxième représentante affirme que l'inscription des femmes dans le parti représente seulement une modalité de consacrer « la lutte politique » menée par les femmes pendant plus de deux décennies pour leur émancipation par l'obtention des droits politiques. Elle mentionne qu'elle a refusé l'idée de la création d'un nouveau « parti généralement féminin, comme tous les hommes [ne] peuvent pas avoir le même credo politique et nous n'avons pas compris d'entrer dans la vie politique par un compromis », le rôle de l'entrée dans les organismes politiques est aussi de continuer la lutte pour obtenir les droits politiques intégraux⁴⁹.

Sur la position des femmes dans la politique et leur inscription dans le Parti National Paysan, parle Calypso Botez dans une interview accordé au journal *Dimineața* le 22 janvier 1929, par lequel on essaie d'éclairer cette problématique, d'autant plus que la scission des féministes est déjà connue et un groupe important d'entre elles a adhéré à la formation politique déjà mentionnée. Par conséquent, la leader féministe argumente son choix par ses conceptions féministes et démocratiques qui se retrouvent dans le programme paysan et par l'aspiration d'exercer le droit obtenu bien que la politique de la Roumanie soit caractérisée par une profonde « démagogie ». La féministe évoque l'attitude contradictoire des dirigeants des partis qui, d'une part, critiques et désapprouvent l'entrée de l'élément féministe et, d'autre part, dans leurs propres journaux publient de nombreuses invitations pour l'inscription des femmes dans le groupe « de la jeunesse féminine » de chaque organisation politique.

⁴⁸ *Ibid.*

⁴⁹ *Ibid.*

« *Quelle démagogie plus dégoûtante voulez-vous que les interviews des dirigeants des partis politiques, parues ces jours-là dans le journal *Universul* et d'autres journaux de parti qui critiquent et refusent l'inscription des femmes dans les partis politiques, mais en même temps annoncent dans leurs propres journaux des invitations pour l'inscription des femmes dans 'le groupe de la jeunesse féminine' [...] , organisé avec une présidente et des séances très appréciées par les journaux et tenues à la « maison des partis » en discussion ?* »⁵⁰

En même temps, cette féministe exprime sa conviction et la « certitude absolue » sur l'approbation des droits intégraux par le Parti National Paysan, en affirmant que les hommes veulent que les femmes *qui ont demandé le droit de faire la politique*, après son obtention, démontrent et prouvent nettement « ce qu'elles veulent dans l'ordre politique, pour qu'ils sachent eux-aussi avec qui doivent lutter ou collaborer ». Sur le GNFR, on parle d'une « création absolument nuisible » premièrement au féminisme, par la promotion des idées conservatrices et par la scission du mouvement et après aux intérêts nationaux par le fait que « lorsque toutes les femmes minoritaires s'inscrivent à côté de leurs hommes politiques en les soutenant dans les partis et en doublant les partis politiques minoritaires, nous, les roumaines, transmettons la lutte jusqu'à la destruction de nos partis, en les affaiblissant et en discréditant nos hommes politiques, comme aucun de nos ennemis ne pourrait mieux le faire »⁵¹.

L' enrôlement des femmes dans les partis a été un sujet longuement débattu et discuté, un événement considéré produit bien qu'il ne fût pas absolument nécessaire, comme nous observons dans quelques articles d'*Universul*. Ayant en vue que la Roumanie a elle-aussi ses « femmes politiques » on désire que leur programme « spécial » garde sa féminité, inclue l'amélioration de l'état des femmes du milieu rural et de celles des banlieues des villes qui n'ont aucune éducation scolaire et aussi le soin pour les aspects domestiques. Dans un mot, les femmes qui font la politique de parti doivent « se masculiniser le moins possible »⁵².

Les élections municipales, communales et départementales du printemps de 1930 ont connu la première participation des femmes dans la vie politique, la première manifestation civique de celles qui ont voulu exercer ce droit après un travail intense pour faire connaître les idées féministes. Comme nous avons déjà mentionné, un groupe important de féministes, entre lesquelles nous retrouvons Calypso Botez, Ella Negruzzi, Margareta Paximade-Ghelmegeanu et Ortansa Satmary, dirigeantes de marque de l'AECPPFR, ont choisi de poser leur candidature dans les listes électorales du PNT, le parti qui leur a accordé ce droit et qui

⁵⁰ Fulmen, « Femeile în politică. Ce ne spune doamna Calypso Botez », in *Dimineața*, année XXVI, n° 3295, Mercredi le 22 janvier 1930, p. 9.

⁵¹ *Ibid.*

⁵² M. Negru, « Femeile în partidele politice », in *Universul*, année XLVII, n° 280 bis, Mardi 3 décembre 1929, p. 1.

soutient l'émancipation complète de la femme roumaine. C'est toujours dans ce parti que la « doyenne » du féminisme, Eugenia de Reuss-Ianculescu, s'est inscrite. D'autres féministes, moins nombreuses, ont opté pour le Parti National Libéral, comme Sarmiza Bilcescu-Almănișteanu, la présidente de la Fédération des Femmes Universitaires, et Maria Pillat⁵³.

Si ces féministes ont choisi de faire ce pas, un vrai « acte de courage », les présidentes des deux grandes organisations de femmes, l'UFR et l'AECPPFR, c'est-à-dire Maria Baiulescu et Elena Meissner, ont considéré opportun de garder « une neutralité politique », bien qu'elles aient déroulé une intense campagne de mobilisation des femmes pour exercer les droits obtenus. La militante féministe de la Transylvanie s'est engagée initialement dans le soutien du Parti national paysan en considérant que les femmes devaient montrer leur reconnaissance pour le gouvernement qui leur a accordé les premiers droits. Mais, peu après, elle est déçue par le fait que ce parti « n'a pas voulu savoir » de l'élément féminin au département et non seulement à Braşov, mais dans toute la province, en apprenant des nouvelles sur l'impossibilité des femmes de poser leur candidature. En même temps, proposée en unanimité pour la candidature, après avoir établi une seule candidate, aussi comme les allemands et les hongrois avaient chacun une seule candidate, le Parti National Paysan a refusé sa candidature et a préféré celle d'une dame qui activait au cadre du parti. L'idée qui en découle est que le PNT a imposé aux leaders féministes aspirantes à la candidature dans ses listes de devenir des membres dans la province et dans la capitale où toute la direction de l'AECPPFR est devenue « paysanne ». La présidente de l'Association de l'Olténie aussi, Maria Pop, embrasse cette doctrine politique et la seule qui a refusé d'accepter la « couleur » adoptée est Maria Castano, la présidente de l'Association de Dobrogea, ce qui, a conduit à des « frictions » entre les féministes⁵⁴.

Après les élections, Elena Meissner fait une série de déclarations dans la presse par lesquelles elle argumente son absence des listes de candidats, premièrement par un article du Statut de l'Association qui prévoit que les personnes inscrites dans un parti ne peuvent pas faire partie du comité et après par la priorité de l'intérêt de l'Association. Bien qu'elle se déclare adepte de la participation des femmes dans la vie politique par l'inscription dans les listes de parti, elle aspire que celles-ci restent solidaires autour du programme féministe et du cercle d'apprentissage créé pour l'éducation de la femme et pour discuter toutes les questions d'actualité. En même temps, tout comme Maria Baiulescu, qui n'a pas posé sa candidature aux élections, considère que la posture de représentante de l'AECPPFR impose « une certaine

⁵³ Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2006, p. 30-31.

⁵⁴ ANIC, fond Constantin Meissner, dossier XI/29, I, ff. 23-24.

conduite » et la Roumanie a besoin d'organisations féministes indépendantes qui fassent de l'éducation politique et qui continuent la lutte pour obtenir tous les droits⁵⁵.

Plus de détails sur sa position nous apprenons dans un discours, intitulé de façon suggestive, « Pentru ce n-am candidat în alegeri » (*Pourquoi je n'ai pas posé ma candidature aux élections*) où elle présente clairement les arguments qui sont au fondement de sa décision. Par conséquent, en dépit du fait qu'on lui a proposé « avec insistance », et « les féministes d'Iași, en unanimité, ont compris d'être représentées par elle, en y insistant fortement d'accepter la candidature offerte », elle l'a « refusée » en considérant que les femmes ont sollicité le droit de vote « comme moyen pour obtenir des revendications et non comme but ». Comme « le mouvement féministe lutte pour acquérir des droits intégraux – civils et politiques – à l'aide desquels il puisse apporter sa contribution de sa mentalité et son expérience à l'œuvre d'administration et de gouvernement et aussi à la réalisation d'un programme purement féministe », pour achever ce but il faut que les actuelles organisations féministes continuent leur activité et fonctionnent « à l'extérieur » de la politique de parti. Il est intéressant que la leader féministe recommande que les femmes, sans tenir compte de leurs options politiques, de leur inscription dans un certain parti politique, se « solidarisent » avec les associations existantes qui ont un programme et organisent un cercle d'apprentissage pour se préparer et prendre connaissance sur tous les problèmes politiques, sociaux et économiques qui regardent la société, en général, et la population féminine, en spécial⁵⁶. Un autre moyen d'éducation de l'élément féminin est le club de toutes les femmes ayant le droit de vote, dont la fondation est décidée dans le cercle féminin d'Iași, sous la direction d'Elena Meissner, en février 1930⁵⁷.

Bien qu'on puisse croire que l'éducation politique peut être acquise au cadre des formations politiques, Elena Meissner remarque le fait que souvent les intérêts de parti sont en opposition avec les intérêts généraux et la discipline de l'organisation politique « gêne » la liberté proposition et d'action. En conclusion, l'expérience accumulée par les femmes dans les partis, vue comme « unilatérale, sectaire et manquée d'objectivité », il est fondamentalement nécessaire d'être complétée par celle offerte par les associations féministe des cercles, de conférences, des réunions et des débats. Dans ces conditions, la présidente de l'AECPPFR constate qu'elle ne se permet pas d'être « colorée politiquement » pour protéger l'Association d'être considérée une « annexe » du parti sur la liste duquel elle aurait posé la

⁵⁵ Ghizela Cosma, *op. cit.*, p. 67.

⁵⁶ ANIC, fond Constantin Meissner, dossier XI/59, ff. 1-2 ; dossier XI/29, II, ff. 8-11.

⁵⁷ « Un club al femeilor ieșene », in *Universul*, année XLVIII, n° 35, Vendredi 14 février 1930, p. 2.

candidature. Elle se propose continuer à servir le mouvement féministe en entretenant un équilibre, « une atmosphère de sympathie et de confiance, qui attirent toutes les femmes conscientes de la nouvelle mission ouverte par l'approbation de ce début de droits »⁵⁸.

Des détails sur les anxiétés des femmes qui se lançaient dans la politique et des militantes féministes plus ou moins y impliquées, nous apprenons dans une lettre d'Elena Meissner adressée à la présidente de l'UFR, où elle témoigne son tumulte intérieur et extérieur aux alentours des élections :

*« J'ai été, moi-aussi, très bouleversée dans les derniers mois et je me trouvais souvent dans un conflit grave avec ma conscience : d'une part les partis m'ont fait des propositions insistantes, spécialement du gouvernement, qui est revenu trois fois avec des insistances, les libéraux une seule fois, d'autre part le souci d'être colorée politiquement, d'annihiler l'Association. Mon tumulte spirituel s'est aggravé à l'idée que mon mari pourrait [souffrir] en se voyant à son âge et avec ses conceptions que je soutienne, parle aussi dans des réunions pour un parti aussi que lui, à son tour, combat »*⁵⁹.

Comme nous observons, l'ennui de la féministe de ne pas blesser son mari et de ne pas apporter des préjudices à sa carrière politique est présente dans sa pensée, ayant en vue que celui-là était un leader locale du Parti du Peuple, avec une activité politique et gouvernementale intense. Cette situation difficile constitue un motif en plus pour l'option faite, de ne s'inscrire dans aucune formation.

Cette neutralité n'a pas empêché les deux dirigeantes d'être très actives dans la campagne initiée et déroulée par les organisations féministes en vue de mobiliser les femmes au vote. Dans ce sens-là, des appels ont été rédigés et envoyés aux potentielles électrices et aux présidentes des filiales locales pour s'impliquer dans l'action de prise de conscience des femmes de leur devoir qu'elles « doivent accomplir avec conscience et dignité »⁶⁰. Ceux-ci contenaient aussi des explications concises sur la procédure d'inscription dans les listes électorales, comment entrer en possession de la carte d'électeur, le moyen de voter et l'importance de cette action pour laquelle les femmes ont fait « beaucoup de travail »⁶¹.

À l'intérieur de l'arc carpatique, l'action de mobilisation a reçu l'aspect d'une compétition entre la majorité de la population roumaine et les minorités, « la question » ayant ici un aspect national plus que prononcé. Par des références dans la presse à la « bonne

⁵⁸ ANIC, fond Constantin Meissner, dossier XI/59, ff. 2-4.

⁵⁹ Idem, dossier XI/29, I, ff. 23-24.

⁶⁰ Un tel appel « aux femmes ayant le droit de vote dans le village, la commune et le département » signé par Elena Meissner, par lequel elle attire l'attention sur le caractère *obligatoire* de cet acte et explique le plus clairement possible la procédure d'inscription dans les listes électorales, se trouve aux ANIC, fond Constantin Meissner, dossier XI/32, f. 49.

⁶¹ « Cum să votăm », in *Ziarul nostru*, année IV, n° 2 (38), 1930, p. 2. Voir aussi Ghizela Cosma, *op. cit.*, p. 103.

organisation et mobilisation des femmes minoritaires » on poursuivait de stimuler et de convaincre les roumaines de participer aux élections, en revenant aux sociétés de femmes le devoir de réaliser une évidence des femmes au droit de vote et de les « déterminer » à l'exercer. Le journal *Patria* a accordé de l'attention à ce problème d'actualité dans les articles comme « Cum decurg înscrierile în listele electorale » et « Românele în viața politică » (un appel de Maria Baiulescu) qui sont plus qu'illustratifs pour la compréhension de la campagne de conviction des femmes. Tous les deux mettent l'accent sur le devoir des roumaines d'exercer leur vote d'autant plus que les minoritaires ont effectué une intense propagande dans les églises et les institutions, même « dans chaque maison », pour que toutes les femmes ayant ce droit n'y manquent pas. Après l'appel fait on a démarré des actions à Brașov, par l'entremise de Maria Baiulescu⁶², à Timișoara, Cluj et d'autres villes, pour réaliser des listes des femmes au droit de vote, malgré que toutes ces actions n'aient pas le résultat attendu⁶³.

Un *manifeste aux dames de la Grande Roumanie* est présenté publiquement aussi par Eugenia de Reuss-Ianculescu, la présidente de la Ligue, par lequel elle encourage les femmes d'aller au vote, de poser leur candidature et d'avoir en vue les besoins des communes :

« Vous irez voter ! Vous vous occuperez des besoins de votre commune, du marché et de ses prix, de l'hygiène des maisons, des rues, d'embellir les villes [...], de soigner les malades contagieux, les pauvres de la commune, de l'amélioration de la vie des villageois [...]. Mais ne restes pas les bras croisés, indifférentes, indécises. Réveillez-vous du sommeil de l'ignorance ! Allez, inscrivez-vous dans les listes électorales ! »⁶⁴.

Pour se manifester sur la scène politique elle leur recommande d'étudier les programmes des partis, d'élire celui qui est en accord avec les desiderata féministes et qui accorde aux femmes « plus de droits et plus de dignité », en travaillant ensemble avec les hommes. En vue de soutenir les femmes, la Ligue a ouvert pour des informations et des inscriptions dans les listes quatre bureaux placés dans les maisons personnelles des féministes responsables. L'impulsion qu'elle fait à celles qui accomplissent les conditions imposées par

⁶² La présidente de l'UFR de la Grande Roumanie, dans une lettre adressée à Elena Meissner le 4 novembre 1929, affirme: « moi-aussi, j'ai travaillé avec toutes mes forces pour encourager, presser; comme chez nous il y a un grand ennui dans la lutte avec les minoritaires, qui n'y renoncent pas. À Brașov nous avons eu la grande chance de l'École Professionnelle ancienne, existante depuis 43 années, par l'intermédiaire de laquelle nous avons eu la possibilité de recruter les femmes qui l'ont terminée. Et comme les Dames sont allées dans chaque maison (roumaine) et y ont pris des notes sur leur situation. Nous avons présenté les listes de professeures, de fonctionnaires, etc. Nous verrons ce que nous en ferons ». ANIC, fond Constantin Meissner, dossier XI/29, I, f. 17.

⁶³ Ghizela Cosma, *op. cit.*, p. 103-104.

⁶⁴ Ștefan Păun, *Documente privind mișcarea feministă din România în perioada interbelică. Liga Drepturilor și Datoriilor Femeii*, Bucarest, Éditions Cartea Universitară, 2007, p. 264.

la loi pour exercer ce droit est plus qu'illustratif pour comprendre l'élan et la totale implication de cette féministe pour la cause du mouvement :

« Ne me faites pas regretter que j'ai sacrifié pour votre libération 24 années, les plus belles de ma vie. [...] Ce sont 24 années de travail, de lutte, qui me donnent le droit de vous dire : au travail, les femmes, à la vie humaine pour le droit et pour le devoir ! Réveillez-vous ! Estimez-vous !... La famille, le foyer, notre pays ont besoin de votre intelligence, votre esprit, votre culture ! Droites, droites les femmes, au poste du Devoir ! »⁶⁵.

Si jusqu'à présent nous avons parlé des femmes qui ont posé leur candidature dans les listes des principaux partis politiques, nous devons mentionner aussi celles qui ont posé leur candidature dans la liste du GNFR⁶⁶, groupement ayant le but « d'éliminer la politique de l'administration publique et une rigoureuse gestion de l'argent public ». Cette formation a fait une intense campagne électorale à Bucarest par les nombreuses manifestations publiques par lesquelles on a essayé de faire connaître les points principaux du programme et les objectifs suivis, mais aussi par les manifestes publiés soit dans la presse, soit distribués sous forme d'affiche. Du contenu de ces manifestes nous apprenons le programme de l'organisation, qui comprend : « l'autonomie du service d'assistance publique de la commune », l'organisation méthodique de « l'assistance par travail », la création de nouvelles maternités, de maisons de protection pour les ouvriers et les ouvrières (ayant des cantines, des bibliothèques, de l'assistance juridique et médicale), « la propagation de l'instruction primaire et professionnelle » par l'intensification des colonies d'été, l'organisation de terrains de jeu pour les enfants dans les secteurs, « la multiplication de bains communaux dans les cartiers » et la création d'une centrale et « d'entrepôts » pour diminuer les coûts de la vie⁶⁷. (voir les Annexes 11 et 41)

Les résultats de cette activité féministe et de la participation des femmes aux premières élections sont sous les expectations comme constate dans « les coulisses » les représentantes du mouvement, en existant une proportion assez grande de celles qui ont « hésité » à exercer le droit de vote. Il en est représentatif un rapport de la Commission du suffrage de l'AECPPFR, rédigé par Elena Meissner et envoyé à l' AISF. La présidente

⁶⁵ *Ibid.*, p. 265.

⁶⁶ « Le secteur I Jaune : Alexandrina Floru, vice-présidente du Groupement, et Ana Filitti, la présidente du secteur 4 du GNFR ; Secteur II Noir : Ecaterina Cerkez, secrétaire du CNFR et Elena général Stângaciu, secrétaire du GNFR ; Secteur III Bleu : Maria général Anastasiu, secrétaire générale du GNFR et vice-présidente de la section auxiliaire féminine roumaine « Fidac », Tereza Bally, professeure ; Secteur IV Vert : Alexndrina Gr. Cantacuzino, présidente du GNFR et ancienne conseillère municipale, Margareta Hera, vice-présidente du Secteur 4 du GNFR et ancienne conseillère communale ». ANIC, fond familial Cantacuzino, dossier 102, ff. 26-27 (en français). CAF, fond AISF, dossier 1 AF 182 Relations avec les associations féministes étrangères (1915-1939). Roumanie, s. f.

⁶⁷ *Ibid.*, f. 27. Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2006, p. 109-111.

féministe montre que « en Roumanie les femmes n'ont que des droits politiques partiels » et ceux-ci accordés à « quelques catégories » qui sont présentées brièvement, les droits civils et le suffrage législatif parlementaire n'est pas obtenu encore. Par conséquent, les femmes roumaines ont voté et ont été élues pour la première fois aux élections municipales du printemps de 1930, mais on ne peut pas donner le pourcentage exacte de celles qui y ont participé, ayant en vue que le service de statistique de la Roumanie était en train de s'organiser. Sur le suffrage, « le service statistique n'existe ni pour les hommes, ni pour les femmes : nous ne sommes qu'au début de l'exercice du vote universel ». Dans ce rapport on affirme et on montre la réalité de la société féminine, c'est-à-dire qu'un « très petit nombre de femmes » se sont inscrites dans les partis politiques, la plus grande partie en se maintenant loin de la vie politique⁶⁸.

Entre celles qui ont posé leur candidature, entre 150 et 200 ont été élues⁶⁹, leur nombre exacte est assez difficilement à établir en absence des statistiques. La présidente de l'AECPR signale trois femmes qui ont obtenu la fonction de maire : l'institutrice Luiza Zabrovschi⁷⁰, de Negrești, le département de Vaslui, retrouvée dans une liste indépendante ; Maria D. Eisenberg, en Cobia, le département de Dâmbovița, propriétaire de domaine, et Marilena Bocu, en Lipova⁷¹. Un autre succès est la nomination comme aide de maire de Maria Pop à Craiova, lorsque dans la capitale ont été élues sept conseillères communales, entre lesquelles nous mentionnons : Ella Negruzzi, Calypso Botez, Margareta Paximade-Ghelmegeanu, Ortansa Satmary etc. La stratégie adoptée par le GNFR n'a pas assuré un « succès notable », la seule qui a obtenu l'accès à la fonction de conseillère à Bucarest est Alexandrina Cantacuzino, membre du conseil de la mairie du secteur jaune, l'unique réussite du GNFR dans ce sens-là, jusqu'en 1933⁷².

Bien que le discours féministe et la presse, en général, présentassent « fièrement » les résultats obtenus par les femmes candidates, dans les coulisses on ne manifestait pas le même contentement, ce que nous pouvons déduire de la correspondance d'Elena Meissner avec la

⁶⁸ CAF, fond AISF, dossier 1 AF 182, ff. 180-181.

⁶⁹ On estime aussi le nombre de 100 femmes en plus de 50 localités, élues dans la fonction de conseillères, quelques unes même de maire. Ștefania Mihăilescu, « Primele femei alese în administrația românească », in *Analize*, n° 14, Bucarest, 2004, p. 32. Idem, *Din istoria feminismului...*, 2006, p. 31. Un autre nombre affirmé par Elena Meissner au cadre du Congrès de l'Association, organisé en mai 1934 à Bucarest, est de plus de 220 conseillères communales. Ghizela Cosma, *op. cit.*, p. 106. *Apud* « Congresul Asociației pentru emanciparea politică și socială a femeilor române », in *Gazeta femeilor*, année III, n° 51, 1934, p. 2.

⁷⁰ « Prima femeie primar din România », in *Dimineața*, année XXVI, n° 3332, Vendredi le 28 février 1930, p. 1. Voir aussi H. Soreanu, « În satul care a ales o femeie primar. Lupta dintre cele două tabere », in *Dimineața*, année XXVI, n° 3335, Lundi le 3 mars 1930, p. 3.

⁷¹ CAF, fond AISF, dossier 1 AF 182, f. 181. Ghizela Cosma, *op. cit.*, p. 105.

⁷² « Activitatea femeilor consiliere », in *Cuvântul femeilor*, I^{er} année, n° 24, 1933, p. 3.

présidente de l'UFR. Dans une lettre du 29 février 1930, Maria Baiulescu montre sa déception face à « l'impasse » où elles se trouvaient à la suite de l'obtention de ces droits : « [...] il est vrai que les premiers droits nous ont mené dans une impasse, mais était-il possible d'une autre façon ? Tout ce qui veut monter et le faire le plus vite risque dans des différentes façons, ce sont des essais qui seulement au long du temps seront éclaircis et nous apprendront comment il faut poursuivre »⁷³.

Cette déception est provoquée aussi par le fait que la stratégie de mobilisation promue « a été ignorée », en arrivant dans la situation où on observe « ici une alliance avec les minoritaires, là une liste de citoyens avec le risque de la victoire de la liste minoritaire, là un groupement prononcé de parti féminin, qui choisit les partis avec les quels collaborer »⁷⁴. Nous pouvons très facilement en déduire la conception de cette présidente, selon laquelle ce droit a été gagné avant la lettre et n'a pas trouvé la population féminine préparée.

C'est toujours la presse qui nous montre l'attitude hésitante des femmes, comme nous observons dans les pages du journal *Adevărul*, où on fait une analyse de la participation des femmes aux « élections communales de Dimanche ». Par conséquent, bien que la présence au vote soit, généralement réduite, on a remarqué une différence « frappante » entre les votants et les votantes, de sorte que le nombre des votes donnés par les femmes signifient moins de 10% du nombre des électeurs femmes inscrites (situation valable pour le secteur jaune de Bucarest). Cette situation est expliquée par l'erreur dans la fixation de la date d'organisation des élections, au mois d'août, « en plein été et en pleines vacances, quand beaucoup de gens sont partis à la montagne ou à la mer ». Sur la « modalité dont les femmes se sont présentées aux mêmes élections du 14 mars » le journaliste remarque qu'elles y sont venues dans un nombre « satisfaisant » si on tient compte de la proportion où elles se sont inscrites dans les listes électorales. L'observation la plus intéressante est pourtant « l'agréable impression de leur part », « la finesse et le bon sens innés » prouvés et aussi l'habileté avec laquelle elles ont exercé « le droit civique », en même temps avec le maintien de « l'ordre et de la décence ». Tous ces traits montrés et leur présence même ont exercé sur l'élément masculin « une bonne influence » en les obligeant à « surveiller de plus près les gestes et les paroles, d'être plus respectueux et de freiner leurs tendances pour la violence verbale ou physique. La conclusion en est que « le 14 mars les femmes électrices ont passé avec du succès l'examen politique »⁷⁵.

⁷³ ANIC, fond Constantin Meissner, dossier XI/29, I, f. 20.

⁷⁴ *Ibid.*

⁷⁵ Solitar, « Femeile la vot », in *Adevărul*, année 43, n° 14304, Jeudi le 14 août 1930, p. 1.

Plus qu'éloquentes en son les *réflexions d'une « candidate »*, dans la personne de Thérèse Bally, qui a participé aux élections dans les listes électorales du GNFR. Comme elle témoigne, l'influence « bienfaisante » de la présidente du groupement et la devise selon laquelle elles ont organisé leur propagande électorale⁷⁶, ont déterminé une manifestation différente face aux autres groupements politiques, en prouvant de cette manière qu'elles peuvent et savent lutter sans « ces méthodes anciennes ». L'harmonie et la bienveillance ont régné entre les féministes :

« Le jour même des élections, à la section de vote 19, on pouvait voir, comme les trois adversaires, Mme Niculescu, Mme Satmary et moi [Therese Bally], portions une conversation amicale sans des regards hostiles ni « des mots d'esprit » comme les Messieurs. Et ce n'était pas de l'hypocrisie [...], mais la manifestation de la joie, des véritables féministes, nous qui avons atteint notre cible : le droit égale avec celui des hommes [...] »⁷⁷.

Comme nous nous rendons compte, dans les pages des journaux on retrouvait aussi des encouragements que des félicitations pour la réussite de la première manifestation politique des femmes, mais aussi des ironies à l'adresse de ceux qui ont voté ou posé leur candidature, dont la place devrait être maintenue dans l'espace privé. Thérèse Bally parle même de l'observation du niveau de l'éducation des hommes à côté desquels elles attendaient d'entrer dans la section de vote, qui parfois n'était pas le meilleur :

« Les électrices qui pour la première fois venaient exercer le droit de vote pouvaient à cette occasion constater aussi le degré de culture des Messieurs au milieu desquels elles attendaient leur tour. Lorsque les moins éduqués riaient, ironisaient et disaient aux dames « à la queue madame » ou « vas-y chez toi exercer la cuisine », ceux instruits, avec des études supérieures, leur faisaient la place pour passer en avant, ou même, dans la plupart des sections, les juges avaient donné l'ordre que les électrices soient introduites immédiatement à leur arrivée pour ne pas souffrir du froid de dehors »⁷⁸.

Révélatrice pour notre analyse est aussi la constatation que à l'exception de quelques veuves de guerre, qui étaient analphabètes, la plupart des électrices qui se sont présentées aux sections avaient des convictions nettes sur la direction où elles voulaient diriger leur vote. Cette situation peut être considérée un véritable succès du mouvement féministe aussi comme le nombre important de femmes qui ont gagné la fonction pour laquelle elles ont posé leur candidature. Bien sûr, nous ne pouvons pas omettre le fait qu'assez de femmes qui avaient le droit de voter n'ont pas été intéressées de son exercice et ne se sont pas inscrites dans les

⁷⁶ « Sans des insultes ou des menaces à l'adresse des adversaires et l'indifférence complète de toutes les offenses par rapport à nous ». ANIC, fond familial Cantacuzino, dossier 138, f. 5.

⁷⁷ *Ibid.*

⁷⁸ *Ibid.*

listes puisqu'elles n'ont pas compris l'importance de cette première forme de manifestation politique. Elena Meissner reconnaît dans le rapport présenté à l' AISF que, en général, les femmes de la Roumanie n'ont pas été trop enthousiasmées par les droits obtenus, en rencontrant des difficultés pour les convaincre de s'inscrire dans les listes et de s'affirmer. Celles-ci ont « l'air d'être comblées par [les responsabilités] et par la dureté de la vie dans ces temps-là de grande crise, elles sont timides, sans initiative, mais ce qui est le plus surprenant est que les intellectuelles-mêmes, les professeures universitaires et de lycée et les étudiantes, en restent isolées et indifférentes »⁷⁹.

Cette situation est expliquée de manière suggestive par Ecaterina Gârneață, dans un article de la *Gazeta Transilvaniei* par laquelle elle montre que la presse a une grande faute, comme exposante de l'opinion publique, divisée et contradictoire, concernant le droit des femmes de voter. Par conséquent, elle montre que dans le contexte où les femmes étaient sollicitées de participer pour *la première fois* au vote en 1930, la presse a lancé des rumeurs⁸⁰ multiples « en imaginant tout sorte de situations désespérées », qui n'ont fait que contribuer au manque de décision de beaucoup de femmes concernant l'exercice du vote. Dans ces conditions où les ironies étaient exprimées à l'écrit et à l'oral, beaucoup de femmes, « attentives à ce qu'on dit », ont choisi la voie de l'indifférence et de l'abstinence et une grande partie d'entre celles qui accomplissaient les conditions demandées par la loi ne se sont pas inscrites dans les listes électorales. Dans la ville, on signale le nombre assez grand des professeures qui ne se sont pas présentées au vote⁸¹. De plus, la plus grande partie de la population féminine, du milieu rural, ignorante et analphabète, et celle des banlieues des villes, n'a pas participé à ces élections parce qu'elle n'accomplissait pas les conditions de la loi.

Toutes celles présentes n'ont pas arrêté l'élan du mouvement féministe qui a essayé de mettre en évidence le meilleur et le mieux visage des faits par les succès des candidates aux élections et par l'action unique et « d'égalisation » regardée comme un droit et comme un devoir dans le même temps. Révélateur dans ce sens-là est le témoignage de Cecilia Cuțescu-Storck, qui parle dans ses mémoires des « sept conseillères communales de la Capitale, élues

⁷⁹ CAF, fond AISF, dossier 1 AF 182, f. 182.

⁸⁰ Pour plus d'informations sur cette modalité d'information et son influence sur l'opinion publique, voir Jean-Noël Kapferer, *Zvonurile, cel mai vechi mijloc de informare din lume*, traduit par Marina Vazaca, Bucarest, Éditions Humanitas, 2006.

⁸¹ Ghizela Cosma, *op. cit.*, p. 104-105.

par le vote, à part celles des villes de province et les maires des communes », mais aussi du fait que tant de femmes comme elle et sa sœur se sont inscrites dans un parti politique⁸².

Bien sûr, « le succès » obtenu par les femmes élues dans tout le pays est fêté par l'AECPPFR par des festivités et des manifestations publiques, pendant deux journées, comme occasion de fête de la première réussite obtenue par la femme roumaine « dans le domaine de la vie civique ». N. Batzaria parle dans son article de ce moment important aussi, survenu « après tant d'années caractérisées par un déplacé courant antiféministe, par une tendance infondée et peu intelligent contre la femme roumaine à laquelle on contestait toute aptitude et habileté dans les affaires qui intéressent la vie publique du pays. » À la fin, « après des luttes et des campagnes menées avec assez d'habileté, on lui a reconnu [à elle-aussi], enfin, un modeste début de droits », diminués par pas mal de restrictions. Le journaliste constate avec satisfaction le fait qu'en dépit de l'alerte « sincère ou hypocrite des antiféministes, aucune catastrophe, ni le moindre malheur ne s'est pas produit pour le pays ni pour la société » par la participation des femmes dans la vie politique⁸³.

Il est intéressant que ce qui compte le plus dans « cette question » et constitue pour l'opinion publique une « plus grande importance » est de « savoir comment se sont débrouillées les femmes conseillères communales » avec les responsabilités de ces fonctions, « dans quelle mesure ont-elles répondu aux attentes ». Les féministes ont pris la conscience de nouveaux problèmes apportés par l'activité politique et par l'image de la femme dans ces fonctions à peine occupées, de sorte qu'après une seule année dès les élections, à Bucarest est organisé le premier Congrès des femmes conseillères, qui a essayé de réaliser un bilan de leur activité jusqu'alors. « Les femmes maire et les conseillères communales » de tout le pays se sont réunies dans la capitale et ont présenté leurs réussites et leurs échecs, en offrant des explications pour les deux situations. Veturia Mileva Marcovici fait une ample présentation de ce congrès et de l'activité des conseillères, en évoquant comment la position et l'influence du mouvement féministe s'est modifiée les dernières sept années⁸⁴. Comme argument du progrès elle donne l'exemple des villages qui ont élu des

⁸² Il s'agit du Parti national Paysan. Cecilia Cuțescu-Storck, *Fresca unei vieți*, Bucarest, Éditions Vremea, 2006, p. 291.

⁸³ N. Batzaria, « Manifestații politice feminine », in *Adevărul*, année 44, n° 14533, Dimanche le 17 mai 1931, p. 1.

⁸⁴ « À présent il m'apparaît comme un rêve éloigné d'il y a environ six sept années, quand l'acharnement des antiféministes nous prévoyait tout sorte de cataclysmes qui s'abattraient sur ce pauvre pays si – mon Dieu – on accorderait le droit de vote et l'éligibilité. Mais, comme ils me paraissent anciennes et hors mode tous ces contextes d'il y a seulement quelques années au cadre desquels on déroulait *notre* mouvement féministe. Aujourd'hui, après avoir vécu des élections avec du vote féminin et que nous pouvons regarder avec légitime fierté l'activité des femmes élues dans les conseils communaux, nous pouvons nous amuser à notre gré de ceux

femmes dans leurs conseils, mais surtout les deux communes avec des maires femmes qui ont démontré que « nos paysans, aussi influencés par des préjugés ataviques, savent pourtant comment trouver le fil du juste jugement en comptant le bien et le mal, marcher avec confiance sur un nouveau chemin »⁸⁵.

Bien qu'elles occupassent des fonctions importantes, qui leur auraient permis de se manifester dans la plupart des domaines d'action de la « gestion communale », celui réservé aux femmes, en exclusivité, comme seul terrain d'activité, est l'assistance sociale. Par conséquent, la majorité des conseillères ont montré sur ce terrain leurs qualités féminines, « les attributs de l'application et de la patience, du travail méthodique, sage et accompagné par une grande passion du bien ». Le dévouement montré dans l'aide des souffrants « partout » dans la réorganisation des orphelinats, des asiles, des colonies de vacances et des cantines pour les écoliers et pour les personnes besogneuses. En même temps, elles ont eu en vue le placement des chômeurs et l'approbation des aides à la population avec des « besoins réels », aussi comme la reconstruction et le soutien de la famille par l'organisation du travail. À Bucarest, celle choisie chef de l'assistance sociale pour toute la capitale est Calypso Botez, conseillère dans le Secteur I Jaune et dans la Délégation Permanente, qui a pris au sérieux sa fonction, en élargissant le budget de cette institution (de 36 à 50 millions), mais aussi en réorganisant le système de travail et la modernisation des services d'assistance sociale. Dans son activité, elle est soutenue aussi par la Section féminine de l'institut Social Roumain et par l'École Supérieure d'Assistance Sociale. L'élément de nouveauté est l'introduction de quelques méthodes d'action, comme les enquêtes à domicile, les cantines ambulantes pour les écoliers et les réformes adoptées pour les orphelinats de la mairie⁸⁶.

L'assistance sociale est un domaine qui connaît un progrès graduel après 1920, quand on crée la Ministère du Travail, de la Santé et du Soutien Social, qui inclut aussi une direction spéciale réservée à ce problème. La réussite de la manifestation féminine et des progrès faits par la Roumanie sur ce terrain se due aussi aux modifications législatives, comme l'adoption de la loi sanitaire et de soutien de 1930, selon laquelle on produisait un passage « sous la même direction » et de ces services de protection qui initialement avaient appartenu à d'autres ministères. Les nouveaux programmes élaborés par le ministère sont mis en pratique,

qui en avaient peur [...] ». Veturia Mileva Marcovici, « Primăresele și consilierile comunale ale României », in *Almanahul* des journaux *Adevărul* et *Dimineața*, 1932, p. 231-235. Voir aussi *Analize*, n° 14, București, 2004, p. 33-36.

⁸⁵ *Ibid.*, p. 231.

⁸⁶ *Ibid.*, p. 234-235.

selon la possibilité, par les autorités communales et départementales, par l'activité « productive et exemplaire » des conseillères⁸⁷.

Le rôle important de l'élément féminin dans ce problème est évoqué par Alice Voinescu dans un ample article, publié dans plusieurs numéros du journal *Cuvântul femeilor* où elle affirme que les femmes doivent « faire de l'assistance sociale, consciemment et volontairement, la manifestation de la nouvelle justesse sociale, créatrice de possibilités de progrès humain [...]. Par cette assistance, la femme peut prendre part à la construction de l'avenir social, même dans les conditions d'infériorité politique où se trouvent à présent certains pays. [...] la femme est animatrice. Aujourd'hui quand elle ne légifère encore, son rôle est de veiller que l'application réveille la lettre de la loi dans l'assistance, surtout par laquelle la justice malade essaie d'être guérie »⁸⁸.

Bien sûr, là où on a permis aux femmes de se manifester librement dans tout domaine, leurs activités ont été « totalement remarquable », selon le témoignage de Veturia Mileva Marcovici, en observant des améliorations dans l'aspect et l'administration de chaque localité⁸⁹. Dans la capitale, à part la prodigieuse activité de Calypso Botez, il faut mentionner aussi celle d'Ortansa Satmary, conseillère dans le Secteur Bleu et membre de la Délégation Permanente, qui s'est occupée spécialement du problème des chômeurs. Par conséquent, elle a créé pour la première fois un service de « triage, aide et placement des chômeurs », en s'occupant aussi du service de protection sociale et d'assistance infantile⁹⁰. La sœur de Cecilia Cuțescu-Storck a eu « l'habileté, la pitié et l'énergie nécessaires à celui engagé dans une telle tâche » en attirant de plus en plus l'admiration de tous par ses discours avec des idées « claires et fondées ». Lorsqu'elle parlait devant les foules de chômeurs, parfois insurgés, mais aussi pendant les conférences et les discours publics, elle réussissait à s'imposer par « son visage ferme, l'expression énergique » et la modalité de formuler les idées, en dépit de sa petite taille⁹¹.

⁸⁷ Veturia Manuilă, « Asistența socială ca factor de politică socială », in *Arhiva pentru știință și reformă socială*, vol. II, 1936, p. 960-963.

⁸⁸ Alice Voinescu, « Rolul femeii în asistență », in *Cuvântul femeilor*, n° 10, 11, 12 du 3, 10, 17 juillet 1933, p. 1. Voir aussi Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2006, p. 31-32.

⁸⁹ « Par conséquent, Mme Marilena Bocu à Lipova en Banat, Mme Maria Pop, en qualité d'aide de maire à Craiova, Mme Baiulescu à Brașov, et Mme Jeana col. Fodoreanu et ses deux collègues de Turda, Mme Dr. Pantelimon à Slobozia-Ialomița, Mme Creangă avec ses collègues de Bârlad, Mme Vidrighin avec ses collègues de Timișoara, Mme Sofia Petrescu-Dâmbovița à Galați et Mme Ana Petrescu à Tg. Jiu, les sept conseillères d'Iași et les sept de Bucarest et Mme Elena Măinescu-Eisenberg maire à Cobia-Dâmbovița, ont pu dérouler une activité qui s'impose à l'attention de tous ». Veturia Mileva Marcovici, *Primăresele și consilierile...*, p. 232. Voir aussi ANIC, fond Constantin Meissner, dossier XI/22, I, f. 208.

⁹⁰ Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2006, p. 34.

⁹¹ Cecilia Cuțescu-Storck, *op. cit.*, p. 288-289.

Margareta Ghelmegeanu, responsable de la section culturelle, Ella Negruzzi, Alexandrina Cantacuzino, Maria Pillat et Zefira Voiculescu sont les autres conseillères de secteur de la capitale qui se sont remarquées dans les actions d'aider des pauvres et des femmes en difficulté. Alexandrina Cantacuzino, par sa position sociale et la qualité de présidente du GNFR, avec le siège à la Maison de la Femme, a organisé et transformé cette location dans un fort centre d'assistance sociale, juridique et sanitaire. Toutes les actions des conseillères de Bucarest, dont les résultats se sont fait voir très vite, ont été louées par le maire général de cette époque-là, Dem I. Dobrescu⁹², qui a déclaré « sans hésiter » : « Je vous accorde la note de 10 (20 en France) et s'il y avait une plus grande je vous la donnerais ! »⁹³.

Sans en pouvoir faire une analogie, parce que les situations sont différentes, il faut mentionner que dans l'espace français, bien que les femmes n'aient pas des droits politiques jusqu'en 1944, le 4 juin 1936, dans la formule du premier gouvernement d'orientation socialiste, conduit par Léon Blum, entre trois femmes aussi, qui ne pouvaient pas voter et ne pouvaient pas être élues, dont deux étaient mineures du point de vue civil. Par conséquent, ce leader politique a accompli une promesse faite en 1930 lors d'un banquet du CNFF : « Le jour où mon parti prendra le pouvoir, je m'engage personnellement à prendre une femme comme ministre, même si à ce moment-là les Françaises n'ont pas encore le droit de vote. »⁹⁴

Les trois femmes ayant des fonctions politiques sont Irène Joliot-Curie, « proche du parti communiste », nommée « sous-secrétaire d'État dans la recherche scientifique », la socialiste Suzanne Lacore, « professeure à la retraite », qui a occupé la même position dans le domaine de la protection de l'enfant, et Cécile Brunschvicg, la leader féministe, membre du parti radical, responsable du domaine de l'éducation nationale. Ce « geste symbolique » qui détermine la production de plusieurs modifications dans les « habitudes politiques » n'a apporté aucun changement au statut juridique de la femme. Encore une fois, le Sénat « bloque la réforme du suffrage féminin, en refusant de discuter la proposition de loi adoptée en unanimité par les députés en juillet 1936 ». L'euphorie de la dénomination de ces femmes a conduit à une « démobilitation des militantes », qui à côté de l'attitude « diplomatique » ont

⁹² « Dem I. Dobrescu, sans doute le plus énergique maire de la capitale, a changé le visage de Bucarest en marchant lui-aussi au sens de son temps. [...] Homme d'action et esprit ferme, il a plus que cela: une culture occidentale et un sens de la justice manifesté prématurément. Né au village de Jilava, [...] son instinct de la défense des besogneux l'a conduit vers les études de droit. Il fait son doctorat à Paris, et sa thèse est [...] considérée « révolutionnaire ». Rentré, il arrive rapidement Doyen du barreau et « président » de l'Union des Avocats ». Ioana Pârvulescu, *Întoarcere în Bucureștiul interbelic*, deuxième édition, Bucarest, Éditions Humanitas, 2006, p. 211-217.

⁹³ Ștefania Mihăilescu, *Primele femei alese...*, p. 32. Idem, *Din istoria feminismului...*, vol. II, 2006, p. 36.

⁹⁴ Christine Bard, *op. cit.*, p. 352.

fait que le mouvement féministe n'obtienne que « de vagues promesses »⁹⁵. Pourtant, ces femmes ont démontré l'importance de la présence féminine dans des domaines comme l'assistance sociale et l'éducation, où elles ont fait la preuve de leurs aptitudes et leurs mérites en ont été appréciés.

Comme nous avons constaté, les premières conseillères de la capitale et du pays ont montré le fait que la participation des femmes à la direction « des affaires de l'État » a représenté un avantage pour toute la société et leur début a été plus que prometteur. Révélatrice en est l'affirmation d'Elena Meissner : « Les premières victorieuses du féminisme roumain ont passé, brillamment, leur examen de capacité morale et sociale »⁹⁶.

1.3. L'Union des Femmes ouvrières

Au début des années trente, à part les deux tendances du mouvement féministe, dans l'espace roumain fait sentir sa présence graduellement l'Union des Femmes Ouvrières (UFM) aussi, fondée en mai 1930 par l'union des cercles des femmes socialistes existantes dans la capitale et dans la province. Cette initiative est discutée et adoptée à l'occasion du Congrès du Parti Sociale Démocrate (PSD), organisé au mois de mai, moment où les femmes sociale-démocrates, elles-aussi, se sont rencontrées dans une conférence. La direction de cette nouvelle organisation est confiée à un comité central formé d'Eugenia Deleanu Rădăceanu, Rozalia Frimu, Tatiana Grigorovici, Ana Comănescu, Sonia Moscovici et Maria Ottoi. La publication officielle de l'Union, *Femeia Muncitoare*, mensuelle, est parue entre les années 1931 et 1933, à Bucarest, dans la langue roumaine, hongroise et allemande. Par l'intermédiaire de ce bulletin on exposait les idées du mouvement socialiste, ayant comme public cible les femmes ouvrières, celles qui devraient « s'unir et lutter contre les prolétaires »⁹⁷.

Comme nous apprenons dans le premier numéro de ce bulletin, « écrit à la machine, en petit format », l'organisation des femmes dans une union était imposée par « le contexte difficile où les ouvriers se débattent ». Les premiers résultats de la propagande déroulée commencent à apparaître en moins d'une année dès la fondation par l'apparition de nouvelles organisations de femmes socialistes, en arrivant en mai 1931 à un nombre de plus de 1000

⁹⁵ *Ibid.*, p. 352-354.

⁹⁶ Veturia Mileva Marcovici, *op. cit.*, p. 235.

⁹⁷ Ștefania Mihăilescu, « Istoria feminismului politic românesc (1815-2000) », in Otilia Dragomir, Mihaela Miroiu (ed.), *Lexicon feminist*, Iași, Éditions Polirom, 2000, p. 210. Ileana Stanca Desa *et al.*, *Publicațiile periodice românești. Ziare, gazete, reviste*, tom V, partie 1 (1930-1935), Bucarest, Éditions de l'Académie Roumaine, 2009, p. 380.

membres, divisées en plusieurs localités comme : Anina, Aninoasa, București, Cernăuți, Lupeni, Mediaș, Petroșani, Petrița, Reșița, Satu-Mare, Sibiu⁹⁸.

En ce qui concerne leur attitude par rapport à la tactique politique des femmes, les protagonistes de l'UFM se trouvent dans l'opposition avec les deux tendances existantes. Bien qu'elles fussent pour l'implication des femmes dans la politique, elles refusaient nettement, leur entrée, même individuelle, au cadre des « partis bourgeois » qui, sans tenir compte de la doctrine promue, « cherchaient à satisfaire l'appétit sans limite de leurs clients politiques »⁹⁹. Elles considéraient « inutiles » et sans fondement les débats en contradictoire des féministes, vues comme des « dames » qui ne voulaient pas l'approbation du droit de vote que pour elles et pour « un nombre restreint de femmes », qu'elles considéraient facilement à manipuler. « La grande majorité des femmes est manquée de ce droit. Les « dames » des sociétés féministes s'agitent, tiennent des réunions, vont dans des délégations au gouvernement et demandent le droit de vote au Parlement pour les femmes. Pourtant, elles ne le demandent pas [...] pour toutes les femmes. »¹⁰⁰

Selon les dirigeantes de l'UFM, soutenant d'une « vision » de gauche, spécifique au courant socialiste de notre pays et des autres pays européens, le féminisme représentait « un mouvement des femmes de la classe capitaliste », « exploiteuse » qui, grâce à cela, ne pouvait pas soutenir les intérêts du grand nombre des femmes ouvrières. Par conséquent, toute la propagande faite par l'UFM est centrée sur la délimitation du « féminisme réactionnaire » et la promotion du programme du Parti Social Démocrate, qui incluait aussi les revendications fondamentales de la population féminine.

*« Nous devons lutter pour conquérir le droit de vote pour toutes les femmes, sans tenir compte de classe, culture ou nationalité. Nous devons nous préparer, nous éclaircir toutes les questions qui nous regardent, comme femmes, mères et citoyennes de ce pays. Nous, les femmes ouvrières et maîtresses de maison, nous sommes directement intéressées par la gestion de la commune et de l'état. »*¹⁰¹

Grâce à l'orientation de gauche adoptée, l'UFM s'est trouvée pendant toute son existence dans une position d'isolement par rapport au reste des organisations de femmes, ce qui conduit à une faible présence et influence dans l'opinion publique. Par conséquent, les

⁹⁸ Idem, *Din istoria feminismului...*, vol. II, 2006, p. 123-124. Voir aussi « Scopul nostru », in *Femeia muncitoare. Buletinul Uniunii Femeilor Muncitoare din România*, n° 1, mai 1931, p. 1.

⁹⁹ « Femeia muncitoare și alegerile », in *Femeia muncitoare. Buletinul Uniunii Femeilor Muncitoare din România*, année II, n° 2, juin 1932, p. 1. Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2006, p. 28.

¹⁰⁰ « Drept de vot pentru femei », in *Femeia muncitoare. Buletinul Uniunii Femeilor Muncitoare din România*, n° 12, avril 1932, p. 1.

¹⁰¹ *Ibid.*

congrès du PSD ont été des occasions et des moments de reproche apportés à l'UFM pour la modeste contribution dans l'attraction des femmes pour la cause socialiste. Pourtant, le bulletin de l'UFM, dès juillet 1931, met en discussion les résultats des élections parlementaires du 1^{er} juin 1931, quand le PSD a réussi à envoyer dans le Parlement sept députés, réussite à laquelle ont participé aussi les camarades de l'UFM. Pendant toute la période de la campagne électorale, les membres de l'Union du pays et de la capitale ont réalisé des milliers de manifestes avec la première page de la *Femeia muncitoare* de juin, qui ont été distribués dans les rues et dans les entreprises à côté des manifestes électoraux du parti ; elles ont amassé des sommes d'argent pour « le fond électoral » et « elles ont fait tout le possible pour aider le parti »¹⁰².

1.4. La visite de deux féministes françaises en Roumanie

La relation avec le mouvement de la France se maintient aussi dans les années 1930 surtout par l'intermédiaire d'Alexandrina Cantacuzino, la présidente du CNFR, présente tout le temps aux manifestations internationales et qui faisait souvent des séjours en France où elle avait lié des amitiés avec les dirigeantes féministes et avec des personnalités politiques et culturelles. La preuve en sont les nombreuses lettres et adresses entre les années 1933-1934, par lesquelles soit elle annonçait sa venue à Paris à des différentes occasions officielles, comme la réunion du CIF du janvier 1934, soit en vacances, son « amie »¹⁰³ est celle qui doit en annoncer le groupe des amis, entre lesquels nous mentionnons Pichon-Landry, Béziers, pour se revoir¹⁰⁴. En même temps, la féministe roumaine, plus qu'intéressée par les événements de l'Hexagone, est au courant avec la situation française comme nous apprenons dans une lettre adressée à la même amie le 11 février 1934. La motivation de cette préoccupation est le fait que « les femmes de la France ont toujours été à côté des roumaines dans tous les problèmes et dans toutes les causes ». La constitution d'un nouveau ministère a produit à Bucarest « une grande impression » mais plusieurs détails sont demandés sur la situation exacte à Paris parce qu'elle ne manifeste pas « de la confiance dans les journaux de la capitale qui ont souvent la tendance d'exagérer les faits ou de cacher la vérité »¹⁰⁵.

¹⁰² « Rezultatul alegerilor », in *Femeia muncitoare. Buletinul Uniunii Femeilor Muncitoare din România*, n° 3, juillet 1931, p. 2. Voir aussi Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2006, p. 128-129.

¹⁰³ Dans ces lettres on ne précise pas clairement qui est cette amie, mais nous considérons qu'il s'agit de Germaine Malaterre-Sellier, la première déléguée de la France à la XIII^e Assemblée de la Société des Nations et vice-présidente de l' AISF.

¹⁰⁴ CAF, fond AISF, dossier 1 AF 182, Roumanie, f. 121.

¹⁰⁵ *Ibid.*, ff. 122-123.

La réponse de la part française arrive le 20 février. Comme elle a probablement lu dans le journal *La Française*, lu par beaucoup de féministes roumaines, l'opinion de son amie est que le mouvement « traduit par des explosions assez graves se due à un sorte de mécontentement du parlementarisme pour lequel le parti radical a sa partie de responsabilité ». Cette affirmation offre une perspective assez réaliste sur la société politique française, en reconnaissant qu'elle présente une caractéristique différente des autres états européens : « Nous sommes un singulier pays qui passe sa vie à se chamailler et à se politicailler quand tout va bien ou à peu près bien et il n'y a vraiment que dans les moments graves qu'on sait refaire l'unité »¹⁰⁶.

En 1932, Germaine Malaterre-Sellier entreprend une courte visite en Roumanie, le plus probable, à l'initiative de son amie, pour soutenir une conférence sur « la femme bourgeoise d'après la guerre ». Événement évoqué dans *Gazeta femeii*, il est l'occasion du contact directe entre la dirigeante française et la société roumaine, d'une part, et le mouvement féministe roumain, d'autre part. La liaison est étendue par la traduction en roumain du livre de cette féministe sur *la situation actuelle du suffrage féminin du monde entier* par Elena General Stângaciu et Calliope G. Dimescu, deux membres importantes du GNFR¹⁰⁷. Dimanche, le 13 novembre, à 16 heures et demie se déroule à la Fondation Carol I « l'intéressante conférence » honorée par « la présence de marque de Sa Majesté la Reine Maria, mais aussi par un nombreux public féminin et masculin ». Après une présentation de la femme française avant la guerre, elle argumente le rôle principal de cet événement dans le changement de la mentalité et la compréhension du danger qui menace le monde. Par conséquent, les femmes ont promis de maintenir la paix et le calme, objectifs qui ne peuvent pas être accomplis sans « le relèvement de leur état d'infériorité en leur accordant les droits civils et politiques intégraux ». La conférencière a protesté contre la conception erronée selon laquelle l'émancipation de la population féminine « détruirait le foyer et la famille » en montrant que par la notion de « foyer » on comprend aussi l'école que les enfants suivent et l'armée où les garçons sont pris à l'âge de 20 ans¹⁰⁸.

Concernant les débats sur « la supériorité » d'un sexe ou d'un autre la féministe considère qu'il s'agit du « bavardage stérile » parce que l'homme et la femme sont différents, mais ils se complètent l'un l'autre comme « l'âme et la raison ». Sa conclusion est que la femme doit être admise dans tous les domaines, car nous ne pouvons pas négliger son

¹⁰⁶ *Ibid.*, f. 124.

¹⁰⁷ L'ouvrage se trouve aux ANIC, le fond familial Cantacuzino, dossier 149, ff. 1-12.

¹⁰⁸ « *La femme française après la guerre* », in « *Gazeta femeii* », I^{er} année, n° 1, Lundi le 21 novembre 1932, p. 4.

expérience de maîtresse de maison. La conférencière finit par un appel à toutes les femmes de tous les pays pour « tendre les mains les unes aux autres pour en former un cercle si étroit autour de la terre de sorte que la guerre devienne impossible »¹⁰⁹. De plus, l'idée de la paix est de plus en plus évidente au début dans les années 1930 une fois les tendances révisionnistes mises en valeur.

À part la courte visite de la « championne féministe de la France »¹¹⁰, comme elle est nommée dans un article par la journaliste Fulmen dans le journal *Dimineața*, une autre dirigeante du mouvement féministe français, qui a visité la Roumanie, est Cécile Brunshvicg¹¹¹. (voir l'Annexe 49) Comme nous apprenons dans le journal *La Française*, elle entreprend pendant l'été du 1933 une tournée dans l'Europe Orientale en y visitant cinq pays balkaniques : l'Yougoslavie, la Grèce, la Turquie, la Bulgarie et la Roumanie. À la demande de plusieurs amies, elle décide de présenter dans plusieurs articles, un pour chaque état, les impressions et les mémoires de ce voyage, qualifié comme « trop court » par la féministe, mais qui lui a permis de « mieux comprendre les problèmes politiques et économiques qui agitent les pays balkaniques et dont les conséquences se font sentir non seulement dans la politique d'ensemble de l'Europe, mais aussi sur la situation de la femme de ces états différents »¹¹².

Très intéressante en est la présentation du contexte social et politique de ces pays, les difficultés historiques par lesquels qu'ils ont surpassé et qu'ils traversent toujours surtout à cause de la fragilité de leur indépendance et de leur unité d'état, vivant avec le peur de la révision. Comme nous l'observons, la féministe a bien compris la situation complexe des Balkans et a essayé de la comprendre en relation avec le mouvement féministe.

« Il est difficile pour nous, Français, de bien comprendre à distance les aspirations de tous ces peuples longtemps déchirés par les guerres, longtemps soumis à des dominations étrangères et qui depuis peu seulement ont conquis une indépendance et une unité nationales qu'ils tremblent perpétuellement de voir mises en cause. La révision des traités, les modifications de frontières qui sont l'espoir des uns, sont la terreur des autres, et ces questions des minorités nationales que la plupart des Français ignorent, sont à la base du malaise qui subsiste encore dans les pays balkaniques »¹¹³.

¹⁰⁹ *Ibid.*

¹¹⁰ ANIC, fond familial Cantacuzino, dossier 157, f. 63.

¹¹¹ Cette dirigeante féministe a été la présidente de l'Union française pour le Suffrage des Femmes et, longtemps, la directrice du journal « La Française ». Pour plusieurs détails, voir CAF, fond AISF, dossier 1 AF 176, ff. 140-141.

¹¹² Cécile Brunshvicg, « Chez les féministes de l'Europe Orientale », in *La Française*, n° 1076, Samedi le 16 septembre 1933, p. 3.

¹¹³ *Ibid.*

Le dernier article sur ce voyage, paru dans la publication française, est dédié à la visite en Roumanie, pays qui a fermé la tournée et dans lequel la féministe est arrivée seulement pour répondre à l'invitation « chaleureuse » faite par Alexandrina Cantacuzino. La présentation de notre pays est plus qu'éloquente pour la compréhension de la forte amitié qui liait ces deux féministes. Elles se sont connues à Paris où les voyages officiels, mais aussi les visites pour repos et vacances ont mis en valeur « la joie, l'énergie et le talent » d'Alexandrina. Ces qualités, considère Cécile, peuvent beaucoup mieux être découvertes dans son milieu familial et social : « ... il faut avoir été en Roumanie, il faut l'avoir vue dans son cadre familial et social pour se rendre compte de son rayonnement et de sa merveilleuse activité »¹¹⁴. Dans les pages du journal nous retrouvons aussi un intéressant portrait de son amie roumaine qui nous permet de comprendre aussi la vision française sur le mouvement de notre pays et de la « signification des actions politiques et féministes » y déroulées :

« Chez elle, la princesse Cantacuzène représente à la fois la tradition et le progrès; le nationalisme et l'esprit de la paix [...] Traditionnaliste, nationaliste, comment ne le serait-elle pas alors qu'elle appartient à la plus ancienne et la plus aristocratique famille de la Roumanie? Pour elle patrie, religion, régime, ne font qu'un: elle aime son pays au delà de tout et serait prête à tous les sacrifices pour sa grandeur et sa prospérité. Mais la princesse Cantacuzène est bonne, humaine, et elle est trop intelligente, elle a trop l'esprit social, pour n'être pas libérale en son activité »¹¹⁵.

Ce qui nous étonne à la première lecture de cet article consacré au mouvement féministe de la Roumanie est le rôle central et l'attitude plus qu'élogieuse à l'adresse d'Alexandrina Cantacuzino, la présidente du CNFR, déléguée à la Société des Nations de Genève et la fondatrice de la Maison de la Femme. Tout au long de la lecture elle met en valeur les activités, les actions et les réussites de cette féministe, qui est la seule dirigeante présentée en détail, ce qui nous montre l'influence dont elle bénéficiait à ce moment-là et le monopole institué au cadre du mouvement. De plus, nous pouvons en déduire comme la dirigeante française observe aussi, l'aspiration d'Alexandrina Cantacuzino d'obtenir la grandeur et la prospérité par n'importe quel moyen, d'occuper le premier plan, ce qui constitue un argument en plus pour la scission apparue, moins évidente pour l'invitée.

Inévitablement, Cécile Brunschvicg regarde comparativement l'activité féministe roumaine et celle de la France, situation qui la conduit vers une conclusion défavorable à son pays. Elle considère que le mouvement féministe français est divisé et animé par des

¹¹⁴ Idem, « Chez les féministes de l'Europe Orientale. Roumanie », in *La Française*, n° 1080, Samedi le 14 octobre 1933, p. 1. BMD, dossier 336 ROU Roumanie, f. 6. Voir aussi Alexandra Petrescu, *Femeia în imaginarul politic*, Bucarest, Éditions Ars Docendi, 2008, p. 122-123.

¹¹⁵ *Ibid.*

mesquineries, « le manque d'entente » de la part de certaines « féministes snobes et sectaires », lorsque dans l'espace roumain il y a Alexandrina Cantacuzino qui, en prenant la direction du CNFR, travaille et collabore avec toutes les femmes « actives et dévouées », sans tenir compte de leur situation ou de leurs opinions. Elle remarque aussi sa capacité de collaborer avec les femmes d'autre religion qu'orthodoxe, qu'elle respecte bien qu'elle soit la présidente de la SONFR et ait fondé de nombreuses écoles orthodoxes partout dans le pays. Nationaliste convaincue, elle y est décrite comme une féministe souvent préoccupée par la situation du pays, ayant la peur d'une éventuelle rectification des frontières déjà établies, mais aussi par la consolidation de la *paix* dans l'Europe Centrale et Orientale par « l'influence des femmes »¹¹⁶. (voir l'Annexe 14)

Pendant les quelques jours passés à côté de son « amie » la dirigeante française a eu l'occasion de suivre de près son activité et de partager le même style de vie, expérience qui lui laisse une profonde impression. Elle reste « éperdue d'admiration » devant la multitude d'activités dont la féministe roumaine s'occupe chaque jour :

« Depuis son veuvage la princesse Cantacuzène gère de nombreuses propriétés et exploitations, et l'on reste éperdu d'admiration devant cette femme extraordinaire qui est à la fois une femme politique de premier ordre, une femme d'affaires entendue, une maîtresse de maison parfaite, une conseillère municipale compétente et qui arrive encore, malgré ses devoirs et ses plaisirs mondains, à mener le mouvement féminin et féministe de Roumanie avec un entrain sans pareil »¹¹⁷.

Bien sûr, de la présentation de la situation du mouvement féministe roumain ne manque pas la description des activités féministes et d'assistance sociale déroulées à la Maison de la Femme par des collaboratrices proches dont nous mentionnons : Ecaterina Cerkez, « la directrice du Lycée de filles de Bucarest et secrétaire du CNFR », Elena Atanasiu, Elena Romniceanu, « membre dans une d'entre les commissions permanentes de la Société des Nations » et Elena Stângaciu, « responsable de l'activité des féministes à l'étranger, la formulation des informations dans cette direction pour le Conseil et présidente de la section immigration ». Cécile Brunschvicg parle d'un déjeuner « amicale » lors duquel elle connaît une partie d'entre les collaboratrices « les plus actives et dévouées » d'Alexandrina Cantacuzino qui lui ont fait une description brève sur le programme et la prodigieuse activité du CNFR par des sections, présentation qui se retrouve au cadre de cet

¹¹⁶ *Ibid.*

¹¹⁷ Cécile Brunschvicg, *op. cit.*, p. 1.

article. Elle a en vue de mettre en valeur les réussites et aussi les objectifs pour lesquels une intense propagande se déroule à ce moment-là¹¹⁸. (voir l'Annexe 14)

Une remarque réaliste est celle sur l'importance de la Maison de la Femme, siège central qui a permis le déroulement de multiples actions dans des domaines variés et la coordination des services et des sections du CNFR en offrant les meilleures conditions pour un « travail fructueux ». La visite de cette maison a permis à la féministe française de connaître tous les services offerts et la forte implication des associations féministes et féminines dans les activités entreprises dans cet espace, en réveillant son envie :

« [...] je confesse qu'à la Maison de la Femme j'ai éprouvé le pèche d'envie. En France, les œuvres philanthropiques sont «chez elles», mais nous, féministes, nous n'avons pas notre salle de réunion, notre bibliothèque. Est-ce trop tard? Et ne pouvons-nous espérer encore qu'au lieu de ces divisions puériles qui séparent nos associations, nous pourrons un jour unir nos efforts pour réaliser, nous aussi, «la Maison de la Femme» centre de l'activité féminine et féministe française? »¹¹⁹.

À part l'activité du CNFR, dans « l'action suffragiste » sont impliquées d'autres sociétés féministes aussi, dont Cécile Brunschvicg apprend seulement quelques informations qu'elle offre au public français. Elle en mentionne La Ligue des Droits et des Devoirs de la Femme, fondée en 1911 par Eugenia de Reuss-Ianculescu choisie « présidente à vie » ; AECPPFR représentée à Bucarest par Calypso Botez, à Craiova par Maria Pop et à Iași par Elena Meissner, « qui se transforme de plus en plus dans une association politique », ayant en vue que « Mme Pop et Mme Botez, conseillères municipales » de la part du Parti National Paysan « font plus de politique que de féminisme » ; la Société la Solidarité, fondée par Alexandrina Cantacuzino, affiliée, comme les deux premières aussi, à l' AISF, et la plus importante association « au présent », le GNFR, avec dix filiales dans le pays et réunissant qui ne veulent pas se « colorer » politiquement¹²⁰.

Le séjour en Roumanie a inclut aussi, à part des réunions avec les directrices féministes, une visite au Musée Ethnographique de Bucarest, « un vivant centre d'art populaire », qui continue avec le Château de Zamora, « la belle résidence de la princesse Cantacuzène ». Au long du chemin parcouru dans les villages roumains, Cécile Brunschvicg a pu constater que la plus part des paysans porte le costume populaire « ce qui en donne un charme à part » au milieu rural roumain. L'invitée a été plus qu'enchantée, comme elle y témoigne, par la vie familiale et mondaine de la résidence située près de Sinaia, « la ville la plus élégante », par les visites aux châteaux Bran et Peleş, par les belles promenades, visites,

¹¹⁸ *Ibid.*, p. 2.

¹¹⁹ *Ibid.* Voir aussi Alexandra Petrescu, *op. cit.*, p. 125.

¹²⁰ *Ibid.*

réceptions qui se sont succédées « sans arrêt ». Ce qui l'a impressionnée agréablement est le fait que « la société roumaine parle un français aussi correcte que celui parlé dans les salons français les plus raffinés ». Un autre moment intéressant est la visite de la Reine Maria au château de Zamora, qui a donnée à l'invitée l'occasion d'écouter « son charmant accent anglais »¹²¹.

Ce séjour en Roumanie, « un pays ami imprégné par la culture et la civilisation françaises », a laissé à la féministe « des impressions réconfortantes » et l'agréable constatation de la vivante liaison qui existe entre les féministes des deux pays latins. La conclusion finale concernant le féminisme roumain est que « c'est solidement organisé et a des directrices actives, intelligentes, dignes de conduire les femmes vers la victoire ». Généralement, la tournée déroulée dans les cinq pays balkaniques a permis à la féministe française de comprendre « le rapport entre le féminisme occidental et celui oriental », leurs liaisons et la place du mouvement en France en comparaison avec les pays visités. La comparaison faite par Cécile Brunschvicg a mis en évidence, d'une part, les réalisations des féministes des pays balkaniques, et d'autre part, « le retard » de la France par rapport à eux, donc, par rapport à la Roumanie, dans la perspective de l'obtention des droits politiques et civils. Le contexte y observé et analysé est conforme à la réalité, ayant en vue que dans le cas de la Roumanie, les femmes (ce qui est juste, seulement une partie d'entre elles) ont obtenu des droits politiques partiels en 1929 et des droits civils en 1932. En nous rapportant aux autres états européens, qui avaient déjà obtenu la majorité des droits, il faut remarquer que le féminisme roumain a obtenu seulement « la moitié » de l'objectif principal, celui du droit de vote, comme l'observe aussi Alexandra Petrescu¹²².

Le voyage a mis en valeur aussi l'importance du mouvement féministe international, apprécié avec plus d'enthousiasme par la féministe française, par l'intermédiaire de laquelle elle a « retrouvé partout » de l'entente et de l'affection :

« [...] et plus que jamais j'appréciais notre grand mouvement féministe international qui nous permet de retrouver partout des esprits compréhensifs, des âmes chaudes. Et je pensais que ces voyages, s'ils sont un enrichissement personnel sont aussi un merveilleux stimulant pour le travail international; ils nous prouvent combien nous sommes proches de pensées et de sentiments, et combien les soi-disant barrières qui nous séparent sont artificielles ou basées sur des malentendus »¹²³.

¹²¹ *Ibid.*

¹²² Alexandra Petrescu, *op. cit.*, p. 126.

¹²³ Cécile Brunschvicg, *op. cit.*, p. 2.

1.5. Le scandale politique des conseillères

Les effets de l'engagement politique des féministes sont visibles dans le temps et leur point culminant est le passage du PNT dans l'opposition, après les élections de 1934. Pourtant, jusqu'alors, les débats dans la presse sur la « femme politique » ont continué. L'article signé par Apriliana Medianu, paru dans le journal *Calendarul* de janvier 1933, intitulé *Între feminism și snobism politic* représente un témoignage du « nonsense » de l'inscription de la femme roumaine dans les partis politiques existants. Si elle comprend « dans une certaine mesure » les femmes du PNT, celui qui a accordé le droit de vote municipal, en arrivant jusqu'à l'affirmation de l'enrôlement comme condition de sa reconnaissance, l'acceptation de leur inscription est considérée « une faveur » qui n'est pas à leur profit : « Vous n'avez pas des droits et nous ne savons pas quand nous vous les donnerons, mais faites-nous la propagande »¹²⁴. L'auteure est d'opinion que le féminisme a son rôle, « lutte pour un idéal », mais l'objectif des femmes des partis est la propagande pour qu'un certain candidat vienne au pouvoir, « qui leur dise que, en principe, tout est pour leur accorder les droits, mais qu'il ne voit pas le moment opportun. » Sa conclusion est que les femmes doivent éviter de « tomber dans ce snobisme dangereux » en perdant leur « âme et leur énergie » pour une autre cause et il n'est pas indiqué de faire « une mode » des aspirations des femmes, parce que « chaque mode a une durée limitée »¹²⁵.

L'idée de la mode passagère peut être appliquée aussi sur les partis politiques, par conséquent le parti paysan après 1934 est dans l'opposition, ce qui a des conséquences aussi sur les dirigeantes féministes de l'AECPPFR, membres de cette formation. Par le passage dans l'opposition, leur qualité de membre devient une raison d'inquiétude pour la directrice de la fédération UFR, qui, dans une lettre adressée à Elena Meissner, témoigne ses peurs sur la compromission de l'Union ou de l'Association par cette situation. Elle y affirme nettement que le mouvement féministe a besoin de maintenir de « bonnes relations avec tous les gouvernements », condition difficilement à accomplir pour les féministes du parti en cause¹²⁶.

L'inquiétude de la présidente de l'UFR se prouve justifiée, ayant en vue que la fin du mandat des conseillères national-paysannes de Bucarest coïncide avec le déclenchement d'un scandale de proportions très médiatisé dans la presse. Ses protagonistes sont les trois féministes et conseillères Calypso Botez, Ortansa Satmary et Margareta Paximade-Ghelmegeanu, accusées de s'être arrogées des indemnités « illégalement attribuées ou

¹²⁴ ANIC, fond familial Cantacuzino, dossier 157, f. 45. Voir aussi Apriliana Medianu, « Între feminism și snobism politic », in *Calendarul*, année II, n° 238, Jeudi le 12 janvier 1933, p. 2.

¹²⁵ *Ibid.*

¹²⁶ ANIC, fond Constantin Meissner, dossier XI/29, I, f. 47. Voir aussi Ghizela Cosma, *op. cit.*, p. 109.

injustifiées »¹²⁷, pendant la période de leur activité dans l'administration. La publication *Cuvântul femeilor* en apporte des arguments pour prouver qu'il s'agit d'un « accident au caractère politique » pour discréditer ces personnes paru aux alentours des nouvelles élections administratives. On a montré que l'activité des conseillers de la délégation permanente, responsables pour des divers services, recevaient certains bénéfices, règle appliquée à tous ceux en fonction, sans tenir compte de sexe. L'incident est déclenché par le fait que les femmes conseillères sont accusées par leurs collègues d'avoir accepté un traitement égale » et reçu le même salaire que les hommes approuvé par le conseil¹²⁸.

En même temps, un autre journal féministe, *Gazeta femeilor* réclame le caractère « tendancieux » de la campagne démarrée avant les élections contre ces dirigeantes, campagne qui n'incluait pas les femmes conseillères des autres partis aussi, qui à leur tour, avaient reçu des indemnités¹²⁹. Une des féministes impliquées dans le scandale, Ortansa Satmary, répond à ces accusations en donnant une série de preuves qui montraient que, pendant la période de leur activité, les femmes conseillères ont été rémunérées en conformité avec la législation en vigueur, pareillement aux membres hommes. Selon ses déclarations, toute la campagne de compromission était fondée sur des intérêts mesquins politiques¹³⁰.

Ce scandale a eu des fortes réverbérations et à l'intérieur des associations et au cadre plus large du mouvement féministe de la Roumanie. Dans la presse apparaissent des opinions pour et contre ces accusations, situation d'une grande gravité, ayant en vue leur impacte à long terme. C'est parce qu'elles l'ont bien compris que les deux féministes qui ont maintenu la neutralité politique ont réagit et sont sorties en public pour calmer la situation. Dès qu'Elena Meissner apprend cette campagne elle n'est pas restée un instant « les bras croisés », comme elle le témoigne à Calypso Botez dans une lettre du 17 mars 1934. Premièrement, elle demande des explications supplémentaires et les articles publiés par la féministe accusée dans *Dreptatea et Universul*, après elle écrit à Maria Baiulescu, qui lui répond immédiatement que « pour l'instant nous n'accordons aucune importance à ces insinuations injustes et inspirées le plus probable par les amies bienveillantes ». Elle croit que celle qui est directement responsable de ce scandale est Alexandrina Cantacuzino. La présidente de l'UFR, Maria Baiulescu est d'opinion qu'il ne faut pas « faire grand cas de cette question d'inimitié », surtout que la majorité des membres de l'UFR ne veulent pas

¹²⁷ Arey Gheorghiu, « Consilieri și consiliere », in *Cuvântul femeilor*, année II, n° 30, le 3 mars 1934, p. 1.

¹²⁸ Ortansa Satmary, « Consilierele și politica », in *Ibid.* Voir aussi Ghizela Cosma, *op. cit.*, p. 109-110.

¹²⁹ Aurelia Bioreanu, « Adaptabilitatea femeilor în politică », in *Gazeta femeilor*, année II, n° 44, le 16 février 1934, p. 4.

¹³⁰ Ortansa Satmary, *op. cit.*, p. 1.

« détruire » ces collaboratrices « anciennes et intelligentes parce qu'un gouvernement est tombé ». Mais elle vient avec un projet d'organiser une rencontre à Bucarest avec la participation des principales féministes pour prendre la partie des « collègues » en difficulté¹³¹.

Comme Ortansa Satmary affirme dans une lettre adressée à Elena Meissner, bien que cette question soit démentie et commentée publiquement « sous tous ses aspects » dans de nombreux articles publiés en *Cuvântul femeilor*, *Universul* et *Dimineața*, la campagne n'a pas cessé en passant de « l'attaque personnel » à celui à l'adresse de tout le mouvement féministe. Dans ce contexte, l'intérêt du féminisme roumain, qui est par-dessus de celui des initiateurs du scandale oblige les directrices des principales organisations à prendre attitude sur cette situation qui est en train de générer des dimensions à l'intérieur de l'AECPPFR. La sœur de Cecilia Cuțescu-Storck pense que la « parole autorisée » d'Elena Meissner doit y intervenir pour établir la vérité, en montrant de cette manière qu'elles n'y sont pas indifférentes. La plus rapide et plus simple modalité, dans sa vision, est de rédiger une lettre publique pour les « gazettes quotidiennes ». L'idée d'une rencontre, émise à Bucarest par l'Association, pour « célébrer l'activité des conseillères » de la capitale pour la fin des quatre années d'activité se plie très bien à celle de Maria Baiulescu, pour organiser une manifestation pour la réhabilitation des féministes « attaquées »¹³².

La présidente générale de l'AECPPFR, en continuant la campagne de soutien pour ses collègues a envoyé aux filiales un procès verbal rédigé à l'occasion de la séance du Comité Central de Iași par lequel elle soutient et défend la cause des conseillères. Celui-ci est annexé à l'appel envoyé en vue de mobiliser les femmes pour les nouvelles élections : « Je vous recommande chaleureusement d'insister que les femmes de votre ville qui ont compris que c'est un devoir de s'inscrire dans les listes électorales, aillent voter pour exercer ce droit gagné si difficilement »¹³³. Pourtant, il reste à constater combien de femmes ont posé leur candidature à ces élections, ayant en vue la campagne si médiatisée, soutenue dans l'ombre par certaines féministes et aussi par les antiféministes qui ont eu une raison pour mettre en question l'utilité de l'approbation des droits politiques aux femmes. Concernant la rencontre de Bucarest, la présidente est d'accord avec la fête des conseillères mais elle veut lui « donner un caractère plus général » en mettant l'accent surtout sur les rapports sur les

¹³¹ « Le contenu de votre lettre m'a impressionnée, cela veut dire que les gens sont si méchants qu'ils ne se rendent pas compte qu'il s'agit des intrigues politiques et, bien sûr, des influences hostiles de vengeance de la part de Mme C. ». ANIC, fond Constantin Meissner, dossier XI/57, ff. 27, 35.

¹³² *Ibid.*, ff. 37-38.

¹³³ *Ibid.*, f. 39.

activités déroulées et moins sur la fête des élues, en tenant compte du contexte ingrat où elle se déroule. Bien sûr, c'est aussi une occasion pour débattre et analyser la situation des trois féministes et « l'attaque injuste » qui les a visées pour vraiment éclaircir l'opinion publique « impartiale »¹³⁴.

En analysant la correspondance des dirigeantes féministes, et de celles impliquées dans le scandale et des neutres du point de vue politique, nous observons l'inquiétude, l'incertitude et la tension provoquées à l'intérieur du mouvement par cet incident qui a bouleversé la situation qui était déjà compliquée. Certaines lettres nous dévoilent « la position assez délicate » où Elena Meissner s'est trouvée, celle à qui on a demandé d'y intervenir pour refaire l'image de l'Association et calmer les tensions de plus en plus évidentes au cadre de cette organisation. Celle qui a déterminé l'accumulation de ces dissensions internes est la directrice de l'Association de Constanța, Maria Dimitriu-Castano, qui a publié dans *Ziarul nostru* un article diffamant à l'adresse des féministes accusées selon l'opinion de Calypso Botez. De plus, dans un appel fait dans la même publication aux femmes de participer aux nouvelles élections, Maria Dimitriu-Castano parle de l'image que les femmes doivent adopter en renonçant à tous les bénéfices personnels qui viennent avec la fonction de conseillère, en faisant de cette façon des allusions directes au scandale politique de Bucarest¹³⁵. Avec des sympathies libérales¹³⁶, celles-ci sont évoquées par la dirigeante paysanne, de sorte que les divergences et le scandale ont reçu aussi des nuances politiques qui expliquent les attaques entre les deux féministes des groupements politiques différents. Dans une lettre adressée à Elena Meissner, Calypso Botez affirme que les féministes impliquées dans le scandale se considèrent justifiées à demander l'exclusion de la présidente de Constanța de l'Association à l'occasion de la première Assemblée générale pour « l'action de dénigrement par des raisons politiques » qui n'est pas conforme au statut de cette organisation féministe :

« Nous comprenons que l'association fasse la lumière de la manière dont elle l'a fait. Et si nous en étions coupables, que nous eussions exclues par ceux qui en sont autorisés, par le centre, mais si nous avons bien travaillé, ce que nous avons vraiment fait, alors nous demandons que les membres qui se servent de l'association pour des raisons politiques soient exclues de l'organisation et qu'elles aillent dans les partis politiques, d'où elles peuvent nous désavouer d'après leur envie,

¹³⁴ *Ibid.*, ff. 27-28.

¹³⁵ Ghizela Cosma, *op. cit.*, p. 110-111.

¹³⁶ Dans une lettre adressée à Alexandrina Cantacuzino par une membre de l'Association nous apprenons que Maria Dimitriu-Castano a posé sa candidature et elle est entrée dans le Conseil municipal de Constanța dans les listes du Parti National Libéral aux élections de 1934. ANIC, fond familial Cantacuzino, dossier 190, f. 2.

autrement, nous ne comprenons pas de continuer à activer à côté de celles qui nous blâment en public par des vulgaires motifs politiques libéraux »¹³⁷.

Si nous prenons en considération l'autre groupement aussi, Maria Dimitriu-Castano a refusé toutes les accusations en affirmant que ses articles n'étaient pas adressés directement aux personnes impliquées dans le scandale, mais ils représentaient une critique à l'adresse de ceux qui ont prévu dans le budget de la commune « des bénéfices » pour tous les conseillers. Elle se montre surprise par l'attitude de ses collègues et ne comprend pas pourquoi elles en étaient offensées.

« Dans la question des dames de Bucarest, je n'ai pas pensé un seul instant les attaquer et je ne comprends pas [...] pourquoi elles sont offensées par l'article de fond du dernier numéro où je venais de les défendre et j'y montrais que ce n'est pas la faute des féministes conseillères que le régime qui a eu le pouvoir a prévu dans le budget de la commune des salaires pour tous les conseillers sans tenir compte du sexe. »¹³⁸

En même temps, elle ne soutient pas l'organisation d'une rencontre à Bucarest qu'elle trouve inopportune dans les conditions où « dès lors il n'est pas passé qu'un seul gouvernement, d'un seul parti politique » de sorte que « il est normal qu'elles y soient du seul ce parti-là et que ce soit plutôt une réunion politique que féministe ». Elle considère que cette manifestation peut paraître une « campagne électorale déguisée en faveur d'un certain parti », situation qui fait qu'aucune représentante de la filiale de Constanța ne participe à la rencontre, la note officielle du 9 mai 1934 en motivant l'absence par le fait que la plupart des membres sont des professeures et des institutrices qui ne peuvent pas s'absenter de l'école¹³⁹.

La rencontre féministe se déroule à Bucarest en organisant aussi une impressionnante protestation des associations de femmes de la Roumanie, très médiatisée. Les plus de 100 000 femmes, représentantes des 120 sociétés féminines et féministes, se sont associées au proteste de l'UFR, conduit par Maria Baiulescu et de l'AECPPFR, dirigé par Elena Meissner. Cette démarche est dirigée contre la campagne qui a eu au centre les trois conseillères communales. Comme nous pouvons nous en rendre compte, ce scandale est exploité par les souteneurs de la tactique adoptée par Alexandrina Cantacuzino qui ont eu à gagner à la suite de la dégradation de l'image de l'Association, mais aussi par la mise en évidence de l'enrôlement politique. En même temps, ceux qui promouvaient la régénération de la vie politique par l'entrée des femmes dans la politique sont tombés en désuétude et ceux qui soutenaient

¹³⁷ ANIC, fond Constantin Meissner, dossier XI/57, f. 14.

¹³⁸ *Ibid.*, f. 15.

¹³⁹ *Idem*, dossier XI/22, I, f. 215.

l'incapacité de la femme de se défendre des mesquineries et de la « misère » politique ont vu leur théorie prouvée¹⁴⁰.

Le scandale s'est déclenché et s'est transformé dans une intense campagne et a eu une dimension internationale par le fait qu'Alexandrina Cantacuzino l'a fait connaître aux dirigeantes féministes de l' AISF et du CIF. Révélatrice en est la lettre adressée par Louise Van Eeghen, la déléguée de l'Hollande à la Société des nations et la secrétaire générale du CIF, à Calypso Botez par laquelle elle l'annonce qu'elle avait appris d'Alexandrina Cantacuzino de la mise en accusation d'elle et de ses collègues du Parti National Paysan par la justice roumaine « pour avoir volé de l'argent de la mairie » lors de l'exercice de leurs fonctions de conseillères. Il est intéressant que la déléguée roumaine a raconté ces faits lors de leur rencontre à Genève du 6 avril, mais elle les a répétés le lendemain pour renforcer ses affirmations ce qui a profondément contrarié la féministe hollandaise¹⁴¹. (voir l'Annexe 15)

Ce fait, porté à la connaissance de l'AECPPFR et de l'UFR, est discuté au cadre du congrès annuel organisé entre le 12 et le 13 mai 1934 à Bucarest et les débats finissent avec la décision d'envoyer un mémoire au Ministre des Affaires Étrangères pour l'informer sur la propagande de diffamation menée à l'étranger par Alexandrina Cantacuzino contre les trois conseillères du parti paysan. Rédigé en français, il contient des arguments en faveur de l'erreur faite par le gouvernement roumain en désignant comme déléguée auprès de la Société des Nations et aux autres congrès internationaux cette féministe qui, en réalité, ne représente qu'un petit nombre d'associations féministes. Les signataires de ce mémoire, entre lesquelles nous retrouvons Elena Meissner, la présidente de l'AECPPFR, Florica Georgescu, la secrétaire générale de la même association, Sarmiza Almănișteanu, la présidente de la Fédération des Femmes Universitaires et Mme Casanova, la leader de l'Association générale des femmes fonctionnaires publiques, ont constaté que la féministe « agit contre les intérêts de la femme roumaine, qu'elle dénigre en dehors des frontières », comme la lettre de Louise Van Eeghen le prouve. Elles montrent au ministre « le devoir » qu'elles ont de démontrer et de mettre en évidence que les affirmations d'Alexandrina Cantacuzino « sont calomnieuses et ne correspondent en rien avec la réalité » et lui demandent respectueusement d'y réfléchir et de constater si ces faits sont ou pas compatibles avec la fonction officielle détenue.

« Les personnes mises en causes [les trois féministes impliquées dans le scandale] sont parmi les figures les plus représentatives de notre vie publique, de la culture et du féminisme roumain, ces dames étant professeurs, avocates, fondatrices et conductrices d'ancienne et importantes associations

¹⁴⁰ Ghizela Cosma, *op. cit.*, p. 112-113.

¹⁴¹ CAF, fond AISF, dossier 1 AF 182, Roumanie, ff. 97, 101.

nationales. Aucun acte de leur vie ne peut leur attirer des accusations comme celles relatées [...], tout comme il n'existe ni procès-verbal de constatation ni un acte quelconque de renvoi devant la justice sur lequel puissent se baser les affirmations calomnieuses en question. »¹⁴²

Les signataires de ce mémoire ont arrivé à la conclusion qu'Alexandrina Cantacuzino « diffame les femmes et les associations féminines roumaines, en diffusant de fausses nouvelles », ce qui allait se refléter sur la réputation de la Roumanie et sur la confiance des « amies » du milieu international. Toutes ces raisons ont déterminé les dirigeantes féministes, réunies au congrès du 13 mai, voter une motion par laquelle les femmes roumaines de partout dans le pays condamnent la campagne contre leurs collègues et demandent des mesures contre les personnes qui ont créé cette situation. En vue de remédier le problème, elles ont décidé d'envoyer des copies du mémoire adressé au ministre à toutes les sociétés féministes internationales, aux journaux étrangers et aux « cercles directeurs » de Genève¹⁴³.

Les échos de Genève ne se laissent pas attendre et le 8 juillet Louise Van Eeghen envoie une lettre à Alexandrina Cantacuzino par laquelle elle se montre contrariée par rapport à la « proportion donnée » à la lettre du 14 avril adressée à Mme Botez. Elle reconnaît que, malheureusement, elle a utilisé le terme « voler », qui n'est pas prononcé par la représentante de la Roumanie à Genève, sur laquelle elle n'a jamais affirmé qu'elle aurait apporté des accusations ou des calomnies à l'adresse de ses compatriotes. Par conséquent, elle « demande des excuses » pour cette situation pénible pour laquelle elle se considère directement responsable : « J'espère que vous, que j'ai toujours entendue parler avec tant d'enthousiasme et d'éloquence des questions féminines dans notre pays – ainsi que Madame Botez, voudrez bien m'excuser si une mauvaise interprétation de ma lettre a suscité des incidents pénibles qui en sont résulté »¹⁴⁴. (voir l'Annexe 16)

Après un seul jour, Ishbel Aberdeen and Temair, la présidente du CIF, envoie une adresse à Alexandrina Cantacuzino¹⁴⁵, par laquelle elle l'informe sur la réception du mémoire envoyé par le CNFR qui apporte de graves accusations de la part de Calypso Botez et d'autres personnalités. Sa position est nettement en faveur de la présidente du Conseil, en protestant énergiquement contre de « tels inventions » ayant en vue que dans toutes les situations celle-là a défendu les intérêts « moraux et matériels » de la femme roumaine « avec un patriotisme et un dévouement » rarement rencontrés. Elle lui recommande de traiter

¹⁴² *Ibid.*, f. 94.

¹⁴³ *Ibid.*, f. 95.

¹⁴⁴ *Ibid.*, f. 98.

¹⁴⁵ Cette leader féministe a eu la fonction de présidente du CNFR dès 1925, mais seulement pour l'activité déroulée au niveau international, Calypso Botez y figurant sur le plan interne. Cette situation s'est maintenue jusqu'en 1930 quand Alexandrina Cantacuzino en devient la présidente générale, en représentant un groupe de sociétés des femmes qui « gravitaient » autour d'elle et dont elle était déjà la présidente, comme la SONFR, la Solidarité (créée à son initiative en 1926), la Fédération des Femmes Professionnelles, l'Union Intellectuelle Roumaine et le GNFR.

avec dédain ces accusations en montrant qu'elle regrette le manque d'unité à l'intérieur du mouvement féministe et la force consommée pour des dimensions « injustifiées »¹⁴⁶. (voir l'Annexe 17) En même temps, une lettre de réponse est envoyée à Elena Meissner aussi pour lui porter à la connaissance le fait que bien que la politique du CIF n'approuve pas les ingérences dans l'activité et les discussions des autres associations, elle considère qu'il faut en prendre attitude et refuser les accusations contre « une femme respectée par nous toutes et dont nous apprécions la belle et généreuse activité ». Par conséquent, elle nie le plus formellement possible les accusations qu'elle considère infondées et exprime la même idée de la division des femmes dans un moment où elles devraient unir tous leurs efforts pour maintenir la paix et accomplir les objectifs communs. Bien que l'aspiration de rétablir la collaboration et la confiance entre les associations de la Roumanie y soit exprimée, cela ne devient pas une réalité parce que les choses étaient beaucoup plus complexes qu'on les a fait connaître par les féministes de l'étranger »¹⁴⁷. (voir l'Annexe 18)

Un de ces documents est envoyé aussi au Ministre des Affaires Étrangères de la Roumanie, comme réponse aux accusations formulées dans le mémoire¹⁴⁸, celui-ci recevant une adresse de la part de la présidente de l'Union Française pour le Suffrage des Femmes. Celle-ci proteste énergiquement contre « l'attaque dirigé » au nom de l'organisation « qui compte en France deux cents associations féminines », dans les conditions où Alexandrina Cantacuzino se montre toujours « fière » de son pays et des femmes roumaines. La présidente française exprime son étonnement par rapport à la situation créée par la lettre « inqualifiable » de Louise Van Eeghen qui, à la suite des accusations des membres du Bureau du CIF, a du rétracter les affirmations écrites. En même temps, elle mentionne la liaison affective qui existe entre les femmes des deux pays d'origine latine :

« Nous qui la voyons souvent et intimement, nous pouvons affirmer que jamais et à aucun moment, elle ne nous a dit quoi que soit contre des femmes de son pays, à quelque parti qu'elles appartiennent. Blâmée par l'unanimité du Bureau du Conseil International des Femmes, Louise Van Eeghen a d'ailleurs dû rétracter ce qu'elle avait écrit on ne sait pas vraiment dans quel but. Pour nous, femmes françaises, qui aimons les Roumaines comme des sœurs latines, nous ne pouvons que regretter cet incident et espérer qu'après la rétraction du geste malfaisant de Melle Van Eeghen, les signataires de la lettre à vous adressée reconnaîtront elles-mêmes leur erreur »¹⁴⁹.

¹⁴⁶ CAF, fond AISF, dossier 1 AF 182, Roumanie, f. 99.

¹⁴⁷ *Ibid.*, f. 100.

¹⁴⁸ *Ibid.*, f. 115.

¹⁴⁹ *Ibid.*

Ce « regrettable incident », qui a connu aussi des valences au niveau interne qu'au niveau international, montre en fait la grandeur de la scission à l'intérieur du mouvement féministe surtout au cadre du CNFR où les dirigeantes de l'AECPPFR sont en conflit ouvert avec la présidente de ce for. Il faut mentionner que le début de cette situation date du début des années 1930 depuis quand la tendance d'Alexandrina Cantacuzino de monopoliser les actions du mouvement et de revendiquer comme mérites personnels toutes les réussites de l'association devient de plus en plus évidente et « ennuyeuse » et a comme conséquence le départ du Conseil de certaines féministes. Dans ces conditions, on a mis en discussion le caractère représentatif du CNFR surtout qu'au cours de l'année 1930 le group conduit par la vice-présidente du CIF a essayé de prendre aussi la direction de l'Association de la Capitale¹⁵⁰. Les dirigeantes de l'Association de Bucarest ont promu et ont essayé d'adopter au cadre du mouvement l'idée de la création d'un nouveau Conseil qui soit un vrai for de représentation de la Roumanie au niveau international, en contestant l'ancien Conseil. Elles ont sollicité le soutien de Maria Baiulescu et d'Elena Meissner qui ont démarré l'action, mais les modalités de recrutement et d'information des filiales sur cette initiative étaient très difficiles, demandaient du temps et, en plus, on a considéré dès le début cette option « irréalisable » ayant en vue la bureaucratie très compliquée¹⁵¹.

Un incident « féministe » déroulé en 1932 constitue une autre étape dans l'évolution du conflit d'entre les deux groupes. Tout a commencée avec une circulaire envoyée à l'étranger par la secrétaire générale du CNFR, par laquelle l'obtention de l'émancipation civile de la femme en Roumanie est attribuée complètement à Alexandrina Cantacuzino qui avait lutté « sans cesse » pour l'accomplissement de cet objectif. Cette situation a déclenché une révolte des féministes, surtout des leaders de l'AECPPFR, qui s'y sont considéré profondément offensées et ont contesté le contenu de la lettre en montrant que le travail de cette association et des autres sociétés ne peut pas être omis. Une conséquence en est la démission d'Ella Negruzzi du Conseil.

Nous constatons que le scandale déclenché à Bucarest est le point culminant d'une scission apparue au cadre du mouvement féministe entre le groupe conduit par Alexandrina Cantacuzino, la présidente du CNFR qui incluait plusieurs sociétés, comme la SONFR, le GNFR, la Solidarité et les deux fédérations l'UFR et l'AECPPFR qui réagissaient et organisaient des manifestations ensemble. Cela a conduit à une division du mouvement et au monopole du CNFR par la présidente et son groupe, en arrivant même jusqu'à nier ses droits

¹⁵⁰ ANIC, fond Constantin Meissner, dossier XI/57, ff. 17-21, 24.

¹⁵¹ Idem, dossier XI/29, I, ff. 51, 73-74, 82-83.

de représenter les intérêts du mouvement roumain à l'étranger¹⁵². En analysant son discours « confus » marqué par des disparités « intra subjectives »¹⁵³, nous observons que au long des années cette leader féministe commence à coqueter avec la doctrine du corporatisme et à promouvoir de plus en plus les idées de droite ce qui détermine un « détachement » par rapport aux autres organisations féministes¹⁵⁴.

Le scandale des conseillères a mis en discussion et en évidence les risques que toutes les féministes s'assumaient en s'engageant dans la politique, chaque échec ayant des effets et dans la perspective personnelle et dans celle du mouvement, en déterminant l'apparition des contradictions et des malentendus. Par conséquent, les leaders neutres du point de vue politique se félicitent pour leur décision, d'après le témoignage de Maria Baiulescu, au cours de l'année 1936 : « Je te dis, je suis vraiment contente que je ne me suis prononcé pour aucun des partis et que je n'ai aucune obligation, ce qui est juste, ni aucun faveur, mais je me situe sur une position plus isolée dont la politique ne s'intéresse pas »¹⁵⁵.

Bien sûr, la campagne de médiatisation du problème des conseillères a eu des effets aussi sur l'implication des femmes dans les élections de 1934. Bien que dans les évaluations des organisations féministes et de la presse résulte le maintien des mêmes particularités qu'à la première manifestation politique féminine, le degré d'acceptation des femmes dans les listes des principaux partis est beaucoup plus réduit, ce qui a fait que le nombre de présences féminines dans les conseils soit plus petit qu'aux premières élections. Le problème de la faible mobilisation des femmes au droit de vote a connu des améliorations évidentes en déroulant des actions concrètes organisées par les associations féministes. Un exemple en est donné par l'AECFPR, la filiale de Craiova, qui a présenté une contestation regardant l'élimination des listes électorales de 1 200 femmes des 2 800 au droit de vote, admise et résolue. Les féministes ont essayé aussi d'obtenir de meilleures positions dans les listes de candidats pour les conseils locaux aux femmes, ayant en vue les exemples positives des anciennes conseillères parce que la presse a mis en évidence le fait que les partis essayaient seulement d'attirer les votes des femmes sans vouloir les promouvoir réellement¹⁵⁶.

Cette pratique des partis est mise en évidence par la Ligue des Droits et des Devoirs de la Femme qui a fait une analyse des listes de candidats présentées par les partis à Bucarest. On a constaté que des 17 places pour les candidats de chaque liste, la plupart des

¹⁵² ANIC, fond Constantin Meissner, dossier XI/29, II, ff. 41-42.

¹⁵³ Marian Pruteanu, *Discursuri despre femeie în România dintre cele două războaie mondiale*, in Alin Ciupală (coord.), *Despre femei și istoria lor*, Bucarest, Éditions Universitaires de Bucarest, 2004, p. 124.

¹⁵⁴ Ghizela Cosma, *Aspecte privind mișcarea...*, p. 84.

¹⁵⁵ ANIC, fond Constantin Meissner, dossier XI/29, I, f. 90.

¹⁵⁶ Ghizela Cosma, *Femeile și politica...*, p. 117.

groupements politiques n'ont réservé qu'une seule place pour les femmes, en existant des secteurs où on a présenté des listes sans une seule présence féminine. Le PNL, le deuxième grand parti de gouvernement après le PNTJ « a hésité de nommer des femmes dans les commissions intérimaires, fait qualifié comme attitude antiféministe ». Dans la capitale, par les élections de 1934 seulement trois candidates libérales sont entrées dans les nouveaux conseils : Tatiana Iorgulescu, Zefira Voiculescu et Maria Pillat. Le proteste de la Ligue, publié dans *Cuvântul femeilor* a mis en évidence aussi que la position de chaque candidate n'était pas en mesure de lui permettre d'occuper une place dans le conseil. La conclusion imposée est qu'on désirait maintenir les femmes seulement « sur le poste de figurantes », ce qui a déterminé certaines candidates de refuser d'y participer¹⁵⁷.

Nous observons une ouverture vers l'élément féminin manifestée par l'acceptation dans les structures des partis, même dans les fonctions de direction, comme Maria Pop, membre de l'UFR, qui devient la première femme qui a reçu une place dans l'exécutif central du Parti National Paysan. Mais, nous ne pouvons pas parler d'une réelle entrée des femmes parce que l'évolution de leur nombre est décroissant et différencié en fonction des partis qui soutiennent plus ou moins leur présence dans le milieu politique. Par conséquent, en 1934 nous trouvons cinq femmes dans l'hierarchie du Parti National Paysan et seulement trois dans celle du Parti national Libérale, fait expliqué par Alexandra Petrescu par l'application de « l'effet de contamination » au cadre du deuxième parti. Il s'agit de l'apparition de la concurrence entre les partis : à cause du fait que le PNTJ a accordé aux femmes les droits politiques partiels, le PNL est obligé d'accepter lui-aussi la présence féminine pour pouvoir bénéficier de son soutien électoral. Mais cette ouverture n'est pas réelle, les femmes y sont considérées dans la perspective libérale une sorte de « pseudo-politiques » et leur acceptation s'explique seulement par le désir « de contrecarrer « l'offensive paysanne » ». Leur évolution numérique dans le parti, au long des années, prouve cette théorie : « en 1934 il y a trois femmes dans le Parti national libéral, en 1937 il y en a deux »¹⁵⁸, et en 1938 seulement une¹⁵⁹.

Les résultats les plus faibles aux élections obtenues par les femmes peuvent être expliqués aussi par le fait que l'UFR et l'AECPPFR ont décidé par une motion votée au cadre du Congrès annuel de 1936 de Constanța d'établir une certaine « proportion de conseillères, obligatoire en rapport avec le nombre total de conseillers, et pour ceux élus, et pour ceux de

¹⁵⁷ *Ibid.*, p. 117-118.

¹⁵⁸ Il s'agit de Florica Marcotzi et Elena Gheorghiane. *Ibid.*, p. 118. Voir aussi *Gazeta femeilor*, année VI, n° 158-159, 1937, p. 4.

¹⁵⁹ La seule présence féminine d'après 1938 est Henrieta Gavrilescu. *Ibid.*, p. 118 ; Alexandra Petrescu, *op. cit.*, p. 21-22.

droit » et leur réserver le domaine de l'assistance sociale. Cette prévoyance nous montre que les féministes mêmes ont promu un discours qui encourage la présence exclusive des femmes sur ce terrain¹⁶⁰, dans les conditions où elles ont compris que les conseillers hommes ne leur réservent que le domaine social et hygiénique où, ce qui est juste, les femmes en ont plusieurs aptitudes.

1.6. Le Front Féminin, la paix et la démocratie

Le mouvement féministe européen est profondément affecté par l'évolution des relations internationales des années trente. La vie politique européenne connaît une confrontation entre le courant favorable à la démocratie et celui qui « se prononçait » pour les régimes dictatoriaux, de droite ou de gauche. Les régimes de l'Allemagne, de l'Italie, du Portugal et plus près de la Roumanie, de l'Hongrie et de la Russie Soviétique ont mis en évidence le danger pour la démocratie, mais aussi pour le statut et la condition de la femme. Dans ces états, une fois les dictatures imposées, toutes les organisations de femmes, pareillement aux partis politiques, ont été supprimées et l'élément féminin a été soit mobilisé pour accomplir les objectifs du régime, soit envoyé « à l'intérieur du foyer »¹⁶¹.

En Roumanie, la vie politique s'est caractérisée par une tendance de « pulvérisation des forces », par la création de dissidences aussi dans le Parti national Paysan que dans le Parti national Libéral, l'apparition de nouveaux partis, comme le Parti national Chrétien (1935), avec des tendances dictatoriales, et même d'un groupement fasciste nommé « Garda de fier » (*la Garde de Fer*) et « légalisé » sous le nom du Parti « Tout pour le pays » (1934). « L'atmosphère de confusion » et d'incertitude politique s'est accentuée après la proclamation de Carol II comme roi en 1930, ses actions étant de nature à « alimenter » les malentendus entre les principaux parti en vue du renforcement de l'autorité de la monarchie¹⁶².

Dans ce contexte interne, influencé par celui externe, on imposait l'union de « toutes les forces féminines » devant la dictature « de toute nature » surtout qu'à l'intérieur des organisations de femmes se manifestaient des attitudes contradictoires par rapport aux tactiques à adopter face aux nouveaux groupements politiques et leurs doctrines. Il faut préciser que la situation internationale était depuis longtemps à l'attention des leaders

¹⁶⁰ ANIC, fond Constantin Meissner, dossier XI/22, I, f. 49.

¹⁶¹ Pour plus de détails sur l'existence féminine en dictatures, voir Gisela Bock, *Femeia în istoria Europei. Din Evul Mediu până în zilele noastre*, Iași, Éditions Polirom, 2002, p. 241-293.

¹⁶² Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2006, p. 46-47. Pour plus de détails, voir Florin Constantiniu, *O istorie sinceră a poporului român*, IIe édition révisée, Bucarest, Éditions Univers Enciclopedic, 1999.

féministes, les motions des congrès en incluant aussi des articles sur la paix et l'indépendance des états.

Une action évidente en vue de « resserrer les lignes » contre le danger est celle de l'Internationale Communiste qui, au congrès de l'été de 1935, a sollicité à tous les partis communistes affiliés à constituer un « large front populaire » en vue de barrer l'expansion du fascisme. Avec un noyau composé de partis ouvriers, communistes et sociale-démocratiques, cette idée n'a pas pu être mise en pratique par la Roumanie, comme en France et en Espagne, parce que la majorité des leaders sociale-démocrates ne voulaient pas collaborer avec le parti communiste qui était hors de la loi. Quelques prévoyances de son programme, comme le changement « par la violence » du régime politique existant, « la collectivisation de l'agriculture » et le « démembrement de l'état national », ont déterminé de « regarder » avec hésitation et « réservé » les offres venues de la part des communistes. Le Comité National Antifasciste, créé par le Parti Communiste Roumain (PCR) en 1933-1934 a inclus aussi une section féminine, dont les représentantes ont participé au premier Congrès mondiale des femmes contre le fascisme et contre la guerre, organisée à paris en août 1934. Interdit par la loi, son activité est continuée par l'Association pour la protection de la mère et de l'enfant, par la publication *Drumul femeii*¹⁶³.

Les événements internationaux, comme l'échec des sanctions imposées à l'Italie, l'occupation de la zone de la Rhénanie par les troupes allemandes et le début d'une collaboration politique entre le Berlin et la Rome ont déterminé une intensification des actions déroulées par les formations fascistes et par l'extrême droite de l'espace roumain. L'expansion de l'Allemagne à l'est et au sud-est de l'Europe s'est fait par le soutien financier accordé à la « Garde de Fer » de sorte qu'elle a pris de plus en plus d'ampleur. Avec des adhérentes recrutées des écoles et des universités, les filles ont été organisées en 19 groupes, nommés « forts », tous formant le Corps des légionnaires, conduit par Nicoleta Nicolescu, une étudiante à la Faculté de Lettres de Bucarest. Ce groupe organisé est entraîné dans les activités quotidiennes des légionnaires, comme « les camps de travail », « l'entretien des magasins à vente en détail » et inauguration de monuments¹⁶⁴.

Ces temps de grande inquiétude du point de vue politique, économique et social, avec des conséquences sur l'activité féminine, « limitée dans plusieurs pays à raison que les

¹⁶³ *Ibid.*, p. 47-48.

¹⁶⁴ Duiliu T. Sfințescu, *Răspuns la întrebările tinerilor care doresc tot adevărul despre mișcarea legionară*, Bucarest, Éditions Crater, 1996, p. 341-371. Voir aussi Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2006, p. 49.

femmes devaient rester dans leur foyer et ne pas concourir « directement les hommes »¹⁶⁵, ont déterminé le lancement d'un appel à toutes les femmes. Un groupe de femmes du monde culturel et artistique, comme Sofia Nădejde, Lucia Sturdza Bulandra, Claudia Millian, Sarina Casvan etc., ont fait un appel à toutes leurs sœurs de la Roumanie, « à toutes les organisations féminines », en vue de s'unir dans un « front commun » pour « défendre les intérêts de la femme et son affirmation politique, civile, économique et culturelle ». Par conséquent, on voulait la création d'un Front Féminin, qui ne soit pas coloré politiquement, pour défendre « les institutions du régime démocratique face aux menaces fascistes » en « gagnant les droits politiques complets ». À cette demande répond un grand nombre de femmes, la plupart attirées par le programme du front, qui comprenait toutes les revendications féministes étendues, en promouvant les intérêts de tous, « sans tenir compte du rang, de foie, de croyance politique ou religieuse ». Cette organisation a eu des filiales en plusieurs localités du pays (Braşov, Iaşi, Ploieşti, Cluj, Chişinău, Turnu-Severin) et la capitale est divisée sur les secteurs. Le comité de direction, coordonné par « la vétérane de la lutte pour l'émancipation intégrale de la femme », Sofia Nădejde, a poursuivi d'attirer autour de son programme toutes les organisations féminines et féministes déjà existantes¹⁶⁶.

Cet organisme a établi des « liaisons » avec l'UFR, l'AECPCR, le CNFR, l'UFM et les sections féminines des partis politiques, en vue de contrecarrer l'extrême droite par des manifestations publiques et des campagnes de presse communes, ayant en vue le péril de perdre aussi les droits à peine obtenus, comme dans les autres pays. La réponse reçue de la part des organisations est, généralement, favorable, elles travaillant dans la même direction. Le problème des droits de la femme est de cette manière remise en discussion, la presse générale mettant en évidence que « les femmes demandent des droits politiques »¹⁶⁷ intégreaux pour pouvoir lutter et « sauver » la société. Au cadre de réunions professionnelles, organisées par le PNT, de juin 1936, est débattu pendant une des conférences ce problème aussi, qui se retrouvait dans le « nouveau programme national paysan »¹⁶⁸, adopté en 1935. Une délégation du front Féminin a participé à la manifestation et a sollicité « le concours » de la section féminine pour l'accomplissement du programme, appel auquel on a eu une réponse favorable par la voix d'Ion Mihalache. L'homme politique a fait une comparaison entre les états dictatoriaux et ceux démocratiques, « en montrant que lorsque les premiers ont aboli

¹⁶⁵ ANIC, fond familial Cantacuzino, dossier 222, f. 18.

¹⁶⁶ *Către toate femeile din România*, brochure éditée par le Front Féminin, Bucarest, les Ateliers « Adevărul » S.A., 1937. Ştefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2006, p. 309-314.

¹⁶⁷ « Femeile cer drepturi politice », in *Gazeta femeilor*, année VI, n° 152-153, le 11 février 1937, p. 1.

¹⁶⁸ On prévoit que « le droit de vote des femmes sera élargi ». « Ante-proiectul de program al partidului național țărănesc », in *Adevărul*, année 49, n° 15661, Samedi le 2 février 1935, p. 3.

entièrement les droits des femmes, les autres états accordent de droits de plus en plus larges, en cherchant à les intégrer de la manière la plus utile dans la vie sociale des pays en discussion ». En même temps il affirme que la femme roumaine doit combattre « l'impérialisme et la dictature », en faisant un appel spécialement aux étudiantes. Il leur recommande de « former des équipes qui n'aient pas des cibles comme assassiner les gens d'élite du pays, mais d'aller dans les villages et y assassiner l'ignorance »¹⁶⁹.

Entre les participantes, on y retrouve les membres féministes Margareta Paximade-Ghelmegeanu, Ella Negruzzi, Ortansa Satmary et Calypso Botez. Dans leurs discours elles ont mis en valeur le rôle important détenu par les femmes dans « la grande œuvre de construction et consolidation du pays » et ont mis en évidence la nécessité d'approuver le vote. Ni la situation « désespérée de la paysanne » n'en est pas omise, pour le relèvement moral et culturel de laquelle il fallait continuer l'activité de toutes les organisations. La dernière représentante de l'Association qui a pris la parole, Calypso Botez, a fait un brève historique du mouvement féministe et a montré que « la place des femmes qui aspirent à la justice » était au cadre du Parti national Paysan, le seul qui luttait « pour un équilibre réel dans la vie nationale entre les classes politiques »¹⁷⁰. L'Association des fonctionnaires publics, elle-aussi, réunie en juin 1936, a adopté une résolution où on prévoyait la constitution d'un front commun avec toutes les organisations et la collaboration avec le Front Féminin pour accomplir tous les objectifs communs « antifascistes et antirévissionnistes »¹⁷¹.

En plan international, pendant l'été de l'année 1936, se constitue un Comité duquel faisaient partie une série de personnalités « avec des convictions démocratiques », à la direction duquel est nommé le lord Robert Cecil, le président de l'union pour la Société des nations. Son objectif est de préparer le Congrès universel pour la paix, qui allait se dérouler en septembre 1936, à Bruxelles. Cet événement a eu des échos aussi en Roumanie, où on a créé un comité d'initiative « pour coordonner la lutte anti guerre et pour représenter le pays au Congrès », où nous retrouvons comme membres deux féministes « de prestige » aussi, comme Izabela Sadoveanu et Ella Negruzzi. Bien sûr, les organisations féministes ont répondu favorablement à l'appel de ce comité aussi, en démarrant des actions communes pour soutenir la paix et condamner la guerre. Il faut préciser que des manifestations en faveur de la paix et du maintien de l'équilibre social politique ont été faites par toutes les

¹⁶⁹ « A cincea conferință profesională a Partidului Național Țărănesc. Problema feminismului. Cuvântările rostite », in *Dimineața* année 32, n° 10545, le 4 mai 1936, p. 3. Voir aussi Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2006, p. 269-270.

¹⁷⁰ *Ibid.*

¹⁷¹ Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2006, p. 273.

associations féminines et féministes de la Roumanie dès le début des années trente, par des articles de presse et des conférences sur ce thème. Une des réactions est venue de la part du front Féminin qui a lancé un « appel pour la paix », en encourageant les femmes de joindre les autres forces démocratiques par des actions concrètes et des protestes contre les préparations pour « une nouvelle guerre mondiale » :

« Les femmes... la paix, le bien suprême, payé trop bientôt avec le sang de nos parents, nos maris, nos frères et nos fils et au prix de nos souffrances et de nos larmes, est encore une fois en danger. [...] Nous les femmes, les créatrices de la vie, y serons-nous les complices par notre ignorance [...], nous, les femmes, n'essayerons nous de crier un terrifié et tremblant NON qui croule les plans sinistres des politiques [...] ? Les femmes de partout dans notre pays, devant le danger qui menace la vie et la civilisation, venez à côté de nous, pour imposer avec des forces unies notre volonté : et notre volonté est la PAIX »¹⁷².

Une délégation du front Féminin participe au Congrès pour la paix de Bruxelles, où elle a fait corps commun avec les autres représentantes des organisations de femmes et a embrassé l'idée de constituer une Réunion Universelle pour la Paix, un autre organisme qui devrait défendre le monde contre la guerre.

Le problème de la paix a été aussi à l'attention des associations féministes, qui poursuivaient constamment ce qui se passait sur le plan international, fait prouvé par l'approche de plus en plus intense de ce sujet aux congrès et aux rencontres organisés pendant ces années. La grande manifestation féministe de septembre 1936 à laquelle ont participé l'AECPPFR, l'UFR, la Fédération des femmes Universitaires, a été pour Calypso Botez le moment de la présentation d'un « intéressant » rapport sur « les nouveaux courants politiques et les droits de la femme ». La présidente féministe a montré l'importance de la manifestation d'une attitude nette des associations de femmes et du maintien d'une « ligne moyenne de la démocratie », le seul « courant sain et durable ». Elle met en valeur deux directions diamétralement opposées : « les forces dictatoriales, contre les valeurs de l'état de droit moderne » et les « forces démocratiques » qui « défendent le droit universel à la vie » et le devoir des femmes est de se placer en rapport avec la deuxième catégorie. En même temps, elle a condamné l'implication de certaines jeunes femmes dans les manifestations légionnaires, où elles ont montré « des signes et des saluts » étrangers aux objectifs féministes¹⁷³.

¹⁷² *Ibid.*, p. 271-272.

¹⁷³ « Marele Congres al Asociațiilor Feministe de la Constanța », in *Gazeta femeilor*, n° 140-141, le 30 septembre 1936, p. 2-3. Voir aussi Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, p. 53-54, 274-277.

Cette opinion est partagée aussi par la plupart des représentantes féministes qui ont soutenu que la place des femmes est dans les « groupe de la démocratie, parce que c'est la seule manière de contribuer à une nouvelle consolidation de la vie des peuples, une vie appuyée sur l'ordre légale, sur l'ordre de la paix, où les différences seront résolues seulement dans les tribunaux ». Maria Baiulescu, dans son discours, a affirmé que les femmes qui « en faisant la cause commune avec les valeurs extrémistes, avaient l'espoir de gagner leurs droits » se trouvaient sur un chemin faux. Elena Meissner a soutenu que seulement par une législation démocratique l'émancipation de la femme pouvait être maintenue et les autres droits obtenus. Celle qui a attaqué *le rôle de la femme pour garder la paix* est Henrieta Gavrilescu, par son allocution, en montrant que bien que la femme soit « conservatrice et pense terrifiée à la guerre », « celui-ci peut être nécessaire quand de l'est et à présent, malheureusement, de l'ouest, les uns viennent chez nous pour nous apprendre dans notre pays la démocratie et l'humanitarisme ». En même temps elle montre que le rôle de la femme est d'armer le peuple avec de « l'esprit », puisqu'elle doit transmettre à tous l'amour de patrie : « Pour avoir la paix il faut être armés non seulement avec des armes, mais aussi avec de l'âme. C'est ici le rôle de la femme. [...] La femme roumaine doit contribuer à l'instauration de l'esprit de l'ordre, d'amour et d'hiérarchie, et de cette manière d'assurer la paix [...] »¹⁷⁴.

Comme nous constatons, les féministes avaient la conscience du fait que les tendances révisionnistes évidentes dès le début des années 1930 ne pouvaient pas être contrecarrées que par la guerre, bien qu'elles n'aient pas voulu ce fait accompli. Par conséquent, elles préparent encore une fois la femme roumaine pour le moment du déclenchement de la guerre, en lui montrant la mission et le rôle dans ce « jeu avec la vie », où l'aspect national occupe la place principale. Le discours de Mussolini, du 1^{er} novembre 1936, a montré le danger qui menaçait la Roumanie et le fait que les féministes, ancrées dans la réalité, avaient déjà l'intuition de ces aspects. Le leader fasciste a défendu le révisionnisme hortyste, en affirmant que tant qu'on ne redonnait à l'Hongrie « ses territoires historiques », il ne pouvait pas être la paix dans les Balkans. Ces déclarations ont provoqué, naturellement, une vague de protestations dans le pays, où le Comité national de la Réunion Universelle pour la Paix a fait un appel à tous les citoyens du pays de prendre attitude par rapport à ceux qui voulaient la désintégration de l'état. Dans ce contexte, toutes les organisations de femmes ont organisé de nombreuses manifestations anti révisionnistes à Cluj, București, Timișoara, Oradea, Arad, Constanța. Une grande Assemblée a lieu à Bucarest à l'initiative des représentantes de l'AECPPFR, en

¹⁷⁴ *Ibid.*, p. 3.

novembre 1936, au cadre de laquelle des personnalités féministes, comme Ortansa Satmary, Alice Voinescu, Cecilia Cuțescu-Storck, Florica Georgescu etc., ont condamné « les tendances irrationnelles du révisionnisme » et ont protesté publiquement face aux déclarations venues de l'Italie. Les femmes de la Transylvanie, par la voix de Maria Baiulescu, ont envoyé un message de protestation et d'indignation :

« Au long des siècles nos ancêtres ont préservé le rêve de l'idéal national et aujourd'hui après l'avoir réalisé par le Traité de paix, signé avec l'accord de tous les états belligérants, après que le peuple roumain ait sacrifié 800 000 de héros, on soulève et on agite de nouveau cette question de la révision. [...] Nous ne tolérerons pas la violation de ces frontières, qui sont intangibles et notre idéal ne pourra pas être brisé, parce aucun sillon ou fil d'herbe ne pourra pas être franchi par les agresseurs, chaque âme roumaine veillera les frontières de la Grande Roumanie. La justice nous appartient »¹⁷⁵.

À Iași aussi, à la réunion de l'AECPR du 10 novembre 1936, on a mis en discussion ce problème, Elena Meissner condamnant les tendances révisionnistes. Après les débats, on a voté une motion par laquelle les féministes exprimaient l'aspiration « d'une illusion » en rapport avec cette attitude injuste. « La simulation et la prévention bienveillante », en se prouvant vraies, allaient être combattues nettement, les femmes roumaines « ne comprenant de céder aucun bout du terrain ancestral »¹⁷⁶.

L'autre camp du mouvement féministe, réuni au Congrès du GNFR à Chișinău (novembre 1936) a eu comme sujet central « l'organisation de la lutte des femmes contre la révision des frontières ». Alexandrina Cantacuzino a mis en évidence que dans ces conditions difficiles, où « les pouvoirs révisionnistes se préparent à renverser l'équilibre de forces sur le continent », les femmes devaient être préparées à chaque instant de « se sacrifier pour l'intégrité du pays ». La résolution votée prévoyait des objectifs comme : une bonne information de l'opinion publique dans le pays et à l'étranger « sur nos droits imprescriptibles d'ordre technique et territorial ; inclure une émission hebdomadaire de propagande antirévisionniste dans le programme de la radio ; accorder des droits politiques intégraux »¹⁷⁷.

En dépit de toutes les manifestations et les prises de position internes et externes en vue de « consolider la sécurité collective », l'année 1937 a mis en valeur l'augmentation de l'influence des cercles politiques qui soutenaient la doctrine et les actions de l'Allemagne. Les élections communales et parlementaires de cette année se sont caractérisées par des

¹⁷⁵ Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2006, p. 288-290.

¹⁷⁶ « Asociația femeilor române din Iași protestează contra declarațiilor d-lui Mussolini », in *Universul*, année LIII, n° 313, le 12 novembre 1936, p. 3.

¹⁷⁷ Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2006, p. 286-287.

« confrontations ouvertes » entre les deux groupes, où sont impliquées aussi les organisations de femmes. La campagne électorale a donné l'occasion à la mise en discussion des revendications féministes, les associations de femmes en organisant des réunions et des conférences, avec la présence de certains représentants des partis. Une importante manifestation a lieu à la Maison de la Femme, où les déléguées du CNFR, du GNFR, du Front Féminin et de l'Association la Solidarité à côté de quelques hommes politiques ont débattu l'approbation des droits politiques à la femme roumaine. L'impressionnante rencontre, selon la présidente du CNFR, n'était pas une « habituelle », mais « une rencontre pour discuter un problème lié de l'évolution de la famille, de la société, de la vie d'état ». L'objectif en était que les associations féministes apprennent l'opinion des hommes politiques par rapport à l'obtention des droits politiques intégraux et de leur attirer l'attention sur la nécessité de l'approbation de tous les droits aux femmes, pour une intense implication de celles-ci dans toutes les activités de l'État. En même temps, on a présenté le slogan du mouvement féministe :

« Tout pour l'union et l'égalité entre les femmes et les hommes, pour le relèvement de la patrie roumaine », qui devait soutenu par les hommes politiques. Si les représentants du Parti National Paysan, du Parti Social Démocrate Roumain et celui des Comités Civiques se sont déclarés cette fois-ci aussi en faveur des revendications féministes, ceux du Parti national libérale et du Parti National Chrétien ont adopté la théorie de l'inopportunité du moment, « ayant en vue la crise politique où le pays se trouve »¹⁷⁸.

Les congrès suivants déroulés par le GNFR et l'AECPPFR ont essayé de convaincre l'opinion publique sur l'importance de faciliter l'entrée des femmes sans aucune restriction dans la vie politique pour apporter la contribution de leur force à l'amélioration de la grave crise interne. Bien que les représentants du PNT aient compris et soutenu ce desideratum, en véhiculant même l'idée d'une alliance électorale autour de cet organisme politique, leur coalition avec des éléments de l'extrême droite, comme La Garde de fer, ont créé une confusion entre les forces démocratiques, ce qui a déterminé « l'affaiblissement du pouvoir de résistance ». Une conséquence de cette dispersion des forces politiques est l'obtention par le mouvement légionnaire de 15,8% du totale des votes aux élections de décembre 1937. Le gouvernement Goga-Cuza s'est maintenu seulement deux mois. Le 11 février 1938, Carol II déclare « l'état de siège » et prend le pouvoir. Les premières mesures sont la promulgation d'une nouvelle Constitution, le 20 février 1938, la création du Conseil de Couronne et l'interdiction aux partis politiques y incluant les associations. Par conséquent, le système

¹⁷⁸ *Ibid.*, p. 293-296.

parlementaire, fondé sur la démocratie, est remplacé avec un régime autoritaire, « qui a restreint les droits et les libertés civiques, parallèlement avec le renforcement considérable du pouvoir royal au détriment des fors législatifs »¹⁷⁹.

La motivation du Carol II pour cet acte politique est choisie avec habileté, de sorte qu'il a affirmé l'intention de « mettre point aux attitudes politiques dans l'intérêt de soi-même » et d'instaurer un régime basé sur « le travail et l'honnêteté », tout au service du « bien civique ». En même temps, le souverain attire l'attention sur le fait que toutes les mesures « exceptionnelles » avaient un caractère provisoire et étaient conçues en vue de rétablir l'ordre public « devant les actions violentes du mouvement légionnaire ». Les femmes ont montré leur confiance au nouveau régime parce que par la nouvelle Constitution on prévoyait l'approbation du droit de vote parlementaire aux femmes aussi, en obtenant de cette façon le plus important objectif féministe.

1.7. Vers la fin du mouvement féministe

La nouvelle constitution est considérée par les organisations des femmes comme la plus importante réussite de la période d'entre-deux-guerres, ce qui s'est reflété aussi dans les nombreuses fêtes et manifestations de remerciement face à celui qui a compris « l'importance » de la présence féminine dans l'espace public et dans la vie politique. Ce succès, promu aussi dans les fors féministes internationaux, est suivi par un autre événement de grande importance, la dénomination de Maria Pop comme sénateur, par un assez grand nombre de membres. Ce fait est évoqué par Maria Baiulescu dans un article paru en *Gazeta femeii* par lequel elle manifeste « la grande sympathie pour celle qui est restée très active dans le groupe » féministe « en prenant part aux rencontres de l'Association, où elle était toujours [prête] à prononcer des discours » : « si aujourd'hui tout notre groupe a senti un contentement, en célébrant l'élection de notre distinguée amie Maria M. Pop dans le Sénat, il manifeste la joie parce que toute notre lutte des années a été pour l'augmentation de la valeur féminine, qui s'est réalisé par l'approbation du droit de vote égale à celui de l'homme »¹⁸⁰.

Cette dénomination est considérée par Maria Baiulescu une preuve « indiscutable du changement de la mentalité ancienne » selon laquelle on réservait aux femmes seulement le foyer, l'école et l'administration, dans le cas de la Roumanie. Bien sûr, tous ces aspects favorables, l'orientation pro occidentale du régime de Carol II, qui a essayé, par plusieurs actions de défendre « l'intégrité et la souveraineté du pays », mais aussi « les mesures sévères

¹⁷⁹ *Ibid.*, p. 58-59.

¹⁸⁰ Maria Baiulescu, « Prima femeie senatoare », in *Gazeta femeii*, année VIII, n° 87-88, le 10 juillet 1939, p. 1.

prises contre la Garde de Fer » ont fait que l'action du Roi soit soutenue par l'opinion publique, où il faut inclure les associations féministes aussi. Par le décret-loi du 15 décembre 1938 est créé le Front de la Renaissance Nationale, qui voulait être « un instrument de résistance contre les menaces fascistes ». Conçu pour remplacer les partis et les groupements politiques, cet organisme était aussi, selon la propagande carliste, le meilleur cadre de manifestation pour tous les citoyens y incluant les femmes aussi. Par cette action, le Roi remplace et élimine légalement toutes les organisations existantes, politiques et de toute autre nature.

Les sociétés féministes y sont attirées par les idées promues, comme « l'harmonie sociale », « la solidarité nationale » et l'autorité royale, tous en constituant des facteurs importants pour maintenir un équilibre social et politique si nécessaire à la société roumaine. Une autre idée que les féministes aiment est la promotion d'un principe de sélection des « élites » à base des compétences et des aptitudes, en aspirant de cette manière de remplacer « la pratique destructive politique ». En même temps, on avait en vue le respect de l'idée de « spiritualité chrétienne », des concepts de famille, travail et église, éléments à tendance conservatrice, qui ont eu la mission d'attirer la population voulant un changement.

Cette confiance manifestée par rapport au régime carliste est « infirmée » par l'évolution ultérieure des événements, qui a montré que le front, considéré initialement le seul capable à « régénérer la vie nationale » a démontré exactement le contraire, voir l'affaiblissement des institutions démocratiques devant « les forces révisionnistes ». Le mouvement féministe, de cette perspective, est profondément affecté, la plupart des associations de femmes en perdant leur structure d'organisation autonome et en se dissolvant dans la nouvelle formation. D'autre part, le droit de vote, si attendu et fêté, « s'est prouvé » à la fin « purement formel » parce que « le véritable pouvoir de décision revenait à Carol II » et non pas au gouvernement constitué en février 1939. Dans le nouveau contexte, les droits des femmes ont beaucoup perdu de leur importance devant d'autres problèmes d'actualité, comme l'imminence du déclenchement de la guerre, le thème de la révision territoriale, possibles à tout instant, et la présence de la dictature, qui a fait la preuve de son incapacité de mettre en pratique « le programme » établi devant l'opinion publique¹⁸¹.

Par les modifications survenues au niveau du régime politique, qui a souffert une « dégradation progressive », en passant de la monarchie constitutionnelle à celle autoritaire, la fin appartenant à la dictature d'Ion Antonescu (septembre 1940), le mouvement féministe

¹⁸¹ Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2006, p. 62-64.

est bouleversé et beaucoup réduite par rapport à la période antérieure. Si jusqu'en 1938, toutes les possibilités d'affirmer et d'exprimer les revendications étaient réalisables et entreprises par les associations féministes, après l'instauration du régime carliste, cette situation change complètement. Les féministes sont obligées de continuer leur activité, « en silence » ayant en vue que pendant la période de « siège » le droit de « parler » librement était limité, de sorte que la presse féministe et non seulement est sévèrement contrôlée. Les actions et le discours féministe, bien que disparus de l'espace public, soient maintenus « dans une forme cachée » par la correspondance et des réunions occasionnelles. Alexandra Petrescu caractérise le mouvement féministe d'avant le déclenchement de la guerre par un « discours silencieux », qui est un obstacle pour le régime. La seule stratégie possible est celle de conservation des associations par l'adoption d'un discours neutre, parce que toute « parole » exprimée contre le régime aurait été équivalente avec la disparition de l'association respective¹⁸².

La plupart des représentantes féministes de l'AECPPFR ont compris assez rapidement le danger qui se trouvait dans la société roumaine, et aussi dans le mouvement féministe. Par conséquent, de leur correspondance nous apprenons leurs peurs de ne pas arriver dans un « camp de concentration » à cause du fait qu'elles ne pouvaient pas adopter « un régime de Gestapo », étant « nées et éduquées en liberté ». À cause de l'impossibilité de réagir et de « bouger » librement, le féminisme a été profondément affecté, en plan interne et international, où elles ne pouvaient participer à aucun congrès sans obtenir une approbation.

Par conséquent, bien que Maria Baiulescu ait embrassé « heureuse » ce for politique, comme elle témoigne dans la presse féministe¹⁸³, en réalité il ne s'agissait que de la « dissimulation » pour échapper à l'attitude oppressive du régime. Les féministes vivent dans cette période « deux réalités » différentes et contradictoires, comme seule possibilité de réussir à se protéger de leur propre personne mais aussi du mouvement d'émancipation. Un exemple dans ce sens-là est celui de la filiale de l'AECPPFR de Constanța, où apparaissent des difficultés au moment où on demande à Maria Castano de donner des déclarations sur sa non appartenance politique, bien que l'Association n'ait pas été un parti politique. Les nombreuses démissions dans cet organisme ont obligé la présidente de modifier le nom initial en l'Association Féministe de la Roumanie¹⁸⁴.

¹⁸² Alexandra Petrescu, *Pouvoir aux femmes...*, p. 684.

¹⁸³ Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2006, p. 62-63.

¹⁸⁴ Alexandra Petrescu, *Pouvoir aux femmes...*, p. 684-685.

Alexandra Petrescu parle des exigences de cette période de deux types de discours, spécifique à chacune des deux réalités, de sorte que nous avons un discours masculin, associé au groupe du pouvoir, et le discours féminin, caractérisé par la « dissimulation », le « secret » et la « silence » dans l'espace public. La seule possibilité des féministes de communiquer reste la correspondance, d'où transparaissent tous les peurs et les « pensées secrètes », dans les conditions des limites imposées par le régime carliste. Par conséquent, leur liberté d'expression est constatée seulement dans les lettres et dans le public se manifeste « un langage-prison », ce qui nous autorise même de parler d'un « mutisme des féministes ». Comme nous l'avons déjà constaté, bien que les droits politiques dans la commune et le département aient été obtenus, l'accès des femmes au pouvoir politique est limité par la possibilité de leur implication seulement dans des domaines comme l'assistance sociale, l'hygiène et l'éducation ce qui montre l'incapacité des hommes politiques d'accepter la présence des femmes et de dépasser la mentalité vieillie.¹⁸⁵

Intéressant à mentionner est le fait que l'extrême droite en Roumanie n'est pas apparue en 1938, mais beaucoup plus tôt, par la création de la Légion de l'Archange Michel, en 1927, conduite par Corneliu Zelea Codreanu. Elle devient « légale » dans les années 1930 ; le Parti Tout pour le Pays a réussi aux élections de 1937, comme nous avons montré, arriver au gouvernement. La garde de Fer, un autre nom de cette organisation, connaît une intense évolution au fur et à mesure que dans le plan international les dictatures deviennent d'actualité. Un fait moins connu est celui de l'implication d'Alexandrina Cantacuzino dans le mouvement légionnaire, ses tendances pour l'extrême droite étant visibles dès le début des années 1930. Par ses discours, la représentante féministe a manifesté son soutien pour la réalisation d'une réforme constitutionnelle « à l'esprit de la doctrine corporatiste », en affirmant que « Le Sénat devait être élu pour une période de huit années, par des élections corporatives sur les régions », où les femmes occupaient le même rôle que les hommes. Si nous analysons ses discours nous pouvons constater que l'idée corporatiste apparait, dès 1933, de plus en plus souvent, la tendance vers l'extrême droite étant de plus en plus visible¹⁸⁶.

Un moment éloquent dans ce sens est provoqué par la publication d'un article anonyme, dans un numéro de « Porunca Vremii » (janvier 1937), signé par « une chrétienne orthodoxe », qui était profondément dérangée de l'attitude élogieuse de certains journaux à l'adresse d'Alexandrina Cantacuzino, qui avait été réélue en 1935 comme présidente de la

¹⁸⁵ *Ibid.*, p. 685-686.

¹⁸⁶ *Ibid.*, p. 686-687.

SONFR et avait une « activité orthodoxe » intense. Selon l'auteure cette activité ne pouvait être que « négative » et « nuisible à l'orthodoxie » ayant en vue le fait que la féministe faisait partie, en même temps, de « l'organisation maçonnique » aussi. Elle mentionne l'incident des Arènes Romanes quand les jeunes ont réagi hostilement à son adresse et lui ont crié « À bas la franc-maçonne ! », insulte qu'elle n'a pas démenti, de sorte que sa situation était incompatible avec l'esprit chrétien promu par la SONFR¹⁸⁷. (voir l'Annexe 21) À cet « attaque » vient assez rapidement la réponse de la féministe aussi, publiée sans que la rédaction du journal partage son opinion, signe que l'affirmation de la « chrétienne » était soutenue. La présidente féministe connaît l'auteure, en affirmant qu'il s'agit d'une amie qui « a vécu, a été hébergée et régalée dans sa maison », en argumentant le fait qu'elle « ne répond pas avec des paroles, mais avec des faits » réalisés pendant les 27 années à la direction de la SONFR¹⁸⁸. (voir l'Annexe 22) De cet échange de répliques, qui s'est prouvé être un « attaque personnel » sur la présidente du CNFR, nous pouvons comprendre pourtant le fait qu'elle ne bénéficiait plus de soutien public et de l'influence des relations qu'elle avait faites en provoquant des envies et des réactions adverses de son désir de monopoliser le mouvement féministe.

Concernant cet aspect, il est important de souligner que les tendances de plus en plus évidentes vers l'extrême droite se sont prouvées réelles. Par conséquent, dans un « rapport adressé au Ministère pour les Affaires Externes concernant la participation du Reich à la rébellion légionnaire du 26 février 1941 », nous apprenons que l'officier SS le conte Meran, en relations « étroites » avec la garde de fer « a pris part à une cérémonie spéciale à laquelle 13 légionnaires (chauffeurs) ont fait le serment au domicile de la princesse Cantacuzino, une fanatique enragée, pendant laquelle eux, c'est-à-dire les chauffeurs, ont posé serment sur le pistolet et sur la Bible de tuer Antonescu ». Selon ces données, la présidente féministe était légionnaire, ayant même une fonction dans le mouvement. Par l'organisation de cérémonies dans sa maison, elle s'assume le risque d'être arrêtée et accusée de complot contre le régime politique. Cette action dénote le fait qu'elle y était impliquée directement et en soutenait la doctrine, en existant même la possibilité d'avoir été « chef de foyer légionnaire »¹⁸⁹.

Nous pouvons comprendre ses actions et l'attraction vers les légionnaires, si nous observons son évolution comme féministe et la personnalité complexe, étant la seule leader qui a cherché tout le temps d'être dans l'élite des organisations, la poste de présidente étant

¹⁸⁷ ANIC, fond Constantin Meissner, dossier XI/39, f. 44.

¹⁸⁸ *Ibid.*, f. 45.

¹⁸⁹ Constantin Petculescu, *Mișcarea legionară. Mit și realitate*, Bucarest, Éditions Noua Alternativă, 1997, p. 309.

pratiquement réservé à elle. Maria Bucur la décrit comme « une figure autoritaire féminine », dont la grande aspiration était d'accumuler « le pouvoir féministe et le pouvoir politique », situation qui a eu un rôle important dans la formation d'une rupture au cadre du mouvement féministe. À cause de cela la présidente a été graduellement isolée par les deux autres organisations, l'UFR et l'AECPCR¹⁹⁰. Cette idée de l'ambition d'Alexandrina Cantacuzino est mentionnée aussi par Eugenia de Reuss Ianculescu dans une lettre du 8 décembre 1935 adressée à Elena Meissner où elle admet que « elle n'a plus écrit à personne à l'étranger, mais elle sait que l'ambition de cette femme-là détruit la situation » créée par elle « pour la femme roumaine » dans le milieu féministe international »¹⁹¹. Cette affirmation est prouvée par l'observation de la présence roumaine chez les deux organismes féministes internationales. Par conséquent, assez souvent, apparaissent des conflits entre l'Association et le CNFR, après qu'Alexandrina Cantacuzino en soit devenue la présidente et ait essayé de « monopoliser » toutes les actions et les relations à l'étranger.

Un autre facteur qui a déterminé l'accentuation de la crise et a dépêché la dissolution du mouvement est la diminution de l'impacte et de l'importance qu'on lui accordait, ayant en vue le contexte social politique du pays et de l'étranger, mais surtout le manque d'intérêt des jeunes. Elena Meissner, dans ses notes du 20 et 21 décembre 1937, a reconnu que les jeunes, en général, n'étaient pas attirés par le mouvement et les idées féministes, de sorte qu'il n'y avait pas une autre génération de membres pour les remplacer. Cette affirmation apparaît après une année dès l'appel fait par la section de la Jeunesse féminine de l'Association, à toutes les filles des « écoles, universités, fabriques, villages » de se « solidariser pour maintenir la paix et pour acquérir leur droits naturels »¹⁹². Bien qu'on ait fondé un cercle d'études pour les jeunes, des clubs de filles et on a fait plusieurs appels pour attirer cette catégorie de la population¹⁹³, tout cela n'a pas eu le résultat attendu. Il faut remarquer l'âge avancé de la plupart des représentantes, qui dépassait 60 ans, de sorte que l'activité au niveau central du mouvement était soutenue avec des difficultés. De plus, Calypso Botez avait manifesté dès 1937 le désir de se retirer de l'Association, mais elle a retardé le moment aux instances d'Elena Meissner. Le mouvement féministe était conduit de quelques leaders âgées, qui ne réussissaient plus à attirer de nouvelles adhérentes, parce que les femmes étaient soit faiblement soit de façon « erroné » informées sur le « rôle » de l'Association¹⁹⁴.

¹⁹⁰ Alexandra Petrescu, *op. cit.*, p. 68-69.

¹⁹¹ ANIC, fond Constantin Meissner, dossier XI/22, I, f. 225.

¹⁹² Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2006, p. 56-57.

¹⁹³ ANIC, fond Constantin Meissner, dossier XI/31, f. 51.

¹⁹⁴ Idem, dossier XI/78, f. 2.

Concernant la situation du CNFR, celui-ci continue son activité avec difficulté, surtout dans la perspective du maintien de la liaison avec le milieu féministe international. Éloquente dans la mise en valeur des difficultés financières est aussi la carte postale envoyée à Alexandrina Cantacuzino du 29 octobre 1939 par la rédaction du journal *La Française* par laquelle elle est annoncée que son abonnement avait expiré et qu'elle devait leur envoyer une somme de 40 francs, « quand cela était possible » pour « régler la situation »¹⁹⁵. Une adresse de juin 1939 envoyée au sous-secrétaire d'état atteste le fait que l'Union Intellectuelle Roumaine et le CNFR sollicitaient « la première cote de la subvention accordée par le Ministère des Affaires Étrangères par la Direction de la Presse et de la Propagande pour l'année 1939 », comme elle avait été approuvée dans le budget¹⁹⁶. Le même mois, la trésorerie du CIF était informée du fait que le CNFR ne pouvait payer aucune cotisation en plus, ayant en vue la situation complexe de la Roumanie. Par conséquent, la demande ne pouvait pas être respectée et le Conseil s'en assumait seulement le paiement « à l'avenir » de la cotisation annuelle de 6 liras et « aucune autre somme supplémentaire. » En même temps, on l'informait du fait que « dans quelques jours elle espérait d'être à Bruxelles, où elle devait revoir ses amies et collègues du CIF »¹⁹⁷.

Si les représentantes de l'AECFPR ont choisi de communiquer par la correspondance sur le régime politique, Alexandrina Cantacuzino « s'est assumé le risque de parler en public » sur les incertitudes provoquées par la doctrine du régime carliste, qui bien qu'il ait apporté un grand succès au mouvement féministe, appliquait un principe « d'omission volontaire » des femmes, en ne les consultant pas dans l'élaboration des lois qui les concernaient¹⁹⁸. Ces affirmations, faites à l'occasion du Congrès du GNFR à Braşov, du novembre 1938, ont déterminé la suspension de l'activité de cette organisation en mai 1939¹⁹⁹, et de la SONFR en novembre la même année²⁰⁰.

En ce qui concerne les autres associations, la Ligue des Droits et des Devoirs de la Femme a continué son activité surtout sur « le terrain social, en tenant des conférences dans le cercle du comité » spécialement après la mort de sa présidente, Eugenia de Reuss-

¹⁹⁵ ANIC, fond familial Cantacuzino, dossier 242, f. 35.

¹⁹⁶ *Idem*, dossier 433, f. 12.

¹⁹⁷ *Ibid.*, f. 13.

¹⁹⁸ ANIC, fond familial Cantacuzino, dossier 254, ff. 1-4. Voir aussi Alexandra Petrescu, *op. cit.*, p. 688.

¹⁹⁹ Sur la dissolution de la filiale de Braşov du GNFR nous apprenons dans une lettre de Sevastia Dişoiu. *Idem*, dossier 403, f. 16.

²⁰⁰ Après cet événement, Alexandrina Cantacuzino envoie une lettre au premier ministre, par laquelle elle lui sollicite des preuves pour soutenir les accusations apportées et de la juger, ayant en vue le fait qu'elle ne s'en considère pas coupable. Conformément au rapport présenté par elle devant le Conseil, la féministe est accusée « d'étroites liaisons avec des organisations politiques dangereuses pour la sécurité générale de l'État ». ANIC, fond familial Cantacuzino, dossier 430, ff. 54-55.

Ianculescu, survenue au cours de l'année 1938²⁰¹. L'AECPPFR a maintenu son activité dans un cadre plus restreint, en se manifestant surtout dans les domaines de l'assistance sociale, en essayant de protéger la population surtout après l'entrée dans la guerre et après la mort d'Elena Meissner, en 1940.

Pendant l'année 1939, la condition d'Alexandrina Cantacuzino est assez difficile, comme nous apprenons dans une lettre sans date ni signature, mais qui peut être encadrée dans cette période, ayant en vue qu'on parle de l'arrestation de la féministe « depuis à peu près huit mois, à domicile pour une raison au moins intéressante » l'ordre et la sécurité de l'état ». L'auteur de la lettre, rédigée en français, défend la leader, en affirmant qu'il ne comprend pas ces accusations et sa situation ingrate, parce que celle-ci n'a activé « jamais dans aucun groupe ou parti », en refusant constamment affilier les sociétés qu'elle conduisait à « aucune organisation politique ». En même temps « elle n'a jamais montré avoir un esprit révolutionnaire, mais par contre, elle a manifesté toute sa vie un chaleureux et constant patriotisme. » Il est intéressant que l'auteur parle aussi de « dénonciations méchantes » à cause desquels on a commencé des enquêtes « judiciaires et administratives », toutes classées par manque de preuves. Il en offre aussi une explication : les ennemis que cette féministe avait comme « personnalité constructive ». L'auteur considère que par l'arrestation de la féministe, les autorités « ont été et continuent à être mal informées »²⁰².

Par l'instauration du régime politique d'Ion Antonescu (septembre 1940), Alexandrina Cantacuzino revient à sa « position favorable », est réélue présidente de la SONFR et s'assume pour toute la période de la guerre le soutien de l'effort général par des actions humanitaires. Dans la perspective des représentantes des organisations internationales, l'année 1940 a « apporté un silence de la part du CNFR » de sorte qu'elles se demandaient sur la situation de « leur collègue ». En sachant quand même de ses préférences politiques, la tonalité des lettres était positive, ayant en vue que le pouvoir avait été repris par un régime autoritaire²⁰³.

²⁰¹ Ștefan Păun, *op. cit.*, p. 257-260.

²⁰² ANIC, fond familial Cantacuzino, dossier 439, ff. 1-2.

²⁰³ Laura Dreyfus-Barney envoie une lettre à Martha Boël, la présidente du CIF, pour lui solliciter des informations sur le sort d'Alexandrina Cantacuzino. CARHIF, dossier 941, f. 13. Voir Alexandra Petrescu, *op. cit.*, p. 65-66.

Chapitre 2

Les domaines d'action et les dernières « victoires »

2.1. L'obtention des droits civils

Pendant les années trente, l'un des principaux objectifs du mouvement féministe, et précisément l'émancipation du point de vue civil de la femme mariée, a été accompli après beaucoup d'efforts et de nombreuses manifestations, mémoires et motions entreprises par la majorité des organisations féministes. Le Code de Napoléon qui se trouvait encore en vigueur en Roumanie et dans l'espace français prévoyait l'incapacité civile de la femme mariée, une situation inadmissible par la situation anachronique où se trouvait la femme et également par le fait que son application était différente dans les trois provinces annexées en 1918, où la population féminine réjouissait d'une plus grande liberté. Il faut mentionner le fait que par l'article 6 de la Constitution de 1923, on précisait que les droits civils de la femme allaient être établis selon une complète égalité des deux sexes, situation qui promettait une plus rapide solution à cet aspect. Outre l'égalité civile, par l'application de ce principe devait être accomplie l'unification législative du statut civil de la femme mariée de tous les territoires roumains. Un objectif prioritaire du mouvement féministe dès les années 1920, la CNFR a déployé une ample activité au cadre de la commission juridique axée sur ce problème, mais les forums décisionnels n'ont pas manifesté un réel intérêt envers le rapport de ce groupe de spécialistes, qui précisait en neuf points les requêtes concernant la reconnaissance des droits civils.

Les organisations féministes, après avoir obtenu des droits politiques partiels, ont essayé de profiter de la préparation de l'unification du Code Civil pour solliciter la reconnaissance de l'émancipation civile des femmes mariées. Les espoirs étaient assez grands, en tenant compte du fait que le message royal pour l'année 1928/1929, prononcé au moment de l'ouverture de la session parlementaire, annonçait parmi d'autres objectifs la reformation du Code Civil et tous les droits promis à la population féminine. L'année 1929 a apporté les premiers droits politiques, mais pour ceux civils il a fallu attendre encore trois années, tandis que les représentants de la commission juridique de la CNFR et les membres de l'UFR et de l'AECPPFR ont continué à envoyer des propositions aux organismes de droit pour améliorer « la situation juridique de la femme ». Même si ces projets ont été débattus et analysés en

séances publiques auxquelles ont participé les représentants des principaux partis politiques¹, occasions où l'on a adopté des motions concernant les droits civils, le message du Roi et la réponse des membres du Parlement pour l'année 1931/1932 ne faisaient aucune mention aux droits revendiqués par le mouvement féministe.

Le paradoxe de la situation est le fait que « tandis qu'aucune voix n'a été entendue en parlement en faveur des femmes, on lit chaque jour dans les journaux des partis que les femmes sont appelées aux réunions des sections féminines de ces partis-la », ce qui prouve que les gens politiques ne voulaient que « capter les votes féminines dans les futures élections » et n'étaient pas intéressés à reconnaître l'émancipation de cette partie de la population².

Dans ces conditions, la majorité des féministes ont compris que « la propagande doit être intensifiée, le champs d'activité et les moyens de lutte élargis », tout cela pour accomplir les objectifs. Certainement il fallait mettre de côté les dissensions qui divisaient le féminisme roumain, pour « mettre en marche toutes les forces, pour faire sentir leur pouvoir, le seul qui pouvait déterminer la reconnaissance des droits ». Cette idée de *solidarité* des femmes si nécessaire à l'action n'est pas si évidente, parce qu'on ne voulait pas l'implication dans le mouvement ou on ne connaissait pas et on ne comprenait pas ces droits. En même temps, le mouvement féministe passe par une étape de division, ainsi qu'on a l'AECPPFR et l'UFR d'une part, et le GNFR, la CNFR et la Solidarité d'autre part, chacun avec sa propagande, ses manifestations et ses actions.

Une première initiative à l'égard des droits civils a été faite pendant le Congrès de la Fédération de l'UFR, organisé pour la première fois sur le territoire du Vieux Royaume en septembre 1931³. À la suite des débats, le problème a été synthétisé au cadre de la motion

¹ Relevant dans ce sens est le manifeste-programme du Parti National Libéral de mai 1930 dans lequel on prévoit la reconnaissance de l'émancipation de la femme : « Le Parti National Libéral, selon l'esprit des temps, en écrivant dans la Constitution le droit de vote de la femme, revendique pour soi cette réforme destinée à résoudre l'un des grands problèmes de notre temps. Aussi, fidèle à la Constitution et après avoir corrigé quelques erreurs qu'il avait commises dernièrement, va-t-il élargir ces droits graduellement, en étant convaincu du rôle toujours plus grand des femmes dans notre vie sociale, culturelle, politique et nationale », Iliniciu, Ion, *Doctrina liberală în România*, Bucarest, Maison d'édition de l'Institut de théorie sociale, 1999, p. 214.

² Maria Dimitriu-Castano, « Discuția la mesaj și revendicările feministe », in *Ziarul nostru*, année V, n° 10-11 (58-59), novembre-décembre 1931, p. 2.

³ « Notre Congrès de Craiova a eu deux visages distincts remarquables : l'unité ethnique, par l'aspect extérieure – combinaison de tons différents de l'habit roumain des régions du pays – et la solidarité des femmes d'Ardeal, dont la société vieille depuis 80 ans, est une garantie de sérieux, persévérance et amour de la femme, et également l'importance des questions sociales discutées ». Pour plusieurs détails, voir Victoria Păsculescu, « De la Congresul Uniunii Femeilor Române. Impresii », in *Notre journal*, année V, n° 10-11 (58-59), novembre-décembre 1931, p. 5. « Darea de seamă și expunerea generală a activității Comitetului de Direcție al Uniunii Femeilor Române din România-Mare, pe răstimpul septembrie 1930 până la Congresul de față », in *Anuarul UFR din România Mare, al XX-lea an de la întemeiere, 1913-1933*, Brașov, juin 1933, p. 5-8. Ștefania

adoptée, en sollicitant une loi spéciale qui respecte les provisions constitutionnelles et qui n'apporte pas des préjudices aux femmes de Transylvanie et de Bucovine par l'imposition de la législation du Vieux Royaume sans lui apporter des modifications. En tenant compte du délai « du nouveau code d'unification » préparé par le conseil législatif, le Congrès a décidé d'envoyer une délégation de la Fédération formée par Calypso Botez, Maria Baiulescu et Ella Negruzzi, qui présentent cette motion⁴ au ministre de Justice. Constantin Hamangiu, qui avait alors la position de ministre, était connu d'avoir soutenu l'émancipation de la femme, ainsi que sa réponse a été plus que favorable, en promettant l'accomplissement de cet objectif féministe au moment de l'unification de la législation. Ainsi, celui-ci avait montré son intention de réviser le code et de « corriger les lois qui ne correspondaient plus aux temps », mais un événement moins attendu, et précisément sa mort, a déterminé que l'obtention de l'émancipation civile soit de nouveau questionnée⁵.

En dépit de cette situation, cette idée a commencé de nouveau à être discutée en presse et est devenue un sujet d'actualité. Dans un article appelé « Emanciparea femeii române » paru dans le journal de grand tirage *Adevărul*, N. Batzaria considère que « cette question de l'émancipation légale de la population féminine mérite toute l'attention et doit être traitée avec tout le sérieux ». On ne pouvait plus continuer à maintenir la femme mariée dans un continuel état d'infériorité, surtout que selon le code civil autrichien qui était encore en vigueur en Transylvanie et en Bucovine, les femmes mariées jouissaient des droits civils qu'elles pouvaient perdre par l'élargissement de la législation. On ne contestait pas la nécessité de l'unification législative, mais on voulait l'accomplir sans « rétrograder et offenser » la population féminine qui se trouvait dans ces provinces-la⁶.

Ces circonstances ont déterminé Grigore Trancu-Iasi, ancien ministre du Travail, de la Coopération et des Assurances Sociales, qui soutenait le mouvement féministe, à présenter à la Chambre un projet de loi « d'initiative particulière » le 14 décembre 1931. Ainsi on proposait l'élimination des lois qui maintenaient la discrimination de la femme mariée, son incapacité étant considérée « un anachronisme et une absurdité ». Ainsi qu'on apprend de l'article publié dans *Ziarul nostru*, l'injustice continuelle envers la femme mariée a préoccupé

Mihăilescu, *Din istoria feminismului românesc. Antologie de texte (1929-1948)*, vol. II, Iași, Éditions Polirom, 2006, p. 184-187.

⁴ « Moțiunea Congresului al X-lea al Federației « Uniunea Femeilor Române », ținut la Craiova în zilele de 6, 7 și 8 septembrie 1931 », in *Ziarul nostru*, année V, n° 8 (56), septembre 1931, p. 2. Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2006, p. 38, 133-134.

⁵ Maria G. L. Dimitriu-Castano, « Unificarea legislației și drepturile noastre civile », in *Ziarul nostru*, année V, n° 8 (56), septembre 1931, p. 1. Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2006, p. 39.

⁶ N. Batzaria, « Emanciparea femeii române », in *Adevărul*, année 44, n° 14630, Vendredi le 11 septembre 1931, p. 1.

« depuis longtemps » ce politicien qui considérait que le maintien de cet état de faits représentait « une tache sur la conscience des gens de droit : des législateurs et des juristes ».

« Aussi, lorsqu'à la conférence interparlementaire, j'ai vu le sérieux, la compétence et l'intelligence fine avec lesquels étaient dotées les femmes [...], je me suis rendu compte de la profondeur de la faute et de l'injustice faite à nos mères, femmes et filles, en les tenant dans une infériorité si offensante du point de vue du droit civil. Et j'ai promis alors de déposer un projet de loi pour accorder des droits civils aux femmes mariées. J'ai rédigé un article unique modifiant de l'article 197, code civile, que j'ai déposé sur le bureau de la Chambre »⁷.

L'exposition des raisons faite au moment de la déposition du projet à la Chambre argumente la nécessité de la modification des dispositions du Code Civil par le fait que celles-ci ne correspondent plus aux « différentes législations plus récentes »⁸, de sorte que la même femme, avant le mariage ou pendant qu'elle est veuve, réjouit de « tous les droits civils », et après signer le contrat, elle est « assimilée à un mineur ou un interdit ». En même temps, on remarque également la situation des autres pays civilisés qui ont déjà accordé ces droits, tout comme la Suisse (1907) et l'Italie (1919), et même la Russie tsariste. Ce projet signé par 25 députés, après avoir été débattu en deux séances, a été refusé parce qu'on a considéré qu'il n'était pas encore le moment pour que se produise ce changement qui était valable à « se faire seulement au moment où l'on modifie l'entier Code Civil », situation qui pouvait avoir lieu après plusieurs années⁹.

Le refus de cette proposition a provoqué de nouvelles protestations de la part de la majorité des organisations féministes, la réponse étant la convocation d'une grande assemblée publique par l'UFR et l'AECPPFR dans la capitale, à laquelle allait prendre part un grand nombre de déléguées de la province. Organisée dans la salle du Théâtre « Ventura », le 28 février 1932, à cette manifestation a répondu un grand nombre de femmes de tous les coins du pays, « qui en affrontant le froid et la perspective de rester bloquées dans la neige sur le chemin, sont parties pour Bucarest pour écouter la parole autorisée des dirigeantes et pour

⁷ Gr.Trancu-Iași, « Les droits civils des femmes », in *Ziarul nostru*, année VI, n° 1, janvier 1932, p. 2-3. Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2006, p. 136-137.

⁸ On a en vue l'art. 4 de la Loi pour l'organisation du corpus d'avocats, qui stipule que « la femme avocat qui se marie garde la capacité entière dans l'exercice de la profession [...], sans avoir besoin de l'autorisation de son mari » ; La loi pour la modification administrative de juin 1924, qui consacre « l'innovation des conseillères communales par la cooptation » et la Loi pour l'organisation de l'administration locale, de 3 août 1929, par laquelle on accorde le droit de vote et on choisit les femmes à la commune et département. *Ibid.*

⁹ *Ibid.*, p. 3. Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2006, p. 39, 138-139.

contribuer par leur présence à la formation du courant d'opinion publique en faveur des droits civils et politiques mérités par les femmes »¹⁰.

Selon qu'on peut observer, cette réunion n'avait pas comme objectif seulement l'émancipation civile, mais également accorder des droits politiques intégraux, pour lesquels les féministes ont continué à lutter et à faire propagande devant la population.

Le but de cette réunion était d'établir une tactique et les plus favorables mesures pour l'accomplissement des principales requêtes féministes le plus tôt que possible. Parmi les présents ont été des représentants des politiciens, des sénateurs, des députés et des personnalités culturelles. La parole de début a appartenu à Elena Meissner, la présidente générale, qui a présenté une communication bien documentée sur les droits civils et politiques. Ultérieurement elle a présenté ses opinions différentes oratrices du mouvement féministe, qui ont exposé avec beaucoup d'enthousiasme la cause soutenue et « sa justice ». Particulièrement intéressant est l'incident raconté par Elena Meissner, d'où est partie l'une des premières pétitions concernant les droits civils, celle présentée par le ministre Gh. Mârzescu. Ainsi, Cornelia Emilian, féministe et initiatrice de la Réunion des Femmes Roumaines d'Iași, l'épouse d'un professeur universitaire, s'est présentée un jour au guichet d'une maison d'épargne pour encaisser une somme déposée. Le caissier a refusé de lui délivrer la somme, en motivant par le fait que « les statuts s'opposent à la délivrance de toute somme à une femme mariée, sans le consentement du mari ». La femme a protesté, mais en observant les statuts, elle a vu que le représentant du guichet avait raison parce que les femmes mariées étaient mises dans la même catégorie avec les mineurs, les enfants, les interdits et les fous. Cette dirigeante, qui était née en Ardeal, n'était pas habituée à cette situation, en tenant compte du fait qu'en Ardeal était en vigueur le code civil autrichien par lequel les femmes avaient la majorité des droits civils. La petite histoire de la fin du 19^e siècle est valable pendant les années trente du 20^e siècle ; peu de modifications législatives sont survenues entre temps, fait qui prouve le manque d'intérêt des forums décisionnels d'améliorer la condition de la femme roumaine¹¹.

Critiquée du point de vue moral et économique, l'incapacité civile de la femme mariée a été l'une des plus importantes raisons pour lesquelles est apparu le mouvement féministe, se sont organisées et développées les femmes en associations, ligues, sociétés et organisations, qui luttaient par tous les moyens pour obtenir « cette égalité de droits entre les

¹⁰ « Întrunirea pentru emanciparea civilă și politică a femeilor române », in *Ziarul nostru*, année VI, n° 2, février 1932, p. 1.

¹¹ *Ibid.*

femmes et les hommes ». Un premier succès important a été l'article 6 dans la Constitution de 1923, mais il est resté au niveau de principe ; il fallait encore attendre les lois ultérieures qui devaient établir et fixer les droits civils selon une totale égalité.

D'ailleurs la majorité des déléguées ont mentionné et « condamné la tendance évidente de la majorité des parlementaires d'ajourner le plus que possible l'application de cet article », situation qui ne s'explique plus, en tenant compte du fait qu'en Roumanie, « tout comme dans le monde entier, les femmes déploient une activité extraordinaire dans tous les terrains » et dans tous les domaines¹².

Maria Pop, la dirigeante féministe de Craiova, vient avec plusieurs propositions pour accomplir les requêtes : rédiger un mémoire qui allait être présenté au Roi par une délégation composée de Calypso Botez, Maria Baiulescu, Ortansa Satmary, Ella Negruzzi et Florica Georgescu ; chaque dirigeante devait faire un accueil vers « notre propre parti », par lequel on lui demande de préciser son attitude à l'égard de ces lois spéciales « dans une séance ad hoc au club du parti » ; « nos amis féministes, indépendantes de parti » devaient adresser une sollicitation de former des groupes pour les droits des femmes. En même temps avec les droits civils, on considère opportune et « essentiel » de formuler une requête concernant « l'éligibilité des femmes en Parlement », en tenant compte du fait qu'on préparait alors la loi électorale où on pouvait introduire un paragraphe dans ce sens. Toujours sur les droits politiques parle également Margareta Paximade-Ghelmegeanu, qui considère qu'il faut demander tous les droits, en espérant d'obtenir au moins quelques-uns d'eux : « Moi, je ne suis pas si optimiste, je sais que celui qui a ne veut pas partager avec un autre »¹³.

La motion adoptée à la fin de ce congrès prévoyait, selon qu'on a observée dans les discours des féministes, deux grandes revendications : « accorder des droits civils selon une totale égalité conformément à l'article 6 de la Constitution » et « l'introduction des droits politiques aux femmes roumaines à l'occasion de la présentation du projet de réforme électorale »¹⁴. La délégation formée des principales dirigeantes féministes d'AECPPFR et UFR a été accueillie par Nicolae Iorga, le premier ministre, Constantin Argetoianu, le ministre d'Intérieur, Valer Pop, le ministre de Justice et « Pompei et M. Sadoveanu, les présidents des Corpus législatifs ». On leur a promis une loi de l'initiative du gouvernement qui reconnaisse les droits civils des femmes mariées.

¹² *Ibid.*, p. 2.

¹³ *Ibid.*, p. 3.

¹⁴ *Ibid.*, p. 4. Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2006, p. 145. ANIC, fond Constantin Meissner, dossier XI/31, f. 45.

Ainsi, le ministre de Justice a présenté au Parlement un projet de loi par lequel on accordait aux femmes mariées « de l'entier royaume » l'égalité des droits civils. En même temps, l'ancien ministre Gr. Trancu-Iasi a présenté, lui aussi, « un projet de loi de l'initiative personnelle », avec le but de revendiquer ces droits. Déposée le 6 avril à la Chambre, le projet de Valter Pop a été voté le 13 avril par une grande majorité, et le Sénat l'a débattu deux jours plus tard¹⁵.

Le rapporteur de la loi, le professeur C. Dissescu, a manifesté une grande satisfaction envers l'adoption de cette loi spéciale: « J'ai toujours soutenu les droits de la femme et je suis heureux de voir aujourd'hui qu'on leur fait un peu de justice. L'article 6 de la Constitution, dont j'ai été le rapporteur, dit que les droits civils des femmes seront établis par des lois spéciales. La même chose pour l'exercice des droits politiques. Il demande que le projet de loi soit votée »¹⁶. N. N. Săveanu, l'ancien ministre et le président de la Chambre libérale, considère lui aussi cette loi seulement « un début » parce qu'il fallait accorder « nécessairement » les droits politiques intégraux. Un autre politicien qui a pris la parole a été Ph. Mandrea-Vaslui ; il a reconnu dans son exposé que « l'état d'incapacité de la femme ne pouvait plus durer pour longtemps » et sa condition juridique jusqu'alors « constituait une offense de son poste social, de sa dignité et de sa personnalité ». Après tous les exposés et toutes les discussions, le projet par lequel on éliminait l'incapacité civile de la femme mariée a été adopté avec une majorité de votes. Le texte définitif de la loi représentait un article unique par lequel on précisait qu'on abrogeait « des lois en vigueur de l'Ancien Royaume » plusieurs articles du code civil, de celui commercial et de la procédure civile¹⁷, mais il incluait les articles 194, 952 et 1285 du code civil, qui avaient été modifiés selon que l'on suit :

« Art. 194. Les époux sont obligés l'un envers l'autre de montrer de la fidélité, de l'appui et de l'aide. Le mariage ne restreint pas la capacité de la femme d'exercer les droits civils. Chacun des époux ne répond envers la troisième personne que pour les obligations qui ont contracté, excepté le cas où il a délégué de façon exprès à l'autre à le représenter.

Art. 952. Les personnes capables de s'obliger ne peuvent opposer leur capacité au mineur et à l'interdit.

¹⁵ « La Chambre a voté ce projet de loi [...] avec 101 votes pour et 19 contre, et le Sénat dans la séance de 15 avril avec 110 billes pour et 9 contre ». « La Loi de notre libération civile », in *Ziarul nostru*, année VI, n° 4, avril 1932, p. 2.

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ Il s'agit de l'art. 197-208 y inclus, 687 l'alinéat 1, 950 point 3 et l'art. 1879 du Code civil, 12 și 16 du Code commercial et 624-626 y inclus de la procédure civile. Pour les textes de ces articles abrogés, voir CAF, fond AISF, dossier 1 AF 182, ff. 65-67.

Art. 1285. *La femme a l'administration, l'usage et la libre disposition de sa fortune paraphernale [...] »*¹⁸.

La promulgation de cette loi au Sénat le 21 avril 1932 a représenté pour le mouvement féministe de Roumanie l'une des plus importantes réussies, un couronnement des efforts de toutes les organisations des femmes. Accueillie avec une grande satisfaction, cette « victoire » a été célébrée par la filiale de Bucarest de l'AECPPFR par une manifestation de reconnaissance des femmes organisée au domicile d'Ella Negruzzi. Outre les déléguées des Associations d'Oltenie et de Dobrogea, y ont pris part une série de personnalités politiques comme Valer Pop, Gr. Trancu-Iași, Octavian Goga, le président du Parti National - Agrarien, Dem I. Dobrescu, le maire de la capitale, qui ont eu l'occasion d'exprimer leurs convictions vis-à-vis de la participation des femmes dans la vie publique. Ainsi, la majorité des personnes présentes ont mentionné que le but suivant serait d'obtenir des droits politiques intégraux et que toutes les organisations féministes devraient continuer la lutte, mais il y a eu des voix qui ont affirmé le contraire. Ainsi, Octavian Goga, d'orientation extrémiste-nationaliste, considérait que l'extension du droit de vote serait une grande erreur et que les intérêts nationaux seraient mis en danger par cette mesure. Le droit de vote aurait permis d'une part une plus forte affirmation des femmes minoritaires, mieux préparées du point de vue politique que les Roumaines, et d'une autre part « la consolidation du Parti Socialiste, partisane de l'égalité en droits des deux sexes ». Outre ce contexte pas du tout favorable on y ajoutait les événements et les conditions externes, tout comme la menace de l'intégrité territoriale de la Roumanie de l'Occident » par le régime hortiste » et également de l'Orient où se manifestait le régime soviétique. Cette situation complexe imposait, selon l'opinion de Goga, l'adoption des mesures de « consolidation nationale », parmi lesquelles ne se trouvait pas le droit de vote intégral des femmes, considéré comme un facteur de perturbation pour l'équilibre interne. Ses arguments ont été combattus avec véhémence par Maria Dimitriu-Castano qui a soutenu que, par contre, la complète émancipation politique de la femme allait renforcer la résistance du pays devant toute sorte de menace, et a offert comme exemple les nombreux états qui ont émancipé la femme après la première guerre du monde¹⁹.

La loi de 1932 a été analysée par les juristes et également par les dirigeantes féministes qui ont mis en évidence les effets positifs et les limites pour lesquelles il fallait continuer l'activité de propagande. Ainsi, Calypso Botez a rédigé un rapport en détail sur la

¹⁸ *Ibid.* Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2006, p. 159. Voir également Constantin Hamangiu, *Codul general al României*, vol. XX, Bucarest, Éditions Librairie Alcalay & Co., 1932, p. 353.

¹⁹ « Manifestarea de gratitudine a femeilor pentru acordarea drepturilor civile », in *Ziarul nostru*, année VI, n° 4, avril 1932, p. 3-4. Voir aussi Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2006, p. 41.

situation juridique de la femme dans la législation roumaine qui a été présentée pendant la 3e Conférence Balkanique organisée depuis le 22 jusque le 29 octobre 1932. La dirigeante féministe constate que par la loi de 1932 la femme mariée bénéficiait des droits civils comme la possibilité de se présenter en justice, de solliciter des documents, de choisir son métier, et d'autres situations sans l'autorisation du mari, mais cependant il y avait encore quelques prévisions incompatibles avec « la nouvelle situation ». Ainsi, la femme continuait à être le sujet de l'homme et devait « le suivre », un fait considérée par la féministe en contradiction avec l'idée principale du mariage, qui était l'amour et pas l'assujettissement. Le régime matrimonial dotal et le problème de l'exercice du pouvoir parental devaient être résolus en faveur des deux époux, le mariage en étant un contrat de collaboration dans tous les aspects de la vie de famille, et pas un contrat de supériorité de la part masculine. Elle considérait inadmissible le maintien du père comme le seul membre de famille qui exerçait le pouvoir parental et sollicitait l'intervention de la justice en cas de conflit, pour que priment seulement les intérêts de l'enfant²⁰.

Il fallait faire une modification à l'égard du droit d'administration des biens des enfants, qui devait être reconnu pour les deux parents, et au moment du décès d'un parent, il ne fallait pas faire « la distinction entre l'homme et la femme en ce qui concerne le droit de tutelle ».

La féministe plaidoyait également pour la simplification du divorce, et après l'avoir fait, les deux époux devaient bénéficier du droit de se remarier, situation qui n'était pas encore réglementée. En même temps, l'interdiction de rechercher la paternité était encore maintenue en vigueur, une situation qui statuait l'obligation « exclusive de la mère d'entretien et d'éducation de l'enfant illégitime ». Ce thème de rechercher la paternité s'est retrouvée constamment entre les objectifs du mouvement féministe, parce que par sa réglementation on pouvait résoudre plusieurs aspects négatifs de la société roumaine, comme les meurtres des bébés, la mort des femmes qui essayaient de faire une abortion, les suicides des femmes qui étaient violées ou qui restaient enceintes et n'avaient pas la possibilité de soigner et d'entretenir l'enfant. On mentionne également la nécessité de modifier les prévisions concernant l'héritage de la fortune en cas du décès du mari²¹.

²⁰ Calypso Botez, *Rapport sur la situation juridique de la femme dans la législation roumaine*, Bucarest, Moniteur officiel et imprimeries de l'État, Imprimerie Centrale, Bucarest, 1932, p. 3-11. Ghizela Cosma, *Aspecte privind mișcarea feministă din România în perioada interbelică. Anii '30*, in Idem, Virgiliu Țărău (coord.), *Condiția femeii în România în sec. XX. Studii de caz*, Cluj-Napoca, La presse universitaire de Cluj, 2002, p. 96.

²¹ *Ibid.*

Cette réussite du féminisme roumain a été débattue du point de vue juridique par Alexandre C. Angelesco qui a remarqué le fait que les forums décisionnels ont essayé par la loi d'avril 1932 de supprimer l'incapacité de la femme mariée et également d'adapter « le nouveau système aux principes existants en matière de conventions matrimoniales ». Quoiqu'il ne conteste pas l'importance de cette loi, il remarque la présence des lacunes et des erreurs ; on a essayé de les améliorer par l'anté projet de modification du Code Civil déposé au parlement le 20 février 1933 par Mihai Popovici, le ministre de Justice. Dans cet anté projet, le juriste observe la présence des tendances contradictoires, d'une part le désir d'affirmation de l'égalité complète entre les époux, d'autre part « le besoin d'harmonie, d'unité en famille qui impose la présence d'un patron ». Néanmoins, l'auteur plaide pour l'égalité complète entre les époux, dont on remarque la nécessité de plus en plus dans les tendances de modernisation, par l'accroissement du rôle de la femme en famille et en société²².

L'émancipation civile de la femme roumaine n'est pas restée sans écho en France où Maria Vérone a publié un article intéressant sur la délivrance de la femme roumaine qui n'était plus classée à côté des mineurs et qui pouvait administrer et disposer « à sa guise de ses biens ».

La féministe française constate que par les prévisions de cette loi, « le mariage n'est plus un mauvais état pour la femme ; elle n'est plus classée à cote des aliénés mentaux, incapable de se diriger seule dans la vie ». Le ton ironique à l'adresse des politiciens français est évident car cette liberté n'a pas été reconnue en France où la femme était encore sous les prévisions draconiennes du Code de Napoléon, mais « à l'autre bout d'Europe, dans un pays latin perdu au milieu des peuples slaves et balkaniques ». On mentionne également d'autres « victoires » du féminisme roumain, par exemple le droit de vote dans les communes et départements et le choix des « conseillères et maires-dames ». Conformément à l'auteur, les féministes de Roumanie espèrent obtenir bientôt les droits politiques intégraux, en tenant compte du fait qu'on avait déposé un projet de réforme électorale à la Chambre et on avait déjà présenté une motion par laquelle on sollicitait « l'égalité politique des sexes » par « 100 députés ». Dans une grande manifestation publique à laquelle ont pris part des représentants de tous les partis politiques, ceux-ci se sont tous prononcés en faveur des droits civils, tandis qu'on a eu des opinions contradictoires à l'égard des droits politiques car on a invoqué de nouveau le moment inopportun. Ce qui remarque la dirigeante française est que les

²² Alexandre C. Angelesco, *L'abolition de l'incapacité de la femme mariée roumaine*, Bucarest, Imprimerie Moderne, 1933, p. 34-36.

organisations féministes « n'ont pas perdu l'espoir » et ont réussi à profiter de l'intense campagne organisée par laquelle on a créé « un courant de sympathie dans l'opinion publique » et on a réussi à obtenir l'émancipation civile de la femme mariée, après des discussions intenses dans la Chambre et dans le Sénat²³.

En ce qui concerne l'espace français il faut préciser qu'ici les droits civils de la femme mariée sont obtenus plus tard en 1918, en étant le plus grand accomplissement du mouvement féministe de la période d'entre les deux guerres mondiales. Le projet adopté comme loi représentait en fait une variante « coupée et mutilée » de celui proposé par les féministes. En réalité, seulement deux articles du Code Civil sont modifiés ; ils précisent que « la femme mariée a la plénitude des droits », les éventuelles restrictions résultant seulement « des limitations légales » ou « du régime matrimonial adopté » et que l'homme, « la tête de la famille a le droit de choisir la résidence du foyer ».

Ainsi que l'on peut observer, on a obtenu seulement une partie des droits, et on a accordé le reste d'eux beaucoup plus tard²⁴. Certainement la France a enregistré à ce chapitre un délai assez grand en comparaison avec Roumanie et les autres pays européens, car la majorité ont supprimé l'incapacité civile des femmes pendant les années 1920 (excepté la Belgique, le Portugal, l'Espagne, l'Irlande et le Luxembourg) et même avant la Première Guerre Mondiale (comme la Norvège, l'Autriche, l'Allemagne et la Grande Bretagne). (voir l'Annexe 60) Néanmoins, pendant les années trente, dans les pays où se manifestent les dictatures politiques on constate un regrès à cet égard, ainsi que les femmes de l'Allemagne, de l'Italie et de l'Autriche perdent très facilement presque tous les droits conquis²⁵.

Certainement l'AECFPR n'a pas oublié d'informer ses collègues françaises sur le grand événement, ainsi qu'on apprend d'une lettre envoyée à la rédaction du journal *La Française*, par laquelle on informait sur l'obtention des droits civils par une loi votée en Parlement. L'Association était « heureuse » d'annoncer ce résultat, le succès étant très important puisque cette organisation a réuni dès le début « les plus cultivées » femmes comme « des avocates, des médecins, des architectes, des ingénieurs, des docteurs es philosophie et lettres » et on a « vraiment »²⁶ lutté dès 1917 pour cette réussite. On mentionne la célébration de cet événement et de l'anniversaire de 15 ans depuis la fondation de l'Association par un brillant congrès féministe organisé le 21 et le 22 mai à Iasi, auquel

²³ BMD, dossier 336 ROU Roumanie, f. 3.

²⁴ Christine Bard, *Les filles de Marianne. Histoires des féminismes. 1914-1940*, Fayard, Paris, 1995, p. 364-365.

²⁵ *Ibid.*, p. 361.

²⁶ Ce terme renvoie de façon indirecte à l'attitude d'Alexandrina Cantacuzino, qui a revendiqué cette « victoire » pour son groupe.

ont pris part des déléguées d'AECPPFR de tout le pays et des représentants du Parti National Paysan, du Parti National Libéral, du Parti du Peuple etc. À la tribune les politiciens ont déclaré qu'ils acceptaient le programme intégral des femmes et « ils étaient prêts à soutenir leurs justes revendications, pour obtenir vite les droits politiques complètes »²⁷.

Alexandrina Cantacuzino, dans une lettre adressée à « une collègue française »²⁸, l'annonce « avec une grande satisfaction » de la réussite des femmes roumaines après « une lutte méthodique, bien construite et qui avait deux objectifs : faire connaître aux masses la nécessité d'accorder des droits aux femmes pour consolider la famille et la société, et de faire des pressions sur les partis et les Corpus Législatifs dans le but d'obtenir un résultat concret »²⁹. C'est intéressant que cette dirigeante féministe adjudique cette victoire au Conseil et à son « groupe », « pour qui depuis plus de 4 ans on n'a pas cessé d'apporter ce problème dans l'attention de l'opinion publique », en travaillant pendant 4 mois en collaboration avec le Conseil législatif responsable de l'unification du Code Civil. Les informations qu'elle a fournies se retrouvent dans l'article publié par Maria Vérone, ce qui signifie qu'elle a lu et a pris en considération la lettre de la dirigeante de Roumanie, qui n'est pas conformément à la réalité. Avant que cette loi soit votée, si on analyse l'activité des féministes autour d'Alexandrina Cantacuzino, on peut voir que toutes les manifestations étaient axées sur l'obtention des droits politiques intégraux et que ceux civils n'étaient même pas mentionnés. Relevant dans ce sens est l'amendement proposé par la GNFR en mars 1932, concernant la modification de la loi électorale de 1925, de sorte que les femmes qui déjà avaient le droit de voter dans la commune et département allaient l'obtenir dans la Chambre et dans le Sénat³⁰.

Outre cet objectif, par leur programme, les membres de la GNFR et celles employées politiques au cadre de CNFR avaient d'autres priorités comme la baisse des prix de la vie quotidienne (voir l'Annexe 41), la salubrité des villes, de nombreux problèmes d'assistance sociale. Quoiqu'elles se soient préoccupées de la reformation du Code Civil, ainsi que l'on observe dans une annonce sur une manifestation dans ce sens (voir l'Annexe 42), organisée en décembre 1931, pendant les mois antérieurs à la discussion sur la situation légale de la femme roumaine, elles ne se sont axées que sur l'obtention des droits politiques intégraux, en tenant compte du fait que dans cette période-là on discutait sur la reformation de la loi électorale.

²⁷ *Ibid.*

²⁸ Il peut être Maria Vérone, parce que le contenu de l'article publié par elle est presque le même que celui de la lettre envoyée par Alexandrina Cantacuzino. *Ibid.*, ff. 3, 83.

²⁹ *Ibid.*, f. 83.

³⁰ ANIC, fond familial Cantacuzino, dossier 138, f. 45. Voir aussi Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2006, p. 146-147.

Cette réalité n'empêche pas la présidente CNFR d'affirmer que « les femmes inscrites sous le drapeau d'un parti [on fait référence directe aux dirigeantes AECPPFR de Bucarest, membres du Parti National Paysan] n'ont pas pris part à cette campagne intense pendant 6 semaines sans interruption. Seulement la GNFR, la CNFR et la Société Solidarité, toutes les trois, sans aucune influence politique, ont agi avec de l'enthousiasme, de la passion, du courage et du dévouement pour cette cause qui mérite une mention spéciale »³¹. Selon que l'on peut observer, même si l'AECPPFR a été celle qui a manifesté et lutté intensément pour l'obtention de ces droits, Alexandrina Cantacuzino est celle qui s'assume cette réussite dans le plan international et ne prend pas en considération l'activité de ses collègues. C'est un fait qui montre la crise qui existait à cette date-la à l'intérieur du mouvement féministe où l'on peut déjà constater deux groupes adverses qui déjà luttent pour les mêmes objectifs, chacune agissait et activait sur « son chemin ». C'est important de préciser le fait que La Ligue des Droits et des Devoirs de la Femme n'entre dans aucune de ces deux groupes et reste neutre dans ce conflit. Ainsi qu'on apprend du rapport de la ligue, en 1931 « le village modèle » a été inscrit dans le programme de travail, action à laquelle Eugenia de Reuss Ianculescu a travaillé « avec beaucoup d'énergie en qualité de conseillère départementale, mais après deux années, cette dirigeante est tombée malade, et l'activité ultérieure s'est réduite seulement aux réunions mensuelles du comité », où l'on débattaient de différents problèmes et on soutenait des conférences aux sujets « purement sociaux »³².

1.2. Le travail de la femme

Dans les actions et les manifestations du mouvement féministe de Roumanie, outre les deux objectifs prioritaires, les droits civils et ceux politiques intégraux, on retrouve beaucoup plus visibles certains thèmes au caractère social, comme le travail de la femme, en tenant compte de la crise économique du début des années trente, le problème de la protection de la mère et de l'enfant, celui de la prostitution et « la question de l'avortion ». On retrouvait ces sujets d'actualité dans les débats de CIF et d'AIF, et également dans chaque pays européen. La presse féministe de Roumanie, formée par de nombreuses publications comme *Ziarul nostru*, *Cuvântul femeilor*, *Gazeta femeilor* et *Gazeta femeii*, a surpris les débats des congrès de l'Association et de l'UFR.

³¹ BMD, dosar 336 ROU Roumanie, f. 85.

³² Ștefan Păun, *Documente privind mișcarea feministă din România în perioada interbelică. Liga Drepturilor și Datoriilor Femeii*, vol. I, Bucarest, Éditions Cartea Universitară, 2007, p. 257-260.

Ils ont analysé et discuté ces problèmes sociaux de la femme roumaine ; ils ont offert des solutions qu'ils essayaient d'imposer à l'attention de l'opinion publique et surtout aux politiciens.

Le travail de la femme et sa position professionnelle ont représenté dans cette période « des sujets d'intérêts majeur » en Roumanie et en France puisque la crise économique a déterminé « une réaffirmation de la guerre entre les sexes » qui « s'est focalisée sur l'illégitimité du travail salarié féminine ». En Roumanie, les féministes n'ont pas prêté une si grande importance à ce domaine, peut-être parce qu'il n'y a pas eu de problèmes majeures de cette perspective (outre « la question des fonctionnaires »). En France, la période des années 1932-1936 a apporté « une mobilisation » des féministes « unies dans une bataille » pour protéger ce droit. Pendant la crise économique mondiale le travail de la femme a été le sujet de discussion dans la majorité des états européens qui ont pris des mesures, quelques-unes « draconiennes » en défaveur des femmes mariées et « en faveur » des milliers d'hommes chômeurs. Ainsi, en Allemagne, dès 1932, on a émis la loi conformément à laquelle les femmes fonctionnaires pouvaient être licenciées après le mariage, situation qui s'est répétée en Hollande, en Belgique, en Yougoslavie et en Autriche. Tous ces pays ont commencé à limiter le travail de la femme en dehors du foyer en espérant ainsi d'obtenir une réduction du chômage et un redressement de la situation³³.

France connaît une intense campagne en faveur de la revenue de la femme à l'espace domestique, commencée en 1931 par « un ami des féministes », Charles Richet, ses arguments étant : « sauver la famille et lutter contre le chômage ». En même temps, dans l'environnement français on a émis des idées conformément auxquelles l'activité salariée des femmes (qui représentaient 42% du total des employés) était « responsable » de la crise et du niveau du chômage masculin, situation combattue par Marguerite Thibert, fonctionnaire au Bureau International du Travail. Elle parle sur « le caractère contradictoire d'une solution qui, pour résoudre le problème du chômage, pose une autre catégorie en chômage », et ainsi il y apparaît « un déplacement » du problème, donc il n'y a pas de solution.

En même temps, on montre le fait que la majorité des femmes travaillent « par nécessité », le petit salaire qu'elles encaissent étant « plus que vital » dans les conditions de la crise. Les premiers signes d'une politique de limitation du travail de la femme apparaissent

³³ Rose-Marie Lagrave, *Un émancipation sous tutelle. Éducation et travail des femmes au XX siècle*, in George Duby, Michelle Perrot *Histoire des femmes en Occident*, sous la direction de Françoise Thébaud, vol. V, Paris, Éditions Académique Perrin, 2002, p. 441-442.

en 1933 lorsqu'on observe clairement les mesures de restriction de l'accès, de réduction ou élimination des postes pour les femmes³⁴.

En Roumanie ce problème a été longuement débattu aux congrès féminins, dans la presse, par la majorité des dirigeantes qui essayaient de maintenir l'intérêt de l'opinion publique vers l'objectif inscrit dans le statut des organisations, et précisément « pour le travail égal, un salaire égal ». Elena Meissner argumentait cette requête au congrès des organisations féministes (l'UFR, l'AECFPR et l'Association des femmes universitaires) de Constanța de 1936 par le fait que le sexe, le mariage ou la maternité ne pouvaient pas et ne devaient pas constituer « des obstacles dans l'exercice du droit au travail ». La dirigeante féministe a réaffirmé le droit de la femme « à tout travail, selon ses aptitudes », sur le principe de « l'égalité de la femme et de l'homme dans toutes les branches d'activité ». En ce qui concerne l'idée que le travail de la femme accroît le chômage des hommes, on la considère « pas sérieuse » et irréaliste, en apportant en discussion le même argument que Marguerite Thibert, du déplacement du problème d'une catégorie à une autre de la population. Sa conclusion est que « voler à la femme son droit de gagner de l'argent signifie lui voler un droit essentiel de vie », en tenant compte du fait que par son salaire elle ne cherche que « sauver sa famille et sa dignité »³⁵.

Une autre féministe, une conseillère municipale qui s'est occupée même du problème du chômage à Bucarest, Ortansa Satmary, a publié plusieurs articles à l'égard de « cette question » dans *Cuvântul femeilor*, en argumentant le travail de la femme en dehors de l'espace domestique par les progrès évidents enregistrés en société, ainsi que l'activité salariale féminine était devenue « un procès naturel ». En même temps, cette dirigeante de l'AECFPR apporte dans le débat public le problème de la protection de la femme qui travaille, surtout les mères, la maternité étant le plus important service social qui devait être protégé.

Certainement, la féministe remarque le fait qu'il existe plusieurs perspectives d'aborder ce sujet. Ainsi, par la prisme de la protection des mères employées ne peut être que bénéfique et « naturelle » la ratification par presque tous les états des conventions de Washington et « des suggestions du Bureau International du Travail concernant le travail de nuit de la femme, des autres réglementations à l'égard de la femme enceinte et accouchée ». En même temps, de la perspective des nouvelles conditions imposées par la crise

³⁴ Christine Bard, *op. cit.*, p. 287, 313-315.

³⁵ « Marele Congres al Asociațiilor feministe de la Constanța », in *Gazeta femeilor*, année V, n° 140-141, 1936, p. 4. Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2006, p. 276.

économique, on met en doute « le caractère bénéfique de ces réglementations pour l'intérêt des ouvrières », en montrant que « l'état peut imposer au patron des mesures d'intérêt général, comme la protection de la maternité, mais il ne peut pas lui imposer de choisir les catégories d'ouvriers qu'il emploie au travail ». Certainement la conclusion qui s'impose est d'adopter des mesures de protection, mais qui s'appliquent aux deux sexes³⁶.

Cette situation de la protection des ouvrières a été longuement débattue à l'étranger depuis 1929 lorsqu'on a créé une organisation appelée Open Door International. Celle-ci « dénonçait l'utilisation abusive de l'idée de « protection » qui masquait les différents touches apportées au droit de travail à certaines heures, surtout la nuit, ou en certains métiers considérés dangereux pour la santé ». C'est intéressant de voir que les féministes françaises sont plutôt « réticentes » devant cette politique égalitaire promue par Open Door, en étant « minoritaires » celles hostiles aux mesures de protection du travail féminin³⁷.

En Roumanie, même si le phénomène du chômage n'avait pas l'ampleur de celui occidental, « à un moment donné les autorités roumaines » ont commencé à accepter l'idée d'imposer des mesures restrictives aux fonctionnaires assez nombreuses dans les institutions d'état. Ainsi, en 1932 a été déposé au Parlement un projet de loi par lequel on établissait le licenciement des femmes fonctionnaires mariées aux hommes employés à l'état, des fonctionnaires publiques. Le contenu de cette loi a provoqué des réactions de proteste de la part des organisations féminines et féministes, comme l'Association des Femmes Fonctionnaires, la GNFR et l'AECPPFR, mais également la désapprobation des journalistes.

L'un d'eux Mihai Blajeni a publié un article intitulé « Le licenciement des femmes fonctionnaires » où il parle d'un essai de revenir à la mentalité du Moyen Age, de faire « un nouveau et géant pas derrière, pour jeter dans la rue toute une armée d'épouses et de mères, qui ne sont coupables que pour essayer de gagner pour leur existence »³⁸.

Cette mesure est considérée « injuste, immorale et dangereuse » : « injuste » parce qu'on veut réduire le nombre des fonctionnaires selon le critère « autocrate des différences de sexe » et on ne prend pas en considération « les mérites, la préparation et la séniorité » de l'employé ; « dangereuse » parce qu'elle menace l'unité des familles, et « immorale » parce qu'elle incite au divorce et à adopter le concubinage assez élevé en Roumanie. Le journaliste remarque un fait positif, et précisément la réaction des femmes et des féministes devant ce « danger », qui ont défendu « avec toute leur énergie leur désir de travailler librement » et

³⁶ Ortansa Satmary, « Ocotire sau apă sare », in *Cuvântul femeilor*, I^{er} année, n° 15, 1933, p. 1. Ghizela Cosma, *Aspecte privind...*, p. 91.

³⁷ Christine Bard, *op. cit.*, p. 320-322.

³⁸ Mihai Blăjeni, « Concedierea femeilor funcționare », in *Gazeta femeii*, I^{er} année, n° 2, 1932, p. 3.

elles ont protesté « comme il fallait ». Ainsi, à côté des femmes fonctionnaires se trouvaient « tous les gens de bon sens » et la grande masse des autres femmes des différents groupes féminines qui se sont élevées « décidées et solidaires », en mobilisant chaque armée d'énergies disciplinées³⁹.

De l'initiative de l'Institut culturel féminin dont la présidente était Ortansa Satmary on a organisé une réunion de protestes à la Fondation Carol⁴⁰, où l'on a affirmé la solidarité à la situation des fonctionnaires, on a mis en évidence la nécessité de maintenir le deuxième salaire « pour l'entretien de la famille » et on a demandé l'accomplissement des licenciements en fonction de « la qualité de la prestation professionnelle »⁴¹. En même temps, la délégation formée de Margareta Paximade-Ghelmegeanu, Calypso Botez et Margareta Atanasiu a été accueillie en audience par Iuliu Maniu, le premier ministre. On a présenté un mémoire « avec des centaines de signatures des fonctionnaires de tous les ministères » et on a exposé le souci à l'égard du licenciement des femmes mariées.

La réponse reçue a été plus que satisfaisante, le politicien a affirmé qu'il y a d'autres moyens pour réduire le numéro de fonctionnaires que le critère sexuel⁴². D'ailleurs, Mihai Blajeni annonce dans son article qu'on a retiré le projet par le mérite intégral des femmes roumaines « qui ont su s'opposer de façon unitaire et disciplinaire » à cette mesure injuste⁴³.

Ainsi que l'on peut observer, la majorité des dirigeantes de l'Association se sont impliquées directement à résoudre ce problème des fonctionnaires et ont été très actives dans la campagne de soutien du droit de la femme au travail. Cette « question vitale » est restée dans l'attention des féministes pendant les années suivantes ; la presse était un important moyen de « défense » des femmes employées, de se promouvoir dans tous les domaines, en offrant des exemples plus qu'éloquents dans ce sens. Au congrès de l'AECPPFR de mai 1934 qui a eu lieu à Bucarest on a discuté la situation des fonctionnaires, ce problème étant présenté par Calypso Botez et Ella Negruzzi. La renommée avocate a mis en évidence dans son discours « les possibilités limitées » d'ascension des fonctionnaires et le fait que les femmes étaient les premières « visées » au moment de la réduction de personnel. Il faut remarquer également la super population de ce domaine, le résultat de la migration rurale –

³⁹ *Ibid.*

⁴⁰ À cette réunion ont pris part Ortansa Satmary, Calypso Botez (au nom de l'AECPPFR), Alice Voinescu, Medeea Niculescu, Evdochia Simionescu (de la part de l'Association des salaires publiques) et Sanda Filitti (de la part de la CNFR et de l'Association Solidaritatea). « Întrunirea feminisă de la Fundația Carol », in *Gazeta femeii*, I^{er} année, n° 2, 1932, p. 4.

⁴¹ *Ibid.*

⁴² « Delegația femeilor funcționare la domnul prim ministru », in *Ibid.* Voir aussi *Gazeta femeii*, I^{er} année, n° 3, 1932, p. 4.

⁴³ Mihai Blăjeni, *op. cit.*, p. 3.

urbaine et également d'une mentalité conformément à laquelle la majorité des filles étaient dirigées par leurs familles vers un métier à l'état qui offrait de la stabilité, un certain prestige et de l'indépendance financière. Il ne faut pas omettre « le népotisme existant dans la majorité des institutions » par lequel beaucoup de filles sans compétences acquéraient ces fonctions publiques pour « d'autres qualités », ainsi comme quelques journalistes avaient présenté dans leurs journaux.

Afin de changer cette situation, les féministes ont proposé quelques solutions intéressantes, disons-nous. Ainsi on affirme la nécessité de développer « le système des écoles de ménage et agricoles, qui devaient accroître l'efficacité du travail dans les villages »⁴⁴ ; de bons conseils efficaces pour les filles vers les carrières où elles avaient des compétences, pour éviter « l'inflation » constatée en certains domaines et pour tenir compte des « besoins sociaux dans l'orientation professionnelle des femmes », en cherchant d'encourager « l'initiative particulière » afin de diminuer la tendance vers « le fonctionnarisme ». En même temps les féministes soutenaient le besoin d'améliorer l'efficacité du travail des femmes à la campagne par le développement des travaux agricoles et des écoles ménagères rurales, et également d'une catégorie de femmes employées en dehors du foyer : les servantes. Celles-ci devaient se préparer en écoles spéciales pour les ouvriers domestiques, l'appel lancé par *Gazeta femeii* voulant « élever le prestige du travail ménagère qui n'était pas pris en considération ». Une autre idée promue par les féministes dans la presse, les brochures et les conférences a été celle de « rationaliser l'activité domestique » par enseignant les ménagères d'avoir « un maximum d'efficacité avec un minimum d'effort ». On peut dire qu'on a commencé une vraie campagne d'enseigner les femmes, de leur montrer comment organiser leur maison de façon rationnelle, d'adopter de nouvelles méthodes de travail pour moderniser et « systématiser le travail domestique », tout cela pour épargner de l'argent, du temps et de l'énergie⁴⁵.

En ce qui concerne l'accès des femmes aux métiers, le mouvement féministe de Roumanie a continué pendant les années trente les actions de promouvoir leur droit d'occuper toute fonction et on a organisé « des vraies campagnes » pour démontrer et « développer » les habiletés féminines dans des domaines comme l'assistance sociale, la magistrature et la police. L'intérêt pour ces sphères d'activité était plus grand puisqu'on voulait ainsi résoudre le problème de la protection sociale. Pour améliorer la situation des enfants délinquants et pour diminuer leur nombre, le mouvement féministe a soutenu avec véhémence l'admission

⁴⁴ Ghizela Cosma, *Aspecte privind...*, p. 87-88.

⁴⁵ *Ibid.*, p. 88-90.

des femmes dans la magistrature et dans les cours aux jurés, et également dans la police de mœurs où l'on pourrait améliorer le problème du « trafic de personnes ». Certainement la situation n'a pas connu une amélioration en dépit des campagnes de la presse et des actions entreprises par les dirigeantes AECPCR qui ont revendiqué constamment la création de la police féminine. La seule « victoire » présentée par *Gazeta femeii* a été de nommer deux femmes dans la fonction « agents auxiliaires de police », le 27 juin 1933 à Bucarest⁴⁶.

1.3. L'abortion et la prostitution

Dans la société roumaine ont eu lieu plusieurs débats à l'égard de l'introduction d'un impôt au célibat, du problème de l'abortion ou de la prostitution tandis que les articles de la presse axés sur ces thèmes étaient de plus en plus nombreux. Ainsi des journalistes, des juristes, des médecins et des féministes font connaître leurs opinions et chacun d'eux présente de sa perspective une solution à ces problèmes et les mesures qu'il fallait prendre.

L'intention d'introduire dans la discussion des corpus législatifs un projet de loi par lequel « les célibataires des deux sexes » allaient payer des impôts différents a été surprise et analysée par Elena Meissner dans un article de *Ziarul nostru*, cette mesure étant considérée comme « un attentat à la liberté individuelle ». L'AECPCR proteste contre ce projet et montre que les femmes de Roumanie ont pour idéal le mariage et que ce n'est pas de leur faute qu'elles sont célibataires. Dans la plupart des cas, « les circonstances économiques sont si difficiles que l'homme ne veut plus assumer la responsabilité d'un mariage, à très peu d'exceptions, seulement dans le cas où la future épouse a une bonne situation matérielle, soit une dot, soit une profession productive ». Ainsi, tandis qu'une grande partie des filles restent célibataires et souffrent « tous les ennuis et les ironies que la société adresse aux femmes isolées », l'homme « seul » réjouit toutes « les libertés, sans être incommodée par ses propres scrupules ou par l'opinion publique ». À cause de ce fait, un éventuel impôt sur la femme célibataire aurait été un « coup » matériel qui s'ajoutait au celui moral ; les veuves et les divorcées en étaient également affectées. Un autre argument, probablement le plus important : le nombre des femmes était plus grand que celui des hommes dans l'évidence statistique de la population, situation qui faisait inévitable le célibat d'une partie importante de l'élément féminin⁴⁷.

Même si on a obtenu et reconnu l'émancipation de la femme du point de vue civil, il y avait des articles dans la législation qui « continuaient à offenser les droits de la femme », surtout à l'égard de la situation matrimoniale, du problème de la recherche et assumer la paternité, de

⁴⁶ *Ibid.*, p. 90.

⁴⁷ Elena Meissner, « Impozitul pe celibatari », in *Ziarul nostru*, année V, n° 4 (52), 1931, p. 1.

l'autorité parentale. Au Congrès de l'AECPPFR organisé à Iasi en mai 1932, Margareta Paximade-Ghelmegeanu a apportée à l'attention du Conseil législatif qui discutait l'unification de la législation le fait qu'on devait enlever tous les paragraphes du Code Civil qui continuaient à affecter les femmes mariées. À la suite de sa proposition, on a votée une motion par laquelle on sollicitait que « la fortune acquise pendant le mariage devienne le droit commun des deux époux, et lors d'une éventuelle dissolution du mariage, chacun d'eux soit le propriétaire d'une demie de cette fortune »⁴⁸.

Un autre problème qui a provoqué des débats animés dans la presse et dans l'opinion publique a été celui de l'avortion et des prévisions du Code Pénal à l'égard de cet aspect. Les déléguées au Congrès de l'Association ont demandé la modification de l'article 246 du Code, qui établissait que toutes les avortions « déclarées sans discernement » étaient considérées des crimes et donc « punies par conséquent ». Cette proposition d'Elena Ghiulea a éveillé des discussions « violentes et des protestes bien fondés ». Ainsi on a mis en évidence le fait que les opinions, y inclus à l'intérieur des organisations, étaient divisées et les deux groupes avaient des arguments notables. Elena Meissner, Ortansa Satmary et Calypso Botez soutiennent la proposition et sont d'accord avec *une limitation de la natalité*, en invoquant la situation matérielle précaire des parents et « l'existence d'un nombre impressionnant grand d'enfants qui vivaient en misère », une situation mise en évidence par les nombreuses enquêtes sociales des périphéries des villes. Eugenia Popovici, Henrieta Gavrilescu et Maria Dimitriu-Castano combattent cette proposition et considèrent qu'il faut chercher d'autres moyens pour améliorer la situation des mères et des enfants trouvés en difficulté. Un argument important apporté en discussion par la groupe adverse a été la diminution de la natalité par l'adoption de cette mesure juste au moment où « le pays avait besoin de renforcer sa capacité de se défendre ». On n'est pas arrivé à aucun résultat, et alors « la question allait être étudiée dans toutes les associations et seulement à la suite des études sérieuses la discussion allait être reprise dans les réunions suivantes »⁴⁹.

Ainsi que l'on peut observer dans la presse, les médecins et une partie des féministes s'exprimaient en faveur de la libéralisation de l'avortion, mais ce point de vue n'a pas réussi à s'imposer et en conséquence on n'est pas arrivé à « un point de vue commun »⁵⁰. La présidente UFR, Maria Baiulescu, conservatrice et traditionaliste en attitudes et en pensées, se prononçait

⁴⁸ « Congresul Asociațiunii pentru Emanciparea Civilă și Politică a Femeilor Române, ținut la Iași, la 21 și 22 mai 1932 », in *Ziarul nostru*, année VI, n° 5-6, mai-juin 1932, p. 2. Voir aussi Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2006, p. 42.

⁴⁹ *Ibid.*

⁵⁰ Pour plusieurs détails, voir B. Caușansky, « Problema avortului », in *Opinia*, année XXVII, n° 7191, Samedi 23 avril 1931, p. 1-2 ; I. L. Basarabeanu, « Legiferarea avortului », in *Opinia*, année XXVII, n° 7335, Mardi 13 octobre 1931, p. 1.

clairement contre la légalisation de l'abortion, en montrant que la femme « n'était pas la maîtresse de son corps », mais elle appartenait à la famille et à sa communauté, situation où assumer sa maternité impliquait « un devoir envers la patrie ». En plus, on mentionnait la controverse religieuse de cette action qui ne pouvait pas être acceptée par l'Eglise Orthodoxe⁵¹. Les dirigeantes AECPPFR quoiqu'elles aient ajourné la prise d'une décision, ont continué chacune à soutenir leur opinion et à argumenter leur choix dans les pages des journaux féministes où l'on retrouve une vraie campagne de libéralisation de l'abortion. Medeea Marinescu, membre de l'Association, auteur de plusieurs articles parus dans *Cuvântul femeilor*, parle de l'interdiction de l'abortion comme d'un « attentat à la liberté de la femme », l'imposition de la maternité menant à beaucoup d'enfants malades et pauvres, un fait qui allait affecter la politique sociale de l'État. Dans ces conditions, la seule solution était la légalisation de « l'abortion sociale », mesure qui devait être accompagnée par des actions concrètes afin de diminuer la mortalité infantile, l'une des plus grandes d'Europe, et par l'imposition légale de la recherche de la paternité⁵².

Deux autres féministes qui se sont prononcées en faveur de l'abortion ont été Ella Negruzzi et Calypso Botez, leur argumentation étant fondée sur « des considérations sociales » et en soulignant le fait que l'état roumain « avait besoin d'une population saine, valide, capable de vivre par ses propres moyens »⁵³. Une autre association préoccupée par cette « question » a été l'Union des Femmes Ouvrières qui, dans la majorité des réunions et manifestations, s'est prononcée en faveur de l'admission « du principe de la maternité consciente ». Beaucoup d'articles publiés dans *Femeia muncitoare* soulignaient les conditions misères et les difficultés des femmes malades et pauvres, avec beaucoup d'enfants qui travaillaient en fabriques et se trouvaient en difficulté au moment d'une nouvelle grossesse :

« – *Pourquoi tu es triste ?*

– *Je vais avoir un autre bébé ; ce sera le sixième. Les autres sont encore petits et maigres ; ils sont souvent malades parce que je ne peux pas leur donner assez de nourriture, et je suis si malade et fatiguée ; je tousse toujours et aujourd'hui j'ai encore beaucoup de travail... »*⁵⁴.

Un fait important dévoilé par les femmes socialistes est la pratique de l'abortion par « les femmes riches qui recourent aux médecins expérimentés », et celles pauvres appellent à « l'aide du quartier », à la suite duquel beaucoup d'elles tombent très malades ou meurent en laissant derrière des familles nombreuses sans leur mère. Certainement on discute également les raisons

⁵¹ Maria Baiulescu, « Problema avortului », in *Ziarul nostru*, année VIII, n° 1-2, 1934, p. 2.

⁵² Medeea Niculescu, « Sănătatea femeii și avortul », in *Cuvântul femeilor*, 1^{er} année, n° 11, 1933, p. 1.

⁵³ « Problema avorturilor. Opinia d-nelor Calypso Botez și Ella Negruzzi », in *Gazeta femeii*, année II, n° 40-41, 1933, p. 4. Voir aussi Ghizela Cosma, *Aspecte privind...*, p. 91.

⁵⁴ Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2006, p. 151.

qui déterminent les femmes de choisir cette solution, différentes de la femme pauvre à celle riche : la première est déterminée par « la misère » et les manques matériels, mais la deuxième « le fait de sa simple volonté ou du luxe »⁵⁵. En même temps les personnes médicales compétentes comme dr. S. Cohl, médecin en chef de l'hôpital « La Nouvelle Maternité » de Bucarest ont adopté et présenté les arguments d'ordre médical qui essayaient de changer la mentalité générale conformément à laquelle *la femme n'est pas une simple fabrique d'enfants*. On a promu le concept de « maternité consciente » au sens de « la réduction rationnelle du nombre des enfants » par l'application de deux méthodes : « des moyens préventives et la pratique de l'avortion artificielle ». La première méthode était plus difficile à appliquer, mais la deuxième pouvait être résolue par une intervention parlementaire, « au but d'une plus juste législation »⁵⁶. En conséquence, l'Union des Femmes Ouvrières sollicitait la modification de l'article 246 du Code Pénal « de sorte que le médecin soit autorisé à interrompre la grossesse lorsque la femme prouve qu'elle ne peut pas élever son enfant ; lorsque la vie de la femme est mise en péril si elle accouche ; lorsqu'elle souffre d'une maladie, infirmité physique ou morale qui pourrait être transmise à l'enfant ». En même temps on demande la fondation de dispensaires médicaux d'État, « où l'on peut donner aux femmes pauvres gratuitement des conseils et des moyens pour la prévention de grossesse et où les médecins expérimentés puissent les aider à interrompre la grossesse lorsqu'il faut »⁵⁷.

Ni la GNFR n'est restée indifférente à ce sujet, son programme « politique » incluant ce problème, ainsi qu'en 1934 on a organisé un cycle de conférences à l'égard du développement éthique des enfants, de l'avortion et de la nécessité de protéger la femme et l'enfant, de la situation des enfants délinquants, ces assemblées publiques offrant la possibilité à ceux qui participaient d'entrer en contact avec ces thèmes et de les débattre⁵⁸.

Toutes ces attitudes en faveur de la libéralisation de l'avortion n'ont pas réussi à mener à un courant d'opinion « plus ample qui détermine des effets importants dans le domaine de la législation. Le débat en Parlement du projet du Code Pénal (février-mars 1935) a mis en évidence la diversité des opinions et la difficulté d'arriver à un point de vue commun. Ainsi, une partie des parlementaires ont plaide pour le maintien des anciens paragraphes sans aucune modification, en étant catégoriques contre « la légalisation de toute avortion ». Et néanmoins le final a été une solution de compromis : par l'article 484 on a introduit dans la loi les situations exceptionnelles

⁵⁵ *Ibid.*, p. 152-153.

⁵⁶ *Ibid.*, p. 162-163.

⁵⁷ *Ibid.*, p. 153.

⁵⁸ Ghizela Cosma, *Femeile și politica în România. Evoluția dreptului de vot în perioada interbelică*, Cluj-Napoca, Éditions Presse Universitaire de Cluj, 2002, p. 78.

où l'on permettait l'interruption de grossesse et également la procédure à suivre dans ces cas. Conformément à cet article : « On ne considère pas l'abortion l'interruption du cours normal de grossesse faite par un médecin ; lorsque la vie de la femme est en danger imminent ou lorsque la grossesse aggrave une maladie dont souffre la femme et met sa vie en danger ; lorsqu'il ne peut pas être enlevée par d'autres moyens et il est évident que l'intervention n'a été faite que dans le but de sauver la vie de la femme ; lorsque l'un des parents souffre d'aliénation mentale et il y a la certitude que [la nouvelle créature] portera des graves tares mentales »⁵⁹.

Selon que l'on peut observer, les opinions et les doléances formulées par les femmes socialistes, par les médecins et par les féministes, dans leur grande majorité, n'ont pas été prises en considération. La mesure de compromis a été adoptée « sans écouter les femmes aussi »⁶⁰, celles qui étaient impliquées directement dans ce problème. La punition de l'abortion a été maintenue, on l'a cependant acceptée seulement dans les cas spéciaux déjà mentionnés.

Dès 1920 France a connu une loi par laquelle on a puni l'abortion beaucoup plus « sévèrement » et en même temps on a interdit les écritures et les discours publics qui « offensaient la natalité ». Depuis 1923 l'abortion devient un délit qui tenait du tribunal correctionnel. C'est intéressant le fait que les féministes réformistes et modérées approuvent ces prévisions législatives, et seulement celles radicales se montrent contre et promeuvent l'idée « d'une grève des ventres ». Cette situation se maintient pendant les années trente, la politique pro nataliste étant bien « implémentée », lorsqu'on ne manifeste pas un grand intérêt des féministes pour « la réforme sexuelle », leur seule activité étant en direction de l'abrogation de la loi instituée en 1920⁶¹.

Un réel progrès inscrit dans les prévisions du nouveau Code Pénal l'a constitué l'introduction du délit de « séduction et celui d'abandon familial » et on a institué « des sanctions pour les époux qui se soustrayaient de l'acquiescement des obligations d'entretien » prévues par une décision judiciaire. Ces innovations dans l'amélioration de la condition de la femme ont constitué un encouragement pour les organisations féministes qui ont continué l'activité de propagande afin d'abroger les articles 304 et 307 du Code Civil par lesquels on interdisait « la recherche de la paternité et la reconnaissance des enfants naturels ». En ayant le soutien des gens politiques importants, et également les conseils et l'expérience offerts par les commissions de spécialité de la Société des Nations, les féministes ont essayé de convaincre l'opinion publique sur la nécessité d'adopter ces mesures le plus tôt que possible, en tenant compte des statistiques

⁵⁹ Idem, *Aspecte privind...*, p. 91-92.

⁶⁰ « La Senat. Cum se discută fără noi în jurul problemei avortului », în *Cuvântul femeilor*, année III, n° 47, 1935, p. 1.

⁶¹ Christine Bard, *op. cit.*, p. 209-212, 366.

plus que soucieuses. Ainsi, entre les années 1924 et 1930 on a enregistré en Roumanie en moyenne la naissance annuelle de 56 500 enfants naturels pour arriver à 67 119 à la fin des années trente. Ces chiffres ont été obtenus par Gr. Trancu-Iași à la suite d'une recherche bien documentée. Le rapport général sur *la situation et la protection de l'enfant illégitime et de l'enfant abandonné* en Roumanie a été présenté à la conférence interbalkanique de Bucarest le 21 octobre 1936. C'est important de mentionner le choix à cette conférence de Margareta Paximade-Ghelmegeanu comme présidente de la sous-commission « pour étudier la charte de l'enfant et la position légale de la femme », un fait qui reflète l'appréciation des efforts faits par cette féministe et par l'Association pour la protection de la mère⁶².

Parmi les objectifs du mouvement féministe se retrouvent le combat du phénomène de la prostitution et celui du trafic de femmes, qui se manifestaient dans la société roumaine. Le problème de la prostitution s'est trouvée parmi les thèmes « d'étude et de débat » dès le début des années vingt lorsque les associations féministes sont entrées en contact avec les organisations internationales, en adoptant les sujets discutés par elles. L'AECPPFR a formulée son opinion et ses suggestions, et a présenté la situation de Roumanie, à l'égard de « cette question » par la réponse donnée à un questionnaire envoyé par l'AISF à tous les pays membres dans la Commission pour l'unité de la morale et contre le trafic de femmes à la fin de 1927⁶³.

L'association se prononçait en faveur de suppression des bordels, « des institutions où les femmes étaient assujetties aux multiples formes d'exploitation », et voulait que l'examen médical imposé aux prostituées soit élargi également aux hommes qui fréquentaient ces locations. En même temps, le certificat de santé devait être sollicité aux prostituées « isolées » aussi, pas seulement à celles qui se trouvaient en bordel, en cas contraire « on prévoyait leur pénalisation par la législation ». Conformément à l'Association, la limite d'âge devait être modifiée de 17 ans à 21 ans pour les femmes et également pour les hommes, et à l'égard des maladies vénériennes on imposait « l'obligation de leur déclaration ». On a beaucoup discuté sur ces maladies dans la presse et pendant les congrès, il y a eu des discussions animées sans la peur d'aborder un sujet tabou. Comme solution pour la prévention de leur contagion, la majorité des féministes sollicitaient la promotion et le développement des activités éducatives en écoles et des cours, des réunions et d'autres actions similaires pour les adultes, en essayant ainsi d'implémenter une éducation sexuelle. Certainement c'était difficile de mettre en pratique cette idée, en tenant compte de la société profondément traditionaliste et réticente à ces sujets, mais on essayait de

⁶² Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2006, p. 44-45. Voir également « Situația și protecția copilului nelegitim și a copilului părăsit în România. Raportul dlui Gr. Trancu-Iași la Conferința interbalcanică de la București din 21 octombrie a.c. », in *Ziarul nostru*, année VI, n° 8, octobre 1932, p. 3-4.

⁶³ ANIC, fond Constantin Meissner, dossier XI/37, ff. 17-18.

changer la mentalité, de convaincre l'opinion publique sur la nécessité « de la diffusion et du perfectionnement des moyens de contrôle », et également des traitements gratuits pour ces problèmes de santé. Toujours dans ce but, on soutenait l'idée de l'obligation du certificat de santé prénuptial⁶⁴.

Selon que l'on peut observer, AECPFR et UFR ont adopté « une attitude abolitionniste » à l'égard de ce problème de la prostitution, les nombreux articles de la presse générale et féministe présentent et argumentent les points de vue. Toutes ces discussions ne sont pas restées sans écho parmi les politiciens, ainsi qu'en 1930 on a adopté la Loi sanitaire et de protection qui constitue une solution de compromis, parce qu'elle représente « un mélange des principes du réglementarisme et de l'abolitionnisme »⁶⁵. On a retrouvé une part des doléances féministes au cadre de cette loi qui prévoyait l'interdiction des bordels et on a ainsi reconnu le droit de la femme de décider « seule à l'égard du problème de la prostitution ». On établissait une surveillance médicale périodique et gratuite de toutes les personnes qui par leur style de vie étaient exposées au risque de « contracter et transmettre les maladies vénériennes ». Les autorités administratives et de police devaient annoncer les autorités sanitaires sur les cas « strictement confidentiels » qui nécessitaient une certaine surveillance. A l'égard des personnes malades qui constituaient un danger de contamination, conformément à la nouvelle loi, celles-ci pourraient être obligées de s'interner en vue d'un traitement jusqu'à leur guérison. C'est intéressant le fait qu'on spécifiait clairement l'obligation de déclarer les maladies vénériennes et de les traiter gratuitement, si les malades n'avaient pas de possibilités financières ou d'assurance médicale, situation qui prouve l'ouverture et le désir des politiciens d'améliorer la situation des personnes avec des problèmes pareils. En même temps, toujours dans leur avantage, il y avait l'article concernant le délit de contamination: la transmission consciente des maladies vénériennes était punie par prison entre 3 mois et une année⁶⁶.

Après ce moment, le sujet a continué de se trouver dans l'attention du mouvement féministe parce que le chemin de la théorie à la pratique était assez long ; il y a eu des difficultés avant de l'application de cette loi à cause du manque des moyens concrets d'implémentation dans le territoire. À l'initiative d'Ella Negruzzi, à la suite du Congrès de la Fédération UFR organisé à Bucarest, entre le 4 et le 6 juin 1933, on a soutenu et sollicité aux forums décisionnels de respecter les engagements assumés envers la Société des Nations et la loi de 1930, la fondation

⁶⁴ *Ibid.*, ff. 19-20. Voir le Docteur Ygrec, « O politică social-sexuală. Educația sexuală », in *Adevărul*, année 43, n° 14251, Vendredi le 13 juin 1930, p. 1-2.

⁶⁵ Il est également appelé « l'abolitionnisme limitée ». Ghizela Cosma, *Aspecte privind...*, p. 92-93.

⁶⁶ Constantin Hamangiu, *Codul General al României*, vol. XVIII, Bucarest, Éditions Librairie Alcalay & Co., 1930, p. 717-720.

des centres pour abriter et rééduquer les prostituées, et pour punir les proxénètes plus sévèrement. On voulait supprimer « le régime arbitraire de la police de mœurs, pour pouvoir appliquer le droit commun dans tous les cas concernant la prostitution » et introduire « des éléments féminins dans la police » responsables de tels cas.

Pour mieux collaborer et connaître le problème au niveau international, on recommandait la constitution d'un bureau qui centralisait toutes les données concernant le trafic de femmes et qui maintenait le contact avec les bureaux similaires d'autres pays. Par la motion adoptée s'affirmait « le désir des sociétés fédérées d'adhérer au projet de la Société des Nations pour la protection des enfants abandonnés et la création de la police féminine » et également des instituts de rééducation morale des filles et des tribunaux d'enfants⁶⁷.

Tout au long des années, on a continué la campagne afin d'appliquer « la loi de l'unité de morale » qui avait en vue les deux sexes dans le problème des maladies vénériennes, « la formation de l'opinion publique pour offrir du travail aux femmes qui étaient venues des maisons de tolérance », l'adoption des mesures pour assurer la santé des couples et le soin adéquat des enfants. On n'a pas renoncé à soutenir l'idée du certificat de santé nuptial ni à la nécessité de préparer les futures mères. Medeea Niculescu recommandait l'adoption et l'application dans la société roumaine des mesures de première nécessité comme le soutien des femmes qui avaient des enfants illégitimes, « l'assistance par le personnel préparé des enceintes et des nouveaux-nés, et l'obligation des filles d'apprendre des notions de puériculture en école ». À la recommandation de cette féministe, la motion du Congrès de l'Association en 1934 prévoyait l'introduction dans les écoles secondaires de filles « des notions d'hygiène qui allaient être enseignées par des médecins femmes ». On n'a pas omis la femme de l'espace rural à laquelle on devait assurer des cours d'éducation sexuelle, action dans laquelle les sœurs de protection avaient un rôle important⁶⁸.

En même temps, la GNFR suivait par son programme d'éduquer les femmes de l'espace urbain et de celui rural, afin d'approfondir des notions élémentaires de puériculture, d'éducation des enfants, et également leur enseigner des éléments d'hygiène féminine. Dans ce but on organisait périodiquement des cours, des réunions et des conférences, et on essayait d'attirer et d'impliquer les femmes le plus que possible⁶⁹.

Les suggestions et les doléances des associations féministes de Roumanie à l'égard du phénomène de la prostitution et du trafic des femmes et d'enfants ont été présentées par Elena

⁶⁷ « Al XI-lea Congres al Federației Uniunii Femeilor Române », in *Gazeta femeii*, année II, n° 23, 1933, p. 3-4.

⁶⁸ Ghizela Cosma, *Aspecte privind...*, p. 93-94.

⁶⁹ Idem, *Femeile și politica...*, p. 77-79.

Văcărescu au cadre des débats de la Ve Commission de la Société des Nations entre 1934 et 1938 lorsque la dirigeante roumaine a occupé la fonction de vice-président et s'est remarquée constamment par son intense activité déployée dans le but de défendre et d'accorder tous les droits des femmes⁷⁰.

1.4. Les droits politiques « intégraux »

Après l'adoption de la loi administrative de 1929 et l'approbation des droits politiques dans la commune et le département à quelques catégories de femmes, les associations féministes ont continué leur activité de propagande en vue de réaliser une réforme électorale qui « apporte l'extension » du droit de vote. Les deux caps féministes qui se distinguent pendant les années trente ont eu en premier plan la revendication des droits politiques, bien que les nombreuses activités fussent centrées sur les problèmes sociaux de la femme roumaine et sur l'approbation des droits civils. Les manifestations publiques, dans le pays et à Bucarest, ont relevé les visions différentes dans l'approche de ce problème. Par conséquent, si les représentantes de l'AECPPFR appuyaient leurs revendications politiques sur le fondement des principes démocratiques, celles du GNFR considéraient que ceux-ci ne pouvaient pas être achevés qu'après la réalisation d'une réforme constitutionnelle qui commence avec le Sénat. Dans ces conditions-là, deux types de discours sur l'approbation des droits politiques deviennent évidents : l'un démocratique, basé sur l'organisation et les instituts de l'État, l'autre réformiste, qui impliquait le changement du régime politique et la modification des institutions, qui étaient « en crise »⁷¹.

En vue de réaliser le plus rapidement ce desideratum, d'une part, et de répondre à la politique des partis d'attirer l'électorat féminin, d'autre part, après 1929 on a créé des sections de femmes au cadre des principales organisations politiques. La presse féministe et celle générale ont présenté constamment les tendances d'organisation et les principales actions des femmes, surtout à Bucarest, où le Parti National Paysan est le premier parti qui a attiré les représentantes de l'AECPPFR, celles-ci en démarrant des actions pour l'extension des sections de femmes. Il est suivi par le Parti National Libérale, où la participation des femmes aux activités politiques a eu plutôt un rôle formatif, situation soutenue par Florica Georgescu, la représentante de la section pour le secteur III Bleu de la capitale. D'après elle, il fallait faire une différence nette entre les activités féminines et celles « purement politiques », les femmes nécessitant la liberté « de travailler sur le terrain si vaste de l'assistance sociale, des

⁷⁰ Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, 2006, p. 45.

⁷¹ Ghizela Cosma, *Femeile și politica...*, p. 121-124.

manifestations culturelles nationales et des divers problèmes féministes ». Dans ces conditions, leur activité se réduisait à la simple participation aux séances des clubs, où elles « recevaient » et « suivaient » l'éducation dans ce domaine, en se donnant la peine d'être « fidèles et actives collaboratrices du parti » qui les a accueillies. En dépit de cela, le rapport de la section féminine du PNL, le secteur III Bleu pour la période 1931-1934 montre une évolution « spectaculaire » de 9 membres à 600-700, ce qui montre l'intérêt relatif que les femmes manifestaient toujours pour la politique⁷².

Les nouvelles formations politiques aussi, comme le Front Roumain, sont attirées par l'électorat féminin, ayant en vue que la constitution d'une organisation de femmes, le tout pour accumuler des votes et non pas pour une réelle collaboration sur la nécessité de leur accorder des droits. Ce qu'il faut en retenir est que les femmes impliquées dans ces sections ont essayé « d'influencer de l'intérieur les décisions des partis sur le problème de l'émancipation politique complète des femmes ». Des preuves en sont, comme nous avons déjà mentionné, les réunions des sections de femmes, mais aussi des organisations féministes, auxquelles participaient aussi des leaders de parti. À ces occasions, on discutait les opinions et les solutions possibles au niveau de chaque formation sur la problématique féministe⁷³.

En dépit de ces actions, la tendance générale des partis était de ne pas « faire encore ce pas » de l'approbation des droits politiques intégraux, bien qu'ils soutiennent ce desideratum féministe, qui se retrouvait au cadre des programmes, et en aient fait des déclarations favorables. La conclusion que nous pouvons en déduire est que les partis, une fois arrivés au pouvoir, bien qu'antérieurement aient soutenu les droits des femmes, changeaient leur attitude, en étant plus réservés et « circonspectes » à ce regard. Dans la deuxième moitié des années 1930 « le monde politique » est divisé devant l'émancipation de la femme, la situation changeant radicalement en même temps avec la promulgation de la Constitution du Carol II le 20 février 1938. Par l'article 61 on reconnaissait aux femmes le droit de participer aux élections pour l'Assemblée des Députés et le Sénat et d'en être élues, mais seulement pour le Sénat. Pourtant, on prévoyait des conditions au sens de la limitation de l'âge à 30 ans et l'exercice d'un métier. En même temps, la modalité de formulation de la Constitution permettait de nouvelles contraintes par la loi électorale. Il faut souligner aussi qu'on avait introduit « le vote uninominale à la place du vote sur les listes, prévoyance qui annonçait aussi le renoncement dans la perspective au système politique basé sur la pluralité

⁷² *Ibid.*, p. 124-128.

⁷³ L'organisation de femmes du Front Roumain a été fondée le 2 juillet 1935, conduite en 1936 par Martida Irimescu. *Ibid.*, p. 128.

des partis ». Ces principes montraient la direction vers une « réforme constitutionnelle dans l'esprit corporatiste », où la loi n'avait plus comme fondement la reconnaissance des libertés civiques. En réalité, la réforme électorale avait « un sens restrictif », les seules prévoyances « au sens contraire » en sont celles regardant les femmes⁷⁴.

Pourtant, ce moment a constitué pour le mouvement féministe de la Roumanie le couronnement des efforts des dernières décennies et l'accomplissement du plus important objectif de leur liste de revendications. Par conséquent, il est fêté par toutes les organisations féministes par des manifestations publiques et des réunions festives, comme nous lisons dans la presse et dans les mémoires. Bien sûr, l'approbation de ce droit par le Roi Carol II a déterminé Alexandrina Cantacuzino lui envoyer une lettre de remerciement des « femmes roumaines pour leur avoir reconnu le droit civique dans ces moments difficiles » : « Nous vous remercions, Sire, et nous vous assurons que nous chercherons de mériter la confiance que Votre Majesté nous a accordé »⁷⁵. Le 6 mars dans une « séance solennelle » à la Maison de la Femme, pour fêter cet événement par les membres du CNFR, du GNFR, de la SONFR et de l'Association la Solidarité, occasion de rédiger et d'envoyer au Roi un « acte de glorification et d'éternel souvenir » par lequel elles reconnaissent que par cela « on a fini un chapitre d'injustice et on a écrit une page d'histoire »⁷⁶. Le discours prononcé à cette occasion par Alexandrina Cantacuzino exprime la grande joie des féministes face à la capacité prouvée « par nos camarades de vie de s'élever au-dessus des petites préjugés », en mettant en évidence aussi le rôle important de la femme dans la préservation des valeurs morales et nationales pendant « ces temps troubles ». La féministe considère que l'élément féministe devait comprendre les « responsabilités » que ce droit implique, « le sens du devoir et de la dignité individuelle et collective » étant nécessaire en vue de le transformer dans une véritable « force » : « Les femmes ont le devoir de s'y préparer. Nous les appelons au travail, nous formerons des commissions pour étudier en détail tous les problèmes regardant les besoins de l'État »⁷⁷.

À cette manifestation ont participé aussi Cornelia Emilian, au nom du CNFR, Elena Alistar, au nom des femmes roumaines de la Bessarabie, Aida Vrioni, qui a parlé au nom de l'Union intellectuelle etc., toutes les déléguées en exprimant leur reconnaissance pour l'approbation de la complète émancipation politique. En même temps, elles ont organisé

⁷⁴ *Ibid.*, p. 131-132. Voir aussi Ștefania Mihăilescu, *op. cit.*, p. 59-60.

⁷⁵ ANIC, fond familial Cantacuzino, dossier 251, f. 1.

⁷⁶ *Ibid.*, f. 2.

⁷⁷ « Femeile Române au sărbătorit drepturile acordate prin noua Constituție », in *Revista femeilor române*, I^{er} année, n° 3 et 4, avril 1938, p. 25.

« une imposante manifestation féminine », toujours pour célébrer le droit de vote, par l'AECPPFR, où Elena Meissner a fait une brève historique de l'activité du mouvement en vue de l'achèvement de l'objectif proposé. Toutes les représentantes féministes, comme Ortansa Satmary, Maria Baiulescu, Ella Negruzzi et Margareta Ghelmegeanu, ont déposé leurs hommages au Roi et ont adressé aux femmes un appel à la solidarité en vue de la participation « à la nouvelle vie du peuple du plus grand nombre possible de femmes »⁷⁸.

Cette réussite, qui s'est prouvée « purement formelle », n'est pas restée sans écho à l'étranger, les féministes françaises étant informées par Alexandrina Cantacuzino dans des télégrammes adressées aux présidentes du CIF et de l' AISF et aux amies de la France (voir l'Annexe 56). La rédaction du journal *La Française* publie en 1938 un article sur la réussite du mouvement féministe de la Roumanie, en manifestant des sentiments de joie pour les femmes qu'elles en félicitent, mais aussi du regret pour le fait que les plus démocratiques pays de l'Europe, la France et la Suisse n'ont pas accordé ces droits. On remarque aussi la réalisation de ce desideratum, attendu depuis longtemps par les femmes françaises, surtout dans un régime de dictature, celui qui a positionné les femmes sur le même plan que les hommes (voir l'Annexe 23). Nous pouvons en déduire que, bien qu'elle soit considérée une grande réussite, l'approbation des droits politiques n'est pas qu'une stratégie de Carol II d'attirer l'électorat féminin et d'en avoir le support. L'implication des femmes et leur support étaient nécessaires pour imposer du nouveau régime, qui, en réalité, apportait une restriction des libertés. Malgré qu'initialement les féministes aient considéré ce droit une reconnaissance de l'importance de leur contribution à la vie politique, en peu de temps elles ont compris qu'il s'agissait seulement d'une simple formalité qui s'appliquait à un nombre restreint de femmes et qui était caractérisé par beaucoup de contraintes.

Dans les conditions du déclenchement des répercussions contre les représentantes féministes et implicitement des associations qui se sont manifestées publiquement contre le régime, la loi électorale du 9 mai 1939 « ne devient qu'un simple simulacre sur le droit de vote des femmes ». Par conséquent, les femmes instruites « ayant un métier commerciale, agricole ou une occupation intellectuelle, âgées de plus de 30 ans » pouvaient participer aux élections parlementaires, situation valable aussi pour les hommes. Il est intéressant qu'elles puissent élire pour le Sénat et pour la Chambre des Députés, mais elles ne pouvaient être élues que dans le Sénat. Mais, pour entrer dans ce for législatif, les femmes devaient être

⁷⁸ *Ibid.*

âgées de plus de 40 ans et être « inscrites dans les listes électorales de leur profession » qu'elles allaient représenter⁷⁹.

Tous ceux qui voulaient poser leur candidature devaient détenir « un certificat d'inscription dans les listes électorales et une autorisation du Front de la Renaissance », toute action en dehors de ces « libertés » étant considérée « clandestine ». Dans ces conditions, aux élections de 1939, plusieurs féministes choisissent de ne plus poser leur candidature, comme Calypso Botez qui affirme que « elle peut être plus utile au mouvement féministe » par le détachement de la politique. De la part du parti Paysan Roumain, un membre qui choisit de poser sa candidature est Ortansa Satmary, mais elle n'est pas élue. Le seul « succès » du mouvement à ces élections est l'élection de Maria Pop comme première femme sénateur.

Comme Alexandra Petrescu observe, ces droits n'avaient pas de « valeur » parce qu'ils ne pouvaient pas être exercés librement ni n'étaient complets, « l'égalité entre les femmes et les hommes n'étant pas encore obtenue ». Le régime du Carol II « mime » l'approbation de ces droits, avec le seul but de les « enrôler dans le parti unique » pour soutenir de cette façon la nouvelle alternative politique imposée⁸⁰.

Le paradoxe de la situation consiste dans le fait que, du point de vue légal, les femmes obtiennent en 1938 la plus grande partie des droits politiques, ce qui place la Roumanie avant la France dans cette perspective. La femme française reçoit pleinement les droits en 1944, se situant entre les seuls pays en « retard ». Les causes en sont multiples : du conservatorisme et des intérêts politiques des sénateurs jusqu'à la peur du « danger clérical », l'église soutenant l'approbation de ce droit à toutes les femmes dès 1919. Bien que tous les gouvernements du pouvoir entre 1919 et 1939 aient refusé de faire des pressions sur le Sénat, en dépit des intenses manifestations et protestes du mouvement féministe. La tactique adoptée par le mouvement, « modérée », qui implique l'obtention graduelle du suffrage, n'a pas pu être valorisée à cause « des calculs politiques opportunistes » et de la nécessité de réformer le Sénat⁸¹.

Mariette Sineau, en analysant le moment de l'approbation de droits politiques dans les pays de l'Europe, constate qu'il y a deux modèles d'adoption du problème des droits de la femme : celui anglo-saxon et du nord, où les pays de cet espace géographique ont accordé beaucoup plus rapidement l'émancipation complète aux femmes (voir l'Annexe 60) et celui latin, où a dominé le Code Civil de Napoléon, par lequel on interdisait aux femmes l'accès à

⁷⁹ Alexandra Petrescu, *op. cit.*, p. 688.

⁸⁰ *Ibid.*, p. 689.

⁸¹ Christine Bard, *op. cit.*, p. 356-360.

la vie politique, comme subordonnées de l'autorité de leur mari⁸². La Roumanie et la France font partie de la seconde catégorie, les femmes latines obtenant assez tard les droits intégraux. Mais, à un regard comparatif des deux pays, la femme roumaine obtient six années plus vite les droits civils et politiques, situation paradoxale, si nous avons en vue les décalages observables entre les deux pays. Cette idée détermine Alexandrina Cantacuzino se demander de façon rhétorique dans un article publié dans le journal *La Française* (voir l'Annexe 20) au cours de l'année 1934, « comment se fait que la femme française n'a pas encore obtenu le droit de vote ».

⁸² Mariette Sineau, *Droit et démocratie*, in George Duby, Michelle Perrot, *op. cit.*, p. 633-639.

Conclusions

Jusqu'à la Première Guerre Mondiale, dans l'espace roumain nous parlons d'une étape d'accumulation d'expérience, de préparation pour l'affirmation complète dans le milieu public, l'influence française en ayant un rôle important dans la société roumaine, fait reflété aussi au cadre du mouvement féministe. Des représentantes de l'élite féminine, après le contact avec les cercles féministes occidentaux, surtout en France, par les études et les stages faits, se sont approchées de cette idéologie, en devenant des militantes et en essayant de propager ces idées dans la société roumaine patriarcale, réservée face à une telle problématique. Les activités des associations de propagande et d'attirer la masse féminine par des conférences, des ateliers, des écoles pour les adultes, des congrès et des articles dans la presse de spécialité, rencontrent jusqu'à la Grande Guerre leur hésitation. Les organisations doivent lutter aussi avec l'attitude contradictoire et hostile des hommes politiques qui ont jugé chaque fois le problème comme « inopportun ». Dès le début, les cadres du mouvement se forment dans le milieu urbain, propice aux idées nouvelles et avec un plus grand accès à la culture, la presse et l'éducation, par rapport à celui rural, où le mouvement pénètre difficilement.

L'apparition du mouvement féministe en Roumanie et sa période « d'apprentissage » sont imprégnées de l'influence française, évidente dans toute la société roumaine. Pourtant, après la Première Guerre Mondiale, nous parlons d'un mouvement autochtone qui s'organise, se développe et s'affirme, en prouvant la capacité et « le pouvoir de travail » en vue d'accomplir le programme féministe qui est le même avec celui français et avec celui des organisations internationales, ayant des petites nuances. Le féminisme roumain s'est manifesté différemment par rapport à celui français, puisqu'adapté au contexte national, aux tendances de modernisation et à la nécessité d'achever l'unité du point de vue législatif. Par conséquent, nous ne pouvons pas considérer le mouvement de la Roumanie « une copie » de celui français, mais il faut en parler d'une variante nationale indépendante, « sérieuse », dont l'apogée est entre les années 1919-1935.

Bien que le féminisme soit devenu pendant les années vingt une réalité sociale reconnue et acceptée, celui-ci s'est manifesté surtout dans le milieu urbain, celui rural étant presque inabordable. La faible propagation des idées féministes parmi les femmes des villages est expliquée par le degré élevé d'analphabétisme de la population féminine, par la réticence de la société patriarcale à tout changement et par leur ignorance face aux conditions très difficiles dans lesquelles celles-ci vivaient. Même dans cette situation, les organisations

féministes ont déroulé une activité intense pour que les femmes prennent la conscience de la nécessité des revendications des droits civils et politiques, les connaissent, mais aussi pour éduquer les femmes dans ces directions. Si au début du XXe siècle, la femme roumaine devait être préparée pour « les fonctions » de mère et d'épouse, les années trente y ajoutent aussi le rôle de « citoyenne », de membre des partis politiques. Bien que jusqu'en 1925 nous parlions de deux tendances au cadre du mouvement, réformiste (l'AECPPFR) et modérée (l'UFR), corroborées au cadre du CNFR, la différence étant donnée par l'approche dans la sollicitation ou pas du droit de vote, après cette année, nous en observons une unité d'idées, mais aussi les premiers signes de la scission du mouvement.

En dépit du progrès assez rapide du mouvement, les droits revendiqués retardent à être reconnus par plusieurs causes comme la promotion par la classe politique d'une « indifférence patriarcale », le grand degré d'analphabétisme de la population féminine et le maintien d'un caractère traditionaliste et hésitant par rapport aux changements de la société roumaine, surtout agraire. À ces causes il faut rajouter aussi la division graduelle du mouvement féministe en deux camps, un conduit par le GNFR, « le parti féminin » créé par Alexandrina Cantacuzino et l'autre coordonné par les associations avec de l'expérience et de la tradition, l'AECPPFR et l'UFR.

Les années vingt constituent pour le mouvement féministe de la Roumanie le moment d'apogée, fait mis en valeur au niveau national, mais aussi sur le plan international. Après l'achèvement de l'objectif national, qui constituait jusqu'alors l'élément principal pour les associations féministes et féminines des provinces unies avec le Vieux Royaume, le nouveau cadre a permis l'organisation et l'unification du mouvement autour d'un programme étendu où le rôle principal revient au droit de vote. Comme en France aussi, cet objectif a représenté pendant la période d'entre-deux-guerres l'objectif « moteur » pour la modification du statut et de la condition de la femme. Il est intéressant que ce droit, obtenu dans la plupart des pays de l'Occident après la Grande Guerre, n'est pas établi en Roumanie qu'au niveau du principe par la Constitution de 1923, où on stipulait que des lois ultérieures allaient en établir le cadre légal définitif. À l'explication de Maria Bucur, conformément à laquelle les femmes roumaines n'ont pas reçu le droit de vote à cause du manque des témoignages écrits sur l'activité entreprise par elles pendant la guerre, nous pourrions ajouter la peur des hommes politiques d'un déséquilibre social politique et l'incapacité des femmes de convaincre l'opinion publique et surtout les politiques sur l'importance de ce desideratum. D'autre part, il faut nous poser la question de l'impacte que ce mouvement a eu pendant la période d'entre-deux-guerres, car la plupart des féministes faisaient partie de l'élite, des femmes avec des

études ou de la bourgeoisie du milieu urbain. Bien qu'on ait organisé des actions de propagation du mouvement dans le milieu rural aussi, les résultats en ont été très faibles à cause de l'analphabétisme et de l'ignorance de cette classe sociale. En échange, les représentantes avaient des études supérieures, elles provenaient des familles d'intellectuels, sans être obligatoirement riches. Elles travaillaient dans des domaines comme : la justice, comme des avocates (Ella Negruzzi, Margareta Ghelmegeanu), l'enseignement (Calypso Botez, Elena Meissner, Elena Alistar) et le journalisme (Adela Xenopol, Aida Vrioni), situation constatée aussi dans le milieu français.

Si en Roumanie le mouvement féministe obtient pas à pas, jusqu'au début de la Seconde Guerre Mondiale les droits civils (en 1932) et politiques « intégraux » (1929 et 1938), nous ne pouvons pas dire la même chose sur la France, considérée « la grande retardataire » de l'Europe. Ici, l'hésitation des sénateurs pour l'approbation de ce droit a comme fondement le danger du vote « religieux » ayant en vue que l'Église Catholique a reconnu le support de cet objectif féministe en 1919. Par conséquent, la Roumanie obtient ces droits, six années plus vite que la France, situation qui peut être expliquée par les contextes sociaux politiques différents, par la tendance de la société roumaine (surtout du milieu urbain) d'adopter ce qui était de nouveau et de changer sa mentalité, mais aussi par la liaison des féministes avec le milieu politique, une part d'entre elles ayant des maris avec des fonctions politiques. Il faut préciser que cela n'a pas déterminé l'obtention plus rapide des droits, mais a permis, graduellement, de porter ce sujet à l'attention des hommes politiques. Le paradoxe de cette réalité est donné par le fait que le mouvement de la Roumanie n'a pas eu l'impacte de celui français, n'a eu aucun support financier de la part de l'État et n'a pas bénéficié des conditions sociales de la France, où le degré d'analphabétisme de la population féminine était très petit.

En dépit du décalage existant, par rapport à l'Occident, sur le degré général de développement et de modernisation, la Roumanie a été dans beaucoup de situations entre les premiers pays de l'Europe qui ont assimilé de nouvelles institutions et ont adopté de nouvelles lois, comme celle de l'obligation et de la gratuité de l'enseignement primaire. Cette constatation s'applique très bien aussi sur « l'assimilation de la thématique » féministe dans l'agenda politique : « Si nous partions dans un périple historique du statut légale de la femme, nous constaterions que l'émancipation de la femme dans notre pays a coïncidé avec le

processus général d'émancipation de la femme dans les pays avec les plus de traditions démocratiques anciennes »¹.

Comme nous l'avons déjà mentionné, dans notre pays nous ne pouvons pas parler d'une grande ampleur du mouvement, comme celui de la France, mais cela n'a pas eu une importance majeure dans l'obtention plus rapide (situation relative par rapport aux autres pays de l'Occident) de tous les droits. L'année 1929 représente dans l'histoire du mouvement un moment fondamental, parce que c'est alors que le droit de vote dans la commune et le département est obtenu, acte avec des conséquences sur la solidarité féministe existante. Après une étape de construction et d'affirmation, où les moyens les plus divers ont été mis au service de la « propagande » féministe, cette « victoire » fait le passage vers la dernière période, où se manifeste une scission à l'intérieur du mouvement, provoquée par les approches différentes de la stratégie des femmes de s'impliquer dans la politique. Alexandrina Cantacuzino préfère de préserver « les forces du féminisme » unies et de créer un « parti politique féminin » qui prépare les femmes pour les élections de 1930. Cette initiative intéressante, considérons-nous, n'est pas agréée par la majorité des représentantes féministes qui soutiennent soit l'intégration des femmes dans les partis déjà existants, surtout dans le Parti National Paysan (celui qui a accordé ce droit) et le Parti National Libérale, soit garder la neutralité et la non implication dans la politique, comme considère Elena Meissner, la présidente de l'AECPPFR.

Jusqu'au début des années trente, le féminisme roumain connaît un progrès remarquable, apprécié par les représentantes des organisations internationales, et par celles françaises aussi, en dépit des décalages sociaux et financiers existants. L'apparition de nouvelles associations, l'extension de celles avec tradition, l'affirmation en plan international, où les initiatives roumaines ne retardent pas à apparaître sont des preuves incontestables que le mouvement se développe et s'affirme publiquement comme partie intégrante du féminisme européen. Dans le plan national, les organisations féministes réagissent solidairement en vue de convaincre l'opinion publique sur la nécessité de l'émancipation de la femme pour le changement de sa condition et aussi pour l'importance qu'elle pourrait apporter à la société dans son ensemble.

L'entrée des femmes dans la politique ne connaît pas un grand élan, comme Elena Meissner nous dévoile en parlant d'une faible participation féminine aux élections et au processus de votation. Pourtant, nous observons dans les réactions publiques manifestées

¹ Elena et Constantin Zamfir, *Situația femeii în România*, Éditions Expert, Bucarest, 2001, p. 13-14.

dans la presse que leur présence aux urnes et dans les partis est acceptée et même louée, mais les domaines où les conseillères ont la permission d'agir sont toujours ceux « spécifiques » féminins, comme l'assistance sociale, l'éducation, le domaine sanitaire. La plupart des « femmes-maire et des conseillères » affirment nettement qu'elles auraient pu apporter une plus grande contribution si on leur avait permis de se manifester dans d'autres domaines aussi. Même si elles s'occupent seulement des « questions moins importantes », elles réussissent par leur activité à modifier l'état de fait existant, fait reconnu à Bucarest, par exemple, par le maire général lui-même, Dem I. Dobrescu, celui qui n'a que des paroles élogieuses à l'adresse des 7 conseillères.

Dans les années trente, le mouvement féministe continue à se manifester de manière active, en soutenant l'approbation des droits civils, obtenus principalement en 1932, des droits politiques intégraux, reconnus partiellement en 1938 et l'établissement du cadre législatif pour la condition de la femme du marché du travail, de la mère et de l'enfant, la réglementation de la prostitution et du problème de l'avortement. Ces sujets deviennent d'actualité étant débattus par tout le mouvement féministe trouvé dans un processus de désolidarisation. Par conséquent, l'approche différente des droits civils et la tendance d'Alexandrina Cantacuzino de monopoliser le CNFR déterminent une forte scission au cadre du mouvement qui se divise en deux camps différents qui ne communiquaient et ne collaboraient entre eux, chacun ayant sa propre forme de manifestation et d'action en vue d'obtenir les droits. L'ambition de cette représentante et ses actions en plan international, bien qu'elles conduisent à une image positive de soi-même et du mouvement, en général, comme nous pouvons déduire des impressions sur les visites françaises en Roumanie, constituent, à la fin, des facteurs importants dans le démembrement de l'unité du féminisme roumain.

L'apparition des rivalités et des malentendus à l'intérieur du mouvement détermine sa déstabilisation, la disparition de l'unité et de la solidarité. La tendance de la présidente du CNFR de monopoliser les activités de ce for, des actions internationales et le fait de s'assumer toutes les réussites conduisent au déclenchement d'une crise interne profonde.

D'autre part, l'isolement et le détachement du GNFR ont déterminé une plus grande visibilité des deux associations, l'UFR et l'AECPCR, qui se sont manifestées intensément et ont réussi à maintenir le mouvement à l'attention de l'opinion publique. Bien sûr, un sujet qui commence à être débattu, en plan national et international, est le maintien de la paix, le mouvement féminin de la Roumanie se ralliant aux conférences et aux actions du plan externe, ayant en vue le peur du révisionnisme et l'évolution rapide des régimes dictatoriaux

de l'Europe. Les représentantes féminines ont développé une intense campagne de promotion de la paix, pour attirer l'attention de l'opinion publique sur le danger, mais les résultats n'ont pas été notables. Par contre, l'ascension de l'extrême droite en Roumanie, à laquelle adhère Alexandrina Cantacuzino aussi, a préparé le terrain pour l'instauration d'un régime de dictature.

Le droit de vote obtenu en 1938 n'a pas été un véritable succès, étant « purement formel » qui bien qu'il reconnût l'émancipation de la femme, n'avait pas comme fondement les droits et les libertés civiques. Son approbation par Carol II a masqué en fait l'intérêt de celui-ci d'impliquer les femmes dans le parti unique et de les attirer de la part du régime. Le mouvement féministe entre dans un processus aigu de dissolution, les féministes se trouvant obligées de communiquer par correspondance, en adoptant de cette manière un discours « silencieux » dans les conditions où leur manifestation dans l'espace public était impossible. À cette situation a contribué aussi la tendance de vieillissement du mouvement, rencontrée en France aussi.

Concernant les affinités de ces deux pays francophones, nous pouvons dire que nous en avons identifié beaucoup au niveau de l'organisation, du programme féministe adopté avec quelques nuances importantes, de leur encadrement prolongé dans la catégorie des états qui ont accordé plus tard le droit de vote (le modèle latin), situation qui nous a permis de comprendre le mouvement d'une autre perspective. L'analyse des articles parus dans le journal *La Française* nous a permis de constater que les féministes françaises appréciaient le mouvement de la Roumanie, son progrès rapide et l'approchement qui existait entre les deux pays « frères ». Les visites des représentantes de l'Hexagone ont donné l'occasion de manifester des liaisons d'amitié et de connaître le contexte social politique local, mais aussi de mettre en valeur les réussites roumaines, qui ne se retrouvaient pas dans l'espace français. Les liaisons entre les féministes ont été maintenues pendant toute la période d'entre-deux-guerres par des correspondances et des visites, mais aussi par l'implication dans les actions communes des commissions au sein des organisations féministes internationales.

Nous considérons que par cette thèse nous avons réussi à démontrer l'existence, l'ampleur et l'importance du mouvement féministe dans l'espace roumain, ce thème allant occuper sa place dans l'histoire contemporaine. Les affinités, assez nombreuses, identifiées au long de notre recherche entre la France et la Roumanie représentent un argument en plus dans l'illustration de l'influence française, dans la démonstration du caractère international du mouvement et dans la mise en valeur des fortes liaisons officielles et personnelles entre les féministes, réunies pour accomplir les objectifs communs. Les affinités entre les deux

féminismes sont mises en évidence au niveau des formes variées de manifestation, de l'organisation, des éléments féminins y impliqués, de l'activité en plan international et aussi dans l'obtention avec des difficultés des droits civils et politiques. En même temps, les deux mouvements ont été affectés par une crise interne et ont connu un aigu processus de vieillissement des représentantes, les jeunes n'étant pas intéressés sur ce sujet. Dans ces conditions, lorsque le mouvement féministe de la Roumanie entre dans un processus de dissolution après 1938, finalisé avec la disparition totale de ce phénomène après l'instauration du régime communiste, le mouvement français dépasse le moment de crise et passe dans une autre étape.

À travers les thèmes de recherche, le mouvement féministe a besoin d'être découvert, réévalué et expliqué, l'activité de recherche commencée d'être continuée par l'analyse et l'effectuation d'une sociologie du mouvement, mais aussi par la reconstitution des biographies des personnalités qui se sont faites remarquées par le féminisme et ont actionné au niveau international, dont la vie et l'activité sont très peu connues et valorisées. Ayant en vue qu'il a provoqué des passions, des vocations et qu'il a animé les actions des femmes y impliquées activement pour cette cause, le féminisme roumain s'encadre dans le féminisme européen et représente une page de l'histoire de notre pays dont l'importance doit être mise en valeur et démontrée.

Le mouvement de l'espace roumain s'encadre dans « les féminismes de l'Europe de l'Est », catégorie dans laquelle il doit être mis en valeur, découvert et présenté au public tel qu'il s'est affirmé et manifesté. Par notre recherche, nous considérons que nous avons réussi à offrir une perspective globale du féminisme roumain, en couvrant de cette manière un segment d'ombre où notre pays se retrouve au niveau de l'histoire de ce phénomène.

Bibliographie

Sources

Sources inédites

Archives

- Archives Nationales de Roumanie (ANIC)-Bucarest
 - fond Constantin Meissner, dossiers n° XI/22, XI/27, XI/29, XI/31, XI/32, XI/35, XI/36, XI/39, XI/42, XI/57, XI/59, XI/78, XI/94
 - fond familial Cantacuzino, dossiers n° 46, 49/1922, 51, 57, 102, 114, 126, 134, 138, 149, 157, 190, 222, 242, 251, 254, 283, 430, 433, 439
 - fond Societatea Ortodoxă Națională a Femeilor Române (SONFR), A. Comité Central, dossiers n° 1, 4, 11, 13
 - fond Aida Vrioni, dossiers n° 1, 3, 5, 9, 38, 62
- Service départemental des Archives Nationales Iași
 - Collection Manuscripts n° 2014
 - fond Tereza et Eleonora Strătilescu, dossiers n° 2, 3, 4, 5, 6, 7
- Service departamental des Archives Nationales Brașov
 - fond Reunion des Femmes Roumaines Brașov, dossiers 20/4154, 2688/6875
- Archives du Musee « Casa Mureșenilor », Brașov
 - fond Reunion des Femmes Roumaines, dossier 573
- Centre d'Archives pour l'Histoire des Femmes (CARHIF), Bruxelles, dossiers n° 929, 941, 1653
- Centre des Archives du féminisme (CAF), Angers
 - fond Association internationale pour le suffrage des femmes (AISF), dossiers n° 1 AF 158, 1 AF 159, 1 AF 160

Bibliothèques – Collections et dossiers thématiques

- Bibliothèque Marguerite Durand, Paris, dossier 336 ROU Roumanie
- Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine, Nanterre
 - fond Duchène, dossier n° 319/2

Documents publiés

- *Anuarul Asociațiilor și fundațiilor recunoscute persoane juridice*, édition officielle, Bucarest, Typographie « Închisorii Văcărești », 1925.
- BACIU, Gheorghe (ed.), *Tereza Strătilescu, directoarea Liceului „Oltea Doamna” din Iași (1902-1929). Documente*, Iași, Éditions Panfilius, 2008.
- BAIULESCU, Maria, *Corespondență*, édition de Ruxandra Moașa Nazare, Bucarest, Éditions Ars Docendi, 2001.
- CIUPALĂ, Alin et al., *Istoria femeii din România în documente (1866-1918)*, Bucarest, Éditions de l'Université de Bucarest, 2008.
- *1^{er} Conférence de la Petite Entente des Femmes. Discours prononcés aux séances publiques des 3 et 4 novembre 1923*, Bucarest, Typographie « Dorneanu », 1923.
- CONSEIL INTERNATIONAL des FEMMES (dir.), *Premier et deuxième rapports annuels réunis de la septième période quinquennale, 1920-1922*, Compiled by Fru Anna Backer, Hon. Corresponding Secretary, 1923.
- Idem, *Rapport (du 15 mai 1922 à juillet 1923)*, Compiled by Fru Anna Backer, Hon. Corresponding Secretary, 1923.
- Idem, *Troisième et quatrième rapports annuels réunis de la septième période quinquennale, 1922-1924*, Compiled by Fru Anna Backer, Hon. Corresponding Secretary, 1924.
- Idem, *Rapport de l'Assemblée Quinquennale, Washington 1925*, Edited by The Marchioness of Aberdeen and Temair, Printed and made in Great Britain by Wadsworth and Company, The Rydal Press, Keighley, Yorks, 1926.
- Idem, *Rapport bisannuel, 1925-1927*, Edited by Miss Elsie M. Zimmern, Printed and made in Great Britain by Wadsworth and Company, The Rydal Press, Keighley, Yorks, 1928.
- Idem, *Rapport de l'Assemblée Quinquennale, Viena 1930*, Edited by The Marchioness of Aberdeen and Temair, Printed and made in Great Britain by Wadsworth and Company, The Rydal Press, Keighley, Yorks, 1931.
- MIHĂILESCU, Ștefania, *Din istoria feminismului românesc. Studiu și antologie de texte*, vol. 1 (1838-1929), vol. 2 (1929-1948), Iași, Éditions Polirom, 2002, 2004.

- Idem, *Emanciparea femeii române. Antologie de texte*, vol. 1 (1815-1918), Bucurest, Éditions Ecumenica, 2001.
- NICOLAU, Maria, *Compt public al Fondului Reuniunii Femeilor Române spre ajutorul creșterii fetițelor orfane și actele acesteia*, Brașov, 1853.
- PASCU, Ștefan, Popescu-Puturi, Ion (coord.), *1918 la români. Documentele Unirii. Unirea Transilvaniei cu România, 1 Decembrie 1918*, vol. X, Bucurest, Éditions Scientifique et Encyclopédique, 1989.
- PĂUN, Ștefan, *Documente privind mișcarea feministă din România în perioada interbelică. Liga Drepturilor și Datoriilor femeii*, vol. I, Bucurest, Éditions Cartea Universitară, 2007.
- *Recunoașterea Societății Reuniunea Femeilor Române din Iași ca persoană morală prin legea din 3 decembrie 1892*, Iași, Typographie nationale, 1895.
- SCURTU, Ioan, Boar, Liviu, *Minoritățile naționale din România, 1918-1925. Documente*, Bucurest, Les Archives Nationales, 1995.

Presse

- Acțiunea feministă*, Bucurest, 1919-1922
- Adevărul*, Bucurest, 1920-1937
- Anuarul Uniunii Femeilor Române din România Mare*, Bucurest, 1930
- Anuarul Uniunii Femeilor Române din Ungaria*, Brașov, 1914
- Bulletin du Conseil National des Femmes Roumaines*, Bucurest, 1921-1938
- Buletinul Ligii Femeilor*, Iași, 1895-1896
- Buletinul trimestrial al Asociației pentru Emanciparea Civilă și Politică a Femeilor Române*, Iași, 1919-1920
- Dimineața*, Bucurest, 1920-1937
- Dochia*, Iași, 1895-1896
- Drepturile femeii*, Bucurest, 1912-1916, 1924
- Drumul femeii*, Bucurest, 1935-1939
- Femeia de mâine*, Bucurest, 1930
- Femeia română*, Bucurest, 1879-1881
- Femeia satelor*, Deva, 1935-1939

Gazeta de Transilvania, Braşov, 1913, 1914, 1916, 1919, 1924-1926

Gazeta femeii, Bucurest, 1932-1935

La Française, Paris, 1918-1938

Mişcarea feministă, Chişinău, 1933

Patria, Bucurest, 1929

Revista noastră, Bucurest, 1905-1907

Revista femeilor române, Bucurest, 1938

Tribuna femeii, Bucurest, 1930

Unirea Femeilor Române, Iaşi, 1909-1916

Viitorul româncelor, Iaşi, 1912, Bucurest, 1912-1916

Ziarul nostru, Galaţi, 1926-1929, 1930-1937

Mémoires

- CANTACUZINO, Sabina, *Din viaţa familiei I. C. Brătianu 1914-1918*, vol. I, II, Bucurest, Éditions Universul, 1937.
- CORNEA, Neli, *Însemnări din vremea războiului (Jurnal)*, Bucurest, Éditions Librairie H. Steinberg & Fiu, s. a.
- CUŢESCU-STORCK, Cecilia, *Fresca unei vieţi*, première édition, Bucurest, Typographie « Bucovina » I. E. Torouţiu, 1944, deuxième édition, Éditions Vremea, 2006.
- EMILIAN, Cornelia, *Amintiri*, Iaşi, Typographie Nationale, 1886.
- Idem, *Câte ceva*, Bucurest, Typographie Moderne, 1909.
- FĂLCOIANU, Alexandrina, *Din zile grele. Un examen de conştiinţă şi un răspuns*, Bucurest, Typographie Copuzeanu, 1937.
- HEROVANU, E., *Pe marginea Epopeei. Însemnări din timpul războiului*, Iaşi, Typographie Nationale, 1919.
- MANDACHE, Diana, *Regina Maria a României. Capitole târzii din viaţa mea. Memorii redescoperite*, vol. IV (la continuation de la série Regina Maria, *Povestea vieţii mele*), Bucurest, Éditions Alfa, 2007.
- MANIU, Iuliu, *Testament moral-politic*, édition Victor Isac, Bucurest, Éditions Gândirea Românească, 1991.

- ARIMIA, Vasile (ed.), *Maria, Regină a României (1875-1938). Însemnări zilnice*, vol. 1, 1918-1919, Bucarest, Éditions Albatros, 2005.
- Maria Regină a României, *Povestea vieții mele*, vol. I-II, édition et notes Ioana Cracă, traduction de l'anglaise Margareta Miller-Verghi, Bucarest, Éditions Eminsecu, 1997.
- PIMEN, Mitropolitul Moldovei și Sucevei, *Amintiri din marele război*, Monastère Neamț, Typographie de la Monastère Neamț, 1923.
- POP HOSSU-LONGIN, Elena, *Amintiri. 1880-1930*, Cluj, Typographie Barițiu, 1932.
- RUSSU-ARDELEANU, N., *Prizonier în țara ta. 8 luni în teritoriul ocupat. După povestirile lui Florin M. Rădulescu*, Botoșani, 1918.
- SEVASTOS, M., *Amintiri de la „Viața Românească”*, Bucarest, Éditions pour Littérature, 1966.
- TEODORESCU-BRANIȘTE, Tudor, *Scara vieții*, Bucarest, Éditions Eminescu, 1976.

Outils de recherche

- BARD, Christine, Annie Metz, Valérie Neveu (dir.), *Guide des sources de l'histoire du féminisme*, Collection Archives du féminisme, Rennes, Presse Universitaires de Rennes, 2006.
- DRAGOMIR, Otilia, Mihaela Miroiu (editoare), *Lexicon feminist*, Iași, Éditions Polirom, 2002.
- *Femei din Moldova. Enciclopedie*, Chișinău, Édition Iurie Coleșnic, 2000.
- HAMANGIU, C., *Codul general al României. Legi uzuale*, vol. VIII, XVIII, XX, Bucarest, Éditions Librairie Alcalay & Co., s.a.
- HIRATA, Héléne, *Dictionnaire critique du féminisme*, Paris, Presses Universitaires de France, 2000.
- CLIO HFS, *Les mots de l'Histoire des femmes*, Toulouse, Presses Universitaires de Mirail, 2004.
- MARCU, George (coord.), *Dicționarul personalităților feminine din România*, Bucarest, Éditions Meronia, 2009.
- PREDESCU, Lucian, *Enciclopedia Cugetarea*, Bucarest, Éditions Cugetarea, 1940.

- THÉBAUD, Françoise (dir.), *Pas d'histoire sans elles. Ressources pour la recherche et l'enseignement en histoire des femmes et du genre*, SCÉRÉN-CRDP académie d'Orléans-Tours, 2004.
- Stanca Desa, Ileana, et al., *Publicațiile periodice românești. Ziare, gazete, reviste*, tom V, première partie (1930-1935), Bucarest, Éditions de l'Académie Roumaine, 2009.

Ouvrages généraux

- ***60 de sate românești cercetate de echipele studențești în vara 1938. Anchetă sociologică condusă de Anton Golopenția și D. C. Georgescu, vol. 1-2, 4-5, Bucarest, Éditions de l'Institut de Sciences sociales de Roumanie, 1941-1943.
- AGRIGOROAIEI, Ion, *Iași în 1916-1918*, Iași, Éditions Anteros, Iași, 1998.
- Idem, *Opinie publică și stare de spirit în vremea Războiului de Întregire și a Marii Uniri. Iași, 1916-1918*, Iași, Éditions Fundației Axis, 2004.
- AVRAMESCU, Aristația (ed.), *Ion Teodorescu, Izabela Sadoveanu-amintiri*, Bucarest, Éditions Eminescu, 1980.
- BACALBAȘA, Constantin, *Bucaresti de altădată 1885-1901*, vol. II, Bucarest, Éditions Universul, 1928.
- BARBU, Cora, Leormanda Benari, Gheorghe Popescu, *Izabela Sadoveanu*, Bucarest, Éditions Didactique et Pédagogique, 1970.
- BATTAGLIOLA, Françoise, *Histoire du travail des femmes*, Troisième édition, Paris, La Découverte, 2008.
- BĂLUȚĂ, Ionela, « Les rapports des genres dans la deuxième moitié du XIX^e siècle roumain », in *Studia Politica. Romanian Political Science Review*, vol. II, n^o 2, Bucarest, 2002, p. 417-426.
- Idem, *Lois juridiques, lois sociales et construction des genres*, in Luc Capdevila e. al., *Le genre face aux mutations. Masculin et féminin, du Moyen Âge à nos jours*, Rennes Presses Universitaires de Rennes, 2002, p. 113-124.
- BEBEL, August, *Femeia și socialismul*, Bucarest, Éditions Politique, 1963.
- BOCK, Gisela, *Femeia în istoria Europei din Evul Mediu până în zilele noastre*, traduction Mariana Cristina Bărbulescu, Iași, Éditions Polirom, 2002.
- BUTLER, Judith, *Genul-un măr al discordiei*, Bucarest, Éditions Univers, 2000.

- CÎNCEA, Paraschiva, « Începuturile luptei pentru emanciparea femeii în România (secolul al XIX-lea) », in SAI, vol. V, Bucurest, 1963, p. 291-311.
- CIUBOTARU, Ștefania, « Vestimentația Reginei Maria-stil și eleganță », în BMIM, vol. XVII, Musée de Bucarest, 2003, p. 429-435.
- CIUPALĂ, Alin (coord.), *Despre femei și istoria lor în România*, Bucarest, Éditions de l'Université de Bucarest, 2004.
- CIUPERCĂ, Ioan, *România în fața recunoașterii unității naționale. Repere*, deuxième édition, Iași, Éditions de l'Université Alexandru Ioan Cuza, 2010.
- COLESCU, Leonida, *Analiza rezultatelor recensământului general al populațiunii Române de la 1899*, préface dr. Sabin Manuilă, Bucarest, l'Institut Central de Statistique, 1944.
- CONSTANTIN, Marian, *Un personaj din « Belle Époque » : Regina Maria*, in Dr. Diana Fotescu, Marian Constantin (coord.), *Studii și articole de istorie și istoria artei*, Bucarest, Éditions Sigma, 2001, p. 160-164.
- *Constituția din 1923 în dezbaterile parlamentare*, deuxième édition, Bucarest, Éditions Humanitas, 1990.
- CORNEA, Eliza V., « Viitorul țării îl țese femeia » (*Carmen Sylva*). *Domnițele poporului român*, Bucarest, l'Institut de l'Art graphique Bucovina « I. E. Toroutiu », 1933.
- DIDIER-METZ, Annie, *La bibliothèque Marguerite Durand. Histoire d'une femme, mémoire des femmes*, Mairie de Paris, Paris, Les Presses Artistiques, 1992.
- DJUVARA, Neagu, *Există istorie adevărată? Despre „relativitatea generală” a istoriei. Eseu de epistemologie*, quatrième édition, Bucarest, Éditions Humanitas, 2009.
- DOGAN, Matei, *Sociologie politică. Opere alese*, traduction Laura și Nicolae Lotreanu, Bucarest, Éditions Alternative, 1999.
- DRAGOMIR, Otilia (coord.), *Femei, cuvinte și imagini. Perspective feministe*, Iași, Éditions Polirom, 2002.
- FURET, François, *Atelierul istoriei*, Bucarest, Éditions Corint, 2002.
- FRAISSE, Geneviève, *Les femmes et leur histoire*, Paris, Éditions Gallimard, 2010.
- FRUNZĂ, Mihaela, « Postcolonialism și feminism. O paralelă conceptuală și tematică », in *Caietele Echinox*, vol. 1, Cluj, 2001, p. 34-37.

- De GOUGES, Olympe, *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne*, Postface Emanuèle Gaulier, Paris, Éditions Mille et une nuits, 2009.
- GUBIN, Eliane (coord.), *Des Femmes qui changent le monde: histoire du Conseil International des Femmes, 1888-1988*, Bruxelles, Éditions Racine, 2005.
- IACOB, Gh. (coord.), *Iași-memoria unei capitale*, Iași, Éditions de l'Université « Al. I. Cuza », 2008.
- IACOB, Gh., Luminița Iacob, *Modernizare-Europenism*, vol. I, *Ritmul și strategia modernizării*, Iași, Éditions de l'Université « Al. I. Cuza », 1995.
- JURCA, Nicolae, *Istoria social-democrației din România*, Bucarest, Éditions Științifică, 1994.
- KIRIȚESCU, C., *Istoria războiului pentru întregirea României, 1916-1919*, vol. I, Bucarest, Typographie de l'Art graphique « România Nouă », 1922.
- MAYREDER, Rosa, *Jurnalul unei feministe în Europa Centrală*, in Adriana Babeți, Cornel Ungureanu (coord.), *Memorie, paradis, apocalipsă*, Iași, Éditions Polirom, 1998, p. 439-442.
- MIHĂILESCU, Ștefania, « Profilul Noii Eve », in *Analize*, n° 13, Bucarest, 2003, p. 30-42.
- MURGESCU, Bogdan, *România și Europa. Acumularea decalajelor economice (1500-2010)*, Iași, Éditions Polirom, 2010.
- NASTASĂ, Lucian, *Itinerarii spre o lume savantă. Tineri din spațiul românesc la studii în străinătate (1864-1944)*, Cluj-Napoca, Éditions Limes, 2006.
- NICULESCU-VARONE, G.T., *Folklor și caracterizări etnografice. În Șcheii Brașovului - Junii și costumul de sărbătoare al femeilor române*, Bucarest, Typographie « Dimitrie Cantemir », 1932.
- NIȚELEA, Mădălina, « Receptarea valorilor franceze în viața cotidiană a elitei bucureștene (1866-1914) », in *Muzeul de istorie și artă a municipiului Bucarest*, vol. 15, Bucarest, 2001, p. 182-196.
- PÂRVULESCU, Ioana, *În intimitatea secolului 19*, Bucarest, Éditions Humanitas, 2005.
- Idem, *Întoarcere în Bucarestul interbelic*, deuxième édition, Bucarest, Éditions Humanitas, 2006.
- PERROT, Michelle, *Mon histoire des femmes*, Paris, Éditions du Seuil, 2006.

- POPESCU Liliana, *Politica sexelor*, Bucarest, Éditions Maiko, 2004.
- POPOVICIU, Gh., « Biopolitica, puericultura și schimbarea de sistem în conducerea statului », in *Societatea de mâine*, année V, Cluj, n° 22 și 24, le 1 et 15 décembre 1928, p. 442-445.
- PREDA, Cristian, « Influența sistemelor electorale asupra sistemului de partide în România interbelică », in *Studia Politica. Romanian Political Science Review*, vol. II, n° 1, 2002, p. 15-76.
- RADU, Sorin, *Electoratul din România în anii democrației parlamentare (1919-1937)*, Bucarest, l'Institut Européen, 2004.
- RĂDULESCU-VALASOGLU, Irina, « Condiția femeii în dreptul românesc », in *Studii și cercetări juridice*, n° 2, Bucarest, 1989, p. 163-168.
- RĂDULESCU-ZONER, Șerban, Beatrice Marinescu, *Bucaresti în anii primului război mondial, 1914-1918*, Bucarest, Éditions Albatros, 1993.
- RĂȚOI, Tudor, *Din modernizarea României interbelice. Legislația socială a muncii*, Iași, Éditions Antheros, 1998.
- RIOT-SARCEY, Michèle (dir.), *Démocratie et représentation*, Paris, Éditions Kimé, 1995.
- ROVENTA-FRUMUȘANI, Daniela, *Concepts fondamentaux pour les études de genre*, Paris, Éditions des archives contemporaines, 2009.
- SBÂRNĂ, Gheorghe, *Partidele politice din România 1918-1940. Programe și orientări doctrinare*, Bucarest, Éditions Sylvi, 2001.
- SCHWEITZER, Sylvie, *Femmes de pouvoir. Une histoire de l'égalité professionnelle en Europe (XIX^e-XX^e)*, Paris, Éditions Fayot, 2010.
- SCOTT, Joan, « Le genre une catégorie utile de l'analyse historique », in *Cahiers, genres et développement*, n° 1, Paris, 2000, p. 41-67.
- SCURTU, Ioan, *Istoria civilizației românești. Perioada interbelică (1918-1940)*, Bucarest, Éditions Enciclopedique, 2009.
- Idem, *Istoria Partidului Național Țărănesc*, Bucarest, Éditions Enciclopedique, 1994.
- Idem, *Viața politică din România. 1918-1944*, Bucarest, Éditions Albatros, 1982.
- SOULET, Jean-François, *Istoria imediată*, Bucarest, Éditions Corint, 2000.

- SOWERWINE, Charles, *Les femmes et le socialisme*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1978.
- STEPAN, Loredana, « Imagini ale femeii în literatura și presa românească arădeană la sfârșitul secolului al XIX-lea și începutul secolului al XX-lea », in *Caiete de antropologie istorică*, IIème année, n° 1(3), janvier-juin 2003, p. 50-65.
- SYLVA, Carmen, *Les capitales du monde. Bucarest*, Paris, Éditions Hachette et Cie, 1892.
- ȘANDRU, Dumitru, « Răspândirea științei de carte în satele României între cele două războaie mondiale », în *Cercetări istorice*, tom XI, 1980, p. 521-532.
- THÉBAUD, Françoise, *La Femme au temps de la guerre de 14*, Paris, Éditions Stock, 1986.
- TURLIUC, Cătălin și Maria Nicoleta (coord.), *Condiția femeii în societatea modernă*, Iași, Éditions Performantica, 2004.
- VIDOTTO, Vittorio, *Ghid pentru studiul istoriei contemporane*, Bucarest, Éditions All, 2007.
- ZAMFIR, Elena, Cătălin Zamfir, *Condiția femeii în România*, Bucarest, Éditions Expert, 2001.

Œuvres spéciales

- ANGELESCO, Alexandre C., *L'abolition de l'incapacité de la femme mariée roumaine*, Bucarest, Imprimerie Moderne, 1933.
- ANTOANETA-CIOCHIRCĂ, Maria, « Sarmiza Bilcescu Almănișteanu, avocata care a promovat ideile feminismului », in *Historia*, année 3, n° 16, Bucarest, février 2003, p. 52-53.
- *Asociația cercurilor de gospodine. Dare de seamă a activității comitetului central și filialelor sale de la 1920-1940*, Bucarest, 1940.
- *Asociația Femeilor Universitare Române*, Cluj, l'Institut de l'Art graphique « Ardealul », Cluj, 1930.
- BARD, Christine, « La crise du féminisme en France dans les années trente », in *Le cahiers du CEDREF* [En ligne], n° 4-5, 1995 (consulté le 05 octobre 2010).
- Idem, *Les filles de Marianne. Histoire des féminismes. 1914-1940*, Paris, Fayard, 1995.

- BĂLTESCU, Mircea, « Contribuții la istoricul Reuniunii Femeilor Române din Brașov », in *Culegere de studii și cercetări a Muzeului regional Brașov*, I^{er} année, Brașov, 1967, p. 191-211.
- BILȚ, Smaranda, « Mișcarea feministă din România în timpul primului război mondial », in MN, n° 16, Bucarest, 2004, p. 297-307.
- BOGDAN, Elena, *Studii sociale. Feminismul*, Timișoara, Typographie Huniadi, Timișoara, 1926.
- BOTEZ, Calypso C., « Mișcarea feministă », in *Arhiva pentru știință și reformă socială*, IV^{ème} année, n° 2, octobre 1922, p. 146-162.
- Idem, *Problema drepturilor femeii române*, Bucarest, les Ateliers graphiques SOCEC & Co., 1919.
- Idem, *Problema feminismului. O sistematizare a elementelor ei*, Bucarest, Typographie Gutenberg, 1920.
- BUCUR, Maria, *Între mituri, icoane și tăceri. Femeile române în primul război mondial*, in Mădălina Nicolaescu, *Cine suntem noi? Despre identitatea femeilor din România Modernă*, Bucarest, Éditions Anima, 1996, p. 40-50.
- Idem, Mihaela Miroiu (ed.), *Patriarhat și emancipare în istoria gândirii politice românești*, Iași, Éditions Polirom, 2002.
- BUTUREANU, Maria C., *Femeia. Studiu social*, Iași, l'Institut de l'Arte graphique N. V. Ștefăniu et Co., 1913.
- CANTACUZINO, Alexandrina Gr., *Cincisprezece ani de muncă socială și culturală. Discursuri, conferințe, articole, scrisori*, Bucarest, Typographie Roumaine, 1928.
- CARBONNIER, Annelise, Michel Toulet, Jean-Michel Lecat, *La longue marche des femmes. Des citoyennes aux suffragistes (1789-1920)*, Paris, Éditions Phébus, 2008.
- CAPDEVILA, Luc, François Rouquet, Fabrice Virgili, Danièle Voldman, *Sexes, genre et guerres (France, 1914-1945)*, Paris, Éditions Payot & Rivages, 2010.
- CATARG, R., I. C. Chiriacescu, *Femeia în noua epocă a omenirii*, Bucarest, les Ateliers graphiques « Răsăritul », 1929.
- CÎNCEA, Parascheva, *Mișcarea pentru emanciparea femeii din România*, Bucarest, Éditions Politique, 1976.

- CIUPALĂ, Alin, *Femeia în societatea românească a secolului al XIX-lea. Între public și privat*, Bucurest, Éditions Meridiane, 2003.
- *Consiliul Național al Femeilor. Comisiune legislativă. Drepturile femeii în viitorul vod civil. Studii, comunicări și propuneri în vederea reformei*, Bucurest, Typographie Curierul judiciar, 1924.
- COSMA, Ghizela, Virgiliu Țărău (coord.), *Condiția femeii în România în secolul XX. Studii de caz*, Cluj, Presse Universitaire de Cluj, 2002.
- Idem, *Femeile și politica în Europa centrală în perioada interbelică, în România și relațiile internaționale în secolul XX, In honorem profesorului universitar doctor Vasile Vesa la împlinirea vârstei de 60 de ani*, soigné par Liviu Țărău și Virgiliu Țărău, Cluj-Napoca, Éditions Clusium, 2000, p. 230-241.
- Idem, *Femeile și politica în România. Evoluția dreptului de vot în perioada interbelică*, Cluj-Napoca, Presse Universitaire de Cluj, 2002.
- *Expunerea generală a Doamnei Olga M. Sturdza. Dărilor de seamă ale activității Comitetelor de la 1 ianuarie-31 decembrie 1926. Tablourile statistice ale orfanilor*, Iași, Cultura românească, 1927.
- *Extras de Statutele Asociației Femeilor Universitare Române*, Cluj, l'Institut de l'Arte graphique « Ardealul », Cluj, 1928.
- FAURÉ, Christine (dir.), *Nouvelle encyclopédie politique et historique des femmes*, Paris, Éditions Les belles lettres, 2010.
- FEINBERG, Melissa, « La politique de la personne : genre, nation et citoyenneté en Tchecoslovaquie (1918-1945) », in *Clio. Histoire, Femmes et Sociétés*, n° 12, 2000, p. 107-129.
- FLORESCU, Gh. I., « Mișcarea feministă ieșeană între anii 1918 și 1921 », in AIIAI, XIV, Iași, 1977, p. 371-376.
- FRUNZĂ, Mihaela, *Ideologie și feminism*, Cluj-Napoca, Éditions Limes, 2004.
- GLODARIU, Eugenia, « Unele considerații privind mișcarea feministă din Transilvania (a doua jumătate a sec. al XIX-lea – începutul sec. al XX-lea) », extras din AMN, XX, Cluj-Napoca, 1983, p. 232-240.
- IANCU, Stela, *Ana Conta-Kernbach*, Bucurest, Éditions didactique et pédagogique, 1974.

- KLEJMAN, Laurence, Florence Rochefort, *L'égalité en marche. Le féminisme sous la Troisième République*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1989.
- LIICEANU, Aurora, « Privat-public în construcția identitară feminină », in *Revista de psihologie*, t. 44, n° 3-4, Bucarest, juillet-décembre 1998, p. 264-278.
- Idem, *Rivalitate și solidaritate : începuturile feminismului în România*, în Mădălina Nicolaescu, *Cine suntem noi ? Despre identitatea femeilor din România modernă*, Bucarest, Éditions Anima, 1996, p. 20-39.
- LUGOȘIANU, O., *Societatea femeilor române din anul 1815*, Bucarest, Stabilimentul grafic I.V. Socecu, 1895.
- MEISSNER, Elena C., *Dreptatea cauzei feministe*, Iași, les Ateliers graphiques « Lumina Moldovei », 1923.
- MICHEL, Andrée, *Le féminisme*, Paris, Presses Universitaire de France, 2001.
- Idem, « Feminism și europenism », in *Analize*, n° 12, Bucarest, 2002, p. 4-16.
- Idem, « Pro Femina-Femei în revoluția de la 1848 : Maria Rosetti », in *Analize*, I și II, n° 5 și 6, septembre et mai 1999, p. 26- 28, 25-28.
- MUSCAT, I., « Reuniunea Femeilor Române Sălăjene (1881-1918) », in AMP, X, Zalău, 1986, p. 551-569.
- OFFEN, Karen, *European Feminisms, 1700-1950 : a political history*, Stanford, Stanford Univeristy Press, 2000.
- PETCULESCU, Constantin, *Mișcarea legionară. Mit și realitate*, Bucarest, Éditions Noua Alternativă, 1997.
- PETRESCU, Alexandra, « Femmes et politique en Roumanie et en Belgique dans l'entre-deux-guerres », in *Studia Politica. Romanian Political Science Review*, vol. VI, Bucarest, n° 3, 2006, p. 641-665.
- Idem, « Le féminisme roumain et le vote universel entre les deux guerres », in *Studia Politica. Romanian Political Science Review*, vol. III, n° 3, Bucarest, septembrie 2003, p. 781-801.
- Idem, « Les liens entre le Conseil National des Femmes Roumaines et le Conseil International des Femmes (1921-1971) », in *Studia Politica. Romanian Political Science Review*, vol. VII, Bucarest, n° 2, 2007, p. 373-394.

- Idem, *Femeia în imaginarul politic*, Bucurest, Éditions Ars Docendi, 2008.
- Idem, « Pouvoir aux femmes et femmes au pouvoir? Le mouvement des femmes roumaines en débat (1929-1944) », in *Studia Politica. Romanian Political Science Review*, vol. V, n° 3, 2005, p. 664-694.
- POPESCU, Eufrosina, « Dezbateră problemei emancipării femeii în Parlament și în afara lui, 1922-1923 », in *RdI*, n° 12, 1975, p. 157-164.
- POPOVICI, Natalia, « Protecția mamei și a copiilor », in *Buletinul muncii și asigurărilor sociale*, n° 9-12, septembrie-décembre 1935, p. 655-663.
- PRUTEANU, Marian, *Discursuri despre femeie în România dintre cele două războaie mondiale*, în Alin Ciupală (coord.), *Despre femei și istoria lor în România*, Bucurest, Éditions de l'Université de Bucurest, 2004, p. 122-136.
- RACHIERU, Silvana, « Includerea/excluderea socială a femeilor în România modernă (1878-1914) », in Alin Ciupală (coord.), *Despre femei și istoria lor în România*, Éditions de l'Université de Bucurest, 2004, p. 37-44.
- RADU, Măriuca, « File din activitatea Reuniunii Femeilor Române din Brașov (1850-1918) », in *Cumidava*, Brașov, 1990-1994, p. 161-174.
- RIOT-SARCEY, Michèle, *Histoire du féminisme*, Paris, Éditions La Découverte, 2008.
- SCOTT, Joan, « Le genre une catégorie utile de l'analyse historique », in *Cahiers, genres et développement*, n° 1, Paris, 2000, p. 41-67.
- *Societatea Ortodoxă Națională a Femeilor Române. Dare de seamă a comitetului central nov. 1923 – nov. 1924*, Bucurest, 1926.
- *Societățile feministe române unite. Întrunirea femeilor române pentru revendicarea drepturilor civile și politice, ținută la 4 martie 1923 la Teatrul „Regina Maria”*, Bucurest, Typographie « Cultura », 1923.
- SOUCHON, Marie-Pierre, *Femmes dans la guerre. Entre ombre et lumière (1914-1918)*, Paris, Éditions Alan Sutton, 2008.
- *Statutele Consiliului Național al Femeilor Române*, Bucurest, Typographie Curții Regale F. Gogl și fiii, 1922.
- *Statutele Ligii Femeilor din România*, Iași, Typographie Evenimentul, 1894.
- *Statutele Asociației Femeilor Universitare Române*, Cluj, l'Institut de l'Arte graphique « Ardealul », Cluj, 1928.

- *Statutele Societății Ocrotirea Orfanilor din Război*, Iași, l'Institut de l'Arte graphique N. V. Ștefaniu, 1922.
- *Statutele Societății Reuniunea Femeilor Române din Iași pentru creșterea fetelor române sărace*, Iași, Typographie Nationale, 1890.
- *Statutele și programul Asociației pentru emanciparea Civilă și Politică a Femeilor Române*, Iași, Typographie Dacia, 1918.
- *Statutele Uniunii Femeilor Române din Ungaria*, Brașov, Typographie Ciurcu & Comp., 1913.
- STIGER, Simona, *Asociaționism și emancipare în Transilvania până la primul război mondial*, Arad, Éditions de la Fondation « Moise Nicoară », 2001.
- Idem, « Ideologia mișcării feministe românești din Transilvania între educație și emancipare », in AMN Hist., Cluj-Napoca, 1987-1988, p. 64-70.
- Idem, *Pagini de feminism universal*, Arad, Éditions University Press « Vasile Goldiș », 2002.
- STRĂTILESCU, Eleonora, *Temeiul mișcării feministe și scopurile pe care le urmărește. Mic istoric al mișcării feministe din România*, Bucurest, Éditions Minerva, 1919.
- ȘOICULESCU, Victoria, « Liga drepturilor și datoriilor femeilor (1911-1950) », in *Revista Arhivelor*, tom 48, n° 4, Bucurest, 1971, p. 134-147.
- TĂNASE, Cristina, « Mișcarea feministă reflectată în presa interbelică », in *Țara Bârsei*, n° 7, Brașov, 2008, p. 172-177.
- THEBAUD, Françoise, *Histoire des femmes en Occident*, vol. V, *Le XXe siècle*, deuxième édition, Paris, Éditions Perrin, 2002.
- Idem, *La Femme au temps de la guerre de 14*, Paris, Éditions Stock, 1986.
- TURLIUC, Cătălin, *Statutul juridic al femeii în dezbaterile constituționale de la 1866 și 1923*, in Cătălin și Maria Nicoleta Turliuc (ed.), *Condiția femeii în societatea modernă*, Iași, Éditions Performantica, 2004, p. 65-76.
- ZANCARINI-Fournel, Michelle, *Histoire des femmes en France, XIX^e-XX^e*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005.
- ZOSIN, P., *Privire succintă despre Ana Conta-Kernbach*, Iași, Typographie « Albina », 1922.

Sources internet

http://classiques.uqac.ca/contemporains/toupin_louise/courants_pensee_feministe/courants_pensee_feministe.pdf.

http://www.miculparis.ro/newsletter/issues/2006-septembrie/educatia_feminina.html.

http://www.observatorcultural.ro/Feminine/feministe.-Din-miscarea-feminista-interbelica*articleID_11502-articles_details.html

ANNEXES

Table des Annexes

Première Partie Documents

1. La Pétition de la Ligue des Femmes Roumaines d’Iași adressée aux Chambres Législatives le 21 avril 1914
2. La Pétition des femmes roumaines du 16 juin 1917 adressée au Sénat de la Roumanie
3. Le Résultat de l’enquête de l’Association Féministe, 1920
4. Petite note explicative sur les principes d’organisation du Conseil National des Femmes Roumaines, 1921
5. Le Statut du Conseil National des Femmes Roumaines, 1922
6. [Lettre de réponse de la présidente du CIF, Pauline Chaponnière-Chaix, adressée à Elena Romniceanu concernant la demande du CNFR de s’affilier à ce for international, 1921]
7. [Adresse de Maria M. Pop aux présidentes des filiales de l’AECPFR concernant l’appel à amasser des signatures et à attirer de nouveaux membres du milieu rural, 1923]
8. Du congrès international féministe, l’activité de Mme Elena Meissner, 1926
9. L’enquête du journal *Universul*: « Să se înscrie femeile în partidele politice? », in *Ziarul nostru*, février 1930
10. Le Manifeste du Groupement des Femmes Roumaines aux élections communales de la Capitale, 1930
11. Le programme municipal des Femmes roumaines, 1930
12. En vue des Élections roumaines, 1930
13. La libération des femmes... en Roumanie, 1932
14. Chez les Féministes de l’Europe Orientale. Roumanie, 1933
15. [Adresse de Louise C. A. Van Eeghen, la déléguée de l’Hollande à la Société des Nations et la secrétaire générale du CIF, à Calypso Botez, par laquelle celle-là l’annonce qu’elle a appris d’Alexandrina Cantacuzino le scandale], le 16 avril 1934
16. [Adresse de Louise C. A. Van Eeghen, la déléguée de l’Hollande à la Société des Nations et la secrétaire générale du CIF, à Alexandrina Cantacuzino par laquelle celle-là exprime sa contrariété par rapport à la « proportion donnée » à la lettre du 14 avril adressée à Mme Botez], le 8 juillet 1934

17. [Adresse d'Ishbel Aberdeen and Temair, la Présidente du CIF, à Alexandrina Cantacuzino par laquelle celle-là l'informe sur la réception du mémoire envoyé par le CNFR et en exprime sa position nettement favorable], le 9 juillet 1934
18. [Adresse d'Ishbel Aberdeen and Temair, la Présidente du CIF, à Elena Meissner, la présidente de l'AECPPFR, par laquelle celle-là l'informe sur le refus des accusations apportées à leur collègue de la Roumanie et réaffirme son soutien], le 9 juillet 1934
19. La femme dans le monde moderne. IX-En Roumanie, 1934
20. Comment la Femme Française n'a-t-elle pas encore obtenu le droit vote?
21. [Lettre d'une « chrétienne orthodoxe » envoyée au journal *Porunca vremii*, pour la publication, sur la vraie activité d'Alexandrina Cantacuzino], le 3 janvier 1937
22. [La réponse d'Alexandrina Cantacuzino à la lettre anonyme, publié toujours dans le journal *Porunca vremii*] le 8 janvier 1937
23. Les femmes roumaines vont obtenir l'égalité des droits politiques, 1938
24. Les femmes roumaines devant le danger, 1938
25. De l'activité d'une vie de femme. L'activité didactique et dans l'Assistance sociale, 1938

IIème Partie Iconographie

26. Photographie d'une des déléguées de la Roumanie au Congrès de l' AISF de Rome, Veturia-Mileva Marcovici, à côté de trois déléguées de l'Inde. « Le Petit Journal », le 20 mai 1923
27. Les déléguées à la première Conférence de la MIF, Bucarest, 1-6 novembre 1923
28. Alexandrina Cantacuzino au Congrès du CIF de Washington, 1925
29. L'insigne de déléguée d'Alexandrina Gr. Cantacuzino au Congrès de l' AISF de Paris, mai-juin 1926
30. Le projet des Colonies internationales de vacances, proposé par de Alexandrina Gr. Cantacuzino et approuvé par les autres membres de la Commission, parmi lesquelles est aussi Cécile Brunshvicg (juin 1926)
31. Le char d'assaut des suffragistes, 1926
32. Le Bureau Exécutif du CIF pendant une séance de travail, l'Athénée de Genève, juin 1927 (Alexandrina Gr. Cantacuzino, une des vice-présidentes, la dernière à droite)
33. Le Comité Exécutif du CIF sur les marches de l'Athénée de Genève, juin 1927 (Alexandrina Gr. Cantacuzino, dans la première ligne, l'avant dernière à droite, à côté de la déléguée de l'Inde)

34. Adresse de la part de la présidente de l'Union française pour le suffrage des femmes, Germaine Malaterre-Sellier, à Alexandrina Cantacuzino sur l'inauguration de la Maison de la Femme, le 26 décembre 1928
35. Adresse de la part de la présidente du CNFF à Alexandrina Cantacuzino par laquelle elle la remercie pour l'album de photographies et la félicite pour l'inauguration de la Maison de la Femme, le 12 décembre 1928, Paris
36. Adresse de la part de Cécile Brunschvicg à Alexandrina Cantacuzino par laquelle celle-là la félicite et l'informe sur la publication de deux articles dans le journal *La Française* concernant la Maison de la Femme, le 21 décembre 1928, Paris
37. Dîner officiel offert par le Conseil National des Femmes de l'Autriche aux déléguées du Congrès du CIF, Vienne 1930, auquel a participé aussi la délégation roumaine (Alexandrina Gr. Cantacuzino est placée dans la première ligne face au photographe, l'avant dernière à droite)
38. Caricature concernant le droit de vote des femmes, 1930
39. Caricature des réunions féministes, considérées « pompiéristes », 1930
40. Affiche du manifeste du Groupement des Femmes Roumaines, qui inclut aussi des photographies des principaux membres, le programme politique de l'organisation, le signe électoral et les candidates par secteurs, 1930
41. Annonce du Groupement des Femmes Roumaines sur une grande réunion publique pour la réduction du prix de la vie organisée à Bucarest, le 26 novembre 1931
42. Annonce du Groupement des Femmes Roumaines sur une grande réunion publique en vue de la Réforme du Code civil organisée à Bucarest, le 14 décembre [1931]
43. Les membres du Bureau du CNFR en *Bulletin du Conseil National des Femmes Roumaines*, 1925-1930.
44. Médallions avec les principaux membres du CNFR, comme on les retrouve en *Bulletin du Conseil National des Femmes Roumaines. Commission de la presse, 1930-1934*
45. Le Programme du XIe Congrès de l'UFR, organisé à Bucarest, le 3-6 juin 1933, par l'AECPR
46. La Reine Maria en costume national
47. Photographie d'Alexandrina Cantacuzino dans sa jeunesse
48. Une photographie de la féministe Calypso Botez
49. Portrait de Cécile Brunschvicg, 1925 ou 1926
50. Les déléguées roumaines en costume national. Le Congrès de l'AISS à Istanbul, 1935

51. Alexandrina Cantacuzino, déléguée au Congrès d'Istanbul, 1935
52. Félicitation à l'occasion des fêtes d'hiver de la part du CNFF au CNFR, 1935
53. Brochure de présentation d'Alexandrina Cantacuzino, 1929
54. Brochure de présentation d'Eugenia de Reuss-Ianculescu, 1929
55. Première page du journal *Gazeta femeii*, numéro dédié à la femme française, le 15 juillet 1935
56. Carte postale de la part du journal *La Française* adressée à Alexandrina Gr. Cantacuzino, le 25 février 1938

IIIe Partie Tableaux

57. La Position de la Roumanie en Europe d'après le pourcentage des gens instruits (1920-1930)
58. La situation des gens instruits dans les provinces, le milieu et le sexe conformément au recensement de 1930
59. Le pourcentage des gens instruits d'après le degré de l'éducation conformément au recensement de 1930
60. La situation des pays concernant l'obtention des droits politiques et civils en Europe

LE FÉMINISME ROUMAIN ET SES AFFINITÉS AVEC LE FÉMINISME FRANÇAIS (1918-1940)

Résumé

Paru dans la deuxième moitié du XIXe siècle, le féminisme roumain se manifeste dans la période d'entre les deux guerres dans toute sa puissance, quoique la plupart des femmes impliquées dans le mouvement soient les représentantes d'une élite féminine, sans des rapports trop profonds avec le reste de la population. Les premières féministes découvrent le féminisme français par l'intermédiaire des études et des stages faits à l'étranger. Leurs contacts deviennent de plus en plus durables une fois que le mouvement roumain s'intègre, s'organise et s'affirme en public après l'union de 1918. L'implication des principales associations sur le plan international, la propagande et les actions déroulées au niveau national, les « victoires » obtenues (les droits civils en 1932, politiques intégrales en 1938) sont la preuve incontestable que dans l'espace roumain il y a eu un mouvement féministe fort. De plus, la période d'entre les deux guerres en est le moment d'apogée, « l'indifférence patriarcale » et une partie de l'opinion publique sont combattues grâce aux efforts soutenus et à la patience spécifique féminine. Les affinités franco-roumaines, relevées dans notre thèse, celles au niveau des programmes, de l'organisation et même des formes de manifestation ne sont pas des nouvelles, mais plutôt une preuve que le cadre national est dépassé. Ces deux pays latins ont déroulé des actions communes à l'intérieur des fors féminins internationaux, les liaisons d'amitié se manifestant aussi au niveau officiel que sur le plan personnel. Mais, chaque mouvement se dessine dans des contextes sociopolitiques différents, avec des nuances et spécificités qui leur donnent l'individualité.

Dnd. Andreea Dimitriu

**The Romanian feminism and its affinities with the French feminism
(1918-1940)**

Abstract

Born in the second half of the 19th century, Romanian feminism manifested intensively in the interwar period, although most of the women involved in the movement were representative for female elite, not very many, compared to the rest of the population. The first feminist activists discovered the French feminism through studies and internships abroad, ties strengthening up, as the Romanian feminist movement was integrated, organized, and publicly stated, after the 1918 Union. The international involvement of the main associations, national actions and propaganda, the acquired “victories” (the civil rights in 1932, the political rights in 1938) constitute the irrefutable evidence that an important feminist movement existed in the Romanian territory. Moreover, the interwar period represents its peak moment, “the patriarchal indifference” manifested by both politicians and a part of public opinion, being fought with big efforts and with specific feminine patience. Romanian-French affinities, shown in our doctoral dissertation, as well as those at a programmatic, organizational level, and even those regarding the forms of manifestation, do not represent a novelty, but rather evidence of exceeding the National frame. These two countries, Latin in spirit, developed common actions within the international feminist forums, the friendship ties manifesting on both official and personal levels. But every movement is emerging in different social-political contexts, having particularities and overtones which individualize them.